



506.44
N 34

ARCHIVES
DES
MISSIONS SCIENTIFIQUES
ET LITTÉRAIRES.

CHOIX DE RAPPORTS ET INSTRUCTIONS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME I.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXIII.

506.44
F815, N 34



ARCHIVES
DES
MISSIONS SCIENTIFIQUES
ET LITTÉRAIRES.

1871

MISSIONS SOCIETY

OF THE

506.44
N934

ARCHIVES
DES
MISSIONS SCIENTIFIQUES
ET LITTÉRAIRES.

CHOIX DE RAPPORTS ET INSTRUCTIONS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME PREMIER.



PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXIII.

REVISED

ALPHABETIC LIST OF

BY THE

LIBRARY OF THE

UNIVERSITY OF

1910



1910

UNIVERSITY OF MICHIGAN

1910

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES.

CINQUIÈME RAPPORT

SUR

UNE MISSION EN BASSE BRETAGNE,

AYANT POUR OBJET

DES RECHERCHES SUR LES TRADITIONS ORALES DES BRETONS ARMORICAINS,
CONTES ET RÉCITS POPULAIRES,

PAR M. F.-M. LUZEL.

Plouaret, le 1^{er} septembre 1872.

Monsieur le Ministre,

Je continue de rendre compte à Votre Excellence des résultats de mes recherches sur les traditions orales non chantées des Bretons Armoricaïns.

Je trouve encore, assez souvent, quelques fables nouvelles, et, par ailleurs, je recueille des versions différentes et des variantes curieuses de celles que je possédais déjà.

Dans ce cinquième rapport, je me propose de faire une analyse succincte d'un certain nombre des matériaux de ce genre concernant les mœurs et les croyances de nos premiers ancêtres, et intéressant par conséquent les origines de notre civilisation, que j'ai rassemblés jusqu'aujourd'hui, et je rappellerai les analogies que ces fables présentent avec celles trouvées chez d'autres peuples, du moins celles que je connais. Je me bornerai à énumérer tout

simplement les autres, pour ne pas excéder les proportions d'un rapport ordinaire.

J'ai lu, dans ces derniers temps, *les facétieuses nuits de Straparole*, et j'ai été étonné de voir comme celles des fables de ce très-intéressant recueil qui sont vraiment populaires et anciennes se retrouvent toutes dans nos chaumières bretonnes, et souvent assez peu modifiées. On serait tenté de croire que ce livre, qui date de la première moitié du xvr^e siècle, aurait été connu dans nos campagnes. Il serait pourtant bien singulier que ces contes italiens fussent arrivés par cette voie à des paysans qui, alors plus qu'aujourd'hui, ne savaient ni lire ni écrire. On pourrait alléguer qu'ils ont été lus d'abord dans les châteaux, les manoirs et les couvents, et que de là ils sont descendus dans le peuple. Mais j'aime mieux croire que toutes ces fables, communes à une famille de peuples, se sont conservées plus ou moins altérées chez ces différents peuples, grâce à la tradition orale, qui me semble atteindre plus haut que l'histoire écrite, du moins pour ce qui regarde les récits mythologiques et merveilleux¹. Il faut convenir aussi que le champ des inventions et des combinaisons dont est capable l'esprit humain est plus limité qu'on ne se l'imagine généralement, et de là bien des rencontres fortuites que l'on est souvent disposé à prendre pour des imitations directes.

Je commence mes analyses :

LA PRINCESSE DE TRONKOLAINE².

Il y avait une fois un pauvre charbonnier qui avait déjà fait baptiser vingt-cinq enfants. Dieu lui en envoya un vingt-sixième, et il se mit en route pour lui chercher parrain et marraine. Il vit passer le roi dans son carrosse et il se mit à genoux, dans la boue, pour le saluer. Le roi lui jeta une pièce d'or.

¹ Il faut pourtant admettre une exception en faveur des Védas.

² Ce nom me paraît être altéré, bien que je ne puisse pas dire quelle a dû en être la forme première. Je croirais volontiers que le mot *lenn*, qui signifie *étang*, y entre en composition. Dans une version de la même fable, que j'ai recueillie en mars 1873, dans l'île d'Ouessant, le héros du conte, envoyé également pour demander au Soleil pourquoi il est si rouge, le matin, quand il se lève, en reçoit la réponse suivante : « Chaque matin, quand je quitte mon palais, je vois la princesse *Poulfanc* (la princesse de la mare) qui se baigne, toute nue, dans son *étang*, et je ne puis m'empêcher de rougir de honte en la voyant dans cet état. »

— Ce n'est pas ce que je cherche pour le moment, bien que j'en aie grand besoin, dit le charbonnier; c'est un parrain qu'il me faut pour un vingt-sixième enfant que ma femme vient de me donner.

— Vingt-six enfants, mon pauvre homme! s'exclama le roi; eh bien! trouvez-vous demain à l'église avec l'enfant et une marraine, et je serai le parrain, moi.

Le charbonnier fut fidèle au rendez-vous; il emmena une marraine et le roi arriva aussi à l'heure convenue. L'enfant fut baptisé et nommé Louis. Le parrain donna au père une bourse pleine d'or et lui dit d'envoyer son filleul à l'école, quand il aurait dix ans. Il lui donna encore la moitié d'une platine, dont il garda l'autre moitié, en lui recommandant de la donner à son filleul, quand il aurait atteint l'âge de dix-huit ans, pour qu'il la lui rapportât à sa cour, à Paris. Il le reconnaîtrait à ce signe. Il partit ensuite.

L'enfant fut mis à l'école à dix ans, et, comme il était intelligent, il fit des progrès rapides. Quand il eut dix-huit ans, son père lui remit la demi-platine et lui dit d'aller la porter à son parrain, le roi de France, dans son palais, à Paris. Jusque-là, il lui avait caché qu'il était son parrain. Il lui donna aussi un de ses chevaux à porter le charbon, une rosse, et le jeune homme partit.

Comme il passait dans un chemin étroit et profond, il y rencontra une petite vieille femme, courbée sur son bâton, et qui lui dit :

— Bonjour, Louis, filleul du roi de France.

— Bonjour, grand'mère, répondit Louis, étonné d'être connu de la vieille.

— Tout à l'heure, mon enfant, reprit celle-ci, tu arriveras à une fontaine au bord de la route, et là tu verras quelqu'un qui t'invitera à descendre de cheval et à te désaltérer; mais ne l'écoute pas et continue ton chemin.

— Merci, grand'mère, répondit le jeune homme. Et il passa. Il arriva en effet, tôt après, à une fontaine, près de laquelle était un personnage de mauvaise mine qui lui cria :

— Eh! Louis, arrête-toi un peu et descends de cheval.

— Je n'ai pas le temps, répondit Louis, je suis pressé.

— Viens, te dis-je, te désaltérer à cette fontaine, dont l'eau est délicieuse, et causer un peu; tu ne me reconnais donc pas, un ancien camarade d'école?

Louis, en entendant ces derniers mots, descendit de cheval; mais il ne reconnut pas le prétendu camarade d'école. Il voulut boire néanmoins à la fontaine, et, comme il se penchait sur l'eau pour boire dans le creux de sa main, l'autre, d'un coup d'épaule, le jeta dedans, puis il lui enleva sa demi-platine, monta sur son cheval et partit. Le pauvre Louis sortit de l'eau, comme il put, et courut après le voleur. Le cheval

était vieux et fourbu, de sorte qu'il finit par l'atteindre, et ils entrèrent ensemble dans la cour du palais du roi. Celui-ci, à la vue de la demi-platine, ne douta pas que celui qui en était porteur ne fût son filleul, et il lui fit bon accueil, quoiqu'il lui trouvât bien mauvaise mine. Il lui demanda aussi ce qu'était le jeune homme qui l'accompagnait.

— C'est, répondit-il, parrain, un jeune homme de mon pays qui m'a suivi, dans l'espoir de trouver un emploi à votre cour.

— C'est bien, répondit le roi, on trouvera à l'occuper quelque part.

Il fut, en effet, employé comme valet d'écurie, tandis que l'autre suivait partout le roi, habillé comme un prince, et n'avait rien autre chose à faire, tous les jours, que manger, boire et se promener.

Tôt après, le faux filleul, voulant se débarrasser de Louis, dont la vue l'importunait, dit un jour au roi :

— Si vous saviez, parrain, ce dont s'est vanté le valet d'écurie, mon pays ?

— De quoi s'est-il donc vanté ? demanda le roi.

— D'aller demander au Soleil pourquoi il est si rouge, quand il se lève, le matin¹.

— Vraiment ? Eh bien, il faut alors qu'il y aille, car je suis, en effet, bien curieux de savoir cela.

Et le pauvre Louis dut se mettre en route pour aller trouver le Soleil, bien qu'il protestât qu'il n'avait jamais dit rien de semblable. Comme il se dirigeait, tout triste, du côté de la mer, il rencontra un vieillard vénérable qui lui demanda :

— Où allez-vous ainsi, mon enfant ?

— Ma foi, grand-père, répondit-il, je n'en sais trop rien. On m'a dit que, sous peine de mort, il me faut savoir du Soleil pourquoi il est si rouge, quand il se lève, le matin, et je ne sais où aller trouver le Soleil.

— Eh bien ! mon enfant, je vous aiderai à le trouver, moi. Et, lui montrant un cheval de bois : Montez sur ce cheval de bois, qui s'élèvera en l'air, à votre commandement, et vous portera au pied de la montagne sur le sommet de laquelle est le château du Soleil. Vous laisserez le cheval au bas de la montagne, où vous le retrouverez au retour, et vous irez seul jusqu'au château.

Louis monta sur le cheval de bois, qui s'éleva aussitôt en l'air et le déposa au pied d'une haute montagne. Il gravit péniblement cette montagne, et, arrivé sur le sommet, il vit un palais si beau, si resplendissant, qu'il en fut ébloui. C'était le palais du Soleil. Il frappa à la porte. Une vieille femme vint lui ouvrir.

¹ Dans une autre version, le héros doit demander au Soleil pourquoi il est rouge quand il se lève le matin, et rouge quand il se couche le soir ; — et ailleurs, — pourquoi il est rouge le matin, blanc à midi, et bleuâtre le soir.

— Monseigneur le Soleil est-il à la maison ? lui demanda-t-il ?

— Non, mon enfant, mais il arrivera sans tarder, répondit la vieille.

— Je l'attendrai, alors.

— Mais, mon pauvre enfant, mon fils aura grand'faim, quand il arrivera¹, et il pourrait bien te manger.

— Je vous en prie, grand'mère, faites qu'il ne me mange pas, car il faut que je lui parle.

— Eh bien ! entre toujours, mon garçon, et je tâcherai d'arranger cela.

Et il entra. Le Soleil arriva peu après, en criant :

— J'ai faim ! j'ai grand'faim, mère ! Puis, ayant flairé l'air : Je sens odeur de chrétien ! Il y a un chrétien ici, et je veux le manger !

— Oui, comptez là-dessus, lui dit sa mère, que je vais vous le donner à manger, ce pauvre enfant qui est si gentil ! Voilà votre souper qui est prêt, mangez-le vite et faites silence, ou gare à mon bâton !

Le Soleil courba la tête, à cette menace, comme un enfant craintif, et se mit à manger, en silence. Quand il eut fini, Louis, enhardi en le voyant si doux, lui adressa sa question :

— Je voudrais bien savoir, monseigneur le Soleil, pourquoi vous êtes si rouge, si beau, quand vous vous levez, le matin ?

— Je veux bien te le dire, répondit le Soleil ; c'est que le château de la princesse de Tronkolaine² est ici près, et elle est si belle qu'il faut que je me montre aussi dans toute ma beauté, pour n'être pas éclipsé par elle.

— Merci bien, monseigneur le Soleil, répondit Louis ; et il salua profondément et partit alors. Il redescendit la montagne, remonta sur son cheval de bois, qui l'attendait, et il fut bien vite rendu à la cour du roi.

— Eh bien ! lui demanda celui-ci, as-tu été jusqu'au Soleil, et peux-tu me dire, à présent, pourquoi il est si rouge, quand il se lève, le matin ?

— Oui, sire, je peux vous le dire.

— Voyons donc cela.

— C'est pour n'être pas éclipsé par la princesse de Tronkolaine, dont le château est voisin du sien, et qui est la plus merveilleuse beauté qui existe nulle part.

Le roi parut satisfait de l'explication.

Mais, à quelque temps de là, le faux filleul lui dit encore :

— Si vous saviez, parrain, ce dont s'est encore vanté le valet d'écurie ?

— De quoi s'est-il donc vanté ? demanda le roi.

¹ Dans les fables indiennes aussi, le Soleil rentre tous les soirs affamé, après sa course journalière.

² Dans Grimm, c'est la *Princesse au Dôme d'or*, conte du *Fidèle Jean*. Je ne sais pas bien au juste si c'est par la princesse elle-même, ou par l'éclat de son château, qui est tout d'or, que le Soleil craint d'être éclipsé.

— D'être capable de vous amener à votre cour la princesse de Tronkolaine elle-même, pour que vous l'épousiez!

— Vraiment, il s'est vanté de cela? Eh bien! il faut qu'il le fasse, alors, ou il n'y a que la mort pour lui.

Et le pauvre Louis dut encore tenter cette aventure, malgré ses protestations de n'avoir jamais dit rien de semblable. Heureusement pour lui qu'il rencontra encore le vieillard inconnu, qui lui dit :

— Retournez auprès du roi et dites-lui que, pour accomplir votre entreprise, il vous faut un bâtiment chargé de blé, de lard et de viande de bœuf, afin de distribuer ces provisions aux rois des fourmis, des éperviers et des lions, que vous rencontrerez sur votre route, et qui, si vous les régalez bien, vous seront utiles, plus tard.

Il obtient le bâtiment chargé de ces provisions. Alors le vieillard lui donne encore une baguette blanche, pour obtenir un vent favorable du côté où il la tournera. Il s'embarque, passe successivement par les royaumes des fourmis, des éperviers et des lions, régale tous ces animaux de son mieux, et tous lui promettent de lui venir en aide, sitôt qu'il les appellera¹. Il aborde alors dans une île. Au milieu de l'île il y a un château magnifique. C'est là que demeure la princesse de Tronkolaine. Il la voit au bord d'une fontaine, peignant ses cheveux blonds, avec un peigne d'or et un démêloir d'ivoire. Il cueille une orange à un oranger qui est là près, et la jette dans la fontaine. La princesse se détourne, l'aperçoit, lui sourit et lui dit d'avancer. Puis elle le conduit à son château, le régale de mets exquis et de fruits délicieux, et l'invite à rester avec elle. Au bout de quinze jours de séjour dans le château, Louis demanda à la princesse si elle consentirait à le suivre à la cour du roi de France.

— Volontiers, répondit-elle, quand vous aurez fait tout le travail qu'il y a à faire ici.

— Dites, princesse, ce que vous désirez de moi, et si c'est possible, je le ferai.

Le lendemain matin, la princesse le conduisit dans le grenier du château, et lui montrant un grand tas de grains mélangés :

— Voilà, dit-elle, un tas de trois grains mélangés, froment, seigle et orge². Il faut mettre chaque sorte de grain dans un tas à part, sans vous

¹ Dans un autre conte breton, et dans une fable de Straparole aussi (nuit III, fable IV), le héros est secouru par un loup, un aigle et une fourmi, — un bourdon, dans le conte breton, — parce qu'il leur a partagé, de manière à les satisfaire tous, une charogne qu'ils se disputaient.

² Cette épreuve de différentes sortes de grains mélangés, et qu'il faut trier, se rencontre très-souvent dans nos contes bretons. Les conteurs aiment à l'introduire dans leurs récits, et en abusent parfois. Ce sont toujours les fourmis qui viennent au secours du héros, comme dans la fable de *Psyché*, dans *Apulée*.

tromper d'un seul grain, et que ce soit fini pour le coucher du soleil. Puis elle s'en alla.

Louis appela à son secours les fourmis, et le triage fut fait on ne peut mieux, pour l'heure dite. Aussi, quand la princesse revint, au coucher du soleil, fut-elle bien étonnée. Elle examina l'ouvrage, et, ne trouvant pas un seul grain d'une espèce différente dans chacun des trois tas :

— C'est fort bien, dit-elle.

— Viendrez-vous avec moi, à présent? lui demanda Louis.

— Pas encore; j'ai autre chose à vous demander, auparavant.

En effet, le lendemain matin, elle lui donna une cognée de bois, et, l'ayant conduit dans la grande avenue du château, elle lui dit, en lui montrant les grands chênes :

— Il faut m'abattre tous ces arbres, avant le coucher du soleil; avec votre cognée de bois. Puis elle s'en alla.

Dès que la princesse fut partie, Louis appela les lions à son secours, et, quand elle revint, au coucher du soleil, il n'y avait plus un seul arbre debout, dans l'avenue. Son étonnement ne fit qu'augmenter.

— Me suivrez-vous, à présent, princesse? lui demanda Louis.

— J'ai encore un autre travail, une dernière épreuve à vous donner, répondit-elle, et si vous vous en tirez aussi heureusement que des deux autres, rien ne s'opposera plus à ce que je vous suive.

Le lendemain matin, la princesse le conduisit au pied d'une grande montagne et lui dit :

— Voici une montagne qui offusque mon palais et m'empêche de voir au loin, et je désire qu'elle ait disparu pour le coucher du soleil. Et elle s'en alla encore.

Louis appela, cette fois, les éperviers à son secours, et, avec leurs becs et leurs griffes, ils eurent bientôt, tant ils étaient nombreux, fait disparaître la montagne et aplani le terrain. Quand la princesse revint, au coucher du soleil :

— Eh bien! princesse, êtes-vous satisfaite? lui demanda Louis.

— Oui, répondit-elle, vous n'avez pas votre pareil au monde, et, à présent, je vous suivrai, quand vous voudrez.

Et elle lui donna alors un baiser. Ils se dirigèrent ensuite vers la mer. Le bâtiment sur lequel Louis était venu dans l'île était toujours là, l'attendant. Ils montèrent dessus et abordèrent sans encombre au continent. Pendant le trajet, la princesse laissa tomber dans la mer la clef de son château, sans en rien dire à Louis¹. Le vieillard les attendait de l'autre côté de l'eau.

¹ Il doit y avoir plus loin une lacune, concernant cette clef que le héros du conte doit retrouver. Dans d'autres versions, il doit aussi apporter le palais de la princesse devant celui du roi, et même aller quérir de l'eau de la vie et de l'eau de la mort.

— Eh bien ! mon enfant, demanda-t-il à Louis, avez-vous réussi ?

— Oui, grand-père, grâce à vous, et que Dieu vous bénisse.

Quand la princesse arriva à la cour, le vieux roi fut tellement charmé de sa beauté qu'il voulut l'épouser sur-le-champ.

— Holà ! dit-elle alors, je ne suis pas venue ici pour un vieux barbon comme vous, ni pour cet autre, — et elle montrait le faux filleul, — que vous croyez être votre filleul, et qui n'est qu'un démon ! Votre vrai filleul, le voici, et c'est lui qui sera mon époux. — Et elle montrait Louis. — A présent, faites chauffer un four, et qu'on y jette ce diable !

Ce qui fut fait. Et comme le démon, autrement le faux filleul, poussait des cris affreux et essayait de sortir du feu, on fit venir une jeune femme portant son premier enfant, et, avec son anneau de mariage qu'elle lui présentait à l'ouverture du four, quand il voulait sortir, elle le força d'y rester. Alors il s'écria :

— Si j'étais resté à la cour un an seulement, j'aurais réduit le royaume à un état désespéré !

Louis fut alors marié à la princesse de Tronkolaine, et il remplaça sur le trône le vieux roi, son parrain, qui n'avait pas d'enfants. Il fit venir à la cour son vieux père et sa vieille mère, ainsi que ses frères et ses sœurs, qu'il établit tous honorablement.

Il faut remarquer que nos conteurs populaires, lorsque les héros de leurs récits deviennent rois, ce qui arrive fréquemment, ne manquent jamais de leur faire appeler à la cour leur vieux père, leur vieille mère, avec leurs frères et leurs sœurs ; touchant exemple d'amour filial, de leur sympathie et de leurs bons sentiments pour leurs proches, et généralement pour tous ceux qui souffrent.

Trégont-à-Baris, de mon quatrième rapport, n'est qu'une version différente de ce conte, avec des variantes curieuses. *La Princesse de Tréménézaour*, du même rapport, s'en rapproche aussi, sur quelques points.

LE FILS DU PÊCHEUR ET LA PRINCESSE Tournesol.

Un pauvre pêcheur, qui ne prenait presque rien, rencontra un jour, en mer, le diable qui lui dit :

— Promets-moi ce que ta femme porte en ce moment, et jure de me l'apporter ici, dans dix-huit ans, et je te ferai prendre du poisson à discrétion.

Le marché fut conclu. La femme du pêcheur était enceinte, sans qu'il le sût, et il avait ainsi vendu son enfant au diable, avant sa nais-

sance. Quand le fils qui lui naquit approcha de sa dix-huitième année, on alla consulter un vieux moine. Celui-ci demanda à la femme :

— Vous rappelez-vous ce que vous portiez au moment où votre mari conclut le marché fatal ?

— Oui, répondit-elle, je portais un fagot que j'avais été chercher au bois.

— Avez-vous encore ce fagot ?

— Oui, il doit être encore sur notre grenier, car depuis ce jour-là le bois ne nous a pas manqué.

— C'est bien, tout espoir n'est pas perdu, alors.

Le jour du rendez-vous venu, le fagot fut trempé dans de l'eau bénite, et le jeune homme l'emporta en mer sur son bateau. Quand le diable lui réclama ce qui lui était dû, il le lui jeta à la figure, en disant :

— Tiens, voilà ce qui te revient ! c'est ce que ma mère portait quand tu fis le marché avec mon père.

Le Malin, trompé, partit en poussant un cri épouvantable, et sans réclamer autre chose. Mais le fils du pêcheur ne put retourner au rivage. Il erra quelque temps sur la mer, et aborda enfin dans une île. Dans cette île, il y avait un beau château. C'était le château de la princesse Tournesol. Il y entra, et ne vit personne. En allant de chambre en chambre, il finit par trouver une princesse d'une beauté merveilleuse, endormie sur un lit de pourpre. Il lui donna un baiser, et elle s'éveilla. Elle lui dit que, pour la délivrer de ce château, où elle était enchantée, il lui faudrait souffrir, pendant trois nuits de suite, des supplices inouis. Il voulut tenter l'aventure. Pendant les trois nuits qui suivirent, il fut, en effet, si maltraité par des démons qui arrivaient dans sa chambre, à minuit, pour ne s'en aller qu'au chant du coq, qu'ils le laissèrent pour mort, à chaque fois. Mais la princesse le ressuscitait à chaque fois aussi, avec un onguent merveilleux qu'elle possédait. Quand il fut sorti triomphant des trois épreuves, il épousa la princesse. Après être resté quelque temps avec elle dans son château, il retourna dans son pays, pour voir ses parents, et la princesse lui recommanda de ne dire à personne qu'il était marié, sous peine de ne plus la revoir. Mais il finit par livrer son secret. Aussitôt il entendit la voix de sa femme qui lui cria, sans qu'il la vit : « Hélas ! tu m'as désobéi, malheureux ! A présent tu ne me reverras plus. Je vais, captive, sur la montagne de *Pennbœuf* (?), bien loin, bien loin d'ici. » Mais il jure de ne se reposer sous aucun toit, ni la nuit, ni le jour, jusqu'à ce qu'il l'ait retrouvée, et il se met immédiatement en route. Il visite successivement trois ermites, trois frères, vivant dans les bois et éloignés l'un de l'autre. Le premier ne peut lui donner aucun renseignement sur la montagne de *Pennbœuf*, mais il lui donne une boule qui roule d'elle-même devant lui et le conduit jusqu'au second ermite. Celui-ci non plus ne sait pas où est la mon-

tagne de Pennbœuf. Il est maître sur tous les animaux à poil, et il les interroge à ce sujet : aucun d'eux ne connaît la montagne en question. Cet ermite lui donne alors, comme le premier, une boule pour le conduire chez son autre frère. Celui-ci est maître sur tous les animaux à plumes. Il les convoque tous. L'aigle sait où est la montagne de Pennbœuf, et l'ermite lui ordonne d'y porter, sur son dos, le voyageur, après avoir donné à celui-ci un manteau qui le rendra invisible, quand il le mettra à l'envers. Il arrive au château, au moment où la princesse allait épouser le géant qui la retenait captive. Grâce à son manteau, il peut pénétrer jusqu'à elle, et la faire sortir du château, sans être vu de personne, puis il l'épousa.

Ce conte, que je ne fais qu'analyser succinctement, semble appartenir au même cycle que *la Princesse de Tronkolaine*, *Trégont-à-Baris*, *la Princesse aux cheveux d'or*, et généralement tous ceux où le soleil joue un rôle. Le premier épisode, celui de la vente de l'enfant au diable, pourrait bien appartenir à une autre fable.

LE POIRIER AUX POIRES D'OR ET LE CORPS SANS ÂME.

Un roi a dans son jardin un poirier merveilleux qui produit des fruits d'or. Mais il s'aperçoit que, depuis quelque temps, une poire disparaît chaque nuit de l'arbre. Il a trois fils. L'aîné passe, le premier, une nuit au pied du poirier, armé d'un arc, pour essayer de surprendre le voleur. Mais il s'endort, et, le lendemain matin, il manque encore une poire. De même pour le second fils, qui veut surveiller les poires d'or, après son aîné. Le cadet tente l'aventure, à son tour, et il ne s'endort pas. Vers minuit, par un beau clair de lune, le ciel s'obscurcit tout à coup, et il voit un grand oiseau, un aigle sans doute, qui descend sur l'arbre, enlève un fruit et s'envole ensuite, en l'emportant dans son bec. Il lui décoche une flèche. L'oiseau pousse un grand cri et laisse tomber par terre la poire d'or; mais il disparaît néanmoins. Le lendemain matin, la poire fut retrouvée, et aux gouttes de sang répandues sur le sol, on put suivre la trace du voleur jusqu'à un vieux puits d'une profondeur inconnue. Les deux fils aînés du roi descendirent dans le puits, l'un après l'autre; mais, n'en trouvant pas le fond, ils eurent peur, et se firent remonter. Le cadet entra à son tour dans le seau, et descendit, descendit pendant plusieurs heures, si bien que les cordes faillirent manquer. A force de descendre, il finit par arriver dans un autre monde, où tout était différent de ce qui se voit dans le nôtre. Il se trouva au milieu d'un bois, et vit venir à lui une vieille femme, qui lui demanda où il allait.

— Je cherche, répondit-il, le voleur des poires d'or de mon père.

— C'est mon fils, dit la vieille, mais ne croyez pas qu'il soit facile de le prendre; vous le verrez dans un château que vous trouverez bientôt.

Le cadet suivit une grande avenue de vieux chênes, et se trouva en effet, sans tarder, devant un château aux murs d'acier. Au-dessus de la porte de la cour, il vit l'aigle qu'il avait blessé, triste, et paraissant malade. Dès que l'oiseau l'aperçut, il s'envola, en poussant un grand cri. Le cadet pénétra dans la cour du château, et une belle demoiselle vint à sa rencontre et lui dit qu'elle était fille du roi d'Espagne et qu'elle avait deux autres sœurs, plus belles qu'elle, et, comme elle, retenues enchantées, depuis plus de cinq cents ans, par l'aigle, qui était un grand magicien. L'une de ses sœurs demeurait plus loin, dans un château d'argent, et l'autre, plus loin encore, dans un château d'or. S'il pouvait tuer l'aigle, il les délivrerait toutes les trois, et il pourrait alors épouser celle qui lui plairait le plus. Puis elle le conduisit jusqu'au château d'argent. L'aigle y était encore, perché au-dessus de la porte de la cour, et, en les voyant, il poussa un cri effrayant et s'envola plus loin, vers le château d'or. Les deux sœurs accompagnèrent le cadet jusqu'au château d'or. L'aigle y était perché sur la plus haute tour, et, dès qu'il les aperçut, il s'envola encore plus loin, en poussant un cri épouvantable. Les deux princesses du château d'argent et du château d'acier s'en retournèrent alors chez elles, et le cadet pénétra seul dans la cour du troisième château, qui était tout d'or. Une princesse, plus belle que les deux autres, vint à sa rencontre. Elle lui donna une épée enchantée, qui appartenait au magicien et dans laquelle résidait toute sa puissance, et lui dit d'aller se placer au milieu de la cour du château, de tenir la pointe de l'épée en l'air, et l'aigle viendrait planer au-dessus et continuerait de descendre, en tournant et en rétrécissant toujours les cercles, jusqu'à ce qu'il tombât sur la pointe de l'épée, et aussitôt il se changerait en homme et perdrait tout son pouvoir.

Le cadet se conforma de point en point aux instructions de la princesse, et tout se passa comme elle le lui avait prédit. . . Il retourna à l'ouverture du puits, avec les trois princesses, et tira la corde d'une petite cloche qui avait été suspendue au-dessus de l'ouverture supérieure, donnant ainsi à entendre qu'il voulait remonter. Les trois princesses entrèrent d'abord dans le seau, l'une après l'autre, et furent retirées du puits, et les deux princes aînés se les disputèrent; puis ils coupèrent la corde et laissèrent leur frère au fond du puits. Mais le cadet avait retenu une des pantouffles de chacune des trois princesses, une d'acier, une d'argent et une d'or. Ses deux frères voulaient se marier, tout de suite, l'un avec la princesse du château d'or, l'autre avec la princesse du château d'argent. Les princesses dirent qu'elles ne se mariaient que lorsqu'on leur aurait procuré des pantouffles semblables à celles dont elles avaient déjà

chacune une seulement. Mais laissons-les, un moment, et retournons au récit.

La vieille femme, la mère de l'aigle, vint à lui, et lui dit :

— Bénédis son épée à mon fils (car il ne s'est pas dessaisi de l'épée enchantée), et il te fera sortir d'ici, et te ramènera dans ton pays.

Il rendit l'épée, à cette condition, et l'aigle le prit alors sur son dos, et, s'élevant avec lui dans le puits, il le ramena à l'ouverture supérieure. Puis, avant de s'en retourner, il lui dit de lui arracher une plume de la queue, de l'emporter et de l'approcher du feu chaque fois qu'il aurait besoin de secours, et il arriverait aussitôt. Le cadet arracha une plume à la queue de l'aigle et l'emporta. Puis il entra dans la ville, vêtu comme un mendiant. Il logea chez un maréchal ferrant. Il s'enquit des nouvelles de la ville: on lui dit qu'il n'était bruit, pour le moment, que des deux fils aînés du roi, qui avaient conquis sur un enchanteur les princesses d'une belle marcellaise avec lesquelles ils étaient sur le point de se marier; mais les princesses y mettaient pour condition qu'on leur procurât auparavant, des pantoufles semblables à celles dont elles possèdent déjà chacune une seulement, et on ne trouvait nulle part d'ouvrier capable d'exécuter un pareil travail.

Le cadet livra au maréchal les trois pantoufles, l'une après l'autre, et lui dit de se présenter avec elles à la cour, comme étant lui-même l'ouvrier qui les avait fabriquées, et de demander dix mille sous de celle qui était d'acier, vingt mille de celle qui était d'argent, et trente mille de celle qui était d'or. Mais les princesses, ayant reconnu leurs pantoufles, firent rechercher celui qui les avait livrées au maréchal, et le cadet fut amené à la cour et reconnu par elles. Alors les trois princesses épousèrent chacun une des trois princesses, le cadet ne voulant tirer aucune vengeance de la trahison de ses frères, et il y eut de grandes réjouissances et de grands festins.

Le conte semble terminé ici, quoiqu'il présente des lacunes. Ainsi le héros ne fait aucun usage, ni jusqu'ici, ni plus tard, de la plume qu'il a arrachée à la queue de l'aigle. Ce qui suit est une autre fable, et c'est, sans doute, arbitrairement et uniquement pour allonger son récit et en augmenter l'incertitude, que le conteur l'a ajoutée à la première. Je crois pourtant devoir donner le récit de mon conteur dans toute son étendue, et tel qu'il me l'a présenté, pour rester fidèle à mon rôle de collecteur exact et consciencieux.

L'aigle avait aussi recommandé au cadet de prendre garde au Corps sans âme, qui pouvait encore lui enlever sa femme. Et en effet, comme

il était un jour avec elle en voyage, elle lui fut soudainement enlevée dans un tourbillon ¹. Il se rappela la recommandation de l'aigle et se dit : « C'est le Corps sans âme qui me l'a enlevée ! Je ne cesserai de voyager, ni de nuit ni de jour, que je ne l'aie retrouvée. » Et il se mit en route sur-le-champ. Surpris par la nuit dans une forêt, il monta sur un arbre, pour attendre le jour. Trois personnages vinrent se reposer sous le même arbre. Un d'eux avait un chapeau qui, mis d'une certaine manière, rendait invisible celui qui le portait, le second avait des guêtres avec lesquelles il pouvait faire cent lieues à chaque pas, et le troisième avait un arc avec lequel il atteignait tout ce qu'il visait. Il les avait entendus se faire ces confidences, et, quand il les vit bien endormis, il descendit tout doucement de son arbre, s'empara du chapeau, des guêtres et de l'arc, et partit alors. Il allait vite à présent. Il rencontra sur une grande lande une vieille femme qui lui demanda :

— Où vas-tu, ver de terre ?

— Je cherche le château du Corps sans âme, qui m'a enlevé ma femme, grand'mère.

— Eh bien ! tu n'en es plus bien loin ; tu le verras sans tarder sur le rivage de la mer ; mais il n'est pas facile d'y pénétrer. Tous les matins, quand le maître du château se lève, il lance du feu au loin par les trois fenêtres de sa chambre, et tout est brûlé, jusqu'aux pierres mêmes, dans les environs.

Le cadet met son chapeau de manière à n'être pas visible, et il pénètre facilement dans le château. C'était le soir. Le géant était à table, avec la princesse. Après le repas, chacun d'eux se retira dans sa chambre. Le cadet suivit sa femme dans la sienne, sans être vu, puis ayant changé de façon de mettre son chapeau, il redevint visible. Grand fut l'étonnement de sa femme de le voir auprès d'elle. Elle sut s'y prendre de manière à faire dire au géant, le lendemain matin, pendant le déjeuner, où résidait son âme.

— Il y a, dit-il, dans le bois qui entoure le château, une caverne avec une porte de fer, dont j'ai toujours la clef suspendue à mon cou par une chaîne d'or. Dans cette caverne il y a un lion, dans le lion, un loup, dans le loup, un lièvre, dans le lièvre, une colombe, et enfin dans la colombe, un œuf, et dans cet œuf est ma vie. Il faudrait tenir l'œuf, après avoir tué tous ces animaux renfermés les uns dans les autres, et me le briser sur le front, et je mourrais sur-le-champ. Mais tout cela est impossible à un homme, et je suis bien tranquille de ce côté.

¹ Nos paysans bretons croient encore que dans un tourbillon, qu'ils appellent *korf-c'houez*, c'est-à-dire *corps rempli de vent*, il y a toujours un géant, et qu'il est possible de le tuer et d'arrêter ses ravages, en lui lançant adroitement une faucille ou une cognée.

Le cadet, qui était là, invisible, entendit tout. Sa femme s'empara de la clef d'or, pendant que le géant dormait, et la lui remit. Il se rendit alors au bois, ouvrit la caverne, tua successivement, avec son arc, le lion, le loup, le lièvre, la colombe, s'empara de l'œuf et revint avec lui au château. Il le brisa sur le front du géant, qui était étendu sur son lit, bien malade déjà et affaibli graduellement par la mort de chaque animal, et le monstre expira sur-le-champ, et le château lui-même disparut, avec son maître, dans le puits de l'enfer!

Le cadet et sa femme n'eurent aucun mal, et ils retournèrent alors dans leur pays ¹.

Ce conte semble composé par le mélange de deux ou trois autres contes, que l'on trouve séparément ailleurs, par exemple les trois récits que l'on peut lire dans le recueil de M. Alex. Chodzko, *Contes des paysans et des pâtres slaves*, sous les titres de : *l'oiseau Ohnivak*, *l'Esprit des steppes* et *le Tapis volant*. Le géant Kostey, de *l'Esprit des steppes*, est un Corps sans âme. Comme dans le conte breton, sa vie est dans un œuf qu'on ne peut se procurer qu'en tuant successivement plusieurs animaux renfermés les uns dans les autres. Voici comment la vieille Yaga ou sorcière du conte slave donne ses instructions au prince Junak, pour triompher du géant Kostey, qui a enlevé la princesse Merveille : « Prince Junak, tu as entrepris une chose bien difficile; mais ton courage te servira à accomplir ton dessein. Je vais t'indiquer le moyen de faire périr Kostey, car sans cela tu ne parviendrais à rien. Sache donc qu'au milieu de l'Océan se trouve l'île de la vie éternelle. Sur cette île est planté un chêne, au pied duquel tu trouveras enfoui sous terre un coffre bardé de fer. Dans ce coffre est enfermé un lièvre; sous ce lièvre se cache un canard gris, dont le corps renferme un œuf : c'est dans cet œuf que réside la vie de Kostey. Une fois l'œuf cassé, Kostey est mort! Adieu, prince Junak, pars sans tarder, ton coursier te conduira à destination. »

Dans les *Traditions populaires des Gaëls d'Écosse*, recueillies par F.-J. Campbell, je trouve également un Corps sans âme, dans le conte qui porte le titre de : *le jeune roi d'Easaidh Ruadh*. Là, comme dans les contes bretons et slaves, il y a un géant dont la vie réside dans un œuf, qu'il faut chercher dans le corps d'un canard ².

¹ J'ai déjà donné une autre version de ce dernier conte dans mon premier rapport, sous le titre : *le Corps sans âme*.

² Consulter, sur l'ouvrage de M. Campbell, un travail fort intéressant de

Le résumé rapide, qui va suivre, du conte slave *l'oiseau Ohnivak*, montrera clairement que la fable, les ressorts, l'esprit et la marche générale du récit y sont les mêmes que dans le conte breton.

Dans le conte slave, comme dans le conte breton, un roi a dans son jardin un pommier¹ qui produit des fruits d'or, et, chaque nuit, il en disparaît un. Ce roi a aussi trois fils, qui passent successivement chacun une nuit au pied de l'arbre, afin de surprendre le voleur. Les deux aînés s'endorment et laissent enlever les pommes, comme à l'ordinaire. Le cadet, lui, quand son tour arrive, ne s'endort pas, et il atteint d'une flèche le voleur, l'oiseau Ohnivak, qui laisse tomber par terre la pomme qu'il emportait dans son bec, avec une plume de sa queue. Cette plume servit au roi, dans la suite, pour éclairer son palais, la nuit, car elle brillait dans l'obscurité comme un véritable flambeau. — Dans un de mes contes, *la Princesse de Tréménéztour*, il y a aussi une plume lumineuse qui éclaire le palais d'un roi. — Le roi du conte slave est pris d'un tel désir de posséder l'oiseau à qui appartient la plume merveilleuse, qu'il en tombe malade. Dans un autre conte breton, il y a également un roi atteint d'une maladie que la vue de *l'oiseau de la vérité* peut seule guérir. — Les trois fils du roi se mettent en route à la recherche de l'oiseau Ohnivak, car la couronne est promise à celui qui l'apportera à son père. Chacun d'eux prend une direction différente. Les deux aînés désobligent un renard, qui vient leur demander quelques miettes de pain, pendant qu'ils se reposent et mangent un morceau, sur la lisière d'un bois. Le cadet, au contraire, accueille bien le renard et partage avec lui son frugal repas. L'animal reconnaissant lui promet aide et protection, dans le besoin. — Cet épisode du renard se trouve encore dans un conte breton.

L'oiseau Ohnivak, lui dit le renard, est dans un palais de cuivre, et près de lui sont deux cages, une d'or, et l'autre de bois. C'est dans la cage de bois qu'il faut le mettre pour pouvoir l'emporter, — condition qui se trouve aussi dans le conte breton *l'Oiseau de la vérité*.

M. E. Morin, professeur d'histoire de la faculté des lettres de Rennes, portant le titre suivant : *Remarques sur les contes et les traditions populaires des Gaëls de l'Écosse occidentale, d'après la récente publication de M. F.-J. Campbell*. — Edin-burgh, Edmonston and Douglas. 4 vol. in-12, 1860-62.

¹ Je soupçonne le conteur breton d'avoir, de sa propre autorité, substitué un poirier au pommier du conte slave.

— Le cadet le tueur-bleu met l'oiseau Ôhnivak, endormi, dans la cage d'or et aussitôt il s'éveille et tous les autres oiseaux qui se trouvent par là, et qui dormaient, s'éveillent aussi et font un tel bruit que des valets accourent, arrêtent le voleur et le conduisent devant le roi. « Voleur ! lui dit celui-ci. — Je ne suis pas un voleur, répond le cadet, mais je viens ici chercher celui qui a volé mon père, et qui est chez vous. » Le roi promet de lui livrer l'oiseau Ôhnivak, à la condition qu'il lui amènera à sa cour *le cheval à la crinière d'or*. Le renard vient encore au secours du cadet, bien qu'il lui ait deschevé, et il le conduit devant le château d'argent où se trouve le cheval à la crinière d'or. Pres du cheval, dans son écurie, sont suspendues à des clous deux brides, l'une d'or et l'autre de cuir. C'est la bride de cuir qu'il faut lui mettre en tête, pour pouvoir l'emmener. Malheureusement, le cadet lui met la bride d'or, et il est encore pris et conduit devant le roi, à qui il raconte toutes ses aventures, depuis le commencement. — Cet épisode du cheval à qui il faut mettre une bride de cuir ou de chanvre, et non d'or, se trouve encore dans les contes bretons, ainsi que les châteaux de cuivre, d'argent et d'or, où le prince slave doit accomplir ses trois épreuves.

Le roi du château d'argent promet au cadet de lui livrer le cheval à la crinière d'or, à la condition qu'il lui amènera à sa cour *la vierge aux cheveux d'or*.

Le renard le conduit alors au bord de la mer Noire, et, lui montrant le château, il lui dit : « C'est là qu'est la Vierge aux cheveux d'or. Mais elles sont trois sœurs, et on te les amènera toutes les trois dans une salle, la tête couverte d'un voile, qui cachera bien leurs cheveux, et on te dira de choisir. Choisis celle qui sera la plus simplement vêtue. »

Il suivit, cette fois, le conseil du renard et choisit la plus simplement vêtue des trois princesses, et qui était la vierge aux cheveux d'or. On lui dit alors qu'il lui fallait tenter l'épreuve une seconde fois, et on lui présenta encore, le lendemain, les trois princesses voilées et vêtues absolument de la même manière. Mais la princesse aux cheveux d'or avait trouvé moyen de lui dire, avant l'épreuve, qu'il pourrait la reconnaître à une mouche qui viendrait voltiger autour de sa tête ; et il réussit encore.

Cet épisode du choix entre trois princesses voilées, ou se trouvant dans une salle obscure, et le moyen employé pour recon-

naître celle que l'on désire, est pareillement dans les contes bretons.

Le cadet ayant encore réussi dans la seconde épreuve, on lui en proposa une troisième et dernière. Il fallait, avec un tamis qu'on lui donna, épuiser toute l'eau d'un grand vivier. La vierge aux cheveux d'or vint à son secours, comme la veille, et il réussit encore.

Alors il emmena avec lui la vierge aux cheveux d'or. Mais il lui était bien désagréable de livrer une si belle princesse au roi du château d'argent. Le renard le comprit et, s'étant métamorphosé en une belle princesse, en tout semblable à la vierge aux cheveux d'or, le roi du château d'argent l'épousa, sans se douter de rien. Mais, le jour même des noces, l'animal reprit soudainement sa forme naturelle, et partit. Le cadet prit alors le chemin de chez son père, tout fier d'emmener avec lui une si belle princesse, sur un beau cheval à la crinière d'or, et de plus, l'oiseau Obnivak.

Les trois frères arrivent au rendez-vous qu'ils s'étaient assigné, au bout d'un an et un jour. Les deux aînés, jaloux de voir comme leur cadet avait réussi, le mettent à mort, et se présentent devant leur père avec l'oiseau, le cheval et la princesse, dont ils se disent les conquérants, au prix de beaucoup de peine et de prouesses. Ils lui disent aussi que leur frère cadet a péri dans l'entreprise.

Pendant le renard ressuscite le cadet, avec de l'eau de la vie, que lui apporte un corbeau. Il se présente chez son père, habillé en paysan, pour demander un emploi. Il est pris comme valet d'écurie. Le cheval à la crinière d'or était tout triste, et ne mangeait pas, l'oiseau aussi était triste et ne mangeait ni ne chantait, et la princesse aux cheveux d'or ne faisait que pleurer; enfin le vieux roi était plus malade que jamais. A l'arrivée du cadet, le cheval hennit de joie, l'oiseau chanta, la princesse cessa de pleurer et le vieux roi guérit soudainement. Tout fut alors dévoilé. Les deux princes aînés furent condamnés à mourir, et le cadet épousa la princesse aux cheveux d'or.

Il n'y a pas un épisode dans ce conte, ni un agent merveilleux, comme du reste dans presque tous les contes du recueil de M. Alexandre Chodzko, qui ne se retrouve dans nos contes bretons, mais dispersés de tous les côtés dans plusieurs fables. Cela provient et du caprice des conteurs, qui, voulant toujours allonger

leurs récits, y mêlent des éléments et des épisodes étrangers à la fable première; et aussi des fortunes diverses subies par ces traditions orales, dans leurs longues migrations à travers les âges et les différents pays qu'elles ont traversés avant d'arriver jusqu'à nous.

Si les récits contenus dans différents recueils, publiés en France, en Allemagne et ailleurs, paraissent plus réguliers, plus complets et moins mélangés que mes versions bretonnes, c'est que les éditeurs y sont intervenus, assez souvent, pour une bonne part. Avant de les présenter au public, ils les ont soumis à un examen et à un travail critiques, comparant, retranchant, ajoutant et comblant les lacunes, à l'aide de versions différentes, sans pourtant toucher au fond ni modifier la fable, ou le moins possible, si cela leur est arrivé parfois. Quant à moi, je le répète, je me suis rigoureusement interdit toute participation de ce genre, bornant mon rôle à fournir aux savants et aux critiques des matériaux, mélangés et incomplets il est vrai, et tels qu'ils sortent de la mine populaire, mais dans lesquels ils peuvent avoir toute confiance quant à l'authenticité de la provenance et à l'exactitude de la reproduction.

LE CAPITAINE LIXUR ET LA SANTIRINE¹.

Un vieux gentilhomme breton vivait tranquillement dans son château, avec ses trois filles. Sa femme était morte et il n'avait pas de fils. Voilà qu'une lettre lui arrive tout à coup de la part de son roi, qui lui dit d'envoyer son fils aîné pour le servir, ou de venir lui-même, s'il n'a pas de fils en état de porter les armes. La plus jeune de ses trois filles s'habille en homme, monte à cheval et se rend à la cour, où elle se présente comme le fils aîné du vieux seigneur. Le roi, charmé de sa bonne mine, la nomme capitaine tout de suite et lui donne une compagnie. On l'appelle le capitaine Lixur.

La reine le remarque à une revue, et demande au roi de le lui donner pour page. Le roi y consent, et, à partir de ce moment, le beau capitaine Lixur dut suivre partout la reine. Celle-ci était amoureuse de son page; mais à toutes ses œillades, à toutes ses avances, le page restait insensible, si bien qu'elle en fut profondément blessée et jura de se venger de l'indifférence qu'il lui témoignait. Elle l'envoya d'abord pour tuer un sanglier, un animal très-redoutable, qui était dans un bois voisin. Une vieille femme, une fée, vint en aide au capitaine Lixur, lui en-

¹ *Santirine* est une altération du mot *Satyre*.

seigna comment il devait s'y prendre pour combattre le sanglier, et il en vint facilement à bout. La reine l'envoya alors pour s'emparer d'une licorne, animal plus terrible encore et qui transperçait neuf troncs de chênes de rang avec sa corne unique. Mais, grâce au secours de la fée, il prit aussi la licorne et lui coupa sa corne. Il reçut l'ordre alors de prendre la Santirine et de l'amener captive à la cour, sous peine de mort. La Santirine habitait une caverne, dans un bois, et son haleine et son regard donnaient la mort, à une grande distance. La fée vint encore à son secours et il prit la Santirine, lui passa une corde au cou et l'amena à la cour, douce comme un agneau, au grand étonnement de tout le monde. Chemin faisant, ils rencontrèrent le convoi d'un enfant qu'on portait en terre. Tout le monde pleurait, à l'exception du bedeau, qui chantait devant le cercueil. La Santirine se mit à rire. Plus loin, ils passèrent dans un village où l'on était occupé à pendre un brigand, et tous les assistants étaient contents et joyeux d'être délivrés d'un homme si redoutable. La Santirine se mit à pleurer. Plus loin encore, en passant au bord de la mer, ils virent un navire en perdition. Tout le monde, sur le rivage, était dans la désolation. La Santirine riait. Enfin, quand ils entrèrent dans la cour du palais du roi, tout le monde était aux fenêtres, pour les voir. La Santirine leva la tête, et, apercevant la reine à un balcon, avec deux suivantes, elle rit encore.

La Santirine ne pouvait être prise et domptée que par une jeune fille, et elle disait la vérité à chacun. Le roi et la reine voulurent l'entendre parler et dire des vérités. Le capitaine Lixur l'amena au milieu de la cour du palais. Le roi était à un balcon avec ses ministres et ses généraux; la reine et ses deux suivantes favorites étaient à un autre balcon, et les valets et autres domestiques étaient en bas, dans la cour. Le capitaine Lixur commença d'interroger la Santirine et lui demanda d'abord pourquoi elle avait ri lorsque, en venant à la cour, ils rencontrèrent le convoi d'un enfant que l'on portait en terre, et où tout le monde était triste et pleurait. « Je n'ai pu m'empêcher de rire, répondit-elle, en voyant le vrai père, le bedeau, qui chantait devant, et celui qui n'était pour rien dans la naissance de l'enfant, et qui s'en croyait le père, qui pleurait par derrière! » Tout le monde rit à cette réponse.

Le capitaine Lixur reprit : « Et un peu plus loin, dans le village où l'on pendait un brigand quand nous passâmes, pourquoi vous êtes-vous mise à pleurer, tandis que tout le monde était content et joyeux? » La Santirine répondit : « Parce que ce brigand mourait en état de péché mortel, et que je voyais sur la potence un démon qui guettait son âme, pour l'emporter dans l'enfer. — Et en voyant un navire en perdition, pourquoi avez-vous ri, pendant que tout le monde pleurait? » demanda encore le capitaine Lixur. — Parce que, répondit la Santirine, tous ceux qui étaient sur ce navire mouraient en état de grâce, et que je

voyais au-dessus de chacun d'eux un ange qui lui tendait les bras, pour l'emmener en paradis.»

Le roi prit alors la parole et, s'adressant à la Santirine : « Et pourquoi avez-vous ri aussi, Santirine, en regardant la reine à son balcon, quand vous êtes entrée dans la cour du palais? »

Et la Santirine répondit : « Je dirai la vérité jusqu'au bout, tant pis pour ceux qui s'en fâcheront. Si j'ai ri, sire, en voyant la reine à son balcon, c'est parce que vous croyez tous que ces deux suivantes qui ne la quittent jamais sont des femmes, et moi je sais que ce sont des hommes! » Et voilà tout le monde étonné, le roi furieux, et la reine et ses suivantes toutes troublées. La Santirine reprit : « J'ai encore une vérité à vous dire : c'est que vous croyez tous que le capitaine Lixur, qui m'a prise et amenée ici, est un homme, et moi je vous assure que c'est une jeune fille! — Tout cela sera vérifié sur-le-champ! » s'écria le roi.

Et l'on fit venir des médecins, qui visitèrent d'abord les deux suivantes de la reine, et, comme c'étaient des hommes, ils furent trouvés hommes; puis ils visitèrent le capitaine Lixur, et, comme c'était une fille, elle fut aussi trouvée fille.

Alors le roi, furieux, fit chauffer un four, et on y jeta la reine et ses deux amants. Puis il épousa le capitaine Lixur.

La Santirine, que mon conteur prenait pour un monstre terrible, sans pouvoir pourtant rien préciser sur sa forme ni sa nature, est une corruption du mot Satyre. Il y a dans ce conte de vagues souvenirs de Merlin et de Viviane. L'épisode du bedeau qui chante, et du père supposé qui pleure, au convoi de l'enfant, se retrouve absolument comme ici, dans le roman de Merlin, de Robert de Borron.

Dans une autre version bretonne, l'héroïne, toujours déguisée en homme, arrive à la cour du roi avec six compagnons merveilleusement doués, et qui l'aident dans l'accomplissement de ses travaux; mais la Santirine, ou le Satyre, ne paraît pas dans cette version.

Le même conte a été recueilli par les frères Grimm, sous le titre de : *les six compagnons qui viennent à bout de tout. Le chevalier Fortuné* de M^{me} d'Aulnoy en est aussi une version. Il se trouve également dans Straparole, nuit IV. fable I, sous ce titre : *Richart, roy de Thèbes, avait quatre filles, l'une desquelles s'en alla vagabonde par le monde, et de Constance se fit appeler Constantin, et arriva à la cour de Cacus, roy de Bettinie, lequel, pour ses prouesses et bonnes conditions, la prit en mariage.*

LE ROI SERPENT ET LE PRINCE DE TRÉGUIER.

Il y avait, au temps jadis, un prince en Tréguier qui avait un fils unique. Ce fils, s'ennuyant chez son père, voulut voyager. Le vieux roi lui donna beaucoup d'argent, et il partit. Mais il dépensa tout son argent au jeu et avec les femmes, et le voilà sans le sou et bien embarrassé, ne sachant aucun métier pour gagner sa vie. Un jour, après une longue marche, il arriva, exténué de fatigue et de faim, à une pauvre chaumière, sur une grande lande. Il y demanda l'hospitalité, qui lui fut accordée. Il y resta même quelque temps, et le propriétaire de la chaumière, qui était un pauvre petit tailleur, travaillant à la journée dans les fermes et chez les pauvres gens du pays, le voyant presque nu, eut pitié de lui et lui fit des braies neuves et une veste de grosse toile de fil d'étaupe. Alors il se remit en route, à la grâce de Dieu. Il arriva à un vieux château, au milieu d'un bois. La porte de la cour était ouverte, et il entra. Il vit une vieille femme à longues dents, appuyée sur un bâton, qui lui servait de troisième pied, et il lui demanda l'hospitalité pour la nuit. La vieille lui dit qu'il serait logé, et, après l'avoir fait souper, elle le conduisit à son lit, dans une chambre du château, et lui recommanda de ne pas ouvrir la porte de la chambre à côté, ou il serait effrayé de ce qu'il y verrait. Puis elle s'en alla.

Mais la curiosité empêchant le prince de dormir, il se leva et ouvrit la porte de la chambre défendue. Il y vit un énorme serpent roulé sur lui-même. Le serpent prit la parole, comme un homme, et lui dit que s'il voulait faire ce qu'il lui dirait, il en serait bien récompensé, plus tard. « Je le ferai, si je le puis, répondit le prince. — Eh bien! reprit le serpent, allez vite au bois, coupez-y un fort bâton, puis revenez ici, et je vous dirai ce que vous aurez à faire ensuite. » Le prince se rendit au bois, qui entourait le château, y coupa un gros bâton de coudrier, et revint à la chambre du serpent. Celui-ci lui dit alors : « A présent, fourrez-moi ce bâton dans le corps, par la bouche, puis, m'ayant chargé sur votre dos, partez en silence, pendant que la vieille dort, et emportez-moi d'ici. Vous marcherez tout droit devant vous, jusqu'à ce que vous trouviez un autre château. Quand vous vous sentirez faiblir, ou que vous aurez faim ou soif, léchez-moi la bouche, et aussitôt vous vous sentirez réconforté. »

Le prince suivit ponctuellement ces instructions, et le voilà hors du château, portant le serpent sur son dos. Il marche, il marche et, quand il se sent faiblir, il lèche la bouche du serpent, pleine d'écume, et les forces lui reviennent aussitôt. Il aperçoit enfin, dans le lointain, un château entouré de hautes murailles. « C'est là! lui dit le serpent, courage! » Il arrive au château et pénètre dans la cour. Là, le serpent

lui dit : « Dépose-moi à terre, à présent, et retire le bâton de mon corps. » Ce qu'il fait. Et aussitôt le serpent devient un homme. C'était un roi ! Il avait dans ce château trois filles, retenues là enchantées depuis cinq cents ans. Elles étaient toutes les trois à leurs fenêtres, et elles s'écrièrent ensemble, en reconnaissant leur père : « Notre père, que nous n'avons pas vu depuis si longtemps ! » Et elles descendirent, en toute hâte, pour l'embrasser. Alors il leur dit : « Voici, mes enfants, le prince de Tréguier, à qui nous devons notre délivrance, et je désire qu'une de vous, celle qu'il choisira, le prenne pour époux. — Le prince de Tréguier ? qu'est-ce que cela, le prince de Tréguier ? » répondirent les deux aînées, d'un air dédaigneux. — Moi, mon père, je le prendrai volontiers, puisqu'il vous a délivré, dit la cadette. — Sotte ! lui dirent ses sœurs ; qu'il montre du moins ce dont il est capable. — C'est juste, répondit le vieux roi¹. »

Et il donna au prince une épée enchantée et un beau cheval blanc et lui dit : « Allez en Russie avec cette épée et ce cheval. Le cheval vous conduira et vous portera, et, pendant que vous tiendrez l'épée, vous pourrez être exempt de toute inquiétude. Vous arriverez en Russie au moment d'une grande bataille ; vous pousserez votre cheval au milieu de la mêlée et vous n'aurez qu'à élever votre épée, la pointe en l'air, en souhaitant la mort des ennemis de l'empereur de Russie, et aussitôt tous ceux qui la verront tomberont morts à terre. De même pour le gibier, même les animaux les plus dangereux, quand vous serez à la chasse. L'empereur de Russie, pour reconnaître le service que vous lui aurez rendu, vous donnera la main de sa fille unique. Elle vous trahira, avec un des généraux de son père, qui est son amant ; mais ne craignez rien et ne vous en désolez pas, car vous épouserez un jour la fille du roi de Naples. (Le roi de Naples c'était le roi serpent lui-même.) Quand vous serez marié, la fille de l'empereur de Russie viendra à bout de vous enlever votre épée, et, dès lors vous ne pourrez plus échapper à sa vengeance et à celle de son amant. Vous serez mis à mort et haché menu comme chair à pâté. Mais, avant de mourir, demandez que l'on mette tous les morceaux dans un sac, que l'on charge ce sac sur votre cheval et que l'on laisse celui-ci aller en liberté. On vous l'accordera. Le cheval reviendra à la maison, et, avec de l'eau de la vie, que je possède, je vous rappellerai à la vie. »

Le prince partit pour la Russie, avec sa bonne épée et son bon cheval, et tout se passa, de point en point, comme le lui avait dit le roi serpent. Il gagna la victoire sur les ennemis de l'empereur et épousa sa fille. Mais il eut l'imprudence de révéler à sa femme la *vertu* de son épée, et son amant et elle la lui enlevèrent. Il fut mis à mort par eux, haché

¹ A partir d'ici, le premier conte semble se perdre dans un autre.

menu comme chair à pâté, puis, sur sa demande avant de mourir, tous les morceaux furent mis dans un sac, le sac fut placé sur son cheval et celui-ci, mis en liberté, rapporta le tout à la cour du roi serpent qui, avec quelques gouttes de son eau de la vie, ressuscita le prince de Tréguier.

Trois jours après, le roi serpent dit au prince qu'il lui fallait retourner en Russie, et sous la forme d'un cheval, cette fois. « Je vous mettrai, ajouta-t-il, une fiole de mon eau de la vie dans l'oreille gauche, car vous en aurez encore besoin. Quand vous arriverez à la cour de l'empereur, vous irez droit à l'écurie. Il y a dans le palais une jeune fille méprisée et maltraitée par tout le monde et employée à garder les dindons, bien qu'elle soit de haute naissance, comme vous l'apprendrez plus tard. On l'appelle *Souillon*, et c'est elle qui vous viendra en aide. Quand elle vous verra arriver, elle dira à votre femme, qui s'est mariée avec son amant le général: — Ah! madame, le beau cheval qui vient d'arriver dans votre écurie! — Votre femme se rendra aussitôt à l'écurie, et, en vous voyant, elle dira: — Ceci doit être quelque chose de la part de mon premier mari! — Et aussitôt elle donnera l'ordre de vous tuer, de vous hacher en menus morceaux et de jeter le tout dans un four ardent pour y être consumé. En entendant cela, *Souillon* s'écriera: — Oh! le beau cheval! c'est vraiment pitié de le tuer! — Et elle viendra vous caresser de la main. Dites-lui alors, tout doucement, de prendre la fiole qui sera dans votre oreille gauche, et soyez sans inquiétude, car elle saura quel emploi elle devra en faire. »

Le prince de Tréguier se rendit donc de nouveau à la cour de l'empereur de Russie, sous la forme d'un beau cheval. Sa femme, dès qu'elle le vit, donna l'ordre de le mettre à mort, de le hacher en menus morceaux et de jeter le tout dans un four ardent. Mais *Souillon* s'était déjà emparée de la fiole d'eau de la vie qui était dans son oreille. Elle ramassa ensuite une pelote de son sang caillé, la déposa sur une pierre, au soleil, sous la fenêtre de la chambre de la princesse, et l'arrosa de quelques gouttes de l'eau de la vie. Aussitôt il s'en éleva un beau cerisier, portant de belles cerises rouges, et dont le sommet atteignait à la hauteur de la fenêtre de la princesse. Celle-ci, voyant cela, s'écria encore: « C'est quelque chose de la part de mon premier mari! » Et elle fit abattre le cerisier et le jeter dans le four, pour être réduit en cendres. Mais *Souillon* en avait cueilli, auparavant, une belle cerise rouge. Elle la déposa au soleil sur la pierre d'une fenêtre basse, versa dessus quelques gouttes de son eau de la vie, et aussitôt un bel oiseau bleu s'en éleva et s'envola au jardin en faisant: drik! drik! . . . La princesse et son mari, qui se promenaient dans le jardin, le remarquèrent et ils s'écrièrent: « O le bel oiseau! » et ils essayèrent de l'attraper. L'oiseau s'envolait de buisson en buisson, sans jamais aller loin. Le mari de la princesse déposa son épée à terre, afin de pouvoir courir plus librement

après lui. L'oiseau se posa alors sur l'épée, et aussitôt il devint un homme, le prince de Tréguier! Celui-ci, s'emparant aussitôt de l'épée, s'écria : « Holà ! tout va bien ! » Il abattit la tête de sa femme et celle de son mari, puis il retourna auprès du roi serpent, emmenant avec lui Souillon, qui était une princesse d'une beauté merveilleuse. C'était la plus jeune des trois filles du roi de Naples, que nous avons appelé jusqu'à présent le roi serpent.

Le vieux roi et ses trois filles se trouvaient ainsi délivrés de la puissance d'un méchant magicien qui les tenait enchantés depuis cinq cents ans.

Le prince de Tréguier fut alors marié avec la plus jeune des princesses, et il y eut à cette occasion des festins et des fêtes magnifiques.

Ce conte paraît, dans certaines parties, confus et incomplet. Je regrette de n'avoir pu en trouver jusqu'aujourd'hui une seconde version, pour le compléter.

L'HIVER ET LE ROITELET.

Pendant l'hiver, le Roitelet qui est, dit-on, le plus fin de tous les oiseaux, sait toujours s'y prendre de manière à n'avoir pas trop froid. L'Hiver le voyant tout joyeux et content, pendant que tous les autres oiseaux étaient tristes et malheureux, lui dit un jour qu'il avait gelé bien dur :

— Où étais-tu donc la nuit passée ?

— Sous le toit de la maison où les servantes du manoir faisaient la buée, répondit-il.

— Fort bien, cette nuit je saurai bien arriver jusqu'à toi.

Et en effet, il gela si fort cette nuit-là, que l'eau gela sur le feu, dans la buanderie. Mais le Roitelet, prévenu, n'était plus là et l'Hiver, le voyant le lendemain matin gai et pimpant, à son ordinaire, fut étonné et lui demanda encore :

— Où étais-tu donc, la nuit passée ?

— Dans l'étable aux vaches, sous la queue d'une vache.

— Bon ! tu auras de mes nouvelles cette nuit.

Et il fit si froid et il gela si dur cette nuit-là, que la queue des vaches se colla à leur derrière. Cependant le lendemain matin le Roitelet sautillait et chantait encore, comme en plein mois de mai.

— Comment tu n'es donc pas mort ? lui demanda l'Hiver, tout étonné de le revoir.

— Mort ? et pourquoi donc, s'il vous plaît ? répondit-il gaiement.

— Où donc étais-tu, la nuit passée ?

— Entre le nouveau marié et sa femme.

— Voyez donc où ! Qui aurait songé à le trouver là ? Mais n'importe, cette nuit je viendrai à bout de toi¹.

— C'est ce que nous verrons bien !

Et il se mit à chanter. Cette nuit-là il gela si fort, si fort, que le lendemain matin on trouva le mari et la femme collés l'un contre l'autre et morts de froid ! Mais le Roitelet s'était retiré dans un trou de muraille, près du four d'un boulanger, et là il ne sentit pas le froid. Mais il y rencontra une souris qui cherchait aussi la chaleur, et il s'éleva une dispute entre eux, au sujet de la place, si bien que, pour vider le différend, ils convinrent que, dans huit jours, il y aurait une grande bataille sur la montagne de Bré, entre tous les animaux à plumes et tous les animaux à poil du pays. Avis en fut donné de tous les côtés, et, au jour convenu, tous les animaux à plumes et à poil du pays se trouvèrent au rendez-vous, et le combat commença, un terrible combat. Les animaux à plumes perdaient et allaient être écrasés, quand arriva l'Aigle qui rétablit les chances de leur côté. Partout où il passait il abattait et éventrait tout...

Le fils du roi assistait au combat, à la fenêtre de son palais, et, voyant que l'Aigle allait tout détruire, au moment où il passait au ras de la fenêtre, il lui porta un coup de sabre et lui cassa une aile, si bien qu'il tomba à terre. La victoire resta indécise. L'Aigle, blessé et ne pouvant plus voler, dit au fils du roi :

— A présent, il vous faudra me nourrir, pendant neuf mois, de chair de perdrix et de lièvres.

— Je le ferai, répondit le prince.

Au bout des neuf mois, quand l'Aigle fut guéri, il dit au fils du roi :

— A présent, je vais retourner chez ma mère et je désire que tu viennes avec moi, pour voir mon château.

— Volontiers, répondit le prince.

Et il monta sur le dos de l'Aigle, et ils partirent².

L'Aigle avait une sœur et le prince devint amoureux d'elle, dès qu'il la vit. Cela ne plaisait pas beaucoup à l'Aigle, ni à sa mère. L'Aigle proposa au prince une partie de boules dont l'enjeu devait être la tête de celui-ci, s'il perdait, et la main de sa sœur, s'il gagnait. Le prince accepta. Mais les boules étaient de cinq cents livres chacune et le pauvre prince ne pouvait seulement pas les remuer, de sorte que l'Aigle gagna facilement.

¹ Dans une autre version, l'Hiver répond : « Ah ! là, je ne puis pas mettre le nez. » Et le conte est fini. Et en effet, ce qui suit paraît complètement étranger à ce débat, qui forme un petit récit à part, comme il en existe plusieurs sur le Roitelet.

² Les aigles, les lions, les serpents, les dragons qui se rencontrent fréquemment dans nos traditions populaires me semblent être autant d'arguments en faveur d'une origine asiatique.

— Ta vie est à moi ! lui dit-il alors.

— Je demande ma revanche, répondit le prince.

— Eh bien ! soit , à demain la revanche.

Le prince va trouver la sœur de l'Aigle, les larmes aux yeux, et lui conte tout.

— Me serez-vous fidèle, lui demanda-t-elle, et je vous ferai gagner ?

— Oui, je vous serai fidèle jusqu'à la mort.

— C'est bien ! Voici comment il faudra faire : j'ai là deux grandes vessies que je peindrai en noir, de manière à les faire ressembler à deux boules, puis je les mettrai parmi les boules de mon frère et, quand vous irez jouer, vous aurez soin de prendre vos boules le premier et de choisir les deux vessies. Quand vous leur direz : « Chèvre, élève-toi en l'air et vas en Égypte, il y a sept ans que tu es ici ! » elles s'élèveront en l'air aussitôt, si haut, si haut, qu'on ne pourra les voir. Mon frère s'imaginera que ce sera vous qui les aurez lancées si haut, et, ne pouvant en faire autant, il s'avouera vaincu.

Le prince se conforma à ces instructions et l'Aigle, n'y comprenant rien, s'avoua vaincu.

— Cela fait une partie à chacun de nous, dit-il ; demain nous jouerons à un autre jeu.

Le lendemain matin, l'Aigle prit un tonneau de cinq barriques, qu'il portait facilement sur le plat de la main (car il était homme ou aigle à volonté), puis il dit au prince de prendre un autre tonneau semblable, qu'il lui montra, pour aller à la fontaine puiser de l'eau à sa mère, pour faire sa cuisine. Mais le prince, conseillé par la sœur de l'Aigle, dit :

— Bah ! apportez-moi des pelles, des pioches et une bonne civière, et laissez-là vos tonneaux.

— Pourquoi faire ? demanda l'Aigle, étonné.

— Pour apporter la fontaine ici, à la porte de la cuisine, et nous n'aurons pas besoin de nous fatiguer à aller chercher de l'eau si loin.

— Quel gaillard ! pensa l'Aigle en lui-même.

Puis il dit : — Eh bien ! restez-là, j'irai, seul, prendre de l'eau à ma mère. — Ce qu'il fit, en effet.

Le lendemain, comme la vieille disait à son fils que ce qu'ils avaient de mieux à faire pour se débarrasser du prince, c'était de le tuer et de le manger, l'Aigle répondit qu'il avait été bien traité chez lui et qu'il ne voulait pas être si dur à son égard, mais que, du reste, il allait le soumettre à d'autres épreuves d'où il aurait bien de la peine à se tirer à son honneur. Et en effet, il dit au prince :

— Je veux bien vous donner ma sœur, mais il faut que vous la gagniez et que vous nous prouviez que vous êtes digne d'elle. Voilà une cognée de bois, pour abattre la grande avenue de chênes du château, et il faut que ce soit fait aujourd'hui pour le coucher du soleil.

— C'est bien, répondit le prince, ce sera fait.

Et il prit la cognée de bois et se rendit dans l'avenue, d'un air plus rassuré qu'il ne l'était en réalité. Heureusement pour lui que la sœur de l'Aigle, sous prétexte d'aller se promener dans l'avenue, vint à son secours et lui dit :

— Me serez-vous fidèle ?

— Oui, jusqu'à la mort ! répondit-il.

— Eh bien, ôtez votre veste, mettez-la sur les racines découvertes du vieux chêne que voilà, puis prenez votre cognée, frappez-en chaque arbre au tronc, et, à chaque coup, vous en abattrez un.

Le prince fit comme on lui avait dit, et il eut bientôt abattu tous les arbres de l'avenue, puis il revint tranquillement au château.

— Comment, est-ce déjà fait ? lui demanda l'Aigle, en le voyant revenir.

— Oui vraiment, répondit-il ; quand vous n'aurez pas de travaux plus difficiles que cela à me donner, ce sera vite fait.

L'Aigle courut à son avenue, et quand il vit tous ses beaux chênes à terre, il se mit à pleurer, puis il alla trouver sa mère et lui avoua qu'il ne pouvait plus lutter avec le prince et qu'il fallait lui donner sa sœur et les laisser partir. Le prince emmena donc avec lui la sœur de l'Aigle, qui était aussi une princesse d'une grande beauté, et prit avec elle la route de son pays. Quand ils arrivèrent dans la ville où demeurait son père, elle lui parla de la sorte :

— Nous nous séparerons, à présent, pour un temps, car nous ne pouvons encore nous marier. Mais restez-moi toujours fidèle, quoi qu'il arrive, et, lorsque le temps sera venu, vous me retrouverez. Voici une moitié de ma bague et une moitié de mon mouchoir ; prenez-les et ils vous serviront, au besoin, à me reconnaître.

Le prince parut désolé ; il prit la moitié de la bague et la moitié du mouchoir de la sœur de l'Aigle, et retourna seul au palais de son père, où l'on fut heureux de le voir revenir. Quant à la sœur de l'Aigle, elle se mit en condition chez un orfèvre de la ville, qui se trouvait être l'orfèvre de la cour.

Cependant le prince oublia vite sa fiancée. Il devint amoureux d'une belle princesse, venue à la cour de son père d'un royaume voisin, et le jour fut fixé pour leur mariage. On fit de grands préparatifs et de nombreuses invitations. L'orfèvre de la cour fut aussi invité, avec sa femme, et même la femme de chambre de celle-ci, c'est-à-dire la sœur de l'Aigle. Celle-ci se fit faire par son maître un petit coq et une petite poule d'or, et les emporta au palais, le jour des noces. Pendant le repas, elle se trouva être vis-à-vis des nouveaux mariés. Elle mit la moitié de son anneau, dont le prince avait l'autre moitié, à côté d'elle, sur la table. La nouvelle mariée la remarqua, et dit :

— J'en ai une toute semblable! — Son mari la lui avait donnée.

On rapprocha les deux moitiés l'une de l'autre et elles se rejoignirent, et voilà la bague entière. De même pour les deux moitiés de mouchoir. Tous ceux qui virent cela en furent étonnés. Le prince, seul, restait indifférent et semblait ne pas comprendre. Alors la sœur de l'Aigle mit sur la table son petit coq et sa petite poule d'or. Puis elle jeta un pois dans son assiette, et le coq le croqua aussitôt.

— Tu l'as encore avalé, glouton! lui dit la poule.

— Tais-toi, répondit le coq, le prochain sera pour toi.

— Oui, le fils du roi aussi me disait qu'il me serait fidèle jusqu'à la mort, quand il allait jouer aux boules avec mon frère l'Aigle.

Le nouveau marié dressa l'oreille. La sœur de l'Aigle jeta un second pois dans son assiette, et le coq le croqua encore.

— Tu l'as encore avalé, glouton! lui dit la poule.

— Tais-toi, ma poulette, le premier sera pour toi.

— Oui, le fils du roi me disait aussi qu'il me serait fidèle jusqu'à la mort, quand mon frère l'Aigle lui dit d'aller avec lui puiser de l'eau à la fontaine!

Tout le monde était étonné, et ouvrait de grands yeux. Le prince aussi était très-attentif. La servante de l'orfèvre jeta un troisième pois dans son assiette, et le coq le croqua, comme les deux autres.

— Tu l'as encore avalé, glouton! lui dit la poule.

— Tais-toi, ma poulette, le premier sera pour toi!

— Oui, le fils du roi aussi me disait qu'il me serait fidèle jusqu'à la mort, quand mon frère l'Aigle l'envoya abattre tous les chênes de sa grande avenue, avec une cognée de bois!

Le prince comprit enfin. Il se leva alors, et, se tournant vers son beau-père, il parla de cette façon :

— Beau-père, j'ai un conseil à vous demander. J'avais une petite clef d'or, la clef de mon trésor, et je la perdus. J'en fis faire une nouvelle, qui était aussi bien jolie. Mais je viens de retrouver la première, de sorte que j'en ai deux, à présent. De laquelle convient-il que je me serve, de l'ancienne ou de la nouvelle?

— Respect est toujours dû à ce qui est ancien, répondit le vieillard.

— Je pense aussi comme vous, reprit le prince : eh bien! j'ai aimé une autre avant votre fille; je l'avais perdue et je l'ai retrouvée : la voici!

Et il se leva et alla vers la servante de l'orfèvre, qui était la sœur de l'Aigle, et la prit par la main, au grand étonnement de tout le monde. L'autre fiancée, ainsi que son père, sa mère et ses parents et invités se retirèrent, peu satisfaits, on le comprend aisément; mais les festins, les jeux et les réjouissances de toute sorte n'en continuèrent pas moins, pour célébrer le mariage du prince avec la sœur de l'Aigle.

Il y a encore dans ce conte mélange de plusieurs fables, deux au moins, et probablement trois. La reconnaissance de la fin rappelle un peu celle de la légende allemande de Henri de Brunswick, surnommé le Lion, à cause du secours qu'il reçut de cet animal.

JANVIER ET FÉVRIER.

Une pauvre veuve avait deux fils, dont l'un s'appelait Janvier, et l'autre, Février. Janvier, afin d'alléger les charges de sa mère, se décida à voyager pour chercher condition. Il partit donc, promettant de revenir à la maison, dès qu'il aurait gagné un peu d'argent. Il arriva dans un château dont le seigneur le prit à son service aux conditions suivantes : il devait faire tout ce que lui diraient le maître et la maîtresse et leurs deux jeunes enfants, sans jamais se fâcher de rien, et, s'il remplissait bien ces conditions, il recevrait cent écus au bout de l'année; mais aussi s'il refusait d'obéir, en quoi que ce fût, ou s'il se fâchait, il serait renvoyé sans le sou, et de plus on lui enlèverait un ruban de peau rouge depuis le sommet de la tête jusqu'aux talons. L'année devait finir quand le coucou chanterait. Le seigneur, de son côté, s'engageait à se laisser enlever le même ruban de peau rouge, si lui-même il se fâchait. Janvier accepta. Trois cents francs! c'était toute une fortune pour lui, et comme sa mère serait heureuse, s'il pouvait les lui rapporter un jour!

On l'envoya, le premier jour, couper de l'ajonc sur une grande lande. Un grand chien l'accompagnait. Il se mit à l'ouvrage; mais, quand il se sentit fatigué, il voulut se reposer un peu et fumer une pipe. Dès qu'il s'arrêta, le chien lui montra les dents. Il lui fallut donc se remettre au travail, et laisser sa pipe. A midi, une servante vint, apportant deux écuelles pleines de soupe, l'une de pain blanc, pour le chien, et l'autre, de pain noir, pour Janvier. Cela lui parut étrange; il ne s'en plaignit pourtant pas. Il mangea sa soupe, puis il lui fallut se remettre à l'ouvrage, jusqu'au coucher du soleil. Alors le chien prit la route du château, et il le suivit. On lui donna encore de la soupe de pain noir, à souper. Pendant qu'il mangeait sa soupe, tout à coup les enfants se mirent à crier :

— J'ai envie de

— Allons! Janvier, dit alors la maîtresse, accompagnez les enfants dehors!

Et Janvier sortit avec les deux marmots. Quand il rentra, on avait fini de souper; il n'y avait plus rien sur la table; on avait tout serré.

— N'aurai-je pas aussi un peu de lard? demanda-t-il timidement.

— C'est trop tard, tout est serré! répondit la maîtresse.

— Triste souper, après une si rude journée de travail! murmura-t-il.

— Vous n'êtes pas content ? lui demanda le seigneur.

— Je ne suis pas fâché non plus ; je n'en mourrai pas, pour un mauvais souper, j'y suis assez habitué. Et il alla se coucher là-dessus.

Le lendemain, les choses se passèrent de la même manière. Il travailla à couper de l'ajonc, jusqu'au coucher du soleil, toujours surveillé par le gros chien, et, pendant qu'il mangeait sa soupe, le soir, il fallut encore sortir avec les enfants, puis aller se coucher sans le moindre morceau de viande. Le troisième jour aussi il coupa de l'ajonc, comme les deux jours précédents, et s'en revint, le soir, de mauvaise humeur. Comme les deux jours précédents aussi, les enfants ne le laissèrent pas manger sa soupe tranquille, et, quand il rentra, après les avoir accompagnés dehors, il n'y avait encore rien sur la table. Mais, cette fois, il réclama, car il avait faim.

— Vous n'êtes donc pas content ? lui demanda le seigneur.

— Non certainement, répondit-il.

— C'est bien ; vous savez nos conditions ?

Et on l'étendit sur le ventre sur une table, après l'avoir déshabillé, puis on lui enleva un ruban de peau rouge, depuis le sommet de la tête jusqu'aux talons, et on le renvoya alors sans le sou.

Le pauvre Janvier revint chez sa mère, triste et malade. Il raconta tout à son frère Février, et celui-ci voulut à son tour tenter l'aventure, bien résolu à venger son frère. Il se rendit donc au même château et s'engagea au service du seigneur, aux mêmes conditions que Janvier. Les deux premiers jours se passèrent pour lui absolument comme pour son frère : travail sur la lande, sous la surveillance du chien, importunités des enfants et tristes soupers. Mais le troisième jour, en se rendant à la lande, il se dit : « Il faut que cela finisse ! » Et, en effet, après avoir travaillé pendant une demi-heure environ, il voulut se reposer et fumer une pipe. Le chien grogna et montra les dents ; mais, d'un vigoureux coup de faucille, il lui coupa le cou. Quand la servante vint, à midi, lui apporter à dîner, elle fut bien étonnée de voir le chien mort et Février qui dormait à l'ombre d'un vieux chêne. Elle courut annoncer la chose à son maître. Quand Février retourna au château, au coucher du soleil, le seigneur lui dit :

— Tu as tué mon chien, malheureux !

— Oui, je l'ai tué, répondit-il ; est-ce que vous n'êtes pas content ?

— Oh ! pour un chien, ce n'est pas la peine de se fâcher ; viens souper, dit le seigneur, en dissimulant sa colère.

Pendant que Février mangeait sa soupe, dans la cuisine, les enfants vinrent encore l'importuner, en disant :

— J'ai envie ! Je veux sortir !...

— Eh bien ! allez au diable ! s'écria Février impatienté, et il les jeta, par la fenêtre, dans la cour.

— Qu'as-tu fait là, misérable ! tu veux donc tuer mes enfants ! s'écria le seigneur, furieux.

— Eh ! qu'ils me laissent donc manger tranquille, une fois ! Du reste, êtes-vous fâché, monseigneur ?

— Qui ne serait pas fâché ? répondit le seigneur. Et se reprenant aussitôt : — Et pourtant j'ai un si bon caractère que je ne suis pas fâché ; je ne me fâche jamais, moi ; mais il ne faut pas recommencer.

Voilà le seigneur et sa femme embarrassés de savoir comment se défaire de Février, car ils ne voulaient plus le garder chez eux. La dame trouva cette idée, qu'elle crut excellente :

— Il est dit que son année finira quand le coucou aura chanté ; eh bien ! le coucou chantera demain ; je le ferai chanter, moi.

Et, en effet, le lendemain matin, elle monta sur un vieux chêne, qui était près de la porte de la cour, et se mit à crier : *Coucou ! Coucou ! . . .*

— Comment, un coucou qui chante au mois de février ! s'écria Février ; je vais lui apprendre, moi, à chanter en sa saison !

Et, saisissant une pierre, il la lança dans l'arbre et atteignit à la tête la vieille, qui tomba à terre roide morte.

— Ah ! tu as tué ma femme, misérable ! s'écria le seigneur.

— Et pourquoi diable va-t-elle aussi faire le coucou, sur un arbre ? répondit Février.

— Oh ! scélérat, je te ferai pendre . . .

— Est-ce que vous n'êtes pas content, monseigneur ?

— Et quel autre, à ma place, serait content ?

— Alors, vous savez nos conditions ?

— Mais je ne t'ai pas dit que je suis fâché ; va, vite, prendre deux pelles au château, pour que nous l'enterrions dans le bois ; personne ne saura ce qu'elle sera devenue. Tu trouveras des pelles et des pioches au fond du corridor, près de la chambre de mes filles.

Février courut au château ; il entra dans la chambre des demoiselles, qui avaient, l'une, dix-sept et l'autre, dix-huit ans, et voulut les embrasser. Mais elles se mirent à crier et à se défendre de leur mieux.

— C'est votre père qui m'a dit de vous embrasser toutes les deux, leur disait-il ; vous allez voir.

Et, se mettant à la fenêtre, il cria :

— Toutes les deux, monseigneur, n'est-ce pas ?

— Oui, deux, et dépêche-toi.

Il voulait dire qu'il fallait lui apporter deux pelles. Février embrassa les deux demoiselles, puis il descendit avec les deux pelles, et la vieille fut enterrée dans le bois.

Cependant, au bout de quelques mois de là, le seigneur s'aperçut que ses deux filles étaient enceintes, et quand il sut que c'était des œuvres de Février, furieux, et ne pouvant se contenir, il lui dit :

— Misérable! pendard! tu as déshonoré mes filles!...

— Ah! pour le coup, vous êtes en colère, monseigneur! lui dit Février, tranquillement.

— Certainement, je suis en colère; et qui ne le serait pas à ma place?

— Fort bien: vous savez nos conventions? Il me faut cent écus, plus une lanière de votre peau, depuis le sommet de la tête jusqu'aux talons.

Et le seigneur fut obligé de payer de son argent et de sa personne. Alors Février retourna chez sa mère, ayant vengé son frère, et, quand il arriva, il y eut un petit festin de réjouissance.

Dans une autre version du même conte, ce sont trois frères qui tentent successivement l'aventure. Les deux aînés échouent, en laissant chacun une lanière de sa peau, comme Janvier. Le cadet leur rapporte leurs lanières, avec une troisième, enlevée au seigneur, et de plus, une forte somme d'argent. Quelques-uns des épisodes sont différents: ainsi le cadet est envoyé le premier jour garder un grand troupeau de bœufs dans un pré. Un marchand passe, allant à une foire, et il lui vend tous ses bœufs pour douze cents francs; il y met seulement cette condition qu'on lui laissera la queue de l'un d'eux.

Le marchand coupe la queue à un des bœufs et la lui donne, puis il part avec tout le troupeau, enchanté de son marché. Le cadet monte alors sur un arbre, avec la queue qui lui est restée, et là il se met à crier à tue-tête:

— Au secours! au secours, vite! tous mes bœufs s'en vont au ciel!

Le seigneur, qui se promenait dans les environs, l'entend et accourt.

— Qu'y a-t-il donc? demande-t-il; où sont les bœufs?

— Ah! mon bon seigneur, la singulière chose! imaginez-vous qu'ils se sont tous pris par la queue à la file les uns des autres, puis ils se sont élevés en l'air, comme s'ils avaient des ailes, et ont disparu! J'ai pu saisir la queue du dernier, et je la tiens encore; montez vite sur l'arbre, pour tirer dessus avec moi, et peut-être pourrions-nous les faire descendre.

Le seigneur se hâte de monter sur l'arbre et il saisit aussi la queue et se met à tirer dessus. Mais le cadet lâche prise en ce moment, et le seigneur tombe par terre, tenant encore la queue et tout endolori de sa chute.

— Hélas! s'écrie alors le cadet, c'est fini! ils sont partis pour le paradis, où l'on en a sans doute besoin pour quelque grand festin!

Le seigneur se résigna avec peine à la perte de ses bœufs; pourtant il dit qu'il n'était pas en colère, puisqu'ils étaient allés au paradis.

Le second jour, le cadet fut envoyé garder les pourceaux. Il y en avait un grand troupeau. Il les vendit encore à un marchand qui passait, pour deux cents écus et la queue de l'un d'eux. Le marchand parti, il entra jusqu'à la ceinture dans un marais qui était dans les douves du château, y plongea une extrémité de la queue qu'il s'était réservée, et, feignant de tirer dessus de toutes ses forces, il se mit à crier:

— Au secours! au secours! venez vite, vite! . . .

Le seigneur accourut encore.

— Qu'y a-t-il-donc? demanda-t-il.

— Ah! mon bon seigneur, tous les pourceaux se sont pris par la queue, comme les bœufs, puis ils se sont précipités dans le marais et ont disparu! Mais je tiens la queue du dernier; venez m'aider à tirer dessus.

Et le seigneur entra sans hésiter dans le marais et saisit la queue du pourceau et tira de toutes ses forces. Mais le cadet lâcha prise alors en disant:

— C'est fini! ils sont allés en enfer! . . .

Et le seigneur tomba et faillit se noyer dans la boue.

Cette lanière de peau rappelle la livre de chair du Shylock du *Marchand de Venise*, dans Shakespeare. Le même épisode de la livre de chair se trouve aussi dans le roman de Dolopathos.

On trouve également dans Jehan de Saintré, ch. 24 :

« Ha, madame, dit Madame à la royne, vous taillez larges cour-roies d'autrui cuir. »

Plaute dit aussi: « De meo tergo degitur corium. »

On trouve deux exemples de cette étrange coutume qui consiste à enlever une bande de peau, depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds, dans les *Contes et traditions populaires des Gaëls de l'Écosse*, rassemblés par M. F.-J. Campbell. Enfin, dans nos campagnes bretonnes on dit encore communément, comme terme de menace: « *Me a savo koreann d'ezhan!* » C'est-à-dire: « Je lui enlèverai courroie! »

LE BERGER QUI SAUVE UNE PRINCESSE D'UN SERPENT.

Un pauvre homme se met à voyager, cherchant condition. Chemin faisant il rend service à des fourmis, à une colombe et à un lion¹. Il arrive à la cour d'un roi où on le prend comme berger. Il va garder son troupeau dans une prairie bordant un grand bois. Un énorme sanglier sort du bois. Il appelle à son secours le lion qu'il a secouru. Le lion vient et met le sanglier en pièces. Le berger pénètre alors dans le bois et y voit un vieux château abandonné. C'est celui du sanglier que le lion a tué. Il y remarque, entre autres choses, trois écuries dans chacune desquelles il y a un cheval, un chien, une épée, des harnais et un équipement complet de chevalier, et tout cela est couleur de la lune dans une des écuries, couleur des étoiles dans une autre, et couleur du soleil dans la troisième.

Il y avait aussi dans ce bois un serpent à sept têtes qui ravageait tout le pays et, chaque année, il fallait lui livrer une jeune fille du sang royal. Or, le temps était venu de lui sacrifier la fille même du roi, ce qui causait un grand deuil à la cour. Le berger se présente trois jours successivement pour défendre la princesse contre le monstre, avec le cheval, le chien, l'épée, les harnais et l'armure de chevalier couleur de la lune, le premier jour, les mêmes choses couleur des étoiles, le second jour, et couleur du soleil, le troisième jour. Il finit par tuer le serpent. Le roi avait promis la main de sa fille à celui qui la délivrerait du monstre, et, chaque jour, le chevalier inconnu qui avait combattu pour elle se dérobait après le combat. Il déposait cheval, chien, épée et armure de chevalier dans le vieux château du bois, puis il reprenait ses habits de berger et rentrait chaque soir, comme s'il était complètement étranger à tout ce qui se passait. Cependant, sur l'avis de sa fille, le roi fit publier dans tout le royaume un grand tournoi, qui devait durer trois jours. Le berger ne manqua pas d'y venir, équipé en chevalier, et la princesse le reconnut, dès qu'elle le vit. Le mariage se fit alors.

Dans une autre version, le berger, après avoir tué le serpent, lui coupa ses sept langues et les emporta. Mais un charbonnier, passant tôt après dans le bois, lui coupa aussi ses sept têtes, les mit dans un sac et se présenta avec elles à la cour, pour réclamer la main de la princesse. Heureusement que le berger vint aussi à temps, avec les sept langues, et l'imposture du charbonnier ayant été découverte, il fut patibulé et pendu.

¹ Il doit y avoir une lacune dans le conte, car les fourmis et la colombe n'y reparaissent pas.

On dirait qu'il y a dans ce conte un souvenir lointain de la fable de Thésée et du Minotaure de Crète.

Le même conte se trouve dans Straparole, nuit X, fable III ; sous le titre suivant : « *Césarín de Berni, accompagné d'un lyon, un ours et un loup, part au desceu de sa mère et de ses sœurs et s'en va ; et, arrivé en Sicile, trouve la fille du roi exposée pour estre dévorée d'un dragon, lequel, à l'ayde de ces trois animaux, il occit, délivrant la princesse, qu'il espousa.* »

LE ROI QUI VOULAIT ÉPOUSER SA PROPRE FILLE.

Un roi d'Espagne perdit sa femme, et il jura qu'il ne se remarierait jamais, à moins qu'il ne trouvât une jeune fille à qui la robe de noces de la défunte reine siérait parfaitement. Sa fille, qui avait dix-huit ans, mit un jour, en jouant, la robe de sa mère, et elle lui allait à merveille, si bien que son père voulait l'épouser. Effrayée de ses instances, elle va consulter une sorcière qui lui dit de demander successivement au roi, pour gagner du temps, d'abord un habit couleur du ciel, puis un autre couleur de la lune, et enfin un troisième couleur du soleil. Son père vient à bout de lui procurer ces trois habits, l'un après l'autre, et avec beaucoup de peine. Alors elle quitte, de nuit, le palais, et, par le pouvoir de la sorcière, ses trois habits la suivent sous terre, dans une cassette. Elle devient gardeuse de dindons dans un château. Le fils du seigneur de ce château tombe amoureux d'elle. Afin de la connaître et de l'éprouver, il se rend dans une ferme attenante au château et s'entend avec le fermier et sa femme pour se faire passer pour une pauvre femme bien malade à qui ils ont donné l'hospitalité, par commisération. Il se fait mettre un lit dans un endroit obscur, sous prétexte qu'il ne peut souffrir la lumière.

Trois demoiselles nobles, qui désiraient toutes les trois l'épouser, le visitent là, successivement, sans le reconnaître, et lui font d'étranges aveux. La gardeuse de dindons vient aussi à son tour, et, trompée comme les autres et croyant parler à une pauvre femme, elle lui avoue qu'elle est fille du roi d'Espagne. Alors le jeune seigneur se fait reconnaître. Il épouse la prétendue gardeuse de dindons et le vieux roi, devenu plus sage, assiste aux noces de sa fille et cède sa couronne à son gendre.

On sait que *Peau d'âne* de Perrault est bâti sur les mêmes ressorts ; mais l'épisode de la ferme ne s'y trouve pas, ni non plus dans Straparole, qui a le même conte, à quelques différences près ; nuit I, fable IV, sous le titre suivant : « *Thibaud, prince de Salerne, veut espouser sa fille Doralice ; laquelle, estant sollicitée du*

père, arriva en Angleterre, où Genèse l'espousa et eut deux enfants d'elle, qui furent mis à mort par Thibaud, dont Genèse se vengea depuis.»

La même circonstance d'un père qui veut épouser sa fille se trouve dans l'*Histoire de la belle Héleine de Constantinople, mère de saint Martin de Tours en Touraine et de saint Brice, son frère*. On trouve encore une situation analogue dans un conte de Chaucer et dans un conte lithuanien intitulé : *De la belle-fille d'un roi*, dans le recueil de Schleicher, *Lithauische Märchen*, page 10. Il y a également dans Bonaventure Des Périers un conte dont l'héroïne, Pernelle, présente plus d'un trait de ressemblance avec le conte de Perrault, *Peau d'âne*.

L'ÉPERVIER ET LA SIRÈNE.

Un vieux pêcheur prit, un jour, une sirène dans ses filets. Celle-ci lui dit : « Amène-moi ton enfant nouvellement né pour que je l'embrasse, puis remets-moi en liberté et demain, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, les pièces d'or ne cesseront de tomber par la cheminée dans ta chaumière. » Le pêcheur s'empressa d'aller chercher son enfant nouveau-né et la sirène lui donna un baiser, puis elle le rendit à son père et plongea sous l'eau. Le lendemain, le pêcheur et sa femme passèrent toute la journée à ramasser de l'or sur la pierre de leur foyer. Les voilà riches à présent. Quand l'enfant eut dix-huit ans, il voulut voyager. Son père lui recommanda de ne s'approcher que le moins possible de la mer et de ne jamais s'y baigner surtout. Il partit, et, chemin faisant, il trouva sur sa route une charogne que se disputaient un loup, un épervier et un bourdon. Il en fit le partage entre eux de façon à les contenter tous les trois, et chacun d'eux, par reconnaissance du service qu'il leur avait rendu, lui accorda de devenir à sa volonté loup, épervier ou bourdon, et de plus, ils lui promirent de lui venir en aide dans le besoin, en quelque lieu qu'il se trouvât.

Plus loin, il obligea encore des oies et des fourmis, qui promirent aussi de s'en montrer reconnaissantes.

Il arriva alors à un vieux château. Il n'y vit personne d'abord, mais la table était servie, et il mangea. Quand il eut fini, une main invisible prit une lumière sur la table, et le conduisit à son lit. Les trois jours qui suivirent, une vieille femme lui imposa trois épreuves : d'abord, retirer du fond d'un puits très-profond une boule d'argent qu'elle y jeta, puis trier un tas de trois grains différents et mettre chaque espèce à part; enfin désigner, dans une salle obscure, quelle était la plus jeune et la plus jolie de trois femmes qui s'y trouvaient, dont deux vieilles

très-laides, et une jeune et jolie. Il eut recours aux animaux qu'il avait obligés sur sa route : les oies lui retirèrent la boule d'argent du puits, les fourmis trièrent et mirent en trois tas les grains mélangés, et le bourdon l'aida à reconnaître la jeune femme des deux vieilles, en venant voltiger autour de sa tête¹.

Il quitta alors ce château, et vint à Paris. Il devint amoureux de la fille du roi, qu'il aperçut un jour à sa fenêtre. Il pénétra jusqu'à elle en se changeant en épervier, et passa alors toutes les nuits avec elle, non pas sous forme d'épervier, mais bien sous sa forme naturelle d'homme. La princesse mit au monde un fils, et le roi, ayant appris qui en était le père, pensa que ce qu'il avait de mieux à faire c'était de la lui laisser épouser.

Un jour qu'il se promenait au bord de la mer avec un prince qui avait été aussi un prétendant à la main de la princesse, cet homme, d'un coup d'épaulé, le fit tomber du haut d'une falaise dans l'eau, et aussitôt la sirène vint et l'emporta dans sa grotte. Il y resta deux ans avec elle. Un jour, elle consentit à l'élever sur la paume de sa main au-dessus des flots, pour qu'il pût jouir, une dernière fois, de la vue de son pays natal. Mais, dès qu'il fut hors de l'eau, il souhaita de devenir épervier, et s'envola auprès de sa femme qui, le croyant mort, allait se marier avec le prince qui l'avait jeté dans la mer. Alors, il fit chauffer un four, et le traître y fut jeté.

Il y a ici mélange de deux fables. Ainsi les trois épreuves me semblent appartenir aux récits concernant le soleil et la Princesse aux cheveux d'or, où on les trouve presque toujours. Ce conte se trouve dans le recueil des frères Grimm, sous le titre de *l'Ondine de l'étang*. La partie interpolée a du rapport avec *la Reine des Abeilles* du même recueil. J'ai une seconde version bretonne qui diffère beaucoup de celle-ci.

LE PÈRE QUI VENDIT SON FILS AU DIABLE, ET LE BRIGAND.

Un pauvre homme vend son fils au diable, pour avoir de l'argent. Pris de remords, il va se confesser au pape, à Rome. Le pape refuse de l'absoudre, et l'adresse à un ermite, dans un bois. L'ermite lui dit d'aller se confesser à un prêtre dans l'église la plus voisine, et de ne pas avouer

¹ Ces trois épreuves me semblent ici une interpolation. L'épisode du triage des grains de différente sorte, que nos conteurs aiment à intercaler dans leurs récits, et que j'ai déjà reproduit, se retrouve dans Apulée, *Métamorphoseon*, l. VI. « Ruunt alia, superque alia sepedum populorum, summoque studio singula granatim totum digerunt acervum. »

son plus gros péché, la vente de son fils au diable, afin de recevoir l'absolution. Il lui recommande encore de ne pas manger la sainte hostie, mais de la lui apporter dans son mouchoir. Il se conforme à ces recommandations, et apporte la sainte hostie à l'ermitte. Celui-ci la lui coud dans sa poitrine, entre chair et peau, et lui dit ensuite d'aller lui-même en enfer, pour retirer le contrat de vente de l'âme de son fils. Il lui donne une lettre pour un frère brigand qu'il a dans un bois, plus loin, et qui est sur le chemin de l'enfer. Il part avec cette lettre, et loge chez le brigand. Celui-ci lui dit, au moment de partir, de demander à Satan de lui faire voir la place qu'il lui réserve dans l'enfer. Un diable vient à sa rencontre, et ne fait aucune difficulté de recevoir le père à la place du fils.

Le voilà dans l'enfer. Mais les démons ne peuvent y supporter sa présence, à cause de la sainte hostie qu'il porte sur lui, et ils le pressent de s'en aller. Il se fait remettre d'abord le contrat de la vente de son fils; puis, il demande à voir la place qui est réservée au brigand. On lui montre un siège de fer rouge, entouré de feu de tous côtés. Il part alors. Il repasse par chez le brigand, et celui-ci, au récit qui lui est fait de ce qui l'attend dans l'enfer, congédie ses camarades et se soumet à une pénitence dont la pensée seule fait frémir. Il en meurt, et son âme est sauvée. Le père se rend alors auprès du pape, qui lui extrait la sainte hostie de la poitrine, et la lui donne ensuite en communion. Il reprend alors le chemin de chez lui. Il y arrive en mendiant, et personne ne le reconnaît, car son voyage a duré plusieurs années, et on le croit mort. Il y a une grande fête dans sa maison, à l'occasion de la première messe de son fils, qui vient d'être ordonné prêtre. Après le repas, auquel il est aussi admis par charité, il demande à se confesser au jeune prêtre. Il lui avoue qu'il est son père. La joie de la mère, du fils et du père de se retrouver réunis est si grande, qu'ils en meurent tous les trois sur la place, et leurs âmes vont tout droit au paradis.

La même fable a été recueillie par Glinski chez les Slaves, sous le titre de : *le brigand Madey*. On y voit, comme dans le conte breton, un père qui va en enfer retirer le contrat de la vente de son fils, et un brigand qui se convertit et est sauvé, après une pénitence inouïe.

Les contes où un père vend au diable l'âme d'un enfant à naître, souvent innocemment et sans savoir que sa femme est enceinte, sont nombreux dans le peuple, en Bretagne. Je possède une seconde version de celui-ci, mais où la mère de l'enfant s'est mariée avec le diable, qui vient réclamer son fils. Celui-ci va aussi dans l'enfer, mais grâce à une ample provision d'eau bénite qu'il a

emportée, d'après le conseil d'un ermite, et dont il arrose les habitants de ces lieux, il est prié de s'en aller; il ne se retire pourtant qu'après avoir reçu le contrat de mariage de sa mère, et il la sauve ainsi.

LE PRINCE DE PORTUGAL.

Un prince de Portugal se met en route, accompagné d'un bossu, pour aller conquérir la princesse Ronkar, qui habite le château de Montauban¹. La nuit les surprend dans une forêt. Le prince se fourre dans un tas de feuilles sèches, où il dort tranquillement, et le bossu monte sur un arbre, et ne dort pas. Des brigands viennent sous l'arbre partager leur or, et se raconter leurs exploits de la journée. Un d'entre eux, un boiteux, qui est le plus malin de la bande, annonce aux autres la présence du prince de Portugal dans le bois, avec sept mulets chargés d'argent; et de plus, il indique de point en point la manière dont il lui faudrait s'y prendre pour réussir dans son entreprise, qui est d'enlever la princesse Ronkar du château de Montauban. Le prince, qui dort, n'entend rien, mais le bossu entend tout.

Le lendemain matin, quand les brigands sont partis, ils se remettent en route. Le bossu suit de point en point les instructions du brigand boiteux, et ils entrent, à midi juste, comme il le fallait, dans le château de Montauban. Tout le monde y dort à cette heure, et ils enlèvent facilement la princesse. Le prince l'épouse alors et il a un fils d'elle.

L'envie lui vient, un jour, de savoir comment le bossu, qui est devenu son ami intime, a pu le conseiller si sagement pour mener à bonne fin l'enlèvement de la princesse. Mais le bossu lui répond que c'est là un secret qu'il ne peut révéler, sans être aussitôt changé en statue de marbre (il l'avait aussi entendu dire au boiteux, dans la forêt). Le prince insiste tant, qu'il finit par lui dire tout, et aussitôt son corps devient de marbre, jusqu'aux épaules. Il vit pourtant encore dans cet état, et souffre beaucoup.

Le prince, désolé, et cherchant les moyens de délivrer son ami, retourne au bois, pour y passer une nuit, et il monte sur le même arbre où était monté le bossu, lors de leur voyage. Les mêmes brigands viennent sous l'arbre, partager leur or et se raconter les exploits de la journée, et il entend dire au même boiteux ce qu'il faut faire pour que le bossu, qui a livré son secret, revienne à son état naturel. Il faut que le prince tue

¹ Le nom du château de Montauban est populaire dans nos campagnes, et cela, je présume, à cause du mystère breton des *Quatre fils Aimon*, qui y est très-répandu. Lorsqu'on parle d'un château bien fort et bien beau, on dit communément : comme le château de Montauban.

lui-même son jeune enfant, et qu'avec son sang encore chaud il arrose la statue de marbre... Quelque douleur qu'il en éprouve, le prince, revient chez lui avec son enfant et en rappelle le sang dans un vase. Avec ce sang, il arrose la statue du bossu, et celui-ci revient à son état naturel.

— Vois, lui dit alors le prince, comme il faut que je t'aime, puisque, pour te délivrer, j'ai moi-même ôté la vie à mon enfant unique!

— Votre enfant n'est pas mort, lui répond le bossu; venez vous en assurer.

Et en effet, en arrivant dans la chambre de l'enfant, ils le virent dans son berceau, qui leur souriait et leur tendait les bras.

Le bossu, de ce conte, espère se servir en magie, qui habite les bois, rappelle à l'esprit le roi Oberon, de Honn de Bordeaux.

L'épisode de l'homme changé en statue pour avoir révélé un secret, et qui ne peut être délivré qu'en l'arrosant avec le sang encore chaud de l'enfant tué par le père lui-même, se retrouve aussi dans *le conte des frères Grimm*. Les *Mille et une nuits* ont également un homme changé en statue de pierre, dans le conte : *la vie des deux frères*.

LE CHAT ET LA MER.

Une jeune fille avait une marâtre qui la persécutait. Cette marâtre, voulant se débarrasser d'elle, alla trouver une sorcière de ses amis dans un bois voisin. La sorcière lui donna un gâteau et lui dit : « Donnez ce gâteau à manger à la fille de votre mari, et vous en verrez bientôt les effets. » La jeune fille mangea le gâteau, et quelque temps après, elle fut atteinte de se trouver enceinte. Le père, voyant cela, fut persuadé que sa fille se conduisait mal, et, cédant aux excitations de sa femme, il la fit exposer sur la mer, dans un tonneau. Elle aborda dans une île, se cacha sous un rocher, et y accoucha d'un chat. Elle pleura beaucoup, en voyant l'être que Dieu lui envoyait. Mais le chat prenant alors la parole, comme un homme, essaya de la consoler et lui dit d'être sans crainte au sujet de leur nourriture, qu'il saurait y pourvoir. En effet, prenant un bissac sur ses épaules, il se rendit à un château qui se trouvait dans l'île, et se procura des provisions. Pendant plusieurs jours il se comporta de la sorte. Un jour, le jeune seigneur du château fut mis en prison, parce qu'il avait *perdu ses papiers, ses livres*. Le chat vint alors se cacher dans sa prison, et son premier de le remettre en liberté et de lui faire retrouver ses papiers, s'il voulait épouser sa mère. « Épouser une chatte », répondit-il, on ne peut plus étonné. « Faites ce que je vous

demande, réprit le chat ; et vous ne le regretterez pas , plus tard. » Il promit.

Pendant la dernière visite du chat au château, une fée vint trouver sa mère, et lui parla ainsi : « Lorsque votre fils le chat rentrera, prenez un couteau, éventrez-le, puis, après l'avoir écorché, jetez sa peau dans la mer, et, au lieu d'un chat, vous verrez que vous aurez pour fils un beau prince. »

Le chat arrive ; sa mère l'éventre, l'écorche, jette sa peau dans la mer, et voilà aussitôt un beau prince auprès d'elle, et qui l'appelle sa mère. La fée leur procure alors un beau carrosse, et ils montent dedans et se rendent au château, et le jeune seigneur se trouve heureux d'épouser la mère du chat, qui est devenue aussi une belle princesse, richement parée. Après la noce, ils se rendirent chez la marâtre traîtresse, et la firent brûler, avec son amie la sorcière, dans un grand bûcher.

Ce maître chat rappelle le *Chat botté* de Perrault. Le conte de Perrault lui-même se retrouve tout entier dans Straparole, nuit XI, fable I, sous ce titre : *Soriane meurt et laisse trois enfants : Dussolin, Tésifon et Constantin le fortuné. Ce dernier, par le moyen d'une chatte, acquiert un puissant royaume.*

Je possède une seconde version bretonne, avec des variantes curieuses.

LES TROIS SOUHAITS.

Un jeune garçon avait une marâtre qui le maltraitait et l'envoyait tous les jours garder les moutons sur une grande lande, avec une croûte de pain noir et moisi pour toute nourriture. Un jour que l'enfant chantait gaîment, malgré tout, sur le bord d'une petite rivière qui passait au bas de la lande, deux voyageurs inconnus arrivèrent et le prièrent de leur passer l'eau, en les portant sur son dos. Il leur passa l'eau. Il trouva le plus vieux assez léger ; mais le plus jeune lui parut si lourd, qu'il le menaça de le jeter dans la rivière, s'il ne descendait. Il le mit pourtant sur l'autre bord. « Ne t'étonne pas, mon enfant, lui dit alors le voyageur qu'il venait de passer avec tant de peine, si tu m'as trouvé si lourd, car avec moi tu as porté le monde entier sur ton dos ! » Or ces deux voyageurs étaient saint Pierre et Jésus-Christ, qui voyageaient alors en basse Bretagne. Notre-Seigneur, pour reconnaître le service que leur avait rendu le petit pâtre, dit à celui-ci de former trois souhaits, de lui demander trois choses, et il les lui accorderait. L'enfant demanda d'abord une serviette qui lui procurât à manger et à boire à souhait ; puis, un arc avec lequel il atteindrait tout ce qu'il viserait. Il fut embarrassé pour sa troisième demande. Enfin il demanda un violon

qui ferait danser, bon gré mal gré, tous ceux qui l'entendraient. Tout cela lui fut accordé, et il put, désormais, faire des festins sur l'herbe à discrétion, et s'amuser avec son arc et son violon, et même se venger des mauvais traitements de sa marâtre et de quelques autres.

Ce conte est très-répandu; on le trouve dans plusieurs pays. Les épisodes varient, mais le fond en est partout le même. J'en ai recueilli trois versions en basse Bretagne. Il se trouve dans le recueil des frères Grimm sous le titre de : *le Juif dans les épines*.

JEAN ET JEANNE.

C'est le Jean-Bête, connu partout, et sur le compte duquel on met ordinairement les naïvetés et les sottises de toute une région, parfois de toute une nation.

Aussi les épisodes varient-ils beaucoup, suivant les pays, mais le fond ne varie pas, et le héros, ou l'héroïne, reste, comme je l'ai déjà dit, la personnification de la simplicité, des naïvetés et de l'ignorance d'une caste, d'une région, ou de tout un peuple. J'ai recueilli deux versions bretonnes de ce conte, et j'en ai déjà donné une dans mon troisième rapport, sous le titre de *Jean de Ploubezre*.

LES FINESSES DE BILZ.

Un fin voleur, pour répondre au défi d'un seigneur peu doué du côté de l'intelligence et de l'esprit, bien qu'ayant la prétention d'être un maître malin, lui dérobe successivement le meilleur cheval de son écurie, un pâté du four, les draps du lit où il est couché avec sa femme, et enfin, l'amène à se noyer, avec sa femme, dans l'étang de son moulin; puis il épouse sa fille.

J'ai deux versions de ce récit, avec des variantes intéressantes. M. Corentin Tranois en a aussi donné une version curieuse, bien qu'arrangée, dans la *Nouvelle Revue de Bretagne*, troisième année, page 280 et suivantes, sous le titre de : *le comte, le curé et le paysan...* Cette version a été recueillie dans les environs de Rosporden (Finistère).

Je le trouve encore dans *Straparole*, nuit I, fable II, sous le titre suivant : *Un fameux larron, nommé Cassandrin, amy du prévost de Pérouse, lui desroba son lict et son cheval; puy, lui ayant présenté messire Séverin lié dans un sac, devint homme de bien et de grande entreprinse.*

L'épisode du curé lié dans un sac, sous prétexte de le porter en paradis, se trouve aussi dans une de mes versions bretonnes.

LE BERGER QUI OBTINT LA FILLE DU ROI POUR UNE SEULE PAROLE.

Il y avait une fois un roi qui disait qu'il n'avait jamais fait un seul mensonge de sa vie. Comme il entendait sans cesse les gens de sa cour qui disaient les uns aux autres : « Ce n'est pas vrai ! vous êtes un menteur ! » cela lui déplaisait beaucoup ; si bien qu'il dit un jour :

— Vous m'étonnez ; un étranger qui vous entendrait parler de la sorte ne manquerait pas de dire que je suis le roi des menteurs. Je ne veux plus entendre parler ainsi dans mon palais. Celui qui m'entendrait dire à un autre, quel qu'il fût : « Vous êtes un menteur ! » eh bien, je lui donnerais la main de ma fille.

Un berger, qui était aussi parmi les autres, ayant entendu ces paroles du roi, se dit en lui-même : « Bon ! nous verrons !... »

Le vieux roi aimait à entendre chanter d'anciens *gwerziou*, des *soniou* nouveaux et conter des contes merveilleux. Souvent, après souper, il venait à la cuisine et prenait beaucoup de plaisir à écouter les chants et les récits des valets et des servantes. Chacun chantait ou contait quelque chose à son tour.

— Et toi, jeune berger, tu ne sais donc rien ? dit le roi, un soir.

— Oh ! si, mon roi, répondit le berger.

— Voyons donc ce que tu sais.

Et alors le berger parla ainsi :

— Un jour, comme je passais dans un bois, je vis venir à moi un superbe lièvre. J'avais à la main une boule de poix ; je la lançai au lièvre et je l'atteignis juste au milieu du front, où elle se colla. Et voilà le lièvre de courir de plus belle, avec la boule de poix sur le front. Il rencontra un autre lièvre qui venait en sens opposé, ils se heurtèrent front contre front et restèrent collés ensemble, si bien que je pus les prendre facilement, alors. Comment trouvez-vous cela, sire ?

— C'est fort, répondit le roi, mais continue.

— Avant de venir comme berger à votre cour, sire, j'étais garçon meunier dans le moulin de mon père, et j'allais porter la farine aux pratiques. Un jour, j'avais tellement chargé mon âne que, ma foi ! son échine se rompit.

— La pauvre bête ! dit le roi.

— J'allai alors à une haie qui était près de là et, avec mon couteau, j'y coupai un bâton de coudrier que je fourrai dans.... le corps de mon âne, pour lui tenir lieu d'échine. L'animal se releva alors, et il porta bellement sa charge à destination, comme s'il ne lui était pas arrivé de mal.

— C'est fort, dit le roi; et après?

— Le lendemain matin, je fus bien étonné (car ceci se passait au mois de décembre) de voir qu'il avait poussé des branches, des feuilles et même des noisettes sur le bâton de coudrier; et quand je sortis mon âne de l'écurie, les branches continuèrent de pousser et montèrent si haut, si haut, qu'elles atteignirent jusqu'au ciel.

— Ceci est bien fort! dit le roi, mais après?

— Voyant cela, je me mis à grimper de branche en branche sur le coudrier, tant et tant, qu'à j'arrivai enfin dans la lune.

— C'est bien fort, bien fort! mais après?

— Là je vis des vieilles femmes qui vannaient de l'avoine dépouillée de son écorce. Je me lassai bientôt à regarder ces vieilles femmes, et je voulus redescendre sur la terre. Mais mon âne était parti, et je ne retrouvai plus le coudrier par lequel j'étais monté. Comment faire? Je me mis alors à nouer des écorces d'avoine bout à bout, afin de faire une corde pour descendre.

— C'est bien fort cela! dit le roi; et après?

— Malheureusement ma corde n'était pas assez longue; il s'en fallait de trente ou de quarante pieds, si bien que je tombai sur un rocher, la tête la première, et si rudement que ma tête s'enfonça dans la pierre jusqu'aux épaules.

— C'est bien fort, bien fort! et après?

— Je me démenai tant et si bien que mon corps se détacha de ma tête, qui resta enfoncée dans le rocher. Je courus aussitôt au moulin chercher un levier de fer pour retirer ma tête de la pierre.

— De plus fort en plus fort! dit le roi; mais après?

— Quand je revins, un énorme loup voulait aussi extraire ma tête du rocher pour la dévorer! Je lui appliquai un coup de mon levier de fer sur le dos, mais si fort, si fort, . . . qu'une lettre jaillit de son corps!

— Oh! c'est on ne peut plus fort cela! s'écria le roi; mais qu'y avait-il aussi marqué sur cette lettre?

— Sur cette lettre, mon roi, il était marqué, sauf votre respect, que votre père avait été jadis garçon de moulin chez mon grand-père.

— Tu en as menti, fils de p. . . ! s'écria aussitôt le roi, en se levant.

— Holà! sire, j'ai gagné! dit tranquillement le berger.

— Comment cela? qu'as-tu gagné, insolent?

— N'aviez-vous pas dit, mon roi, que vous donneriez volontiers la main de la princesse votre fille, au premier qui vous ferait dire: « Tu as menti, ou tu es un menteur? »

— C'est vrai, répondit le roi, je l'ai dit. Un roi ne doit avoir qu'une parole, aussi tes fiançailles avec ma fille unique seront-elles célébrées dès demain, et les noces dans la huitaine!

Et c'est ainsi que le berger eut la fille du roi pour une seule parole.

Ce petit conte suffira, avec *Jean de Ploubezre*, de mon troisième rapport, pour donner une idée des récits facétieux de nos paysans et faire apprécier la qualité du sel dont ils les assaisonnent ordinairement.

Le même conte se retrouve, sans différences bien sensibles, dans le recueil de M. Auguste Schleicher : *Contes, proverbes, énigmes et chants de la Lithuanie*.

Du reste, pour qu'on puisse juger de la ressemblance qui existe entre le conte breton et le conte lithuanien, je reproduis ici ce dernier :

Il y avait une fois un paysan et un seigneur qui firent un pari à qui mentirait le mieux, et ils mirent chacun pour enjeu cent écus.

Le seigneur dit au paysan :

— Paysan, commence de mentir!

Le paysan dit :

— Les seigneurs commencent toujours; pour mentir ils doivent donner aussi l'exemple.

Alors le seigneur commença de mentir, et il dit :

— Mon père avait un bœuf qui avait de si grandes cornes, que la cigogne aurait dû voler une année entière avant d'arriver de l'extrémité d'une corne à l'extrémité de l'autre.

Le paysan dit :

— Cela se peut.

Le seigneur dit :

— Paysan, mens à ton tour.

Alors le paysan commença de mentir.

— Mon père sema des haricots, qui poussèrent jusque dans les nuages. Un paysan monta sur une des tiges. On la coupa, et il ne pouvait plus descendre. Il trouva pourtant là haut un tas de paille et des coquilles d'œufs, et il s'en fit une corde; mais la corde était trop courte. Il coupa toujours en haut pour rajouter en bas, et il descendit ainsi jusque sur l'église. Par hasard il tomba sur une grosse pierre, et ses jambes y entrèrent jusqu'aux genoux. Alors il laissa là ses pieds et courut chercher une hache pour briser la pierre et les ravoïr. Mais, quand il revint, il trouva un chien qui les mangeait, et, comme il le frappa avec sa hache, le chien laissa tomber un billet.

Le seigneur demanda :

— Et qu'y avait-il donc d'écrit?

Le paysan dit :

— Sur le billet il y avait que ton père avait, chez les miens, gardé les porcs.

— Ça n'est pas vrai, dit le seigneur, tu mens!

— Si tu dis que je mens, répondit le paysan, alors j'ai gagné, je sais mieux mentir que toi.

Et sur ce le paysan prit les deux cents écus.

Il n'est pas possible de nier que ce ne soit la même fable chez les Bretons et les Lithuaniens, et que, très-probablement, elle n'ait une source commune en Orient. Comment expliquer autrement de pareilles coïncidences chez deux peuples si éloignés et si étrangers l'un à l'autre?

Mais je m'aperçois que mon rapport est déjà bien long; aussi vais-je borner ici mes résumés, et terminer par l'énumération pure et simple des matériaux que j'ai rassemblés jusqu'aujourd'hui. Je dois prévenir que parfois la même fable s'y trouvera sous deux ou trois titres différents, mais avec des variantes curieuses. J'observerai dans cette énumération la division que j'ai déjà établie précédemment de nos traditions orales, non chantées, en trois classes, qui sont :

- 1° Contes mythologiques;
- 2° Contes légendaires chrétiens;
- 3° Contes facétieux et plaisants.

Il y a quelques récits qui ne rentrent pas bien dans cette classification, par exemple : *les sept conseils du père mourant à son fils*; mais ils sont rares.

Enfin, je dois dire encore que les titres, et aussi les noms des lieux et des personnages, dans le cours du récit, varient beaucoup, suivant les localités où les contes sont recueillis, chaque conteur ayant la fâcheuse habitude d'y introduire des noms d'hommes et de lieux connus de lui et de son auditoire, et les substituant ainsi à d'autres noms plus anciens, et peut-être les vrais.

CONTES MYTHOLOGIQUES.

1. La princesse de Tronkolaine. — 2. Trégont-à-Baris. — 3. La princesse Troïol. — 4. La princesse Tournesol. — 5. Ar-Manac'hig, ou le petit moine. — 6. Le petit teigneux. — 7. Péronig, ou le domestique du diable. — 8. Le messenger du diable et le carillon d'enfer, ou les trois poils de la barbe d'or du diable. — 9. Le marquis de Tromelin, ou l'enfant vendu au diable et le brigand. — 10. Le marchand qui se vendit au diable. — 11. Les enfants du marquis de Coadilio. — 12. Les trois fils du roi de France.

— 13. Le géant Calabardin et la princesse aux cheveux d'or. —
14. Théodore, ou le château de cuivre, le château d'argent et le
château d'or. — 15. Le Baptême, ou les trois poils de la barbe
d'or du diable. — 16. Le Corps sans âme. — 17. Le lapin blanc
et le château du Corps sans âme. — 18. Les poires d'or du roi et
le Corps sans âme. — 19. Ancien-la-Chique. — 20. Jean au bâton
de fer. — 21. Brise-fer et Sans-Pareil. — 22. L'homme aux trois
chiens. — 23. L'homme aux deux chiens. — 24. Le prince Bleu.
— 25. L'Hiver et le Roitelet. — 26. Le roi serpent et le prince
de Tréguier. — 27. L'homme-poulain. — 28. L'homme à la
marmite. — 29. L'homme-crapaud. — 30. Le loup gris. — 31. La
truie sauvage. — 32. Le berger et le dragon à sept têtes. —
33. L'épervier et la sirène. — 34. Marie et Yvon, ou la sirène.
— 35. Les enfants de la croix de Ruduno. — 36. Les trois filles
du boulanger. — 37. L'oiseau de la vérité. — 38. Le merle blanc
et l'oiseau de la vérité. — 39. Les deux frères et la sœur. —
40. Koadalan. — 41. Ewenn Kongar (seconde version de Koadalan).
— 42. La vie du docteur Coathalec. — 43. La princesse de Tré-
ménézaour. — 44. Louizig, ou Petit Louis. — 45. Les quatorze ju-
ments et le cheval du monde. — 46. La princesse du château
enchanté. — 47. Le prince Blanc. — 48. Le géant Kolévran. —
49. Le prince qui perdit sa tête au jeu. — 50. Le géant Barbau-
vert. — 51. Le capitaine Lixur et la Santirine. — 52. Les trois
filles du marquis de Coatléger. — 53. Le chevalier Fortuné. —
54. Le chat et sa mère. — 55. Le chat noir. — 56. Le prince de
Portugal et le bossu. — 57. Le roi Dalmar. — 58. L'Ankou. —
59. Le roi turc Frimelgus. — 60. La fille qui se maria avec un
mort. — 61. Le roi qui voulait se marier avec sa fille. — 62. Le
lièvre d'argent. — 63. La princesse Blondine. — 64. Les trois
fils de la vieille. — 65. Le petit oiseau à l'œuf d'or. — 66. Les
trois souhaits. — 67. Le géant Goulaffre. — 68. Le perroquet
sorcier. — 69. Les aventures du tailleur Cadiou. — 70. Le tail-
leur et le vent. — 71. Les trois frères, ou le laboureur, le prêtre
et le clerc. — 72. Le fils du pêcheur. — 73. Celle qui accoucha
d'une couleuvre en même temps que d'une petite fille. —
74. L'homme au bonnet rouge. — 75. Le grain de myrrhe (talisman).
— 76. Crampoues (talisman). — 77. Sans-Souci et Sans-Chagrin. —
78. Le Murlu, ou l'homme sauvage. — 79. La princesse changée
en souris. — 80. La femme changée en cane. — 81. Le mangeur,

le buveur, le tireur, le coureur. — 82. Le grand magicien de la ville de Nismes. — 83. François le pêcheur. — 84. Les deux fils du pêcheur. — 85. L'homme de fer. — 86. Payer le tribut à César. — 87. Le prince Aurèle et le géant de Saint-Jily. — 88. La reine de Hongrie. — 89. Le roi Obéron. — 90. Bihanic et l'ogre. — 91. Les six frères paresseux. — 92. Les trois jeunes filles, ou le sort. — 93. La jeune fille et les sept sorciers. — 94. Les deux bossus et les nains. — 95. Le prince Pengar, le roi de Perse et le Génie. — 96. Le conte de Jean. — 97. Les trois fils de la veuve. — 98. Sofi et Sans-Souci. — 99. Les trois fils du roi, ou le bossu et ses deux frères. — 100. Jean le Fort et les trois géants.

CONTES LÉGENDAIRES CHRÉTIENS.

1. Jésus-Christ voyageant en basse Bretagne, huit épisodes ou rencontres. — 2. Le fils de saint Pierre. — 3. Porpant. — 4. Saint Philippe. — 5. Le fils du diable. — 6. L'ermite qui accusait Dieu de n'être pas juste. — 7. Celui qui alla porter une lettre au paradis (deux versions). — 8. Le brigand sauvé avant l'ermite. — 9. Le brigand et son filleul. — 10. Le filleul de la sainte Vierge. — 11. Le bonhomme Misère et saint Pierre. — 12. Le pont de Londres, trois fois plus long que la grâce de Dieu. — 13. Le pape Innocent. — 14. Christic, qui devint pape à Rome. — 15. La Mort et le maréchal ferrant. — 16. La bonne femme et la méchante femme. — 17. Le pourvoyeur du paradis. — 18. Le fils qui retira son père et sa mère de l'enfer. — 19. Le petit mouton blanc. — 20. La Destinée (deux versions). — 21. La femme qui ne voulait pas avoir d'enfants. — 22. Les trois frères qui ne pouvaient s'accorder au sujet de la succession de leur père. — 23. Quelle que soit la société que l'on fréquente, l'on en a toujours sa part. — 24. Marie Petit-Cœur. — 25. Le bon Dieu et la sainte Vierge parrain et marraine. — 26. La bonne petite servante. — 27. Les deux méchantes sœurs. — 28. L'ermite et le vieux brigand. — 29. La fille de mauvaise renommée qui alla au paradis. — 30. L'âme damnée. — 31. Fantic Lobo, ou le linceul des morts. — 32. Une courte prière dite de bon cœur. — 33. Le pain changé en tête de mort. — 34. Il est bon d'être charitable envers les pauvres. — 35. Le bon Dieu et le diable. — 36. Les trois fils,

ou la fête de saint Joseph. — 37. La vertu d'une courte prière.
— 38. Le protégé de saint Corentin.

RÉCITS PLAISANTS.

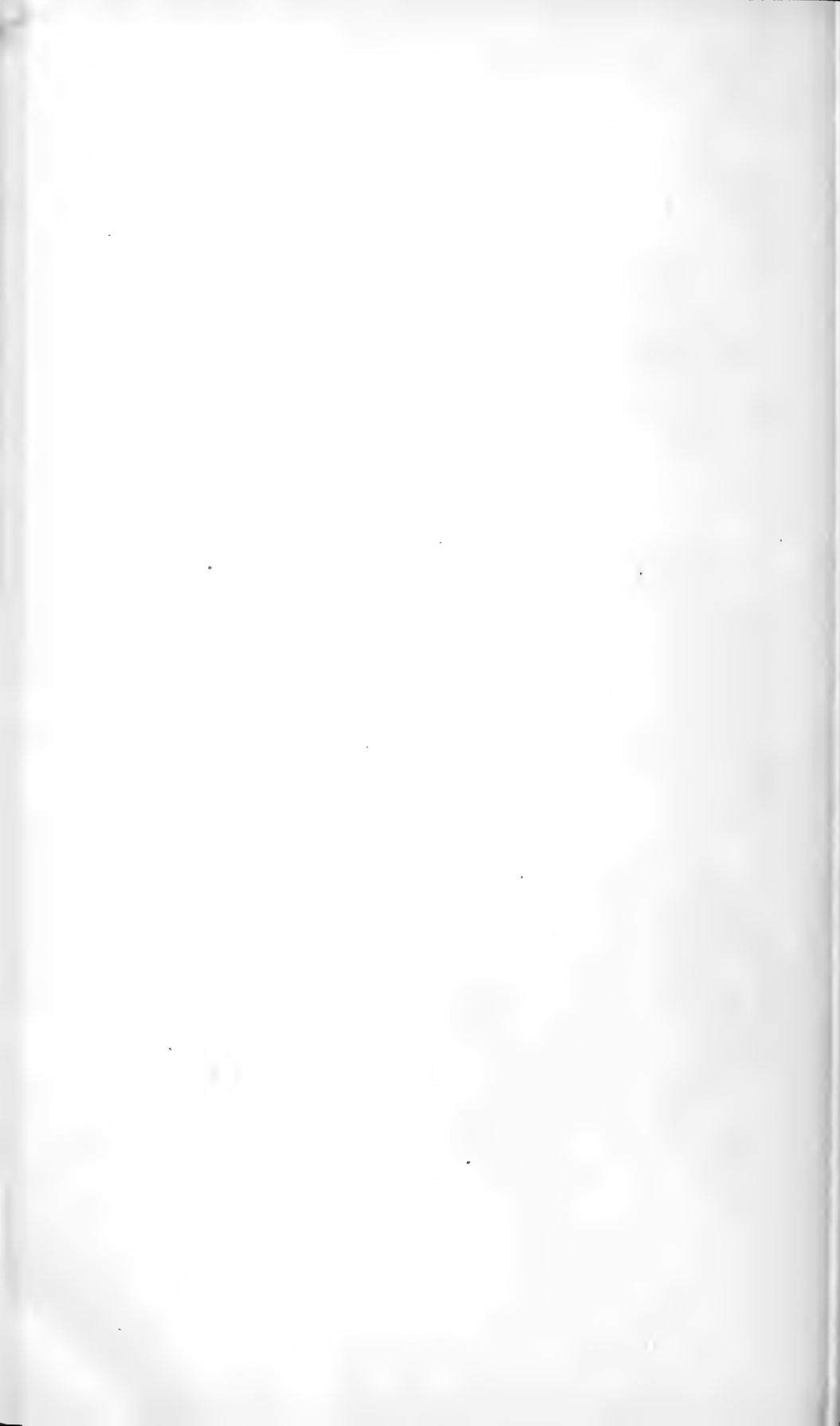
1. Janvier et Février. — 2. Fanch Scouarnec. — 3. Jean et Jeanne. — 4. Jean de Ploubezre. — 5. Les finesses de Bilz (deux versions). — 6. Le meunier et son seigneur. — 7. Petit-Cul. — 8. Marguerite la bonne sœur. — 9. Le matelot, le tailleur et le boulanger. — 10. Celui qui vendit sa vache trois fois, le même jour, ou l'avocat Patelin breton. — 11. Celui qui eut la fille du roi pour une seule parole. — 12. Petit-Jean le devineur (deux versions). — 13. L'abbé Sans-Souci. — 14. Le curé de Brélévenez, qui fut tué plusieurs fois. — 15. Quelques épisodes du roman du Renard.

On voit, par cette dernière liste, que le plaisant et le comique ne sont pas le côté brillant des traditions bretonnes.

Il me resterait, pour terminer mes recherches sur ce sujet si intéressant des vieilles traditions populaires qui se sont conservées dans nos campagnes armoricaines, et avant qu'il soit trop tard, c'est-à-dire bientôt, il me resterait, dis-je, à visiter quelques îles de la Manche et de l'Océan, comme Brèhat, Bâtz, Ouessant, Groix, où ces anciennes et attrayantes fables se sont, peut-être, conservées plus pures des mélanges et des altérations qui les gâtent un peu sur le continent. Il me manque, pour plusieurs d'entre elles, des éclaircissements qu'il me serait fort utile de posséder, avant d'en arrêter définitivement la rédaction, et je suis persuadé que je les trouverais, en partie du moins, dans les îles que je viens de nommer.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence, le très-humble et dévoué serviteur,

F.-M. LUZEL.



PREMIER RAPPORT

SUR

UNE MISSION LITTÉRAIRE EN MACÉDOINE,

PAR M. AUGUSTE DOZON.

Iannina, le 4 septembre 1872.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser, aujourd'hui, un premier rapport sur la mission dont vous aviez bien voulu me charger, et qui consistait à vérifier sur les lieux mêmes, c'est-à-dire dans l'ancienne Thrace macédonienne, l'authenticité de nombreux chants populaires récemment recueillis parmi les Bulgares qui habitent cette contrée. Cette première partie de mon travail traite de l'objet spécial de la mission, la question d'authenticité; dans un second rapport, je m'occuperai des chants eux-mêmes, j'en décrirai les différentes espèces, et j'en donnerai des extraits ou des analyses; enfin un troisième rapport sera consacré à une collection, que j'ai jadis formée moi-même (elle est prête depuis longtemps pour l'impression, en texte original et en traduction), et qui, embrassant toutes les variétés de la poésie populaire bulgare, se rattache par les chants mythologiques à celle que j'ai eu à examiner en Macédoine. Se borner, en effet, à démontrer que celle-ci n'est point l'œuvre d'un faussaire, n'aurait qu'une médiocre utilité, si on ne la faisait connaître en elle-même; il faut donc dire ce qu'elle est au fond et dans la forme, en attendant que l'impression, prochaine d'ailleurs, au moins pour une partie des textes¹, les mette dans les mains du public, et en même temps il conviendra d'en

¹ M. Verkovitch imprime en ce moment à Belgrade, à ses frais et avec luxe, un premier volume contenant environ sept mille vers accompagnés d'une traduction française, dont l'auteur est un Bohême. Ce volume doit paraître vers la fin de l'automne.

éclairer la nature et l'importance par des comparaisons soit avec les autres chants bulgares, soit avec ceux des Serbes et des Grecs; en effet, entre ces trois peuples, rapprochés par leur situation géographique, il existe, au milieu de différences très-grandes, plus d'une ressemblance d'idées, de mœurs et de croyances.

La découverte des premiers *Chants du Rhodope*¹, tout différents par leur contenu de presque tout ce que l'on connaissait jusque-là de la poésie orale bulgare, avait été, en 1867, annoncée avec un enthousiasme extraordinaire au monde savant par M. Verkovitch (Étienne), Serbe bosniaque établi à Serrès, où il fait le commerce de médailles et monnaies antiques, et à qui l'on doit, d'ailleurs, plusieurs publications relatives aux Bulgares de la Macédoine². A l'en croire, il semblait que le nom et la mémoire d'Orphée, ce personnage singulier auquel l'antiquité a prêté tant de rôles divers et dont l'existence était déjà révoquée en doute par Aristote, fussent encore vivants dans la tradition des montagnards thraces-macédoniens. Ce fait, qui pouvait jeter des lumières inattendues sur un des points les plus intéressants et aussi les plus obscurs de l'histoire poétique et religieuse de la Grèce, méritait dès lors d'être éclairci; aussi attira-t-il l'attention du savant directeur de l'École française d'Athènes, auquel M. Verkovitch s'était d'abord adressé. A sa prière, M. Albert Dumont, alors membre de l'École, et l'un de ceux qui, par leurs talents et leur savoir, paraissent devoir faire le plus d'honneur à cette noble institution, s'était rendu tout exprès à Belgrade, où se trouvaient les premiers manuscrits. Il avait pu s'en faire une idée générale, grâce aux analyses, traductions orales et commentaires qu'il devait à la complaisance du directeur du musée, M. Chafarik, et dans une lettre à M. Burnouf³, il s'était déjà cru en droit d'émettre des conclusions qui s'accordent, en général, avec celles que je vais avoir, Monsieur le Ministre, l'honneur de vous exposer. Mais M. Dumont ne savait pas le bulgare, ses

¹ Cette expression n'est pas d'une entière justesse, beaucoup de chants ne tirant point leur origine de cette montagne, mais elle a déjà été employée dans le *Bulletin de l'École française d'Athènes*, et je m'en servirai *brevitatis causa*.

² *Chants domestiques (женске песме)* des Bulgares de la Macédoine, avec une préface en serbe; Belgrade, 1860. — Mœurs et coutumes du même peuple, avec des renseignements statistiques; paru en traduction russe sous le titre : *Описание быта Болгаръ населяющаго Македонію*; Moscou, 1868.

³ *Bulletin de l'École française d'Athènes*, n^{os} III et IV, reproduite au tome VI des *Archives des missions scientifiques*.

renseignements étaient de seconde main, et aucune traduction n'avait pu être donnée par lui. Comme j'avais moi-même, sur ces entrefaites, publié dans le *Bulletin de l'École d'Athènes* (nos V à VIII) une analyse de la première et longue pièce concernant le prétendu Orphée, et la traduction de quelques autres morceaux, M. Burnouf pensa que l'étude que j'avais faite d'ailleurs de la langue bulgare, à Philippopolis, où je résidais alors, me mettait en mesure de décider le point en litige. De là, et sur sa bienveillante proposition, la mission dont les résultats sont consignés dans le présent rapport.

I.

Les chants du Rhodope (puisque nous sommes convenus d'employer cette expression) ne roulent point seulement sur les aventures d'Orphée, ou pour parler plus exactement, d'Orfèn¹, Frèn, Ufrèn, Frenouiché, Forlen, formes diverses, et ce ne sont peut-être pas les seules, sous lesquelles ce nom se rencontre; il y en a aussi plusieurs qui sont consacrés à un personnage non moins fameux de l'histoire positive, Alexandre le Grand; d'autres ont pour sujet les migrations de tribus anonymes², et semblent contenir une réminiscence des invasions barbares qui amenèrent la chute de l'empire romain, si même elles ne se rapportent à une époque beaucoup plus ancienne; l'invention de l'écriture, l'introduction du blé et de la vigne comme plantes cultivées, reviennent souvent aussi, soit qu'elles forment à elles seules la matière d'une composition, soit surtout qu'elles soient mêlées à celles des classes précédentes; enfin le monde où l'action est placée abonde en agents et en faits surnaturels, et c'est même dans ce merveilleux, décidément slave, et dans les vestiges nombreux d'un ancien culte que réside, à mon avis, le principal intérêt de ces légendes versifiées.

¹ Le mot est accentué sur la dernière syllabe et prononcé exactement *Orfène*. Il est souvent écrit aussi *Ourfèn*, mais le changement de *o* en *ou*, et réciproquement, est perpétuel en bulgare.

² Les noms de *Slaves* ou même de *Bulgares* ne se trouvent point dans les pesmas, ni rien qui puisse faire soupçonner qu'il s'agit de ces peuples; les seules expressions géographiques connues qu'on y rencontre sont la mer Noire, le Danube (*le blanc Danube, les deux blancs Danubes*), et encore il est très-douteux qu'elles s'appliquent à l'ancien Ister et à l'Euxin.

Chacune des catégories indiquées devra être passée en revue séparément, quoique brièvement. L'examen auquel je me suis livré à Serrès n'a pu être lui-même que très-rapide, si l'on songe qu'il s'est étendu à une masse de manuscrits renfermant près de 90,000 vers¹? Néanmoins j'ai l'espérance que cette revue fournira une réponse affirmative à la question d'authenticité, si la même preuve ne résulte déjà, pour les autres comme pour moi, de l'histoire même de la découverte que je vais aborder.

Mais disons d'abord que M. Verkovitch n'a rien épargné pour qu'il ne pût rester aucun doute dans mon esprit; c'est sous son

¹ Les manuscrits étaient dans un assez grand désordre : entassés à mesure qu'ils arrivaient, ils étaient seulement à peu près divisés en cinq ou six sections, d'après l'époque de leur réception, mais plusieurs pièces manquaient de titres. A l'origine c'était M. Verkovitch qui les inscrivait, quoique les titres qu'il a donnés ne soient pas toujours l'expression exacte du contenu de la pesma; pour les dernières sections l'écrivain s'est chargé de ce soin. Voici le total des pesmas et des vers dont elles se composent :

1 ^{re} section *	56 pesmas,	16,236 vers.
2 ^e section	25	14,945
3 ^e section	23	10,158
4 ^e section	20	13,749
5 ^e section	13	4,944
6 ^e section **	34	25,500
Autres	6	?
	<hr/>	<hr/>
	177	85,532

Il va de soi que je n'ai pu tout lire, d'autant plus que le manuscrit n'était pas toujours lisible; pour en prendre connaissance, je me suis guidé tant sur les indications de M. Verkovitch, que sur celles que contenaient les titres.

Il faut remarquer que ce catalogue ne comprend pas les autres pesmas, que M. Verkovitch s'était procurées antérieurement, non plus que les traditions en prose écrites par son scribe, et dont plusieurs sont assez étendues.

P. S. 14 février 1873. — Une lettre de M. Verkovitch, en date du 1^{er} janvier 1873, m'informe que son agent qui, à l'époque de mon voyage, était dans un état de santé assez inquiétant, a repris son travail de collecteur et lui a déjà fait parvenir cinq cahiers de pesmas, contenant chacun de 6 à 8,000 vers; ces pièces, dont quelques-unes roulent sur des sujets tout à fait nouveaux, doivent jeter un grand jour sur celles qui ont été antérieurement recueillies, et dans le nombre il s'en trouve un énorme (*ogromna*) sur la naissance de *Visna Boga*. Sur cette divinité, voir mon second rapport, section *mythologie*.

* Dont une partie est sous presse à Belgrade.

** Recueillies entre le 4 décembre 1871 et le 5 février 1872, et toutes de la bouche de Pomaks.

toit hospitalier que j'ai pendant six semaines, du 25 mai au 6 juillet) pris connaissance des matériaux qu'il avait sans aucune réserve mis à ma disposition; c'est en sa compagnie que j'ai fait plusieurs excursions destinées à m'éclairer, par mes propres yeux, sur l'origine de ces manuscrits, et il a été infatigable dans ses réponses aux nombreuses questions que j'avais à lui adresser. J'ai contracté envers lui une dette personnelle de gratitude dont il m'est d'autant plus agréable de faire ici l'aveu, que je suis loin d'être d'accord avec lui sur la valeur des textes découverts et sur les conclusions qu'il en tire, et que je ne partage nullement les vues qui lui ont servi de mobiles dans ses recherches.

II.

Quels sont ces mobiles? Ils ont été exposés très-longuement et très-franchement par M. Verkovitch lui-même dans deux lettres en langue serbe, imprimées au journal national (*narodne novine*) d'Agram, et dont l'une, la seconde, n'occupe pas moins de vingt-cinq feuilletons de ce journal, du n° 270, 29 novembre 1869, au n° 18, 24 janvier 1870, et ils se réduisent à ceci : obtenir la preuve : 1° que les anciens Illyro-Thraces étaient des Slaves; 2° qu'ils sont restés purs et sans mélange depuis l'antiquité, n'ayant changé que de nom (le nom moderne est celui de *Bulgares*) et que, par conséquent, Orphée (et sans doute Alexandre) était Slave et Bulgare; 3° que les Slavo-Bulgares sont les seuls auteurs de la civilisation, faussement attribuée jusqu'ici aux Hellènes. Voici les propres paroles de M. Verkovitch, que je traduis fidèlement, n° 290 : « N'y eût-il pas d'autres motifs que le caractère très-noirci (dont il vient de faire la peinture et qu'il attribue aux Grecs actuels), cela suffirait pour convaincre tout le monde de l'entière justesse de la conjecture que j'ai précédemment exposée relativement à l'origine de la civilisation, c'est-à-dire que les Hellènes n'en ont nullement été les fondateurs. »

Au fond de ces paradoxes étranges, appuyés surtout sur la maxime : *natura non facit saltus*, et qui ne pouvaient germer que dans la tête d'un Slave animé (un peu gratuitement, puisqu'il n'est pas même Bulgare) de toute la haine qui s'est ravivée avec plus de violence que jamais entre les Bulgares et les Grecs, il y a une idée juste, c'est que les peuples ou les races disparaissent rarement

d'une manière complète. Si donc on se bornait à dire que dans les veines des habitants actuels de la Macédoine et de la Thrace il y a encore un peu du sang des tribus, fort mal connues d'ailleurs, qui peuplaient le pays il y a trois mille ans, la proposition pourrait être acceptée dans ces termes, c'est-à-dire dans les limites où l'on rattacherait, par exemple, le Parisien de 1872 au Gaulois de Lutèce. Mais identifier le Pomak (Bulgare musulman) d'aujourd'hui avec les Illyro-Thraces et s'étayer des obscures légendes sur Orphée pour faire honneur à ceux-ci de la culture hellénique, dont ce Pomak a gardé si peu pour son propre usage, c'est avancer des faits non-seulement sans preuves, mais infirmés par une foule de preuves contraires. Et, cependant, ces énormités trouvent faveur auprès de quelques-uns. N'avons-nous pas entendu énoncer sérieusement qu'Aristote était Bulgare, parce qu'il est né en Macédoine? « Quel dommage qu'il n'ait pas écrit en bulgare! » nous contentâmes-nous de répondre¹.

Au reste, dans ces théories comme dans la science infiniment trop superficielle, il me coûte de le dire, des étymologies, M. Verkovitch n'est peut-être que l'écho d'un ouvrage bulgare, imprimé en 1859, à Odessa, et ayant pour titre l'*Indicateur*, ou guide pour servir à la recherche et à l'examen des plus anciens traits de l'existence, de la langue, de l'origine et du gouvernement des Bul-

¹ Les Thraces, surtout ceux de la Piérie olympienne, refoulés par l'invasion macédonienne, ont pu fournir à la religion des Grecs et au génie assimilateur de leurs poètes des idées, des mythes et des sujets de légendes, la science moderne le reconnaît; on peut voir à cet égard la mythologie grecque (édition allemande) de L. Preller, à l'article *Orphée*. Mais M. V. ne veut même pas admettre cette émigration, il n'a pas assez de sarcasmes et d'invectives contre Vossius, chez qui il a trouvé d'abord la mention d'une circonstance regardée avant lui et depuis comme historique.

Ce rapport était écrit, lorsque le hasard a fait tomber entre mes mains l'édition originale de la traduction de Thucydide par Ch. Levesque (1795), où cet écrivain, dans une excursion, la seconde du tome II, se fondant sur les nombreuses ressemblances du grec et du slavon, prononce, sans, d'ailleurs injurier personne, que les Hellènes ne furent autre chose que des Slaves. Quand bien même cette conclusion aurait été ratifiée, ce qui n'est pas, que je sache, il resterait à expliquer comment une faible partie de la race, resserrée dans les étroites limites de la Hellade, est devenue le peuple brillant, énergique et créateur que l'on sait, tandis que l'immense majorité, restée au delà de ces limites, a eu un rôle si effacé. Voici le titre de la dissertation de Levesque : « Sur l'origine septentrionale des Grecs, prouvée par l'identité primitive de leur langue avec l'une des plus anciennes langues du nord. »

gares, de leur glorieux passé, etc.¹ L'auteur, Rakovski, que j'ai connu, a joué un certain rôle dans la politique orientale, et il avait, comme écrivain, assez de talent pour être utile à ses compatriotes, s'il n'eût consumé presque toute sa vie dans l'intrigue. Journaliste, auteur de pamphlets et de poésies, il était, en outre, atteint de grecphobie au premier chef, et c'est la haine qui lui a tenu lieu de toute science pour établir dans la préface de son *Indicateur* les propositions suivantes comme base de l'ouvrage :

1° Les Bulgares sont venus de l'Hindoustan; 2° depuis leur arrivée en Europe (de longs siècles avant l'ère chrétienne) ils ont toujours vécu dans les lieux qu'ils habitent aujourd'hui; 3° la langue bulgare, telle qu'elle est parlée actuellement, ne diffère que très-peu du sanscrit et du zend, que le monde savant regardait comme des langues mortes. C'est cette langue qui, dit-il, « est notre source principale et la plus sûre pour la démonstration que nous voulons donner; » 4° l'alphabet grec et le cyrillique sont tirés du zend; 5° le bulgare est plus riche que le grec; 6° dans toute la Grèce antique il n'y a pas une dénomination géographique qui ne soit bulgare; 7° l'oracle (гадалище) de Dodone a été fondé par les anciens Bulgares; 8° les philosophes grecs ont volé toutes leurs idées dans l'Hindoustan, et les ont fait passer pour leurs, etc.

Or Rakovski ne savait pas plus le sanscrit que le zend, comme le démontrent surabondamment les preuves étymologiques qu'il prétend donner à l'appui de ses assertions. L'ignorance et l'outrecuidance vont ici de pair. Que les langues slaves (dont le bulgare a d'ailleurs perdu plusieurs caractères essentiels²) appartiennent à la famille des idiomes dits *indo-européens*, c'est ce qui n'est contesté par personne, et elles sont admises à ce titre dans les grandes grammaires comparées qui ont, de nos jours, solidement établi les lois de l'affinité et de la filiation des langues. La moindre connaissance de ces lois et des inductions historiques auxquelles elles

¹ Показалець или ръководство какъ да изисквять и издирять найстары чърты нашего бытія, языка, народопоклоненія, славнаго пи прошествія и проя. отъ Г. С. Раковскаго.

² La déclinaison a presque complètement disparu, ainsi que l'infinifit des verbes; un article *postposé* y a été introduit, comme en roumain. M. Miklosich (*Vergleichende Grammatik der slavischen Sprachen*, t. III, § 372) croit que ces changements se sont accomplis sous l'influence d'une langue analogue au chkipetare actuel et parlée par un peuple avec lequel les Bulgares se seraient mélangés.

on sert, de base empêcherait de faire venir, par exemple, directement les Bulgares de l'Indoustan, et de donner leur langue pour mère au grec. Je ne puis m'empêcher aussi de remarquer ici combien la mode s'empare des mots, quel abus il en est fait, et quelles graves conséquences on prend quelquefois en tirer, sans même bien les comprendre: ainsi les dénominations d'*Aryen* et de *Thracien*, si récemment connues et adoptées, servent déjà de *chiboloth* pour ainsi dire, on revendique l'une exclusivement pour soi, et l'on jette l'autre comme un outrage à la tête de ses adversaires. Suivant Rakovski et M. Verkovitch, les Hellènes n'étaient pas des *Aryas*, et nous voyons des Slaves et des Allemands proposer froidement l'étranger ou de rejeter en Asie un des peuples les plus méritants de l'Europe, les Magyars, uniquement parce qu'ils sont *romaniens*, alors que parmi les peuples slaves, pour ne parler que de ceux-là, il en est deux au moins, les Russes et précisément les Bulgares, qui, c'est un fait indubitable, sont mélangés d'une telle proportion de ce sang *romanien*. Il semble qu'aucun homme de bon sens ne demandera à une nation: Es-tu *aryenne*, *romane*, ou quelque autre chose que ce soit? mais: Qu'en fait pour l'humanité? Or, la réponse que l'histoire impose aux Bulgares est faite pour leur inspirer plus de modestie, dans leur propre intérêt, et s'ils ne veulent s'aliéner d'utiles sympathies.

Mais je laisse pour ce qu'elles valent ces opinions plus que hasardées et qu'il était pourtant utile de faire connaître, et je reviens à l'historique des recherches de M. Verkovitch, entreprises à partir de 1855. (Quand donc, dit-il n° 265 du journal d'Agaram, je fus arrivé à cette conviction que ce que je cherchais c'est-à-dire les preuves des assertions énumérées plus haut) devait infailliblement se trouver parmi les Slaves des monts Rhodope et Perin, je me mis aussitôt à recueillir les chants, les proverbes et les coutumes de cette contrée. Lorsque j'avais mis la main sur un chant ou une coutume, je ne les lâchais pas qu'ils ne m'eussent dit tout ce qu'ils savaient. En même temps j'écrivis à mes amis et connaissances des pays environnants, de Salonique, de Koukoush¹, de Melenik, etc., pour les prier de solliciter dans le peuple des chants concernant les rois de

¹ Korym, dans la Macédoine occidentale.

Macédoine, Philippe et autres, comme aussi les poètes thraces, Orphée, Musée, Linus, Thomyris, etc. Mes amis me promirent de faire ce que je leur demandais, mais parmi les personnes ayant quelque instruction, il y en eut qui non-seulement furent surprises de l'idée mise en avant par moi, mais qui la trouvèrent bouffonne au dernier point. « Comment, me disaient-ils, pouvais-je avoir la pensée de découvrir dans ce pays des chants se rapportant tant à Orphée, Alexandre, etc., alors qu'il est connu de tout le monde, que, dans la presque île thraco-illyrienne, il n'y avait pas trace de Slaves avant l'arrivée des Bulgares, des Croates et des Serbes. » Sans me laisser aucunement décourager par cette objection, je continuais à recueillir des chants et des contes, et j'en possédais déjà plus de mille, dans pas un desquels il n'y avait trace de ce qu'il me fallait..... En 1857, en traversant la petite ville de Valovichté¹, j'avais appris que dans le village de Krouchovo il y avait des chanteurs qui savaient jusqu'à cinq cents pièces. Ce fut de là que me vint plus tard le salut, lorsque, en 1865, je fis par hasard connaissance avec un jeune moine du couvent du Saint-Précurseur², nommé Théodosié. En réponse à mes questions, il m'a appris à ma grande joie que son propre frère était maître d'école à Krouchovo³, qu'il savait écrire non-seulement en grec, mais en slave, et qu'il pouvait lui écrire pour le charger de recueillir des chants et des contes. Ce que je le priai aussitôt de faire, en promettant de récompenser convenablement son frère et ses peines.....

« Au bout de quinze jours je reçus de lui, avec un nouveau cahier de *pesmas*⁴, une lettre que voici : (cette lettre, imprimée dans le texte bulgare, a pour objet principalement d'exprimer des doutes sur la possibilité de l'existence en Macédoine, et en général parmi les Bulgares, de chants sur Orphée, Alexandre, etc.....) J'avais fait sa connaissance le 1^{er} mars 1865. Durant les trois mois qui suivirent, presque chaque semaine je reçus de lui un pli de chants presque tous mythologiques et qui n'avaient

¹ Вaлoвнцe, nom bulgare de Demir-Hissar.

² Τοῦ ἁγίου Προδρόμου, à deux heures de Serrès.

³ Крушѣво.

⁴ Je me servirai quelquefois de ce mot, parce qu'il commence à être connu dans la littérature européenne, et quoiqu'il désigne spécialement les chants serbes; la forme bulgare en est *pesen* (пѣсен), au pluriel *pesni*.

pas le moindre intérêt pour moi, lorsque enfin luit le jour le plus solennel et le plus cher de ma vie, celui du 8 août, où me parvint de Krouchovo la nouvelle que mes conjectures n'avaient pas été un vain songe. »

Cette nouvelle concerne la découverte d'une pesma sur « le tzar de Macédoine Philippe. » Elle a vingt-deux vers et on la tient d'un berger, nommé Stoïan Merkarev, du village de Kœrtchovo. C'est une chanson de danse; j'en donnerai plus loin la traduction.

M. Verkovitch raconte ensuite (n^{os} 296, 297 et 299), avec une grande prolixité et avec le même accent d'enthousiasme, comment on lui procura, pendant cette même année, d'abord un fragment sur *l'arrivée des Slaves en Europe*¹, « en confirmation d'une conjecture qu'il avait formée cinq mois auparavant, » puis une première pièce, de trente-neuf vers, sur *Orphée*, recueillie par l'instituteur de Tcharvichté, village à une heure de Krouchovo, et enfin, après la promesse d'une récompense de dix ducats, motivée par « l'appréciable valeur qu'aurait pour la race slave la découverte de chants relatifs à Orphée, » un long poème de huit cent cinquante-trois vers sur le même sujet, — celui qui a été imprimé à Moscou et dont j'ai donné l'analyse au *Bulletin*. Elle a été écrite sous la dictée d'un chanteur du village de Guerman, mais M. Verkovitch, qui en avait d'abord entendu réciter le fond par un autre chanteur, n'entra en possession de la pièce elle-même qu'au bout de quelque temps et après de véritables angoisses morales, tant il craignait d'être déçu. A l'occasion d'un retard apporté dans l'envoi de ce texte : « Napoléon lui-même, dit-il, après la bataille de Waterloo, ne devait pas être plus abattu que je l'étais en ce moment. » Quand il l'a reçue : « Je ne savais, dit-il encore, ce dont je devais le plus m'étonner, ou de ce que mes pressentiments s'étaient réalisés en tout, même à l'égard de l'étendue, — la pièce avait près de mille vers, ou d'une poésie si magnifique et si incomparable, etc. » Suivent une apostrophe à la *maïka Slava*, la mère abstraite et idéale de la race slave, et des malédictions sur le jour où les Slaves, « désertant les principes moraux, si sévères et divins, de leurs ancêtres les Aryens, commencèrent à singer les coutumes corrompues et les usages impies et immoraux des Grecs, puis des nations occidentales, *cum sancto sanctus eris, et*

¹ Voir la note 2 de la page 53.

cum perverso perverteris. » On reconnaît ici le langage dévot du parti slavophile de Moscou, des fils de la *sainte Russie*.

III.

A partir de ce moment M. Verkovitch poursuit le filon sur lequel sa persévérance, servie par le hasard, l'avait fait tomber; il recueillit des matériaux pour ce qu'il appelle les Védas des Slaves de la presqu'île des Balkans (*Vede Slavéna balkanskoga poluostrova*), et dont l'ensemble se monte déjà, sans parler de plusieurs traditions mythologiques en prose, à près de quatre-vingt-dix mille vers. Disons tout de suite que cette masse énorme, qui ne paraît pas trop extraordinaire à ceux qui connaissent l'ancienne fécondité poétique des Serbes et des Bulgares, le devient moins encore quand on voit les mêmes sujets traités à satiété, avec des variantes sans fin, et jusqu'à des centaines de vers répétés identiquement, à la façon homérique.

Pour cela il prit d'abord à ses gages la personne dont il a été fait mention plus haut, le maître d'école de Krouchovo, auquel il assura deux mille piastres turques (moins de 250 francs) par an, ce qui permit à celui-ci de quitter sa place d'instituteur, dont il ne retirait que la moitié environ; puis il lui fournit les moyens d'ouvrir une petite boutique de *bakkal*, ou d'épicier marchand de boissons, telle qu'il s'en trouve habituellement dans les villages de Turquie. Celui de Krouchovo étant traversé par une route fréquentée, qui conduit de Salonique, par Demir-Hissar, à Nevrokop et de là dans la haute Thrace et en Bulgarie, cette situation de boutiquier avait l'avantage de mettre Yovan Ekonomov ou Gologanov¹ en contact immédiat et journalier, et sans qu'il y eût matière à soupçon, avec la portion du public dont il avait le plus à apprendre, c'est-à-dire avec les muletiers (*kiradjis*) Pomaks, qui vivent du transport des marchandises. Plus tard ce ne fut plus par une somme fixe que M. Verkovitch le rémunéra, mais par des avances successives, dont une partie passait, bien entendu, à titre de gratification, aux chanteurs. Dans ces derniers

¹ Il ne prenait d'abord que le nom d'Ekonomov, emprunté à la profession de son père (*οικονόμος*); l'usage de celui de Gologanov, appartenant à un de ses ascendants, lui a été suggéré, comme plus slave, par M. Verkovitch.

temps même il se contentait de lui payer à un taux convenu la feuille de *copie*.

Yovan avait été maître d'école, mais son savoir était des plus bornés; il le devait en entier à un p^op^e de village, et dans les écoles rurales grecques de la Turquie, l'enseignement est on ne peut plus élémentaire, presque nul pour ainsi dire; à nonner le psautier des Septante, ou quelques livres de liturgie, Ὠκτώηχος, c'est à peu près à quoi se réduit l'instruction qu'y reçoivent les enfants, de quelque nationalité qu'ils soient, Albanais ou Valaques, Bulgares ou Grecs; pour ces derniers même on peut dire qu'ils n'entendent pas beaucoup plus le livre mis entre leurs mains que les enfants turcs le Coran arabe. C'était donc le grec que Yovan enseignait, et il n'avait à l'origine qu'une idée très-confuse de l'orthographe bulgare, comme en font foi les premiers textes recueillis par lui et que j'ai eus sous les yeux; avec de l'exercice il a acquis ce qui lui manquait à cet égard. Il n'avait d'ailleurs, comme je m'en suis convaincu dans mes conversations avec lui, aucun goût pour la poésie ni pour le métier de *collecteur*, et c'est uniquement à titre de gagne-pain qu'il a exercé pendant plusieurs années l'espèce de profession que M. Verkovitch lui avait fait embrasser.

Je vais dire maintenant comment il la pratique. L'occupation n'est pas aussi simple ni même aussi innocente qu'elle le semble au premier abord. Il y a deux classes principales de chanteurs. Remarquons en passant que ce nom de chanteur (*pévetz*¹), en bulgare et dans les langues congénères, comme aussi dans le grec homérique (ἀοιδός), désigne à la fois et l'auteur, toujours inconnu, du chant, le *poète*, et celui qui le débite, le *rhapsode*, exprimant ainsi la fonction primitive de la poésie, qui est d'être chantée. Mais la distinction que j'ai en vue ne se rapporte point à ce fait; dans les pays bulgares le nombre des rhapsodes de profession, des *pevtzi* proprement dits, ambulants et aveugles pour la plupart, est très-restreint, et il y a en général peu de chose à en tirer; il ne s'agit ici que d'individus qui, doués d'une bonne mémoire et apparemment d'un goût particulier, aiment à l'occasion à faire entendre les morceaux poétiques, parfois très-nom-

¹ Пѣвец, au pluriel пѣвци, *pévtzi*; en russe стихотворецъ, est un mot savant, qui est la traduction exacte de στιχοποιός, versificateur.

breux, qu'ils savent; le mot de classes que j'ai employé avait trait à la *religion* du chanteur. Selon en effet qu'il est chrétien ou musulman, la manière de procéder est différente et offre bien plus de difficulté dans le dernier cas que dans le premier, quoique là aussi le métier de collecteur puisse avoir ses inconvénients. Je m'explique.

Le polythéisme a laissé des traces multiples et profondes dans les croyances, les coutumes et même les pratiques religieuses des Bulgares, qui ont adopté le christianisme assez tard, au ix^e siècle, et dont quelques tribus l'ont échangé, depuis la conquête turque et à différentes époques, pour l'islamisme. Les Bulgares mahométans occupent principalement le district de Moglena, entre le Vardar (Axius) et le Strymon, aux environs de Dorian (*Taurium*), et celui de Nevrokop, à la jonction des chaînes du Péirin et du Rhodope, le *Dospat* moderne. On leur donne, et ils acceptent, le nom de *Pomak*, d'étymologie obscure, qu'ils se souviennent d'avoir porté avant la conquête turque¹. Ils n'ont pourtant, tout au moins dans la dernière région, nullement adopté la langue de leurs vainqueurs, et ce qu'ils ont pris de leurs croyances religieuses est bien superficiel, et il est évident que le christianisme, dont ils ont fait profession durant quelques siècles, était lui-même resté affaire de pure forme. Cette persistance des croyances païennes est attestée, entre autres preuves, par la poésie populaire, qui à son tour n'a pas peu contribué elle-même à les conserver et à les entretenir. On ne saurait s'en étonner, si l'on songe qu'en Occident un clergé, généralement instruit et agissant d'ensemble, n'a pu encore, malgré dix-huit siècles d'efforts, faire disparaître complètement les religions antiques. Dans le coin de terre dont je parle, le clergé, à part les évêques envoyés de Constantinople, était indigène et plongé dans la plus profonde ignorance, tout comme les *khodjas* des Pomaks, et il ne leur venait à

¹ Ce nom se trouve répété trois fois, et c'est le seul texte où je l'aie jamais rencontré, dans un chant de ma collection, que je publierai en appendice. Il commence ainsi :

Ходил юнак, ходил Помак на пуста-га войска,
На пуста-га войска, войска татарийска.

Un héros est allé, un Pomak est allé à la guerre maudite,
A la guerre maudite, la guerre contre les Tatars.

l'esprit, ni aux uns ni aux autres, de combattre ou même d'improver des observances dont ils avaient été imbus dans leur enfance, ou plutôt ils alliaient naïvement, comme cela se voit ailleurs, les idées et les pratiques de religions successives. Mais depuis trente ans environ les choses ont commencé à changer. Parlons d'abord des musulmans.

A mesure — cela est de notre siècle, — que le pouvoir du sultan s'est établi plus solidement en dehors de la capitale et a fait sentir davantage son influence centralisatrice, l'islamisme a profité de cette extension de l'autorité politique dans des contrées qui, comme celle des Pomaks et l'Albanie, étaient musulmanes plutôt de nom que de fait (la circoncision même n'y était pas toujours pratiquée); des imams *osmanlis* ont paru à la suite des agents de recrutement, ils ont ouvert quelques écoles, répandu ainsi davantage la connaissance de la langue turque, et enfin proscrit tout ce qui dans les usages s'éloignait de l'orthodoxie. La poésie populaire, à cause de son fonds mythologique et surtout comme témoignage vivant d'une nationalité non ottomane, tombait nécessairement sous le coup de cette proscription à la fois religieuse et politique. Aussi est-il défendu aujourd'hui, sous peine d'interdiction de la mosquée et peut-être d'encourir de graves suspicions, de chanter publiquement; par suite les jeunes gens apprennent à mépriser ce qui formait pour ainsi dire la vie morale de leurs pères, en même temps que le zèle religieux ravivé les sépare de plus en plus de leurs frères de race.

Par ces raisons on voit qu'il serait impossible de recueillir dans les villages musulmans aucun monument de la poésie antique. La situation de l'agent de M. Verkovitch lui permet seule de recueillir au passage des voyageurs, des muletiers surtout, comme je l'ai dit, et encore que de précautions à prendre, que de rebuffades n'a-t-il pas à essayer? C'est par une question directe qu'il lui faut s'assurer si chaque individu sait des *pesmas*, parfois la réponse est brutale et empreinte du mépris qu'inspire le *ghiaour*, le *raya*, d'autres fois elle est évasive. Supposons qu'elle ait été affirmative, et qu'un pauvre diable de *kiradji*, alléché par la promesse d'un peu de pain et de fromage, voire d'un verre d'eau-de-vie et de quelques piastres, consente à réciter ce qu'il sait, il y faut encore de la prudence, car il ne doit être vu d'aucun de ses coreligionnaires, qui pourraient le dénoncer; on s'enferme dans la petite

maison d'Yovan, située en arrière de la boutique, ou dans un carré de potager placé à quelque distance, et le *bakkal*, transformé en scribe, écrit sous la dictée pendant de longues heures et, paraît-il, avec une rapidité prodigieuse et infatigable, car il y a tel jour (le 4 décembre 1871) où les manuscrits portent l'indication de sept pièces, ayant ensemble six mille trois cent onze vers, recueillis de la bouche d'un seul individu¹. Car Yovan, à la suite de chaque *pesma*, a scrupuleusement indiqué, au moins dans les dernières années, le nom du chanteur, son âge approximatif, le village qu'il habite, le jour où lui-même a écrit le morceau, et parfois la personne de qui le chanteur l'avait appris.

Ici se place une observation qui n'est pas sans intérêt, et qui explique comment le collecteur va si vite en besogne, ce qui serait de toute impossibilité, si les *pesmas* lui étaient réellement *chantées*, surtout à la manière traînante des chanteurs de profession. Il n'est peut-être pas un Serbe, même parmi le peu de gens instruits ayant du goût pour la poésie populaire, qui, si on lui demande de débiter une *pesma* héroïque, sans le secours de l'instrument ordinaire, la *gouslé*, soit capable de le faire autrement qu'en chantant, c'est-à-dire en suivant la mélodie consacrée pour ce genre de compositions et analogue à notre récitatif d'opéra. Pour les Bulgares, il en est autrement, comme j'en ai fait l'expérience. Il leur est facile de réciter leurs poésies purement et simplement, tout comme si c'étaient des contes. Cela rend certainement plus facile et plus expéditif le travail du scribe. Et il ne se borne pas à transporter des vers sur le papier, il lui faut ensuite demander et noter l'explication d'une foule de termes obscurs, incompris souvent du chanteur lui-même, et ces explications, ces gloses, qui embrassent les divers sujets traités dans les *pesmas*, ne forment pas la partie la moins importante de la collection de M. Verkovitch. J'y reviendrai plus tard.

¹ « Le Pomak Hasan, du village de Drianovo-le-Haut, âgé de soixante à soixante-cinq ans environ, lequel avait appris ces chants de son père, qui était un chanteur (*pesnopeetz*) fameux dans les villages de cette contrée-là. » (Tije pesni sa čujeni ot Hasan, iz sela Gorne-Drjanovo, na voзраст okolo 60-65 godini, kojito pesni izučil ot bašta si, kojto bil čujen pesnopeec po onezi-kana sela : dobaviha sa na 4 dekemvrija na leta 1871.) J'écris ici, comme je le ferai quelquefois, le bulgare d'après la prononciation, et dans le caractère latin usité en Croatie.

IV.

Les sources *chrétiennes*, dont il me reste à parler, sont éparées, elles ne coulent pas, comme les précédentes, vers le collecteur, qui doit se mettre en mouvement pour aller à leur recherche ou puiser à celles qui lui sont indiquées. Au moins on croira qu'il peut le faire, s'il a du temps et des ressources, la tête levée et sans regarder si on l'observe. Il n'en est pas tout à fait ainsi, ces sources aussi sont gardées, pour me servir d'une métaphore empruntée aux fictions populaires, par des dragons, dont il faut éluder la vigilance : les dragons ici encore sont les défiances politiques et religieuses. Une simple allusion au sort des frères Miladin, morts empoisonnés, selon toute apparence, au bague de Constantinople, pour avoir publié précisément une collection de chants des Bulgares de la Macédoine ¹, éclaircira ma pensée. Dans la lutte où sont engagés les Grecs et les Bulgares, et qui a pour but apparent l'obtention par ces derniers d'une hiérarchie ecclésiastique indépendante, les deux parties surveillent avec une attention jalouse leurs mouvements mutuels, et la haine ne regarde guère aux moyens qu'elle emploie. S'appuyant tour à tour sur le gouvernement de la Porte, qu'ils cherchent à mettre dans leurs intérêts en lui persuadant que le danger vient de l'ad-

¹ Cette collection (Български народни пѣсни, etc. Agram, 1861), qui ne comprend pas moins de six cent soixante-quatorze pièces, a été imprimée, malheureusement sans aucun soin, aux frais de l'évêque de Diakovar, M^{sr} Strossmayer, patron libéral de la littérature des Slaves méridionaux, principalement dans ses tendances nationales, et dont le rôle éloquent au concile de 1869 n'est pas encore oublié. Les deux frères Miladin (le pluriel bulgare est Миладиновци) étaient de Strouga, bourg près d'Ochrida, qui forme du côté de l'Albanie la limite de la population bulgare. L'aîné, Dimitri, qui était marié et père de cinq ou six enfants, fut arrêté à la suite d'une dénonciation qui le représentait comme agent de propagande étrangère. Il avait envoyé à ses frais, à l'université d'Athènes, puis à celle de Moscou, son frère cadet Constantin, qui, revenu en 1861 et ayant appris l'arrestation de son aîné, se rendit à Constantinople pour le voir. Là il fut aussi jeté dans les prisons du bague, et, si j'en crois une notice manuscrite que j'ai sous les yeux, des démarches faites par diverses ambassades pour rendre ces malheureux à la liberté paraissent avoir hâté leur fin. M. Nerkovitch, dans l'avant-propos de son opuscule précité (*opisanie*, etc.), ne craint pas d'attribuer leur mort violente à un empoisonnement payé, dit-il, au directeur du bague (qu'il nomme) par les Phanariotes et les Tzintzars. C'est aller peut-être un peu loin.

versaire, ils ne se font pas, à l'occasion, faute de dénonciations dont l'effet peut être fatal. La politique turque, malgré une récente démonstration, très-curieuse à ce point de vue ¹, n'a jamais professé aucune tendresse pour le principe moderne des nationalités. Tout ce qui tend au développement particulier de l'une de celles que renferme l'empire, la dominante exceptée, est fait pour lui être suspect.

Dans le même ordre d'idées, quoiqu'on puisse admettre aussi la volonté sincère d'extirper des croyances antichrétiennes, l'évêque de Melenik, dont le diocèse comprend le village de Krouchovo, s'est rencontré avec les khodjas musulmans, dans le désir d'anéantir la poésie orale bulgare, et par les mêmes moyens, les foudres de la religion. Depuis trente ans que cet évêque occupe son siège, il en a interdit, lui aussi, sous peine d'excommunication, la récitation publique. Je ne pense pas que cette arme ecclésiastique ait été souvent employée à un pareil propos, mais il n'en est pas moins vrai qu'il est prudent de ne pas passer pour un *slavisant* trop zélé, car même parmi les Bulgares il y a toujours un parti hellénisant, et les haines de village ne sont pas les moins à redouter.

Je me suis peut-être un peu étendu sur ces difficultés, qui en somme n'ont pas empêché Yovan de faire sa besogne, de se transporter là où l'existence de quelque pièce intéressante lui était signalée, ou, s'il le jugeait plus à propos, de la faire recueillir par d'autres. J'en ai vu qui lui avaient été transmises, écrites en caractères grecs. Il n'a point couru les aventures ni éprouvé les fatigues auxquelles se sont soumis des collecteurs célèbres de notre temps, comme Lönnrot, à qui on doit le *Kalevala* finnois, ni Vouk Stéfanovitch, qui pendant quarante ans de sa vie a rassemblé les *pesmas* serbes. Mais ils travaillaient pour leur propre compte, et d'ailleurs ils ont rempli en même temps la tâche d'éditeur et celle de critique, tandis qu'Yovan n'a été qu'un simple

¹ Il y a trois à quatre ans que le grand vizir Ali-Pacha institua à Constantinople une commission chargée d'élaborer un alphabet albanais, dont les éléments devaient être empruntés à l'écriture arabo-turque, afin, était-il dit, de mettre les Chkipetars à même de cultiver leur langue et de développer leur littérature. La tentative n'a eu aucune suite. (Voir le *Courrier d'Orient*, n° 2,376.) Dans l'article auquel nous renvoyons, on trouve le passage suivant : « En effet Aristote, Alexandre le Grand, Pyrrhus, etc. etc. ne sont-ils pas les enfants de cette terre classique ? » Ainsi voilà les Albanais qui disputent aux Bulgares Aristote et Alexandre !

scribe réunissant pour ainsi dire mécaniquement des matériaux qui seront livrés au public sans qu'un seul mot y ait été changé. Mais ceci me ramène à la démonstration qu'il m'incombe de fournir, puisque dans ce qui précède j'ai implicitement admis l'authenticité des *chants du Rhodope*.

V.

Dans l'hypothèse où ces poésies seraient fabriquées, il y a deux cas possibles : ou M. Verkovitch lui-même serait le faussaire, ou, étant de bonne foi, il aurait été la dupe de quelque imposteur, comme cela a eu lieu tout récemment, par exemple pour les lettres dites autographes de Pascal. Je raisonne pour ceux qui ne connaissent pas M. Verkovitch; quant à moi, je ne l'avais pas vu depuis un quart d'heure, que je ne conservais plus de doute sur sa sincérité. Les impostures littéraires ne sont pas très-rares, mais elles se proposent pour but soit un lucre immédiat, comme dans l'exemple rappelé tout à l'heure et qui n'est pas le seul de son espèce, soit la renommée, mobile du malheureux Chatterton, et de son compatriote Macpherson, l'arrangeur d'Ossian. Or, en ce qui concerne l'espoir du gain, on a vu que depuis quinze ans M. Verkovitch avait dépensé une partie de ses économies à réunir les produits de la littérature orale bulgare, et qu'il continue en ce moment, pour l'impression des textes, des sacrifices dont il n'y a guère de dédommagement pécuniaire à attendre; les ouvrages de ce genre ne sont pas de ceux qui trouvent beaucoup d'acheteurs. D'autre part, la gloire du collecteur ou de l'éditeur, la seule qu'il ambitionne, sera toujours trop modeste pour compenser le labeur colossal qu'exigerait une fabrication sur une aussi vaste échelle. Ajoutons qu'il ne lui serait même pas possible de l'exécuter convenablement, au point de vue de la langue, qu'il ne possède pas assez à fond.

« Mais, me dira-t-on peut-être, il y a encore un cas possible, et il semble précisément ressortir de la correspondance que vous avez traduite ou analysée; c'est celui des poésies tchèques du prétendu manuscrit de Kralodvor (*Kralodvorski rukopis*), c'est-à-dire une imposture commise dans un but politique, au profit d'une race; car la position des Bulgares à l'égard des Grecs a beaucoup d'analogie avec la situation réciproque des Slaves et des Allemands

en Bohême. » J'avoue n'être pas en état, par mes études personnelles, de prendre un parti dans la question d'authenticité du fameux manuscrit qui, découvert ou exhibé d'abord en 1817 (d'après l'écriture, on en a fixé la date entre 1290 et 1310), a donné lieu à une polémique des plus irritantes, les Slaves en général admettant pour vrai ce que les Allemands, avec non moins d'ensemble, rejetaient, peut-être sans motifs suffisants. L'assimilation pourra bien être faite, et il m'a été rapporté que déjà des journaux, en Allemagne et en Angleterre, s'étaient occupés de la question et avaient admis d'emblée l'hypothèse du faux. Cette objection, on doit le reconnaître, tire en effet quelque force de la correspondance de M. Verkovitch, et je ne l'ai pas dissimulé à lui-même. On l'y voit partir d'un but préconçu, demander à tous les échos des documents concernant tel et tel personnage, annoncer ouvertement dans quelle intention il désire les posséder, et stimuler par la promesse de récompenses ceux qui les lui fourniront. Il y avait là peut-être de quoi allécher la cupidité, peu exigeante toutefois, d'un faussaire : d'accord ; mais reconnaissons aussi que l'instigateur de cette mystification littéraire, s'il n'eût pas été sincère, aurait agi autrement, avec plus de mystère ; et sans proclamer le mobile qui lui tient tellement à cœur et qui, annoncé avec tant de fracas, devient au premier abord une arme contre lui. Sur ce chef aussi il doit donc être mis hors de cause.

Maintenant s'est-on joué de lui ? L'imposteur ne pourrait être qu'Yovan Gologanov, de la main duquel sont écrits tous les textes sans exception, soit, ce que j'admets, qu'il les ait recueillis lui-même, soit, comme cela est arrivé pour le plus petit nombre, qu'il n'ait eu qu'à les transcrire après les avoir reçus de quelque autre, parfois tracés en caractères grecs, ainsi que je l'ai dit. Or la rémunération qui lui était payée, et dont une partie était employée en gratifications aux chanteurs, était à peine un suffisant salaire pour un copiste, obligé en outre à de fréquents déplacements ; que serait-ce donc si on lui attribuait la qualité d'auteur ? Son désintéressement aurait déjà lieu de surprendre, mais surtout de quelle fécondité d'imagination et de quelle rare facilité ne faudrait-il pas le supposer doué, pour qu'en six ans, de 1865 à 1872, il eût pu livrer une telle multitude de compositions, qu'elle étonne comme œuvre, non pas d'un individu, mais d'un peuple ?

Mon opinion était déjà faite à Serrès par la lecture des textes, et c'est pour remplir un devoir et comme par acquit de conscience que je voulus voir Yovan, l'interroger et juger par moi-même s'il restait quelque possibilité de lui attribuer la paternité au moins d'une partie des chants du Rhodope. Pour cela je me rendis à Krouchovo, mais en passant je visitai le petit village de Radovo, à une heure au delà de Demir-Hissar, gros bourg qui est lui-même à quatre heures de Serrès; il paraît qu'une des premières pièces sur Orfèn, notre Orphée, y a été recueillie. Le vieux pope bulgare qui, dans sa maison, formée d'une seule chambre, faisait lire le psautier grec à quatre ou cinq petits garçons, me dit avoir connu dans le pays deux chanteurs, morts depuis peu d'années à un âge avancé. Il n'avait entendu, et par hasard, car son plaisir n'était pas là, que l'un d'eux, portant le sobriquet de *grammatik*, parce qu'il était l'écrivain du village, et le seul nom fameux qu'il se rappelât était celui de Marko Kraliévitich ou fils de roi, le héros que se disputent les Serbes et les Bulgares; celui d'Orfèn lui était inconnu. Ce pope me confirma l'usage, si différent des habitudes serbes, où sont les chanteurs bulgares, ceux toujours qui ne le sont pas de profession, cela s'entend, de réciter sans s'accompagner d'un instrument.

Les deux localités précitées sont encore dans la vallée du Strymon (Струма, *Strouma*), mais à Demir-Hissar commence un vaste massif montagneux, qui s'étend au nord et à l'est, et en s'élevant toujours, jusqu'aux hautes chaînes du Périn et du Rhodope. La petite rivière qui traverse Demir-Hissar pour aller se jeter dans le Strymon, coule dans une étroite vallée, que je remontai pour gagner, à cinq lieues de distance, le village de Krouchovo, sis au flanc d'un ravin et sur le bord d'un des deux cours d'eau, dont la réunion forme la rivière. Celle-ci roule en grande quantité de la poudre de fer, que les paysans recueillent durant la mauvaise saison, et qu'ils fondent et convertissent en barres dans des fourneaux très-primitifs appelés *samokov*, sans doute de ce que chacun en a un pour soi seul (*sam*). C'est le nom de cette poudre de fer (*mrava*), qui semble être reproduit dans celui de la tribu des Marvatzi ¹, formant la population, éparse dans une centaine

¹ Марватци. D'autres font dériver ce nom de *mrav*, fourmi, voulant indiquer les habitudes laborieuses de la population, ou encore du grec *μύρπος*, noir, qualification qui convient à des mineurs.

de villages, d'une grande partie de la région montagneuse indiquée plus haut, celle qui est comprise entre Serrès, Demir-Hissar et Nevrokop. J'ai dit tribu, car il paraît d'après les recherches de M. Verkovitch ¹, que tous les Bulgares de la Macédoine sont partagés en tribus ou clans naturels (*pleme*), ayant des dénominations particulières, portant un costume uniforme, mais se distinguant entre elles par des coutumes qui leur sont propres et par les particularités de leurs dialectes.

Logé dans une dépendance (*μετόχι*) du grand couvent de Kosé-nitza, je passai deux jours entiers dans la société d'Yovan, qu'il me fut facile d'observer à mon aise. C'est un homme de vingt-huit ans; il est marié avec une femme du pays et a quatre enfants. Il porte le costume en drap bleu d'un usage général parmi les marchands chrétiens des villes de la Turquie. Timide, d'un caractère doux et sympathique, il est dépourvu de tout enthousiasme poétique; tout le feu de son patron n'a même pas réussi à lui monter la tête à l'endroit des pesmas. Ma conviction qu'il n'était absolument pour rien dans leur composition se fortifia de plus en plus dans nos entretiens, et je ne négligeai point de l'appuyer encore d'une autre preuve plus directe. A ma prière, il fit venir un paysan du village voisin de Tcharvichté (*Чаръище*), nommé Kostadin Vœltchan (*Вълчан*) qui connaissait parfaitement le nom d'Orfèn, et me récita pour une petite partie, mais de manière à ne pas me laisser de doute sur l'identité de la longue pièce analysée au *Bulletin*. J'écrivis ensuite sous sa dictée un chant de trente-sept vers, dont le héros, un brigand (*Haramia*), était aussi Ourfèn, mais plus tard je le retrouvai dans les premiers manuscrits de M. Verkovitch, avec quelques variantes et le nom d'Ourfèn remplacé par celui d'Iognèn.

Ce chanteur, qui était plus que médiocre et qui paraissait d'ailleurs intimidé, promit de me procurer, moyennant quelques piastres que je lui donnai, un morceau qui ne saurait manquer d'offrir de l'intérêt. Il se rapporte à une scène réelle, quoique tout à fait analogue à celle des sorcières dans *Macbeth*, c'est-à-dire à la célébration d'une de ces solennités païennes qui subsistent encore çà et là. Au village de Kœrtchovo (*Кърчево*), éloigné de trois quarts d'heure de Krouchovo, on offre chaque année, le jour

¹ Voyez l'appendice, n° 1.

de la Saint-Elie (20 juillet-1^{er} août¹), un sacrifice d'animaux, à savoir trois ou quatre jeunes vaches grasses et n'ayant pas encore mis bas, pour le village tout entier, dont chaque habitant, chef de famille, immole en outre pour sa maison un chevreau. Les vaches sont mangées en commun, mais d'abord les chairs sont dépecées, mises dans un chaudron, et tandis qu'elles cuisent, les vieilles femmes dansent autour du feu une ronde, en chantant l'espèce d'hymne dont on m'a parlé. On enterre ensuite les têtes des victimes: le reste des os est conservé dans le bas des maisons ou *berkari*, pour obtenir d'abondantes récoltes. A Krouchovo même ces sacrifices n'ont cessé que depuis dix à douze ans; ils étaient offerts à Dieu *Boq* sans aucune autre désignation².

VI.

J'ai dit, en commençant le rapport, que dans celui qui suivra je passerai en revue chacune des catégories auxquelles on peut ramener les chants du Rhodope, et qu'ailleurs le fond même de ces compositions fournirait un argument décisif, selon moi, en faveur de leur authenticité. Mais je veux anticiper sur cette exposition, pour montrer dès à présent que l'idée d'un pastiche doit être exclue, et je choisirai, pour n'être pas trop long, une portion de mon sujet, celle qui se rapporte à Orfion ou Orphée et qui pique des lors le plus la curiosité. L'auteur d'un pastiche a forcément un modèle devant les yeux. Metpherson lui-même, dans son Ossian anglais, n'a fait que mettre en œuvre et développer des fragments originaux en langue gaélique. Le nom d'Orphée étant donné,

¹ On sait que ce saint, appelé par les Slaves *prosvani*, le Tonnant, est chez eux, comme chez les Grecs, la transmutation du soleil et de Jupiter.

² Ailleurs, dans un village des environs de Neveskop, c'était un dieu *Kolod* (je ne saurais dire si les os des victimes étaient ensuite enfouis. Il n'y a pas longtemps non plus que dans un autre village de même district, nommé aussi Krouchovo, et qui est habité par les Pomaks, venait de même le *Bosie nye*: on dansait à cette occasion des rondes, où les femmes, non voilées, prenaient part. L'habitude de se voiler ensuite vint à peine pour les musulmanes de cette contrée, comme pour celles des *balias* de Bosnie, mais déjà elle était devenue presque générale par l'influence des *khojjas* ottomans. La fête du *Bosie nye*, ou nom de Dieu, est une ancienne solennité païenne *christianisée*: et si les Pomaks gardent encore d'autres observances chrétiennes, comme de ne manger que du poisson le jour de saint Nicolas et celui de saint Spiridon.

il est clair que si l'on voulait fabriquer quelque chose sur ce thème et refaire, pour ainsi dire, une édition bulgare des chants orphiques (eux-mêmes apocryphes), on aurait choisi comme texte d'imitation quelqu'une des légendes qui ont eu cours depuis l'antiquité jusqu'aux premiers siècles du christianisme, sur le héros musical thrace, et qui, du rôle de fondateur de culte, le réduisirent progressivement à celui de magicien. Autrement il ne doit rester qu'un nom, et toute la fatigue qu'on aura prise sera inutile. Or voici ce que racontent en résumé les chants du Rhodope sur Orfèn ou Ourfèn, appelé aussi Frèn, Ufrèn, Frénouché (Френуше), Forlèn, et qualifié ordinairement de *younak*, héros, quelquefois de *kral*, roi. C'est un être mal défini qui flotte entre l'humain et le divin, mais où il faut voir peut-être la personnification de quelque puissance naturelle, car son père n'est jamais nommé et il a pour mère une *youda*, appelée une fois *gorska youda*, si l'on veut la nymphe ou déesse des bois.

Il a des ailes mobiles, comme Hermès, qu'il s'attache aux épaules et dont il se sert pour monter au ciel, à la lune, etc.; car il est en rapport fréquent avec Dieu et les astres personnifiés, et l'étoile du matin est la sœur de sa mère. Mais ce qui le caractérise surtout, c'est la possession (attribuée pourtant aussi à quelque autre héros) d'un instrument magique, appelé tantôt flûte merveilleuse (*youdna svirka*) ou flûte d'or (*zlaten kaval*)¹. Cet instrument a une partie des effets attribués à la lyre d'Orphée, mais souvent il en fait usage pour enchanter (*oumaya*, умая) des monstres, lamies et serpents, de manière à les pouvoir exterminer.

Il est marié, mais le nom de sa femme, de racine tantôt bulgare, Rocida, tantôt turque, Fetminitz, n'a aucune signification.

Il finit par rester vivant dans le ciel, par le désir de Dieu, et selon une des pesmas, contre sa propre volonté. La malédiction de sa mère, à la suite de circonstances bizarres, et une longue maladie qui en est la conséquence, précèdent ordinairement cette apo théose.

Il y a une pesma où Orfèn ou comme il est désigné, *Frena Kralé*, est représenté comme chef d'émigration; dans une autre, Dieu l'envoie du ciel au secours d'un héros, qu'il délivre d'une lamie, après l'avoir enchantée par le son de sa flûte.

¹ Le *kaval*, instrument ordinaire des bergers, est un peu plus grand que la *svirka*.

Que trouvons-nous ici de commun avec les mythes helléniques, ou qui s'en rapproche? Le nom d'abord, car la ressemblance a quelque chose de surprenant au premier aspect. On a essayé¹ d'expliquer le nom grec d'Ὀρφεύς (*Orphée, Orpheus*), par l'idée de ténèbres, d'obscurité, contenue dans les mots ὄρφνη, ἔρρεος. Il ne m'appartient pas de dire si cette étymologie doit être acceptée, mais je ne suis pas en mesure non plus d'en produire une autre, tirée du bulgare. Le seul mot de cette langue où je découvrirais quelque analogie avec Orfèn est celui d'*ourva*, pente de montagne², dont le diminutif *ourvina* est le nom d'une montagne où la légende poétique serbe place la mort de Marko Kraliévitich. Je dois faire remarquer cependant que ce mot est inconnu aux Bulgares de la Macédoine que j'ai consultés, et d'ailleurs, en admettant même un adjectif dérivé *ourven*, changé par la prononciation macédonienne en *ourfen*, cette explication ne s'appliquerait pas aux autres formes du nom, *Frèn*, etc.³ L'extraction d'Orfèn, né d'une *youda*, comme Ὀρφεύς (Orphée) de la nymphe Calliope, et la possession d'un instrument musical à effets surnaturels ou magiques épuisent les ressemblances qu'il est possible de découvrir entre le héros antique et le *younak* bulgare. Mais ce ne sont point des traits qui les caractérisent exclusivement. L'union féconde des hommes et des *youdas* est mentionnée dans plus d'une *pesma*, et chez les Grecs eux-mêmes la lyre d'Amphion avait des effets surnaturels, tout comme le cor d'Obéron au moyen âge. Je tiens donc, je dois le dire dès à présent, pour purement fortuite la ressemblance des deux noms, ressemblance qui d'ailleurs ne s'étend qu'à une seule des nombreuses formes du nom bulgare, et quant aux autres traits légendaires ils sont trop vagues pour autoriser une assimilation entre les personnages auxquels ils appartiennent.

En terminant cette discussion, je me crois fondé à dire que M. Verkovitch, quel qu'ait été le motif déterminant de ses recherches et de la constance infatigable dont il a fait preuve, aura

¹ L. Preller, *Griechische Mythologie*, t. II, p. 486.

² *Bulgarian-English vocabulary*, by Morse. Le sens primitif paraît être celui indiqué par Vuk (Dict. serbe), aux mots урвати (*ourvati*), demolir, урвина (*ourvina*), mont præceps, pente rapide où il y a des éboulements de pierre.

³ On ne serait pas très-avancé quand on admettrait même que *forlen* est une corruption du participe *hvarlen* (хвърлен), jeté, lancé.

rendu un réel service aux Bulgares et à la science en fixant par l'écriture, et en publiant au prix d'assez grands sacrifices, les chants qui composent sa volumineuse collection. Quand la culture intellectuelle commence à s'introduire chez un peuple, la poésie traditionnelle y est bientôt dédaignée et tombe rapidement dans l'oubli; nous en avons pour exemples les Grecs, les Serbes et les Finnois; quant aux Bulgares, j'ai indiqué les causes qui doivent encore accélérer parmi eux cette disparition, surtout pour les compositions qui conservent des vestiges de leurs anciennes croyances. Les Scandinaves aussi étaient dans une situation analogue, lorsque les rédacteurs des Eddas conçurent l'idée d'écrire ce livre précieux. Les *chants du Rhodope* n'ont pas, il s'en faut, la même importance. Pourtant ils enrichiront de plus d'un détail et pourront éclairer la mythologie slave, encore insuffisamment étudiée, et les écrivains qui s'occupent de la mythologie comparée y trouveront de précieuses données; c'est là, je l'ai déjà fait pressentir, le principal intérêt que doit offrir le nouveau recueil.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur.

AUGUSTE DOZON.

APPENDICE.

I.

TRIBUS OU CLANS (*PLÉMÉ*) BULGARES DE LA MACÉDOINE¹.

Dans la Macédoine supérieure ou occidentale, il y a cinq de ces tribus principales et autant dans la Macédoine inférieure. Les autres tribus, à cause de leur faible importance numérique, ne doivent être considérées que comme des subdivisions locales.

MACÉDOINE SUPÉRIEURE.

1. Мияци (Miatzi). Ils occupent trente-deux villages, dont vingt-huit situés dans les *Dibras* et quatre hors de ce district. Sur les vingt-huit villages des *Dibras*, dix-sept sont chrétiens et onze musulmans.

2. Поляне (Poliané), aussi dans les *Dibras*; ils sont beaucoup plus nombreux que les Miatzi.

3. Копановци (Kopanovtzi). Environ cent quatre-vingts villages dans les districts de Skop, Komanov et Vran.

4. Барзаци (Barzati), des deux côtés des monts Babuna, dans les districts de Prilip, Velesa, Bitol (Monastir) et Tikveš. Leur centre est à Velesa (Kiepruli); cent soixante-dix villages.

5. Плянци (Piantzi). Ils habitent à l'ouest du Vitoš et de Bila; leur centre est à Carevo-Selo.

MACÉDOINE INFÉRIEURE.

6. Бандовци (Bandovtzi). Ils occupent tout le district de Kostor et une partie de celui de Goricka; cinq cents villages.

7. Пулякановци (Poulikanovtzi). Tout le sud-ouest de la Macédoine, dans les districts de Neguš, Kátranica, Ostrova, Voden, Maglen, Pazar et la vallée du Vardar. On reconnaît deux subdivisions principales ayant des noms particuliers : les Poliané supérieurs et les Poliané inférieurs.

8. Дързилци (Dærziltzi). Ils appartiennent à la tribu précédente, fraction des P. supérieurs; de quatre à cinq cents familles. Leur centre, à Dærzilovo-Selo.

9. Сираковци (Sirakovtzi), sur les deux rives du Strymon; entre le lac Budkov et Melenik; soixante villages.

¹ D'après M. Verkovich dans son opuscule cité plus haut, note 3.

10. Марваци (Marvatzi), entre Serrès, Demir-Hissar et Nevrokop; environ cent villages.

II.

POMAKS OU BULGARES MUSULMANS.

M. Verkovitch, qui travaille depuis longtemps à une description détaillée de la Macédoine, écrite en bulgare, a bien voulu me communiquer en copie celle de l'arrondissement (*kaza*) de Nevrokop, dans lequel habitent les Pomaks. Ce district montagneux a une étendue de vingt-six heures turques de l'ouest à l'est, sur dix-huit du nord au midi; il est partagé par le Rhodope (Dospat) en deux moitiés, dont l'une appartient à la Macédoine et l'autre à la Thrace. Dans les cent vingt-trois villages qu'il renferme et dont un très-grand nombre sont mi-partie chrétiens et musulmans, il y a 5,168 maisons chrétiennes et 6,614 turques. Les Turcs sont en presque totalité des Pomaks, ne sachant que le bulgare; le chiffre de la population mâle se monte à 23,000 individus environ.

III.

LE POMAK ET LA SAMADIVA ¹.

Hodíl junák ² na pústa-ta vójska,
Na pústa-ta vójska, vójska tatarijska.
Raníli go trístá drébní púški,
Trístá púški, trí strelí tatárski.
5 Padná junák uv dælbóko dóle,
Uv dælbóko dóle pod dærvó zeléno;
Na dærvó-to pile sokólovo.
Junák piští ot čérna-ta zemé,
Če se čuva do sínjo-to nébo.
10 Otvovárja pile sokólovo :
Umrí, junák, umrí, Pomák,

¹ Ce chant, tiré de ma collection particulière, est le seul texte où j'aie jamais rencontré le nom de Pomak, et, à ce titre, il forme une curiosité. La couleur ancienne en est assez prononcée, il offre apparemment une réminiscence des expéditions dévastatrices des Tatars dans la presqu'île du Danube, et le *tzar* mentionné à la fin pourrait bien être un des souverains bulgares.

² Le ms. ajoute ici «*hodil Pomak*,» comme au vers 4 il répète «*ranili go*,» ce qui ferait des vers peu réguliers de quatorze syllabes; on en remarquera quelques-uns de douze, mais le plus grand nombre est de dix syllabes, c'est-à-dire dans notre ancien mètre héroïque, qui est aussi celui des Serbes, mais s'emploie bien plus rarement chez les Bulgares. L'usage de ce mètre, comme certaines particularités de langage dans les autres *pesmas* du même manuscrit, indiquent qu'elles proviennent d'une contrée où l'influence du serbe se fait déjà sentir, probablement de celle qui avoisine les monts Rila.

Šte ti pojám bélo-to ti méšce.
 Šte ti pija cérno-to ti kræve.
 Razšcerdí se junák aralija,
 15 Otgovárja junák, dobár Pomák :
 Mælcí, pile, ne me razljutávaj,
 Ne me strúvaj, pile, da razvréždam
 Mój-te trista ráni, trí strelí tatárski.
 Otgovárja pile sokólovo :
 20 Umrí, etc.¹
 Razšcerdí se junák aralija,
 Povléče se po korém po ræce,
 Če si dræpna púška gégaljijska,
 Če udári pile sokólovo.
 25 Padná pile ot cerna-ta zemé,
 Če se čúva do sínjo-to nébo,
 Otgovárja junák aralija :
 Pišti, pile, dváma da pištími,
 Leží, pile, dváma da ležími,
 30 Umrí, pile, dváma da umrémi.
 Dotégnalo j' junáku da leží,
 Províkna se junák aralija :
 Gde si, seštro, seštro Samodivo ?
 Elá sestrá, elá izcerí me !
 35 Začúla go j' sestrá Samodíva,
 Ce podhvrækna², pri junák otíde,
 Omíla mu trista drébní ráni,
 Drébní ráni, trí strelí tatárski.
 Nabrála je trévi Samodívski,
 40 Værzála je do trista mu ráni,
 Ozdraví go za dén i do pládne.
 Podáde mu púška gégaljijska,
 Na vójska da íde, vójska da izkára
 Vójska da izkára, cárja da izbávi.

TRADUCTION.

Un héros est allé à la guerre maudite, — à la guerre maudite, la guerre
 contre les Tatars. — Trois cents menus fusils le blessèrent, — trois cents
 fusils, trois flèches tatars. — Le héros tomba dans une vallée profonde,
 — dans une vallée profonde, sous un arbre vert ; — sur l'arbre vert (est)

¹ Les vers 11 et 13, répétés au texte, sont supprimés ici.

² On prononce *pošrækna*. J'ai adopté le signe æ (comme dans æuf) pour rendre le son exprimé en bulgare par Я, Ъ et Ь.

un faucon. — Le héros gémit sur la terre noire, — et (sa voix) s'entend jusqu'au ciel bleu. — Le faucon commence à dire : — Meurs, héros, meurs, Pomak, — je mangerai ta chair blanche, — je boirai ton sang noir¹. — Le héros blessé est saisi de colère, — le héros, le brave Pomak se met à dire : — Oiseau, tais-toi, ne m'irrite pas, — ne fais pas, faucon, que je ravive — mes trois cents blessures, les trois flèches tatars. — Le faucon recommence à dire : — Meurs, etc. — Le guerrier blessé fut transporté de colère, — il se traîna sur le ventre, sur les mains, — et saisit son fusil guègue, — et il tira sur le faucon. — L'oiseau tomba dans la profonde vallée, — l'oiseau gémit sur la terre noire, — tant qu'on l'entend jusqu'au ciel bleu. — Le héros blessé se met à dire : — Gémis, oiseau, gémissons tous les deux, — gis, oiseau, gisons tous les deux, — meurs, oiseau, mourons tous les deux.

Le héros s'ennuya de rester étendu, — le héros blessé s'écria : — Où es-tu, ma sœur, sœur Samodiva ? — Viens, ma sœur, viens et guéris-moi² ! — Sa sœur, la Samodiva, l'entendit, — elle prit l'essor, s'en vint près du guerrier, — lava ses trois cents menues blessures, — les menues blessures, les flèches tatars, — elle cueillit les simples (connus) des Samodivas, — elle banda ses trois cents plaies, — le guérit en un jour et jusqu'à midi, — lui remit le fusil guègue, — pour qu'il allât en guerre, qu'il levât des troupes, — qu'il levât des troupes et sauvât le tzar.

¹ L'analogue de cette conversation se retrouve dans plus d'un chant bulgare. Le n° 39 du même manuscrit a presque le même sujet ; il représente aussi un pallicare blessé, qui, après une dispute du même genre avec un oiseau (*galuna*), lui brise l'aile dans un accès de colère, mais l'oiseau guérit et rend lui-même à la santé le pallicare.

² Les Samodivas, qui répondent aux *Vilas* des Serbes, sont des êtres mythologiques, dont nous aurons occasion de parler longuement. Le nom de sœur ici n'est qu'un terme d'affection.

RAPPORT
SUR
UNE MISSION SCIENTIFIQUE
EN SUÈDE ET EN NORWÈGE,
PAR M. EUGÈNE MOUTON.

Paris, le 20 novembre 1872.

Monsieur le Ministre,

Par arrêté de votre département, en date du 10 mai 1870, j'avais eu l'honneur d'être chargé d'une mission en Suède, en Norwège et en Danemark, à l'effet d'étudier la législation pénale, le système pénitentiaire et les origines du droit criminel dans ces contrées.

Mon séjour s'est prolongé en Suède et en Norwège depuis le 8 juin, date de mon arrivée à Malmö, jusqu'au 8 septembre. Les désastres de la France m'ont forcé à revenir en toute hâte, et je n'ai pu remplir la partie de ma mission relative au Danemark.

J'ai cru devoir, par cet exposé des faits, vous mettre à même de juger comment il y a eu cas de force majeure pour m'empêcher d'accomplir jusqu'au bout ma mission.

L'exposé succinct du résultat de mes recherches vous fera néanmoins voir, je l'espère, qu'en me mettant en possession de documents et de faits nombreux elles m'ont pourvu de nouveaux et précieux moyens d'étude : je m'efforcerai d'en profiter le plus possible dans mes travaux et de les faire connaître au public.

Je diviserai ce rapport, d'après la formule même de la mission qui m'avait été donnée, en trois paragraphes :

1° Origines du droit criminel en Suède et en Norwège, ce qui comprendra l'histoire du droit pénal dans ces contrées, son caractère, et enfin la bibliographie des sources ;

2° Analyse du code pénal actuellement en vigueur, éclairée par l'histoire des travaux préparatoires et des précédents législatifs ou scientifiques qui en ont déterminé et accompli la promulgation;

3° Exposé des théories et de la pratique du système pénitentiaire en vigueur dans les Royaumes-Unis.

§ 1^{er}.

ORIGINES ET SOURCES.

Les anciens documents scandinaves sont la source la plus importante des lois criminelles qui régissent encore aujourd'hui non-seulement les peuples scandinaves proprement dits, mais aussi tous les peuples germaniques, y compris ceux du rameau anglo-saxon. Il y a entre les lois criminelles (et cela dans la théorie et dans la pratique) de cet immense groupe humain une analogie évidente, par opposition à une autre analogie non moins frappante qui relie entre elles les institutions judiciaires des peuples autochtones de l'Europe méridionale et occidentale, si abusivement confondus sous la qualification de « races latines. »

Au delà des documents scandinaves dont nous venons de parler il n'y a rien : c'est l'époque préhistorique du droit criminel, et l'inconnu qui borne cet horizon extrême est le même où l'on cherche les origines de la race scandinave ou normande.

Tout ce qu'on sait, c'est qu'au plus profond d'une antiquité démesurée, des voyageurs et des marchands venus du Caucase ont remonté le Volga et le Dnieper pour venir trafiquer avec les peuples du Nord; que les Goths et les Suédois, refoulant les Lapons (ou une autre race inconnue) au nord, vinrent s'établir dans le midi de la péninsule; que plus tard, et environ un siècle avant J. C., les Ases, de race gothique, vinrent s'établir au milieu de leurs anciens compatriotes, qui les reçurent avec bienveillance : leur chef était Sigge Fridulson, qui prit le nom d'Odin et fonda sur les bords du Mælar la ville de Sigtuna, métropole religieuse et royale du culte et du gouvernement qu'il voulait établir.

Ces faits, rapprochés des observations qu'on peut faire sur l'état actuel des mœurs, des coutumes, des lois et des institutions en Suède et en Norwège, donnent tout lieu de penser que le droit criminel scandinave a été apporté de l'Orient, charrié, comme le

reste du grand courant d'hommes et d'idées venus de l'Asie, à travers ces vallées et ces plaines où le cours des fleuves lui traçait un chemin.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'à une époque de beaucoup antérieure aux origines du droit romain et grec, des peuples nombreux, intelligents, braves, humains, professaient et pratiquaient une théorie du droit de punir entièrement opposée à celle des Romains et des Grecs, théorie très-élevée, très-juste, et incontestablement supérieure. Elle peut se résumer ainsi : réparer le mal toutes les fois que c'est possible et, par conséquent, convertir la peine en argent, à moins qu'au lieu d'être particulier le dommage ne soit public, auquel cas le coupable doit être détruit ou écarté à jamais de la vie sociale. Rien de la théorie religieuse, introduite par le christianisme, de l'intimidation à exercer sur les coupables possibles par l'exemple du supplice infligé au coupable réel; rien non plus de la théorie de l'expiation, que le christianisme a poussée jusqu'aux plus effroyables excès par la torture, et qu'il avait empruntée au droit romain.

Malgré l'influence que le christianisme a exercée sur toutes les institutions des peuples de l'Europe, et qu'on peut justement comparer à ces débordements qui couvrent toute une contrée, mais qui finissent un jour ou l'autre par s'écouler plus ou moins vite selon que les eaux trouvent plus ou moins d'issues, les principes ethnologiques, si l'on veut bien me permettre cette expression, du droit de punir, ont survécu chez les peuples germaniques à l'action temporaire du catholicisme; la Réforme les a ravivés, et plus l'influence religieuse se retire des institutions civiles, plus la sève de ces principes remonte dans cette vieille souche dont les rameaux couvriront bientôt l'univers, si quelque secousse ne vient ramener à son ancienne position cet axe du monde qui semble, comme au temps de Virgile, tendre à se déplacer pour chercher un équilibre nouveau.

Le grand intérêt de l'histoire du droit criminel des peuples scandinaves et germains est précisément dans ce caractère de vitalité indestructible qui en a conservé les principes et le génie à travers des siècles d'influences contraires. Dans l'histoire du droit des autres peuples de l'Europe on ne trouve pas cela : ces peuples, tout dominés par les idées catholiques combinées avec les idées romaines, en sont encore à considérer le droit de punir comme

une énigme, et leurs lois criminelles, par leur diversité, montrent combien ils sont peu d'accord sur les principes. Entre les peuples d'origine germanique, au contraire, il y a un accord, une unité de vues qui frappe au premier abord : il suffit de rappeler, pour en donner une preuve, l'influence que le code pénal bavarois a exercée sur la rédaction des lois criminelles de presque tous les peuples du Nord.

Jusqu'au ix^e siècle, la Suède, organisée en fédération, n'eut pas d'institutions judiciaires distinctes. Un juge, *lagman*, à la fois magistrat et gouverneur politique de chaque province, réunissait en sa personne tous les pouvoirs. Aujourd'hui encore les gouverneurs des provinces exercent des attributions judiciaires, et c'est un exemple, à noter en passant, de la puissance des traditions.

Sur cette époque il faut consulter :

Schlegel, traduction latine des *Gragas d'Islande*. Copenhague, 1829, 2 vol. in-4°.

Magnus Konongs Laga-Baeters Gula-Things-Laug. Copenhague, 1847, in-4°.

Schildener, *Gula-Lagh d. i. Insel Gothland altes Rechtsbuch, etc.*, herausgegeben von Schildener. Greifswald, 1818, in-4°.

Paus (Hans), *Samling am gamle Norske Lov*. Kiøbenhavn, 1751, in-4°.

Kolderup-Rosenvinge, *Samling am gamle Danske Love, Danske Gardsretter, etc.* Kjøbenhavn, 1827-1837, 3 vol.

Paulsen (P. D. Ch.), *Ueber das Studium des Nordischen Rechts*. Kiel, 1826, in-8°.

Corpus juris Suevogothorum, éd. Collin et Schlyter. Stockholm, 1827-1830, 2 vol.

Grimm, *Literatur der Altnordischen Genetze*.

Mittermaier, *Das Deutsche Privatrecht*.

Wilda, *Das Strafrecht der Germanen*. Halle, 1842, in-8°.

« Le droit de vengeance reconnu à l'individu ou à la famille de l'individu offensé, et limité seulement par la coutume, paraît avoir été l'un des principes essentiels de l'ancien droit pénal des Germains. Cependant les peines capitales, au moyen desquelles la société vengeait les crimes les plus graves, n'étaient pas inconnues aux peuples germains. Dans le principe, le coupable convaincu d'avoir commis un acte réputé infâme était déclaré, par le *thing* ou assemblée publique, proscrit ou hors la loi : *fredlös* (privé de

paix), *vargus* (loup) *sil*; *faïdosus*, *feigi*, *fegh*, *utlægr*, *friplös*, repoussé de la société et exclu de sa protection¹. »

C'est dans cet état que le droit criminel maintint jusqu'à l'an 1000 les deux principes que nous avons présentés plus haut comme caractérisant le droit de punir chez les peuples scandinaves : point d'action publique contre les délits d'intérêt privé; mise hors la loi de quiconque est devenu par son crime un ennemi public.

En 829, Ansgar le Saint catéchise pour la première fois les peuples scandinaves à la religion chrétienne. En l'an 1000, Olof Skötkonung, roi de Suède, se fait baptiser, et la religion nouvelle remplace désormais l'idolâtrie.

A partir de cette époque l'histoire du droit criminel scandinave ne se distingue plus de celle des autres lois criminelles de l'Europe. Pendant cette période obscure où toutes les forces du monde pensant restent retranchées derrière les murailles des cloîtres, on ne trouve aucun monument d'un droit qui d'ailleurs devait se réduire à bien peu de chose au milieu de ce déchaînement du mal qui désolait les premiers temps du moyen âge. A mesure que l'Église, sortant de son fort, prenait possession du monde, elle étendait, sur le droit criminel comme sur toutes les autres institutions dont elle était maîtresse, sa souveraine uniformité.

Birger Jarl en 1266, Magnus Ladulos en 1290 et Magnus Eriksson au xiv^e siècle, rédigèrent pour la première fois les anciennes coutumes scandinaves : de là sortit la *Loi des campagnes* du roi Christophe, première codification d'un corps de droit applicable à toute la Suède. Rédigée par un clerc, ainsi que le laisse voir son style, cette loi manifeste pour la première fois le principe pagano-chrétien de l'intimidation par la peine et du droit divin consacrant la juridiction. De ce système se déduisait une série de théorèmes religieux, moraux et politiques, ou plutôt d'axiomes placés au-dessus de toute discussion, jugés indispensables au salut éternel de chaque individu en particulier et à la conservation de la société terrestre en général. Sans entrer ici dans le détail des applications de ce système, il suffit de s'en référer à l'histoire pour voir comment il ne pouvait pas ne pas aboutir, par l'abus inévi-

¹ D'Olivecrona, *De la peine de mort*, Paris, Durand, 1868, in-8°.

table des incriminations et des poursuites, à la torture et à l'inquisition. Étant donné un justicier mandataire de Dieu et responsable du salut des justiciables, la répression doit être telle que, de gré ou de force, le coupable soit amené à résipiscence, et qu'en même temps l'effet du mauvais exemple soit surpassé par la terreur du châtiment.

On retrouve donc dans la loi et dans la pratique du moyen âge les mêmes traditions de férocité juridique que dans le reste de l'Europe. On peut même dire que, sous ce rapport, jusqu'à la fin du xviii^e siècle, les lois suédoises sont plutôt en arrière de la marche du progrès. Si, en 1335, Magnus Eriksson édictait la peine de mort pour vol d'une poule, Gustave-Adolphe, par ses ordonnances des 2 août 1620 et 26 mars 1621, prononçait la même peine contre quiconque aurait tué un cygne ou un élan. Le 7 août 1669, dix-sept personnes furent brûlées vives à Mora, en Dalécarlie, pour prétendu crime de sorcellerie. Le 21 février 1667, des étudiants de l'Université d'Upsal, coupables d'avoir molesté des étrangers venus à la foire de cette ville, furent condamnés, les uns à mort, les autres à une relégation perpétuelle, les autres à une relégation temporaire, et ils n'échappèrent à l'exécution qu'en vertu d'une décision gracieuse du roi. On conserve aux archives de la cour de Svea, à Stockholm, un *Index rerum criminalium*, répertoire de la pratique criminelle du temps, commencé en 1614 par André Bergius, qui constate que les supplices les plus atroces, et notamment le bûcher, étaient habituellement infligés aux coupables de blasphème, de sorcellerie, de sodomie, de bestialité¹.

Comme de raison, ces crimes ou ceux qu'on prétendait tels ne faisaient qu'augmenter sous l'effet des rigueurs de la répression. Les meurtres, la bestialité, la pédérastie, jusqu'au milieu du xviii^e siècle, provoquaient des ordonnances de plus en plus sévères, et quoique plusieurs réformes fussent venues modifier les lois, ce ne fut que sous Gustave III qu'il y eut un adoucissement positif. Ce prince était tout imbu des idées de Beccaria.

Gustave Wasa, en organisant régulièrement un état social jusque-là informe, imprima aux lois pénales ce caractère dominant d'intimidation et d'expiation religieuse qui, né du christianisme, se perpétua dans la législation jusqu'au code pénal de 1864.

¹ D'Olivecrona. *De la peine de mort*, chap. 1.

La Réforme, en s'efforçant de tout ramener à la Bible, alla chercher dans la loi mosaïque le principe et la sanction du droit de punir, et l'appendice ajouté par le roi Charles IX à la *Loi des campagnes* du roi Christophe fit voir qu'on suivait le même chemin quoiqu'on eût changé de point de départ, et aucun progrès ne fut obtenu.

Sous Gustave-Adolphe, de qui nous avons cité d'ailleurs ci-dessus deux ordonnances draconiennes, la force des mœurs tendait déjà à tempérer la rigueur des peines. Une réforme nécessaire s'imposait au gouvernement. Elle eut lieu par l'ordonnance de la reine Christine du 18 mai 1653, et le résultat en fut d'adoucir notablement les pénalités.

Enfin parut, en 1731 et 1734, le code Frédéric, l'un des monuments législatifs les plus remarquables du xviii^e siècle. Ce code, tout en maintenant comme principes dominants le talion, l'expiation religieuse et l'intimidation, et bien qu'il édictât des supplices tels que l'exposition sur la roue, l'amputation du poing, que la civilisation réprouve, constituait un immense progrès. Il est d'ailleurs intéressant en ce qu'on y retrouve, à côté de conceptions nouvelles sur le droit de punir, de nombreux vestiges des anciennes coutumes scandinaves. Il incrimine la sorcellerie, le suicide, la bestialité, le stupre, l'inceste, tous faits laissés de côté par les législateurs modernes, et si l'on déplore d'y retrouver des témoignages trop nombreux de l'ignorance et de la rigueur du temps où il fut écrit, on y trouve sur l'imputabilité, sur la complicité, sur le vol, sur le détournement des objets trouvés, des dispositions ou des solutions dont les unes manquent à nos lois, et dont les autres sont encore, à l'heure qu'il est, abandonnées aux hésitations et aux incertitudes de la jurisprudence.

Les sources du droit primitif de la Norvège sont les mêmes que celles du droit suédois. Avant sa première réunion à la Suède, qui eut lieu en 1397, en exécution de l'Union de Calmar, ce royaume était indépendant et régi par les vieilles coutumes dont les recueils sont indiqués plus haut dans la partie bibliographique de ce travail. De 1397 à 1661 l'histoire de ce pays et de ses institutions se confond avec celle du Danemark, auquel il finit par être incorporé après une période de demi-indépendance sous le régime de l'Union de Calmar. A partir du temps de Gustave Wasa la Norvège fut purement et simplement une province danoise jus-

qu'en 1814, où le traité de Kiel, signé le 14 janvier, l'unit à la Suède dans les conditions d'indépendance où elle se trouve encore aujourd'hui.

Les principes du vieux droit norvégien ne diffèrent pas d'ailleurs de ceux du droit suédois. Une seule réforme, celle de 1687, marqua un progrès dans la législation danoise qui régissait la Norvège. Le code de Christian V peut être comparé sous beaucoup de rapports au code Frédéric : dans tous les cas il a eu la même importance et a rempli à peu près le même rôle, car il a aussi subsisté jusqu'au code pénal norvégien de 1842, qui ressemble lui-même au code suédois de 1864 et répond au même besoin de progrès.

§ 2.

ANALYSE DU CODE PÉNAL ACTUEL.

Préparé par une série d'ordonnances qui, depuis l'année 1823, avaient constamment tendu à l'adoucissement des peines, le code pénal suédois de 1864 fut élaboré sous l'influence et à la lumière des sentiments les plus élevés et des travaux les plus mémorables dont il fût possible de s'inspirer. Comme pour tout ce qui se fait chez nos amis du Nord, on procéda avec cette lenteur et cette maturité dont toutes les institutions de la Suède font voir les heureux résultats.

Un premier projet fut rédigé en 1832 par le *Lag-Committéen*, puis revu et corrigé par la commission du *Lag-Beredning* (élaboration de la loi), et publié en 1844 sous le titre de *Projet de Code pénal*. Ainsi on a mis dix ans à discuter le projet définitif et trente-quatre ans à arriver de la conception à l'exécution.

Les travaux législatifs, les ouvrages théoriques de tous les peuples civilisés, ont été mis à contribution par les hommes éminents et consciencieux qui à des degrés divers ont concouru à ce travail. Le code pénal bavarois a exercé, il faut le reconnaître, une grande et d'ailleurs juste prépondérance sur le résultat des délibérations. Néanmoins on est frappé, en étudiant le code suédois, de l'indépendance que le législateur a su garder à la fois en conservant tout ce qui peut être maintenu des traditions nationales, et en imprimant un cachet d'originalité à une œuvre dont les matériaux étaient tirés de tant de sources diverses.

Le code pénal norvégien, dont les dispositions présentent les

plus grandes analogies avec celui de la Suède, a été promulgué dès 1842. Il a donc donné le signal de la réforme. Le code pénal de Hanovre est son modèle. Il a été élaboré par vingt années de discussions préparatoires. Plus rigoureux peut-être dans le fond de sa doctrine, il considère la société comme responsable de la moralité du peuple. Aux yeux du législateur norvégien, la loi pénale ne doit pas se borner à être l'exercice et la sanction du droit de légitime défense contre le dommage causé par l'infraction : elle doit encore être un moyen de forcer l'homme à observer envers lui-même et envers la société tous les devoirs que la conscience commande.

Dans ce code et dans le code suédois aussi on remarque avec une sorte d'étonnement le soin qu'a pris le législateur de déduire en détail les applications de principes que notre code abandonne d'ordinaire à l'arbitrage du juge. Nous ne sommes pas habitués à voir le législateur régler aussi minutieusement les cas d'imputabilité, de complicité, d'aggravation ; à le voir ériger en incriminations des faits que nous considérons comme de simples immoralités échappant, pour une raison ou pour une autre, à l'action de la loi répressive. Et pourtant, lorsqu'on médite ces sages dispositions, toutes pleines de justesse et de clarté, il est malaisé de trouver pourquoi nos lois ne les adopteraient pas. Chez nous, pour des raisons très-obscurcs et très-complicquées dont l'ensemble m'échappe, je l'avoue, il est convenu que la loi doit parler en style d'oracle : il semble pourtant qu'une loi qui s'explique nettement et complètement, comme celles de la Suède et de la Norvège, devrait inspirer plus de confiance.

Nous ne pouvons songer à entreprendre ici l'exposé complet de la loi pénale en Suède et en Norvège : nous nous bornerons dans ce rapport à en signaler les points principaux, ceux surtout où elle présente des différences avec notre législation. Nous ferons porter cette analyse sur le code suédois, qu'on peut considérer comme différant très-peu du code norvégien.

Les peines sont : la mort ; les travaux forcés à perpétuité ou à temps (de deux mois à dix années) ; l'emprisonnement, de deux mois à dix années ; l'amende, de 5 à 500 rixdales riksmünt (le rixdale vaut 1 fr. 43 cent. et une fraction 1/3...). Dans tous les cas où la peine de mort est prononcée, la peine des travaux forcés à perpétuité lui est alternative ; il n'y a qu'une exception à cette

règle, c'est pour le cas d'un crime passible de la peine de mort commis par un condamné aux travaux forcés à perpétuité : dans ce cas il n'y a pas de choix, et c'est la mort (ch. II, § 1, 5 et 6).

Le code pénal est en même temps la loi disciplinaire des fonctionnaires de tout ordre. La suspension et la destitution leur sont appliquées par les tribunaux ordinaires, dans les cas d'incrimination définis par le code pénal.

L'amende peut être convertie en emprisonnement au pain et à l'eau à l'égard des insolubles. Cette disposition, renouvelée du code Frédéric¹, est réglementée dans son application par une table d'équivalence insérée dans le texte du paragraphe 10 du chapitre 2. Dans la pratique, cette peine est peu usitée, et elle est d'ailleurs restreinte aux seuls cas où elle reste compatible avec l'humanité (ch. V, § 11), de sorte qu'en fait elle a surtout une action comminatoire pour contraindre les débiteurs d'amendes à se libérer.

Le système de la loi sur l'imputabilité est à la fois très-conscientieux, très-large et très-sévère. La loi, par exemple, réduit la peine en faveur du complice par instigation si, avant la perpétration de l'acte par l'auteur principal, l'instigateur a fait tout ce qui dépendait de lui pour en détourner le coupable (ch. III, § 1^{er}). Les degrés d'instigation ou de coopération, les relations d'âge, de position ou de parenté entre les complices et les auteurs du fait punissable atténuent ou aggravent la peine réservée au complice (ch. III, § 2, 4, 7).

Le défaut de dénonciation peut, dans certains cas et sauf certaines réserves, devenir l'objet d'une peine, si le fait non révélé était de nature à mettre en grand danger la vie, la santé ou la propriété d'autrui (ch. III, § 8, 9 et suiv.). Les complices par assistance sont punis de la même peine que l'auteur principal (ch. III, § 3, 5, 6).

A notre système sur le discernement on peut opposer avec avantage celui du code pénal suédois, qui combine d'une manière très-juste les divers degrés de discernement d'après l'âge de l'enfant, et, en même temps, d'après la gravité de l'infraction (ch. V, § 1 à 3).

¹ *De Pœna*, ch. V, § 4.

Sur l'imputabilité, la loi (§ 6) tranche, par une solution qui semble hardie et qui est très-sage et très-juste, la terrible question de cette demi-liberté qui pour moitié laisse le coupable se livrer au crime et pour moitié l'y pousse, et qui amène si souvent devant la justice des hommes qu'il est également injuste de considérer comme des innocents ou comme des coupables. Les Anglais ont des établissements spéciaux qui, officiellement, sont affectés à la détention de cette catégorie de coupables : dans la réalité, et à part un petit nombre d'applications sincères de la théorie qu'ils sont censés mettre en pratique, ces établissements fonctionnent surtout en vue des acquittements scandaleux qui souvent rendent à la liberté de véritables bêtes féroces. Qu'on s'imagine Lacenaire ou Tropmann acquittés par une de ces décisions du jury comme on en voit tant chez nous : en France, il faudra attendre que l'acquitté ait commis un nouveau crime, car c'est chose convenue que chez nous on n'a pas le respect de la loi ; chez nos voisins qui, comme on nous le répète sur tous les tons, sont des modèles à imiter sous ce rapport, comme on ne peut rien contre le jury, la société, que l'accusé veut égorger, use du droit de légitime défense et viole bravement la chose jugée plutôt que de laisser violer la justice. Et c'est là qu'il faut admirer l'énergie et l'indépendance du génie anglais. Nos amis de Suède, ayant su se préserver de l'institution du jury en matière criminelle, ont pu mieux faire, et c'est dans la loi elle-même qu'ils ont pu remettre aux mains de juges éclairés la solution de ce problème de la demi-culpabilité, qui nous semble un paradoxe inouï en France, et qui, aux yeux de ce peuple sage et humain, ne fait pas question.

Nous retrouvons le même esprit de modération et de sagesse dans les dispositions relatives à la récidive, mieux réglée que chez nous, au cumul des peines (ch. iv), et à la prescription, dont les mesures sont moins rigoureuses (ch. v, § 4).

La loi suédoise, par les §§ 8 et 14 du ch. xiv, tranche en droit ce que nous sommes habitués à voir juger en fait, lorsque nous la voyons édicter des peines contre ceux qui, dans une mêlée où quelqu'un aura reçu des blessures, ne peuvent être positivement reconnus comme auteurs de tel ou tel acte. Un tel genre d'incrimination ne serait pas admis chez nous, et la conséquence est qu'en France on a beaucoup de chances d'être acquitté en se mettant à plusieurs pour assommer un homme, tandis qu'en Suède on est

sûr d'être tout au moins puni pour avoir fait partie d'une rixe où un homme a trouvé la mort.

Les peines du vol sont variées suivant les circonstances, et la valeur de l'objet volé (distinction à laquelle nous avons été forcés de renoncer à cause des difficultés de la discussion et des scandales des décisions du jury sur ce point) sert de base à une division très-juste entre le petit vol et le vol grave (ch. xx, § 11). Dans notre code pénal, le fait de l'escalade, de l'effraction par un individu, même trouvé porteur de fausses clefs, de pinces, d'armes, n'est pas punissable s'il n'a pas été accompagné d'une tentative de vol. Le code suédois incrimine ce fait en lui-même et le punit des travaux forcés pour six mois au plus (ch. xx, § 9). La loi n'hésite pas non plus à incriminer le vol entre parents, qui chez nous n'est pas puni (ch. xxii, §§ 20 et suiv.).

Pour tout ce qui concerne les délits contre les mœurs, la théorie du droit de punir diffère profondément de la nôtre. Le législateur français, dominé dans une grande mesure par les idées de Bentham, s'est constamment appliqué, et là plus que partout ailleurs, à n'incriminer un acte immoral qu'autant qu'il peut être nuisible à autrui. Il est certain que la loi suédoise va plus loin, et que par ses dispositions en cette partie elle punit le vice en lui-même. Punir l'homme non marié qui aura eu des rapports charnels avec une femme non mariée (ch. xviii, § 7), punir celui qui, à l'aide d'un faux nom ou d'une fausse qualité, aura entraîné une femme à devenir sa fiancée, ou qui aura dissimulé, en se mariant, son impuissance ou une maladie incurable et contagieuse (ch. xxii, § 8), c'est, au point de vue de la doctrine utilitaire, empiéter sur le domaine de la morale pure; on pourrait ajouter que c'est revenir à la théorie du droit de punir tel que l'Église l'a compris et exercé autrefois. Mais reste à savoir où commence le droit de punir et où finit la morale pure: or tous ces faits, que nous ne punissons pas, sont pourtant bien aussi nuisibles que le vol d'un fagot.

La loi suédoise punit l'inceste, les relations contre nature, la bestialité (ch. xviii, §§ 1, 2, 5, 10), que notre législateur n'a pas voulu incriminer par horreur du scandale, et que la police est obligée de poursuivre, que la justice ne manque jamais de réprimer sous une autre qualification, tant il est vrai que l'impunité en serait abominable. Pourquoi ne pas mettre la loi en ac-

cord avec la réalité des choses, et que gagne la morale publique à ce privilège, accordé chez nous aux plus dégoûtants de tous les crimes, de ne pouvoir être atteints qu'indirectement et à travers une fiction qui ne trompe personne ?

Le système de l'attentat à la pudeur et du viol est aussi bien préférable au nôtre. Les limites d'âge sont déterminées avec plus de justice, et plusieurs cas, sur lesquels nous en sommes réduits à compter sur la fixité de la jurisprudence, sont réglés par les dispositions formelles de la loi : par exemple, le viol sur une femme hors d'état de se défendre (ch. xv, §§ 12, 13, 14, 15; ch. xviii, § 7). La théorie de l'adultère a pour point de départ l'assimilation complète entre les droits de chacun des deux conjoints. Comme chez nous ce fait est puni d'une peine correctionnelle (ch. xvii, §§ 1, 2, 3).

Le chapitre xiv, *De l'assassinat, du meurtre et des actes de violence*, exigerait à lui seul une étude approfondie. Des distinctions judicieuses, des incriminations qui ont longtemps manqué à nos codes, une meilleure définition de l'empoisonnement, des dispositions parfaitement entendues sur les cas subsidiaires à l'infanticide ou à l'abandon d'enfant, font de cette partie du code un véritable modèle à suivre (ch. xiv, §§ 18, 22-29). C'est dans cette partie du code qu'on voit le duel incriminé franchement et puni de peines variant, suivant les cas, depuis six mois d'emprisonnement s'il n'y a eu que blessure légère ou point de blessure, jusqu'aux travaux forcés à perpétuité si les conventions portaient que le duel ne finirait que par la mort d'un des combattants, et qu'en effet la mort s'en soit ensuivie (ch. xiv, § 38).

Le faux et la fausse monnaie sont punis bien moins sévèrement que chez nous (ch. xii, §§ 1 et 12). Le système de répression de l'incendie a beaucoup de rapports avec le nôtre (ch. xix). Les dispositions concernant la piraterie, la baraterie, matières qui dans notre droit pénal donnent lieu à de si terribles difficultés tout en présentant des lacunes considérables, sont là formulées assez simplement pour qu'un seul article y remplace, et avec avantage, les onze incriminations de notre loi spéciale du 10 avril 1825 sur la piraterie. Dans un autre sens la loi pénale suédoise est plus complète que la nôtre sur les naufrages, matière où nous en sommes encore réduits à l'ordonnance de 1681 sur la marine.

Chez un peuple aussi libre, aussi calme et aussi sage que le

peuple suédois, on ne s'étonnera pas de trouver une rigueur extrême pour tout ce qui touche au respect de l'autorité. Les chapitres ix et x contiennent, sur les crimes de lèse-majesté et sur les infractions commises contre l'autorité publique, des peines dont on peut avoir une idée lorsqu'on saura que les violences envers un fonctionnaire sont punies de deux à six mois de travaux forcés (ch. x, § 1). Il en est de même de l'outrage à la religion, des violences exercées sur une personne qui assiste au service divin : la peine est de deux années de travaux forcés, mais peut toutefois être réduite à un emprisonnement s'il y a eu peu de scandale ou si le coupable n'a agi que par légèreté (ch. vii, § 1 ; ch. xi, § 1).

A part un petit nombre d'exceptions déterminées par la loi fondamentale, la règle est que tout fonctionnaire civil (et même militaire s'il n'est pas chef de corps) est inamovible et ne peut être ni destitué, ni déplacé, ni même promu à un autre emploi que sur sa propre demande (*Loi du 6 juin 1809 sur la forme du gouvernement*, §§ 35 et 36), à moins qu'il n'ait été condamné après instruction et jugement. Les juridictions exceptionnelles qui constituent chez nous ce qu'on appelle la discipline n'existent pas en Suède. Les fonctionnaires trouvent dans le droit commun une justice plus rude à affronter peut-être, mais qui a l'immense avantage de ne pas mettre le sort d'un fonctionnaire à la merci des risques de toute sorte inséparables de toute juridiction d'exception. On ne punit pas seulement les actes de forfaiture, mais la négligence, l'imprudence et jusqu'à l'incapacité (ch. xxv, § 17). Ce système donne de plus grandes garanties à l'intérêt du fonctionnaire, mais notre théorie de la discipline, qui saisit le fonctionnaire dans tous ses actes, même de la vie privée, et qui déclare le fait disciplinaire imprescriptible, est certainement supérieure.

Les lois de presse et sur la diffamation, sur la calomnie, sur la dénonciation calomnieuse, par leur simplicité, contrastent singulièrement avec la prodigieuse multiplicité de nos lois sur la matière. Cette simplicité est due à la liberté de la presse, dont les principes sont : pas d'obstacle préalable ; droit pour l'auteur de soumettre tout écrit à l'examen préalable d'une commission et de ne pouvoir être poursuivi si l'écrit est approuvé ; droit de publier tous actes et procès-verbaux de l'autorité publique, sauf ce qui concerne les affaires diplomatiques, militaires et de banque de l'État (*Loi*

du 16 juillet 1812 sur la liberté de la presse, § 2; Loi sur la forme du gouvernement, § 108); jugement par un jury, ce qui est le seul cas où le jury soit employé en Suède. Les peines de la dénonciation calomnieuse peuvent s'élever jusqu'à six années de travaux forcés. La preuve du fait calomnieux est admise, mais seulement si ce fait est punissable légalement: c'est là une distinction fort juste et autrement raisonnable que le système par suite duquel on est punissable pour avoir traité de voleur un homme qui vient d'être condamné aux travaux forcés pour vol (ch. xvi, §§ 1, 4, 6, 8, 13).

La liberté individuelle est aussi l'objet d'énergiques dispositions. Une ordonnance royale du 16 février 1864 détermine dans les plus minutieux détails les cas et les conditions de la détention préventive, ainsi que le régime des prisonniers. En présence d'une législation aussi éclairée, on s'étonne de voir subsister la loi du 13 juillet 1853, qui permet de détenir administrativement un vagabond pendant deux ans, et un forçat libéré d'une condamnation à plus de deux ans, pendant deux ans aussi. Et cette incarcération sans jugement pouvant se renouveler incessamment, on peut citer l'exemple d'un homme ayant passé trente ans de sa vie en prison, sans avoir pendant ce temps commis une seule infraction punissable. Un autre, qui n'avait commis qu'un vol de 5 rixdales, a été détenu pendant quinze ans à diverses reprises, et ces détentions réunies ont coûté à l'État 7,500 rixdales, soit 10,712 fr. 50 cent.

Une importante observation s'impose d'elle-même lorsqu'on jette un dernier regard sur le code pénal suédois: c'est que ce code, monument de sagesse et de haute intelligence, et qui suffit largement aux intérêts et aux besoins moraux et politiques d'un peuple grand malgré son petit nombre, ne contient pas plus de 437 incriminations, y compris les délits de presse, tandis qu'en France nous avons en 1868 plus de 2,400 incriminations, auxquelles on en a ajouté, depuis, chaque année. Les réflexions à tirer de là pourraient donner lieu à plus d'une conclusion que l'objet et les bornes de ce travail ne comportent pas, mais le fait doit être noté.

Le code pénal norvégien, *Lov Angaaende Forbrydelser*, a été promulgué le 20 août 1847; il a remplacé le code danois de Chrétien V, qui datait de 1687 et dont quelques dispositions

restent encore en vigueur sur des points que le code actuel n'a pas réglés. Le code pénal de Hanovre a servi de base à ses principes. Vingt années de discussion l'ont préparé. Le système d'incrimination est à peu de chose près le même qu'en Suède, et toutes les observations que nous avons faites sont, dans la mesure de ce qui importe pour notre travail, applicables aux deux codes.

Mais l'échelle des peines est beaucoup plus variée en droit norvégien. Il y a, outre la peine de mort, cinq degrés de travaux forcés avec servitude pénale : à perpétuité ; de douze à neuf années ; de neuf à six ; de six à trois ; enfin, de trois ans à six mois. De même pour l'emprisonnement : de quatre à trente jours au pain et à l'eau ; de seize à cent vingt jours, et enfin de trente-deux à deux cent quarante jours, avec nourriture ordinaire.

Les Norvégiens ont eu l'honneur de précéder de dix-sept ans leurs frères de Suède dans la grande œuvre de la réforme pénale, et leur code, eu égard aux différences que comporte la différence du génie propre des deux peuples, doit être d'autant plus admiré qu'il a préparé les voies au code suédois : chacun des deux peuples peut donc être, à des titres divers, également fier de son œuvre¹.

§ 3.

THÉORIE ET PRATIQUE DU SYSTÈME PÉNITENTIAIRE.

En Suède et en Norvège on trouve, pour répondre aux besoins de la répression à ses divers degrés, des établissements analogues à nos prisons de simple police, à notre dépôt de la préfecture, à nos prisons d'arrondissement et de département, et enfin à nos bagnes.

L'ouvrage du prince Oscar depuis roi de Suède sous ce nom, et qui parut à Leipsig en 1841 sous le titre de : *Des peines et des prisons*, donna le signal de la réforme pénitentiaire dans les Royaumes-Unis. M. le docteur Holst, aujourd'hui encore secrétaire de l'Université de Christiania, avait dès 1823, dans ses *Réflexions sur les prisons modernes de l'Angleterre, et de la nécessité de l'amélioration de celles de la Norvège*, provoqué et éclairé le mouvement de l'opinion publique sur cette grande question, et il a continué

¹ Voir, sur la loi pénale de Norvège, l'excellent article de M. Tenaille-Saligny, dans la *Revue historique* du droit français et étranger. T. VIII, p. 342.

depuis, tant comme administrateur que comme publiciste, à défendre et à propager le système de séparation des détenus dont le *Booksvinslet* de Christiania offre un spécimen des plus intéressants.

Telle est l'origine de ce mouvement qui, soutenu en Suède par le prince Oscar, a amené le système pénitentiaire, à travers une série de discussions et d'essais dont l'histoire serait inutile ici, à l'état où nous le voyons aujourd'hui.

En Suède pas plus qu'en Norwége il n'y a de système général. Dans l'un comme dans l'autre pays ce n'est pas le titre, mais la durée de la peine qui détermine le régime de la détention.

Dans le *Straff- och Arbetsfangelset* (maison des travaux forcés) de Longholmen, à Stockholm, aussi bien que dans le *Fæstning Stræfensbach* (id.) de Trondhjem et encore dans le *Booksvinslet* de Christiania, on trouve des condamnés aux travaux forcés, tantôt seuls, comme à Stockholm et à Trondhjem, tantôt réunis, comme à Christiania, à d'autres catégories de condamnés; et d'un autre côté, en Norwége comme en Suède, on détient dans les simples prisons provinciales des condamnés aux travaux forcés pour peu de temps.

Le régime des bagnes est à peu près le même dans les deux pays, sauf qu'en Norwége les condamnés ont un anneau de fer rivé autour du cou, tandis qu'en Suède ils n'ont pas de fers.

La discipline se réduit en Suède à isoler le prisonnier dans la cellule de punition. En Norwége, outre la cellule sombre, on emploie la camisole de force et la bastonnade sur les fesses jusqu'à vingt-cinq coups; une tartine beurrée constitue la récompense pour bonne conduite. L'exécution de toute peine des travaux forcés commence et se termine toujours par un emprisonnement plus ou moins prolongé dans une cellule de réflexion où l'âme du condamné s'isole et se replie sur elle-même. Il est difficile de constater quelle action ce traitement exerce sur la conscience de gens sans moralité et sans intelligence, mais il faut reconnaître que philosophiquement c'est là une admirable conception.

Les maisons de détention des deux royaumes sont, les unes cellulaires, les autres non. La Suède a trente établissements cellulaires, un par province. Les frais de construction, pour un total de 2,033 cellules, ont été de 4,050,000 rixdales, soit près de 7 millions de francs. Depuis l'année 1845, où le chiffre des

détenus était, comparé à la population, de 1 sur 521, l'effet du système cellulaire a été d'abaisser cette proportion à 1 sur 907, près de moitié, en 1865, quoique dans le cours de cette période on ait édicté la peine de l'emprisonnement contre les vols commis pour la première ou seconde fois, et qui n'étaient jusque-là punis que d'une amende.

Ainsi en dix ans le système cellulaire a fait diminuer la criminalité de près de moitié. Il faut remarquer que ce résultat s'est produit avant la réforme pénale de 1864, par conséquent sous un régime pénal inférieur au régime actuel. Voilà un des nombreux faits qui démontreraient l'évidente et absolue nécessité du système cellulaire, si cette question, comme tant d'autres, n'avait pas été infectée par ce souffle de l'esprit de parti qui étouffe la voix des hommes d'étude et d'administration sous les cris des philanthropes de conférences.

Les prisons provinciales sont cellulaires; le modèle est en général celui en T. En Suède, c'est le système pensylvanien, avec séparation absolue, travail solitaire. En Norwège, on se rapproche d'Auburn : séparation de nuit, travail en commun.

La Norwège a quatre bagnes (*slaverierne*) et quatre maisons centrales (*tugthusene*). Le régime de ces maisons centrales, sauf celle de Christiania dont nous parlerons à part, se rapproche de celui de nos établissements du même genre. Les détenus couchent par chambrées dans les ateliers mêmes où ils travaillent. Ils sont assujettis à la règle du silence, dont les femmes sont au contraire dispensées. Ils ont droit à une partie du bénéfice de leur travail. Un quartier cellulaire reçoit les disciplinaires en punition, et sert de lieu de réflexion, pour plus ou moins de temps, à tout condamné lors de son entrée dans la prison; les punitions sont peu rigoureuses et l'aspect de la physionomie des détenus est beaucoup moins sombre et concentré que celui qu'on observe dans les bagnes de Trondhjem, Bergen et Christiansand.

Le *Booksvinslet* de Christiania est, pour la préfecture d'A-gershuus, à la fois bague et maison centrale. Recevant indistinctement des forçats, des reclusionnaires et des correctionnels, cet établissement peut être considéré comme une vaste expérience comparative instituée à côté du régime officiel pour arriver à un système définitif. C'est le système pensylvanien dans toute sa rigueur, avec séparation continuelle de jour et de nuit, travail

solitaire dans la cellule, privation de toute communication avec les parents, sauf une fois par trimestre pendant les vingt premiers mois et deux fois par trimestre après cette période. Les punitions disciplinaires sont : le cachot noir jusqu'à cinq jours; la douche froide, pendant trois minutes au moins et quinze minutes au plus; le jeûne au pain et à l'eau pendant cinq jours au plus. La douche se donne dans un bain. C'est le châtiment le plus redouté des prisonniers, qui poussent des cris affreux tout le temps qu'il dure. Au reste on ne s'en sert presque jamais, puisqu'en un an il n'y a en guère qu'un exemple,

Le *Booksvinslet* de Christiania peut être considéré comme un des plus beaux établissements pénitentiaires de l'Europe. Il a 248 cellules et contenait, au moment où je l'ai visité, 220 détenus.

Malgré la rigueur de ce régime, beaucoup de condamnés sollicitent comme une faveur d'y subir leur peine. C'est que toute peine est réduite au tiers lorsqu'elle est subie dans cet établissement : de plus l'isolement et la dispense de contact avec des malfaiteurs sont très-recherchés par tout condamné qui a conservé de bons sentiments. Aucune peine au-dessous de quatre mois n'y est subie.

Les résultats de ce système ne sont pas moins frappants que ceux du même système en Suède; il faut même remarquer qu'ici il s'agit, non de la moralité générale, à laquelle on peut attribuer des causes diverses, mais de la moralité de l'établissement, prise entre quatre murs, si l'on peut ainsi parler, et absolument réduite à elle-même. *Or en vingt ans, parmi tous les détenus qui ont passé dans cette prison, il y a eu trois cas de récidive!*

Il est vrai que parfois certains détenus ne peuvent pas supporter ce régime : ceux-là on les envoie dans les maisons centrales.

Il est encore vrai que quelques-uns deviennent fous.

Pour apprécier la valeur de cette objection, qui chez nous a renversé le projet de réforme pénitentiaire dans l'opinion du public incompetent, il faudrait d'abord avoir constaté quelle a été la vraie cause de la folie de ces détenus, car la plupart des aliénistes professent que la folie est presque toujours héréditaire. Quand on aurait éclairci cette première question de fait, resterait à décider si une société, pour empêcher une dizaine d'hommes par année de devenir fous, a le droit de condamner chaque année trois cent

mille hommes (dont plusieurs milliers sont d'honnêtes gens), qui passent annuellement dans nos prisons de France, à venir s'empoisonner à l'air pestilentiel de nos bagnes et de nos maisons centrales.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter; mais tous ceux qui ont vu de près nos maisons centrales et les êtres qu'elles rendent à la société en échange des malheureux qu'on leur jette, reconnaîtront qu'il n'y a pas de régime plus corrompé, parce qu'il n'y en a pas de plus atroce. Le silence imposé à des hommes qui se voient et se touchent est un supplice plus cruel que la bastonnade, que les chaînes de fer. Sous ce rapport le système de Christiania et celui des prisons de Suède est donc bien supérieur à celui qui régit les bagnes des deux royaumes et les prisons des chefs-lieux de préfecture en Norvège autres que Christiania.

Les questions de travail et de régime des détenus, l'ordre et la magnifique tenue des établissements pénitentiaires en Suède et en Norvège, donneraient lieu à bien des observations intéressantes et profitables, mais elles sortiraient du cadre de mes études, qui ont surtout pour objet la partie scientifique et légale de la répression. Je suis toutefois heureux de pouvoir annexer à ce rapport : un exemplaire du compte rendu de la justice criminelle en Norvège pendant l'année 1865; un rapport sur l'administration des prisons de la Norvège; une photographie du Booksvinslet de Christiania, et enfin le règlement du bague de Longholmen, à Stockholm, avec l'état des détenus au jour de ma visite, et deux notes du régime alimentaire de cet établissement pour le semestre d'été et pour le semestre d'hiver.

Je ne puis clore ce rapport sans consigner ici le témoignage de ma reconnaissance pour l'accueil distingué qu'en ma personne tous, depuis le souverain jusqu'aux fonctionnaires de tout rang, ont fait à mon pays.

Sa Majesté Charles XV, dont la Suède pleure encore la perte, a daigné me recommander, par un billet écrit de sa main, à M. le général Bildt, grand gouverneur de Stockholm, qui m'a fait accompagner partout et ouvrir toutes les portes. Les gouverneurs des provinces, les consuls, et, à Christiania, M. le secrétaire de l'Université Holst, ont mis à ma disposition tous les moyens de recherche et tous les documents qui pouvaient me servir. En Suède, M. d'Olivecrona, conseiller à la Cour suprême, l'éminent

auteur de tant d'ouvrages sur le droit criminel, m'a éclairé tout à la fois de ses renseignements, de sa science et de ses ouvrages, où j'ai puisé largement pour tout ce qui concerne l'histoire et les théories; j'ai trouvé le même appui auprès de M. le conseiller Strandberg, son collègue, qui est lui aussi un des hommes les plus distingués de la Suède. M. Hallager, conseiller à la Cour suprême de Norwége, et à qui je dois les mêmes remerciements et le même hommage, m'a fourni sur l'organisation judiciaire de son pays et sur la répression en général les renseignements les plus précieux.

Cette beauté morale qu'on voit dans la justice de la Suède et de la Norwége ne brille pas seulement dans l'ordonnance et dans l'aspect des établissements de répression. Les séances des tribunaux, auxquelles j'ai voulu assister, sont d'un calme et d'une simplicité qui impose le plus profond respect. Si l'on n'y voit point de juges et d'avocats affublés des costumes d'un autre âge, on y voit des hommes graves et dignes traiter, sans tragédie et sans comédie, des intérêts de leurs concitoyens; et ce n'est pas dans ce sage pays qu'on verra jamais la barre d'une enceinte de justice servir de tréteau et de marchepied à l'ambition des orateurs.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon respect.

Eugène MOUTON.



RAPPORT

SUR

L'ÉCLIPSE DU 12 DÉCEMBRE 1871

OBSERVÉE À SHOOLOR (INDOUSTAN),

PAR M. J. JANSSEN.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la mission que vous m'avez confiée, et dont l'objet était l'observation en Asie de l'éclipse du 12 décembre 1871.

On sait que tout l'intérêt de cette éclipse se rapportait à la couronne ou auréole lumineuse qui se montre pendant les éclipses totales de soleil. Je ne m'arrêterai pas à décrire ici ce beau phénomène si connu aujourd'hui par toutes les descriptions qui en ont été données; je passerai également sous silence les anciennes et infructueuses tentatives qui ont été faites pour en découvrir la cause, et j'arrive à l'époque où les méthodes fondées sur la décomposition de la lumière ont fait entrer l'étude de ces questions dans une phase toute nouvelle.

C'est à l'occasion de la grande occultation solaire du 18 août 1868, que nos méthodes spectrales actuelles furent appliquées pour la première fois à l'étude des phénomènes d'une éclipse totale. Mais alors on s'occupa surtout des protubérances dont la nature préoccupait à un si haut point les astronomes; la couronne ne fut point spécialement étudiée. Si quelques faits se rapportant réellement à cet objet furent recueillis, ils l'ont été incidemment, et l'on n'en comprit la véritable signification que plus tard, en discutant les résultats des éclipses ultérieures¹.

¹ Parmi ces faits, il convient de citer la nature du spectre de la couronne qui fut trouvé continu, et l'observation importante de M. Rayet qui trouva aux principales raies du spectre d'une protubérance de petits prolongements lumineux.

Il en fut tout autrement en 1869. Une éclipse totale eut lieu dans l'Amérique du Nord. Le problème de la couronne fut directement abordé, et, s'il ne fut pas complètement résolu, les savants américains recueillirent du moins des faits très-importants, parmi lesquels il faut citer ces photographies¹ qui montraient le grand pouvoir actinique de la lumière de la couronne; et surtout la découverte dans le spectre coronal de cette raie verte qui semble caractériser ce grand phénomène lumineux.

L'année suivante, une éclipse avait lieu dans le bassin de la Méditerranée. Cette fois, la plupart des nations savantes voulurent prendre part aux observations. De nombreuses commissions vinrent s'échelonner sur le parcours du phénomène, en Sicile, en Algérie, en Espagne. Mais on se rappelle que le temps ne fut pas favorable. Quelques observations seulement furent faites à travers des éclaircies du ciel; les résultats donnèrent, en général, la confirmation des faits acquis en 1869².

Tel était l'état de la question en 1871, en présence de la nouvelle éclipse qui semblait promettre de nous fixer définitivement à l'égard de la couronne, dont la véritable nature avait été présentée par quelques savants, depuis 1869, mais sur laquelle planaient encore bien des doutes motivés.

L'éclipse de 1869 avait été en quelque sorte américaine, celle de 1871, en raison surtout de l'échec de 1870, excita une vive émulation en Europe. La France, l'Angleterre, l'Italie, la Hollande, etc., voulurent prendre une part active aux observations.

La ligne centrale de totalité devait passer par le nord de l'Australie, à Java, au nord de Ceylan, et sur le continent indien. L'Angleterre se préoccupa naturellement des observations de l'Inde, et elle fit dans cette circonstance des sacrifices considérables qui sont tout à son honneur. Par les soins de l'association Britannique, une commission d'une douzaine d'observateurs, dirigée par l'éminent M. Lockyer, fut organisée, et reçut la mission de s'échelonner en quatre ou cinq stations; depuis Ceylan jusqu'à la côte Malabar. Outre cette expédition, MM. le colonel Tennant et le lieutenant Herschell, qui avaient pris une si belle

¹ On sait que c'est M. Warren de la Rue qui a ouvert, en 1860, cette voie féconde des photographies d'éclipses totales.

² Il convient de rappeler ici la belle observation du professeur Young sur le renversement du spectre à la base de la chromosphère.

part aux observations de 1868, reçurent du gouvernement des Indes la mission d'aller observer sur les Neelgherries. Le savant M. Pogson, directeur de l'observatoire de Madras, était chargé d'une mission semblable par lord Napier. Enfin de nombreux officiers et amateurs, parmi lesquels je citerai M. le capitaine Fyers, directeur du service trigonométrique à Ceylan, se préparaient de tous côtés à apporter leur concours à ces travaux. Telle était la part considérable de l'Angleterre; l'Italie allait être bien dignement représentée par M. Respighi qui applique à Rome avec tant de succès la méthode des protubérances. La Hollande avait à Java un astronome distingué, M. Oudemans. A l'extrémité de la ligne centrale en Australie, le phénomène ne devait pas être moins bien étudié; les excellents observatoires que possède maintenant cette belle colonie anglaise s'étaient mis en mesure d'envoyer au nord des astronomes habiles, pourvus des meilleurs appareils.

A l'égard de la France, il était à craindre que les récents événements ne paralysassent la généreuse initiative qu'elle a toujours montrée pour les entreprises scientifiques. Déjà même, nos savants voisins d'Outre-Manche s'étaient émus de cette situation, et de généreuses et fraternelles propositions m'avaient été faites de la part de l'association Britannique, pour assurer à l'observation de l'éclipse le concours d'un observateur français. Mais l'Académie des sciences, dont la passion pour la gloire nationale augmente en raison même des difficultés, a su lever tous les obstacles; par sa haute intervention, par le concours du bureau des longitudes¹, par la sollicitude généreuse du Gouvernement, l'expédition fut assurée. J'eus l'honneur d'être désigné, honneur dont je sentais tout le péril, et qui me laissa le regret que les circonstances ne permissent pas de me donner des émules français.

Le voyage décidé, deux questions capitales se présentaient : le choix des instruments, et celui de la station. Je les aborderai successivement.

¹ Le bureau des longitudes a pris l'initiative de mon voyage à Trani, pour la première application de l'analyse spectrale à l'étude de l'éclipse annulaire du 6 mars 1867. J'ai été également son missionnaire en 1868, 1870 et 1871. Pendant cette période, le bureau s'est activement associé à l'Académie pour la préparation des expéditions qui ont amené les nouvelles découvertes sur la constitution du soleil.

CHOIX DES INSTRUMENTS.

Pendant l'éclipse de 1868, absorbé tout entier par l'analyse des protubérances, je n'avais point étudié la couronne; mais depuis, ayant beaucoup médité sur les observations de 1868, 1869 et 1870, j'étais arrivé à cette conviction que la principale difficulté rencontrée dans l'analyse spectrale de la couronne devait provenir du manque d'intensité lumineuse. On sait en effet que nos spectres célestes dérivent d'un faisceau lumineux de $\frac{1}{10}$ à $\frac{1}{20}$ de millimètre de largeur, que le prisme étale sur une surface quelques centaines de fois plus considérable. Or, dans les lunettes ordinaires, l'image de la couronne est-elle assez vive pour supporter un tel affaiblissement et donner encore un spectre où l'œil puisse percevoir de délicates lacunes de lumière? L'affirmative paraissait bien douteuse, et je fus persuadé qu'il y avait là l'explication de plusieurs faits peu admissibles signalés par la plupart des observateurs en 1868, 1869, 1870, notamment la continuité du spectre coronal, résultat qui conduirait à admettre dans la couronne la présence de corps solides ou liquides incandescents.

Il n'était donc pas douteux pour moi que les spectres de la couronne obtenus jusque-là avaient été trop peu lumineux pour qu'on pût en reconnaître la véritable nature, et cette conclusion sera admise par tous les praticiens qui savent combien la constitution apparente d'un spectre change, soit par excès, soit par défaut d'intensité lumineuse. La première condition à réaliser était donc d'obtenir un spectre de la couronne suffisamment lumineux.

J'eus alors la pensée de construire un télescope tout spécial, où les conditions optiques qu'un instrument de ce genre doit réunir seraient sacrifiées dans une mesure admissible, pour tout reporter sur le pouvoir lumineux. Je reconnus, par un essai préalable, sur un miroir de 16 centimètres, qu'on peut réduire la distance focale principale d'un miroir à n'être que le quadruple de son diamètre et à obtenir encore des images suffisamment pures pour l'objet que j'avais en vue. Or, un miroir dont la distance focale est seulement quadruple de son diamètre donnera une image seize fois plus lumineuse que celle d'une lunette astronomique de même ouverture, et qui aurait un foyer quatre fois plus long¹.

¹ Abstraction faite, bien entendu, des pertes respectives que le faisceau subit dans un miroir et dans un objectif.

Ce point fixé, je fis construire un miroir de 38 centimètres de diamètre qui prit un foyer de $1^m, 42^1$; le rapport de l'ouverture au foyer était encore un peu plus grand que celui de 1 à 4, et cependant avec un bon choix d'oculaires, l'instrument montrait dans Jupiter des détails au delà des deux larges bandes équatoriales bien connues.

Mais il était un autre désiratum également important à mes yeux. On sait que dans les recherches d'analyse spectrale céleste on se trouve dans la nécessité d'associer à la lunette qui porte le spectroscopie une seconde lunette faisant fonction de chercheur pour diriger l'instrument analyseur sur le point qu'on veut étudier. De cette disposition, résulte la nécessité de deux observateurs : celui qui dirige le chercheur, et celui qui étudie les spectres. Il y a là un grand inconvénient. L'observateur qui observe analytiquement les phénomènes d'une éclipse a le plus grand intérêt à les voir lui-même, et cela, tant au point de vue de l'interprétation qu'il doit en donner, que pour se guider dans le choix des points où devra porter son investigation.

Il était donc très-important de trouver une combinaison optique qui permit à la même personne de remplir les deux rôles. Ce résultat fut obtenu par une disposition particulière du chercheur; l'oculaire de cet instrument fut muni d'abord d'un prisme à réflexion totale pour rendre la direction de visée parallèle à celle du spectroscopie; ensuite l'axe optique de ce chercheur fut amené à une distance du spectroscopie égale à celle qui sépare les centres pupillaires des yeux.

Cette disposition si simple permet alors d'aborder l'observation avec les deux yeux; et il suffit de fermer alternativement l'un ou l'autre pour obtenir soit l'image de la région étudiée, soit le spectre correspondant.

J'ajouterai que ce chercheur était une excellente lunette dont la distance focale avait été calculée de manière à obtenir dans le champ l'ensemble des phénomènes de l'éclipse. Elle portait une croisée de fils, et un index au foyer commun de l'objectif et de l'oculaire.

Quant au spectroscopie, il était à vision directe et construit sur le principe de celui que j'ai présenté à l'Académie, dans la séance

¹ Ce miroir a été travaillé par M. Cauche, habile artiste de la maison Bardon et fils.

du 6 octobre 1862, et qui est devenu le point de départ de tous les spectroscopes à vision directe, si usités aujourd'hui.

L'appareil dispersif de cet instrument était formé de deux prismes composés, comprenant chacun cinq prismes très-purs, réunis au baume de Canada. Je n'ai pas besoin d'ajouter que le foyer du collimateur fut mis en rapport de foyer avec celui du miroir de manière à profiter de toute la lumière donnée par celui-ci.

Ce spectroscope était si lumineux qu'il donnait le spectre des corps les moins éclairés de l'intérieur d'une chambre.

LE VOYAGE.

L'éclipse devait être totale en Australie, à Java, au nord de Ceylan, et au sud de l'Inde.

La Nouvelle-Hollande si éloignée, et n'offrant d'ailleurs aucun avantage particulier, était en quelque sorte hors de cause pour nous. A Java, le phénomène devait se présenter dans de très-bonnes conditions astronomiques, et la totalité atteignait presque son maximum. Malheureusement, au mois de décembre, Java se trouve soumis à la mousson d'ouest qui le couvre fréquemment d'orages et de pluies torrentielles. D'après les avis les plus autorisés, notamment celui de M. Wattendorf, ancien secrétaire général du gouvernement de l'île, les chances d'avoir un temps découvert en décembre étaient bien faibles; quant au ciel très-pur, qui m'était nécessaire, il paraissait impossible de l'espérer.

Il restait Ceylan et l'Indoustan. De ce côté, nous perdions, il est vrai, un peu sur la durée de la totalité, mais ce désavantage était largement compensé par des conditions climatologiques beaucoup plus favorables. L'Inde située dans l'hémisphère nord occupe, par rapport à l'équateur, une situation opposée à celle des îles de la Sonde, et les saisons y sont également contraires. Les mois de notre hiver qui sont pour les îles de la Sonde des mois de pluies et d'orages, sont pour l'Inde ceux de la belle saison; il ne paraissait donc pas possible d'hésiter; je me déterminai pour les Indes. Mais la longue ligne qui, partant de Ceylan dans le golfe du Bengale, traversait la côte Coromandel, les plaines du Carnatic, les monts Neelgherries, les Ghauts, pour aboutir à la côte Malabar, offrait des stations bien diverses parmi lesquelles il fallait choisir.

Ce choix avait une importance toute particulière; les Anglais disposant d'un personnel nombreux, échelonné sur la longue ligne indienne de totalité, étaient toujours assurés de quelques bonnes observations. Pour nous, les circonstances actuelles n'ayant pas permis d'envoyer plusieurs commissions, il ne nous était pas permis de nous tromper sur le choix de notre unique station.

En conséquence, je résolus de ne pas m'en tenir aux données générales que nous possédons en Europe sur le climat des Indes, mais d'avancer mon départ, de parcourir la ligne centrale depuis Ceylan jusqu'à la côte Malabar, et de ne me déterminer que d'après la vue des lieux, et les renseignements recueillis aux sources mêmes.

Le 15 octobre, je quittai Marseille sur le vapeur à hélice *le Donaï*, des Messageries françaises. Je fis pendant la traversée des observations météorologiques dont je rendrai compte à part, et après vingt et un jours de bonne mer, par un très-beau temps, nous abordions à Galles (Ceylan) le 5 novembre. Nous y laissâmes les instruments et partîmes immédiatement pour Colombo, capitale de l'île, et centre de tous les renseignements dont j'avais besoin. Parmi les personnes avec lesquelles j'ai été en rapport, et après avoir remercié ici M. le gouverneur de son accueil distingué, je dois rappeler surtout M. Layard et la famille Ferguson. M. Layard, agent du gouvernement à Colombo ¹, se chargea bien obligeamment de me procurer une collection d'animaux vivants qui m'était demandée par notre muséum, et que lui seul pouvait rassembler aussi promptement et d'une manière aussi complète, en raison de ses connaissances en histoire naturelle et de ses grandes relations dans l'île. La famille Ferguson, dont les chefs sont dans la presse et dans l'administration, m'aida, sous tous les rapports, de la façon la plus obligeante. Je conserverai toujours un souvenir fort agréable de ces relations. Mais relativement à l'éclipse, le résultat des informations prises aux meilleures sources n'était pas très-favorable pour l'extrême nord de l'île. Le ciel, fort beau en cette saison pendant le jour, restait souvent couvert de brumes de mer pendant la matinée; or l'éclipse devait avoir lieu le matin.

C'était là, comme on voit, une de ces circonstances locales qu'on

¹ Cette fonction correspond à celle de préfet en France.

ne connaît bien que sur les lieux mêmes, et qui pour Jafna et cette partie de l'île, me paraît tenir à l'existence du vent N. E. qui en hiver, dans ces contrées, souffle plus ou moins au lever du soleil. Sous ce rapport, la côte Malabar garantie par le massif des Ghauts contre l'humidité que ce vent peut apporter, me parut, d'une manière générale, offrir plus de chances favorables. Aussi, malgré le voyage un peu long que cette détermination exigeait, je résolus de quitter Ceylan pour me diriger vers la côte Malabar en doublant le cap Comorin.

Je fis venir les instruments de Galles à Colombo, et m'embarquai pour Tellicherry (côte Malabar), port le plus proche de notre petite colonie de Mahé, qui pouvait m'offrir des ressources. La traversée fut fort belle; chemin faisant, je profitai de quelques heures de relâche à Cochin pour y déterminer l'inclinaison magnétique¹.

Tellicherry est un port anglais qui sert principalement à l'expédition en Europe des excellents cafés qu'on cultive sur les Ghauts. J'y arrivai le 20 novembre, et j'eus la bonne fortune d'y trouver une famille de négociants français, la famille Baudry, qui m'accueillit avec le plus grand empressement et me donna le plus utile concours.

Notre petite colonie de Mahé est toute voisine de Tellicherry; je m'y rendis sans retard. M. Liautaud, notre chargé de service, chef de la colonie, fit tout ce qui dépendait de lui pour aider une expédition française².

Il s'agissait maintenant du choix de la station. Pour bien comprendre la détermination que j'ai prise, il faut se rappeler la configuration des régions traversées par la ligne centrale dans le sud de l'Inde. L'Indoustan forme un grand triangle dont la base est au nord, et repose sur la chaîne des Himalayas; la pointe au sud se termine par le cap Comorin. Le côté occidental est bordé par la chaîne des Ghauts, chaîne à pentes rapides vers la mer d'Arabie (côte Malabar), mais qui, du côté de l'orient, fournit d'abord les grands plateaux du centre, et s'abaisse ensuite en pentes douces et prolongées vers le golfe du Bengale. Cette grande chaîne subit

¹ J'ai trouvé que l'équateur magnétique pour l'inclinaison passe actuellement aux environs de Cochin.

² Ce qui a été surtout précieux pour moi à Mahé, fut d'y trouver des Indiens parlant le français et les idiomes des régions que j'allais parcourir. J'en attachai deux à mon service.

vers le sud une inflexion très-remarquable; à la hauteur de Calicut, elle tourne brusquement à l'est, pénètre dans le continent, et vient fournir un massif montagneux, les Neelgherries ou montagnes Bleues, qui réalise au centre brûlant de l'Inde, un ciel, une flore, un climat de l'Europe tempérée. Les Ghauts reprennent ensuite jusqu'au cap Comorin; mais, entre les Neelgherries et les Ghauts du sud, la dépression est si complète qu'on a pu relier les deux côtes par une voie ferrée (de Beypoor, près Calicut, à Madras). Or, la zone de totalité passant sur les Neelgherries, je devais les visiter, car elles semblaient offrir des postes bien favorables, mais en même temps il était prudent de demeurer toujours en rapport avec la plaine, et de conserver la faculté de se porter là où l'ensemble des informations accuserait les meilleures chances.

L'éclipse approchait, et cette faculté de choisir ne pouvait être conservée qu'à la condition d'agir rapidement, c'est-à-dire d'utiliser la voie ferrée en question et le télégraphe. Voici le plan que j'adoptai.

Pendant ma visite aux Neelgherries, M. Baudry, que j'avais mis au courant de l'observation à faire tous les matins pour apprécier sur la côte la transparence du ciel à l'heure de l'éclipse, devait m'envoyer télégraphiquement ces renseignements. Dans la plaine, j'aurais une station semblable. Quant aux instruments, je les conduirais moi-même à Coïmbatoor, milieu de la voie ferrée et centre des opérations; ils attendraient là leur direction ultérieure. Je m'élèverais ensuite dans les Neelgherries, et tout en étudiant ces montagnes, je recevrais des données comparatives sur la côte et la plaine, et pourrais ainsi, une dizaine de jours après, me déterminer avec pleine connaissance de cause.

Ce plan s'exécuta exactement, et sans trop de difficultés. Le bagage fut conduit de Calicut à Beypoor par des chars à bœufs. Là il prit le chemin de fer pour Coïmbatoor où il attendit. Coïmbatoor est la capitale de la province. J'y rencontrai M. G. Ellis, juge supérieur du district, et frère de M. R. Ellis, secrétaire général de la présidence de Madras, avec lequel j'étais déjà lié d'amitié. M. G. Ellis m'offrit l'hospitalité la plus cordiale, et me servit de tout son pouvoir qui est fort grand dans la province. Mon arrivée fut immédiatement télégraphiée à Madras; mais déjà des ordres avaient été envoyés d'Angleterre pour assurer à l'envoyé de la France l'assistance la plus efficace. J'ajouterai que plus

tard, lorsque l'éclipse fut observée, lord et lady Napier nous invitèrent à venir nous reposer à Madras, et nous offrirent, dans la demeure royale de Guindy, l'hospitalité la plus distinguée et la plus affectueuse. Aujourd'hui, les pouvoirs de lord Napier sont expirés, et lady Napier est revenue en Angleterre; elle a laissé dans les Indes le souvenir d'une femme accomplie, aussi supérieure par l'élévation de son esprit que par l'inépuisable bienveillance de ses sentiments.

Les choses disposées à Coïmbatoor suivant le plan indiqué, je partis pour Ootacamund, chef-lieu du district montagneux des Neelgherries. La route se fait en trois étapes, et par des véhicules spéciaux. Des chars, attelés de bœufs qu'on lance au grand trot, conduisent de Coïmbatoor à Mattepollium, village situé au pied des montagnes. De Mattepollium à Koonor, c'est la route d'ascension, elle se fait dans une sorte de chaise suspendue et portée par six ou huit Indiens. Cette ascension est pleine de beautés; à mesure qu'on s'élève, le caractère du paysage change constamment, et dans l'espace de cinq à six heures, on passe de la nature tropicale aux plus belles scènes alpestres. De Koonor à Ootacamund, la route est carrossable, le trajet se fait en voiture.

Aussitôt mon arrivée à Ootacamund, je me présentai chez M. Breeks, agent du district, qui m'attendait et me fournit les renseignements dont j'avais besoin sur le climat, les moyens de transport, la construction d'un observatoire, etc.

Il a existé autrefois un petit poste météorologique à Ootacamund. Les observations embrassent une dizaine d'années environ, et ont été imprimées. Je les consultai avidement, et j'y vis avec une vive satisfaction que les mois de décembre et de janvier sont très-beaux dans les Neelgherries, surtout les matinées, circonstance bien précieuse pour moi. On se rappelle en effet que c'était la difficulté d'avoir un ciel très-pur vers huit heures du matin qui m'avait fait abandonner Ceylan et ne me laissait pas encore satisfait de la côte Malabar.

Je me mis aussitôt à parcourir la montagne pour étudier le lever du soleil en divers points du massif. L'éclipse approchant, pour gagner du temps, je disposai les choses de manière à utiliser les nuits. Placé dans un fauteuil lié à des bambous, et porté par huit Indiens, je pouvais, enveloppé de mes couvertures, dormir pendant la marche de nuit accomplie d'un pas rapide, à la lueur

de la torche. Arrivé avant le jour au lieu que je voulais étudier, j'assistais au lever du soleil. La direction du vent, l'état général du ciel, la pureté des régions voisines de l'astre à l'heure de l'éclipse étaient rigoureusement étudiés et notés. Ces études terminées, nous prenions le repas, et nous repartions pour un autre point. En même temps je recevais par le télégraphe et les courriers indiens des informations journalières sur la côte Malabar, Coïmbatoor et Ootacamund.

Or la comparaison de toutes ces données était incontestablement à l'avantage des Neelgherries. La première partie de mon programme était donc résolue : j'observerais dans ces montagnes. Ma résolution prise, j'envoyai des ordres pour que les instruments fussent amenés de Coïmbatoor à Ootacamund, et j'utilisai le temps que ce trajet exigeait pour arrêter le point précis de ma station. Ce choix n'était pas indifférent, comme on va le voir. En effet, dans mes courses à travers ces montagnes, j'avais remarqué qu'au lever du soleil un vent léger s'élevait toujours du côté de l'orient, et nous amenait un léger rideau de cirrus venant des plaines du Carnatic. Suivant la durée du vent et sa force, ce rideau s'avancait plus ou moins sur nos montagnes. A Ootacamund, qui est à peu près au centre du massif, il arrivait deux fois sur trois que le soleil n'était pas tout à fait dégagé vers sept heures et demie (heure de l'éclipse) ; mais jamais le rideau ne s'étendait beaucoup au-dessus du soleil, et je vis qu'en fixant à 2 kilomètres la hauteur maximum de ces nuages au-dessus des montagnes, il suffirait de me déplacer de 10 à 15 kilomètres, du côté de l'occident, pour rendre favorables presque toutes les matinées. Je choisis donc en conséquence ma station à l'extrémité nord-ouest du massif, au point où la ligne centrale coupait les derniers sommets.

En résumé, on voit comment la considération de la mousson régnante du N. E. amenait à préférer, au nord de Ceylan, la côte occidentale de la chaîne des Ghauts, comment les Neelgherries, par leur heureuse situation sur la ligne centrale, leur élévation et leur climat, sollicitaient l'observateur, et enfin comment l'étude attentive de ces montagnes conduisait au point le plus favorable qu'elles pussent offrir.

Je choisis mon poste d'observation sur une montagne au pied de laquelle se trouve le village indien de Shoolor, latitude 11°

27' 8", longitude Est de Paris 74° 22' 5", village formé de quelques misérables cases, et dont les pauvres habitants vivent de quelque maigre culture et du travail aux plantations de thé dirigées par les Anglais. C'est dans une plantation que nous vécûmes durant notre séjour.

Il fallait construire la cabane, faire venir les instruments, les monter et disposer les observations.

Le transport des instruments à travers ces montagnes sauvages, sans routes praticables, parsemées de forêts, offrait de sérieuses difficultés. On ne pouvait songer qu'à un transport à bras d'hommes. Voici comment nous procédâmes : les caisses furent bridées par des cordes et suspendues à des bambous longs de 3, 4, 5 mètres, suivant l'importance des caisses; aux extrémités de ces bambous, d'autres bambous plus petits, disposés en croix, permettaient aux porteurs de s'y placer sur deux rangs. Les grandes caisses exigèrent une douzaine de porteurs, et arrivèrent en parfait état, résultat qui doit être attribué à leur mode de suspension qui amortissait beaucoup les secousses. Au reste, par précaution, les instruments avaient été complètement démontés, noyés dans la rognure de papier fortement tassée, en sorte que les chocs étaient peu à craindre. Le bagage se composait d'une douzaine de caisses. Il fallut, comme on voit, un nombre considérable de porteurs, et pour les obtenir et les mettre en mouvement, l'intervention de M. Breeks me fut très-utile.

En même temps, une trentaine de charpentiers et de coolies travaillaient à la cabane. Nous la construisîmes avec du bois tiré de la forêt, des nattes et du gazon. J'avais donné le plan et un petit modèle au maître charpentier indien. Ce modèle facilitait beaucoup les explications toujours difficiles malgré mes interprètes, en raison de l'idiome local parlé dans ces montagnes. Pour hâter la construction, j'avais fortement intéressé mes charpentiers à terminer dans un délai fixé; je les excitais en outre par ma présence; aussi, en quelques jours, la cabane fut-elle élevée et mise en état de recevoir les instruments. Ceux-ci commençaient déjà à arriver au pied de la montagne. Les caisses les plus lourdes étaient ouvertes, le contenu divisé en plusieurs lots qu'on amenait à bras d'hommes sur le sommet. Enfin le 9 décembre, trois jours avant l'éclipse, les instruments étaient montés et en place.

Or, j'étais arrivé le 3 à Shoolor. En une semaine les caisses

avaient été amenées d'Ootacamund, l'observatoire érigé, les instruments montés et prêts pour l'observation ¹.

Je dois placer ici quelques mots sur la disposition de la cabane et des instruments.

La cabane était entièrement close, excepté du côté de l'orient où une ouverture étroite et élevée formant porte permettait au télescope de suivre le mouvement du soleil, du lever jusqu'à dix heures environ. Les parties de cette ouverture, non utilisées par le télescope au moment d'une observation, se fermaient par des claies mobiles tenues par des aides. Autour du télescope, j'avais disposé une seconde petite chambre en toile noire qui plaçait l'observateur dans l'obscurité, tandis qu'un demi-jour régnait dans le reste de la cabane et permettait aux assistants d'exécuter leurs instructions. Quant au télescope lui-même, je l'ai déjà décrit au point de vue de la disposition optique; j'ajouterai qu'il était monté en altitude sur un pied en fonte; les mouvements étaient commandés par un système de vis de rappel fixé sur un fort chevalet. Cette disposition, dans laquelle le corps de l'instrument est saisi en deux points, donne une grande stabilité. La veille (11 décembre) et à l'heure où le phénomène devait avoir lieu, je répétais avec soin toutes les manœuvres, et assurai surtout le parfait accord entre l'index du chercheur et la fente du spectroscopie.

La nuit suivante, veille de l'éclipse, fut belle; j'en profitai pour faire quelques observations, vérifier toutes choses, puis je me jetai sur mon lit; à quatre heures, j'étais debout, reposé, et j'ajouterai plein de confiance; je sentais que j'étais prêt.

Le capitaine Sargent, officier anglais, qui avait dressé sa tente auprès de ma cabane, était aussi sur pied; il vint bientôt me voir, et nous admirâmes le ciel qui était partout d'une pureté parfaite. Mais vers cinq heures et demie, quand l'aube était bien accusée, le vent s'éleva comme à l'ordinaire; un rideau noir menaçant s'avança sur nous; le Dodabetta situé plus à l'est était enveloppé de nuages ². Le capitaine crut que tout était perdu, mais j'avais trop

¹ Je donne ces détails pour aider les voyageurs futurs dans la conduite si difficile d'une expédition scientifique à travers un pays peu civilisé.

² Le colonel Tennant et le lieutenant Herschel observaient au Dodabetta, la plus haute montagne des Neelgherries. Le commencement de la totalité y fut manqué; mais, fort heureusement, ces messieurs eurent une éclaircie pour la fin du phénomène.

étudié la marche du phénomène pour m'effrayer; je le rassurai et lui prédis que le soleil serait dégagé au moment de l'éclipse. En effet, les nuages s'arrêtèrent bientôt, l'astre s'éleva, et au moment du premier contact, il était resplendissant.

Je suivais l'éclipse dans le chercheur muni d'un verre très-obscur, ne donnant qu'une image extrêmement pâle du soleil, et laissant à ma vue toute sa sensibilité.

L'OBSERVATION.

La totalité approchait. Le ciel était d'une admirable pureté. Je m'étais impérieusement tracé un programme, car l'éclipse totale étant seulement de deux minutes¹, on ne pouvait songer qu'à quelques courtes observations, mais tellement choisies, qu'elles pussent lever définitivement les doutes qui planaient encore sur la nature de la couronne.

Je devais m'attacher surtout à bien déterminer la véritable nature du spectre coronal, et si, comme je le prévoyais, il présentait les caractères d'un spectre de gaz, déterminer quels sont ces gaz, et quels rapports de nature ils présentent avec ceux des protubérances, terminer, en examinant si les données de l'analyse spectrale s'accordent avec celles de la polarisation. Mais, avant tout, je devais consacrer une quinzaine de secondes à l'examen de la couronne dans la lunette, pour me former une idée exacte du phénomène, et arrêter les points où l'étude spectrale devait porter.

Cependant le soleil va être complètement éclipsé, il est actuellement réduit à un mince filet lumineux qui bientôt se résout en grains séparés. Je fais tomber le verre obscur de la lunette, et la couronne apparaît dans toute sa splendeur. Autour de la lune oscillent plusieurs protubérances d'un rose corail qui se détachent sur le fond d'une auréole doucement lumineuse, de couleur blanche, mate et comme veloutée. Les contours de cette couronne sont irréguliers, mais assez nettement terminés. La forme générale est celle d'un carré curviligne, cintré sur le soleil, et débordant celui-ci d'un demi-rayon dans les parties les plus basses, et de près

¹ Le calcul donne 2 minutes 6 secondes pour la durée de la totalité à Shoolor. Latitude $11^{\circ} 27' 8''$, longitude $74^{\circ} 22' 5''$ Paris.

du double vers les angles ; aucune diagonale n'a la direction de l'équateur solaire. Cette couronne présente une structure très-curieuse, dont on peut se servir pour résoudre plusieurs points de théorie. On y distingue des traînées lumineuses qui, partant du limbe lunaire, vont se rejoindre dans les hautes parties de la couronne ; l'apparence est celle d'une ogive ou d'un pétale de fleur de dahlia. Cette structure se répète tout autour de la lune, et, dans son ensemble, la couronne figure comme une fleur lumineuse, gigantesque, dont le disque noir de la lune occuperait le centre.

Je m'arrache à l'extase dans laquelle cet incomparable phénomène m'avait jeté un instant, pour exécuter mon programme.

J'examine si la couronne présente des différences essentielles au point du contact et au point opposé. Je ne trouve point de différences. Je suis alors quelques instants le phénomène, afin de voir si le mouvement de la lune va apporter quelques changements importants dans la structure initiale de la couronne. Ces épreuves me donnent la conviction complète que j'ai devant les yeux l'image d'un objet réel situé au delà de notre satellite, et dont celui-ci découvre les diverses parties par les progrès de son mouvement.

Ayant terminé cet examen, je reviens aux éléments lumineux du phénomène. Ma vue ayant encore toute sa sensibilité, je commence par l'examen du spectre des parties les plus hautes et les moins lumineuses de la couronne. Je place la fente du spectroscopé à deux tiers de rayon environ du bord lunaire. Le spectre se montre beaucoup plus vif que je ne m'y attendais à cette grande distance, résultat qui tient évidemment au grand pouvoir lumineux de l'instrument et à l'ensemble des dispositions adoptées. Ce spectre n'est pas continu. J'y reconnais de suite les raies de l'hydrogène et la raie verte (dite 1474)¹. C'est un premier point très-important. Je déplace la fente en restant toujours dans les hautes régions de la couronne. Les spectres présentent toujours la même constitution. Partant d'une de ces positions, je descends peu à peu vers la chromosphère, examinant très-attentivement les changements qui peuvent se produire. A mesure que j'approche de la lune, les spectres prennent plus de vivacité et paraissent

¹ Mon spectroscopé portait une échelle très-précise, mais on va voir comment je me suis servi ensuite des raies mêmes d'une protubérance comme échelle de comparaison.

s'enrichir, mais ils restent semblables à eux-mêmes comme constitution générale. Dans les hauteurs moyennes de la couronne, de trois à six minutes d'arc, la raie obscure D se perçoit, ainsi que quelques lignes obscures dans le vert, mais celles-ci sont à limite de visibilité. Cette observation prouve la présence, dans la couronne, de la lumière solaire réfléchie, mais on sent que cette lumière est noyée dans une émission lumineuse étrangère abondante.

J'aborde alors l'observation très-importante qui doit me donner les rapports spectraux entre la couronne et les protubérances. La fente est placée de manière à couper une portion de la lune, une protubérance, et toute la hauteur de la couronne.

Le spectre de la lune est excessivement pâle, il paraît dû principalement à l'illumination atmosphérique et donne une mesure précieuse de la faible part que notre atmosphère peut prendre dans le phénomène de la couronne.

La protubérance donne un spectre très-riche et d'une grande intensité; je n'ai point le temps d'en faire une étude détaillée. Le point capital ici est de constater que les principales raies de la protubérance se prolongent dans toute la hauteur de la couronne, ce qui démontre péremptoirement l'existence de l'hydrogène dans celle-ci.

La raie verte (dite 1474), si vive dans le spectre de la couronne, paraît s'interrompre dans le spectre de la protubérance (résultat très-remarquable). Je donne encore quelques instants pour bien constater la correspondance exacte des raies de la couronne avec les principales raies de l'hydrogène dans les protubérances.

Il ne me reste alors que quelques secondes pour l'étude polariscopique ¹. La couronne présente les caractères de la polarisation radiale, et, ce qu'il faut bien remarquer, le maximum d'effet ne s'observe pas à la base du limbe lunaire, mais à quelques minutes du bord ². J'avais à peine terminé cette rapide constatation que le soleil réapparissait.

¹ Pour étudier la polarisation, j'avais une excellente lunette munie d'un bi-quartz, construite très-habilement par M. Prazmowski. Cette lunette placée sur le télescope, et mise en accord avec lui, pouvait être consultée en un instant.

² M. Prazmowski a signalé ce fait dans ses excellentes observations polariscopiques de l'éclipse du 17 juillet 1860.

DISCUSSION.

Lorsqu'il s'agit d'un phénomène aussi complexe que celui de la couronne, il est nécessaire de faire concourir des méthodes variées à son étude; c'est pourquoi j'avais cru indispensable de considérer la couronne au triple point de vue de son aspect, de son analyse lumineuse, de ses manifestations polariscopiques. Discutons ces diverses observations.

Voyons d'abord ce que peut nous apprendre la figure de la couronne étudiée pendant les premiers instants de la totalité.

Nous avons vu que la structure générale de la couronne a persisté pendant la durée de l'éclipse.

On ne pourrait donc admettre ici un effet de l'ordre des phénomènes de diffraction engendrés à la surface de l'écran lunaire par des rayons rasant les bords de cet écran. En effet, reportons-nous aux circonstances géométriques d'une éclipse totale. Au moment où la totalité vient de se produire, le disque de la lune est tangent en un point à celui du soleil, et va en débordant de plus en plus celui-ci jusqu'au point opposé; la diffraction se produirait donc dans les circonstances physiques les plus différentes aux divers points du limbe lunaire, et une auréole due à cette cause révélerait, par sa dissymétrie, cette diversité de conditions. En outre, une auréole de cette nature présenterait un aspect incessamment variable pendant les diverses phases de la totalité; dissymétrique au début, elle se modifierait avec le mouvement de la lune, et tiendrait à prendre une figure semblable autour de notre satellite, quand le disque de celui-ci déborderait également partout celui du soleil. Enfin, à partir de cet instant, cette auréole repasserait par les phases inverses jusqu'à la réapparition du soleil.

Or rien de semblable ne se produisit à Shoolor; la structure générale de la couronne resta semblable à elle-même pendant la durée de la totalité ¹.

Quant à l'hypothèse d'une auréole produite par une atmosphère lunaire, il n'est pas nécessaire de s'y arrêter. On sait aujourd'hui

¹ Il est bien évident toutefois que cette constance d'aspect ne se rapporte qu'à des points de structure générale assez éloignés du soleil pour n'être pas influencés par les variations d'éclairement résultant des déplacements de la lune relativement aux régions basses et lumineuses de la chromosphère.

que, s'il existe à la surface de notre satellite une couche gazeuse, elle doit être si peu étendue qu'il lui serait absolument impossible de reproduire le phénomène grandiose de la couronne.

Notre atmosphère ne pourrait pas davantage être invoquée comme cause du phénomène, mais il est évident qu'elle joue un grand rôle dans les aspects particuliers que la couronne peut présenter en diverses stations, suivant l'état du ciel en ces stations. Elle agit comme cause modificatrice, mais non productrice.

Passons maintenant aux observations spectroscopiques.

La couronne présente les raies de l'hydrogène, et en certains points jusqu'à douze et quinze minutes d'arc de hauteur.

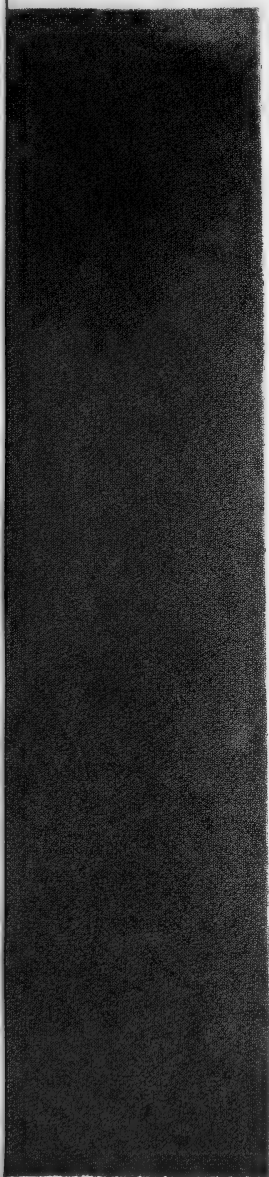
Cette observation est certaine. La précision des échelles spectroscopiques, l'habitude que nous avons de ces déterminations, enfin le soin qui a été pris dans la troisième observation, de comparer les raies de la couronne à celles d'une protubérance dont elles formaient les prolongements rigoureux, ne laissent aucun doute sur ce fait.

Mais si la couronne présente les raies de l'hydrogène, nous devons nous adresser cette question capitale : Cette lumière est-elle émise ou réfléchié ? C'est la constitution du spectre coronal qui va nous répondre.

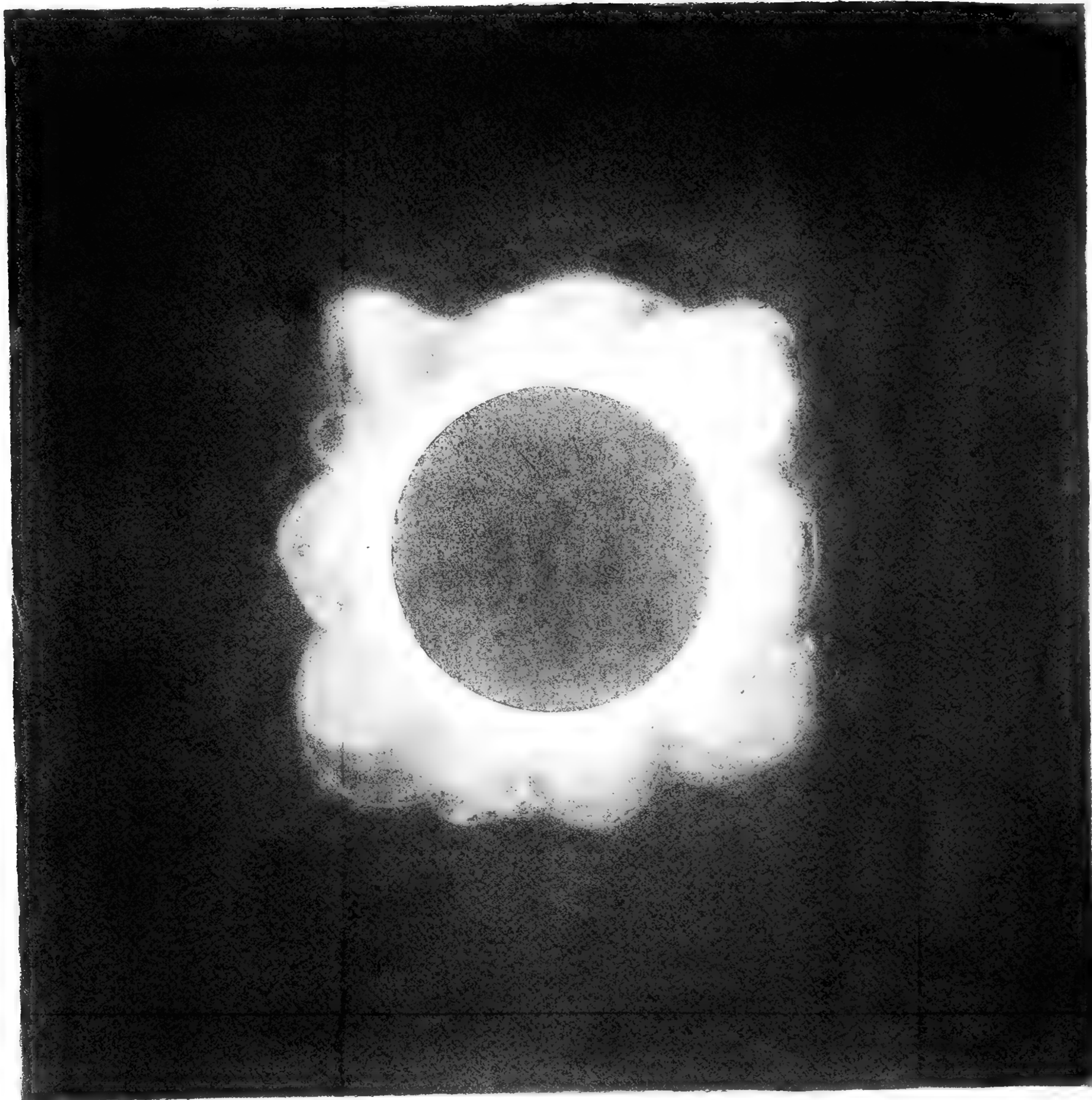
Si la lumière de la couronne est réfléchié, cette lumière ne peut avoir qu'une origine solaire : elle provient de la photosphère et de la chromosphère, et son spectre doit être celui du soleil, c'est-à-dire à fond lumineux avec des raies obscures. Or telle n'est point la constitution du spectre coronal ; celui-ci nous présente les raies de l'hydrogène se détachant fortement sur le fond ; après la raie verte (dite 1474), c'est la manifestation qui prime dans le phénomène. Il faut en conclure que le milieu coronal brille par lui-même, en grande partie au moins, et qu'il contient de l'hydrogène incandescent.

Ce premier point est nettement établi. Mais est-ce à dire que toute la lumière de la couronne soit de la lumière d'émission ? Évidemment non ; et, sur ce point, une observation délicate d'analyse spectrale et la polarisation peuvent nous instruire.

En effet, le spectre de la couronne m'a présenté, outre ses raies brillantes, plusieurs raies obscures du spectre solaire ; la raie D et quelques-unes dans le vert. Ce fait accuse la présence de la lumière solaire réfléchié. On pourrait demander pourquoi les prin-







LE DR. JACQUES DONNE
d'origine de l'Inde
à l'Institut de Médecine
par le Dr. J. D.



cipales raies fraunhoferiennes se réduisent ici à la ligne D. Il faut remarquer que le spectre coronal n'étant pas très-lumineux est surtout perceptible dans sa partie centrale, et que dans cette partie les raies C F, etc., sont remplacées par des lignes brillantes. Dans ces conditions, c'est la ligne D qui restait la seule importante; aussi est-ce sur elle que j'avais dirigé surtout mon attention. Quant aux lignes plus fines, elles étaient beaucoup plus difficiles à apercevoir, fait qui s'explique très-naturellement par l'ouverture assez large que j'avais été obligé de donner à la fente du spectroscope.

La constatation de raies fraunhoferiennes dans le spectre de la couronne est délicate; elle n'a pas été obtenue par les autres observateurs. Ce fait s'explique et par la grande pureté du ciel à Shoolor, et par la puissance de mon instrument. Je ne doute pas que l'observation ne soit confirmée par les astronomes qui se trouveront dans des conditions aussi favorables.

La présence de la lumière solaire réfléchié dans le spectre de la couronne a une grande importance; elle montre la double origine de cette lumière coronale; elle explique des observations de polarisation qui paraissaient inconciliables¹; mais surtout elle fait comprendre comment la lumière solaire formant en quelque sorte le fond du spectre de la couronne, on a pu croire ce spectre continu, et l'on sait que cette circonstance a été jusqu'ici le plus grand obstacle qui s'opposait à ce que l'on considérât la couronne comme étant de nature entièrement gazeuse. Les phénomènes de polarisation présentés par la couronne sont, comme effet dominant, ceux de la polarisation radiale, ce qui montre que la réflexion a lieu principalement dans la couronne, et que celle qui peut se produire dans notre atmosphère n'est que secondaire. La polarisation s'accorde donc ici avec mon observation des raies fraunhoferiennes; mais, pour que l'accord soit complet, il faut que l'analyse polariscopique puisse nous montrer, comme l'analyse spectrale, que la lumière de la couronne n'est que partiellement réfléchié. C'est précisément ce qui arrive. Nous avons vu en effet que près du limbe de la lune,

¹ Si l'on consulte l'histoire des éclipses, on verra que les observateurs ont obtenu souvent des résultats contradictoires, ce qui avait jeté, sur ce genre d'observations, une sorte de discrédit. Mais si l'on discute ces observations en tenant compte de la double nature de la lumière de la couronne et des effets de notre atmosphère, on pourra lever la plupart des difficultés.

où la lumière coronale est la plus vive, la polarisation paraît moins prononcée qu'à une certaine distance. C'est que dans ces régions inférieures l'émission est si forte, qu'elle masque la réflexion, et que celle-ci n'apparaît avec ses caractères propres que dans les couches où elle peut reprendre une certaine importance relative. Ainsi, les deux analyses spectrale et polariscopique, bien interprétées, s'accordent sur cette double origine de la lumière coronale, et toutes les observations se réunissent pour démontrer l'existence de ce milieu circumsolaire.

Ce milieu se distingue, et par sa température, et par la densité de la chromosphère dont la limite, en outre, est parfaitement tranchée, ainsi que le témoignent tous les dessins des protubérances et de la chromosphère. Il y a donc lieu de lui donner un nom. Je propose celui d'*enveloppe* ou d'*atmosphère coronale*, pour rappeler que les phénomènes lumineux de la *couronne* lui doivent leur origine.

La densité de l'atmosphère coronale doit être excessivement faible. En effet, on sait que le spectre de la chromosphère dans ses parties supérieures est celui d'un milieu hydrogéné excessivement raréfié; or, comme le milieu coronal, d'après les indications spectrales, doit être infiniment moins dense encore, on voit à quelle rareté ce milieu doit atteindre. Cette conclusion est encore corroborée par les observations astronomiques : la science a enregistré le passage de comètes à quelques minutes seulement de la surface du soleil; ces astres ont dû traverser l'atmosphère coronale, et cependant, malgré la faiblesse de leur masse, elles ne sont pas tombées sur le soleil.

J'ajouterai ici, touchant la constitution de l'atmosphère coronale, quelques idées qui ne découlent pas, d'une manière rigoureuse, de mes observations, mais qui me paraissent très-probables, et sur lesquelles, du reste, l'avenir pourra prononcer.

J'ai dit, à propos des observations dans la lunette, que la couronne s'était présentée à Shoolor avec une forme à peu près carrée, et qu'on y distinguait comme de gigantesques pétales de fleur de dahlia. Il est de fait qu'à chaque éclipse la figure de la couronne a varié. Souvent elle s'est présentée avec les apparences les plus bizarres. Je dirai tout d'abord que ce milieu incontestablement reconnu maintenant, et que je propose de nommer l'atmosphère coronale, ce milieu, dis-je, ne présente fort probablement pas

toute l'auréole que nous apercevons pendant les éclipses totales. Il est très-admissible, suivant les idées de M. Faye, que des portions d'anneaux ou des traînées de matière cosmique deviennent alors visibles, et viennent ainsi compliquer la figure de la couronne. Il appartiendra aux futures éclipses de nous instruire à cet égard. Mais, en se bornant même au milieu coronal, il est incontestable qu'il se présente avec des formes singulières et qui rappellent bien peu l'idée qu'on se forme d'une atmosphère en équilibre. Or je suis porté à admettre que ces apparences sont produites par des traînées de nature plus lumineuse et plus dense, amenées des couches inférieures, et sillonnant ce milieu tourmenté. Les jets protubérantiels, qui vont porter l'hydrogène à de si grandes hauteurs, doivent avoir une part importante dans ces phénomènes. Il y aura à examiner, en outre, si le soleil qui exerce une action si manifeste sur les comètes ne peut pas avoir une influence particulière sur ce milieu coronal dont la densité est tout à fait comparable à celle des milieux cométaires.

Il est donc très-probable que l'atmosphère coronale, comme la chromosphère, est très-tourmentée, et qu'elle change de figure assez rapidement, ce qui expliquerait comment elle s'est présentée sous des apparences si différentes chaque fois qu'elle a pu être observée.

En résumé, j'ai pu constater à Shoolor, par des observations certaines et concordantes, que la couronne solaire présente les caractères optiques du gaz hydrogène incandescent; que ce milieu très-rare s'étend à des distances très-variables du soleil, depuis un demi-rayon de l'astre environ jusqu'au double en certains points (ce qui donnerait des hauteurs de 80 à 160,000 lieues de 4 kilomètres); mais je ne donne ces chiffres que comme résultats d'une observation, et non comme définitifs. Il est bien certain, d'ailleurs, que la hauteur de la couronne doit être incessamment variable.

Ce résultat semble faire faire un pas considérable au problème général de la couronne. Si nos émules étrangers ¹ n'ont pas obtenu un résultat aussi décisif que ceux de la mission française, je

¹ M. Respighi a fait à Poodookotah de très-belles observations qui confirment les miennes; seulement il a trouvé une hauteur de couronne beaucoup plus petite, ce qui me paraît tenir au pouvoir lumineux plus faible de son instrument.

crois qu'il faut l'attribuer à la pureté tout exceptionnelle du ciel dans la station que j'avais choisie avec tant de soins, et aussi à l'ensemble des dispositions optiques qui ont donné, au phénomène lumineux qu'il s'agissait de saisir, une puissance exceptionnelle.

J. JANSSEN.

NOUVEAU MÉMOIRE

SUR

LA CHRONOLOGIE DES ÉPONYMES ATHÉNIENS

POSTÉRIEURS À LA CXXII^e OLYMPIADE,

PAR M. ALBERT DUMONT.

Les deux derniers travaux publiés sur la chronologie des archontes athéniens sont :

1^o Les *Commentationes epigraphicæ* de M. Neubauer¹;

2^o L'*Essai* que j'ai donné sur les éponymes postérieurs à la CXXII^e olympiade et sur la succession des magistrats éphébiques².

Les *Commentationes* et l'*Essai* se terminent par un index alphabétique des archontes connus. A quelques rares exceptions près, les éponymes qui font l'objet de ce nouveau mémoire ne figurent ni dans les listes de M. Neubauer, ni dans les miennes. Il n'est pas besoin d'ajouter qu'on ne les trouve pas, à plus forte raison, dans l'excellent ouvrage de Meier³, non plus que dans le tableau rédigé par Westermann pour la *Real Encyclopædie*.

La plupart de ces nouveaux éponymes nous ont été conservés ou par des textes publiés dans les journaux politiques d'Athènes, ou par des fragments d'inscriptions inédites qui sont aujourd'hui au musée du *Varvakeion*.

J'ai étudié avec soin ces fragments en 1872, pendant le séjour que j'ai fait en Grèce. On verra, je crois, que ceux-là mêmes de ces marbres qui, au premier abord, paraissent être de peu d'intérêt, nous apportent souvent des renseignements précieux.

Les lacunes dans la chronologie des archontes athéniens, à partir de la CXXII^e olympiade, sont considérables; on pense en général trop facilement que nous n'arriverons jamais à restituer la

¹ Un vol. in-8°. Berlin, Calvary, 1869.

² Un vol. in-8° avec huit tableaux. Paris, Didot, 1870.

³ *Commentatio secunda*, in-4°, 1854.

suite à peu près entière des éponymes : rien cependant ne saurait servir davantage au progrès de l'histoire érudite. Dès qu'un texte épigraphique est découvert, ce qu'il faut tout d'abord, c'est déterminer l'époque à laquelle il appartient; les noms des archontes sont des dates; si nous avons la série complète des éponymes, l'année précise à laquelle se rapporte chaque document serait presque toujours facile à fixer. On voit quelle est l'utilité de ces sortes de travaux et pourquoi les savants qui se sont occupés de l'histoire grecque y ont toujours attaché une si grande importance.

Je souhaite que ce second essai paraisse aux érudits le mémoire le plus complet que nous possédions sur le sujet; je souhaite surtout que de nouvelles découvertes nous permettent bientôt, à moi ou à d'autres, de reprendre ces recherches et d'y faire des additions.

J'ai dû beaucoup pour ce travail au concours que m'a prêté mon ami M. Paul Foucart. Il avait recueilli un grand nombre de renseignements qui ont trouvé place dans ce mémoire.

Les archontes qui font l'objet du présent mémoire sont les suivants :

1	Ἐπί Φίλων. . .	25	Ἀλέξανδρος.
2	Πασίας.	* 26	Ξενοκλῆς.
3	Ἐρμογένης.	27	Νικομένης.
4	Σύμμαχος.	28	Ἀρίστειχος.
4 a	Τιμησινάξ.	* 29	Φειδρίας.
5	Διονύσιος.	* 30	Ἄγνόθεος.
6	Τύχανδρος.	31	Νικόμαχος.
7	Εὐπόλεμος.	32	Νικίας.
8	Ἀθηνίων.	* 33	Δημόστρατος.
9	Κτησικράτης.	34	Δημοκράτης.
* 10	Ἀριστόξενος.	35	Ἀπολλόδωρος.
11	Ἀρισταῖος.	36	Ἀρίσταν.
* 12	Θεόφρημος.	37	Πάντανος Γαργήτιος.
* 13	Ἡρώδης.	38	Μέμμιος . . . Φρου? Κολ[ωνήθεν].
* 14	Λεύκιος.	39	Πραξαγόρας Τεμοθέου Θορίκιος.
15	Καλλιζών.	40	Δομετιανός.
16	Διοκλῆς.	* 41	Τι. Φλάβιος Φλαβίου Λεωσθένους νιδος Ἀλικιτιάδης.
17	Κόιντος.	42	Τι. Φλακίου Φλακίου Ἀλικιτιάδου νιδος Ἀλικιτιάδης.
18	Ἀριστόβο[υλος].	43	Αὐρ. Φιλοκλῆς.
* 19	Ζήνων.	44	Ἄρδus.
20	Ἡρώδης ὁ Πιθηεὺς.	45	Κλαύδιος [Φίλιππος] Δαδοῦχος.
* 21	Ἐπικλῆς.	46	Ἄγαθοκλῆς.
22	Εὔχαμος.	47	Φλ. Ἄρπαλος.
23	Καλλίστρατος.		
24	Πασιτιάδης.		

48 Ἐπαφροδίτειος.	54 Ἀφειανός.
49 Φα. Δαδοῦχος Ξενοκλῆς Μαραθῶ- νιος.	55 Κασιανός.
50 Α. Νούμμιος Μῆνις.	* 56 . . . νιος Καπίτων.
* 51 Ἀραβιανός Μαραθῶνιος.	57 Τίτος . . .
52 Γόσιος Κύντος Κλε. . . Μαραθῶνιος.	58 . . . εἰος.
53 Τιβέριος Κλαύδιος Πάτροκλος Λαμ- πυρέυς.	59 Γλαύκιππος?
	60 Ἐρμογένης.

Auxquels il faut ajouter :

10 α . . . ων.

Ἀγασίας, successeurs d'Ἀριστόξενος, note, n° 10-19.

Les noms marqués d'un astérisque se trouvent déjà dans l'*Essai*; mais de nouvelles découvertes ou de nouvelles recherches ont permis de préciser la date de ces archontes.

Le catalogue de l'*Essai* donne 248 éponymats; ce nouveau mémoire y ajoute 44 noms qui ne figuraient pas jusqu'ici dans les listes.

La limite à laquelle s'arrêtent nos recherches est la fin du III^e siècle, cclxx^e olympiade, bien qu'il y ait eu des archontes après cette époque (voyez en particulier n° 61). De l'olympiade cxxii, 1, à l'olympiade cclxx, 1, on compte 592 années : on voit que ce sont environ 600 éponymats qu'il s'agit de retrouver et de fixer à leurs dates. Si l'on consulte les catalogues de Corsini et de Meier, la tâche paraîtra chimérique, tant les noms qu'ils ont recueillis sont encore peu nombreux. Mais leur successeur dans ces études, M. Westermann, est déjà arrivé à 181 éponymats, parmi lesquels, il est vrai, il faut faire quelques suppressions; l'*Essai* donne 248 archontes; ce supplément y ajoute 44 noms : nous atteignons ainsi le chiffre 292, c'est-à-dire que nous comptons 111 éponymes de plus que le catalogue de Westermann¹.

Quant aux moyens de préciser cette chronologie, ils se sont naturellement multipliés avec le nombre des archontes. Toutefois ce qui a renouvelé l'étude des éponymes postérieurs à la cxxii^e olympiade, comme j'ai essayé de le montrer dans l'*Essai*, c'est la découverte des stèles éphébiques. Ces stèles nous ont fourni des éléments de calcul précieux en nous permettant d'établir les synchronismes des magistrats du collège et des éponymes. Pour nombre de textes nouveaux, surtout dans la seconde partie de ce mémoire, je ne fais que renvoyer aux huit *tableaux* où j'ai marqué la succession des cosmètes, des paidotribes et de leurs collègues de tous rangs. Ce simple renvoi suffit pour indiquer à quelle olympiade se rapporte un éponyme.

¹ Il faut prendre pour point de comparaison la liste de Westermann; celle de M. Neubauer, supérieure à tant d'égards, laisse de côté une longue période (cxxii^e olympiade, 1, à cxcv^e, 1 = 292 années).

I.
ΦΙΛΟΝ...

[ἐπί Φίλων... ἄρχοντας.]

Varvakeion.

(1).

Δ
 ΝΕ
 ΤΗΣ
 ΕΦΗΒ
 5 ΜΗΤΗΝ.Υ
 ΑΥΤΟΥΣΧΡΥΣ
 ΛΟΤΙΜΙΑΣΗΝΕΧ
 ΣΑΙΔΕΚΑΙΤΟΝΓΡΑΙΔ
 ΚΑΙΤΟΝΑΚΟΝΤΙΣΤΗΝ
 10 ΟΠΛΟΜΑΧΗΝΧΑΡΙΣΑΝ
 ΤΗΝΑΡΙΣΤΟΔΗΜΟΝ.Η
 ΤΕΦΑΝΩΣΑΙΕΚΑΣΤΟΝ
 ΟΥΗΦΙΣΜΑΚΑΙΤΑΟΝΟΜΑ
 ΑΝΕΝΣΤΗΛΗΛΙΘΙΟΝ
 15 ΕΠΙΤΗΙΔΙΟΙΚΗΣΕΙ

(3).

Dans une couronne :

ΗΒΟΥΛΗ
 ΟΔΗΜΟΣ
 (2).
 ΤΟΥΣΕΦ

Dans une couronne :

.....
 ΚΛΕΟΥΣ
 ΩΝΥΜΕΑ

ΟΙΕΦΗΒΕΥΣΑΝ... ΠΙΦΙΛΟΝ

	ΦΙΛΩΝΙΔΗ
20 ΧΑΙΡΙΓΕΝΗΣΚΤΗΣΙΚΛ	Λ
ΤΙΜΟΚΡΑΤΗΣΤΙΜΟΚΡΑΤ	ΜΕΝΕΣΘΕΥ
ΠΑΡΑΜΥΘΟΣΔΗΜΟΧΑΡΟ	ΕΥΡΙΠΙΔΗΣ
.....	ΕΥΝΙΚΟΣΑΙ
.. ΑΚΟΣΦΩΚΙΝΟΥ	ΙΣΑΡΧΟΣΣΕ
..... ΟΣΤΡΑ	ΟΙ
..... ΕΙ ΙΤΙΟΣ

Fragments de stèle, marbre du Pentélique. Frag. 1 et 2, cf. *Épig.* *ἀνέκδ.* 1851, n° 16; *Ant. hell.* n° 995, morceaux qui appartenaient au côté gauche de la stèle. Le fragment 3 provient de la même inscription; même marbre, même style et même gravure de lettres; même espace

entre les lignes; similitude complète des couronnes. Remarquez aussi l'en-tête du catalogue :

ΟΙΕΦΗΒΕΥΣΑΝ[τες ε]ΠΙΦΙΛΟΝ...

Entre le fragment 2 et le fragment 3, lacune de quatre ou cinq lettres. Le fragment 3 appartient à la seconde colonne du catalogue. La colonne 1 contenait les tribus Antigoneide, Démétriade, Érechthéide, Ægéide, Pandionide et Léontide; la colonne 2, les tribus Acamantide, OEnide et suivantes. Comparez Eustratiadis, *Διατριβή επιγραφική*, in-8°. Athènes, 1856, p. 15. — *Philologus*, t. XII, p. 735. — *Essai*, p. 24.

Ligne 5, les lettres M et N ne sont pas certaines; ligne 18, on voit ΟΥΣΕ et trace de Φ, ΕΦ[ΗΒΟΥΣ]. Les noms des tribus Démétriade et Antigoneide ont été martelés. Le fragment 3 a été publié, mais avec de notables différences, par Pittakis, *Ἐφημ. ἀρχ.* n° 2471.

[δοκεῖ τῇ βουλῇ. στεφανῶσαι]

6 αὐτοὺς χρυσ[ῶ] στεφάνῳ κατὰ τὸν νόμον εὐταξίας ἐνεκεν καὶ φιλοτιμίας ἣν ἔχ[οντες] διατελοῦσιν πρὸς τὸν δῆμον ἐπαινεῖσαι δὲ καὶ τὸν παιδ[ο]τριβήν. [καὶ τὸν ἀκοντιστήν.]

10 ὄπλομάχην Χαρίσανδ[ρον]. καὶ τὸν καταπαλταφέτην Ἀριστόδημον. [καὶ στεφανῶσαι ἕκαστον [ἑαλλοῦ στεφάνῳ ἀναγράψαι δὲ

τ]ὸ ψήφισμα καὶ τὰ ὄνόμα[τα τῶν ἐφήβων τὸν γραμματέα τὸν κατὰ πρυτανεί-
αν ἐν στήλῃ λιθίνῃ, τὸ δὲ γενόμενον ἀνάλωμα εἰς τὴν στήλῃν μερί-
σαι τοὺς

15 ἐπὶ τῇ διοικήσει.

ἡ βουλῇ	[ὁ δῆμος
ὁ δῆμος	τὸν κοσμητήν]
τοὺς ἐφ[ήβους]	. . . κλέους
	Εὐ[ωνυμέα]

οἱ ἐφηβεύσαν[τες ἐπ]ί Φιλόν. . . ? [ἀρχοντας].

[Ἀντιγονίδος]	Φιλωνίδη[ς]
20 Χαιριγένης Κτησικλέους	Ἀ[καμαντίδος]
Τιμοκράτης Τιμοκράτ[ους]	Μενεσθεύ[ς. . .]
Παράμυθος Δημοχάρο[υς]	Εὐριπίδης
[Δημητριάδος]	Εὐνικος Α.
. . . ακος Φακίνου	Ἰσαρχος Σς
. οσ[τ]ρά[του]	Οἰ[ρείδος]

Cette inscription fait connaître deux fonctionnaires éphébiques, l'hoplomaque *Χαρίσανδρος* et le catapaltaphète *Ἀριστόδημος*. Ni l'un ni l'autre ne figurent dans les tableaux que j'ai publiés. (*Essai*, tabl. I.)

Ce décret a été écrit entre les olympiades cxviii, 2, et cxxxviii, 3, 307 av. J. C., 266 (présence des tribus Antigonide et Démétride)¹. De l'olympiade cxviii, 2, à l'olympiade cxxii, aucun des archontes athéniens ne porte de nom que nous puissions reconnaître ici. Pour les vingt-sept années suivantes, seize dates d'archontes sont déterminées. (*Ruelle, Tableau chronologique*².) Onze années seulement restent libres; c'est à l'une d'elles qu'appartient l'archonte ΦΙΛΩΝ. Pour ces onze années, nous avons les noms de plusieurs éponymes, mais sans renseignements suffisants pour fixer la date précise de chacun d'eux³.

2.

Πασίας.

Ἐφημ. ἀρχ. nouv. série, n° 198; *Essai*, p. 128. Le nom de cet archonte est d'une lecture difficile; j'ai donné mes conjectures dans le premier travail: depuis j'ai revu le marbre conservé à la *Tour des Vents*, à Athènes; je crois, avec M. Foucart, qu'il faut lire ἐπὶ Πασίου ἀρχοντος. (Foucart, *Associations religieuses chez les Grecs*, inscript. 4 et 5.)

Ἐπὶ Σωνίου ἀρχοντος, Μουνιχιῶνος, ἀγοραὶ κυρίαι,
ἔδοξεν τοῖς ὄργεῶσι, Κλέϊππος Αἰζωνεύς εἶ[πε]ν·
ἐπειδὴ Μητροδώρα ἀξ[ι]ωθεῖσα ὑπὸ τῆς ἱερείας Ἀρχ[ε]-
δίκης τῆς γενομένης ἐπὶ Πασίου ἀρχοντος κτλ.

Lecture de M. Foucart.

¹ On remarquera la similitude de la rédaction sur ce marbre et sur celui de Νικίας. (Eustratiadis, *ouvr. cité*.)

² *Tableau chronologique des archontes éponymes d'Athènes*, Labitte, éditeur, 1871; travail fait avec beaucoup de soin.

³ Un archonte Φίλων figure sur un décret des Orgéons. (*Essai*, p. 133; Le Bas, *Attique*, n° 282; *Arch. Anzeig.* 1855, p. 83; *Ἀρχ. ἐφημ.* n° 2584; Foucart, *Assoc. relig.* n° 6.) Sur le marbre de Φίλων, ligne 32, nous trouvons l'épimélète Σίμων Πόριος. Un orateur du même nom propose un décret relatif aux Orgéons sous l'archonte Démogènes. (*Ἐφημ. ἀρχ.* n° 198, Foucart, *ouvr. cité*, n° 4, lig. 1.) L'épimélète et l'orateur ne sont peut-être qu'un seul personnage. Démogènes est archonte la 4^e année de la cxv^e olympiade, ce qui fixe la date approximative de l'archonte Φίλων à une époque à laquelle se rapporte évidemment la stèle éphébique.

J'hésite à reconnaître l'archonte Φίλων sur le marbre du *Varvakeion*, parce que je lis ΕΠΙΦΙΛΩΝ... et non ΕΠΙΦΙΛΩΝ... Il faudrait donc restituer Φιλόνεως (*Corpus*, n° 293; *Essai*, à ce nom), Φιλόνεικος ou un autre nom commençant par Φίλων...

Le marbre qui fait connaître Πασίας comme un archonte connu, Δημογένης. cxv^o olymp. 4, 317 av. J. C. (Diodore, XIX, 2.) Πασίας est postérieur à la cxxii^o olympiade, mais de peu, d'années; il est contemporain de Σώνικος et de Φίλων. Cf. *Essai*, à ces noms. Σώνικος est nommé sur le marbre de Πασίας. Σίμων Πόριος, orateur sur un décret rendu l'année de Δημογένης, est peut-être épimélète sous Φίλων. (*Essai*, p. 133.)

3.

Ἐρμογένης.

Liste de souscripteurs publiée par M. Komanoudis, *Philistor*, t. IV, p. 341, inscr. 5. Trois colonnes, chacune de 145 lignes; à la ligne 119, on lit :

Θεσμοθέται οἱ ἐπὶ Ἐρμογένου ἀρχοντος.

L'inscription est certainement, d'après le style des lettres, comme le remarque M. Komanoudis, de l'époque macédonienne.

Parmi les souscripteurs, nous trouvons des noms connus :

- 1^o Μικίων Κηφισιεύς,
- 2^o Εὐρυκλειδῆς Μικίανος Κηφισιεύς,
- 3^o Ἐχέδημος Κυδαθηναίεύς,
- 4^o Μνησίθεος Ἐχεδήμου Κυδαθηναίεύς.

J'ai étudié la généalogie de Μικίων et d'Ἐχέδημος, *Revue arch.* t. XXI, p. 321¹. Ce qui crée ici une difficulté, c'est que les mêmes noms se

¹ Sur la généalogie d'Ἐχέδημος, cf. *Rev. arch. Inscription des murs d'Athènes*, t. XXI, p. 319 :

Μνησίθεος, né vers l'olympiade cx.		
Ἐχέδημος,	—	CXVIII.
Μνησίθεος,	—	CXXVI.
Ἐχέδημος,	—	CXXXIV.
Μνησίθεος,	—	CXLII.

Philistor, t. I, p. 197 :

οἱ ἰππεῖς | Ἐχέδημον Μνησίθεου Κυδαθηναίέα | ἀρετῆς ἕνεκα καὶ Φιλιστι[μίας
τῆς εἰς | ἐ]αυτοὺς καὶ τὸν δῆμον τὸν Ἀ[θη]ν[αίων] | ἀνέθηκαν.

Ἐχέδημος Μνησίθεου Κυδαθηναίεύς | τὸν θεῖον | Ἰσανδρον Ἐχέδημου
Κυδαθηναίέα ἀνέθηκεν.

Les lettres de la seconde inscription paraissent être d'une époque plus récente que celles de la première.

Antiq. hellén. t. II, n^o 1527, épitaphe des temps romains trouvée à l'acropole :

Ἐ]χέδημος | Μνησίθεου | Κυδαθηναίεύς,

Anthologie, édit. Jacobs, xxii, 55; épigramme en l'honneur d'Ἐχέδημος, Athé

perpétuaient de génération en génération dans ces deux familles. Nous ne pouvons donc pas arriver à une date précise pour l'archonte Ἐρμογένης. Il faut le classer entre l'olympiade cxxii et l'olympiade cxlii, et probablement après l'olympiade cxxviii. En effet, presque tous les éponymes de l'olympiade cxxii à l'olympiade cxxviii sont aujourd'hui connus. Si, de plus, on remarque que le texte dont nous parlons est analogue de tous points à la liste de souscription de l'archonte Diomédon¹, on sera porté à placer avec toute vraisemblance Ἐρμογένης près de Διομέδων, cxxix^e olymp. 3, 262 av. J. C.

4.

Σύμμαχος.

Ἐπί Συμμάχου ἄρχον[τος, ἐπί τῆς . . .
δος, δεκάτης πρυταν[είας ἢ Ἀρ. . . ης
Θεοδ[ώ]ρου Θεορίκιος ἐγ[γραμμάτευεν, Μου-
νυχι[ῶνο]ς δευτέρα μετ' εἰκάδας· μιᾶ
καὶ εἰ[κ]οστῇ τῆς πρυταν[είας, ἣ ἦσαν
ἀρχαιρεσίαι κατὰ τὴν μαντ[είαν] πυκνί,
τῶν προσέδρων ἐπεψήφισεν [. . . . Ἡ.
Φαισίωνος Ἐρχιεὺς καὶ συ[μπρόεδροι
ἔδοξεν τῇ βουλῇ καὶ τῷ δή[μῳ]
. s εἶπεν· ἐ[πειδὴ]

Köhler, *Bulletin de l'Académie de Berlin*, 11 juin 1866.

Le *Corpus*, n° 112, donne un décret où il faut restituer le nom de l'archonte Σύμμαχος, copie de Fourmont.

ΕΠΙ].Λ. . . . ΧΟΥΑΡΧΟΝΤΟΣΕΠΙ ΤΗΣ. . .

Le nom du greffier, sur l'inscription du *Corpus*, ligne 2, se lit ainsi :

ΙΑ]ΕΠΙΑΡ. . . ΗΣΘΕΟΔΩΡΟΥΘΟΡΙΚ[ΙΟΣΕΓΡ. . .

ἢ Ἀρ. . . ης Θεοδώρου Θεορίκ[ιος ἐγγραμμάτευεν.

L'inscription est du temps des douze tribus (Bœckh et Köhler, *l. l.*);

nien, remarquable par sa beauté. L'épigramme est peut-être d'Artémon de Cassandree, qui vivait vers la cxvi^e olympiade.

Polybe, XXI, 2, nomme un Ἐχέδημος, personnage politique, qui jouait un rôle important à Athènes vers l'année 220 av. J. C.

Sur Μικίων, voyez *Revue archéol. l. l.*; *Ant. hell.* 880 et 962; *Παλιγγενεσία*, 16 janvier 1867; Pervanoglou, *Arch. Anz.* 1867, inscript. des murs d'Athènes; Polybe, V, 106; Plutarque, *Aratus*, § 41, et les dernières remarques de M. Komnoudis, *Ἀθηναίων*, juin 1872, p. 10.

¹ Cf. article cité et de plus Ἐπιγ. ἀνέκδ. 1852, n° 62.

elle est donc postérieure à l'olympiade cxviii, 2. L'archonte Σύμμαχος est contemporain de Κλέσμαχος (Bœckh, *l. l.*; *Essai*, p. 125); il appartient au premier quart du III^e siècle avant notre ère¹.

4 a.

Τιμησιάναξ.

Inscription inédite, dont M. Köhler cite l'archonte (*Hermès*, t. V, p. 332), contemporain de Σύμμαχος.

5.

Διονύσιος.

Ἐπὶ Διονυσίου ἀρχ[ο]ντος Ἐλαφθολι-
ῶνος δευτέραι μετ' εἰκάδας, ἐκκλησί-
α ἐμ Πειραιεῖ, Νικί[α]ς Πολυξένου Πόριος
εἶπεν· ἐπειδὴ [Ἀ]λέξανδρος εὐχρηστον
5 ἑαυτὸν παρασκευάζει καὶ κοινοῖ καὶ ἰδί-
αι τοῖς ἐντυγχάνουσι τῶν πολιτῶν,
ἀγαθεῖ τύχει δεδόχθαι τεῖ βουλευῖ, τοὺς
λαχόντας προέδρους εἰς τὴν ἐπιού-
σαν ἐκκλησίαν χρηματίσαι περὶ τού-
των, γνώμην δὲ ξυνβάλλεσθαι τῆς
10 β[ο]ουλῆς εἰς τὸν δῆμον, ὅτι δοκεῖ τεῖ βου-
λεῖ, ἐπαινεῖσαι Ἀλέξανδρον Καλλι-
σφράτου Θετταλὸν καὶ Στεφανῶσαι
Φαλλοῦ Στεφάνωι, δεδόσθαι δὲ αὐτῶι
15 καὶ πολιτείαν δοκιμασθέντι ἐν τῶι
δικαστηρίω κατὰ τοὺς νόμους· τοὺς
δὲ Φεσμοθέτας ὅταν καὶ ὡς πληρώσιν
δικαστήριον εἰς ἓνα καὶ πεντακοσίους
δικαστὰς, εἰσαγαγεῖν τὴν δοκιμασίαν
20 συννεύμαντας καὶ δοῦναι περὶ [αὐ]τοῦ
τὴν ψῆφον καὶ μὴ ἐ[ξέστω]ν?
καὶ αὐτὸν?
.

Komanoudis, *Πανδώρα*, février 1866, p. 311; Egger, *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 17 août 1866; Perrot, *Droit public d'Athènes*, p. 247. Le style des lettres et la rédaction indiquent l'époque macédonnienne. Les noms propres, à ma connaissance, ne fournissent aucune indication. L'archonte Διονύσιος ne figure pas dans les listes restituées

¹ Köhler, *Hermès*, t. V, p. 332.

pour le IV^e siècle avant notre ère jusqu'à la CXXII^e olympiade. Après la CXXII^e olympiade, nous trouvons Διονύσιος ὁ μετὰ Πιρράμιον postérieur à la CLII^e olympiade (Essai, p. 120). Sur le décret cite plus haut, le nom de l'archonte n'est pas suivi de la formule μετὰ κτλ. Ce Διονύσιος est donc antérieur à celui qui succéda à Πιρράμιος. En consultant les listes reconstituées en partie, nous voyons qu'il doit appartenir à la seconde moitié du III^e siècle avant notre ère¹.

6.

Τύχανδρος.

Ἐπί Τυχάνδρου ἀρχόντος, ἐπί τῆς Ἀκαμ[αντίδος...? πρω-
τανείας ἢ Σωσιγ[ένης Μενεκράτου Μα[αθώνιος ἐγραμμάτευ-
εν], Ποσιδεῶνος δευτέρου μετ' εἰκάδας, ε... τῆς πρωτανεί-
ας, ἐκκλησία κυρία ἐν τῷ θεατρῷ, τῶν πρ[οσδρῶν
ἐπεψήφισεν
... Διοσότου (?) Οἰναῖος καὶ συμπρόεδροι, ἔδοξεν τῇ βουλῇ καὶ
τῷ δήμῳ· Νικόστρατος Φιλίσκου Θοραῖς[ὺς εἶπεν· ἐπειδὴ
... εἰς ἂν τοῦ βασιλέως Εὐμένου[ς
... εὐνοῦς ὑπῆρξεν καὶ παρεχόμενος χρεῖας τῇ πόλει...
καὶ κατ' ἰδίαν τοῖς ἀφικνουμένοις τῶν πολιτῶν πρὸς τὸν βασιλέα
[Εὐμένη] καὶ νῦν Εὐμέν[ους τ]ὴν ἀρχήν...]

Komanoudis. Ἐξημερίς τῶν Φιλομαθῶν, 2 octobre 1864. Cet archonte a été en charge entre les olympiades CXLV, 4, et CLV, 3 (197-158 av. J. C.). Cf. Essai, archontat d'Ἄχχιος: Rang. Ant. hell. n^{os} 457, 688. Pour cette longue période, nous connaissons les archontes Φαιδρίας et Ἄχχιος (Essai, à ces noms), Ἀρίστειχος, Ξενοκλῆς, Νικουμένης. Voyez plus loin à ces noms.

7.

Εὐπόλεμος.

...
Ἀ[πολ-
λόδωρ
ρον
Ἐπί Εὐπολέμου ἀρχον[τ]ος ἐπί τῆς ... πρω-
τανείας ἢ Στρατόνικος [ἐγραμ-
μάτευεν, βουλῆς ψηφίσμ[ατι... [ἰστᾶ
μένου... τῆς πρωτανείας... τῶν

¹ Sur les nombreux archontes qui ont porté le nom de Διονύσιος, mais qui sont postérieurs au nouvel éponyme, voy. Essai, p. 120.

προέδρων ἐπεψήφισεν πα...
 Τηλεφ[αν...
 εἶπεν· ἐπειδὴ οἱ] πρυτάνεις τῆς Λεωντίδος
 πρυτανείας... αμανο...

Suivent dix-huit lignes dont il ne reste que quelques lettres.

Ἄθηνᾶ, 1^{er} septembre 1860. Ἐβημ. ἀρχ. 4027. Inscription en l'honneur d'Apollodore élevée par les prytanes de la tribu Léontide. Le dème des Αἰθαλίδαι a toujours fait partie de cette tribu, sauf durant les quelques années où les Athéniens créèrent les tribus Démétriade et Antigonide. (Ross. *Demen*, p. 110¹.)

Le nom entier du greffier Στρατόνικος Στρατονίκου Ἀμαξαντεύς est donné par une seconde inscription de cet archontat (Köhler, *Hermès*, t. II, p. 327). Δημήτριος Κτήσωνος Προβαλίστιος étant orateur, Ζώϊλος est honoré par le peuple pour les services qu'il a rendus aux Athéniens durant son séjour auprès du roi Ptolémée, τιμώμενος ὑπὸ τοῦ βασιλέως Πτολεμαίου καὶ ὧν ἐμ προαγωγῇ μεγάλη κτλ... Rien n'indique auprès duquel des Ptolémée Zoilos était en faveur. Cf. *Essai*, p. 50; *Ant. hell.* 453, 716.

8.

Ἀθηνίων ὁ Διονυσίου.

Inscription trouvée à Skyros. (Lebègue, *Revue arch.* 1873, t. I, p. 173.)

Νικασίων Δημητρίου Ἄτηνεὺς εἶπε]ν· ἐπειδὴ τῆς
 καταλεγείσης κληθόρου ὑπὸ τοῦ ἀρχοντος Ἄθη-
 νίωνος τοῦ Διονυσίου [Τ]ιμοξένας ὁ πατή[ρ] Ἄρκεσί-
 5 δημοσ τήν τε πομπήν [ἐ]πευσχη[μύ]νησε ὡς ἠ-
 δύνατο βέλ[τι]σ[7]α καὶ Θῦ[μα] παρέσλησεν τῶ[ι]
 Θεῶι καὶ τὰ λοιπὰ ἀνεστ[ρ]άφη φιλοτίμως
 καὶ εὖσεβῶς καὶ ἀκολούθως τῆι Ἀθηναίων προ-
 αίρεσει· ὅπ[ω]ς οὖν ἐφ. . . os ἢ πᾶσι τοῖς φιλο-
 10 δεῖ[ξ]ο[υ]σιν [πρὸς] τ[ὸ]ν δῆμον· ἀγαθῆι τύχηι, δεδόχθαι
 τῶι δήμ[ωι] ἐπαινεῖσαι Ἄ[ρ]κεσίδημον [Π]εισικράτου
 Ῥαμνούσιον εὖσε(ξ)είας ἐνεκεν τῆς πρὸς τοὺς Θε-
 οὺς καὶ φιλοτιμίας τῆς εἰς τὸν δῆμον καὶ σίεφα-
 ν[ῶ]σαι αὐτὸν κ[ι]τ[οῦ] σίεφάνοι· ἀναγράψαι δὲ
 15 καὶ τὸ ψήφισμα τὸδε τὸν γραμ[μ]ατέα τοῦ δήμου
 ἐν στήλῃ λιθίνῃ [κ]αὶ στήσαι ἐν ἀγοραῖ· εἰς [δὲ] τὴν

¹ *Essai*, p. 121; *Real encyclopedic*, t. I, p. 1478.

ἀναγραφήν τῆς στήλης καὶ τῆ[ν ἀ]νάθεσιν με[ρί-
σ]αι τὸν ταμίαν τοῦ δήμου τὸ γενόμενον ἀν[άλω-
μα.

Ὁ δῆμος.

Corsini admet dans les listes, d'après Athénée (olympiade CLXXIII, 1), un archonte du nom d'Ἀθηνίων (t. II, p. 101; t. IV, p. 117). Toutefois il remarque que ce nom est incertain et que ce personnage, d'après Plutarque et Pausanias, s'appelait Ἀριστίων. Le philosophe cité par Athénée comme tyran d'Athènes au temps de Sylla est évidemment Ἀριστίων et non Ἀθηνίων (Meier, *Commentatio secunda*, p. 76). Les témoignages de Plutarque et de Pausanias sont trop formels pour ne pas infirmer le texte d'Athénée. Nous ajouterons que la série des tétradrachmes de Mithridate porte très-lisiblement le nom d'Aristion, ce qui lève tous les doutes.

Cet Ἀριστίων fut tyran d'Athènes, mais rien ne prouve qu'il fut archonte éponyme; c'est ce que Meier a montré contre Corsini, p. 76.

L'Ἀθηνίων nommé ici est fils de Διονύσιος. Celui qui est cité par Athénée est fils d'Ἀθηνίων.

On voit qu'il n'y a pas lieu de reprendre la thèse de Corsini et de combattre l'argumentation de Meier. Ce nouvel archonte n'a aucun rapport avec le pseudo-éponyme qui a été rayé des listes. (*Essai*, p. 112.)

Dans ces conditions, il faut reconnaître que l'archonte Ἀθηνίων de l'inscription de Skyros est nouveau, que de plus il est postérieur à l'année 196 avant notre ère, époque où cette île fut donnée aux Athéniens par les Romains. (Tite-Live, XXXIII, 30.)

9.

Κτησικράτης.

Bericht über die zur Bekanntmachung geeigneten Verhandlungen der Königl. Preuss. Akademie der Wissenschaften, 1855, p. 629. Inscription d'Imbros, portant la date ἐπὶ Κτησικράτου ἀρχοντος, comptes et inventaires religieux; les *πράκτορες* sont Athéniens, l'un est Θορίμιος, l'autre Δαμπτρέύς; l'inscription doit appartenir au temps où Imbros dépendait de l'Attique (cf. n° 8, inscript. de Skyros). L'archonte Κτησικράτης est Athénien. L'inscription est du II^e siècle, sans que la date puisse être fixée exactement¹.

¹ Le nom Κτησικράτης n'est pas fréquent. Sur les démotiques athéniens à Imbros, cf. *Corpus*, n° 2156.

10-19.

Ἀριστόξενος, Ἀριστᾶϊος, Θεόφημος, Ἡρώδης, Λεύκιος, Καλλιφῶν,
Διοκλῆς, Κόϊντος, Ἀριστόβο[υλος], Ζήνων.

J'ai signalé dans l'*Essai sur les archontes athéniens postérieurs à la cxxii^e olympiade*, p. 52, une inscription qui me paraissait conserver une liste d'éponymes. Ce marbre avait été publié depuis longtemps par Pittakis (*Ἐφημ. ἀρχ.* n° 578)¹, mais cette copie était si défectueuse que les savants qui s'étaient occupés de la chronologie athénienne n'en avaient tenu aucun compte. J'ai montré le caractère éponymique du monument, en ajoutant que tout commentaire développé serait prématuré tant que la stèle n'aurait pas été retrouvée. Il a même été nécessaire de marquer d'un point d'interrogation, p. 125, un des noms d'éponymes que donnait Pittakis et qui n'était pas formé selon les règles de l'onomatologie grecque.

Ce marbre a été retrouvé par M. Eustratiadis, qui vient d'en publier le *fac-simile* lithographié, *Ἐφημ. ἀρχ.* nouvelle série, p. 405. M. Eustratiadis se borne à fixer le texte; il espère que je reprendrai le commentaire que j'avais dû laisser inachevé.

Voici d'abord la copie de ce texte mutilé :

IOY
 ΗΟΣ
 ΙΣΤΑΙΟΥ
 ΑΡΙΣΤΑΙΟΣ
 ΕΠΙΘΕΟΦΗΜΟΥ
 ΕΠΙΚΛΗΣΕΠΙΝΙΚΟΥ
 ΕΠΙΗΡ ΗΔΟΥ
 ΣΔΕΚΜΟΣΑΥΦΙΔΙΟΣ
 ΣΕΛΕΥΚΙΟΥ
 ΗΟΙΣ ΠΟΠΛΙΟΣΟΥΦΡΙΟΣ
 ΗΟΣΖΗ ΕΠΙΚΑΛΛΙΦΩΝΗΟΣ
 ΕΠΙΔΙΟΚΛΕΟΥ
 ΗΤΟΞΕΝΟΥΕΥΔΟΞΟΣ
 ΗΛΓΑΣΙΟΥΕΠΙΚΟΙΝΗΟΣ
 ΗΩΝΟΣ ΕΠΙΚΛΗΣΕ
 ΗΛΣΙΟΥ ΕΠΙΑΡΙΣΤΟΒΟ
 ΗΟΥ
 Ι ΕΠΙΖΗΝ
 ΕΠΙΓΕ
 ΗΠΑΥ

¹ Le Bas, *Voy. arch.* n° 282.

Les Φ portent des *apices*. Le marbre est brisé à gauche dans toute la longueur, et à droite, à la partie inférieure, où nous n'avons plus la fin des noms.

	ΣΕΗΙΝ?
		Ἐπι].....ου
	ος
		Ἐ[πι...σ]ταίου
	5	Ἄριστᾶϊος
		Ἐπι Θεοφήμου
		Ἐπικλῆς Ἐπιπνίκου
		Ἐπι Ἡρώδου
		Δέκμος Αὐφίδιος
	10	Ἐπ[ι] Λευκίου
		Πόπλιος Οὐφριος
		Ἐπι Καλλιφῶν[τ]ο[ς]
	5	Ἐπι...του
		Ἐπι Διοκλέο[υς]
		Εὐδοξος
		Ἐπι Κοίντου
	15	Ἐπικλῆς Ἐπ[ι]πνίκου
		Ἐπι Ἀριστοβο[ύ]λου
		Ἐπι Ζην[...]
		Ἐπιγε[...]
	20	Ἐπι Α? ου Λυ.
		Ἐπι].....ου
	ου?
	10	[Ἐπι?] Ἄγ]ασίου

Non-seulement cette nouvelle copie confirme les conjectures que j'ai émises, mais elle les rend certaines. En effet :

1° Nous trouvons sur cette liste au moins trois noms d'archontes déjà connus par d'autres documents ;

2° Ces trois archontes, d'après les travaux antérieurs, appartiennent à une même époque ;

3° Ils sont inscrits sur le marbre dans l'ordre qu'on a dû observer si on a voulu se conformer à la succession chronologique des éponymes.

Ces archontes sont :

Ἄρι]στῶξενος, col. 1, lig. 6.

Θεόφ]ημος, col. 2, lig. 6.

Ἡρώδ]ης, col. 2, lig. 8.

Ἀριστῶξενος. J'ai étudié la chronologie de cet archonte, *Essai*, p. 34. Il est contemporain d'Ἡρώδης. En effet, sous ces deux éponymes, le paidotribe éphébique est le même, Φιλίας Φρεάρριος (*Troisième tableau des magistrats éphébiques*, à la fin du volume).

J'ai donc classé Ἀριστόξενος près d'Ἡρώδης, aux environs de l'olympiade CLXXX.

Θεόφημος est archonte durant la quatrième année de l'olympiade CLXXIX, 62/61 av. J. C. (*Essai*, p. 122¹.)

Ἡρώδης (*Essai*, p. 34) est en charge durant l'olympiade CLXXX, 1, 61/60 av. J. C.².

Un archonte Διοκλῆς Διοκλέους figure sur un décret des Héroïstes (*Essai*, p. 118). J'ai reconnu dans ce personnage le magistrat monétaire de la série de Διοκλῆς et Ἄροπος, parce que ce second nom, très-rare, se lit sur le marbre des Thiases où il désigne le trésorier, et j'ai attribué l'éponyme Διοκλῆς au 1^{er} siècle avant notre ère. Il est vraisemblable que le Διοκλῆς de notre catalogue est l'éponyme Διοκλῆς Διοκλέους. Toutefois, sur ce point, il ne saurait y avoir certitude. Ce nom était très-commun, et l'identification des deux personnages qui portent le nom d'Ἄροπος peut donner lieu de graves objections. Pour qu'il n'y eût aucun doute, il faudrait que le marbre portât ἐπι Διοκλέους τοῦ Διοκλέους; or, ce premier nom n'était pas suivi du patronymique; le *fac-simile* permet de le constater.

Le marbre 578 de l'*Éphéméride* conserve, en deux colonnes, une suite de dignitaires classés par archontat. On a laissé deux fois, après le nom de l'archonte, une ligne en blanc (col. 2, lig. 12, 17). Ceux qui ont gravé par année cette liste de fonctionnaires, quand personne n'avait été en charge ou qu'une autre raison s'opposait à ce que l'on inscrivent le nom de ce dignitaire, ont donc nommé l'éponyme sans ajouter au-dessous aucun autre nom; la suite des éponymes est complète, celle des dignitaires ne l'est pas.

Le texte corrigé par M. Eustratiadis permet de restituer le tableau suivant :

[Ἀρι]στόξενος, antérieur à la LXXX^e olympiade.

... ων.

Lacune.

1. [Ἀρι]σταῖος, CLXXIX, 3. 62 av. J. C.

¹ Euseb. Pamphili, *Chronicorum canonum libri duo*, édit. de Milan, 1818, mention de Θεόφημος, l. I, XXIX, p. 134, mais sans date; XLVIII, p. 217, *Concluso opere in M. Valerio Messala et M. Pisone qui consulatum gesserunt Theophimo archonte Athenis*, 4^e année de la CLXXIX^e olympiade, année 693 de Rome. — Clinton, *Fasti Hellenici*, 1830, t. III, p. 180. La nouvelle inscription donne raison à Clinton contre Westermann qui, suivant Niebuhr, *Klein. Schrif.* p. 249, attribue Θεόφημος à la 3^e année de l'olympiade CLXXIX.

² Τούτου (Καίσαρος) δ' αἱ πρῶται πράξεις ἐπετελέσθησαν Ὀλυμπιάδος τῆς ἐκατοστῆς καὶ ὀγδοηκοστῆς κατὰ τὸ πρῶτον ἔτος ἐπ' ἀρχοντος Ἀθήνησιν Ἡρώδου. Diodore, I, iv, 7; Clinton, t. III, p. 182.

2. Θεοφρατος.	CLXXX. 4. 61 av. J. C.
3. Ηρώδης.	CLXXX. 1. 60
4. Δεικιος.	CLXXX. 2. 59
5. Καλλιβάτ.	CLXXX. 3. 58
6. Διοκλῆς.	CLXXX. 4. 57
7. Κοϊντος.	CLXXXI. 1. 56
8. Ἀριστοβοῦλος.	CLXXXI. 2. 55
9. Ζη[ων].	CLXXXI. 3. 54
10. Α. . . .	CLXXXI. 4. 53

d'après Diodore et Eusebe.

L'archonte de la première année de l'olympiade CLXXXII est Πολύχρατος *Essai*, p. 35). L'archonte Ἀπολλῆξίς *Essai*, p. 34) doit être placé aux environs de la même date: je l'avais classé entre l'olympiade CLXXX. 1. et l'olympiade CLXXXV. On voit que les années qui peuvent lui être assignées deviennent beaucoup moins nombreuses.

Ainsi ce texte

- 1° Donne neuf archontes dont la date peut être déterminée;
- 2° Confirme l'époque proposée pour Ἀριστοξένος, contemporain de l'éponyme Ηρώδης, mais antérieur de quelques années à cet archonte;
- 3° Diminue la période où nous devons chercher à placer Ἀπολλῆξίς¹, dont je n'ai pu retrouver la date certaine².

¹ Cf. *Hermès*, t. V, p. 338.

² On remarquera, colonne 1, ligne 8, que, au-dessous du mot . . . ατος, il existe une lacune semblable à celle que nous constatons colonne 2, ligne 11. Je restitue donc à la ligne 9 ἐπι. . . et je considère les lettres ατος comme la fin d'un nom d'archonte. Un archonte Ἀγασίς *Essai*, p. 110, figure dans les listes, mais n'est pas classé. Il se lit sur une amphore panathénaique. Ce serait un fait si grave et si contraire à l'opinion reçue que de trouver une amphore panathénaique d'une époque aussi basse, que j'indique ce rapprochement sous toute réserve. De nouvelles découvertes seules pourront en montrer la valeur. Quoi qu'il en soit, on admettra, je crois, que le nom d'Ἀγασίς donné par notre marbre doit figurer parmi les archontes des environs de l'olympiade CLXXX.

Col. 1, lig. 8. Pour nous rendre compte de la lacune, restituons l'inscription, en ayant soin de toujours placer les prépositions ἐπι sur une même ligne :

ΕΠΙΑΡΙΣΤΟΞΕΝΟΥ
 . . . ΣΑΓΑΣΙΟΥ
 ΕΠΙ . . ΩΝΟΣ
 ΕΠΙΑΓΑΣΙΟΥ
 ΟΥ

Il ne manque au nom de l'archonte, à la ligne 8, que deux lettres. Ce fait

20.

Ἡρώδης ὁ Πιτθέως ou ὁ Πιτθεύς.

Pittakis, *Ancienne Athènes*, p. 56; Neubauer, *Curæ epigraphicæ*, p. 4, note 6; Rangabé, *Ant. hell.* t. II, n° 581¹.

L'inscription conserve simplement :

ΕΠΙΑΡΧΟΝΤΟΣ ΗΡΩΔΟΥ ΤΟΥ ΠΥΤΘΕΩΣ

Le démotique Πιτθεύς (du dème de Πιτθός, de la tribu Cécropide) et le nom propre Πιτθεύς, porté en particulier par un fils de Pélops et par le grand-père de Thésée, sont également réguliers.

Cette inscription prouve qu'il y eut trois archontes du nom d'Hérode, Ἡρώδης de l'année 60 av. J. C., Ἡρώδης Ἀττικός, et Ἡρώδης ὁ Πιτθέως; ou ὁ Πιτθεύς. L'éponyme Ἡρώδης ὁ Πιτθέως doit être postérieur à l'année 60; c'est pour cette raison qu'on ajoute à son nom un démotique ou un patronymique.

21.

Ἐπικλής.

Herculanium voluminum quæ supersunt collectio altera, p. 191. — *Philologus*, zweiter Supplementband, p. 536. — *Philologische Anzeiger*, 1870, t. II, p. 26. — *Academicorum philosophorum index Herculensis* editus a Francisco Buechelero. — Index scholarum in univ. litter. Gryphiswaldensi per semest. hib. MDCCLXIX-LXX habendarum.

Καρνεάδου δὲ τοῦ Πολεμάρχου τὸν βίον ἐπ' Ἐπικλέους | ἀρχοντος ἐγγλε-
λοιπότος | Κράτης ὁ Ταρσεύς τὴν | σχολὴν διεδέξατο. (Col. xxx.)

Carnéade, d'après Diogène Laerte, IV, 9, mourut à l'âge de quatre-vingts ans, olymp. clix, 4. Il eut pour successeur Καρνεάδης ὁ Πολεμάρχου qui dirigea durant deux années l'école académique. (Papyrus, col. xxv, ab imo 4; Buecheler, p. 16.) L'archonte Ἐπικλής est donc de la

est intéressant, mais les conjectures restent encore nombreuses. La liste est longue, en effet, des noms propres grecs de quatre et cinq lettres qui ont le génitif en *ωνος*. Δίων, Ἰσίων, Ἡλίων, Ἰξίων, Ἰφίων, Ἀξίων, Λάων, Νίκων, Ἄγρων, κτλ. M. Neubauer a aussi étudié cette inscription (*Curæ epigraphicæ*, Berlin, 1872); il rapporte cette série d'éponymes aux dates que je propose, mais il n'a pas pu profiter de la copie de M. Eustratiadis : ainsi s'expliquent les différences que présentent son travail et le mien.

¹ Rossopoulos : Ἐγχιρίδιον τῆς ἐλληνικῆς ἀρχαιολογίας, Ἀθήν. 1861, exemplaire de l'auteur, annoté par lui pour une nouvelle édition. Je dois à M. Rossopoulos la communication de ce travail.

CLXIII^o olymp. 2 (127 av. J. C.). Cf. *Essai*, p. 120; *Corpus*, n^o 108; *Arch. Anz.* 1864, 466; *Hermès*, t. V, p. 332¹.

22.

Εὐγαμος.

Herculan. l. l. col. xxvi; *Philol.* l. l. p. 542; *Phil. Anz.* 1870, t. II, p. 25; Buecheler, p. 16.

δεκάτω δὲ τῆς τοῦ Καρνεάδου μεταλλα|γῆς ὑστερον ἐπ' ἀρχοντος παρ' ἡμῖν Εὐγά[μ]ου, Θαρρη|λιῶνός μινός [ἐξέ]λιπεν. . .

L'archonte Εὐγαμος appartient à l'olympiade CLXV, 2, 119 av. J. C. Cf. Ἐπιελῆς².

23-27.

Καλλίστρατος, Πασιάδης, Ἀλέξανδρος, Ξενοκλῆς,
Νικομένης.

Herculanensium voluminum, col. xxvii; Buecheler, p. 17; *Philologus et Philologische Anzeiger*, l. l.

. . . προσλαβὼν τὴν τοῦ βίου μεταλλαγὴν ἐποίησα|το ἐπὶ Καλλίστρα-
του, ἐπὶ Πα|σι[ά]δου δ' ἕτεροι λέγουσιν. . . Εὐβουλος|πατρὸς Ἀντήνορος
γεγο|νὸς Ἀλεξάνδρου τότε|ἀρχοντος ἐπὶ Τ. . . |μετὰ μῆνας τινὰς Καλ|λι-
κράτους Εὐβουλος, ὧν|δὲ τῶ γένει Ἐφέσιος, Ἀγα|μήστωρ δὲ μετὰ τὴν
Περ|σέως ἄλωσιν. . υἱὸς|ὧν Πολυξένου ἐπὶ Ξενο|κλέους τὴν ἀπόλυσιν
τοῦ βίου ἐποίησατ', ἐπὶ Νικομέ|νους δε. . .

On n'a pas proposé de restitution certaine de ce texte. Nous nous bornerons aux renseignements incontestables qu'il fournit. *Le passage forme un tout où nous avons la suite du récit*; il est vraisemblable que les archontes sont rappelés par ordre de date. La prise de Persée arriva la première année de la CLXIII^o olympiade (168 av. J. C.). Ξενοκλῆς et Νικομένης sont de très-peu postérieurs à cette date et contemporains l'un de l'autre. Καλλίστρατος, Πασιάδης et Ἀλέξανδρος sont antérieurs à la première année de la CLXIII^o olympiade. La restitution Πασιάδης est proposée par M. Buecheler; elle paraît devoir être admise. Ξενοκλῆς figure dans les listes (*Essai*, p. 128); « cet éponyme, ai-je dit, appar-

¹ Col. xxv et xxvi, *Philol.* p. 542. Je propose de restituer κατέστρεψε δὲ Ἐ[πι]κλέου[s] ἀρχοντος (Καρνεάδης) κατέλιπεν δὲ διάδοχον τὸν συσχολασῆν Κρά-
τητα Ταρσέα. Le nom de l'archonte ne saurait être douteux.

² Εὐγάμιος et Εὐγάμων sont des noms connus; Εὐγαμος serait nouveau, s'il n'y a pas erreur. On ne peut penser à Εὐδαμος, nom dorien qu'on trouve surtout dans le Péloponèse et en Béotie. (*Philol. Anz.* l. l. p. 25.)

tient au 11^e siècle, mais est postérieur à l'année 177. » Le papyrus d'Herculanum confirme cette opinion, puisque *Ξενοκλῆς* d'après ce document est postérieur à l'année 168; il prouve de plus que l'archonte éponyme à Athènes fut parfois remplacé par le premier des stratèges¹.

28.

Ἀρίσταιχος.

Corpus, n° 2270. Inscription de Délos, décret rendu par les Athéniens de cette île, en l'honneur d'*Εὐβουλος Δημητρίου Μαραθῶνιος*. La rédaction est tout attique; ce document appartient à l'époque où l'île fut donnée à Athènes; il est donc postérieur à l'olympiade *CLIII*, 2. (Polybe, xxx, 18; xxxii, 17.) Le décret dit qu'*Εὐβουλος* a fait pour la première fois que le peuple *τῶν Ἀθηναίων ἐν Δήλῳ* fût honoré d'une couronne d'or aux Panathénées. Cette circonstance ne permet pas de croire que le monument soit de beaucoup postérieur à l'olympiade *CLIII*.

Le début porte simplement *ἐπὶ Ἀρίσταιχμου ἀρχοντος, Γαμηλιῶνος δεκάτη ἰσλαμένου*. Bæckh regarde *Ἀρίσταιχος* comme l'éponyme de Délos; il renvoie à l'inscription 108, où les clérouques de Salamine nomment à la fois l'archonte *ἐν Σαλαμῖνι* et celui *ἐν ἄσει*. Bæckh dit donc que, si *Ἀρίσταιχος* était l'éponyme d'Athènes, son nom serait suivi des mots *ἐν ἄσει*. Nous remarquerons que, sur le marbre de Salamine, l'addition *ἐν ἄσει* est indispensable, parce que les considérants citent deux éponymes, ce qui ne se rencontre pas ici.

Les papyrus d'Herculanum nomment un archonte athénien *Ἀρίσταιχος*. C'est dans un passage très-endommagé où l'auteur énumère des philosophes académiques. (P. 194 et *Philologus*, l. l. p. 543; Buecheler p. 19.) *Φίλων* | δὲ διαδεξάμενος Κλειτό | μαχον ἐγεννήθη μὲν ἐπ' Ἀρίσταιχμου. Philon succéda à Clitomachos dont la vie est assez bien connue; il s'enfuit à Rome en 88 (Cicéron, *Brut.* 306); il était mort en 79 (Zeller, p. 523). Il vint à Athènes à vingt-quatre ans (*Papyrus*, col. xxxiii, l. 5); il étudia dix-huit ans avec Calliclès (lig. 9) et quatorze ans avec Clitomachos (lig. 11). Il succéda à Clitomachos vers l'année 109 (voy. 30) à cinquante-six ans; il était donc né durant l'olympiade *CLIII* (168-165).

On voit que les dates s'accordent, qu'*Ἀρίσταιχος*, nommé sur le marbre de Délos, est le même personnage que celui dont le nom est conservé par les papyrus d'Herculanum. La chronologie des philosophes académiques confirme à une année près les heureuses conjectures de Bæckh sur la date de l'inscription du *Corpus*, n° 2270.

¹ *Καλλίστρατος* d'après Buecheler vers 205? *Πασιάδης*, même date; *Ἀλέξανδρος* vers 230. — *Hermès*, t. II, p. 224 : *Ἀθήνησι στρατηγοῦντος ἐπὶ τοὺς ὀπλίτας τὸ δεύτερον Ἡρακλείτου τοῦ Ποσειδίππου*, et plus bas, n° 55.

Φαιδρίας.

Corpus, n° 2271; Foucart, *Ass. relig.* n° 43, texte corrigé. Ἐπι Φαιδρίου ἀρχοντος.

Décret des *Héracléistes tyriens* établis à Délos, en l'honneur de Πάτρων Δωροθέου. L'acte est de l'époque où Athènes possédait Délos; il est donc postérieur à la CLIII^e olympiade. Bœckh a considéré Φαιδρίας comme un éponyme délien. Les raisons données plus haut, n° 28, permettent de ne pas partager cette opinion.

Une inscription récemment découverte (*Philistor*, I, xv, 1) fait connaître un éponyme athénien du nom de Phaidrias. J'en ai fixé la date aux environs de l'olympiade CXLVI. (*Essai*, p. 131.) L'archonte du marbre de Délos et celui de la stèle athénienne sont, selon toute vraisemblance, un même personnage; dans ce cas, Φαιδρίας est postérieur à la CLIII^e olympiade.

On voit que les deux archontes des marbres de Délos se retrouvent dans les fastes éponymiques d'Athènes. Si Bœckh eût pu connaître ce fait, il est certain qu'il eût admis dans les listes Φαιδρίας et Ἀρισταρχος.

Ἄγνόθεος.

Herculan. volum. l. l. col. xxv; *Philol. l. l.* p. 541. Buecheler, p. 15.
 .. ἦλθε δ' εἰς Ἀθήνας | ἐτῶν τετάρων πρὸς εἰκοσι γεγονώς, μετὰ δὲ |
 τέτταρα σχολάζειν ἤρξα | το Καρνεάδη καὶ συγγενό | μενος ἐν καὶ δέκ'
 αὐτῶι, σχολὴν ἰδίαν ἐπὶ Παλλαδί | ω συνεστήσατο ἀρχον | τος [Ἄγ]νο[θ]έου
 καὶ συνέσχευ. . .

L'auteur raconte la vie de Clitomachos. Ce philosophe vint à Athènes à vingt-quatre ans; quatre années plus tard il entra à l'école de Carnéade et y resta onze ans; il ouvrit ensuite une école ἐν τῷ Παλλαδίῳ (col. xxv); enfin il succéda ou fut associé à Cratès de Tarse quatre ans après la mort de Carnéade, en 125 ou 124 (col. xxx; Buecheler, p. 18, note 5). Philon suivit ses leçons durant quatorze ans (col. xxxiii, l. 11). Nous pouvons admettre la date proposée par Zumpt et Buecheler, qui placent la mort de Clitomachos en 109 (Buech. p. 19, note 3, et plus haut dates de la vie de Philon). Toute la difficulté est de savoir durant combien d'années Clitomachos enseigna ἐν τῷ Παλλαδίῳ. Cicéron dit qu'il professait la philosophie à Athènes à l'époque de la prise de Carthage (146 av. J. C. *Tusc.* III, 54). Nous devons conclure de ce fait que Clitomachos resta au moins vingt-deux ans dans le Palladium. En admettant cette durée de vingt-deux années pour son enseignement nous trouverions qu'il vécut soixante-quinze ans; il serait donc né vers l'année 184, venu à Athènes en 160, resté à l'école de Carnéade jusqu'en 145. On

voit que ce dernier chiffre ne s'accorde pas avec le témoignage de Cicéron. Il est probable que Clitomachos naquit vers 186. Il ouvrit l'école du Palladium vers 147, et Cicéron a pu dire qu'il philosophait à Athènes au temps de la prise de Carthage (146). M. Buecheler croit que l'école du Palladium fut ouverte un peu plus tard, vers l'année 135 (p. 15). *Essai*, p. 111, archonte Ἀγνόθεος connu par un document qui ne permet pas de le classer. J'ai seulement fait remarquer que cet éponyme est postérieur à l'olympiade CXLIV, 4. Cet archonte et celui du papyrus ne sont qu'un même personnage.

31.

Νικόμαχος.

Buecheler, p. 19. παρεγένετο | δ' εἰς Ἀθήνας (Φίλων) περὶ τέτταρα | καὶ εἰκοσὶν ἔχων ἔτη | κατὰ Νικόμαχον, ἐσχολα | κῶς ἐν τῇ πατρίδι Καλλι | κλεῖ κτλ . . .

Voyez la chronologie de Philon, archontat d'Ἀρίσταιχος. L'archonte Νικόμαχος est de vingt-quatre ans postérieur à Ἀρίσταιχος; il appartient donc à l'olympiade CLIX (144-141).

32.

Νικίας.

Base tétragonale; marbre de l'Hymette; *Philistor*, t. III, p. 461, 569; t. IV, p. 541; Ἐφημ. ἀρχ. nouvelle série, n° 7.

Sur la face principale :

ὁ δῆμος ἐ[χο]ρή[γ]ει, Νικίας ἤρχε
 Ἀγωνοθέτ[ης. . . Ω.] κλέους Αἰθαλίδης,
 Λεωντίς ἀνδρῶν ἐνίκια, Ἴπποκλῆς Βοιώτιος
 ἠύλει, Θ[εοδ]ωρίδης Βοιώτιος ἐδίδασκε

Sur le côté gauche :

Dans une couronne :
 Ἀνθιπ[άσαντα]
 Παναθήναι[α]
 τὰ μεγάλα

Dans une couronne :
 στρατηγῆ-
 σαντα ἐπὶ
 τῶν ὀπλων

Dans une couronne :
 ὁ δῆμος
 ἀγωνοθετή-
 σαντα

Dans une couronne :
 στρατηγῆσαντα
 ἐπὶ τῶν ὀπλων

Dans une couronne :
 ὁ δῆμος
 Φυ[λαρχή]-
 σαντα

Côté droit :

ΑΙ . . .
 ΟΛ . . .

Wescher et Foucart, *Inscript. de Delphes*, Liste des *Soteria*, n° 6, l. 16. Ἰπποκλήης Μίκωνος Βοιωτίος ἀθλητής. S'il faut reconnaître ce personnage sur le monument chorégique, l'archonte Νικίας est des environs de l'année 200. Aucun des archontes du nom de Νικίας connus jusqu'ici n'appartient à cette époque¹.

33.

Δημόστρατος.

Χρυσάλλης, 15 janvier 1866; Egger, *Étude historique sur les traités publics*, p. 289; Wescher, *Étude sur le monument bilingue de Delphes*, p. 202, 209; *Essai*, p. 118. J'ai fixé la date de cet archontat entre les années 189 et 146. « La composition du conseil amphictyonique n'est plus celle qu'avaient établie les Étoliens; le décret est postérieur à la victoire de Manius Acilius, mais il paraît être antérieur à la réduction de la Grèce en province romaine. » Nous pouvons être plus précis : les Béotiens figurent sur la liste; le monument est donc antérieur à l'année 172, époque où leur confédération fut dissoute; cette date concorde avec la mention de l'*hiéromnémon* thébain, fils d'Opheltas. Opheltas florissait au plus tard vers 210. (Polybe, XX, vi, 4; Foucart, *De collegiis scenicorum artificum apud Græcos*, p. 37.)

34.

Ἀπολλόδωρος.

Stèle éphébique conservée au *Varvakeion*, mais en très-mauvais état : cinquante-sept morceaux. M. Komanoudis en a parlé à plusieurs reprises depuis 1861 (voir en particulier *Philistor*, t. I, p. 49), et se propose de la publier. Je me borne à enregistrer le nom de l'archonte que j'ai vérifié et qui est certain. Les Σύλλεια sont mentionnés sur le marbre (*Philistor*, pass. cité). Ἀπολλόδωρος appartient au temps de Sylla, c'est-à-dire aux olympiades CLXXIII-CLXXV.

35.

Δημοκράτης.

Ἐπὼ | νυμος | ἀρχω[ν
 Δημοκρά[της
 στρατηγός
 Νικάνωρ νέος [Ὀμηρος

¹ Il se peut aussi que le nom d'Ἰπποκλήης revint de génération en génération dans cette famille béotienne. Je signale la difficulté que d'autres textes seuls pourront éclairer et j'inscris provisoirement Νικίας dans les listes.

κήρυξ τῆς ἐ[ξ] Ἀρείου πάγου βουλῆς
θε

κήρυξ¹
ἀθλητῆς Νικίας
λειτουργῆς Ἰσίδ[ωρος]

Ἐφημ. ἀρχ. n° 1941; *Anc. Ath.* p. 480; Neubauer, *Curæ epigraphicæ*, p. 10. Cf. *Corpus*, 180-182. Ce marbre appartient à l'époque où le stratège des hoplites et le héraut de l'Aréopage étaient nommés sur les monuments publics immédiatement après l'éponyme, c'est-à-dire au premier siècle de notre ère. Cf. Neubauer, *Commentationes*, p. 55. Sur la forme ἐπώνυμος ἀρχων, exemples cités par Neubauer, *Curæ epigraphicæ* p. 11.

36.

Ἀρίστων.

Pittakis, *L'ancienne Athènes*, p. 108; Neubauer, *Curæ epigraphicæ*, p. 12; Le Bas, estampages conservés à la Sorbonne, carton E. 1, 1395; Rangabé, *Antiq. hellén.* 572 et 1267.

L'estampage est moins complet que la copie de Pittakis, mais il la corrige heureusement.

a.

	ΣΦΗΤΤΙΟΥΑΡΧΟΝΤΟΣ
	ΤΑΙΔΙΚΑΣΤΗΡΙΩ
	ΟΣ)ΛΑΚΚΙΑΔΗΣ
	Σ)ΦΥΛΑΣΙΟΣ
5	Σ)ΜΑΡΑΘΩΝΙΟΣ
	ΟΙΝΤΟΥΚΥΔΑΘΗΝΑΙΕΥΣ
	ΓΡΑΜΜΑΤΕΙΣ
	ΝΙΚΑΝΔΡΟΥΦΛΥΕΥΣ
	ΕΡΜΕΙΟΣ
10	ΑΡΙΣΤΩΝΟΣΝΕΑΡΧΟΝΤΟΣ
	ΕΠΙΜΕΛΗΤΑΙΔΙΚ
	ΣΤΡΑΤΩΝ)ΠΑΙΑΝΙΕΥΣ
	ΠΑΙΑΝΙΕΥΣ
	ΑΧΑΡΝΕΥΣΜΟΥΝΔΙΟΣ
15	ΓΡΑΜΜΑΤΕΙΣ
	ΦΛΥΕΥΣ
	ΑΔΗΣ
18	ΟΝΤΟΣΕΠΙ ΚΑΣΤ

¹ ΚΗΡΥΚΙΣΙΟΣΑΤ...?

b.

19 ΥΝΙΕΩΣΑΡΧ
20 ΔΙΚΑΣΤΗΡΙΩΝ
ΚΗΦΙΣΙΟΣ
ΠΟΛΙΟΥΧΟΥΔΕΙΛΗ
ΠΑΙΑΝΙΕΥΣ
ΕΠΙΓΟΝΟΥΑΝΑΓΥΡΑΣΙΟΣ
ΤΕΙΣ
ΤΩΝΩΔΕΑΡΙΣΤ..
Σ.....

Lig. 1. Pittakis ΕΠΙΕΡΗΤΗΟΥ. M. Neubauer conjecture ἐπι Ἐρμείου, il faut lire :

οἱ ἐπὶ τοῦ δεῖνος] Σφητῆλου ἀρχοντος [αἰρεθέντες ἐπιμελη]ταὶ δικασ[τηρίων].

Suivent quatre noms : puis le titre γραμματεῖς, les greffiers, et les noms de deux greffiers.

Lig. 10 :

Οἱ ἐπὶ] Ἀρίστωνος Νε|ωτέρου|ἀρχοντος
αἰρεθέντες] ἐπιμεληταὶ δικ[αστηρίων.

Suivent quatre noms d'épimélètes et deux noms de greffiers.

Le fragment *b* publié par M. Rangabé ne se rejoint pas exactement au fragment *a* publié par Pittakis ; nous avons ligne 18 : ΔΙΚ]ΑΣΤ[ΗΡΙΩΝ, et ligne 20 : ΔΙΚΑΣΤΗΡΙΩΝ, ce qui est une preuve décisive.

Suivent les noms de quatre épimélètes et de deux greffiers ; l'archonte, ligne 19, est du dème de Sunium.

Cette inscription donne un archonte et non deux ; à la ligne 2, comme à la ligne 19, nous ne lisons plus que les démotiques. L'inscription est des temps romains, ce qu'indiquent les noms propres, et probablement du 1^{er} ou du 11^e siècle avant notre ère. Nous ne pouvons, pour le moment, arriver à plus de précision.

37.

Πάνταϊος Γαργήτιος. (Voir planche ci-jointe.)

Cette inscription est en neuf morceaux, que j'ai rapprochés et qui donnent un sens suivi¹.

Les fils du cosmète ont élevé la stèle. Le paidotribe Ariston est

Quelques traces de lettres peintes à la partie supérieure.

τὸν Γερμαν[ικόν]
 κίου Κυδαθ[ηναίους]

Εἰρηναίου τοῦ Λευκίου Κυδαθηναίως
 καὶ Ἀριστόβουλος Εἰρηναίου Κυδαθηναίως
 ἰρηναίου Κυδαθηναίως
 βασιλ-Ποσιδε-Ἀπολλοφάνης

(Γλαυκίας Ἀχαρνέως στρατηγὸς Ἐλαφην-
 ος Διονυσίου ἐξ Οἴου, Ἡρακλέων)

ιλειδῆς Ἐράτωνος Ἀζηνι-Κλ. Θύρσος, Εὐόδος)

ει-Δέκιμος) Εὐων-Ὀνήσιμος) Ἀγρυλλῆθεν,

ν Γαργήτ-Γάιος Γαργήτ-Οὐψάνιος Γαργ-

ος) Κυδαθην-Ἀρτέμων Κυδαθη-Φιλοκλῆς

ι-Ἡρώδης Σιαμβω-Ἀσκληπιάδης Λευκο-Μένανδρος

εν-Ἐρμίας Φλυεύς, Θεόπομπος Φλυεύς, Διονύσιος

ι-Αὐφίδιος Ἀχαρνέως, Τύχος) Φυλάσι-Ἀττικὸς Μελιτεύς

Λεύκιος

Γλαυκίας

οsmète;

s et Ἀρ[ιστόβουλος];

ύκιος et Γλαυκίας.

Παράμονος Ἀθμον[εύς]

Ἀλέξανδρος

Ξύστος)

Αυ...

Ν) ΣΕΥΟΔΟΣ) ΕΝ)ΣΓΑΡΓ ΡΙΛΟΚΛΗΣ)ΝΑΝΔΡΟΣ)ΝΥΣΙΟΣ ΜΕΛΙΤΕΥΣ

ΕΞ ΒΕΙ

ΕΙΣ ΑΠ ΖΩ ΣΕ ΑΝ ΑΦ ΔΡ ΣΕ ΑΖ ΠΡ ΜΑ ΑΜ ΧΟ ΗΛ ΦΑ ΠΣ ΜΑ ΕΥ ΑΝ ΕΥ



Παντανος Γαργητίος

Varvakéion.

Au milieu du fronton

ΑΓΑΘΗ
ΤΥΧΗ

Sur la plinthe :

ΒΑΣΙΛΕΥΣΕΒΑΣΤΟΝΓΕΡΜΑΝ

ΚΑΙΣΑΡΑΡΑΝΤΩΝ . . ΗΒΩΝΕΙΡΗΝΑΙΟΣΛΕΥΚΙΟΥΚΥΔΑΘ

Sur la plaque :

ΠΑΝΤΑΙΝΟΥΓΑΡ ΟΣΜΗΤΕΥΟΝΤΟΣΕΙΡΗΝΑΙΟΥΤΟΥΛΕΥΚΙΟΥΚΥΔΑΘΗΝΑΙΕΩΣ
ΣΑΡΙΣΤΩΝΟΣ ΟΥ ΛΕΥΚΙΟΣΚΑΙΑΡΙΣΤΟΒΟΥΛΟΣΕΙΡΗΝΑΙΟΥΚΥΔΑΘΗΝΑΙΕΙΣ
ΝΕ . . . ΨΑΝΤΟΥΣΣΥΝΕΦΗΒΟΥΣ ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΟΙΛΕΥΚΙΟΣΕΙΡΗΝΑΙΟΥΚΥΔΑΘΗΝΑΙΕΥΣ
ΒΑΣΙΛΕΥΣΕΒΑΣΤΟΝΓΕΡΜΑΝ ΚΑΙΣΑΡΑΡΑΝΤΩΝ . . ΗΒΩΝΕΙΡΗΝΑΙΟΣΛΕΥΚΙΟΥΚΥΔΑΘ
ΗΡΑΚΛΕΩΝΟΣΕΥΠΥΡΙΝΟΥΜΗΝΙΟΣΑΤΤΙΚΟΥΕΞΟΙΟΥΗΡΑΚΛΕΙΔΗΣΕΡΑΤΩΝΟΣΑΖΗΝΙΚΛΟΥΡΣΟΣΕΥΔΟΣ
ΦΙΣΙΗΦΑΙΣΤΙΩΝΛΑΜΠΤΕΠΙΓΟΝΟΣΚΗΦΕΙΣΟΦΟΣΚΗΦΕΙΔΕΚΜΟΣ)ΕΥΩΝΟΝΗΣΙΜΟΣ)ΑΓΡΥΛΗΘΕΝ
ΤΩΝΓΑΡΤΗΤΚΑΡΠΟΣΕΚΜΥΡΜΕΝΑΝΔΡΟΣ)ΓΑΡΓΗΤΣΩΤΙΩΝΓΑΡΓΗΤΓΑΙΟΣΓΑΡΓΗΤΟΥΨΑΝΙΟΣΓΑΡΓ
ΗΣΑΡΑΦΗΝΙΖΩΣΙΜΟΣ)ΣΤΕΙΡΙΑΣΙΑΤΙΚΟΣΠΑΙΑΝΙΕΛΕΥΣΙΝΙΟΣ)ΚΥΔΑΘΗΝΑΡΤΕΜΩΝΚΥΔΑΘΗΦΙΛΟΚΛΗΣ
ΝΟΣΚΥΔΑΘΗΘΕΟΦΙΛΟΣ)ΣΤΕΙΡΙΖΩΣΙΜΟΣΕΞΟΙΕΥΚΑΡΠΟΣ)ΕΞΟΗΡΩΔΗΣΣΚΑΜΒΩΑΣΚΛΑΠΙΑΔΗΣΛΕΥΚΟΜΕΝΑΝΔΡΟΣ
ΕΞΟΙΔΙΟ . . ΜΟΣΕΥΠΥΡΙΕΙΣΙΔΩΡΟΣ)ΕΥΠΥΡΙΚΟΡΝΗΛΙΟΣΒΕΡΕΝΣΩΚΡΑΤΗΣΒΕΡΕΝΕΡΜΙΑΣΦΛΥΕΥΣΘΕΟΠΟΜΠΟΣΦΛΥΕΥΣΔΙΟΝΥΣΙΟΣ
ΒΕΡΕΝΜΟΣΧΟΣΣΦΗΤΤΙΠΟΠΛΙΟΣ ΝΕΤΡΟΦΙΜΟΣΑΧΑΡΝΑΥΦΙΔΙΟΣΑΧΑΡΝΕΥΣΤΥΧΟΣ)ΦΥΛΑΣΙΑΤΤΙΚΟΣΜΕΛΙΤΕΥΣ

ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ

ΑΡ

ΛΕΥΚΙΟΣ

ΓΛΑΥΚΙΑΣ

ΕΙΣΙΔΟΤΟΣΑΛΛΑΙ
ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ)ΑΛΛΑ .
ΖΩΣΙΜΟΣΑΙΞΩ
ΣΕΛΕΥΚΟΣ)ΑΖΗΝ .
ΑΝΤΙΟΧΟΣ)ΠΕΙΡΑ .
ΑΦΡΟΔΕΙΣΙΟΣΕΚΚΟ
ΔΡΟΣΟΣ)ΠΕΙΡ .
ΣΕΚΟΥΝΔΟΣ)
ΑΖΗΝΙΕΥΣ
ΠΡΟΞΕΝΟΣ
ΜΑΡΑΘΩΝΙ
ΑΜΥΝΟΜΑ
ΧΟΣΜΑΡΑ
ΗΛΙΟΔΩΡΟΣ)
ΦΑΛΗΡ
ΠΟΛΕΜΩΝ
ΜΑΡΑΘΩΝΙΟΣ
ΕΥΚΑΙΡΟΣΜΑΡΑ
ΑΝΘΕΣΤΗΡΙΟΣΦΑΛ
ΕΥΤΥΧΙΑΔΗΣΒΗΣΑΙ
...ΟΣ)ΠΑΛΛΗ
...ΛΗΣΠΑΛΛΗ
...ΙΣ :

BAS-RELIEF.

Au milieu, le cosmète;

sa droite, les deux éphèbes Διονύσιος et Ἀρ[ιστόβουλος]?
à sa gauche, Λεύκιος et Γλαυκίας

Au-dessous du bas-relief

ΕΡΩΣ)ΑΓΝΟΥ
...ΝΓΡΑΦΟΙ
...ΛΩΝΙΟΣ
...ΝΔΡΟΣ
...ΜΟΣ
...ΟΣ
ΑΝΤΙΟΧΟΣ)ΑΘΜΟ
ΙΩΣΙΜΟΣ
ΚΛΕΩΝΑΣ
...ΠΟΡΟΣ)
...ΜΟΣ
...ΟΣ
ΠΑΡΑΜΟΝΟΣΑΘΜΟΝ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ
ΞΥΣΤΟΣ)
ΑΨΥ...

Au milieu du fronton :

Αγαθῆ
Τύχη

Sur la plinthe :

Αὐτ]οκράτορα Τ[ραιανὸν] Καίσαρα Σεβαστὸν Γερμαν[ικόν]

ὁ κ]οσμητῆς τῶν [έφ]ήδων Εἰρηναῖος Λευκίου Κυδαθ[ηναίεως]

Sur la plaque :

ἐπί ἀρχόντος Πανταίνου Γαρ[γητίου κ]οσμητεύοντος Εἰρηναίου τοῦ Λευκίου Κυδαθηναίεως
παιδοτριβοῦντος] Ἀρίστωνος [Ἀφροδείσι]ου Λεύκιος καὶ Ἀριστόβουλος Εἰρηναίου Κυδαθηναίεις
ἀνέ[γρα]ψαν τοὺς συνεφήδους. Γυμνασῆταρχοι Λεύκιος Εἰρηναίου Κυδαθηναίεως
βασιλ-Πυαίνο-Λεύκιος κήρυξ Μαιμαντή-Ἀριστόβουλος βασιλ-Ποσίδη-Ἀπολλοφάνης
[Γαμηλ-]Διοσκουρίδης Ζωσίμου Βερεν-Ἀνθεστίη-Τ. Φλ. Γλαυκίας Ἀχαρνέως στρατηγὸς Ἐλαφ-
Γλαυκίας Ἀχαρνέως Μεταγει-Πρωτέγγραφοι Ονόμαστος Διονυσίου ἐξ Οἴου, Ἡρακλέων
... Ἡρακλέωνος Εὐπυρί-Νουμήνιος Ἄττικῆ ἐξ Οἴου, Ἡρακλείδης Ἐράτωνος Ἀζηνι-Κλ. Θύρσος, Εὐόδος)
Κη]φισι-Ἡφαιστίων Λαμπτ-Ἐπίγονος Κηφει-Σόφος Κηφει-Δέκμος) Εὐων-Ονήσιμος) Ἀγρυλλῆθεν,
... των Γαργήτ-Κάρπος ἐκ Μυρ-Μένανδρος) Γαργήτ-Σωτίων Γαργήτ-Γάιος Γαργήτ-Οὐιψάνιος Γαρ-
ης Ἀραφῆνι-Ζώσιμος) Στεيري-Ἀσιατικὸς Παιανι-Ἐλευσίνιος) Κυδαθην-Ἀρτέμων Κυδαθη-Φιλοκλῆς
... νοος Κυδαθη-Θεόφιλος) Στεيري-Ζώσιμος ἐξ Οἴ-Εὐκαρπος) ἐξ Οἴ-Ἡρώδης Σκαμβω-Ἀσκαπιάδης Λευκο-Μένανδρος
ἐξ Οἴ-Διό[τι]μος Εὐπυρί-Εἰσίδωρος) Εὐπυρί-Κορνήλιος Βερεν-Σακράτης Βερεν-Ἑρμίας Φλυεύς, Θεόπομπος Φλυεύς, Διονύσιος
Βερεν-Μόσχος Σφήττι-Πόπλιος νε-Τρόφιμος Ἀχαρν-Αὐφίδιος Ἀχαρνέως, Τύχος) Φυλάσι-Ἄττικος Μελιτέως

Διονύσιος

Ἀ[ριστόβουλος]?

Λεύκιος

Γλαυκίας

Εἰσίδωτος Ἄλαι-
Ἀπολλώνιος) Ἄλα-
Ζώσιμος Αἰξω-
Σέλευκος) Ἀζην-
Ἀντίοχος) Πειρα-
Ἀφροδείσιος ἐκ Κο-
Δρόσος) Πειρ-
Σέκουδος)
Ἀζηνιεύς
Πρόξενος
Μαραθωνι-
Ἀμυνόμα-
χος Μαρα-
Ηλιόδωρος)
Φαληρ-
Πολέμων
Μαραθώνιος
Εὐκαίρος Μαρα-
Ἀνθεστίηριος Φαλη-
Εὐτυχιάδης) Βησαι-
...ος) Παλλη-
...ης Παλλη-
...ης

Φιλ]ερωσ Ἄγων
ἐπέ[γγρα]φοι
...λωνιος
...νδρος
...μος
...ος

Au-dessous du bas-relief

Ἀντίοχος) Ἄθμο
Ζώσιμος
Κλεώνας
Εὐ[πο]ρος)
...ος
...ος

Παραμονος Ἄθμων[εύς]
Ἀλέξανδρος
Ξύστος)
Αυ...



connu; il est en charge en 108 et en 109 (*Essai*, p. 78). En 111, nous le trouvons associé à un suppléant, Δημήτριος Εισιγένονος Ψαμνούσιος. Le nouveau texte n'est pas postérieur à l'année 111; il n'est pas antérieur à l'année 98, puisque nous y voyons que le cosmète honore l'empereur Trajan. Nous ne savons pas si sur ce marbre le mot Γερμανικός était le seul titre inscrit; nous ne pouvons donc rapporter avec certitude le monument aux années 97-102. L'archonte Πάνταινος Γαργήτιος doit être classé provisoirement entre les années 97-111, probablement dans la première moitié de cette période, les archontes des années 108 et 109 étant connus.

38.

Μέμμιος.

...ΘΗΤΥΧΗΝΙΚΗΚΑΙΣΑΡΟΣΑΔΡΙΑΝΟΥϷ
ΕΥΣΑΝΤΕΣΕΝΤ.ΕΠΙΜΕΜΜΙΟΥϷ
ΦΡΟΥΚΟΛ.....ΑΡΧΟΝΤΟΣ
ΕΤΑΡ.....ΗΣΠΡΩΤΗ
ΟΥΜ.....ΤΟΚΡΛ

Varvakéion, en tête de stèle. Le marbre est brisé à gauche; lacune importante au milieu.

Άγα]θῆ Τύχη. Νίκη Καίσαρος Ἄδριανοῦ
οἱ ἐβη[ε]ύσαντες ἐν τ[ῶ] ἐπὶ Μεμμίου
. . . . Φρου Κολ[ωνήθεν] ἄρχοντος
ἐνιαυτῶ, τ]ετάρ[του ἀπὸ τ]ῆς πρώτῃ[s ἐπι-
δημίας τ]οῦ μ[εγίστου αὐ]τοκρά[τορος
[Καίσαρος Τραϊανοῦ Ἄδριανοῦ]

Cf. inscription 39.

39.

Πραξαγόρας Τειμοθέου Θορήτιος.

Άγ]αθῆ Τύχη

Ἐπὶ ἄρ]χοντος Πραξαγόρου τοῦ
Τειμ]οθέου Θορήτιου εἰ' ἀπὸ τῆς πρώτης Θε
οῦ Ἄδριανοῦ εἰς Ἀθήνας ἐπιδημίας μηνὸς γαμηλι-
ῶνος ἐπὶ τῆς Αἰγηίδος ε' πρωτανείας ἢ ἐγραμμά-
τευεν Χρυσόγονος) Φλυεὺς οἱ πρωτάνεις τειμη
σ]αντες αὐτοὺς καὶ τοὺς αἰσείτους ἀνέγραψαν

Γαργήτιοι

Ἐ]πώνυμος Ἐρμείας Γλαύκιου Λικίνιος Ἀρριανό[s]
Θεόφραστος Πυ. . . σ. υ Ζώπυρος Ποθείνου
Ἀλέξανδρος Μ. . . νος Πάννυχος Ἡρακλείδου

Λι]κίνιος Ἀσκληπιάδης

Λικίνιος Ἀττικός

Ζώπυρος Ἀπέλλου Ἐρχιεὺς

Ἀσκληπιόδωρος)

5 Ζώπυρος Ἐρασενθου?

Δημήτριος)

Χάρης)

Φούριος Μάρκος

Εὐδημος Ἐρμείου

10 Ἐμέρωσ Ἀσμένου

Ἐλευσεῖος)

Πομπώνιος Ζω . .	Ἐκ Μυρινούνης	Ἐλπίνεικος Ἀρτεμω . .
Ἐρμόλαος Ἴου . .	Ἀλέξανδρος Ἡλιοδώρου	Ἐστιαίοθεν
5 Ἀλκαμένης ΑΦ . . .	Διοκλῆς Ἀλεξάνδρου	Σωτέλης Βακχύλου
Δωρόθεος Πρωτο . . .	Ἐλεύσειος (sic) Ὀλύμπου	15 Ἄθηνόδαρος)
Λίκιννος (sic) Ἀττικός	Μακαρεὺς) Πρ .	Διομαιεῖς
Πρεῖμος Προτείμου	Μακαρεὺς) Νε .	Βάχχιος (sic) Νεικηφόρου
Εἰσίδωρος Σωσι . .	Εὐήμερος Μακαρέος	Νεικηφόρος)
10 Ἄφροδείσιος ΑΛ	Φιλάδα	Ἀραφῆνιοι
Ἐρκαίεις	. . ὄδαρος Σκαμάνδρου	20 Ἀντίπατρος Εὐπόρου
	. . . δαρος Εὐσχῆμον[ος]	Ἀσκληπιάδης Εὐπόρου
		Δίσειτοι
		κήρυξ βουλῆς [καὶ δήμου]

L'inscription de Praxagoras a été publiée en 1870, par M. Komanoudis, dans l'Αὐγή (20 septembre); celle de Memmios est inédite. Le texte daté par l'archontat de Praxagoras a donné lieu à deux mémoires, l'un de M. Hirschfeld¹, l'autre de M. Dittenberger². M. Hirschfeld admet que, par *πρώτη ἐπιδημία*, il faut entendre le voyage d'Adrien à Athènes en 111, avant que ce prince fût empereur. M. Dittenberger soutient qu'il s'agit du premier séjour qu'Adrien fit à Athènes comme empereur, en 123.

Nous avons aujourd'hui quatre marbres d'Athènes datés par *le* ou par *les* voyages d'Adrien.

1° Ἀγαθὴ Τύχη, ἐπὶ Τιβερίου Κλ., Ἀγαθὴ Τύχη, οἱ ἐπὶ Τιβ. Κλαυδίου Ἡρώδου Μαραθωνίου ἄρχοντος, τρίτου ἀπὸ τῆς ἐπιδημίας τοῦ μεγίστου αὐτοκράτορος Καίσαρος Τραιανοῦ Ἀδριανοῦ Σεβαστοῦ κτλ. (*Philistor*, t. I, p. 381.)

2° Ἀγαθὴ Τύχη. Νίκη Καίσαρος Ἀδριανοῦ [οἱ ἐφηβ]εῦσαντες ἐν τ[ῶ] ἐπὶ Μεμμίου . . . φρου Κολ[ωνήθεν] ἄρχοντος [ἐνιαυτῶ τ]ετάρ[του ἀπὸ τῆ]ς πρώτῃ[ς ἐπιδημίας τ]οῦ μ[εγίστου αὐτοκράτορος Καίσαρος Τραιανοῦ Ἀδριανοῦ κτλ.

3° Ἀγ[αθὴ Τύχη] [ἐπὶ ἄρ]χοντος Πραξαγόρου τοῦ [Τειμ]οθέου Θοριμίου εἰ' ἀπὸ τῆς πρώτης Θεοῦ Ἀδριανοῦ εἰς Ἀθήνας ἐπιδημίας . .

4° Θεοῖς, Τύχη [αὐ]τοκράτορος Καίσαρος [Τ. Α]ιλίου Ἀδριανοῦ Ἀντωνίου Σεβαστοῦ, εἰκοσίου ἑβδομοῦ ἔτους ἀπὸ τῆς Θεοῦ Ἀδριανοῦ πρώτης εἰς Ἀθήνας ἐπιδημίας . . . [ἐ]πώ[νυμ]ος [ἀρχων] Τ . . κτλ.

1° La seule formule *τρίτου ἀπὸ τῆς ἐπιδημίας* ne fait pas mention de la *πρώτη ἐπιδημία*; c'est qu'à cette date il ne pouvait y avoir de doute, l'empereur n'étant venu qu'une fois à Athènes.

¹ *Bullet. de l'Institut*. 1872, p. 118.

² *Kaiser Hadrians erste Anwesenheit in Athen*, Hermès, 1872. *Die Familie des Titus Flavius Alkibiades*, Hermès, même année.

2° Dans les années qui suivirent l'archontal de Memmios, l'usage paraît s'être établi de mentionner *toujours* d'une façon précise la *πρώτη ἐπιδημία*.

3° D'après la formule n° 2, quatre ans après l'*ἐπιδημία* d'Adrien, la mention *πρώτη* serait devenue nécessaire.

Il est impossible de rapporter la formule *τρίτου ἀπὸ τῆς ἐπιδημίας αὐτοκράτορος Ἀδριανοῦ* à l'année 111: trois ans après cette date, Adrien n'était pas empereur. Il s'agit évidemment ici d'un des voyages qu'Adrien fit à Athènes après avoir succédé à Trajan.

La formule *τετάρτου ἀπὸ τῆς πρώτης ἐπιδημίας* indique que, quatre ans après la *πρώτη ἐπιδημία*, Adrien était revenu à Athènes, nouvelle preuve qu'il ne peut pas s'agir de l'année 111, puisque, après le voyage de l'année 111, Adrien reste onze années au moins sans visiter Athènes. Nous sommes donc obligé de comprendre par les mots *πρώτη ἐπιδημία* un voyage d'Adrien empereur, et puisque ce voyage est le *premier*, c'est celui qu'Eusèbe fixe à la cinquième année du règne d'Adrien, et Clinton à l'année 122/123¹. Nous sommes ainsi d'accord avec M. Dittenberger. De la sorte Athènes n'aurait eu qu'une seule ère datée par le voyage d'Adrien et non deux, ce qui, *a priori*, semble naturel.

Nous devons examiner si cette opinion n'est pas contredite par les faits connus jusqu'ici, si elle peut être admise dans le système de chronologie que nous avons adopté pour les archontes de cette période et pour la succession des magistrats éphébiques.

En admettant que l'ère d'Adrien à Athènes parte de l'année 123, nous avons, pour les quatre marbres qui font mention de cette ère, les dates suivantes :

Ἡρώδης Ἀττικός, 126 ap. J. C.

Μέμμιος . . . 127.

Πραξαγόρας Τειμοθέου Θεορούς, 138.

T. . . archonte inconnu, 151.

Ἡρώδης Ἀττικός. M. Neubauer² croit que l'*ἐπιδημία* dont il est fait mention sur le marbre est le voyage *solennel* qu'Adrien³ fit pour dédier l'*Olympièion*, voyage dont la date a été fixée à l'année 132 par Corsini; il attribue donc Ἡρώδης à l'année 135. J'avais aussi admis qu'il s'agissait de ce voyage, mais, profitant d'une découverte de M. Renier, qui a pu déterminer l'époque précise de la dédicace et qui a prouvé qu'elle était

¹ Anno 2137 Hadriani V° Hadrianus rogantibus Atheniensibus leges e Dracone, Solone aliisque decerptas scripsit. Idem Athenis licenavit. Eus. cité par Clinton, *Fasti Romani*, t. I, p. 108, 122 ap. J. C. — Anno 2140 Hadriani VIII° Hadrianus rebus Eleusiniorum imbuitor urbique Athenarum multa largitur. Année 125.

² P. 160.

³ F. A. p. 106.

de l'année 129¹, j'avais attribué l'archonte *Ἡρώδης* à l'année 132. M. Vidal-Lablache (*Hérode Atticus*, p. 34) croit également que l'*ἐπιδημία* dont parle notre inscription ne peut être que le voyage dont l'époque était considérée, au moment où il écrivait, comme fixée à l'année 132. Il adopte donc l'année 135 comme celle où Hérode fut éponyme. Les nouvelles découvertes seules pouvaient faire voir qu'il ne s'agissait pas de l'année où fut dédié l'*Ὀλυμπίον*.

Nous ne trouvons dans la chronologie éphébique aucune objection qui nous empêche d'adopter pour l'archontat d'Hérode l'année 126 et non l'année 132. Le paidotribe en 126 est *Δημήτριος Εἰσιγύενους Παμρούσιος* (*Essai*, tableau V). Son paidotribat commence aux environs de l'année 110 (p. 77).

Le marbre de *Μέμμιος*. . . ne conservant aucun nom de fonctionnaire éphébique, nous n'avons pas ici le contrôle que donnent les actes et la chronologie du collège².

Προξυγόρας. Le marbre nomme parmi les prytanes *Δικίννιος Ἀρρίανός* et *Ανάννιος Ἀττικὸς Γαργήτιοι*. Sous l'éponymat d'Hérode, nous trouvons deux éphèbes nommés Γν. *Ανάννιος Ἀττικὸς* et *Δικίννιος Ἀρρίανός*; les éphèbes de l'année 126 avaient trente et un ans en 138, c'est-à-dire l'âge d'exercer les fonctions de prytane.

La quatrième mention de l'ère d'Adrien présente une difficulté que les savants qui se sont occupés de l'ère d'Adrien ne paraissent pas avoir aperçue, parce qu'ils ne tenaient pas compte de la chronologie des magistrats éphébiques. Sur ce marbre, *Ἀέσσαντος* est paidotribe à vie, mais ne marque pas les années de son paidotribat. On est amené à penser que le texte est antérieur à ceux qui font mention de ces années et à le classer au début de ce paidotribat. S'il en est ainsi, le premier catalogue qui porte le chiffre précis des années d'*Ἀέσσαντος* est postérieur à l'année 151, il est au moins de l'année 152. Il en résulte que le paidotribat d'*Ἀέσσαντος*, qui dure au moins trente-quatre ans, se prolonge jusqu'à l'année 186. Mais il se présente ici une objection capitale, *Ἀέσσαντος* est *παιδευτής* sous le paidotribat d'*Ἀρίστων* et sous l'archontat de *Κάσιος Στεριεύς*. *Ἀρίστων* est antérieur à *Δημήτριος*, qui est en charge seul en 111, après la mort d'*Ἀρίστων*. On voit qu'il est impossible d'accepter de pareilles dates, qui feraient passer à *Ἀέσσαντος* soixante et quatorze années dans les magistratures du collège.

J'ai suivi dans ces calculs les dates que j'ai fixées dans l'*Essai*. Les objections ne sont pas moins fortes si on prend les calculs de M. Neubauer, p. 26, car il a admis, comme moi, l'année 138 et non l'année 151

¹ Le Bas et Foucart, *Mégaride et Péloponèse*, partie II, n° 49, communication de M. Léon Renier.

² Sur la formule *Ἀγχιῇ τύχη Κείστρος* sans le mot *Σεβαστοῦ*, cf. *Corpus*, n° 282.

comme la vingt-huitième de l'ère d'Adrien, et il fait finir le paidotribat d'Ἀβάσκαντος en 172. M. Neubauer attribue Κάσιος Στειριεύς aux années 120-125. Si donc Ἀβάσκαντος est mort en 185, il a été soixante ou soixante-cinq ans magistrat éphébique. J'ajouterai que M. Neubauer ne retranche quelques années à la carrière d'Ἀβάσκαντος qu'en supposant entre 111 et 135 deux paidotribats d'Ἀρίστων, opinion que j'ai discutée contre M. Neubauer et qui me paraît inadmissible¹.

Je crois que M. Neubauer et moi nous avons attaché trop d'importance à l'absence des années d'Ἀβάσκαντος; cette mention, très-courte, ou a été effacée sur le marbre, ou a été omise par le graveur. Je proposerai donc de considérer la date 138, ainsi que M. Neubauer et moi l'avons fait, comme celle où commence le paidotribat d'Ἀβάσκαντος et de classer en son rang, en l'année 151, l'éponyme T. . . qui appartient à la vingt-huitième année de l'ère d'Adrien. L'année 150 est libre dans le catalogue de M. Neubauer et dans le mien. Il n'y a donc pas à changer les dates proposées par nos deux mémoires pour le paidotribat de Λεύκιος ὁ καὶ Μάρκος, ni par suite celles d'Ἐπίκτητος Φιλέρωτος Σφήτιος.

40.

Δομετιανός.

a.

Ἐπάγα-	Οἱ ἐφηβεύσαντες	
θος	ἐπὶ ἄρχοντος Δο-	
	μετιανῶ	
	Φού. Ἡράκλειτος	Γαρ-
	Παρδάλας Στεφά-	Γαρ-
	Δημήτριος Μαζί-	
	Φιλουμενὸς Μαζί-	
	Βεΐθους Ἄρχε-	Πειρ-
	Ἀβάσκαντος Ἄρχε-	Πειρ-
	Ἀφροδείσιος Σκιο-	
	Πομ. Ἐπέραστος	Γαρ-
	Διονυσόδωρος Ἄγιου	
	Ἐλευσεΐνιος Ὀήθεν	
	Ἐπίγονος Ἰκέλου Βησεεύς.	

b.

Αὐτοκράτορα
Ἀδριανὸν Ὀλύμπιον

¹ J'admets, il est vrai, qu'un Ἀρίστων a été paidotribe sous Θράσυλλος, je considère ce fonctionnaire comme l'aïeul du second Ἀρίστων. (Essai, p. 73.)

Ἀπολλώνιος Ἀφρο-
δισίου Ἀχαρνεὺς
ὁ κοσμητὴς τῶν ἐπι
Κλ. Δομετιανοῦ ἀρχον-
τος ἐφήβων ὑπὲρ
τῶν ἐφήβων.

c.

Εὐκαρ- Ἀθήναις
πίδης Συνέρωσ
Λέων οἱ πιστοὶ φίλοι
Μένανδρ[ος
Ἀλέξανδρος
. ΑΖΑΣ. . Γάις νεα-
. ΗΡΑΙΔΗΣ νίσκε
ἀριστέ.

d.

Εὐκαρπίδης.
Εἰσιδωρος
Σωτήριχος φίλοι
Ἴσι-
Σωτήριχος

Komanoudis, *Χρυσάλλις*, 1866, p. 412. Ces inscriptions sont gravées sur les quatre faces d'un piédestal. Les lettres de la première inscription portent trace de couleur rouge.

Les inscriptions *a* et *b* sont écrites avec soin; les inscriptions *c* et *d* paraissent être des additions faites après coup, comme on en trouve sur nombre de marbres éphébiques. Ces marbres, exposés dans les lieux où se réunissaient les jeunes gens, recevaient des *graffiti*, des inscriptions sans caractère officiel que le caprice des éphèbes expliquait seul. Les exemples d'additions de ce genre ne sont pas rares. (Neubauer, p. 64; *Philistor*, III, 282.)

L'archonte Κλ. Δομετιανός appartient aux années 129-138 (*Essai*, p. 77). C'est en 129 qu'Adrien dédia l'*Olympieion*¹. Dans cette période, si nos calculs sont exacts, il n'y a de libre que les années 129-135.

41-42.

Τι. Φλάβιος Φλαβίου Λεωσθένους υἱὸς Ἀλκιβιάδης.

— Τι. Φλαούιος Τι. Φλαουίου Ἀλκιβιάδου υἱὸς Ἀλκιβιάδης.

¹ Cf. n° 39.

- 1° ἡ ἐξ Ἀρείου πάγου
βουλή και ἡ βουλή
τῶν X και ὁ δῆμος
τὸν ἐπώνυμον
ἄρχοντα και ἱερέα
Δρούσου ὑπάτου
Τι. Φλ. Φλαβίου
Λεωσθένους [υἱὸν
Ἄλκ]ιβιάδην Παιανία
ἀρε]τῆς ἔνεκεν και τ-
ῆς εἰς τὴν πατρίδα
εὐνοίας.
- Ἐφημ. ἀρχ. Α. 4008; *Rhein. Museum*, xviii, 65; Neubauer, p. 19;
Essai, p. 79; Hirschfeld, *Hermès*, 1872, p. 52.
- 2° Τι. Φλαούιον Λεωσθέ-
νους υἱὸν Ἄλκιβιάδην
Παιανία ἀρετῆς ἔνε-
κεν και τῆς εἰς τὴν πα-
τρίδα εὐνοίας.
- Ἐφημ. τῶν φιλομαθῶν, 14 janv. 1865; *Essai*, p. 84; Hirschfeld, p. 53.
- 3° Ἡ ἐξ Ἀρείου πάγου βουλή
και ἡ βουλή τῶν X και ὁ
δῆμος Βιτελλίαν Εἰσι-
δώραν Σαβεῖνου ἐξ Οἴ-
ου Φυγατέρα, μητέρα
Τίτου Φλαβίου Λεωσθέ-
νους και Τίτου Φλαβίου
Ἄλκιβιάδου και Φλαβί-
ας Φίλας Παιανιέων
ἀρετῆς ἔνεκεν.
- Hirschfeld, *Hermès*, p. 53.
- 4° Τὸν ἐπὶ τοὺς ὀπλίτας
στρατηγὸν και γυμνα-
σίαρχον Τι. Φλαούιον
Λεωσθένην Φλαούιον
Ἄλκιβιάδου υἱὸν ἀρετῆς
ἔνεκεν.
- Hirschfeld, *Hermès*, p. 53.

5° ἡ βουλή καὶ ὁ δῆμος
 τῶν Ἀθηναίων τὸν
 ἐπί [τ]οὺς ὀπλίτας στρατη-
 γὸν καὶ γυμνασίαρχον
 καὶ ἀρξάντα τὴν ἐπάνου-
 μ]ον [ἀ]ρχὴν καὶ ἱερέα Νίκη[s]
 τῆς Ἀκροπόλεως Τίτον
 Φλ[α]οῖον Τ[ί]του Φλαουί-
 ου Ἀλ[κ]ιβιά[δου] υἱὸν
 Ἀλ[κ]ιβιάδην Παιανιέα
 ἀρετῆς ἔνεκεν.

Ἐφημ. τῶν Φιλομαθῶν, 14 janvier 1865; *Hermès*, p. 53.

6° Φλαουίαν Φίλαν Τι. Φλαου-
 ίου Ἀλκιβιάδου Παιανιέως
 θυγατέρα Γ. Δομίτιου Ἀριστο-
 δημῖανου Χολλείδου γυναι-
 κα ἀρετῆς καὶ σωφροσύνης
 ἔνεκεν
 Γ.] Δομίτιος Ἀριστοδημῖανος τὴν ἑαυτοῦ
 γυναῖκα

Ἐφημ. τῶν Φιλομ. 14 janvier 1865; Hirschfeld, *Hermès*, p. 53.

7° *Essai*, p. 88, deux éphèbes, Φλ. Λεωσθένης et Φλ. Ἀλκιβιάδης, archontat de Θεότιμος.

8° *Corpus*, n° 196. Sous un archonte inconnu du dème de Phalère, peut-être Σέξτος Φαληρέως, un Φλ. Ἀλκιβιάδης est prytane en même temps que Κασσιανὸς Στειριεύς.

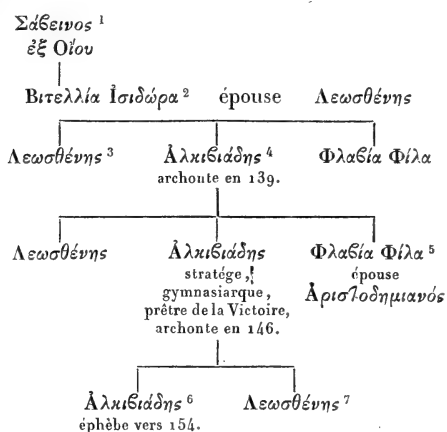
Les inscriptions 3 et 4 ont été découvertes en 1871, postérieurement aux conjectures que j'avais émises sur les deux archontats d'Ἀλκιβιάδης et sur cette famille. (*Essai*, p. 85 et 87.)

M. Hirschfeld a repris ce travail (*Hermès*, article cité). Toutefois je ne puis admettre les arguments qu'il trouve dans la présence du sénat des six cents, arguments pour lesquels je renvoie à l'examen qu'en a fait M. Dittenberger (*Hermès*, 1872, p. 221).

De ces textes, il résulte évidemment qu'il y a eu deux éponymes du nom d'Ἀλκιβιάδης, hypothèse que j'avais proposée dans l'*Essai*, p. 86. L'un s'appelle Τι. Φλάσιος Φλασίου Λεωσθένου υἱὸς Ἀλκιβιάδης (inscr. 1); l'autre, Τι. Φλαοῖος Τι. Φλαοῖου Ἀλκιβιάδου υἱὸς Ἀλκιβιάδης (inscr. 5); le second paraît être fils du premier. Le premier est archonte en 139, le second en 146. (*Essai*, p. 85.)

La généalogie de cette famille ne peut pas être établie avec certitude; les

mêmes noms s'y transmettent de génération en génération, ce qui rend les confusions possibles. Je proposerai cependant le tableau suivant :



43.

Αὐρ. Φιλοκλήσ.

Varvakeion.

Α.



ΟΣ

ΟΥΣ

ΗΤΗΣ

ΥΖΗΛΟΣ

ΡΑΤΗΓΗCΑC

ΛΕΩCΑΔΕΛΦΟC

ΤΟΥΚΛΑΥΔΙΟΥΑΠΟ

ΛΧΑΡΝΕΩC

Partie supérieure d'un hermès, marbre du Pentélique. Ce monument a été scié en deux morceaux; nous avons ici la fin des lignes qui ne donnent aucun sens. Il faut rapprocher de cette inscription le fragment suivant, conservé également au musée du *Varvakeion*.

¹ Inscrip. 3.

² *Idem*.

³ *Idem*.

⁴ *Idem* et 5.

⁵ Inscrip. 6.

⁶ Inscrip. 7.

⁷ *Idem*.

B.

IC

Ι Ι Ι Α Ρ
ΑΥΡΦΙΑ
ΠΙΡΕΕΩΣ
ΚΛΑΥΔΙΟΣ
ΑΧΑΡΝΕΥ
ΤΗSGZ
CIEPOΦ
INAP

Même marbre; même disposition des lignes; même style des lettres. Le texte était gravé avec une extrême négligence.

Ἐπὶ ἄρχοντος
Αὐρ. Φιλ[οκλέ]ους
Πιρεέως [ὁ κοσμη]ητῆς
Κλαύδιο[s Πολ]ύζηλος
Ἀχαρνέ[σ] στρατηγῆσας
τῆς Π[ό]λεως, ἀδελφὸς
ἱερο[φάν]του Κλαυδίου Ἀπο-
λλ[ιν]αρχ[ίου] Ἀχαρνέως.

Ce texte, ainsi reconstitué, fait connaître : 1° un archonte éponyme; 2° un cosmète de l'éphébie et un stratège d'Athènes; 3° un hiérophante d'Éleusis. Le mot *Φιλοκλέους* remplit exactement la lacune. Cette restitution est très-probable.

Les hiérophantes, en prenant possession du sacerdoce, perdaient leur *cognomen* et n'étaient plus désignés en général que par le *gentilitium* suivi de leur titre et quelquefois du démotique; c'est ce qui rend difficiles les recherches chronologiques relatives à ces personnages, recherches du reste encore très-peu avancées aujourd'hui. Ici Claudios porte le *cognomen* Ἀπολλωνάριος, sans doute parce qu'il est cité sur un monument qui ne lui est pas consacré personnellement et qui n'a pas un caractère religieux; peut-être aussi parce qu'il n'était pas en charge quand fut faite cette dédicace. Un Κλαύδιος est hiérophante au temps de Septime-Sévère, mais il porte le démotique Μαρθώνιος. (*Corpus*, n° 353.)

Il faut rapprocher de cette inscription le texte suivant donné par *Philistor* (t. I, p. 382) :

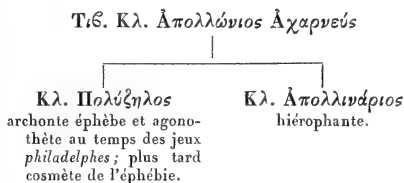
Κατὰ τ[ὸ ἐπερ]ώτημα
τῶν [συνεδ]ρίων
Τιβ. Κλ. . . . ηλον

5 Ἀχαρνέα [ἀρ]χοντα
 τῶν [ἐφής]ων και
 ἀγων[οθέτη]ν Φιλα-
 δελφ[είων] Τιβ. Κλ.
 Ἀπολλ[ώνιος] Ἀχαρ-
 νεὺς [τὸν ἰδιό]ν υἱόν.

Piédestal. Marbre du Pentélique.

A la ligne 3, le nombre des lettres effacées permet de restituer Πολύζηλον. Nous pouvons retrouver en partie la carrière de ce personnage; après avoir été archonte de l'éphébie, il en devint cosmète et fut aussi stratège d'Athènes. Il avait pour frère l'hierophante Κλαύδιος Ἀπολλωνιάριος. Le père de ces deux personnages s'appelait Τιβ. Κλ. Ἀπολλώνιος. On ne doit pas confondre cette famille avec celle de Γ. Κάσιος Ἀπολλώνιος Στειριεύς qui vivait dans ce même temps. Sur la généalogie de Γ. Κάσιος Ἀπολλώνιος Στειριεύς, cf. *Essai*, p. 190.

La descendance d'Ἀπολλώνιος Ἀχαρνεὺς s'établit ainsi :



Les jeux philadelphes paraissent pour la première fois au temps de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus (Neubauer, *Commentationes*, p. 62). L'archonte Δύρ. Φιλοκλής est postérieur à l'année 161 ap. J. C.

44.

Ἄρδης.

Varvakeion¹.

ΟΙΕΠΙΑΡΔΥΟ . ΡΧΟ
 ΕΦΗΒΟΙΤΟΝΕΑΥΤΩΝΚ
 ΨΝΣΩΤΕΛΗΝΒΑΤ
 ΟΥΕΣΤΙΑΙΟΘΕΝΤΟΝΚΑ
 ΠΟΝ

Partie supérieure d'un hermès, marbre du Pentélique. Il manque quatre lettres à la fin de la première ligne.

¹ Inscription communiquée, en 1872, à la Société des Antiquaires de France, qui l'a insérée dans son *Bulletin*.

Οἱ ἐπὶ Ἄρδου[ς ἄ]ρχο[ντος]
 ἔφηβοι τὸν ἐαυτῶν κ-
 οσμῆτη]ν Σωτέλην Βα. . .¹
 . . . ου Ἐστιαίθευ τὸν κα. . .
 . . . πον

La restitution ἔφηβοι n'est pas douteuse; le magistrat auquel le monument était dédié était le cosmète, comme cela arrivait le plus souvent pour les hermès éphébiques; la première et la dernière lettre du mot *κοσμῆτην* sont certaines; la lacune au début de la troisième ligne est de six lettres, ce qui ne laisse aucun doute sur la restitution nécessaire.

Le fils de Σωτέλης, appelé Ἡρακλέων Σωτέλους Ἐστιαίθευ, remplit, comme son père, des fonctions éphébiques; il était hypopaidotribe sous l'archontat de Βησιος Πείσων Μελιτεύς. (Tabl. VII, *Essai*, p. 100.) Βησιος Πείσων a été éponyme aux environs de l'année 170 ap. J. C. C'est vers le même temps qu'il faut classer l'archonte Ἄρδus. Les hypopaidotribes étaient souvent très-jeunes, il n'est donc pas nécessaire de supposer qu'Ἄρδus soit de beaucoup postérieur à Βησιος Πείσων.

Le nom Ἄρδus est d'origine gréco-orientale²; on sait combien étaient nombreux à cette époque en Attique les Syriens et les Phéniciens. (Voy. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1870, *Mémoire sur les étrangers admis dans l'éphébie attique*.)

45,

Κλ. Δαδοῦχος.

Varvakeion.

ΑΓ

ΤΥΧ

ΤΟΝΠΕΡΙΑΛΚΗΣ

ΟΣΜΗΤΗΣΤΩΝΕΦΗΒΩΝ. Γ. ΙΟ.

ΤΟΥΠΑΛΛΑΔΙΟΥΚΑΙΟΑΝΤΙΦ

ΩΣΜΟΥΣΩΝΙΟΣΤΟΥΣΤΕΣΥΝΑΡΧ

ΛΣΕΠΙΑΡΧΟΝΤΟΣΚΛ. ΔΑΔΟΥΧΟΥ

ΤΡΙΒΟΥΝΤΟΣΔΙΑΒΙΟΥΝΙΚΟΣΤΡΑΤΟΥΤΟ

ΟΣΔΙΑΒΙΟΥΣΤΡΑΤΩΝΟΣΤΟΥΚΙΘΑΙΡΩ

ΔΟΤΡΙΒΗΣΕΥΤΥΧΙΑΝΟΣΥΑΚΙΝ

ΑΡΧΩΝ

ΙΟΥΛΙΟΣΚΑΚΙΟΣ

ΕΤΡΑΤΗΓΟΣ

ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΟΙ

ΒΟΗΔΡΟΜΙΩΝΑ

ΙΟΥΛ. ΚΑΚΙΟΣ

¹ Le trait indiqué à la fin de la ligne 3 n'est pas certain.

² Nicol. de Damas, fr. 49. Voy. aussi Polybe, V, 53.

ΜΟΥΝ. ΑΝΔΡΟΜΑΧΟΣ
 ΚΗΡΥΞ
 ΛΗΙΟΣΣΕΚΟΥΝΔΟΣ
 ΩΦΡΟΝΙΣΤΑΙ
 ΤΥΧΙΔΗΣΘΕΟΔΩΡΟΥΜΕΛ
 ΟΣΘΕΟΔΩΡΟΥ. ΕΛ
 Ν)ΕΡΓΛ

ΠΥΛΑΟΥΨΙΩΝΑ
 ΜΟΥΝ. ΑΝΔΡΟΜ.
 ΜΑΙΜΑΚΤΗΡΙΩΝ
 ΜΟΥΝ. ΒΑΛΕΡΙΑ
 ΠΟΣΕΙΔΕΩΝΑ
 ΑΛΗΙΟΣΣΕΚΟΥΝ
 ΓΑΜΗΛΙΩΝΑ
 ΕΙΡΗΝΑΙΟΣ
 ΑΝΘΕΣΤΗΡΙΩ
 ΣΠΕΝΔΩΝ
 ΕΛΑΦΗΒΟΛΙ
 ΙΟΥΛ. ΚΑΣΙΟΣ
 ΟΥΝΥΧΙΩ

Fragment de stèle. Marbre du Pentélique.

Ἄγ[αθῆ]

Τύχ[η]

Τὸν περὶ ἀληθῆς

ὁ κ]οσμητῆς τῶν ἐφέσεων Γ. Ἰο[ύλιος].

5 τοῦ Παλλαδίου καὶ ὁ ἀντικ]οσμητῆς

ος Μουσώνιος τοὺς τε συνάρχ]οντας καὶ τοὺς ἐφηβεύσαντ-]

ας ἐπὶ ἀρχοντος Κλ. Δαδούχου παιδο-]

τριβοῦντος διὰ βίου Νικιστράτου το γραμματεύοντ-]

ος διὰ βίου Στράτωνος τοῦ Κιθαίρ]ανος

10 [ὑποπαι]δοτρίβης Εὐτυχιανὸς Ἰανιν[θίου . . .

Ἄρχων

Γυμνασίαρχο

Ἰούλιος Κάσιος

Βοηδρομιῶνα

Στρατηγός

Ἰούλ. Κάσιος

Μουν. Ἀνδρόμαχος

Πυα[ρ]ψιῶν[α]

15 Κήρυξ

Μουν. Ἀνδρόμα[χος]

Ἀ]λήιος Σέκουνδος

Μαιμακτηριῶνα

Σ]ωφρονιστῆ

Μουν. Βαλερια[νός]

Εὐ]τυχίδης Θεοδώρου Μελ.

Ποσειδεῶνα

. ος Θεοδώρου Μελ.

Ἀλήιος Σέκου[νδος]

20 . . . υ) Ἐργα

Γαμηλιῶνα

Εἰρηναῖος

Ἀνθεςτηριῶ[να]

Σπένδων

Ἐλαφηβολι[ῶνα]

25

Ἰούλ. Κάσιος

Μ]ουνοχιῶ[να]

.

L'hypopaidotribe Εὐτυχιανός, le greffier Στράτων et le paidotribe Νι-

κόσμητος sont connus. J'ai fixé la date de ce dernier fonctionnaire entre les années 194 et 209, (*Essai*, p. 109.) C'est à cette période que se rapporte l'archonte Κλ. Δαδοῦχος. Son nom entier est Κλαύδιος Φίλιππος Δαδοῦχος (*Corpus*, n° 385). M. Fr. Lenormant admet que Κλ. Φίλιππος fut daduque vers l'année 190. Nous arrivons au même résultat par des raisons toutes différentes de celles qu'il expose. La chronologie des magistrats éphébiques confirme ici celle des prêtres d'Éleusis.

L'archonte éphèbe Ἰούλιος Κάσιος, plusieurs fois gymnasiarque, appartient à une famille importante, peut-être à celle de Γ. Ἰούλιος Κάσιος Ἀπολλώνιος Στειριεύς, descendant d'ancêtres illustres, archonte éponyme en 209. (*Essai*, p. 106.)

46-48.

Ἀγαθοκλῆς, Φλ. Ἄρπαλος, Ἐπαφροδεῖτος.

Varvakíon.

a.

ΟΝΤΟΣ
ΑΟΟΚΛΟΟ
ΛΕΥΤΥΧΙΑΝΟΣ
ΣΤΙΚΟΥΛΟΥΣΙΕΑ
ΛΥΡΗΛΙΟΝ
ΝΛΔΡΟΝΖΩ

b.

ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗΙ
ΙΑΡΧΟΝΤΟΣΦΛΑΡΠΑ
ΟΥΣΤΕΙΡΙΕΩΣΕΤΡΑΤΗΓΟΥ
ΠΑΣΜΑΡ
ΙΙΣ

c.

ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗΙ
ΟΙΠΡΥΤΑΝΕΙΣΤΗΣΟΙΝ
ΔΟΣΥΛΗΕΠΙΑΡΧΟΝ
ΕΠΑΦΡΟΔΙΤΟΥ
ΤΟΣΕΤ.

Ces trois inscriptions sont gravées sur la partie supérieure d'un hermès : a et b, sur la face principale, c, sur le côté gauche.

a.

Ἐπί ἀρχ]οντος
Ἄγ]αθοκλέο[υς
Φλ. Εὐτυχιανὸς
Ζ]ωτικοῦ Λουσιεα. .
Ἀύρηλιον
Με]να[υ]δρον Ζω[τικοῦ]

b.

Ἀγαθῆ Τύχη
Ἐπ]ί ἀρχοντος Φλ. Ἀρπά-
λ]ου Στειριέως στρατηγοῦ-
ντος ἐπὶ τοὺς ὀπλ]τας Μαρ.

c.

Ἀγαθῆ Τύχη
οἱ πρυτάνεις τῆς Οἰν[εί]-
δος [Φ]υλῆς ἐπὶ ἀρχον[τος
Ἐπαφροδείτου

Les trois textes n'ont pas été gravés en même temps; le premier est écrit avec une grande négligence. — *Inscript. a.* Le mot ΛΟΥCΙΕΑ est parfaitement lisible; il faudrait ΛΟΥCΙΕΥC; le dème de Lousia faisait partie de la tribu Οἰνείδε qui avait élevé cet hermès. Peut-être disait-on Λουσιεάδης et Λουσιεύς.

Φα. Δαδοῦχος Ξενοκλήης Μαραθώνιος.

Varvakéion.

ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ

ΟΚΟΣΜΗΤΗΣ.Ω..ΦΗΒΟ.ΝΤΩΝ
ΕΠΙΑ..ΟΝΤΟΣΦΑΔΑΔΟΥΧΟΥΗΙΑΡΑ
ΘΩΝΙ.ΥΜΑΔΙΟΥΣΟΔΩΡΟΣΧ..Λ

5 ΔΗΣ..ΥΣΙΔΙΟΥΣΣΥΝΑΡΧΟΝΤΑΣΚΑΙ
ΤΟΥΣ.ΠΑΥΤΩΕΦΗΒΟΥΣΑΝΕΓΡΑΨΕΝ

ΑΝΤΙΚΟ....ΗΣ ΑΓΟΝΩΘΕΙΑ	ΚΕΚΡΟΠΙΔΟΣ	ΦΙΛΟΓΕΝΗΣΜΗΝ
ΑΛΞΑ.....ΡΑ ΤΩΝΜΕΓΑΛΩΝ	ΕΥΤΥΧΟΣΕΛΠΙΝΕΙ	ΕΥΤΥΧΙΑΝΟΣΡΟΥΦ
ΠΡΟΣ.....ΣΕΒΗΡΕΙΩΝ	ΕΛΠΙΝΕΙΚΟΣ	ΑΓΑΘΙΑΣ
10 ΑΛΞ.....ΑΝΤΩΝΕΙΩΝ	ΙΟΥΛΙΑΝΟΣΑΦΡΟΔΗ	ΖΩΣΙΜΟΣΔΙΟΓΕ
C.....ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΙΩΝ	ΑΛΚ...ΕΙΣΙΓΕΝΟ	ΦΛ.ΣΥΝΑΡΧΩΝ

///X//XOCΘY///

.....	ΣΕΜΠΡΩ.ΑΛΞΕΑΝΔΡΟ
ΑΠΟΛ	ΑΤΤΙΚΟΣ
ΑΡΙΣΤ	ΑΛΚΙΜΕΔΩΝΕΠΑΦΡΟ

ΤΙΔΟΣ

15 ΔΟΝΑΤ		ΑΥΤΟΜΕΔΩΝΕΠΑΦΡΟ
ΜΕΣ-		ΝΕΙΛΟΣ

ΑΡΙΣΤΟΒ..		ΑΡΜΟΔΙΟΣΝΕΙΛΟΥ
ΥΠΟΣΩ		ΔΗΜΗΤΡΙΟΣΡΥΣΟΥ

ΓΡΩΤΟΣ		..ΟΝΟΣ.....
20 ΒΑΣΙΛΕΙΔΗΣ		..ΑΘΙΣΙΟΣΛΕΟΝ

ΕΙΣΙΔΩΡΟΣ		...ΑC.....
ΕΛΠΙΝΕΙΚΟΣ		...ΙΔΟΥ.....:

ΟΝΗΣΙΜΟΣ		...ΙΟΜ?.....
ΦΙΛΟΚΡΑΤΗΣ		

25 ΠΑΙΔΟΤΡΙΒ
ΓΡΑΜΜΑΤΕ
ΗΓΕΜΩΝΤΕ
ΟΠΛΟΜΑΧΟΣ
ΥΠΟΠΑΙΔΟΤΡ

30 ΔΙΔΑΣΚΑΛΟ
ΥΠΟΓΡΑΜΜΑ
ΚΕΣΤΡΟΦΥΛΑ
ΘΥΡΩ.ΕΙΡΗ
ΑΡΧΩΝΤ

Stèle brisée en neuf morceaux.

Άγαθῆ Τύχη

ὁ κοσμητῆς [τ]ῶ[ν ἐ]φηβο[ύ]ντων
ἐπὶ ἄ[ρχ]οντος Φα. Δαδούχου Μαρα-
θωνί[ο]υ Μα. Διονυσόδωρος Χ[ολ]λ[εῖ]

5 δης [το]ύς ιδίους συνάρχοντας καὶ

τοὺς [ἐ]π' αὐτῶ ἐφήβους ἀνέγραψεν

Ἀντικο[σμητ]ῆς	Ἄγωνοθεία	Κεκροπίδος	Φιλογένης Μην.
Ἀλέξα[νδρος Μα]ρα	τῶν μεγάλων	Εὐτυχος Ἐλπινεῖ[ου]	Εὐτυχιανὸς Ρουφ.
Προσ[τάτης]	Σεβηρείων	Ἐλπίνεϊκος)	Ἄγαθίας)
10 Ἀλέξ[ανδρος]	Ἀντωνείων	Ἰουλιανὸς Ἀφροδη[σίου]	Ζώσιμος Διογε.
[Σωφρονισταί]	Φιλαδελφείων	Αλι... Εἰσιγένου[ς]	Φλ. Συνάρχων
.....		...χος Θυρ	Σεμπρώ. Ἀλέξανδρος
Ἄπολ..		Ἄτλιός
Ἄριστ..		Ἴπποθων[τίδος]	Ἄλκιμέδων Ἐπαφρο-
15 Δονατ..			Αὐτομέδων Ἐπαφρο-
Μεσ..			Νεῖλος)
Ἄριστόβ[ουλος]			Ἄρμόδιος Νεῖλου
Ἰπποσ[ωφρονισταί]			Δημήτριος Ρύσου?
Πρώτος			.. ονος..
20 Βασιλείδης			.. αθισίος? Λεον.
Εἰσίδωρος			... ας..
Ἐλπίνεϊκος			... ιδου
Ὀνήσιμος			... ιομ?
Φιλοκράτης			
25 Παιδοτρίβ[ης]...			
Γραμματε[ύς]			
Ἡγεμῶν Τε...			
Ὀπλομάχος			
Ἰπποπαιδοτρίβ[ης]			
30 Διδάσκαλο[ς]			
Ἰπογραμμα-			
Κεστροφύλα[ξ]			
Θυρω. Εἰρη[ναῖος]			
Ἄρχων[τῶν ἐφήβων]			

Διονυσόδωρος ne peut être que le cosmète de l'éphébie, puisqu'il inscrit les noms de ceux qui ont administré le collège avec lui. Ce personnage est connu; il est anticosmète sous l'archontat de Τιβ. Κλαύδιος Βραδύας (tabl. VII) qui fut éponyme aux environs de l'année 192. Les Μεγάλα Σεβήρεια, nommés sur un certain nombre de marbres éphébiques (Neubauer, p. 72), sont postérieurs à l'année 193, date de l'avènement de Septime-Sévère.

Φα. Δαδοῦχος est nommé comme daduque sur un décret en l'honneur de Septime-Sévère; son nom entier est Φα. Δαδοῦχος Ξενοκλῆς Μαραθώνιος. (*Corpus*, n° 353, décret postérieur à l'année 168.) L'archonte Φα. Δαδοῦχος Ξενοκλῆς Μαραθώνιος appartient aux environs de l'année 200.

L'anticosmète Ἀλέξανδρος Μαραθώνιος est de la famille d'Ἀλέξανδρος Μαραθώνιος, agonothète des jeux de Commode sous l'archontat de Βραδύας (*Essai*, p. 106); peut-être devons-nous reconnaître sur notre marbre l'éphèbe qui fut agonothète aux environs de l'année 192.

Le nom de l'hégémon doit être Γα. Τυρ. Τειμαγένης Σφήτιος; ce fonctionnaire est en charge au temps de Γ. Κάσιος Ἀπολλώνιος Στειριεύς et de Γ. Κύντος Ἰμερτος Μαραθώνιος (tabl. VII). Ce dernier éponyme est de l'année 210 (*Essai*, p. 106).

50.

Α. Νούμιος Μῆνις.

Varrakéion.

α.

//ITYXHI//
 //NTOΣΛΝΟΥΜ
 //ΙΔΟCΦΑΛΛΗΡΕ
 //ΑΝΕΙCΤΗCΑΙΓ
 //CΔΩΔΕΚΑΤΗC
 //CΤΙΜΗCΑΝΤΕC//
 //ΒΕΓΡΑΨΑΝ
 //ΑCΓΛ//
 //ΟC
 //Υ

Fragment d'hermès; l'inscription est brisée à gauche.

Ἀγαθ]ῆ Τύχη
 Ἐπὶ ἀρχο]ντος Α. Νουμ-
 μίου Μῆν]ιδος Φαληρέ-
 ως οἱ πρυτ]άνεις τῆς Αἰγ-
 εῖδος Φυλῆ]ς, δωδεκάτης
 πρυτανεία]ς τιμήσαντε[ς
 ἑαυτοῦς ἀ]νέγραψαν

Venait ensuite la liste des prytanes.

Le nom de l'archonte tel que nous le restituons est donné par l'inscription suivante, conservée également au Varrakeion.

b.

Fragment de catalogue éphébique; gymnasiarques.

ΕΦΗΒΟΙ
ΚΑΘΩΣΕΓΥΜΝΑΣΙ
ΑΡΧΗΣΑΝ
5 ΛΚΟΡΑΤΤΙΚΟΣΟΚΑΙ
ΚΛΕΩΝΑΖΗΝΙΕΥΣ
ΛΝΟΥΜΜΙΟΣΝΙΓΡΟΣ
ΛΚΟΡΑΤΤΙΚΟΣΚΑΙ
ΜΕΝΕΣΘΕΥΣΑΖΗΝΙ
10 ΛΥΣΙΜΑΧΙΔΗΣ)ΣΦΗΤ
ΣΤΡΑΤΩΝΙΑΣΟΝΟΣ
ΑΓΝΟΥΣΙΟΣ
ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣΙΑΣΟΝΟΣ
ΑΓΝΟΥΣΙΟΣ
15 ΔΙΟΦΑΝΤΟΣΙΑΣΟΝΟΣ
ΑΓΝΟΥΣΙΟΣ
ΠΕΙΝΑΡΙΟΣΠΡΟΚΛΟΣ
Γ Μ ΣΤΡΑΤΩΝ
Γ Μ ΚΑΛΛΙΜΑΧΟΣ
Γ Μ ΓΛΑΥΚΩΝ
20 Α ΝΟΥΜΜΙΟΣΜΗΝΙΣ
ΟΝΙΟΣΜΑΞΙΜ

οἱ] ἐφηβοί
καθὼς ἐγυμνασι-
ἀρχησαν
5 Λ. Κορ. Ἀττικὸς ὁ καὶ
Κλέων Ἀζηνιεὺς
Λ. Νούμμιος Νίγρος
Λ. Κορ. Ἀττικὸς καὶ [ὁ]
Μενεσθεὺς Ἀζημι[εὺς].
10 Λυσιμαχίδης) Σφητ-
στράτων Ἰάσονος
Ἀγνούσιος
Ἀπολλώνιος Ἰάσονος
Ἀγνούσιος
15 Διόφαντος Ἰάσονος
Ἀγνούσιος
Πεινάριος Πρόκλος
Γ. Μ. Στράτων

Γ. Μ. Καλλίμαχος
 Γ. Μ. Γλαύκων
 20 Λ. Νούμμιος Μῆνις
 Κο]πώνιος Μάξι[μος]

Ligne 20, il ne reste que le jambage de droite du Λ; il autorise à restituer la lettre entière.

L'inscription *b* permet de restituer le nom de l'archonte Λ. Νούμμιος Μῆνις. Ce personnage est gymnasiarque la même année que Πειwάριος Πρόκλος Ἀγνούσιος, c'est-à-dire qu'il est du même âge que lui. (*Essai*, p. 107.) Πειwάριος Πρόκλος est prytane en même temps que Κάσιος Ἀπολλώνιος Στειριεύς. (*Éph. arch.* 3831.) J'ai fixé l'archontat de Κάσιος Ἀπολλώνιος Στειριεύς aux environs de l'année 209. (*Essai*, p. 107.) C'est au même temps qu'il faut rapporter celui de Λ. Νούμμιος Μῆνις.

51-53.

Ἀραβιανὸς Μαραθώνιος, Γάιος Κύντος Κλε... Μαραθώνιος, Τιβέριος
 Κλαύδιος Πάτροκλος Λαμπτρέυς.

Komanoudis, Ἀθηνᾶ, 29 octobre 1860; Pittakis, Ἐφημ. ἀρχ. 3830,
 3831.

a.

Εὐνοίας ἔνεκα καὶ τῆς εἰς ἐ[αυτοὺς]
 εὐποίας, ἐπὶ ἄρχοντος
 τίου Ἀραβιανοῦ Μαραθωνίου,
 στρατηγούντος ἐπὶ τοῦ[ς ὀ-
 πλίτας Αὐρ. Μελοπομε-
 νοῦ Ἀντινοέως,
 ἐπώνυμος Πολίας Ἀθηνᾶ,
 ἐπώνυμος Πειwάριος Πρόκλος

Suit la liste des prytanes.

b.

Ἀγαθῆ Τύχη
 ἐπὶ ἄρχοντος Γαίου Κύντου Κλε...
 Μαραθωνίου, στρατηγούντος ἐπ[ὶ] τοὺς
 ὀπλείτας Πο. Αἰλίου Ἰσοχρύσου Παλληνέως,
 οἱ πρυτάνεις τῆς Ἀτταλίδος Φυλῆ[ς, πρυ-
 τανείας τεμήσαντες ἑαυτοὺς ἀνέ[γραψαν
 ἐπώνυμος Πολίας Ἀθηνᾶ
 ἐπώνυμος Πειwάριος Πρόκλος

Suit une liste incomplète des prytanes.

c.

Ἀγαθῆ Τύχη

ἐπι ἄρχοντας, Φεδυντο[υ]ϐ
 ο]ϐ Διὸς ἐν Ὀλυμπίᾳ, Τιβε[ρίου]
 Κλαυδίου Πατρόκλου [Λα-
 μπτρέως, στρατηγούτος ἐπ-
 ἰ τὰ ὄπλα Κλαυδίου Ἐπι
 Μελιτέως, ζ' πρυ. οἱ πρυ[τάνει-
 ς τῆς Ἀτταλίδος φυλ[ῆς] τει-
 μήσαντες ἑαυτοὺς ἀνέγρα[ψαν].
 ἐπώνυμος Γ. ϐ Πει. Βάσσος Λι. ϐ

L'éponyme de la tribu Attalide Πεινάριος Πρόκλος est connu ; son nom entier est Γ. Πεινάριος Πρόκλος Ἄγνούσιος. Πεινάριος Πρόκλος est éphèbe en même temps que Α. Νούμμιος Μῆνις. Cf. plus haut, n° 50; il est prytane la même année que Κάσιος Ἀπολλώνιος Στεριεύς (*Essai*, p. 106); archonte éponyme vers la même époque (*Essai*, p. 107). Les archontes . . . τιος Ἀραβιανὸς Μαραθώνιος, Γάϊος Κύντος Κλε. . Μαραθώνιος et Τιβέριος Κλαυδίου Πατρόκλος Λαμπτρέυς appartiennent donc aux premières années du III^e siècle.

Le mot Φαιδυντής ou Φεδυντής n'est connu que par de rares exemples. On lit sur deux fauteuils du théâtre de Dionysos à Athènes :

ΦΑΙΔΥΝΤΟΥ|ΔΙΟΣ|ΟΛΥΜΠΙΟΥ|ΕΝΑΣΤ|ΕΙ
 ΦΑΙΔΥΝΤΟΥ|ΔΙΟΣΕΚΠΕΙΣΗΣ¹

La forme Φαιδυντής paraît désigner un dignitaire religieux. Pausanias (V, xiv, 5) dit que les descendants de Phidias avaient charge d'entretenir la statue de Jupiter à Olympie et qu'on les appelait Φαιδρυνταί. Il est facile de se rendre compte de ce titre, Φαιδρύνω, Φαιδρυσμα, nitidum reddo, quidquid ornat. Φαιδυντής, au contraire, si on n'y voit pas une corruption de Φαιδρυντής, n'a pas d'étymologie évidente².

54.

Ἀφθιανός.

Varvakéion.

ΥΧΗΙ

ΦΦΙΑΝΟΥΜΑΡΑΘΩ

ΤΑΣΚΑΙΤΟΥΣΥΠΑΥΤΩ

¹ Ἐφημ. ἀρχ. περ. β', p. 102.

² Dittenberger, *Hermès*, t. I, p. 409, remarques sur ce mot.

		ΕΠΙΚΤΗΤΟΥ ΑΧΑΡΝΕΩΣ
5		ΥΦΗΓΟΥΣΙΟΣ
		ΟΝΥΣΙΟΥ ΑΧΑΡΝΕΩΣ
		ΟΥΣ ΜΕΛΙΤΕΩΣ ΕΤΟΣΚΕ
		ΦΟΥΕΥΚΑΡΠΙΔΟΥ ΕΚΚΟΙΛΗΣ
10		ΣΦΙΛΙΠΠΟΣ ΣΤΕΙΡΕΥΣ
		ΕΠΕΝΓΡΑΦΟΙ
		ΞΠΟΛΥΤΗΡΩΣ ΕΥΤΑΚΤΟΥ
		ΑΥΡ ΑΡΙΣΤΟΒΟΥΛΟΣ
		ΑΥΡ ΑΓΑΘΟΠΟΥΣ
15		ΑΥΡ ΖΩΙΛΟΣ
		ΑΥΡ ΑΜΜΩΝΙΟΣ
		ΑΥΡ ΑΓΑΘΟΣ
		ΑΥΡ ΘΕΟΔΟΣΙΟΣ
		ΑΥΡ ΣΩΣΙΚΛΗΣ
20		ΑΥΡ ΕΠΙΚΤΗΤΟΣ
		ΑΥΡ ΝΙΚΑΝΔΡΟΣ
		ΑΥΡ ΑΡΤΕΜΕΙΣΙΟΣ
	ΩΡΟΥ	ΕΥΤΥΧΗΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ
		ΕΡΩΣ ΣΤΕΦΑΝΟΥ
		ΠΑΥΣΑΝΙΑΣ
25		ΗΛΙΟΔΩΡΟΣ ΥΓΕΙΝΟΥ
	ΘΕΛΙ	ΑΥΡ ΕΥΛΟΓΟΣ
		ΑΥΡ ΜΑΡΚΙΑΝΟΣ
	ΓΕΝΟΥΣ	ΕΥΠΟΡΟΣ
		ΖΩΣΙΜΟΣ
30	Υ	ΑΥΡ ΜΑΡΚΕΛΛΟΣ
	ΟΥ	ΑΥΡ ΠΑΡΑΜΟΝΟΣ
		ΕΥΠΟΡΙΣΤΟΣ ΖΩΣΙΜΟΥ
	Υ	ΣΥΜΦΟΡΟΣ ΕΛΕΝΟΥ
		ΑΥΡ ΕΠΙΚΤΗΤΟΣ
35		ΠΡΕΙΜΟΣ
		ΑΥΡ ΕΙΣΙΔΩΡΟΣ
		ΖΩΣΙΜΟΣ ΑΓΑΘΟΠΟΔΟΣ
		ΖΩΣΙΜΟΣ
		ΑΙΣΧΡΙΩΝΑΝΤΙΓΟΝΟΥ
40		ΑΥΡ ΑΘΗΝΟΔΩΡΟΣ
		ΑΥΡ ΑΓΑΘΟΠΟΥΣ
		ΑΥΡ ΑΣΚΛΗΠΙΟΔΟΤΟΣ
	ΕΡΟΥ	ΖΩΣΙΜΟΣ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ
	ΟΥ	ΕΙΣΙΔΟΤΟΣ ΡΟΥΦΟΥ
45	ΟΥ	ΑΥΡ ΔΙΟΝΥΣΟΔΩΡΟΣ
		ΕΙΣΙΔΟΤΟΣ

Υ ΑΥΡ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣΓΥΨΙΝΙΣ
 ΑΦΡΟΔΕΙΣΙΟΣ>
 ΚΡΙΤΩΝΣΩΤΗΡΙΧΟΥ
 50 ΔΙΟΝΥΣΙΟΣΑΘΗΝΑΙΟΥ
 ΑΘΗΝΙΩΝ>
 ΤΕΙΜΟΘΕΟΣ>
 ΜΟΣΤΕΙΜΟΘΕΟΥ
 ΚΛΗΠΑΣ

Fragment de stèle. — Ligne 32, le nom ΕΥΠΟΡΙΣΤΟΣ n'est pas certain. A gauche, quelques syllabes d'une autre colonne; liste des *πρωτέγγραφοι*. Un autre fragment considérable, que j'ai copié également au *Varnakeion*, me paraît appartenir au même monument; même marbre, même épaisseur de la stèle, même gravure; ce fragment contient les colonnes 1 et 2 du côté gauche; le début de ces colonnes manque; aucun nom de magistrat éphébique. Je reproduis ce fragment, qui a quatrevingt-quatre lignes, dans le tome II de l'*Essai sur l'éphébie* (sous presse).

Ἀγαθῆι Τύχηι

Ἐπί ἀρχοντος Ἀ]φθιανοῦ Μαραθω[νίου
 τοὺς ἐφητεύσαν]τας καὶ τοὺς ὑπ' αὐτῶ [συν-
 ἀρχοντας, παιδοτριβοῦντος Ἐ]πικτήτου Ἀχαρνέως,
 5 ὁ κοσμητῆς Χρῆστος Ἐπικτήτου Φηγοῦσιος [ἀνέγραψε.]
 ὄπλομα. Αὐρ. Δί]ονυσίου Ἀχαρνέως
 προστ. Τιβ. Κλ. Λεωσθέν]ους Μελιτιάς ἔτος κε'
 γραμματεῦντος Συντρό]φου Εὐκαρπίδου ἐν Κοίλῃς
 s Φίλιππος Στεριεῖς
 10 Ἐπέγγραφοι
 . . . πολυτηρως? Εὐτάκτου
 Αὐρ. Ἀριστόδουλος
 Αὐρ. Ἀγαθόπου
 Αὐρ. Ζώϊλος
 15 Αὐρ. Ἀμμώνιος
 Αὐρ. Ἄγαθος
 Αὐρ. Θεοδόσιος
 Αὐρ. Σωσιπλῆς
 Αὐρ. Ἐπίκτητος
 20 Αὐρ. Νικάνδρος
 Αὐρ. Ἀρτεμείσιος
 Εὐτύχης Δημητρίου
 Ἐρως Στεφάνου
 Πανσανίας)
 25 Ἠλιόδωρος Ὑγείνου

	Αὐρ. Εὐλογος
	Αὐρ. Μαρκιανός
	Εὐπόρος)
	Ζώσιμος)
30	Αὐρ. Μάρκελλος
	Αὐρ. Παράμονος
	Εὐπόριστος Ζωσίμου
	Σύμφωρος Ἐλένου
	Αὐρ. Ἐπίκτητος
35	Προϊμος
	Αὐρ. Εἰσίδωρος
	Ζώσιμος Ἀγαθόποδος
	Ζώσιμος)
	Αἰσχρίων Ἀντιγόνου
40	Αὐρ. Ἀθηνόδαρος
	Αὐρ. Ἀγαθόπους
	Αὐρ. Ἀσκληπιόδοτος
	Ζώσιμος Φιλαδέλφου
	Εἰσίδοτος Ρούφου
45	Αὐρ. Διονυσόδωρος
	Εἰσίδοτος)
	Αὐρ. Ἀλέξανδρος
	Ἄφροδείσιος)
	Κοίτων Σωτηρίχου
50	Διονύσιος Ἀθηναίου
	Ἀθηναίων)
	Τειμοθέος
 μος Τειμοθέου
 κληπας

Les lignes 6, 7 et 8 énumèrent les noms de l'hoplomaque, du prostate et du greffier; le paidotribe doit être nommé avant eux; c'est ce qui justifie la restitution proposée pour la ligne 4. Le greffier *Σύντροφος Εὐκαρπίδου ἐκ Κοίλης* est en charge sous le paidotribat de Kraton et de Sérapion (*Essai*, p. 108, tableau VII); le prostate *Τιβ. Κλ. Δεωσθένης Μελιτεύς* sous Sérapion et Kraton (tableau VIII). Le prostate *Δεωσθένης* paraît pour la première fois sous l'archontat d'*Ἀσκληπιάδης* (*Essai*, p. 109); il n'est plus en charge sous *Φιλόστρατος* (*Essai*, p. 110), et sous le paidotribat de Kraton *seul*. Nous ne pouvons placer le paidotribe *Ἐπίκτητος* après Sérapion et Kraton, puisque ce double paidotribat fut suivi de celui du seul Kraton, et que, à cette époque, *Δεωσθένης* n'était plus dans l'éphébie; il faut donc classer *Ἐπίκτητος* avant Sérapion et Kraton, entre ces paidotribes et *Τελεσφόρος*, d'où il suit que l'archonte

Ἀφθιανός est antérieur à Φλ. Ἀσκληπιάδης. Toutefois, comme sous Ἀφθιανός, le prostate Δεωσθένης a déjà vingt-cinq ans d'exercice, Ἀφθιανός doit précéder de très-peu Ἀσκληπιάδης et appartient aux années 220-230 après notre ère. Sous Ἀφθιανός, le greffier est Σύντροφος Εὐκαρπίδου, personnage connu, que nous trouvons sous le paidotribat de Τέλεσφορος, tableau VII, fait qui confirme l'opinion à laquelle nous nous arrêtons.

55.

Κασιανός.

Partie supérieure d'un hermès.

ΕΠΙΑΡΧΟΝΤΟΣΚΑΣΙΑ
 ΝΟΥΙΕΡΟΚΗΡΥΚΟΣ
 ΡΙΕΩΣΠΑΝΑΘΗ
 ΚΘΟΔΙΕΤΟΥΣ
 ΘΣΚΑΙ
 ΩΝ

Ἐπὶ ἀρχοντος Κασια-
 νοῦ ἱεροκήρυκος
 Στει]ριέως, Παναθη-
 ναϊδος] κθ', ὁ δι' ἔτους
 γυμνασίαρχ]ος καὶ
 κοσμητῆς τῶν ἐφέβ]ων

Komanoudis, Παλιγγενεσία du 24 août 1865. L'étendue des lacunes et les habitudes de rédaction usitées pour les hermès éphébiques justifient les restitutions.

Il est fait mention sur ce marbre de la vingt-neuvième fête panathénaique, mention qui se retrouve déjà sur un marbre daté par l'éponymat de Φιλόστρατος (*Essai*, p. 109). M. Neubauer a montré que cette ère commençait sous le règne d'Adrien, et il a supposé qu'elle partait de l'année 111. Les nouvelles découvertes, n° 39, ont fait abandonner l'hypothèse de deux ères d'Adrien à Athènes; il est donc probable que la nouvelle chronologie des Panathénées prenait pour point de départ ou l'ère de l'année 123, ou la dédicace de l'*Olympièion*, dont M. Renier fixe la date à l'année 129. Dans le premier cas, Κασιανός serait de l'année 239; dans le second, de l'année 245.

Κασιανός ne figure pas dans la liste des *hiéroκέρυx* jusqu'ici connus.

ΕΠΙΑΡΧΟΝΤΟΣΚΑΣΙΑΝΟΥ
 ΣΤΡΑΤΗΓΟΥΝΤΟΣΕΠΙΤΑΟ
 ΟΙΠΡΥΤΑΝΕΙΣΤΗΣΑΔΡΙΑΝΙΔΟΣ

ΟΥ ΕΑΥΤΟΥΣΑΝΕΓΡΑΨΑΝ
 ΑΔΡΙΑΝΙΔΟΣ
 ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ. Μ. ΑΥΡ. ΣΕΒΗΡ
 ΚΛΕΟΥΣ ΘΕΟΣΑΔΡΙΑΝΟΣ Μ.
 ΘΕΟΣΚΟΜΟΔΟΣ
 ΝΑΣ

Portique d'Adrien à Athènes. Plaque de marbre brisée à droite et à gauche.

Ἐπὶ ἀρχοντος Κασιανοῦ
 στρατηγούντος ἐπὶ τὰ ὄπλα . . .
 οἱ πρυτάνεις τῆς Ἀδριανίδος [Φυλῆς]
 ἑαυτοὺς ἀνέγραψαν
 Ἀδριανίδος
 Αὐτοκράτωρ. Μ. Αὐρ. Σέβηρ[ος]
 Θεὸς Ἀδριανός
 Θεὸς Κόμοδος

Alexandre Sévère (*Marcus Aurelius*) a été empereur de l'année 222 à l'année 235. En 239, son nom pouvait figurer à titre d'honneur sur le catalogue des prytanes de la tribu Adrianide.

56.

Καπίτων.

▨▨▨ΝΙΟΥΚΑΠΙΤΩΝΟΞ▨▨▨
 ΗΤΕΥΟΝΤΟΣΜΕΜ▨▨▨
 ΙΡΕΩΣ.ΓΥΝΙΣΤΡΕΜ▨▨▨
 ΑΜΒΩΤ▨▨▨
 ΨΕΝ▨▨▨

Varvakeion, fragment. Début de stèle. Le premier trait de la ligne 1 est douteux; ligne 2, espace entre MEM et I.

Ἐπὶ ἀρχοντος . . .]νίου Καπίτωνος Ε . .
 κοσμ]ητεύοντος Μεμ. Ι
 . . . ιρεως συνστρεμ[ματάρχας
 ὁ δεῖνα] Παμξωτ[άδης
 ἀνέγρα]ψεν

Un archonte *Καπίτων* est connu (*Essai*, p. 125; Neubauer, p. 161). M. Neubauer croit que le nom entier du personnage est *Κόιντος Πομπήιος Κοίντου υἱὸς Κολλεῖνα Καπίτων*, et attribue cet éponyme aux environs de l'année 132.

Le texte nouveau ne se prête pas à la restitution qui serait nécessaire

porté à douze. Lettres et orthographe de l'époque macédonienne. La restitution Γλαυκίππου qu'autoriserait l'étendue de la lacune n'est qu'hypothétique¹.

61.

Ἐρμογένης.

Tour des Vents. Taurobole trouvé à Calandri. (Eustratiadis, Ἐφημ. τῶν Φιλομ. 1866, p. 1029.)

ΜΕΤΑΤΗΝΥΠΑΤ. . ΝΨΗΡΙΟΥΚΑΙ
ΕΥΟΔΙΟΥΡΠΡΟΕΖΚΑΛ'ΙΟΥΝΙΩΝ
ΑΡΧ·ΕΡΜΟΓΕΝΟΥΣΕΤΕΛΕΣΘΗ
ΤΑΥΡΟΒΟΛΙΟΝΕΝΑΘΗΝΑΙΣ
ΠΕΡΠΑΡΑΛΑΒΩΝΜΟΥΣΩΝΙΟΣ
ΟΛΑΜΤΗΣΤΕΛΕΤΗΣΤΟΣΥΝ
ΘΗΜΑΤΟΝΒΩΜΟΝΑΝΑΙ
ΘΗΚΑ.

Μετά τήν ὑπατ|είαν|[Ὁ]νωρίου καί
Ευοδίου πρὸ ἐξ Καλ|ανδῶν| Ἰουνίων
ἀρχ|ουτος| Ἐρμογένους ἐτελέσθη
Ταυροβόλιον ἐν Ἀθήναις ο[ὗ]-
περ παραλαβῶν Μουσώνιος
ὁ Λαμ|πτρεὺς?| τῆς τελετῆς τὸ σύν-
θημα τὸν βωμὸν ἀνά-
θηκα.

386 ap. J. C. Mousonios, nommé ici, est peut-être le rhéteur athénien dont parle Ammien Marcellin, XXVIII, ix, 6.

62.

Varvakeion. Ἐφημ. ἀρχ. 3793; Ἐπιγ. ἀνέκδ. 1860, pl. II, fig. 11; *Essai*, p. 57; Neubauer, p. 133.

			ΑΙ		
	ΛΥΚΙΣΚ		ΠΥΘΑΓΟΡΑΣ	Μ	
	ΔΟΙΝΥΣΙΟΣ	ΜΗΔΕΙΟΣ	ΔΙΟΔΩΡΟΣ	ΑΝΤΙΟΧΟΣ	ΧΑΡΙ
	ΘΕΟΔΩΡΙ	ΜΗΔΕΙΟΣ	ΛΥCΑΝΔΡΟΣ	ΠΟΛΥΑΙΝΟΣ	ΚΑΛΛΙΚΙ
5	ΔΙΟΤΙΜΟΣ	ΜΗΔΕΙΟΣ	ΛΥCΙΑΔΗΣ	ΖΗΝΩΝ	ΠΑΜΦΙΛΟΣ
	ΙΑCΩΝ	ΑΝΑΡΧΙΑ	ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ	ΛΕΩΝΙΔΗΣ	ΘΕΜΙCΤΟΚΛΗΣ
	ΝΙΚΙΑCΗ	ΦΙΛΑΝΘΗΣ	ΔΗΜΟΧΑΡΗΣ	ΘΕΟΦΙΛΟΣ	ΟΙΝΟΦΙΛΟΣ
	ΙCΙΓΕΝΗΣ	· · ΟΙ · Α · ΤΗ	ΙΑ		ΒΟΗΘ
	ΓΟΗΤ				

¹ Cet archonte ne peut être confondu avec celui de l'olymp. xciπ, 3, Γλαυκίππος. (Diod. xiii, 9; *Corpus*, 147; *Ant. hell.* t. II, 375.)

M. Neubauer et moi nous avons étudié cette inscription, qui est capitale, d'après les deux copies publiées par Pittakis et par M. Komanoudis en 1860, copies qui ne s'accordent pas. J'ai retrouvé le monument original en 1872. Malgré l'estampage il reste encore quelques détails douteux. Toutefois plusieurs points aujourd'hui certains doivent être notés pour mettre en garde contre des erreurs qui prendraient place dans les listes éponymiques.

Col. IV, ligne 3, le marbre porte *Ἀντίοχος* et non *Ἀντίπατρος* comme le croit M. Neubauer.

Ligne 6, *Δεωνίδης* n'est pas douteux; on ne peut songer à *Ἄθωνίδης*.

Ligne 7, *Θεόφιλος* est certain; la lecture de M. Neubauer, *Δεινόφιλος*, est impossible.

Le calcul de M. Neubauer, reposant tout entier sur la date qu'il assigne à *Δεινόφιλος* et à *Ἀντίπατρος*, est inadmissible.

Col. V, après *Πάμφιλος* la transcription cursive des *Ἐπιγ. ἀνέκδ.* donne *Ζήνων*; ce mot figure aussi à la même place sur le *fac-simile* de M. Pittakis. Je n'en vois pas trace sur l'inscription.

Col. III, ligne 8, la restitution *Μιθρι]δά[της* est inadmissible, la seconde et la troisième lettre paraissent être I et Λ, peut-être ΦΙΛ. . . I.

Col. II, ligne 8. Je ne vois que les lettres indiquées sur ma transcription; elles semblent justifier la conjecture de M. Neubauer *ΜΙ]ΘΡ[Ι]Δ[Α]ΤΗC*.

Col. I, ligne 7, trois lettres omises sur la copie de M. Pittakis suivent le mot *ΝΙΚΙΑC*; je ne lis pas *ΚΑΙ* avec certitude.

En résumé, dans l'*Essai* substituer *Δεωνίδης* à *Ἄθωνίδης*, lecture de M. Komanoudis; et peut-être transporter *Μιθριδάτης* à l'année 15 après J. C. (cf. *Corpus*, 181 et 264), ajouter au catalogue de M. Neubauer *Ἀντίοχος* et *Θεόφιλος*. Quant à la chronologie générale de cette liste d'éponymes, tous les arguments que j'ai exposés pour ne pas accepter les chiffres admis par M. Neubauer ne sont que fortifiés par l'étude que j'ai pu faire du monument original¹.

INDEX DES NOMS.

Ἀγαμήσιωρ, philosophe, 23.

Ἀλκιβιάδης, sa famille, 41.

Ἀλέξανδρος, Thessalien, honoré du droit de cité, 5.

Ἀλέξανδρος, anticosmète, 49.

Ἀλέξανδρος, prostate, 49.

Κλ. *Ἀπολλινάριος Ἀπολλωνίου Ἀχαρνεύς* hiérophante, 43.

¹ Pittakis, *Anc. Ath.* p. 123, *ἄρχοντας ἀναγράφας Διὰ βουλ.* . . peut-être en-tête d'un catalogue semblable à celui que nous reproduisons.

- Απολλόδαρος, honoré par le peuple, 7.
 Ἀπολλώνιος Ἀφροδεισίου Ἀχαρνεύς, cosmète, 40.
 Ἀριστόβουλος Εἰρηναίου, éphèbe, fils d'un cosmète, 37.
 Ἀριστόδημος, catapaltaphète, 1.
 Δομίτιος Ἀριστοδημανός, 41.
 Ἀρίστων, paidotribe, 37, 39.
 Ἀρκεσίδημος Πεισικράτου Ῥαμνούσιος, père de Τιμοξένα, canéphore, 8.
 Αἰκίνιος Ἀῤῥιανός Γαργήτιος, 39.
 Ἄροπος, magistrat monétaire, 10.
 Ἄρ...ης Θεοδώρου Θορίκιος, greffier, 4.
 Ἀρχεδίκη, prêtresse des Orgéons, 2.
 Αἰκίνιος Ἀττικός, 39.
 Γ. Πει. Βάσσος, 51.
 Βιτελλία Ἰσιδώρα, 41.
 Δημήτριος Κτήσωνος Προβαλίσσιος, orateur, 7.
 Διοκλῆς Διοκλέους, magistrat monétaire, 10.
 Αὐρ. Διονύσιος Ἀχαρνεύς, hoplom. 54.
 Μα. Διονυσόδωρος Χολλεΐδης, cosmète, 49.
 Εἰρηναῖος Λευκίου Κυδαθηναίεύς, cosmète, 37.
 Εἰρηναῖος, thyroros éphébique, 49.
 Ἐπίκτητος Ἀχαρνεύς, paidotribe, 54.
 Ἐρμείας Γλαύκου, éponyme des prytanes, 39.
 Εὔβουλος Ἀντήνορος, philosophe, 23.
 Εὐμένης (le roi), 6.
 Εὐόδιος, consul, 61.
 Εὐρυκλειδης, sa famille, 3.
 Εὐτυχιανός, hypopaidotribe, 45.
 Ἐχέδημος Κυδαθηναίεύς, sa famille, 3.
 Θεοδωρίδης Βοιωτίος, maître de chœur, 32.
 Ἰπποκλῆς Μίκκωνος Βοιωτίος, αὐλητής, Béotien, 32.
 Ἰσάνδρος Κυδαθηναίεύς, sa famille, 3.
 Πο. Αἰλ. Ἰσόχυρος Παλληνεύς, strat. des hopl. 51.
 Καλλικλῆς, philosophe, 28.
 Καρνεάδης, philosophe, 21.
 Καρνεάδης ὁ Πολεμάρχου, successeur du précédent, 21.
 Ἰούλιος Κάσιος, arch. éphébique.
 Κλείππος Αἰζωνεύς, orateur, 2.
 Κλειτόμαχος, philosophe, *dates de sa vie, 28-30.
 Κράτης ὁ Ταρσεύς, 21.
 Λεύκιος Εἰρηναίου, éphèbe, fils d'un cosmète, 37.
 Τιβ. Κλ. Λεωσθένης Μελιτεύς, prostate, 54.
 Αὐρ. Μελπόμενος, stratège, 51.
 Μητροδώρα, honorée par les Orgéons, 2.
 Μικίων, sa famille, 3.
 Μνησίθεος Κυδαθηναίεύς, sa famille, 3.
 Νικάνωρ, stratège, 35.
 Νικασίων Δημητρίου Ἄτηνεύς, orateur, 8.
 Νικίας Πολυξένου Πόριος, 5.
 Νικόστρατος Φιλίσκου Θοραίεύς, orateur, 6.
 Νικόστρατος, paidotribe, 45.
 Ὀνώριος, empereur et consul, 61.
 Ὄφέλτας, Béotien, 33.
 Παλλάδιον, école à Athènes, 30.
 Πάτρων Δωροθέου, Tyrien, honoré par un Thiasé, 29.
 Περσεύς (prise du roi), 23.
 Κλ. Πολύζηλος Ἀχαρνεύς, cosmète et stratège, 43.
 Πεινάριος Πρόκλος, éponyme des prytanes, 51.
 Πτολεμαῖος, roi d'Égypte, 7.
 Σάβεινος ἐξ Οἴου, sa famille, 41.
 Σίμων Πόριος, Orgéon, 2.
 Στρατόνικος Στρατονίου Ἀμαξαντεύς, greffier, 7.
 Στράτων, greffier de l'éphébie, 45.
 Σύντροφος Εὐκαρπίδου ἐκ Κοίλης, greffier éphébique, 54.
 Σωσιγένης Μενεκράτου Μαραθώνιος, greffier, 6.
 Σωτέλης, cosmète, 44.
 Τιμοξένα, canéphore, 8.
 Φίλων, philosophe, 28-31.
 Φλαβία Φίλα, sa famille, 41.
 Χαϊρέστρατος, greffier des Sitônes, 59.
 Χαρίσανδρος, hoplomaque, 1.
 Χρήστος Ἐπικτήτου Φηγούσιος, cosmète, 54.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES
ARCHONTES ÉPONYMES D'ATHÈNES

POSTÉRIEURS A LA CXXII^e OLYMPIADE

D'APRÈS L'ESSAI ET D'APRÈS CE NOUVEAU MÉMOIRE.

Olympiades.	Années av. J. C.	Archontes éponymes.	Olympiades.	Années av. J. C.	Archontes éponymes.
CXXII	1	Φίλιππος.	2	271	Πυθάρατος.
	2	291	3	270	Ἀρίσταρχος (?)
	3	290	4	269	
	4	289	CXXVIII	1	268
CXXIII	1	288	2	267	
	2	287	3	266	
	3	286	4	265 ⁴	
	4	285	CXXIX	1	264
CXXIV	1	284	2	263	Διόγυπτος.
	2	283	3	262	Διομέδων (?) ⁵ .
	3	282	4	261	Ἐρμογένης (?)
	4	281	CXXX	1	260
CXXV	1	280	2	259	Ἀρβενίδης.
	2	279	3	258	
	3	278	4	257	
	4	277	CXXXI	1	256
CXXVI	1	276 ²	2	255	
	2	275	3	254	
	3	274	4	253	... Διομεύς.
	4	273 ³	CXXXII	1	252
CXXVII	1	272	2	251	Λεωχάρης.
					Θεόφιλος.

¹ Peut-être Νικίας ὑστέρων qui figure sur une inscription postérieure de peu d'années à l'olymp. cxxii. Ἐπὶ Νικίου ἀρχοντος ὑστέρων. Un Νικίας est archonte la première année de la cxxxi^e olymp. (Denys, *Diu.* 6. Cf. Köhler, *Hermès*, t. II, p. 321.)

² Φίλων, Ἀρχέλαος, Ἀγασίας, Διοκλῆς Διοκλέους, Σώνιος (ce dernier peut-être archonte l'an 282), Πασίας appartiennent à cette période sans que la date puisse être fixée à dix années près.

³ Vers l'olympiade cxxvi : Ξενοφῶν, Εὐβουλος, Ὀλβιος, Φίλων...

⁴ Vers l'olympiade cxxviii : Κλεόμαχος... Σωσιγένης, Σύμμαχος, Πειθόδημος.

⁵ Peut-être cxxviii. 4.

Olympiades.	Années av. J. C.	Archontes éponymes.	Olympiades.	Années av. J. C.	Archontes éponymes.
	3	Ἐργοχάρης.		2	219
	4	Νικήτης.		3	218
CXXXIII	1	... Ἐρχιεύς.		4	217
	2	Διοκλῆς.	CXLI	1	216 ⁴
	3	Εὐφίλητος.		2	215
	4	Ἡράκλειτος ¹ .		3	214
CXXXIV	1		4	213
	2	Ἀντίφιλος ² .	CXLII	1	212 Ἄνθελσῆριος.
	3		2	211 Ἄριστόδημος ⁵ .
	4	Μενεκράτης		3	210
CXXXV	1	...ων Ἄλωπεκῆθεν.		4	209
	2	239	CXLIII	1	208
	3	238		2	207
	4	237		3	206
CXXXVI	1	236		4	205 Καλλίστρατος ⁶ .
	2	235	CXLIV	1	204 Πασιάδης ⁷ .
	3	234		2	203
	4	233		3	202
CXXXVII	1	232		4	201 ⁸
	2	231	CXLV	1	200 Νικίας ⁹ .
	3	230 Ἀλέξανδρος ³ .		2	199
	4	229		3	198
CXXXVIII	1	228		4	197 Ἄχαιος ¹⁰ .
	2	227	CXLVI	1	196 Ἀθηναίων.
	3	226		2	195 Κτησικράτης ¹¹ .
	4	225.		3	194
CXXXIX	1	224		4	193
	2	223	CXLVII	1	192
	3	222		2	191
	4	221		3	190
CXLI	1	220		4	189 Δημόστρατος ¹² .

¹ Stratège de ce nom cité comme éponyme. (*Hermès*, t. II, p. 224; plus haut, n° 28, et CLXVII, 2.)

² La série est continue depuis *Λεωχάρης* jusqu'à *Ἀντίφλος*.

³ D'après M. Buecheler.

⁴ *Ἄγρίας*, *Δισχωρον*, III^e siècle.

⁵ Vers l'olympiade CXLII.

⁶ D'après M. Buecheler.

⁷ Nom douteux. Voyez nos 23-27.

⁸ L'archonte *Διονύσιος*, dans la deuxième moitié du III^e siècle. *Εὐπόλεμος*, époque de Ptolémée.

⁹ Vers l'olympiade CXLV.

¹⁰ Olympiades CXLV-CLV.

¹¹ Postérieur à l'olympiade CXLVI. *Ζώπυρος*, même époque?

¹² Entre CXLVIII et CLII.

Olympiades.	Années av. J. C.	Archontes éponymes.	Olympiades.	Années av. J. C.	Archontes éponymes.
CXLVIII	1 188			3 130	
	2 187			4 149	
	3 186		CLVIII	1 148	
	4 185			2 147	Άγνόθεος.
CXLIX	1 184	Τύχανδρος ¹ .		3 146	
	2 183			4 145	
	3 182		CLIX	1 144	
	4 181			2 143	Νικανδρος?
CL	1 180			3 142	Νικόμαχος.
	2 179			4 141	
	3 178		CLX	1 140	Άντίθεος.
	4 177			2 139	Ίππαρχος ⁴ .
CLI	1 176			3 138	Λήναιος.
	2 175			4 137	Δημήτριος.
	3 174		CLXI	1 136	Νικόδημος.
	4 173			2 135	Μενοίτης.
CLII	1 172			3 134	Σαραπίων.
	2 171			4 133	Άρίσταρχος.
	3 170		CLXII	1 132	Άγαθοκλής.
	4 169			2 131	
CLIII	1 168			3 130	Μητροφάνης ⁵ .
	2 167	Άρίσταρχος.		4 129	
	3 166		CLXIII	1 128	Έργοκλής.
	4 165	Ξενοκλής.		2 127	Έπικλής.
CLIV	1 164	Νικομένης ² .		3 126	
	2 163			4 125	Ίάσων.
	3 162		CLXIV	1 124	
	4 161	Φαιδρίας ³ .		2 123	
CLV	1 160			3 122	Πολύκλειτος.
	2 159			4 121	Ίάσων ⁶ .
	3 158		CLXV	1 120	
	4 157			2 119	Εύγαμος.
CLVI	1 156			3 118	
	2 155			4 117	Έχεκράτης.
	3 154		CLXVI	1 116	Μήδειος.
	4 153			2 115	Θεοδώσιος.
CLVII	1 152			3 114	Προκλής.
	2 151			4 113	Άργειος.

¹ Olympiades cXLV-CLV.

² Après la prise de Persée, II^e siècle, Διονύσιος et Παράμονος.

³ Après CLIII.

⁴ Vers CLIX.

⁵ Vers CLXII. Έφημ. άρχ. nouv. série, 108; inscription omise dans l'Essai.

⁶ Olympiades CLXV-CLXVI. Ηρακλείδης, vers cette époque.

Olympiades.	Années av. J. C.	Archontes éponymes.	Olympiades.	Années av. J. C.	Archontes éponymes.
CLXVII	1	112 Ἄργειος β'.		4	85
	2	111 Ἡράκλειτος ¹ .	CLXXIV	1	84
	3	110		2	83
	4	109		3	82
CLXVIII	1	108		4	81
	2	107	CLXXV	1	80
	3	106		2	79
	4	105		3	78
CLXIX	1	104		4	77
	2	103	CLXXVI	1	76
	3	102		2	75
	4	101		3	74
CLXX	1	100		4	73
	2	99	CLXXVII	1	72 Σωσικράτης ^(?)
	3	98		2	71
	4	97		3	70
CLXXI	1	96		4	69
	2	95	CLXXVIII	1	68
	3	94		2	67 Ἀριστόξευος ^(?)
	4	93		3	66 . . . ιων.
CLXXII	1	92		4	65 Ἀγασίας ³ .
	2	91	CLXXIX	1	64
	3	90		2	63
	4	89		3	62 Ἀριστᾶιος.
CLXXIII	1	88		4	61 Θεόφημος.
	2	87	CLXXX	1	60 Ἡρώδης.
	3	86 Ἀπολλόδωρος ² .		2	59 Λεύκιος. *

¹ Olympiade CLX, 1. Les six archontes se suivent deux par deux et appartiennent à cette période, sans que la date puisse être fixée à une année près.

Olympiade CLXII, 2. Corsini est ici en désaccord avec le papyrus d'Herculanum, qui contient la liste des philosophes académiques; Ἐπικλῆς, d'après le papyrus, est de la deuxième année de l'olympiade CLXIII; d'après Josèphe, commenté par Corsini, Ἀγαθοκλῆς est de l'olympiade CLXIII, 3; d'après une stèle éphébique, Ἀριστάρχος précède immédiatement Ἀγαθοκλῆς; de plus, Ἰάσων est de la quatrième année de la même olympiade; on voit que, dans la date adoptée pour les trois premiers archontes, il peut y avoir une erreur d'un ou deux ans.

Olympiade CLXVI. Ces archontes se suivent et sont postérieures à Ἀγαθοκλῆς. L'année où commence la première ennéitérie délienne peut encore donner lieu à discussion. — Νικόδημος, *Hermès*, t. II, p. 329, Ἐπιγύνης, orateur.

² Temps de Sylla.

³ Voyez nos 10-19, note, et catalogue, année 276 av. Sur Ἀγασίας, archonte des environs de la CXXII^e olympiade, voyez encore de Witte, *Note sur des amphores panathénaïques trouvées en Cyrénaïque*, p. 4. M. de Witte admet que l'archonte Ἀγασίας connu par Paul Lucas et Muratori (*Corpus*, n° 2035) est l'éponyme de la CXIV^e olympiade, 1.

Olympiades.	Années av. J. C.	Archontes éponymes.	Olympiades.	Années av. J. C.	Archontes éponymes.
	3	Καλλιφών.	CXCI	1	16
	4	Διοκλής.		2	15
CLXXXI	1	Κόιντος.		3	14
	2	Ἀριστόβο[υλος].		4	13 Ἄρειος Δωρίωνος ³ .
	3	Ζήν[ων].	CXCII	1	12
	4	Λ. . .		2	11
CLXXXII	1	Πολύχαρμος.		3	10
	2	51		4	9 Ναυσίας.
	3	Ἀπόληξίς ¹ .	CXCIII	1	8 Λουκίσκος.
	4	49		2	7 Διονύσιος.
CLXXXIII	1	48		3	6 Θεοδωρίδης.
	2	47		4	5 Διώτιμος.
	3	46	CXCIV	1	4 Ἰάσων.
	4	45		2	3 Νικίας.
CLXXXIV	1	44		3	2 Ἰσιγένης.
	2	43		4	1 . . ΟΗΤ.
	3	42	CXCV	1	1 ap. J. C.
	4	41		2	2
CLXXXV	1	40 Αἰσχροῖος ² .		3	3
	2	39 Μένανδρος.		4	4
	3	38 Καλλιμαρατίδης.	CXCVI	1	5
	4	37		2	6
CLXXXVI	1	36		3	7
	2	35		4	8
	3	34	CXCVII	1	9
	4	33		2	10 Μήδειος.
CLXXXVII	1	32		3	11 Μήδειος.
	2	31		4	12 Μήδειος.
	3	30	CXCVIII	1	13 ΑΝΑΡΧΙΑ.
	4	29		2	14 Φιλάνθης.
CLXXXVIII	1	28		3	15 Μιθριδάτης ^(?)
	2	27		4	16
	3	26	CXCIX	1	17
	4	25		2	18
CLXXXIX	1	24		3	19
	2	23		4	20
	3	22	CC	1	21
	4	21		2	22
CXC	1	20		3	23 Τιθ. Κλ. . .
	2	19		4	24
	3	18	CCI	1	25 Διόδωρος.
	4	17		2	26 Λύσανδρος.

¹ Entre la CLXXXI^e et la CLXXXV^e olympiade.

² Vers l'olympiade CLXXXV; Σέλευκος, même époque.

³ Vers l'olympiade CXCI.

Olympiades.	Années ap. J. C.	Archontes éponymes.	Olympiades.	Années ap. J. C.	Archontes éponymes.
	3	27 Λυσιάδης.	CCXI	1	65 Δημόστρατος.
	4	28 Δημήτριος.		2	66
CCII	1	29 Δημοχάρης.		3	67
	2	30 ΦΙΛΩ...		4	68 ³
	3	31	CCXII	1	69
	4	32		2	70
CCIII	1	33		3	71
	2	34		4	72
	3	35	CCXIII	1	73
	4	36 ¹		2	74
CCIV	1	37 Ρομηπάλας.		3	75 ⁴
	2	38 ΑΙ...		4	76
	3	39 Πυθαγόρας.	CCXIV	1	77
	4	40 Αντίοχος.		2	78
CCV	1	41 Πολύαινος.		3	79
	2	42 Ζήνων.		4	80
	3	43 Λεωνίδης.	CCXV	1	81
	4	44 Θεοφίλος.		2	82
CCVI	1	45 Αντίπατρος.		3	83
	2	46		4	84
	3	47	CCXVI	1	85
	4	48		2	86
CCVII	1	49 Δεινόφιλος.		3	87
	2	50		4	88
	3	51	CCXVII	1	89
	4	52 Διονυσόδωρος ² .		2	90 Δομετιανός ⁵ .
CCVIII	1	53 Μητρόδωρος.		3	91
	2	54 ΧΑΡ...		4	92
	3	55 Καλλικράτιδης.	CCXVIII	1	93
	4	56 Πάμφιλος.		2	94
CCIX	1	57 Κόρων.		3	95
	2	58 Θεμιστοκλής.		4	96
	3	59 Οινόφιλος.	CCXIX	1	97 Πάντανος Γαργήτιος ⁶ .
	4	60 Βόρβος.			
CCX	1	61 Θράσυλλος.		2	68
	2	62		3	99
	3	63		4	100
	4	64	CCXX	1	101 Δειδίδιος Σεκούρδος ⁷

¹ Vers l'olympiade CCIII : Ποδύκιος.

² Vers l'olympiade CCVII : Διολίων. Vers ce temps : Δούκιος.

³ Dans le cours des olympiades CCX ou CCXI : Άλων ou plutôt Λάλων.

⁴ Άρίσιων, Δημοκράτης. 1^{er} siècle après notre ère.

⁵ Années 83-92.

⁶ Années 97-111.

⁷ Années 101-107.

Olympiades.	Années ap. J. C.	Archontes éponymes.	Olympiades.	Années ap. J. C.	Archontes éponymes.
	2	102	CCXXXIX	1	137 Πο. Αἰλ. Φιλέας.
	3	103		2	138 Πραξαγόρας.
	4	104		3	139 Τί. Φλ. Φλαβίου
CCXXI	1	105			Λεωσθένου υἱός
	2	106			Ἄλκιβιάδης Παι-
	3	107			νεύς.
	4	108		4	140
		Γάιος Ἰούλιος Κά-	CCXXX	1	141
		σιος Σπειριεύς.		2	142
CCXXII	1	109		3	143
		Α. Οὐιβούλλιος Ἰπ-		4	144
		παρχος.			
	2	110			
	3	111			
	4	112	CCXXXI	1	145 Ἀρῤῥιανός.
CCXXIII	1	113		2	146 Τί. Φλ. Τι. Φλαουίου
		Αἰλίου Ἀδριανός.			Ἄλκιβιάδου υἱός
	2	114			Ἄλκιβιάδης.
	3	115		3	147
	4	116		4	148
		Φλ. Μακρεῖνος			
		Ἀχαρνεύς.	CCXXXII	1	149
CCXXIV	1	117		2	150
	2	118		3	151 ¹ Τ. . .
	3	119		4	152
	4	120	CCXXXIII	1	153
CCXXV	1	121		2	154 Πραξαγόρας.
	2	122		3	155 Ποπ. Θεότιμος.
	3	123		4	156
	4	124	CCXXXIV	1	157
CCXXVI	1	125		2	158 Τ. Αὐρ. Φιλήμων.
	2	126		3	159
	3	127		4	160
		Ἡρώδης Ἀττικός.	CCXXXV	1	161 Μέμμιος ἐπὶ βωμῶ.
		Μέμμιος . . . Κολω-		2	162
		νήθεν.		3	163 ³ Φιλισιείδης.
	4	128		4	164 Τί. Κλ. Ἡρακλεί-
CCXXVII	1	129			δης (?)
	2	130			
	3	131			
	4	132	CCXXXVI	1	165 Βαλ. Μαμερτῖνος.
CCXXVIII	1	133		2	166 ΑΝΑΡΧΙΑ.
	2	134		3	167 Σέξτος Φαληρεύς.
	3	135 ²		4	168 Τηνηῖος Ποντικός ⁴ .
	4	136			
		Πο. Αἰλ. Βιβούλλιος	CCXXXVII	1	169 ΑΝΑΡΧΙΑ.
		Ῥούφος.		2	170 Φιλοκλῆς ⁵ .

¹ Années 129-135. Vers cette époque : Κλ. Ἄτταλος et Δημόστρατος.

² Entre l'an 111 et l'an 135 : Φούριος Μητροδώρος.

³ Αἰλ. Γέλωσ antérieur à cette date.

⁴ Vers la même époque : Ἀθηνόδωρος.

⁵ Postérieur à 161.

Olympiades.	Années ap. J. C.	Archontes éponymes.	Olympiades.	Années ap. J. C.	Archontes éponymes.	
	3	171		4	204	
	4	172 ¹	CCXLVI	1	205	
CCXXXVIII	1	173	2	206	Πεινάριος Πρόκλος Ἄγνούσιος.	
	2	174		3	207	... Ἀρβιανός ⁶ .
	3	175	4	208		
	4	176	CCXLVII	1	209	Κάσιος Ἀπολλώνιος.
CCXXXIX	1	177	2	210	Γ. Κύντος Ἰμερτος Μαραθάνιος.	
	2	178		3	211	ANAPXIA.
	3	179	4	212	Α. Νούμμιος Μῆνις?	
	4	180	CCXLVIII	1	213	
CCXL	1	181	2	214	Διονύσιος Ἄχαρ- νεύς?	
	2	182		3	215	
	3	183	4	216		
	4	184	CCXLIX	1	217	
CCXLI	1	185	2	218		
	2	186	3	219		
	3	187	4	220		
	4	188	CCL	1	221	Φιλῖνος.
CCXLII	1	189	2	222		
	2	190	3	223		
	3	191	4	224		
	4	192	CCLI	1	225	Κασιανός ⁷ .
CCXLIII	1	193	2	226		
	2	194	3	227		
	3	195	4	228		
	4	196	CCLII	1	229	
CCXLIV	1	197	2	230		
	2	198	3	231		
	3	199 ⁴	4	232		
	4	200	CCLIII	1	233	
			2	234		
CCXLV	1	201	3	235		
	2	202	4	236		
	3	203	CCLIV	1	237	

¹ Vers l'olympiade CCXXXVI : Βησίσιος Πείσιων, Ἄρδης.

² Vers 191.

³ Olympiade CCXLIII.

⁴ Σαλλουστιανός, fin du II^e siècle. — Ἀγαθοκλῆς, Ἀρκαίος, Ἐπιφρόδετος, II^e siècle.

⁵ Environs de l'année 200.

⁶ Vers l'olympiade CCXLVI.

⁷ Années 225-228.

Olympiades.	Années ap. J. C.	Archontes éponymes.	Olympiades.	Années ap. J. C.	Archontes éponymes.
	2	238 Κλ. Πάτροκλος		3	271
		Λαμπτρέυς.		4	272
	3	239 Ἀφφειανός.	CCLXIII	1	273
	4	240		2	274
CCLV	1	241 Ἀσκληπιάδης ¹ .		3	275
	2	242		4	276
	3	243	CCLXIV	1	277
	4	244		2	278
CCLVI	1	245		3	279
	2	246		4	280
	3	247 Λαυδικιανός.	CCLXV	1	281
	4	248		2	282
CCLVII	1	249		3	283
	2	250 Φιλόστρατος ² .		4	284
	3	251	CCLXVI	1	285
	4	252		2	286
CCLVIII	1	253		3	287
	2	254		4	288
	3	255	CCLXVII	1	289
	4	256		2	290
CCLIX	1	257		3	291
	2	258		4	292
	3	259	CCLXVIII	1	293
	4	260 Γαλλιηνός ³ .		2	294
CCLX	1	261		3	295
	2	262		4	296
	3	263	CCLXIX	1	297
	4	264		2	298
CCLXI	1	265		3	299
	2	266 Ἐρέννιος Δέξιππος		4	300
		Ἐρμειος.	CCLXX	1	301
	3	267			360 Νικαγόρας.
	4	268			386 Ἐρμογένης.
CCLXII	1	269	Vers 422		Ἡγείας.
	2	270			

¹ Ces trois archontes, qui sont contemporains, doivent se suivre à peu d'années d'intervalle.

² Années 250-251.

³ Années 259-260.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

ARCHONTES POSTÉRIEURS À LA CXXII^e OLYMPIADE.

Les archontes étudiés dans l'Essai ne sont accompagnés d'aucun signe. L'astérisque renvoie au *Nouveau mémoire*. Un double crochet indique les pseudo-éponymes.

- Ἀγαθοκλῆς, 132 av. J. C.
 [Ἀγαθοκλῆς], 47-40 av. West.¹.
 * Ἀγαθοκλῆς, II^e siècle ap. J. C.
 Ἀγασίας, III^e siècle av.
 * Ἀγασίας, antérieur à 63 av.
 Ἀγνίας, III^e siècle av.
 * Ἀγνόθεος, 147 av.
 AI. . . 38 ap.
 Ἀγρίππας; cf. Ἀθηνόδωρος.
 Πόπλιος Αἴλιος Ἀδριανός, 111 ap.
 [Πο. Αἴλιος Ἀδριανός pour la deuxième fois]. Corsini, *Philol.* 2 supp. 1863, p. 594.
 Ἀθηνόδωρος Ἀσμένου ὁ καὶ Ἀγρίππας Ἰταῖος, vers 168 ap.
 * Ἀθηνίων ὁ Διονυσίου, vers 196 av.
 [Ἀθηνίων], Corsini, temps de Sylla.
 [Ἀθωνίδης], Neubauer.
 Λ. Αἰλιανός; cf. Φιλόπαππος.
 Αἰολίων, I^{er} siècle av.
 Αἰσχροαῖος, vers 40 av.
 Αἰσχρων, III^e siècle av.
 * Ἀλέξανδρος, 230 av.
 [Ἀλαμμένης], *Corpus*, 283.
 * Τ. Φλάσιος Τ. Φλ. Ἀλκιβιάδου υἱὸς Ἀλκιβιάδης, 146 ap.
 * Τ. Φλάσιος Τι. Φλ. Λεωσθένους υἱὸς Ἀλκιβιάδης, 139 ap.
 Ἄλων, voyez Λάων.
 [Ἄναξαγόρας], voyez Πραξαγόρας.
 Ἄναξικράτης, 279 av.
 Ἄναρχία, 13 ap.
- Ἄναρχία, 166 ap.
 Ἄναρχία, 169 ap.
 Ἄναρχία, 211 ap.
 Ἄνθεσλήριος, 212 av.
 Ἄντιθεος, 140 av.
 Ἄντιμαχος, fin de l'époque macédonnienne.
 [Ἄντιοχος], Neubauer.
 Ἄντιπατρος, antérieur à l'archonte suivant.
 Ἄντιπατρος νεότερος, 45 ap.
 [Ἄντιπατρος], Meier, temps de Caracalla.
 Ἀντίφιλος Ἀφιδναῖος, 243 av.
 * Ἀπόληξις Φιλοκράτους ἐξ Οἴου, vers 50 av.
 [Μ. Ἰούλιος Ἀπελλάς], *Corpus*, 379, archonte des Eumolpides.
 * Ἀπολλόδωρος, temps de Sylla.
 [Γ. Ἰούλιος Κάσιος Ἀπολλώνιος], archonte éphèbe, *Corpus*, 270.
 Γ. Ἰούλιος Κάσιος Ἀπολλώνιος Στεριεῖς, 108 ap.
 [Ἀπολλώνιος], Corsini, II^e siècle ap.
 Γ. Κάσιος Ἀπολλώνιος Στεριεῖς, 209 ap.
 Ἄργειος Ἀργεῖου Τρικορύσιος, 113 av.
 Ἄργειος Ἀργεῖου Τρικορύσιος, 112 av.
 Ἄρειος Δωρίωνος Παιανιεύς, 13 av.
 * Ἀραβιανός Μαραθώνιος, 207 ap.
 * Ἄρδus, II^e siècle ap.
 * Ἀρίσταιχος, 167 av.
 * Ἀρίσταῖος, 62 av.
 Ἀρίσταρχος, 133 av.

¹ Catalogue de Westermann; pour tous les pseudo-éponymes, voyez l'Essai.

- Ἀριστείδης*, *Ant. hell.* II, 1123.
Ἀριστόδημος, 211 av.
[Ἀριστίων], Corsini, temps de Sylla.
 * *Ἀριστόδουλος*, 55 av.
 * *Ἀριστόξενος*, 67 av.
 * *Ἀρίστων πρεσβύτερος*.
 * *Ἀρίστων νεώτερος*, I^{er} siècle ap.
Ἀρκ[εσίλαος], III^e siècle av.
 * *Ἄρπαλος*, II^e siècle ap.
 Φλ. *Ἄρπ...ος Στειριεύς*, Rs.¹.
Ἄρρηνίδης, 260 av.
 Κλ. *Ἄρριανός Παιανιεύς*.
Ἀρχέλαος, III^e siècle av.
 Φλ. *Ἀσκληπιάδης*, 241 ap.
Ἄτελιανός, Rs.
Ἄτταλος, règne d'Adrien.
[Ἄττικός], *Corpus*, 283.
Ἄχαιος, 197 av.
 * *Ἄφθιανός*, 239 ap.

Βόηθος, 60 ap.
 Τιβ. Κλ. *Βραδούας Ἄττικὸς Μαραθώνιος*,
 189 ap.

Γαλληνός, 260 ap.
 Αἰλ. *Γέλως*, antérieur à 162 ap.
[Γεν...], *Essai*.
 * *Γλα[ύκιππος]*, III^e siècle av.
Γοργίας, 280 av.
Γόργοινος, Rs.

Δεινόφιλος, 49 ap.
 Πο. *Ἐρέννιος Δέξιππος Ἐρμειος*, 266 ap.
Δημήτριος, 137 av.
Δημήτριος, 28 ap.
Δημοκλῆς, 278 av.
Δημοκράτης, I^{er} siècle ap.
 * *Δημόστρατος*, 189 av.
Δημόστρατος, 65 ap.
Δημόστρατος Μαραθώνιος, vers le règne
 d'Adrien.
Δημοχάρης, 29 ap.
Δημοχάρης, Rs.
 Φλ. *Διογένης Μαραθώνιος*, 198 ap.
Διόγνητος, 264 av.
Διόδωρος, 25 ap.

Διοκλῆς, 287 av.
Διοκλῆς Κυδαθηναιεύς, 247 av.
Διοκλῆς Διοκλέους, vers la cxxvi^e olymp.
Διοκλῆς, 57 av.
Διομέδων, 262 av.
 * *Διονύσιος*, époque macédonienne.
Διονύσιος ὁ μετὰ Παράμμονον, ap. 172 av.
Διονύσιος ὁ μετὰ Λυκίσκον, 7 av.
Διονύσιος, époque d'Adrien.
 Αὐρ. *Διονύσιος Καλλιπποῦ Λαμπτρέυς*,
 époque antonine.
 Αὐρ. *Διονύσιος τοῦ Διονυσίου Ἀχαρνεύς*,
 214 ap.
Διονυσόδωρος, 52 ap.
Διότιμος, 286 av.
Διότιμος, 5 av.
Δίφιλος, 288 av.
Δίων? II^e siècle ap.
Δομετιανός, 90 ap.
 * Κλ. *Δομετιανός*, 129 ap.

 * *Ἐπαφρόδειτος*, II^e siècle ap.
 * *Ἐπικλῆς*, 127 av.
Ἐπικράτης, *Essai*, p. 121.
Ἐργουκλῆς, 128 av.
Ἐργοχάρης Σφήτιος, 250 av.
 * *Ἐρμογένης*, 261 av.
 * *Ἐρμογένης*, 386 ap.
 Μ. Οὐλπ. *Εὐθείωτος* „II^e siècle ap.
Εὐβουλος, vers l'olymp. cxxvi.
 * *Εὐγάμος*, 119 av.
[Εὐδαμος]; cf. le précédent.
Εὐεργέτης Παλληνεύς, Rs.
Εὐθίας, 284 av.
[Εὐθίοις], Rossopoulos; cf. *Εὐθίας*, *Ἐφ.*
ἀρχ. n. s. 109.
 * *Εὐπόλεμος*, époque des Ptolémées.
Εὐφίλητος Προβαλισίος, 246 av.
Ἐχεκράτης, 117 av.

Ζήνων, 54 av.
Ζήνων, 42 ap.
Ζώπυρος Δικαίου Μελιτεύς, 196? av.

Ἠγείας Τιμοκράτους, début du V^e siècle
 après notre ère.

¹ Catalogue Rossopoulos.

- Ηλιόδωρος, Rs.
 Ἡρακλείδης, vers la cixvi^e olympiade.
 Κλ. Ἡρακλείδης Μελιτεύς, 164 ap.
 Ἡράκλειτος Ἀθμυνεύς, 245 av.
 Ἡράκλειτος, 111 av.
 Ἡράκλειτος Ποσειδίππου, stratège éponyme, n^o 27, note.
 Ἡρόδοτος, Rs.
 Ἡρώδης, 60 av.
 Ἡρώδης ὁ Πιττεύς, antérieur au suivant.
 Κλ. Ἡρώδης Ἀττικός, 126 ap.

 Θεέλλος? *Essai*, p. 123.
 [Θεαγένης], Corsini.
 [Τιβ. Κλαύδιος Θεμιστοκλῆς Βησαιεύς], Corsini.
 Θεμιστοκλῆς, 58 ap.
 Θεοδορίδης, 6 av.
 Θεοπέιθης, papiers de Fourmont, IV, 8.
 [Θεόποπος Θαλάμου Παιανιεύς].
 Ποπίλλιος Θεότιμος Σουνιεύς, 155 ap.
 *Θεόφημος, 62 av.
 Θεόφιλος ἐξ Οἴου, 251 av.
 Θεόφιλος, 44 ap.
 Θεροίλοχος, 289 av.
 Θέων, *Essai*, p. 123.
 [Θράσυλλος], Komanoudis, temps de Claude.
 Θράσυλλος, 61 ap.
 Θυμοχάρης, 1^{er} siècle av.

 Ἰάσων, 125 av.
 Ἰάσων ὁ μετὰ Πολύκλειτον, 121 av.
 Ἰάσων ὁ μετὰ Διότιμον, 4 av.
 Ἰάσων ὁ μετὰ Μακρίνον, Rs. 117 av.
 [Ἰέσιος], Corsini.
 Ἰσαῖος, 285 av.
 Ἰσιγένης, 2 av.
 Ἰσ]όνικος? cf. Σώνικος.
 Ἰσόχρτος Φλυεύς?

 Καλαμίον, Rs.
 Καλλίας Ἀγγελῆθεν, *Essai*, p. 124.
 Καλλιρατίδης, 38 av.
 Καλλιρατίδης, 55 ap.
 Καλλιμήδης, époque macédonienne.

 *Καλλιστράτος, 205 av.
 [Καλλιφάνης], *Essai*.
 Καλλιφρων ὁ πρεσβύτερος, temps de Septime-Sévère.
 Καλλιφρων ὁ νεώτερος, postérieur au précédent.
 Αὐρ. Καλλιφρων ὁ καὶ Φροντεῖνος, *Essai*, p. 125.
 Καλλιφῶν, 58 av.
 *Καπίτων, vers 132 ap.
 *Κασιανός, 225 ap.
 Γ. Ἰούλιος Κάσιος Στεριεύς, 108 ap.
 Κέβρις, Rs.
 Κίμων, 283 av.
 Κλεόμαχος, vers la cxxviii^e olympiade.
 *Γάιος Κύντος Κλε... Μαραθώνιος, début du III^e siècle ap.
 Κόνων, 57 ap.
 [Κωνσταντῖνος], Corsini.
 Γ. Κοπώνιος Μάξιμος Ἀγνούσιος, époque antonine.
 Κορηλιανός, *id.*
 *Κτησικράτης, 195 av.

 Λάκων, vers 62 av.
 Αὐρ. Λαυδικιανός, 247 ap.
 *Λεύκιος, 59 av.
 [Λεύκιος τοῦ Βουλαίου Ἰπάρχου], Corsini.
 Λεωνίδης, 43 ap.
 Λεωχάρης Παλληνεύς, 252 av.
 Λήναιος, 138 av.
 Λούκιος, vers l'olymp. ccvii.
 Λυκίσκος, 8 av.
 Λυκομήδης, vers l'olymp. ccxxxv.
 Λυσιάδης, 27 ap.
 Κλ. Λυσιάδης, fin du II^e siècle ap.
 Λυσιθείδης, époque macédonienne.

 [Τι. Ἰούλιος Μάκερ], Corsini.
 Μακρεῖνος, 116 ap.
 Μ. Βαλέριος Μαμερτῖνος Μαραθώνιος, 165 ap.
 Μέμμιος . . . Φρου Κολωνῆθεν, 127 ap.
 Μέμμιος ἐπὶ βωμῶ Ἰόριμος, 167 ap.
 Μένανδρος, 39 av.
 Μενεκλῆς, 282 av.
 Μενεκράτης Ὄηθεν, 241 av.

[Μενεκράτης], Meier.

Μενολίτης, 135 av.

Μήδειος, 116 av.

Μήδειος, 10 ap.

Μήδειος, 11 ap.

Μήδειος, 12 ap.

* Λ. Νούμιος Μῆνις, 212 ap.

Μηρογένης, vers l'olymp. CCXLI.

Μητρόδωρος, 53 ap.

Φούριος Μητρόδωρος Σουινεύς, entre 111 et 135 ap.

Μητροφάνης, 130 av.

Μιθριδάτης, 15 ap.

Ναυσίας, 9 av.

Ναυσικράτης? *Essai*, p. 127.

Νευήρατος? *id.*

[Νεοκλής], *Phil.* XII, 735.

Νεόμαχος? *id.*

Νικαγόρας ὁ πρεσβύτερος, antérieur au suivant.

Νικαγόρας ὁ νεώτερος, vers 485 ap.

Νικάνδρος, 143 av.

[Νικάρητος], Corsini.

Νικήτης, 249 av.

Νικίας ὑστερον, 281? av.

Νικίας; cf. Μενεκλής, 281 av.

Νικίας, 200 av.

Νικίας Σαραπίωνος Ἄθμονεύς, 3 av.

Νικόδημος, 136 av.

* Νικόμαχος, 142 av.?

* Νικομένης, 164 av.

Ξενοκλής, 165 av.

* Φα. Δαδοῦχος Ξενοκλής Μαραθώνιος, 200 ap.

Ξενοφῶν, vers l'olymp. CCXVI.

Ξένων Μεννέου Φλυεύς, 1^{er} siècle ap.?

Οινόφιλος, 59 ap.

Όλβιος, vers l'olymp. CCXVII.

[Οδόπικος], Corsini.

Πάμφιλος, 56 ap.

* Πάνταινος Γαργήτιος, 97 ap.

Παράμονος, 1^{er} siècle av.

* Πασιάδης, 204 av.

* Πασίας, début du 11^e siècle av.

* Τιβ. Κλ. Πάτρούλλος Λαμπτρέύς, fin du 11^e siècle ap.

Πειθόδημος, vers l'olymp. CCXVIII.

Βιήσιος Πείσων Μελιτεύς, vers l'olymp. CCXXXVI.

Πλείστανος Σωκλέους, antérieur aux temps romains.

Ποδύκιπος? 36 ap.

Πολυναιός, 41 ap.

Πολύευκτος, 277 av.

Πολύκλειτος, 122 av.

Πολύχαρμος, 52 av.

Τιμήσιος Ποντικός Βησαιεύς, 168 ap.

Ποσειδώνιος, époque macédonienne.

* Πραξαγόρας Τειμοθέου Θορίσιος, 138 ap.

Πραξαγόρας Μελιτεύς, 154 ap.

* Προκλής, 114 ap.

[Πρόσδεκτος], Corsini.

Γ. Πεινάριος Πρόκλος Αγνούσιος, 206 ap.

Προξενίδης, 11^e siècle av.

[Πρυλάδης], Corsini.

[Πρώτος], Corsini.

Πυθαγόρας, 49 ap.

Πυθάρατος, 271 av.

[Πυθόδημος], CCXVIII, 2; cf. Πειθόδημος.

Πυθόκριτος Θράσωνος, époque macédonienne.

Ροιμητάλας, 37 ap.

Πόπ. Δίλ. Ουίβούλλιος Ρούφος, 136 ap.

Κόιντος Τρεβέλλιος Ρούφος Λαμπτρέύς, 1^{er} siècle ap.

Σαλλουστιανός [Αίο]λίανος Φλυεύς, fin du 1^{er} siècle.

Σαραπίων, 134 av.

Σεκοῦνδος, 101 ap.

Γ. Ἐλβίδιος Σεκοῦνδος Παλληνεύς, 196 ap.

Σέλευκος, vers l'olymp. CLXXXV.

Σέξτος, 167 ap.

[Σίμος ὁ Εὐκράτου], Bæckh.

* Σύμμαχος, vers l'olymp. CCXVIII.

Φλ. Στράτων, 1^{er} siècle ap.

Στράτων Καλλικράτους Αἰζωνεύς, même époque que le précédent.

Σύλλας, 1^{er} siècle ap.

Σώνικος, 282 av.?

Σωσιγένης, début du 11^{er} siècle av.

Φλ. Σωσιγένης Παλληνεύς, vers l'olymp.

CCXL.

Σωσικράτης, 72 av.

Σωσπίς Δαδοῦχος, 1^{er} siècle ap.

* Τημησιάναξ, début du 11^{er} siècle av.

Ταυρίσκος, 1^{er} siècle av.

* Τύχανδρος, 184 av.

* Φαιδρίας, 161 av.

Φαῖδρος Ζωίλου [Παιανεύς], temps des
empereurs syriens.

[Φαίδων], il faut lire Φίλιππος.

Φαναρχίδης, époque macédonienne.

Φιλάνθης, 14 ap.

Π. Αἰλίος Φιλέας Μελιτεύς, 137 ap.

Τ. Αἰρ. Φιλήμων Φιλαΐδης, 158 ap.

Φιλῖνος, 221 ap.

Φιλιπίδης, époque macédonienne.

Φίλιππος, 292 av.

* Κλ. Φίλιππος Δαδοῦχος, fin du 1^{er} siècle
ap.

Φιλιστίδης Πειραιεύς, 163 ap.

Φιλιστίδης Φιλιστίδου Πειραιεύς, 184
ap.

* Φιλοκλῆς, 170 ap.

* Φίλων... début du 11^{er} siècle av.

? Φιλόνεως, *id.*

Φιλόπαππος Βησαιεύς, début du 1^{er} siècle
ap.

Φιλόπαππος καὶ Αἰλιανός, postérieur au
précédent.

Λ. Φλάβιος Φιλόστρατος Στειριεύς, 250
ap.

Φιλότειμος Ἀρκεσιδήμου Ἐλεούσιος, 191
ap.

Λούκιος Φλαούιος Φλάμμας Κυδαθηναεύς,
règne de Domitien.

Φίλων, début du 11^{er} siècle av.

Φιλ... 30 ap.

Χαρίας? temps macédonien?

Χαρι... 54 ap.

DEUXIÈME RAPPORT

SUR

UNE MISSION LITTÉRAIRE EN MACÉDOINE,

PAR M. AUGUSTE DOZON.

Iannina, le 15 novembre 1872.

Monsieur le Ministre,

Dans un premier rapport j'ai eu l'honneur de vous rendre compte de la mission dont vous aviez bien voulu me charger, et de développer à cette occasion les preuves extrinsèques en quelque sorte qui établissent dans mon opinion l'authenticité des chants populaires bulgares, dont l'existence a été annoncée par M. Verkovitch, et qui ont en effet été recueillis par ses soins. Aujourd'hui je me propose d'examiner les textes dans les diverses classes auxquels on peut les ramener, et il me semble qu'ils parleront pour eux-mêmes; quelque jugement qu'on porte sur leur valeur poétique ou historique, en prenant ce dernier mot dans son acception la plus large, on croira difficilement qu'ils aient été *inventés*, comme quelques personnes ont été portées à le supposer. Je me suis d'ailleurs efforcé de mettre en lumière les côtés par où ils peuvent mériter l'attention, autrement ma tâche n'eût été qu'à demi remplie.

I. *Orfen*¹. — Ἐκ Διὸς ἀρχώμεσθα. Cependant c'est peut-être par l'exposé mythologique qu'il eût fallu commencer, puisque le sur-

¹ Dans ce rapport je me servirai exclusivement, pour la transcription des mots bulgares, de l'alphabet dalmato-croate, dont les seuls caractères qui diffèrent du français, sont les suivants: *u* = ou; *j* = i ou y; *c* = t: (ts); *c'* = tch; *z* = j; *s* = ch; *g* = gu; *h* = kh. J'exprime en outre par *æ* = eu, le son figuré par *А*, *Ѣ* et *Ѥ*.

naturel remplit tous les *chants du Rhodope*¹. Mais j'ai hâte de les faire connaître par des citations et d'éclaircir complètement la question des rapports supposés entre l'Orphée antique et le *junak*² bulgare. Les principaux traits de la légende de ce dernier, légende qui n'est peut-être pas sans analogies avec la conception de certains héros mythiques de la Grèce, ont déjà été exposés dans la première partie de ce travail, et il n'y aura qu'à les développer sur quelques points.

Parmi les nombreuses pièces consacrées à son apothéose ou son *ascension*, si je puis me servir de ce terme, je choisis, pour la traduire et la citer dans son entier, la plus courte (telle autre a jusqu'à 1,030 vers), et en même temps l'une des meilleures de la collection par sa concision relative, qui lui donne un peu de nerf; elle est aussi l'une des plus curieuses à cause des détails qu'on y trouve sur un ancien culte, dont le prêtre s'appelle *zrica*, à peu près comme dans les premières traductions slavonnes de la Bible³. Le nom du dieu auquel un sacrifice est offert est encore connu chez presque toutes les nations slaves, quoique le sens en ait été oublié ou transformé. L'influence musulmane se traduit dans ce morceau par l'emploi du mot *hanka* (tiré du turc *khanoum*, dame, avec l'adjonction du suffixe bulgare *ka*), pour désigner une jeune dame, une *damoiselle*.

« Le *zrica* est entré dans la grotte, — il porte un livre brillant, — un livre brillant, une flûte d'or, — pour offrir un sacrifice à Kolda, — pour lui sacrifier un oiseau. . . .⁴ —, pour lui dorer sa barbe blanche. — Quand il entre, que voit-il? — Un héros dort dans la grotte, — son vêtement doré (descend) jusqu'à terre, — dans la main gauche (il a) un couteau tranchant, — dans la main droite une flûte d'or, — tout en dormant il verse des larmes. — Le prêtre s'est irrité, s'est courroucé: — Que Dieu punisse ce héros! — Quel démon l'a amené ici? — Il ne m'a pas demandé

¹ Cet exposé se trouve plus bas sous le n° V; j'y renvoie pour l'explication de beaucoup de choses, qui autrement eussent demandé des notes.

² *Junak* (pron. *Younák*), rac. *jun*, juvenis; en bulgare et en serbe, héros, homme accompli; quelquefois, mari. Ce mot répond souvent au grec ancien *ήρωας*, et au moderne *παλλημάρι*.

³ Voir le *Lexicon palaeoslovenicum* de Miklosich au mot *жрец* (ou *жрець* dans l'évangile russe), prêtre, sacrificateur.

⁴ On ne sait ce que veut dire le mot *greveniče*, qui accompagne *pile*, oiseau.

la permission, — par le feu je le consumerai, — afin que quiconque l'apprendra s'effraye, — qu'il n'entre plus dans la grotte. — Comme il prononce ces paroles, — le héros l'entend, il s'éveille, — puis il se met à le supplier, — il a commis une faute, qu'il lui pardonne, — car la nécessité m'a obligé — (moi) aussi de sacrifier à Dieu. — Il le prie, l'implore; — il n'écoute pas sa prière, — il allait lancer le feu pour le consumer, — le héros ne sait ce qu'il doit faire, — puis il commence à jouer de sa flûte d'or, — et il chante un air d'enchantement. — A sa voix la montagne résonne, — le prêtre commence à pleurer, à crier, — il est tombé sur la terre, — c'en est fait de lui, il est mort. — Le héros est seul dans la grotte, — ensuite est venue la juda Samovila. — Quand elle entre dans la grotte — et qu'elle aperçoit le vieux prêtre, — elle supplie le héros : — Orfen, jeune héros, — qu'as-tu fait dans cette grotte? — Le prêtre est tombé et il est mort. — Laisse ta flûte d'or, — cesse de chanter un air d'enchantement; — même si tu chantes à quoi cela te sert-il? — Orfen laissa la flûte d'or — et cessa de chanter un air magique, — il laissa la flûte, le prêtre se releva, — puis il l'interroge et lui demande : — Héros, ô brave inconnu, — que cherches-tu dans cette grotte, — dans la montagne, dans la grotte? — et dans quelle nécessité es-tu — que tu me fais la prière — d'offrir pour toi un sacrifice? — Il y a aujourd'hui un an que je me mariaï, — je m'épris de la fille du roi; — je m'en épris, je ne m'unis pas à elle — pour qu'elle me donnât un enfant mâle, — car j'étais là-haut dans le ciel, — je suis au service de Dieu, regarde ce vêtement doré, — ce vêtement doré (qui tombe) jusqu'à terre, — il ne trompe pas, il ne ment pas. — Je prends de Dieu la permission de m'en aller au palais — pour y *aimer* la jeune dame, pour l'aimer, pour la posséder ¹, pour qu'elle me donne un enfant mâle, — car elle m'avait attendu peu, beaucoup, — peu, beaucoup, deux années. — Quand j'arrivai au palais, la jeune dame s'était enfuie; — où est-elle allée, on ne le sait. — C'est pourquoi je te supplie — de t'asseoir sur la table d'or, — d'offrir un sacrifice au dieu Koleda, — que tu lui sacrifies un oiseau. . . , — que tu lui chantes le livre brillant, — que tu lui joues de la flûte d'or; — peut-être exaucera-t-il ta prière

¹ Le bulgare *sfoda sa* (— *сходя са*), partout employé crûment mais naïvement, est bien plus énergique; c'est le latin *coire*.

— et écrira-t-il sur la table d'or: — Où s'est enfuie la jeune dame; — si elle est sur la terre, que je la cherche. — Et le prêtre s'est rendu à sa prière, — il offre à Dieu un sacrifice, — il sacrifie un oiseau . . . — et lui chante le livre brillant, — et lui joue de la flûte d'or: — O Dieu, ô Koleda, — Orfen dans le ciel, ô Dieu, — toi aussi t'a servi; — quand il est arrivé au palais — ni mère ni épouse n'y étaient plus, — elles se sont enfuies, on ne sait — si elles sont au ciel ou sur la terre. — Il ne veut pas demeurer seul, solitaire, — il te supplie, ô Dieu, — que tu m'écrives sur la table d'or, — où s'est enfuie la jeune dame, — afin qu'il la cherche sur la terre. — Il invoque Dieu et le supplie, — puis il s'est couché pour dormir. — Le Seigneur exauce sa prière, et il écrit sur la table d'or: — O toi, prêtre mon ami, — que me demandes-tu et sur quoi m'interrogues-tu? — La jeune Rosica (pr. Rocitza) ne s'est pas enfuie, — mais elle est montée au ciel, — au ciel dans le palais, — et elle reste à mon service; — tant qu'Orfen ne viendra pas au ciel, — il ne possédera pas la jeune Rosica. — Orfen a entendu et il pleure, — mais que pourrait-il faire? — Lui aussi il s'envole au ciel, — et sa bouche s'est dorée. — Ensuite il n'est plus venu sur la terre — et sur lui cette chanson est restée ¹.

Ici Orfen s'envole au ciel directement et un peu malgré lui, à ce qu'il semble, mais ailleurs il subit, à la façon d'Hercule, une sorte de préparation à l'immortalité. Il en est ainsi dans une pièce (elle a 205 vers²), que je vais analyser et où se trouvent en outre exposées les circonstances auxquelles j'ai fait antérieurement allusion et qui ne peuvent guère recevoir qu'une explication mythique. Après un début ou prélude en cinq vers, qui est une apostrophe du poète et ne se relie pas à ce qui suit, Orfen s'en va au ciel, où il demeure trois ans, oubliant sa mère et sa femme, si bien que celle-ci, ennuyée de la solitude, retourne chez son père. Le soleil en informe Orfen, lequel répond qu'il ne se soucie plus de mère ni de femme, qu'il voudrait rester au ciel pour y servir Dieu, qui l'a fait illustre (*nisanlia*)³ sur la terre, et afin d'être illustre aussi

¹ Le texte, à l'appendice n° I.

² Les textes n'étant ni imprimés ni même classés ou intitulés définitivement, je ne puis guère m'y référer qu'en indiquant le nombre de vers dont les pièces se composent et quelquefois leur origine.

³ Proprement, marqué de signes. C'est ce même mot turc *nichanli* que je rends, selon les circonstances, par merveilleux, extraordinaire, etc.

dans le ciel. Dieu acquiesce à ce désir, mais engage Orfen à descendre d'abord sur la terre pour y voir sa mère. Le héros part, sans sa flûte d'or, qu'un serviteur de Dieu a cachée. En arrivant à sa maison, courroucé d'y trouver la cour remplie d'herbe au point qu'un ours peut s'y rouler comme dans la forêt, il chasse sa mère pour cette négligence. La mère, une juda, répond à la brutalité de son fils par la malédiction infailible, si fréquente dans la poésie bulgare, et qui le condamne à une maladie de trois ans. Au bout de ce temps Orfen supplie Dieu de prendre son âme; la *Mora juda*, une sorte de déesse de la mort, arrive avec on ne sait quel instrument ou quelle arme, et essaye de lui couper la tête; elle n'y réussit pas, seulement la tête devient dorée¹ et le malade reste dans un état qui n'est ni la vie ni la mort. Il adresse une nouvelle prière à Dieu. Cette fois c'est la *Ziva* (vivante) *juda* qui survient, apportant à Orfen ses ailes qu'on lui avait dérobées au ciel, afin qu'il y monte, qu'il serve Dieu et en chante les louanges avec sa flûte d'or.

Enfin une autre pièce (212 vers) nous montre Orfen allant à la chasse, par le conseil de sa mère, et muni d'un *fusil* et de sa flûte. C'est au retour qu'il trouve la maison vide et non balayée, etc. Il monte chez la lune, en dépit d'un Reje, qu'il enchante d'abord, et emmène sa femme Rosida, malgré elle et par l'effet de la flûte; mais au moment où il atteint les nuages, le Reje le rejoint, lui ravit la flûte et permet à Rosida de retourner sur ses pas. A la fin son ascension a lieu à l'aide des ailes qui lui ont été apportées cette fois encore par la *Ziva juda*. « Ainsi Orfen a péri sur la terre, — mais au ciel il vit encore, — et ce chant sur lui est resté sur la terre, — car lui aussi il était un héros. »

Remarquons que ces voyages entre le ciel, la terre et les astres sont accomplis par d'autres personnages qu'Orfen, et qu'il n'est pas non plus le seul qui soit admis, vivant, dans le ciel. Telle est aussi, suivant une *pesma* (375 vers), la fin de Marko, qui devenu vieux et se voyant abandonné par son amante la juda Durinida, éperonne son cheval, qui l'emporte au ciel, où il est encore « servant Dieu. »

Selon les citations précédentes les ailes d'Orfen sont postiches, il les met et retire à volonté, comme Hermès ses talonnières, mais

¹ Expression fréquemment répétée et dont le sens m'échappe.

il y a un passage où elles font corps avec lui. C'est dans une pesma où, sous le nom de *Frénouché*, il a part à la transplantation de la vigne, du jardin du soleil sur la terre. Une juda lui procure une plante merveilleuse, « qui fait pousser des ailes aux bras de celui qui en mange, » et, ce résultat obtenu, il se trouve en état de monter au ciel et d'y servir Dieu trois ans en qualité de *jeune Defa*¹. L'origine de la flûte d'Orfen doit aussi être mentionnée. Il paraît qu'elle appartenait d'abord au soleil et était, à un certain moment, en dépôt chez l'étoile du matin, où Dieu l'envoie prendre par un sien serviteur, chargé de la remettre à *Fren*, chef d'émigration, « afin, » je cite le passage qui décrit les propriétés merveilleuses de cet instrument, — « afin qu'il joue de cette flûte brillante, — que le son puissant en soit entendu par toute la terre, — que tout ce qui a vie soit enchanté, — que ce qui est mort ressuscite. — Quand il jouera de cette flûte, — les montagnes seront ébranlées, — les oiseaux voleront autour de lui, — et verseront des larmes menues, — il enchantera aussi ces terribles serpents, etc.². »

La vie terrestre d'Orfen, sous les divers noms que j'ai indiqués³, forme aussi le sujet de plusieurs pesmas, dont les unes racontent son mariage, et les autres l'exode qu'il accomplit à la tête de son peuple. Mais qu'il soit en quête d'une femme ou d'un nouveau séjour, ce sont toujours à peu près les mêmes aventures qu'il éprouve: la mer Noire ou des fleuves à traverser sans aucun vais-

¹ Defa, voir l'exposé mythologique. Il existe, sur l'origine de ces êtres, une longue tradition en prose que je n'ai pas eu le temps de traduire.

² Cette flûte n'est pas la seule de son espèce. Deux gloses d'une pesma sur *Rosa Krale*, le roi Roça, rapportent que le roi Kupen en possédait un, dont il fit exactement le même usage qu'Amphion de sa lyre. Au moment de sa naissance il avait été volé par une des *Narečnicas*, les Parques bulgares, qui le rendit, déjà grand, à sa mère, en échange d'un vêtement doré, d'où son nom de Kupen (acheté). Elle fit aussi présent à l'enfant d'un *kaval* d'or, en l'engageant à s'en servir quand il voudrait bâtir une nouvelle ville. Ce qu'il fit en effet plus tard; à peine eut-il commencé à jouer de la flûte, que des pierres en nombre infini sortant de la mer vinrent se ranger d'elles-mêmes et former des murailles; cela dura un mois. Le nom de Grejenica fut donné à cette ville parce qu'elle brillait (*greja*) comme le soleil. — Enfin dans une autre pesma, *Forlen junak*, toujours notre Orfen, n'édifie pas, mais au contraire fait tomber pierre à pierre un serai ou palais, aux sons de son *kaval* d'or, qu'il tenait de sa mère la *gorska juda*, nymphe des forêts.

³ On peut y ajouter celui d'*Ufrén*, fourni par une glose, et qui est comme le trait d'union entre les formes *Urfen* et *Fren*.

seau de transport, des serpents ou des lamies qui barrent le chemin et qu'il faut exterminer, et c'est sa flûte magique qui, quelquefois à la suite de sacrifices aux dieux, lui fournit le moyen de vaincre ces obstacles. La pièce analysée au *Bulletin*, et à laquelle je suis obligé de me référer encore une fois¹, traite des *noces*; quant aux migrations, il suffira de dire quelques mots d'une *pesma*, qui n'est proprement au reste que la variante d'une partie du grand poème dont l'analyse sera donnée plus loin. Le roi Frena ou Fren émigre avec une partie de son peuple et vient s'établir à une année de marche de son pays, lequel n'est pas nommé (ailleurs, *Forlen junak* est dit avoir habité trois cents ans une contrée appelée *Šereniga*). C'est le Seigneur lui-même qui dans un rêve, dont la *Sonevita juda*, la déesse des songes, vient ensuite confirmer la vérité, lui prescrit de quitter son pays, pour aller en occuper un autre, fertile mais inculte. Le roi Šera veut résister aux envahisseurs, d'après le conseil de son astrologue ou devineresse (*bilarda*), qui est une *juda*. Mais mal lui en prend, la flûte enchante, en trois jours et trois nuits, l'armée entière, et Fren, quand il voit les soldats engourdis, plonge à tous son couteau d'argent dans le cœur, etc. C'est à cette pièce qu'appartient le passage traduit précédemment et qui décrit les effets surnaturels de la flûte.

Je terminerai ce que j'avais à dire sur Orfen par la traduction d'une des gloses ajoutées à une pièce de 1,850 vers concernant ses noces (*Urfenova ženitba*), et qui a été recueillie de la bouche d'un musulman. D'après les explications qu'a données ce Pomak, et pas lui seul², lesquelles reproduisent plusieurs des détails cités précédemment et tirés d'autres *pesmas*, Urfen ne serait autre qu'un des anciens rois des Bulgares (?)³, qui les aurait amenés dans les contrées qu'ils occupent aujourd'hui, rôle attribué à maint autre roi ou héros.

« *Urfen*, c'est lui qui a amené d'abord nos ancêtres du pays que nous occupions à l'extrémité de la terre, et par la vertu de sa

¹ C'est à tort que, dans cette première traduction, j'avais rendu le mot *svirka* par cithare; là, comme ailleurs, il ne s'agit que d'une flûte. Ceux qui en jouent, les bergers par exemple, alternent la musique et le chant.

² Voir, à l'appendice n° III, la glose sur le mot Urfen.

³ Le collecteur, dans la rédaction des gloses, reproduisant sans doute le langage des chanteurs, n'emploie jamais que l'expression « nos ancêtres, » *naši dedovci*.

flûte il leur fit traverser la mer Noire. Il aida nos ancêtres à conquérir la contrée que nous habitons et qui était alors occupée par d'autres peuples. A la fin, quand le temps fut venu pour lui de mourir, il pria Dieu de ne pas lui envoyer la Mora juda pour lui couper la tête, mais la Ziva juda pour lui faire boire l'herbe de vie (*Ziva bilka*), afin qu'il pût monter au ciel et y servir Dieu. Le Seigneur exauça sa prière. . . . , et la Ziva juda l'ayant abreuvé de l'herbe de vie, il s'envola au ciel, où il est encore servant Dieu. C'est pourquoi dans l'ancien temps nos ancêtres le fêtaient comme un roi (*car*) qui n'était pas mort et lui offraient chaque année un sacrifice, pendant lequel les jeunes gens jouaient de la flûte, et les jeunes filles dansaient en chantant quantité de chansons composées exprès¹. »

Ainsi, cela est bien clair, nous avons affaire dans Orfen, au témoignage de la tradition elle-même, à un héros ou roi divinisé, qui tenait quelque peu du magicien, et il n'est que *unus inter pares*, mais avec un peu plus de célébrité².

II. *Alexandre le Grand*. La tradition de ce prince n'a pas disparu complètement de la Macédoine, j'en ai eu deux fois la preuve directe. A Demir-Hissar un Turc m'offrant à acheter une médaille (car les Turcs eux-mêmes font aujourd'hui ce métier, ils sont *antiqadjis*), me dit qu'elle était d'*Iskander dramalu kral*, d'Alexandre roi de Drama. Drama est une petite ville, habitée par une tribu d'*Yuruks*, Turcs asiatiques, et située à environ quinze lieues de là, entre Serrès et le site de l'ancienne Philippes. Déjà, lorsque j'avais visité ces ruines, mon guide, l'agent à Serrès du grand monastère de Kosenitza, d'où nous venions, me montra, à mi-côte de la haute colline qui supportait la citadelle antique, une ligne de rochers appelée la *crèche du cheval* d'Alexandre, et quoi-que parlant grec, il se servit du mot bulgare *iasla* au lieu de *Φάτρην* ou *παχυί* en vulgaire. Cet homme, qui n'était pas tout à fait dénué d'instruction, croyait qu'Alexandre et *Daria* étaient tous deux des anciens rois du pays. Par l'indication qu'il me donnait, on voit que le destrier du héros macédonien, le fameux Bucephale, a encore de la célébrité, et cela aide à comprendre com-

¹ Le texte de cette glose est à l'appendice n° II.

² Appendice n° IV, *Orfen brigand*.

ment nous le retrouvons, avec une qualification qui rend exactement le sens de son nom grec (*vologlavat* et autres formes), mais aussi avec l'adjonction d'attributs surnaturels, dans les nombreux chants bulgares dont je vais m'occuper, et où Philippe figure également sous des noms plus ou moins altérés.

Voici d'abord la traduction d'une *pesma* très-courte, dont il a été question dans mon précédent rapport, comme de la première découverte parmi celles qui ont trait à Alexandre.

« Un cheval merveilleux, *lele!*¹ et fort on a donné, — un cheval merveilleux et à tête de bœuf — au père du jeune Alexandre (*Leksandr*). — Beaucoup de rois se rassemblèrent dans la ville blanche — pour voir le cheval et essayer de le monter. — Tous essayent et nul ne peut. — Maintenant le jeune Alexandre s'enhardit, — comme un oiseau sur son nid, sur lui il se pose. — Son père et les rois s'émerveillèrent — et comprirent qu'il subjuguerait le monde. — Le jeune Alexandre, quand il fut devenu grand, — montait le cheval, — dans de lointaines contrées il allait, — de puissants empires il ravageait, — tellement qu'il parvint jusqu'à l'empire de l'Inde (*Hinska*). — Le roi de l'Inde a levé une puissante armée, — Alexandre avec son cheval est entré au milieu de l'armée indienne, — il a exterminé l'armée et a tranché les têtes. — Alors le cheval fut grièvement blessé et il tomba, — mais il se releva pour sauver Alexandre, — et sûr alors qu'il l'a délivré, il expire. »

Cette chanson a une couleur historique, puisque l'expédition macédonienne dans l'Inde y est mentionnée, et si elle avait été seule produite, j'avoue qu'elle paraîtrait quelque peu suspecte. Par là, comme par sa brièveté et le refrain qui y est ajouté, elle diffère de toutes les autres du même *cycle*, prolixes et abondant en incidents merveilleux, rappelant enfin celles que nous connaissons déjà.

Les noms de Philippe et d'Alexandre, le premier surtout, se présentent sous des formes diverses et parfois très-altérées. C'est ainsi qu'on trouve à côté du *car* Filip, Felipa, Felise, Felisena Krale et de Lexandr, Olesandra, Ligesandra, ordinairement et par une exception unique, qualifié de *vojvoa*, chef de guerre.

¹ Refrain reproduit à chaque vers, et qui paraît être le nom d'une divinité antique. Voir à l'exposé myth. *Lele juda*.

Je choisis, pour l'analyser, une pesma (760 vers) qui a reçu une assez forte empreinte musulmane.

Le car Felise a atteint l'âge du mariage, un héros excellent arrive avec un cheval extraordinaire et à tête de bœuf (*glava ima voletina*), qui ne veut pas se laisser monter par Felise, mais demande, car il est doué de la parole, à rester à l'écurie et à être nourri de pain et de vin, jusqu'à ce qu'il naisse à Felise un enfant merveilleux, qui le montera.

Felise ensuite, parcourant la terre pour trouver une épouse (*hanka*), apprend d'un *judnina Reje* ou serviteur de Dieu, envoyé du ciel, que la fille du roi d'un pays souvent cité, *janska zeme*, lui conviendrait; il va la demander et l'obtient, mais, au moment de l'emmener, le Reje, qui en devient amoureux, lui fait prendre une boisson tirée de plantes vénéneuses, qui l'empêchera de devenir mère tant qu'elle n'aura pas eu commerce avec lui¹.

En effet au bout d'un an elle n'a pas encore conçu, et Felise, partant pour la guerre, lui adresse la menace de la tuer si, lors de son retour, elle ne se présente pas à lui avec un enfant mâle sur les bras.

Le Reje, ayant accompli ses trois années de service près de Dieu, obtient la permission de descendre sur la terre, et va trouver à *Zlatnina Grada*, la ville d'or, la jeune femme, qui était au lit, et lui apprend que Dieu l'a chargé de la rendre féconde².

Il la persuade (le passage est un peu libre pour être traduit³), et neuf mois après, — au lieu de trois qui suffisent d'ordinaire pour la gestation des héros, — il naît un enfant merveilleux, ayant des ailes aux épaules, etc. A ce moment le cheval hennit, brise ses chaînes et s'élanche dans la cour pour voir l'enfant que la devineuse vient lui montrer.

Trois ans plus tard, Felise revenant de sa campagne contre le roi *Rumina*⁴, le jeune enfant va au-devant de lui avec sa mère, mais monté sur son cheval ailé. Felise invite les *bans*⁵ à des fêtes,

¹ Dur sa ni sfodi s judnina Reje. Voir aussi le n° V de l'appendice.

² Dans une autre pesma, c'est le soleil qui se charge du même office.

³ Le texte est à l'appendice n° V.

⁴ De *Roum*, forme turque de Ῥωμαῖος.

⁵ Ce mot conservé dans le titre de Ban de Croatie, et identique au *pan* (Monsieur) des Polonais, est aujourd'hui inconnu aux Bulgares. Il est curieux de le voir associé à un nom arabe.

celle du nom de Dieu (*Bože ime*), à l'occasion de la naissance de son fils, et le ban *Ibraim* nomme celui-ci, ou plutôt lui *change le nom*¹, et lui impose celui d'Olessandra vojvoda, parce qu'il doit être « héros au-dessus des héros, » le brave des braves. L'enfant raconte alors comment huit jours auparavant, tandis qu'il dormait, une juda samovila est venue, tenant un livre d'or, qu'elle a ouvert et où elle a inscrit sa destinée : la conquête de toute la terre, etc. Le roi d'Arabie (*Harapska care*), offensé de cette prédiction, se retire de la fête, et trouve sur sa route une *lamie*, qui l'engage à résister à Alexandre, bien que le sort d'Alexandre soit d'être victorieux.

Alexandre, devenu grand, cherche un emplacement pour y bâtir une ville, ce qu'il effectue, avec l'aide d'une samovila, sur le bord d'une rivière et d'un lac. « Son nom est pris de l'année blanche, — année blanche, blanche ville. » Il va ensuite exterminer le roi des Arabes, et refuse d'entrer dans le *harem*, où est la fille du roi mort, parce qu'il craint « d'être vaincu par une fille, et qu'on ne rie de lui, » il l'abandonne, avec le pays, à son *bairaktar* ou porte-drapeau, et s'en retourne. Ne trouvant plus ni père ni mère à Zlatnina Grada, il va habiter à Bela Grada, mais il s'y fait en quelque sorte ermite. « Quant à se marier il ne se marie pas, — mais il se livre au service de Dieu, — il lui offre des sacrifices et lui chante des chants. — Depuis lors ce chant a été fait sur lui, — parce qu'il était un héros au-dessus des héros. »

A propos de la suppression opérée tout à l'heure, c'est le lieu de remarquer, une fois pour toutes, que dans les chants du Rhodope il y a, en ce qui concerne la reproduction de l'espèce, une naïveté de pensée et d'expression, bien éloignée certainement de toute idée licencieuse, — autant que de toute idée morale au reste, — mais qui ne laisse pas d'embarrasser le traducteur².

Le long morceau qui précède me dispenserait d'en citer aucun autre, car on retrouve partout à peu près la même mythologie et les mêmes incidents. Pourtant il est à propos de donner encore le sommaire d'une *pesma* (628 vers) ; on verra ensuite pourquoi :

¹ Ceci se rapporte à la coutume encore existante de faire donner à l'enfant, par la sage-femme et dès le moment de la naissance, un nom provisoire destiné à le protéger contre les mauvais esprits (*stihias*), et qui est changé plus tard à l'époque du baptême.

² Voir surtout le n° VII de l'appendice.

Le roi Feleşina a atteint une extrême vieillesse sans avoir d'enfants; au moment où il s'en va en guerre contre le roi *Hirinska* (d'Iran?), il menace, comme dans la pièce précédente, sa femme Gruzđina, âgée de vingt ans seulement, de lui couper la tête si, lors de son retour, elle ne se présente pas avec un fils sur les bras. Prière de Gruzđina. Un Defa, envoyé par Dieu, l'engage à s'unir avec un jeune dragon, fils de roi, qui viendra la trouver à cet effet. Elle donnera le jour, sans que le mari en sache rien, à un enfant miraculeux, qui sera appelé le voïvode Hlesandra. Tout se passe ainsi; au bout d'un mois Gruzđina est prise des douleurs de l'enfantement, qui durent trois mois entiers. L'enfant qui naît a des ailes aux bras, une chevelure d'or, mais il lance des flammes qui ne s'éteignent qu'au toucher du dragon. Il reçoit le nom indiqué, devient grand aussitôt et parle. En même temps la jument du roi avait mis bas un poulain extraordinaire, ayant des ailes aux pieds et qui était indomptable. L'enfant s'élance sur lui et vole jusqu'au ciel. Trois ans écoulés (il y en avait deux qu'il était né) il redescend sur la terre et va au-devant de Feleşina, qu'il salue, etc. Plus tard il subjugué aussi toute la terre, conformément à la destinée assignée par les Narechnitzas; cette fois c'est le roi *Turkmenina* (Turcoman) qui veut, inutilement aussi, faire résistance. Les dix derniers vers racontent comment Hlesandra épousa Rojana, fille du roi Pirevita, qui vomissait des perles quand elle parlait, et dont il eut sept fils et sept filles.

Le trait le plus curieux ici est celui qui donne pour père à Alexandre un dragon. Non que je le croie emprunté directement à la tradition qui, d'après Lucien, avait cours dans l'antiquité, et selon laquelle Olympias aurait eu commerce avec un serpent, légende répétée dix-sept cents ans plus tard au sujet du grand Albanais George Castriota, mais il est certes intéressant de constater l'existence, dans les mêmes contrées et à des époques si éloignées l'une de l'autre, d'un même fait mythologique, laquelle autorise à supposer la persistance de bien d'autres croyances analogues. Et puisque le nom de Castriota a été prononcé, je ne regarde comme nullement impossible que quelques traits de son histoire, ou un vague souvenir de ses guerres contre les Turcs, aient passé dans les poésies bulgares. Que ce soit lui pourtant qui soit désigné par le nom d'Hlesandra, cela me paraît difficile, parce qu'il n'a porté ce nom que sous la forme turque, Iskender-bey. Je dois dire aussi

qu'un moment j'avais été tenté d'interpréter l'expression si fréquente *Harapska-ta zeme* par Albanie, les formes grecques Ἀρβανίτης et Ἀρβανίτια n'en étant pas très-éloignées. Mais c'est une explication à laquelle d'autres circonstances doivent faire renoncer.

A côté du dragon, on a pu remarquer dans les citations précédentes une véritable *annonciation*; ailleurs des prodiges accompagnent la naissance du conquérant; ces traits et d'autres sont dans le goût oriental, ils se retrouveraient peut-être dans les romans d'Alexandre, qui ont eu tant de vogue au moyen âge, et pourraient bien n'avoir pas été sans influence sur les légendes bulgares, ce que je ne suis pas à même de constater. Ce que je puis dire seulement, et l'indication n'est pas à négliger, c'est que les aventures du fils de Philippe paraissent avoir occupé aussi les Slaves méridionaux. Un éminent linguiste, M. Miklosich, cite parmi les sources sur lesquelles il a travaillé pour la rédaction de sa grammaire comparée des langues slaves une *Historia Alexandri Magni*, manuscrit cyrillique du xvi^e siècle de recension serbe, et on y trouve justement le nom de Bucéphale, βουκέφαλος, rendu par l'épithète de cheval à tête de bœuf¹. Au reste il est de l'essence des fictions populaires de confondre les temps et les lieux et de rapprocher les héros d'époques bien différentes; c'est ainsi, pour ne pas sortir de nos chants, qu'on voit tantôt le roi d'Arabie, tantôt Marko et Vukasin faire hommage au voïvode du poulain ou du cheval à tête de bœuf. Ce nom de Bucéphale et celui de son maître, encore bien altéré, sont, on l'a vu, à peu près tout ce qu'il y a de réel dans les fabuleuses légendes que nous venons d'examiner, et dont il n'y a pas lieu de s'occuper davantage.

III. *Migrations. — Introduction des arts. — Noms ethniques et géographiques.* — Plusieurs *pesmas* nous montrent des nations dans un état de civilisation bien peu avancé, à ce qu'il semble, et qui, souffrant d'un excès de population, essaient, pour ainsi dire, envoient au dehors la jeunesse, — les individus au-dessous de cent ans, est-il dit quelquefois, chercher de nouvelles demeures

¹ Lexicon palæoslovenicum, v^o вологлаве (копь). Dans nos chants, le premier excepté, cette circonstance est rendue autrement. Au lieu d'un adjectif composé, on trouve en deux mots, par exemple *glava* (ima) *volinitag*, et une glose explique ce dernier mot, apparemment suranné, par *rulevita-volova*.

et des terres cultivables. C'est le fils du roi régnant qui est à la tête de ces migrations, accomplies par l'ordre exprès de la divinité, ou sous ses auspices, car des sacrifices lui sont offerts et au départ et pendant le voyage, pour triompher des obstacles qui se présentent et de la résistance des ennemis. Le point de départ de cet exode, entrepris non sans regret, les contrées que traversent les tribus en marche, celles où elles tendent et s'établissent après en avoir exterminé la population primitive, représentée comme sauvage et ne connaissant pas le blé, portent des noms on ne peut plus vagues, par exemple *Krajna-ta zeme*, extrema terra, inconnus à l'histoire, ou ne paraissant pas avoir le sens qu'on y attache aujourd'hui.

Ceci est un point sur lequel il convient de s'arrêter. M. Verkovitch a annoncé que les pesmas en question racontaient l'*arrivée des Slaves en Europe*, et il les a intitulées en conséquence. Pour lui d'ailleurs il ne s'agit point de l'entrée, sur les terres de l'empire byzantin, au VI^e siècle, des hordes serbes et bulgares; à ses yeux ce sont là des fables inventées par les écrivains grecs, les Slaves ayant toujours occupé les lieux qu'ils habitent aujourd'hui, et les immigrations formant le sujet de certains chants du Rhodope sont *préhistoriques*, contemporaines de celles qui ont amené en Europe les divers rameaux de la race indo-européenne, si elles n'y sont antérieures. Or comme aucun peuple de cette race, les Slaves y compris, n'a conservé de tradition, même à l'état le plus vague, sur les circonstances qui ont accompagné sa venue de l'Asie, on voit combien il serait curieux et intéressant de constater l'existence, parmi les tribus bulgares, de souvenirs presque précis sur des événements que la mémoire humaine a laissé partout tomber dans un profond oubli, et dont les langues restent l'unique témoignage. Voyons donc sur quoi s'appuie l'interprétation de la donnée des poésies bulgares traitant de migrations.

Je répète d'abord que nulle part ne se trouve le nom de *Slaves* ni aucune circonstance qui leur soit particulièrement applicable; sans parler du reste, le passage du Danube a été historiquement effectué par d'autres peuples. Le nom seul de Bulgare s'y rencontre une fois et sous une forme un peu altérée, comme nom de personne: *krále Bligarine*, comme qui dirait le roi Bulgare, et cela dans une pièce ayant pour sujet une guerre d'Alexandre contre le roi des Turcs, pour la possession d'un pays appelé *Serenie zeme*.

Alexandre lui-même traverse les deux blancs Danubes, occasion où il est avalé par une lamie, qui en défendait le passage et qui le garde trois mois dans son ventre sans lui faire aucun mal. Le roi Bligarine ne figure qu'incidemment, à côté de Marko et d'un certain Bogoje, nom bien slave, de qui Alexandre semble réclamer le service militaire à titre de suzerain, selon les idées du moyen âge. Une glose ajoute que ce personnage « était notre roi; il nous a conduits dans ce pays-ci, et c'est de lui que nous avons pris le nom de Bulgares. » Malheureusement l'époque assignée à ce héros éponyme est un peu tardive et il se trouve en compagnie bien mêlée.

Les noms géographiques qui reviennent le plus souvent sont le Danube ou les deux Danubes, toujours qualifiés de *blancs*, *dva beli Dunava*, la mer Noire, *černo-to more*, et le pays des Arabes ou d'Arabie, *Harapska-ta zeme*. Nous allons voir ce qu'il faut penser de ces dénominations. Celle du Danube ne semblerait devoir donner lieu à aucune difficulté, tant ce fleuve est bien connu des Bulgares, qui pour partie au moins habitent sur ses bords et qui l'ont en effet traversé à une époque quelconque. De même pour la mer Noire, que leurs tribus en marche vers l'occident ont dû nécessairement contourner. Toute circonstance manque, il est vrai, dans les chants pour indiquer l'Euxin d'une manière précise, et même une glose que je citerai plus loin nous avertit expressément qu'il ne s'agit pas de cette mer, mais d'une autre, située beaucoup plus loin. Serait-ce la Caspienne, par exemple? Rien ne vient à l'appui d'une semblable conjecture. Je ne crois pas même que dans l'expression *černo-to more* l'adjectif *noire* soit une épithète constante, analogue au latin *caeruleum*. Les Bulgares, qui ne sont nullement marins¹, ne connaissent d'autre grande étendue d'eau que la mer Noire, et les montagnards de la Macédoine n'en sont pas tellement rapprochés que, dans leurs traditions et leurs poésies, ils ne se la puissent représenter comme infiniment plus éloignée qu'elle ne l'est en effet. Ce sera un nom mythique, si l'on veut, mais emprunté par exception à la réalité. La mer Noire c'est pour eux la mer par excellence².

¹ Il est à remarquer que dans tous les chants que j'ai lus il est un seule fois parlé de barque ou de vaisseau, et cela sous le nom turc de *gümi*.

² Je conviens cependant que les gloses, et peut-être les textes, mentionnent aussi *güljano-to more*, la grande mer.

La position du Danube n'est pas moins indéterminée, puisque dans certains chants on voit les tribus le traverser et s'établir non loin de ses rives, à ce qu'il semble, tandis que dans d'autres elles continuent leur voyage bien au delà. Citons pour exemple la pesma (195 vers) où le roi Gulema (*golem*, grand), sur l'avis de ses 90 bans, abandonne la *četska zeme*, surchargée de population, et passe immédiatement les deux Danubes, d'où il met un an entier à gagner la *janska zeme*, contrée dite par la glose être au centre de la terre. Qui reconnaîtra quelque chose dans cette géographie ultra-shakespearienne? Dans cette même pesma, les *jarci*¹ sont les habitants de cette *četska zeme*, représentés comme les premiers hommes qui aient cultivé la terre, tandis qu'ailleurs ce sont des sauvages, *divi podiveni*, que les immigrants exterminent.

La contrée ayant un nom précis, en apparence, et qui revient le plus souvent dans les chants du Rhodope, qu'ils roulent sur Orfen, Alexandre ou tout autre sujet, est appelé *Harapska-ta zeme*, à la lettre la terre d'Arabie. Voici ce qu'en dit la glose, annoncée tout à l'heure. « Elle était près de la mer Noire, mais non pas de la mer Noire que nous connaissons; cette mer Noire là était très-loin, et le pays d'Arabie fut peuplé par nos ancêtres, mais ils n'étaient pas noirs comme le sont les Arabes (ou nègres) d'aujourd'hui. » Les Bulgares seraient-ils venus par hasard de l'Yémen ou du Soudan? Dans le Levant *arab* signifie un nègre, et les Bulgares connaissent encore moins l'Afrique que l'Arabie proprement dite. Aussi une tradition en prose, que j'ai traduite ailleurs², essaye d'expliquer cette dénomination par le mot *Haro*, le *Xápos* des Grecs modernes, symbole de la mort et du monde souterrain. Ce n'est donc qu'un trait de merveilleux, ayant son origine dans l'étonnement et l'effroi qu'inspire aux hommes de race blanche ou jaune la vue de ceux à peau noire avec leurs traits difformes.

En voilà assez sur cette géographie fantastique, que je laisse à d'autres plus habiles le soin d'élucider. Cependant, pour achever de montrer quels renseignements on pourra être tenté d'y chercher, je citerai encore un seul trait. D'après une glose, *Kosovo pole*,

¹ Ce mot doit signifier laboureurs, et être le pluriel, prononcé suivant le dialecte macédonien, d'un singulier *orec*, qui n'existe ni en bulgare ni dans aucun autre idiome slave; tous, le slavon compris, disent *orac*, *орачъ*, racine *or*, qui se retrouve dans *ἀρόω*, *arare*, etc.

² *Bulletin de l'École d'Athènes.*

la plaine de Kossovo, localité d'Europe bien connue et bien déterminée, qui a été au xiv^e siècle le théâtre du plus grand ou du plus fatal événement de l'histoire des Slaves méridionaux, événement encore si présent à l'esprit des Serbes, cette localité, dis-je, est située entre les deux blancs Danubes et le pays d'Arabie! Tout comme Marko, qui se trouvait à la bataille de Kossovo, est contemporain d'Alexandre, ou est dit encore par une glose avoir été roi des Bulgares, « nos aïeux, dans notre ancienne patrie ¹. »

Les noms propres d'hommes, qui sont assez nombreux, ne sont pas plus concluants. Les uns sont slaves, d'autres semblent avoir une provenance différente. Parmi les premiers il en est qui sont sans doute symboliques; ainsi un chef d'émigration est appelé *Sada*, de la racine *sad*, planter; un autre roi, à qui l'art de l'écriture et de la lecture a été révélé, porte le nom de *Četa*, d'une autre racine signifiant lire et compter.

J'ai dit que ce sujet de l'invention des arts se trouvait le plus souvent mêlé à d'autres; aussi pour faire connaître par un seul exemple tous ceux qui sont rassemblés dans le titre du présent paragraphe, vais-je donner l'*analyse complète* d'un morceau, passablement incohérent et qui serait le plus long de tous ceux qui ont été fournis à M. Verkovitch, — il a 2,464 vers, — s'il n'en existait une variante en 2,750 vers, laquelle porte dans quelques noms une empreinte musulmane. Le numismate de Serrès l'a intitulée *invention de l'alphabet primitif*, et il voudrait nous donner à croire que c'est aux tribus du Périn que le monde est redevable, entre autres bienfaits, de l'écriture, découverte d'ailleurs, comme chacun sait, sur tant de points à la fois. La pesma attribuée à l'écriture une origine divine: cela n'a rien que de naturel, le mythe exprimant l'admiration des hommes pour un art reçu du dehors, et qui leur a paru d'abord merveilleux. Dans une autre pesma un certain Stoïan ne reçoit-il pas en présent d'une divinité inférieure, d'une *juda*, le premier troupeau de brebis et n'apprend-il pas d'elle à traire le lait? Une *juda* encore donne la flûte à un pâtre, et lui révèle ainsi la musique. De même, comme on l'a vu plus haut, le premier plant de vigne a été pris dans le jardin du soleil et apporté de là sur la terre, et il y aurait encore plus d'un mythe

¹ Une pesma de 1,291 vers porte ce titre: « Le roi d'Arabie épouse la fille du tzar des Turcs, qui le rend père de Krali Marko. »

du même genre à citer. Ce sont d'intéressantes variantes de la légende de Déméter et Triptolème et de tant d'autres, mais qui pas plus qu'elles ne peuvent être prises au pied de la lettre.

Voici donc ce long morceau scrupuleusement analysé; il est évidemment formé de pièces de rapport, et le désordre qui y règne en divers endroits ne saurait étonner; c'est déjà presque un tour de force de mémoire que de retenir et de réciter une suite aussi interminable de vers plus que médiocres. Mais ce n'est peut-être pas, je le crains, soumettre à une épreuve moins rude l'attention du lecteur européen que de lui donner à lire, même sous une forme très-abrégée, les étranges imaginations de l'Arioste sérieux du Rhodope.

L'ORIGINE DE L'ÉCRITURE.

Vers 1-16. Le roi Četa, à l'âge de trois cents ans, s'éprend de la jeune Vœlkana, qui était du pays de Trelī; elle ne veut pas de lui, elle aimait un héros sur la terre.

17-39. Četa offre un sacrifice à la juda Lele, qu'il supplie de lancer sur Vœlkana une de ses pommes d'or, afin qu'elle l'aime. Hésitation de Lele, qui va consulter Dieu, et qui finit par frapper d'une pomme la jeune fille, laquelle alors s'éprend en effet du roi Četa.

40-62. Mais il ne peut s'unir à elle et en avoir un enfant; il prie Dieu pour obtenir un héritier de son trône (*stol*). Il reste malade trois ans, et Vœlkana le quitte pour aller se cacher dans les celliers souterrains.

63-119. Le soleil devient à son tour amoureux de Vœlkana. Une étoile interpelle la lune dans le ciel et lui raconte tout ce qui s'est passé; puis elle l'engage à envoyer la Ziva juda dans le ciel pour y apprendre à lire¹ et à écrire, et ensuite sur la terre, vers le roi Četa; elle lui conseillera de se rendre dans une montagne voisine de la mer et d'y demeurer trois semaines; après quoi, s'il s'unit à Vœlkana, il aura un enfant merveilleux.

120-157. La lune descend à son palais pour appeler la juda;

¹ *Peja* (пѣя), dans nos chants, signifie chanter ou lire, comme en albanais *kəndōj*. Le bulgare actuel a un mot distinct pour lire, celui des autres idiomes slaves, *četa* (чѣта).

celle-ci, en entendant la voix de sa mère¹, sort à la hâte du lac où elle se baignait, oublie ses habits et accourt toute nue, mais la porte était fermée de soixante et dix clefs. Elle s'excuse avec terreur.

158-165. La lune répond que la porte n'a pas été fermée par elle, mais par l'étoile Grosdina, parce que la juda a perdu ses habits ; si elle ne les recouvre pas, elle devra demeurer sur la terre.

166-182. Ses recherches sont inutiles, les vêtements avaient été, avec l'aide de Dieu, trouvés par le héros Lemeniti², qui était venu du pays de Fej (*Fejska zeme*) se mettre au service de Dieu, et était devenu amoureux de la juda ; mais ne pouvant la posséder, parce qu'elle s'était enfuie et cachée chez sa mère, il était venu au pays des judas. Alors elle s'était réfugiée au ciel, et les narečnici avaient prescrit au héros de s'emparer de ses vêtements d'or.

183-236. Il redescend sur la terre au palais de son père, qui le gronde, et à qui il raconte son aventure. Le père l'engage à prendre dans les coffres la flûte magique qui lui vient de sa mère, avec elle il enchantera la Živa juda, mais il ne faut pas qu'il cesse d'en jouer avant de l'avoir saisie.

237-278. Lemeniti descend au cellier prendre la flûte, qui brille comme le soleil ; il s'envole au ciel vers le lac, où la juda s'arrachait les cheveux de désespoir ; trois semaines il joue de la flûte, jusqu'à ce que les étoiles elles-mêmes entrent en danse. La juda, attirée invinciblement par le charme, le supplie en vain de la laisser retourner près de la lune, la servir encore un mois, et puis aller près de Dieu apprendre à lire et à écrire ; il ne l'écoute pas, la saisit, et ils partent.

279-301. Ils arrivent au fleuve Zare, près de la mer Noire. La juda, quoiqu'elle ait des ailes aux épaules, ne prend pas l'essor. Elle ne veut pas ; grand embarras du héros, qui adresse une prière à Dieu, et fait vœu de lui offrir en sacrifice deux pigeons dans son pays.

302-364. En ce moment il aperçoit au bord du fleuve un vieillard à barbe blanche, qui lui déclare être envoyé par Dieu pour l'aider. Il essaye de traverser le fleuve à la nage, en tenant la juda par la main de peur qu'elle ne s'échappe, mais il manque de se

¹ La lune est ici du féminin, sous la forme augmentative *mesecina*, au lieu de *mesec*.

² Ce nom semble dérivé de *lamia* ou *lamne*, lamie.

noyer, faute, dit le vieillard, d'avoir accompli le sacrifice promis. Il renouvelle son vœu, et l'on voit aussitôt arriver deux pigeons qui vont se poser sur ses bras. Il les sacrifie et la rivière lui ouvre passage; ils en sortent et atteignent la rive de la mer Noire.

365-388. Nouvel embarras et nouveau danger pour le héros, qui, en voulant traverser la mer à la nage, s'expose encore à périr. Par le conseil du vieillard, il puise de l'eau et la répand, alors les flots s'ouvrent et il parvient à l'autre rive.

389-447. Arrivée chez le père, qui ordonne des noces splendides, où il invite des rois et des bans, et aussi le roi Golem (grand). Mais celui-ci se fait attendre trois semaines, et force est au roi Fej de commencer enfin le repas de noce. A peine est-il achevé qu'arrive le roi Golem, qui s'irrite qu'on ne l'ait pas attendu deux jours de plus. Son hôte cherche à l'apaiser.

448-544. Golem explique son retard par la rencontre qu'il a faite d'une lamie, qui lui a offert le combat. Au même moment (dit-il) Mora juda descendit de la montagne et me reprocha d'avoir enlevé sa sœur Ziva juda. Je lui répondis que ce n'était pas moi, mais Lemeniti, et elle rentra dans la montagne. Alors j'implorai la juda mon épouse, qui arriva, tenant à la main une flèche enflammée, dont je frappai au cœur la lamie, qui m'avait de nouveau défié. Je me suis battu pour ton fils, ajoute-t-il, et tu ne m'as pas même attendu pour les noces!

545-600. Il veut partir pour le pays de Flat (*Flatna zeme*), où il va célébrer le mariage de son fils Libim (aimé). Mais le roi Fej ayant engagé Lemeniti à implorer encore leur pardon de Golem, le héros prend sa flûte, qui produit l'effet accoutumé, Golem tombe enchanté; il est forcé de consentir à prendre part au festin, et au bout de trois semaines il part.

601-653. Après trois mois de mariage, la juda devient grosse, et à la fin du quatrième est prise des douleurs de l'enfantement. Mais elle ne peut se délivrer, et lasse de souffrir, elle invoque sa sœur, la Mora juda, la suppliant de venir lui donner la mort. Mora juda arrive du ciel, tenant une épée et des herbes vénéneuses, d'un air terrible elle demande à sa sœur pourquoi elle a été appelée, si c'est pour la faire mourir ou pour aider à sa délivrance. C'est pour m'assister, répond-elle avec terreur, mais la sœur irritée répond qu'elle va lui donner la mort.

654-705. Elle invoque alors le secours de son frère Harin-

Junak, qui arrive en effet tenant une cruche d'or, où il a puisé de l'eau de la mer et du fleuve; il en fait boire à la juda, qui est sauvée. Sa sœur, qui ne peut plus rien sur elle, s'excuse et lui demande en quelles circonstances elle a conçu; puis elle l'avertit que le travail de l'enfantement, qui a déjà duré trois mois, doit se prolonger deux semaines encore jusqu'à ce qu'elle aille au lac où elles se baignent, pour y cueillir des plantes favorables au part.

706-787. Elle va trouver la lune, lui raconte longuement l'histoire, et lui demande de mettre fin aux souffrances de sa sœur. La lune répond qu'elle n'y peut rien, Živa juda lui ayant désobéi et n'ayant pas accompli la mission dont elle l'avait chargée auprès du roi Četa. Mora juda réplique en la priant d'implorer Cœrni Bog, le Dieu noir, et se charge elle-même d'inviter sa sœur à reprendre les habits qui lui avaient été soustraits et à se rendre vers le roi Četa.

788-834. Sur cette promesse la lune va trouver, couverte d'un voile sombre, le dieu, qu'elle interpelle du nom de Dieu noir, et qu'elle supplie de révoquer la malédiction qu'il avait prononcée contre la juda, « de souffrir pendant trois ans, et à la fin de ne pouvoir enfanter. » — « Si elle meurt: la terre tout entière doit aussi périr. » Après des expressions de ressentiment et des hésitations fondées sur le sort que ses filles (les *narečnica*) ont prédestiné à la juda, Cœrni Bog consent à la sauver, il permet qu'on lui fasse prendre des herbes favorables, et elle mettra au monde un enfant merveilleux, qui ne restera que trois semaines sur la terre et ensuite s'en ira au ciel pour servir Dieu.

835-879. La lune court au lac pour y cueillir des plantes, mais elles étaient toutes desséchées et le lac n'avait pas une goutte d'eau. A sa prière le soleil consent à se cacher dans son palais et à lâcher les nuages qui y étaient renfermés; en deux jours le lac est plein et les herbes ont reverdi. La lune en cueille et les remet à Mora juda, qui redescend en hâte vers sa sœur.

880-916. Celle-ci n'a pas plutôt avalé les simples, qu'elle met au monde un enfant, qui tient à la main un sabre recourbé et qui demande aussitôt à son père s'il est maître de toute la terre, ou s'il y a d'autres rois. « Que je grandisse encore deux ans, et je vaincrai tous ces rois. »

917-928. Mora juda invite ensuite Živa juda à reprendre ses habits et à se rendre « au ciel dans le palais, » parce que Dieu l'a

chargée (la lune) de lui ordonner de descendre vers le roi Četa et de lui annoncer qu'il aura un enfant dans sa vieillesse. Elle retourne au ciel.

929-1007. Živa juda, ne sachant comment rentrer en possession de ses vêtements, s'arrache les cheveux de désespoir; elle prie son mari de les lui rendre, afin qu'elle puisse aller à la promenade et exciter l'envie des autres. Le junak refuse. L'enfant, voyant le désespoir de sa mère et en ayant appris la cause, va à son tour faire la même prière à son père, qui la rejette, en alléguant la crainte qu'il a du roi Golem. Celui-ci passera par mon sabre, dit l'enfant. Enfin Lemeniti cède et donne les habits. Au moment de s'enfuir, la juda se souvient de la flûte, au moyen de laquelle son mari la forcerait de revenir, et qu'elle veut donner à un autre. Elle la prend, puis s'envole en disant au junak « qu'il n'a pas su l'aimer, et qu'un autre héros l'aimera ¹. »

1008-1049. Le roi Fej en colère court au coffre où il mettait sa flûte, mais il ne l'y trouve plus et il maudit son fils qui l'a trompé. Celui-ci l'engage à se calmer, il ira au ciel chercher sa mère; cela dit, il se met des ailes aux bras et s'envole. Il rejoint sa mère dans les nuages, la supplie de revenir et la menace, en cas de refus, de la tuer, de la couper en morceaux aussi petits que « ceux qu'une fourmi porte dans les champs. »

1050-1093. Effrayée elle use de ruse et décide l'enfant à jeter son sabre. Il se met ensuite dans le pan de sa robe, mais elle, pour s'en débarrasser, prie Dieu de le changer en étoile; Dieu exauce cette prière et le métamorphose en une étoile, « pour que le matin il éclaire la terre, et que le soir il le serve. » Ensuite la juda se presse le sein et en fait sortir le lait « qu'on voit encore au ciel. » Ainsi elle se délivre.

1094-1128. Les portes du palais de la lune sont fermées, et celle-ci lui crie qu'elle ne peut y entrer parce qu'elle n'est plus vierge, qu'elle doit d'abord prendre un bain dans le lac pour refaire sa virginité ². Tout se passe ainsi et la juda rentre au seraï.

1129-1200. La lune l'embrasse, la juda lui promet de ne plus se marier sans son consentement, et la prie de chercher pour elle un mari convenable. — Il n'en est pas né encore pour toi, tant

¹ Ce mot aimer, *libe* (любя), *zalibe*, n'exprime jamais qu'un acte physique.

² Voir l'exposé mythologique.

que tu n'as pas appris à lire et à écrire, « car si tu aimes un héros sur la terre, il n'y a pas moyen que tu apprennes à lire et à écrire. » Elle l'invite aussi à aller trouver le roi Četa, dont elle raconte de nouveau l'histoire, ainsi que l'aventure du soleil avec Vœlkana. S'il veut avoir un enfant d'elle, qu'il aille passer trois mois dans la montagne, etc. (Comme plus haut.) La lune la régale de lait frais et « lui fait boire de la blanche *mreta*¹ de trois ans. » La juda tente encore de se soustraire à la mission qui lui est donnée, mais la lune insiste. « Tes tablettes (*kanati*)² d'or, Dieu les a déjà remplies d'écriture, il n'a plus de quoi écrire. Hier il a commandé à la juda Griënita³ de faire encore deux tablettes d'or, il veut t'en faire présent afin que tu les portes sur la terre et que tu enseignes ton mari. »

1209-1264. Živa juda se décide à partir, elle laisse là ses habits et emporte la flûte enchantée; mais dans les nuages elle s'arrête, pas même un oiseau à qui demander son chemin. Enfin, au bout de trois jours et trois nuits, il en passe un qui lui demande si elle n'ira pas retrouver Lemeniti, qui est malade depuis trois semaines. — Que m'importe? je vais chez le roi Četa. — Comment pourras-tu arriver, quand tu as à traverser les deux blancs Danubes? Le roi Lame, dans ses deux palais blanchis à la chaux, a un cachot où il jette quiconque passe à sa portée, jusqu'à ce que les os des prisonniers soient pourris. Garde-toi de passer par là et retourne sur tes pas.

1265-1368. La juda persiste; arrivée au palais du roi Lame, elle y entre pour se reposer, et Lame, revenant de la forêt, la trouve endormie sur son lit. Furieux il la saisit et l'entraîne vers le cachot. Mais la juda a recours à la flûte, dont le son enchante le roi. Elle lui prend les soixante et dix clefs qu'il portait à la ceinture, ouvre le cachot, l'y pousse et l'y enferme.

1309-1379. Elle continue sa route vers les deux blancs Danubes, et essaye l'effet de la flûte sur les eaux, qui s'écartent et lui laissent passage. Elle traverse et entre dans le pays du roi Četa;

¹ Voir l'exposé mythologique.

² Le mot *kanata*, en bulgare comme en grec moderne, signifie un vase de poterie. Il rappelle donc ici l'époque où on écrivait sur des tessons ou des plaques de terre cuite, mais par une hyperbole poétique ils sont qualifiés de *zlati*, d'or ou dorés.

³ Déesse du vent (glose). — Le radical *greja* signifie pourtant briller.

elle trouve celui-ci malade, lui fait connaître la mission dont le Seigneur l'a chargée, et repart.

1380-1388. Arrivée au ciel, elle se baigne dans le lac, met ses habits dorés et se rend auprès de Dieu; là elle apprend à lire et à écrire.

1389-1453. Çeta descend aux souterrains, où Vœlkana était cachée depuis trois ans; il lui transmet ce que la juda est venue lui dire de la part de Dieu, et la supplie d'accomplir ce qu'on demande d'elle, afin qu'elle ait un enfant mâle merveilleux. Vœlkana se décide et se rend sur la montagne au bord de la mer.

1454-1478. Pareille à un coucou noir elle demeure là deux semaines, brûlée et desséchée par l'ardeur du soleil, qu'elle supplie et qui *rit sous sa moustache*. Enfin le soleil, qui n'avait pas quitté la montagne depuis deux semaines, se décide à retourner au logis, afin de demander à sa mère la permission d'aimer Vœlkana.

1479-1520. Sa mère le gronde pour avoir depuis quinze jours laissé refroidir son souper, lequel consiste en trois vaches stériles, qui lui ont été offertes sur la terre. Le soleil alors lui raconte qu'il a tout ce temps regardé Vœlkana, qui l'a supplié de l'enlever au ciel et de la garder trois semaines dans son palais, jusqu'à ce qu'elle ait conçu de lui un enfant mâle, après quoi elle retournera vers le roi Çeta. Il décrit sa beauté, dit qu'elle est née pour lui et il est convenu entre la mère et le fils que celle-là ira demander à Dieu la permission d'aimer Vœlkana, après quoi ils l'enlèveront vivante au ciel.

1521-1542. Elle va en effet prier Dieu de lui permettre d'amener chez elle Vœlkana, afin qu'elle le (Dieu) serve et qu'elle *aime* le soleil trois semaines, jusqu'à ce qu'elle devienne grosse, et qu'ensuite elle retourne sur la terre et *aime* son mari le roi Çeta.

1543-1565. De la réponse, assez obscure, la mère conclut que Dieu a donné l'autorisation sollicitée, et elle retourne l'annoncer au soleil. « Vœlkana, ajoute-t-elle, est encore vierge, demain est la fête du dieu Koled (*Koledov den*), où les filles se balancent sur l'escarpolette, je ferai une escarpolette, nous la laisserons descendre sur la montagne, et ainsi nous monterons Vœlkana jusqu'ici. » En effet, tandis que le soleil soupe, sa mère fabrique cette balançoire ornée d'étoiles.

1566-1621. Le matin de la fête, Vœlkana gémit de n'avoir

pas d'escarpolette pour s'y balancer en ce jour où les jeunes filles ont coutume de le faire ¹, où l'on chante en l'honneur du Dieu, où on boit et mange. — Le soleil, touché de ces plaintes, presse sa mère de laisser tomber l'escarpolette. La jeune fille se réjouit en l'apercevant, mais elle ne s'y est pas plutôt assise que l'objet commence à s'élever. Elle comprend que c'est une ruse du soleil, et tout en gémissant elle arrive au palais de celui-ci.

1622-1683. Curieuse bienvenue du soleil, qui l'appelle « mon épouse, » et lui dit que quand il l'aura aimée trois semaines et rendue grosse d'un enfant mâle, elle retournera sur la terre aimer son époux; expressions qui sont plus tard répétées par Vœlkana quand, le délai écoulé, ayant conçu et ennuyée de son séjour, elle prie le soleil « mon époux », de la renvoyer chez le roi Četa « mon époux ². » Le soleil va d'abord ouvrir ses coffres, en tire de magnifiques habits, et ensuite, lorsqu'elle a demandé à le quitter, il envoie au lac sa sœur, l'étoile du matin, chercher l'herbe de jouvence (*bilka mladistiva*), qui rajeunira Četa, de façon qu'il vive encore autant qu'il a vécu, qu'il soit un héros et triomphe dans toutes ses guerres. Vœlkana redescend sur la terre, comme elle en était partie, au moyen de l'escarpolette.

1685-1715. Elle se dirige tout droit vers le palais; on y offrait un sacrifice au dieu Koled, mais elle apprend que Četa est au lit depuis trois semaines, on le croit mort. Désolée, Vœlkana entre dans la chambre, s'assoit sur le lit d'or et, comprenant que le roi est seulement endormi, elle le caresse, l'engage à se réveiller, car, dit-elle, « j'ai conçu un enfant mâle dans mon ventre, il y a trois semaines que je l'ai conçu, et le temps de le mettre au monde est arrivé. »

1716-1793. Cette voix réveille le barbon, qui saute à bas du lit, et demande à Vœlkana pourquoi, au lieu de trois semaines, elle en est restée six absente? A quoi elle réplique en racontant, sans

¹ Près de Belgrade il y avait, de mon temps, dans la vallée de Toptelidéré, depuis si tristement célèbre par l'assassinat du prince Michel, une escarpolette à demeure. C'était la coutume de s'y balancer le 1^{er} mai, après avoir, de grand matin, cueilli je ne sais quelles herbes au bord du ruisseau ou même s'y être baigné. Autant de restes d'anciens usages religieux, qu'on observe sans en connaître l'origine.

² Époux, épouse, rendus par la locution *paruo libe*, à la lettre, premier amour.

rien omettre, comme elle a passé son temps et ce qui s'en est suivi: elle ajoute qu'elle lui apporte un présent de la part du soleil, l'herbe de jouvence, dont elle a fait usage elle-même. Ceta mange cette plante et devient un héros, il eut toujours le dessus dans ses guerres, excepté dans une qu'il fit à la mer. « Demain, dit alors Ceta, est le *Koledov den*, nous offrirons un sacrifice au dieu Koled, quatre-vingt-dix vaches n'ayant pas encore allaité. » Quoique Vœlkana lui apprenne que ce jour est passé durant son sommeil, il persiste à le fêter, et fait proclamer par le crieur public que, quiconque le lendemain ne sortira pas sur la plaine voisine avec une victime aura la tête tranchée. Tous se le tiennent pour dit et sortent le lendemain, qui avec une vache, qui avec un agneau, le roi, dont on admire la vigueur, et Vœlkana, chacun avec quatre-vingt-dix vaches.

1794-1864. A peine le sacrifice est-il terminé, que Vœlkana se sent prise des douleurs de l'enfantement. Elles sont violentes et durent trois jours sans résultat. Embarras de Ceta, qui dit: « Si elle meurt que deviendrai-je? Que ferai-je dans mes jeunes années? Car je suis jeune justement pour les femmes? ¹ » Il prie, avec toute l'assistance, le dieu Koled, mais sans succès. Alors l'astrologue ou devin (*bilarin*) du roi suggère l'idée d'une prière à faire dire par les enfants, et dont il donne les termes. Cette espèce d'hymne se termine ainsi: « Et le roi disent les enfants nous réglera de raisin sec et de pommes. » Ainsi est-il fait, la supplication est aussitôt exaucée par Koled, et Vœlkana accouche d'un enfant mâle, marqué de signes, et tenant de la main droite du blé, de la gauche un sabre empoisonné. « Tous savent déjà ce qu'est un sabre, mais quant au blé ils ne le connaissaient pas, jusqu'alors ils mangeaient de l'herbe. »

1865-1897. L'enfant n'est pas encore tombé du ventre de sa mère, qu'il marche et parle. Pourquoi, dit-il à son père, n'émigres-tu pas dans un autre pays? Celui-ci est déjà peuplé, etc. Quand j'aurai grandi, tu verras que je ferai la guerre au *diva krale*, roi sauvage. Il revient au serai, suivi de la foule des enfants, qui chantent ses louanges et réclament le raisin et les pommes promis. Le roi donne au nouveau-né le nom de roi Sada.

¹ *Aku si mi jumre pœrve libe. — što sa prave na tije mladi godini? — miad sam sega tamam za žena-te.* V. 1800-03.

1898-1980. Il enseigne immédiatement aux gens du pays, qui étaient sauvages et qui sont appelés *jurci*, à labourer la terre, à semer et cultiver le blé. Mais trois ans sont à peine écoulés, que toutes les terres étant déjà cultivées, ils commencent à se quereller et à se battre. Sada va consulter son père, qui lui parle du Danube, des terres incultes qui sont au delà, du roi *Lame* qui empêche le passage, etc.

1981-2040. En ce moment apparaît la juda *Samovila*, avec le soleil sur la face, la lune sur la poitrine et des étoiles sur les vêtements. Voici en substance les conseils qu'elle donne à Sada : Ordonner à tous les jeunes gens âgés de moins de cent ans de se rendre au Danube avec leurs femmes et leurs enfants ; les accompagner lui-même avec sa mère *Vœlkana*, en prenant, lui, trois *pujki*¹ ; elle, une vache stérile². Les oiseaux seront offerts en sacrifice sur le bord du Danube au dieu du feu (*Ognen Bog*), afin que le feu consume les deux palais du roi *Lame*, qui est encore enfermé dans la prison où l'a jeté *Živa juda*, et qui autrement viendrait plus tard l'attaquer ; la vache sera sacrifiée par *Vœlkana* au dieu du tonnerre (*Gromni Bog*), afin qu'il foudroie *Lame*. Quand il aura franchi les deux blancs Danubes, il triomphera, avec l'aide de la juda, des sauvages *jurci*³, et il pourra habiter le pays inculte et y semer le blé.

2041-2107. La juda s'envole dans la montagne, et le roi exécute de point en point ses recommandations. Dès le matin un crieur publie l'ordre de partir, sous peine de la tête pour quiconque n'obéirait pas. Désespoir des gens qui s'éloignent en laissant leurs parents pour aller s'établir dans un pays désert, où nul homme n'a paru, où nul oiseau n'a volé. Sada les suit, monté sur un cheval à six ailes, et *Vœlkana* aussi à cheval. Au bord du fleuve les deux sacrifices sont accomplis ; aussitôt un feu paraît dans le ciel, le tonnerre gronde et les deux palais sont consumés avec *Lame*, dont on entend la voix qui maudit Sada. Mais un autre malheur attend ce dernier. Le feu a été si violent qu'il a fait dégeler les deux Danubes, et il est impossible de les

¹ Espèce d'oiseaux inconnue. Voir l'exposé mythologique.

² Les femelles stériles sont plus grasses ; de là la préférence.

³ Voir la note 1 de la page 208 sur un passage où ce mot est pris dans un sens absolument opposé, et conforme d'ailleurs à l'étymologie.

traverser. Par l'intervention de la juda¹, un vent violent et froid s'élève et les eaux gèlent de nouveau, de façon que le passage s'effectue².

2108-2184. Cependant, par le conseil de la juda qui l'accompagne et qui craint l'issue de la lutte avec le roi *Diva podivena*³, Sada envoie à son père un courrier (*tatar*) pour l'avertir que, s'il voit un grand feu, il doit venir à son secours. En effet dans le combat qui s'engage les envahisseurs vont avoir le dessous, grâce à la flèche à six ailes du roi Diva. Un feu est allumé, il est aperçu de Ceta, qui accourt avec tous les vieillards. Il a un sabre, avec lequel il vient à bout des montagnes elles-mêmes, et en un clin d'œil, en frappant à droite et à gauche, il a détruit toutes les hordes ennemies; il n'épargne même pas Diva, qui lui demandait la vie.

2185-2317. Sada occupe le pays devenu désert, y bâtit une grande ville et les *jurci*⁴ sèment et cultivent le blé. Le temps est venu pour lui de se marier, il prie Dieu de lui donner une épouse, mais sa prière n'est pas exaucée. Alors Ziva juda demande à Dieu si elle ne serait pas une épouse convenable pour Sada. — Oui, répond le Seigneur, mais le moment n'est pas encore venu, il y a un an que tu es ici et que tu apprends à lire et à écrire; tu n'es encore qu'à l'*r* (*ratina*), attends un peu que tu sois arrivée à l'*f* (*φ*, *fira*)⁵. Cependant Sada impatient devient malade; désespéré de sa mère. Dieu a compassion de lui, mais l'année n'est pas écoulée, la juda n'est pas arrivée au *φ*; en attendant il ordonne à trois judas connaissant les simples d'en aller cueillir au lac, de les porter à Sada, et de l'avertir que Ziva juda lui est destinée.

¹ La juda apparaît ici dans son rôle d'élément.

² A l'époque des invasions barbares, c'était toujours pendant l'hiver, et alors que le Danube était pris, que les hordes hunniques, bulgares et autres traversaient ce fleuve; la glace leur fournissant un moyen commode de passage. Voir l'*Histoire d'Attila*, par Am. Thierry.

³ A la lettre, sauvage, devenu sauvage.

⁴ Voir les notes 1, p. 208, et 3, p. 219.

⁵ C'est ainsi du moins que j'avais cru pouvoir entendre ces deux mots *ratina* et *firina*, qui semblent désigner deux lettres de l'alphabet, quoique ces dénominations n'appartiennent ni à l'alphabet slavon ni au grec. Cependant dans la variante dont j'ai parlé, elles se trouvent reproduites avec plusieurs autres analogues et semblant avoir le même office, mais disposées dans un ordre qui jette des doutes sur mon explication.

Les judas, arrivées avec leurs herbes, les font successivement prendre à Sada, que sa mère croyait mort et qui se rétablit à l'instant. Elles lui annoncent alors que Živa juda sera son épouse et s'envolent dans la montagne.

2318-2353. Joie de Sada. Il fait vœu, tant que sa fiancée ne lui aura pas appris à lire et à écrire et qu'il ne sera pas en état d'écrire une lettre à son père pour l'inviter à ses noces, de ne pas la posséder. En attendant il monte à cheval, et erre pendant le reste de l'année; puis il revient au palais où, ne trouvant personne, il se couche. — Cependant Živa juda, le temps étant arrivé, demande à Dieu la permission d'aller trouver son époux, et Dieu, en la lui accordant, lui remet pour présent deux *kanatas* d'or, ou tablettes à écrire, et lui défend de s'unir à Sada, avant qu'il sache lire et écrire.

2354-2432. Munie des tablettes, Živa juda se rend auprès de la lune et lui demande, à elle aussi, la permission de se marier. Elle l'obtient et, après être descendue au cellier et y avoir pris la flûte magique, elle vole vers la terre. Elle réveille Sada endormi, qui lui demande ce que sont ces *pierres*¹ qu'elle tient et qu'elle apporte du ciel, car de pierres il n'y en a pas sur la terre. Živa lui apprend la destination de ces objets, et en un mois, avec l'aide de Dieu, il sait lire et écrire. Il se hâte alors d'écrire à son père une lettre *noire* pour lui dire qu'il a préparé des noces splendides, mais Četa ne sait pas lire, et il n'y a aucun messager qui puisse faire lecture de la lettre au roi. Alors Živa se pare, prend cette missive, et vole jusqu'au pays de Četa. Elle remet la lettre au roi, la lui lit et lui enseigne même à lire, puis elle reprend son vol. Četa vient aux noces, qui durent trois semaines.

2433-2464. De l'union de Sada et de Živa naquirent soixante et dix fils, soixante et dix rois. Bela, le plus jeune, conquiert le pays d'Arabie; il ne tient pas en place, mais vole par toute la terre comme un oiseau ailé, il enseigne aux hommes à lire et à écrire. Živa lui donne la flûte magique, mais trois de ses frères veulent la lui prendre et se disputent entre eux; le roi *Talatinska*, l'aîné, prétend l'avoir, Živa irritée s'enfuit au ciel et y cache la flûte dans le palais, où elle reste, jusqu'à ce qu'un fils naisse à *Talatinska Krale*. Ce fils est merveilleux, il s'envole au ciel; Živa lui donne la flûte, afin qu'il

¹ Comment des pierres peuvent être d'or, c'est ce qu'on ne voit pas.

en joue dans le ciel et célèbre les louanges de Dieu. « Cette flûte est restée en sa possession, il en joue et chante des chansons. De lui est restée la flûte et le chant; de lui est resté aussi ce chant pour être chanté. De Dieu vient la santé, et de moi la chanson¹. »

IV. *Rois bulgares*. — Dans la collection de M. Verkovitch il se trouve aussi un certain nombre de pesmas concernant les rois bulgares; ce peuple est si absolument dépourvu d'annales et de documents historiques, qu'il serait fort à souhaiter que la poésie pût combler cette lacune, même dans la mesure où elle le fait pour les Serbes, lesquels d'ailleurs ne sont pas sans quelques monuments, surtout biographiques, mais où quelques faits généraux viennent se grouper autour de la figure centrale. Jusqu'à présent on ne pouvait prévoir qu'il en dût être ainsi; les recueils imprimés de pesmas, comme les manuscrits que j'ai eus entre les mains en Thrace, ne contiennent sur ce sujet rien que de bien insignifiant; seul, je crois, le nom de Šišman, le dernier roi ou tzar qui succomba, vers 1396, sous l'invasion turque, se rencontre dans quelques pièces, de manière à rappeler la catastrophe finale dont il fut l'une des victimes, et c'est là tout. Le temps m'a manqué pour examiner, dans les chants du Rhodope, les morceaux de cette catégorie; la table provisoire porte des noms dans lesquels on peut reconnaître ceux de rois ou tzars plus anciens², parmi lesquels *Hasana-cara*, corruption d'Asen (Асѣнь). La pièce ainsi intitulée est la seule que j'aie lue; elle est, comme toujours, remplie de merveilleux, mais cette fois par exception, d'un merveilleux en partie chrétien; saint Dimitri y joue un rôle, de compagnie avec la Samovila et le dragon igné. Pourtant, par le fond, elle est la plus historique que j'aie rencontrée, du moins elle se rapporte assez bien à la vie, telle qu'elle est racontée (peut-être d'après la tradition populaire) dans le manuel d'histoire bulgare à l'usage des écoles³, du tzar Asen, restaurateur de l'empire bulgaro-valaque en 1186. Prislav, *Prislava grada*, l'une des anciennes capitales, y est mentionnée,

¹ Appendice n° VI.

² Sima Care; Car Bojana; Krismina Krale ou Care; Kur bratica junak, et d'autres peut-être.

³ Par Voïnikov, Vienne-Philippopolis, 1861; p. 128.

avec les fondations pieuses du tzar *Sime*. Ce sera à M. Verkovitch, s'il le juge à propos, d'approfondir ce sujet. J'en dirai autant de la

V. *Mythologie et du culte*, qu'il appartient à l'éditeur de faire connaître, lorsqu'il terminera sa publication, par un *Index*, comprenant tous les faits relatifs aux croyances religieuses, épars dans les chants du Rhodope. Les morceaux cités dans le cours de ce travail en donnent une idée presque suffisante, mais il ne sera pas hors de propos d'indiquer brièvement ici non-seulement d'après les textes que j'ai pu lire, mais encore d'après les *gloses*, encore qu'elles ne soient pas toujours concordantes, les divers éléments dont paraissent se composer ces croyances. Je laisse à un plus savant le soin d'apprécier les rapports qu'elles peuvent offrir avec la mythologie slave en général, sur laquelle il n'existe d'ailleurs, je crois, aucun traité satisfaisant.

Dieux. Il y a tout un panthéon, à savoir :

Bog ou *Gospod*, Dieu, le Seigneur; mais par ce nom est certainement désigné quelquefois *Koleda Bog*, et peut-être quelque autre encore, de sorte qu'on est en peine de savoir s'il faut voir en lui un Dieu supérieur au reste. En tout cas lui, comme les autres, s'occupe des affaires humaines. Il s'entretient fréquemment avec les astres personnifiés, a toute une race de serviteurs, et quoiqu'il réside au ciel, possède un palais (*serai*) sur le mont Hile, *Hile planina*. Serait-ce *Beli Bog*, le dieu blanc des Russes, par opposition à

Cærni (ou *Cærna*) *Bog*, le dieu noir, appelé aussi, et c'est une particularité très-caractéristique, *Stara zmeje*, le vieux dragon.

Koled, *Koleda*, *Bog*. Il paraît être le principal objet du culte.

Ognen Bog, le dieu du feu ou igné (*ogæn*, agni, ignis), appelé aussi *Iognena zmeje*, le dragon igné. Il présidait aux éclairs et à la foudre, et prêtait sa lumière au soleil. (*Glose*.)

Inge Bog. Il accordait de bonnes récoltes. (*Gl*.)

Rujen Bog, le dieu de la vigne et des vendanges; d'où sans doute la locution poétique *rujno vino*. — C'est probablement un héros divinisé, et le même que *Rjuju* (Рюю) *junak*, « grand héros qui protégeait les raisins; on lui offrait des sacrifices à l'époque de la vendange. » (*Gl*.)

Svetna Bog, le dieu de la lumière?

Surita, *Surva*, *Bog*, le dieu du soleil. (*Gl*.)

Surova, *Surova*, le même? *Bog*, le dieu de la santé. (GL.)

Grumak, le dieu du tonnerre? (*gromak* des. le jour de sa fête.)

— *Grumak*, le même?

Bremnik, le dieu protecteur des armées. (GL.)

Darditz et *Darde*, *Boga*, le dieu de la pluie (*dažd*).

Zlana majka, la Mère d'en. qui, sur l'ordre de Dieu, fit le soleil, la lune et les étoiles, dont elle était aussi la protectrice. (GL.) — Voir aussi plus bas.

J'ai rencontré enfin, dans deux *pesmas*, deux sortes de *trinités*, composées, la première, de *Brahma*, *Ura* et *Sarvina*; la seconde, de *Kolda*, *Sarina* et *Vaina-Boga*.

Vient-il absolument rien de commun avec le *Vichnou* de la mythologie hindoue, d'est *Vaidjocnita* (ou forme qui se rencontre aussi) et qui signifie le Très-Haut. L'épithète est également appliquée à un ange, et le mot *vaino* marque, selon une glose, le troisième ciel, la partie la plus élevée du ciel.

Je suis hors d'état d'expliquer le nom de *Bogdan*, dont la ressemblance avec *Brahma* est assez évidente, et certainement *Surva* a un rapport de forme, comme de sens, selon la glose, avec *Sourya*, le soleil hindou. Peut-être une étude plus complète donnera-t-elle l'explication de ces termes.

En attendant, voici dans quelles circonstances paraissent ces deux trinités.

La première figure dans une *pesma* intitulée : *Bogdan* déclare son frère, le héros *Musa*, de la *juda Samovila* et de *Krali Marko*; tous personnages de l'histoire légendaire du *xv^e* siècle.

Un faucon dit à *Bogdan* le *Ljvica Bogdan* des *poesies serbes* :

« *Bogdan*, jeune héros, — quand tu arriveras devant la sombre prison, — quand il en sortira un serpent furieux, — prononce tout avec ta bouche : — *Brahma*, *Ura* et *Sarvina*, — venez sans délai à mon secours, — et je vous offrirai en sacrifice, — le jour de *Grozl* une vache stérile, — le jour de *Dria* le blanc fro-

— *Brahma*, *Ura*, *Sarvina*, *suprema*, *belgar* and *english* vocabulary, Constantinople, 1860. — *Brahma*, qui *supra* est *abissimus*, *1860* *Mkl. lexicon paleo-slav.* — *Vaino*, qui est la forme *peine* de *vaino*, se trouve au vers 112 de la *poète* imprimée sur *Orfen* (Moscou, 1867) : *Ož tu Boga, zasmuži Boga!* « O toi Dieu, Dieu suprême! » et dans ce même texte le vers suivant est répété jusqu'à trois fois : « *Dur na rize naše pet všiniga Boga,* » jusqu'au ciel élevé, près du Dieu suprême. Le vers est la forme *plene* augmentée de *harodie*, *vaino* est de la même racine, répond à *vaino*. Il est inutile de multiplier les exemples.

ment, — le jour de Surva un oiseau... — »¹, invocation qui, prononcée en temps et lieu, fait paraître un vieillard aux cheveux d'or, à la barbe d'argent, et armé d'un bâton d'or, dont il frappe Marko et la Samovila.

La pièce où se rencontre la seconde des deux trinités est encore plus étrange dans son mélange de croyances païennes et chrétiennes; par endroits c'est un véritable *noël*, un de ces morceaux qu'aujourd'hui encore les enfants vont chantant le jour de la naissance de Jésus, placée à l'époque où jadis on fêtait Koled et dont elle a emprunté le nom (*Koleda*). La pesma commence presque comme ces Noël: « O Koleda, dieu Koleda! » Koleda et Surina, voyant que le monde est perverti, s'apprentent à le foudroyer, mais comme le Très-Haut, Višnu Boga, ne partage pas leur colère, ils l'engagent à s'incarner: « Je ne crois pas qu'elle (la terre) vienne à résipiscence (*aman*), — tant que tu ne descendras pas, ô Dieu, sur la terre, — tant que la Mère d'or ne t'aura pas enfanté, etc. » Le Très-Haut acquiesce à ce conseil, la Zlatna majka conçoit aussitôt et demande aux deux autres dieux la permission d'accoucher dans le ciel. Sur leur refus elle descend sur la terre, et sa délivrance a lieu dans une grotte située au pays d'Arabie, que nous connaissons, et où un ange vient prendre soin du nouveau-né, etc. A la fin la Zlatna majka s'envole au ciel, tenant sur ses bras « le jeune enfant, le jeune dieu². Louange à Dieu et à Koleda, — louange à Dieu et à Survina, — ils disent les louanges du Dieu Très-Haut, parce qu'il est né sur la terre, etc. »

Divinités inférieures. Les *judas* et les *Samovilas*, entre lesquelles la distinction n'est pas facile à établir, constituent, avec les dragons, le seul élément mythique de la poésie bulgare, telle que je la connaissais jusqu'alors; elles y représentent des forces naturelles, plutôt les malfaisantes, surtout celle du vent et de la tempête, et un nom, qui se trouve souvent accolé au leur, exprime bien ce caractère d'esprits élémentaires; c'est le mot *stikhia*, dérivé du grec *στοιχείον*, élément. Dans les chants du Rhodope, elles ont un rôle plus marqué, des attributions plus déterminées, plus individuelles, qui en font de véritables divinités subordonnées. Ces attributions sont marquées par des épithètes significatives; ainsi on trouve entre autres:

¹ Le texte à l'appendice n° VIII.

² Voir l'appendice n° VIII.

Živa juda, déesse, ou plutôt *dieu* de la vie, car ce serait un héros qui, s'étant envolé au ciel, aurait reçu du Seigneur la puissance de garantir les hommes de tout mal. — Dans bien des passages pourtant, sinon même dans tous, il s'agit bien certainement, on l'a vu, d'un être féminin.

Mora (ou *Morana*) *juda*, déesse de la mort. « C'est la mort, qui jadis prenait les âmes des hommes et les portait vers Dieu. » (*Glose.*)

Lele juda, qui a quelque chose du rôle d'Éros.

Sonevita juda, déesse des songes.

Juda četliniga, celle qui a inventé l'art d'écrire (ou plutôt d'entailer les morceaux de bois, servant encore aujourd'hui aux comptes, appelés *četi* et *rabuš*, et répondant aux tailles de nos boulangers).

La puissance des judas réside dans les vêtements, appelés *sarklii* dans une *pesma*, qu'elles ôtent avant de se baigner, et qui leur sont plus d'une fois, dans cette occasion, ravis par des hommes épris de leur beauté. Forcée alors à une union, et même devenue mère, la juda n'aspire qu'à reprendre sa liberté, en rentrant en possession de ses vêtements, et par un bain pris dans certaines fontaines ou puits (*kladnec*) ou en mangeant d'une certaine herbe elles recouvrent leur virginité.

Il est parlé de villages tout entiers de judas des deux sexes, mais on ne sait trop ce qu'il faut entendre par l'expression *judnata zeme*, le pays des judas; car l'adjectif *judna* semble avoir pris le sens de merveilleux, magique, comme lorsqu'il est appliqué à la fameuse flûte, qui revient si souvent dans nos textes. Selon une glose, c'étaient des hommes qui furent changés en étoiles, et qu'on adora comme des dieux; d'après une autre, ils étaient fils du soleil et d'une femme; l'étoile *Zmejevita* (adjectif de *zmej*, dragon) les avait nourris et ils allaient porter les ordres de Dieu sur la terre.

Les *zmeje* ou dragons, également des deux sexes, ont primitivement une signification mythique analogue, comme on le voit entre autres par les épithètes de *Vodna zmeje*, *Gromna z.*, *Gradna z.*, *Gradna z.*, *Grozdana z.*, dragon de l'eau, du tonnerre, de la grêle, du raisin, etc. Un fait qui peut servir à faire apprécier la religion primitive des Slaves, c'est que ce nom de dragon est donné à plusieurs de leurs dieux, le Dieu noir, celui du feu, etc.

Haro, *Χάρος*, et les *lamies* (*sura lamia*, la fauve lamie), et souvent *lamne*, figures empruntées, au moins quant au nom, et comme les *stikhias*, aux croyances grecques. Je dis quant au nom, car il n'est nullement certain que beaucoup des traits qui distinguent les *νεράιδες*, *σχοιχεῖα*, *τελώνια*, *δράκοντες*, etc., de la Grèce moderne, ne soient dus à une influence slave. Entre deux races limitrophes il a dû y avoir action et réaction. Mais c'est un sujet qu'il serait beaucoup trop long de traiter ici ¹.

Astres. Les astres sont à la fois, comme « *Ἥλιος* » chez les anciens Hellènes, des corps naturels et des personnes; le soleil surtout se distingue par ses passions amoureuses, symbole de l'ardeur de ses rayons. Ils font usage d'une boisson, appelée *mreta* et *voda mrevena*, que leur sert un échanton nommé *Defa Basenina*. Des judas, des lamies et des hommes passent pour avoir été changés en étoiles, d'autres hommes sont réputés fils du soleil ou d'étoiles, par exemple *Lievin junak*, fils de l'Aurore (*Zvezda Zornica*) et d'un dragon. (*Gl.*)

Defa ou *deva*, pluriel *defove*. Ce nom paraît impliquer tantôt l'idée de virginité, selon la racine slave, et tantôt désigner une classe d'êtres masculins, qui répondraient aux devas et aux divs de l'Inde et de la Perse. Ils font partie des serviteurs de Dieu (toujours *hizmetčije*, du mot turc), auxquels appartiennent aussi les *reje*, pluriel *rejove*, changés ensuite en dragons, et d'autres personnages nommés individuellement, par exemple: *Bava*, *Durgona*, *Ženka*, qui amenait les âmes du ciel sur la terre. (*Gl.* etc.) Parmi eux est un oiseau à six ailes, *pile šesti kriljatna*.

Culte. Il consiste en sacrifices (*kourban*, mot turc), qu'accompagnent le chant et la danse, au son de la flûte. Ce sont des sacrifices d'animaux: vaches, moutons, perdrix, pigeons et plusieurs espèces d'oiseaux inconnus, dont celle qui revient le plus souvent porte le nom actuel du dindon en bulgare et en albanais, *pujka*, toujours avec l'épithète de noir: *cærna pujka*.

Le prêtre ou *žrica* (*žricena*, *žireva*, *žeravina*), en slavons *жрѣць*, offre ces sacrifices et, dans une *pesma* où il est appelé *zarita*, procède à l'inspection des victimes; il interroge aussi les

¹ Ce qui concerne la mythologie grecque moderne a été suffisamment développé dans un petit volume qui porte ce titre *νεοελληνική μυθολογία, ὑπὸ Ν. Γ. Πολίτου*, Athènes, 1871; mais il y manque le parallélisme avec celle des Slaves.

dieux dans des antres (*peštera*), assis sur une table ou trépied (*triznica*), ou simplement endormi, et le dieu lui-même inscrit sa réponse sur une table d'or.

Divers livres (*kniga*) sont mentionnés comme étant lus ou chantés pendant les sacrifices, surtout *jasna kniga* et *veta* (*vetina, vete-nita*) *kniga*. *Jasna* signifie brillant, éclatant, et *veta*, quoiqu'une glose l'interprète par sacrifice, me paraît pouvoir être rapporté au mot slavon *věta*¹, mot. parole. En tout cas je ne puis absolument voir là dedans ni le Yaçna des Parsis ni le Veda de l'Inde.

Presque chaque dieu a son jour de fête, comme *Koledov den*, le jour de *Koled*, etc.

Les rois offrent aussi dans leur palais des sacrifices appelés *zlatici*. (*Gl.*)

Magie et sorcellerie. Aux croyances impliquées par ces deux mots se rapportent entre autres beaucoup d'objets à vertu surnaturelle : tels sont la flûte d'Orfen, les flèches ignées (*ognena sreła*), un sabre qui taille les gens en pièces à une lieue de distance, l'escarpolette qui enlève les filles au ciel, une eau de jouvence, des plantes curatives, servant à la conception, abortives, ayant la vertu de rajeunir, de rendre invincible, de faire pousser des ailes, de faire recouvrer aux judas leur virginité, etc.

Aussi chaque roi possède un *bilarin*, ou au féminin une *bilarina, bilarda*, littéralement herboriste (de *bilje*, plantes), qui paraissent cumuler les rôles de médecin, de devin et d'astrologue. C'étaient les *chamans* des Bulgares, et on trouve parfois des *judas* en possession de l'emploi.

Enfin la croyance au destin, *kasmet* (mot arabe), est partout dominante. Il a pour organe les trois *narečniztas* (*narečnici-te*, celles qui énoncent) : *Kamjana*, *Naricana* et *Pisana*², filles du dieu noir, ou selon une autre glose, du soleil et de la *Dimna* (brumeuse) *juda*. A peu près comme les fées de nos contes, elles visitent les enfants quelques jours après la naissance, et inscrivent dans leur livre (*tefter*) le sort qui les attend. Une quatrième est plusieurs fois mentionnée sous le nom de *Sædnica*, celle qui *destine*; c'est une *juda*, *Ladina juda*, et dans une *pesma* elle se per-

¹ ВѢТЬ, propre verbum, sermo (d'où ВѢТОВАТИ, orationem habere); Mikl. L. palæoslov.

² Noms qui signifient : celle qui est de pierre, celle qui est prononcée, et celle qui est écrite, le passif au lieu de l'actif.

met d'effacer l'avenir funeste inscrit par ses sœurs au compte d'un héros pour le remplacer par une vie fortunée.

On rencontre aussi les noms, hors d'usage aujourd'hui, de diverses divisions du temps, mois et jours, comme *Bruvin mesec* = mars, mois qui commençait l'année (*gl.*), *izočen mesec*, mois de la moisson; *truna* = jeudi; *krejna dene*, le dernier jour = samedi, etc.

VI. *Forme, âge et auteurs des pesmas; leur valeur poétique; — traditions; gloses.* — *Langue.* Avant d'entrer dans aucun détail, je dois faire et développer une remarque, qui aura déjà pu venir à l'esprit de tout lecteur, c'est que les chants du Rhodope, — et cela s'applique à tous les chants bulgares d'un caractère mythologique, — ne sont que des contes versifiés, ou pour parler plus exactement, qu'ils forment l'étoffe dont on fera plus tard des contes; ce sont des récits plus ou moins épiques, contenant des débris considérables de croyances religieuses, encore vivantes ou déjà éteintes, tandis que dans les contes d'autres peuples, ces croyances, discréditées par des opinions plus récentes et réduites d'ailleurs aux proportions de faits de magie et de sorcellerie, ne figurent plus que comme élément, déjà conventionnel, de fantaisie et moyen d'amusement. Cette particularité, en attestant l'antiquité, au moins quant à son esprit, de la poésie mythique bulgare, lui donne, si je ne me trompe, un intérêt tout spécial, analogue à celui qu'offrent les récits du Kalevala finnois, où domine l'élément cosmologique.

Déjà même la transformation est en voie de s'opérer, car M. Verkovitch a réuni aussi un assez grand nombre de contes (*prikazka*). Je n'en ai pu lire qu'un seul, dans lequel un fond, probablement tiré des Mille et une Nuits et voisin par endroits de nos fabliaux, est mêlé de détails ayant une autre⁵ origine; ainsi on y trouve, sous une forme quelque peu altérée, le trait qui sert de base à la légende serbe sur la fondation de Scutari et à la légende grecque concernant le pont d'Arta¹.

Parmi ces contes il en est une classe toute spéciale, à laquelle on peut donner le nom de traditions (*predanje*), et qui offre une analogie frappante avec les pesmas décrites plus haut³ sous le n° III, ou plutôt ce sont des productions du même genre, élaguées, dé-

¹ Page 189 de ma traduction des poésies populaires serbes; Passow, *Carmina popularia Graeciae recentioris*, n° DXI, DXII.

barrassées de tout l'appareil proprement poétique, réduites pour ainsi dire à un squelette, mais augmentées, cela est remarquable, d'éléments cosmologiques. Pour un exemple je renvoie à l'appendice n° IX.

Certaines gloses un peu étendues pourraient être assimilées à ces traditions, puisqu'elles concernent des faits ou des individus appartenant à la légende. Ainsi de celles sur Orfen, qui ont été citées.

La métamorphose dont j'ai parlé, celle du poème en conte, est aidée considérablement par la forme des pesmas, si toutefois celle-ci n'en est pas elle-même la suite, et par l'habitude, que j'ai fait connaître, de réciter simplement ce qui devrait être chanté. Le pur divertissement remplace ainsi peu à peu l'émotion et le plaisir d'un genre plus noble que procurait la poésie, unie à la mélodie musicale. C'est en quelque sorte le mythographe Apollodore succédant à Homère. Cette forme est extrêmement lâche et molle; les vers, non rimés et surchargés de mots redondants, de répétitions, mériteraient presque le nom de *lignes* de différentes grandeurs, tant le nombre incessamment variable des syllabes, qui va de sept ou huit à treize et quatorze, leur donne une apparence irrégulière et de lambeaux de prose. L'incohérence fréquente de la composition montre que les mêmes thèmes ont été sassés et ressassés cent fois, et que bien souvent la mémoire des rhapsodes a confondu en une seule pièce des fragments appartenant à plusieurs. La valeur poétique est à l'avenant : point d'images, de très-rares comparaisons déjà devenues conventionnelles, quelques-unes de ces épithètes constantes, caractéristiques de la vraie poésie populaire, comme la *blanche* ville, les larmes *menues*, l'écriture *fine* ou *noire*, le serpent *furieux*, etc., bref rien ou à peu près qui pour nous ait un autre attrait que celui de la curiosité; car le sentiment moral, aussi bien que l'art fait absolument défaut, on a pu s'en apercevoir. Espérons du moins qu'il sera donné à l'interprétation mythique, voire historique, de découvrir sous ces bizarres aventures et cette enveloppe étrange des motifs d'intérêt d'un ordre plus relevé.

A quelle époque rapporter ces productions qui, bien entendu, pas plus que les autres chants bulgares et toute vraie poésie populaire, n'a d'auteurs connus? Si l'on s'en tenait à la langue, elles devraient être assez modernes. En effet cette langue a tous les caractères du bulgare actuellement parlé, c'est-à-dire d'un dialecte slave, mutilé dans plusieurs parties de sa grammaire, et conte-

nant des éléments étrangers (je ne parle pas en ce moment des mots turcs), restes peut-être de l'idiome bulgare primitif ou de ceux de la Macédoine et de la Thrace. On ne sait à quelle date se sont opérées ces mutilations, car le plus ancien livre imprimé ne remonte pas, je crois, à quarante ans. Quelques savants contemporains reconnaissent l'*ancien bulgare* dans le slavon liturgique, celui de la traduction biblique de Cyrille et Méthode, ramené toutefois à sa pureté primitive par la confrontation avec les plus vieux manuscrits, cyrilliques ou glagolitiques, lesquels ne sont pas antérieurs au xi^e siècle. En admettant même cette opinion, qui a été contestée, et en tenant compte du fait historique positif que, dans les temps qui suivirent le passage des Bulgares au christianisme au ix^e siècle, il se manifesta parmi eux, sous l'influence de leurs apôtres grecs, un faible mouvement littéraire, qui d'ailleurs ne produisit rien au delà de versions de livres bibliques et ecclésiastiques, il n'en est pas moins certain que ce peuple est resté depuis lors jusqu'à nos jours dans une torpeur à peu près complète, encore bien qu'il fût en possession d'une langue, je veux dire celle qui sert à la liturgie, qui ne le cède à aucune autre en richesse et en flexibilité. Il a même laissé son histoire à écrire aux Byzantins, dont il fut le plus cruel ennemi. On prétend, il est vrai, que ceux-ci, et plus tard le clergé grec, ont détruit tous les documents d'origine bulgare; assertion peu croyable, si on veut lui donner un caractère d'universalité aussi absolu. Toujours est-il que les poésies populaires, seul produit de l'activité intellectuelle de la nation durant des siècles, et unique monument de la langue *moderne*, nous offrent celle-ci exactement telle qu'elle est parlée aujourd'hui, dans divers dialectes, et à peine avec quelques légers archaïsmes. A cet égard aucune différence entre les morceaux où l'on trouve des noms d'une date certaine, Krali Marko (xiv^e siècle) et Asen (xii^e siècle), et ceux consacrés à des héros d'une date bien plus reculée, comme il semble, ou à des faits mythiques. Il faut donc admettre que les uns et les autres, à quelque époque qu'ils aient pris naissance, ont été remaniés; tant que la fécondité poétique et on pourrait dire la foi ne se sont pas éteintes, le fond des antiques traditions qui subsistait toujours a dû être sans cesse repris et remis en œuvre, non sans subir des pertes graves et s'incorporer en même temps des éléments d'une autre origine. Il n'y a nulle difficulté, je crois, à supposer que beaucoup de *pesmas*

aient pu être composées dans une langue assez différente du parler actuel, auquel elles se sont insensiblement assimilées, en passant de bouche en bouche dans le cours des âges. C'est ce qui a dû arriver aussi chez les Serbes, dont les chants épiques, anciens par le sujet, viennent seulement d'être fixés par l'écriture, et chez d'autres peuples encore. Je n'oserais citer les poésies homériques, mais on ne saurait croire que les ballades sur Robin Hood, par exemple, si voisines de l'anglais moderne, n'aient pas une origine plus reculée que ce fait ne semblerait l'indiquer; le peuple qui les chantait avait besoin de les comprendre, et il les modifiait suivant ce besoin.

Il y a pourtant toujours quelque chose qui résiste à l'assimilation, et notamment en ce qui concerne les chants du Rhodope, il faut voir un résidu de l'ancienne forme dans les mots et les locutions, qui sont l'objet de ce que j'ai appelé *gloses*, c'est-à-dire des explications (*beležki*) que le collecteur, arrêté dans l'intelligence du vers, a demandées et obtenues des rhapsodes. Ces gloses, bien qu'elles ne s'accordent pas toujours entre elles ou même se contredisent, complètent en bien des points le texte, en y ajoutant la connaissance de la tradition, tradition pourtant qu'on ne peut accepter qu'avec réserve. Les termes ainsi commentés, et sur plusieurs les chanteurs ont avoué leur ignorance, peuvent se diviser en mots ordinaires et en noms propres, de personnes ou de lieux; parmi les uns et les autres il faut aussi distinguer ceux qui s'expliquent par le slave et ceux qui proviennent sans doute d'autres sources, parmi lesquelles le turc ne doit pas être compté. Car s'il lui a été fait des emprunts par les *pesmas*, comme par la langue usuelle et par toutes celles qui sont parlées dans l'empire osmanli, aucune glose, que je sache, ne porte sur des mots turcs. C'est par eux au contraire que plus d'une rend quelque vocable incompris, comme *pořneti*, qu'on dit signifier voisins (*kumšii*), *in*, lion (*harsanina*), etc. Selon une autre glose, et c'est la dernière dont je m'occuperai, car c'est un sujet qui demanderait trop de détails, le soleil (*sonce*) s'appelait jadis *ařlama*, *řlena*, *řamenica*, toutes formes dans lesquelles on aperçoit le mot *řlama*, qui a au reste son analogue en slave, *řlamen*, flamme. C'est une indication curieuse, mais dont je ne saurais rendre compte. Peut-être que la connaissance de la langue et des traditions roumaines donnerait la solution de plus d'une difficulté, car les Valaques sont le premier peuple que

les Bulgares aient rencontré sur leur passage après avoir quitté les bords du Volga, et il s'établit entre eux des relations qui n'ont pas été interrompues depuis lors.

A défaut de données plus précises pour résoudre au moins approximativement la question de l'âge apparent des chants du Rhodope, on croirait peut-être que l'esprit qui y domine devra jeter sur le sujet quelque lumière. Mais cela même ne fournit aucun critérium un peu sûr. D'épaisses ténèbres remplissent l'atmosphère intellectuelle et morale des conceptions dont je m'occupe, le système de croyances qui s'y révèle repose sur la personnification, souvent même à peine ébauchée, des forces et des phénomènes physiques. Il y a longtemps qu'en Occident nous avons dépassé ce point de vue (la sorcellerie pourtant y a encore des adeptes), mais des tribus, dont l'idéal a été jusque-là le pillage, et qui, un beau jour, entraînées ou contraintes par un chef habile, s'engagent à brûler ce qu'elles adoraient la veille, n'épousent pas si vite les nouveaux dogmes, n'abandonnent pas si facilement leur manière de penser. Le peuple grec, par exemple, quoique l'élite de ses ancêtres ait créé la philosophie spiritualiste, et ainsi influé grandement sur la formation des dogmes chrétiens, atteste par sa poésie (pour ne pas parler de ses mille superstitions) le peu d'empire que certains de ces dogmes ont pris sur lui¹; tout semble prouver aussi que la masse des Bulgares, qu'ils fréquentent l'église ou la mosquée, vit à peu près dans le même monde moral qu'il y a huit ou dix siècles; si leurs mœurs se sont adoucies, l'horizon de leurs idées ne s'est pas beaucoup agrandi. Où on le voit le mieux peut-être, c'est dans les pesmas où des faits pris de la légende chrétienne se sont entés sur un fond païen. Qu'on lise celle-ci, recueillie en Thrace:

LE CHRIST ET LES SAMODIVAS².

Brille, soleil et petite lune!
Illuminez les bois et les montagnes.
Dans les bois, dit-on, il y a

¹ J'ai surtout en vue ici les chants sur *Xápos*, — *Carmina Charonea*, de la collection de Passow, et les rites funéraires encore en usage.

² Variété des Samovilas; elles paraissent n'être ici autres que les narechnitzas ou Parques, qui viennent assigner à l'enfant sa destinée. — On trouvera le texte au supplément, n° X.

Un monastère de saint Élie
Et dans le monastère une cellule .
Et dans la cellule (est) Marie,
Celle qui a enfanté le Christ.
Après qu'elle eut mis le Christ au monde ,
Elle n'attendit que trois jours
Pour faire sa première sortie.
Elle s'appuie sur une pelle d'or ,
(Elle va) pour recueillir des langes de soie
Afin d'embailloter son enfant¹.
Quand elle s'en fut revenue ,
Qui trouva-t-elle auprès de l'enfant ?
Trois femmes sont assises à la file ,
Trois femmes , trois Samodivas ;
L'une lui cousait une chemise ,
La seconde lui tressait un lien ,
La troisième lui ornait son bonnet.

Un mélange de même sorte existe entre autres, - comme je l'ai dit, dans la pesma sur le tzar Asen, tandis que Marko, qui a vécu trois siècles plus tard, est souvent associé exclusivement aux êtres surnaturels du paganisme. Ainsi la religion nouvelle, qui date déjà de mille ans, ne saurait offrir qu'un point de repère très-imparfait pour juger de l'antériorité même relative des pesmas. Quant à l'influence musulmane, elle a été tout extérieure et ne se trahit que par des noms propres substitués à d'autres dans les morceaux recueillis de la bouche des Pomaks², ceux-ci n'ayant introduit aucun élément emprunté aux doctrines ou aux pratiques de l'Islam. Déterminer la période historique à laquelle se rapportent les plus anciens, d'après quelques indices, parmi les chants du Rhodope, c'est ce que je ne me sens pas en mesure de faire. Seulement puisqu'il en est plusieurs qui ont pour sujet les aventures de rois ou tzars, dont l'histoire a conservé les noms et qui sont postérieurs à l'entrée des Bulgares dans les États byzantins, il est permis de supposer, provisoirement, que tout ou partie

¹ C'est l'usage que les accouchées reçoivent des cadeaux dans les premières visites qu'elles font après leurs relevailles.

² Par exemple, le mariage forcé d'une Samovila est raconté presque identiquement dans deux pièces, l'une de M. Verkovitch, l'autre de ma collection. Seulement dans la première, qu'un Pomak a dictée, le 23 février de cette année, Osman-Aga remplace le chrétien Stojan, et le tzar Murat, saint Nicolas.

des autres héros célébrés par la légende poétique seraient des chefs ayant vécu avant cette époque.

Voilà, Monsieur le Ministre, ce que j'avais à dire sur les chants du Rhodope, collection précieuse, qui pourrait, j'en suis persuadé, être augmentée presque à l'infini. Lorsqu'elle aura été livrée à l'impression, il sera possible de la juger mieux que je ne l'ai fait, et d'une manière définitive. En attendant, pour compléter mon travail sur quelques points et offrir un terme de comparaison avec la poésie des Bulgares de la Macédoine, j'aurais voulu joindre ici, sous forme de *Supplément*, et comme je l'avais annoncé dans le premier rapport, un certain nombre de pièces recueillies par moi-même en Thrace et en Bulgarie, mais l'espace me manque, et il convient d'attendre une autre occasion.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Auguste Dozon.

APPENDICE.

I.

L'ASCENSION D'ORFEN.

(Note 1, p. 196.)

Fleze žrica faf peštera,
i mi nosi jasna kniga,
jasna kniga, zlatna svirka,
kurban na koleda da kole,
5 da mu kole pile greveniće,
da mu zlati bela brada.
Ega fleze, što da vidi!
Junak spije faf peštera,
zlatna dreha du zeme-ta,
10 f leva rœka osra nože,
f desna rœka zlatna svirka,
kak mi spije solzi roni.
Razedi sa žrica naljuti sa;
Ut Boga da najde soje junak!
15 sto gu vrag tuka nanese?
ut mene izim ni je zeval;
sas jogan ša gu gore,
lu koj čuje da sa čudi
da ni fleze veke faf peštera. —
20 kak mi duma i govori
čuje junak razbudi sa,
ta mu sa moljba moli,
kabahat je storil, da mu prosti,
či mi dojde za nevole
25 i na Boga kurban da kole;
moljba mu sa moli,
moljba ni mu sluše,
jogan fsekna da gu gori.
I junak sa čudi što da pravi,
30 ta zasviri zlatna svirka
i mi zape pesma umaščina;
kak mi peje gora zaječila.
Zaplaka mi žrica, zavika mi
i mi padna na zeme-ta,

35 nema gu veke i umre;
 sam je junak faf peštera,
 ta mi dode juda Samovila,
 kak mi fleze faf peštera
 i si vide stara žrica,
40 na junak sa moljba moli:
 bre Urfene mlada junaka,
 što mi stori faf peštera?
 padnal žrica i umrel;
 Ustavi mi zlatna svirka,
45 nimoj peješ pesna umalčina,
 i da peješ hair nemaš. —
 Ustavi Urfen zlatna svirka
 i ni peje pesna umalčina,
 svirka ustavi, žrica stana,
50 ta gu pita i gu prosi;
 junače le, neznaj na delie,
 što mi teraš faf gora-ta,
 faf gora-ta faf peštera?
 ja što ti je nevole
55 ta mi sa moljba moliš
 Kurban da ti kole? —
 Dnes godina kak sa ženih,
 zalibih kraleva-ta moma,
 zalibih je, ni sa sfodih
60 da mi rodi mæžku dete,
 či beh više na nebe-tu,
 na Boga izmet prave,
 ja mi gledaj zlatna dreha
 zlatna dreha du zeme-ta,
65 ni ta mame ni ta læga;
 izim zevam ut Boga
 da si ida faf saraje,
 da si libe, mlada hanka,
 da je libe, da sa sfode
70 da mi rodi mæžku dete,
 či ma čekala malu mlogu,
 malu mlogu dve godini.
 Ega dojdoh faf saraje,
 begala mi mlada hanka,
75 de utide ni sa znaje,
 ta ti sa moljba mole
 da mi sednaš na zlatna trižica.

na Koleda Boga kurban da koleš,
80 du mu koleš pile greveniče,
da mu peješ jasna kniga,
da mu sviriš zlatna svirka,
belkim ti moljba usluše,
da ti piše na zlatna trižica
de mi begala mlada hanka,
85 aku je na zeme-ta da je teram.
I žrica mu moljba ušluse
ta na Boga kurban kole,
kurban kole pile greveniče,
i mu peje jasna kniga
90 i mu sviri zlatna svirka:
Oj Bože le i kolede!
Urfen, Bože, na nebe-tu
i ti izmet pravil,
ega dojde faf saraje
95 majka nema nitu libe,
begali sa ni gi znaje
na nebe-tu li sa il na zeme-ta,
ni mi sedi sam samiček;
moljba ti sa, Bože, mole
100 de mi pišeš na zlatna trižica,
de mu begala mlada hanka,
da je tera pu zeme-ta,
Moljba sa na Boga moli
i mi legna da si spije,
105 Gospod mu moljba usluše
ta pisuva na zlatna trižica.
Oj ti žrica pobratime,
što ma pitaš i ma prašiš,
moma Rosica ni begala,
110 lu mi ferkna na nebe-tu,
na nebe-tu faf saraje
ta mi izmet pravi;
dur mi dode Urfen na nebe-tu,
ni sa libi moma Rosica. —
115 Čuje Urfen i mi plače,
tuku nema što da pravi
i toj ferkna na nebe-tu,
i nemu sa usta pozlatila
ta ni dojde veke na zeme-ta,
120 i mu pesna ustanala.

En transcrivant, pour plus de commodité, dans le caractère croato-dalmate, qui est aussi celui des Tchèques, le texte cyrillique, j'ai scrupuleusement reproduit l'orthographe du manuscrit sauf la suppression des finales muettes ъ et ѣ. Cette orthographe est conforme à la prononciation, qui introduit parfois une confusion apparente dans les catégories grammaticales, ainsi *zeme* est pour *zemja*, *šta gore*, pour *šta gora* (горя), etc. *O* et *u* étant perpétuellement confondus en bulgare, *tu*, *du*, *pu*, *ustavi*, *Urfen*, *ut*, etc., sont pour *to*, *do*, *po*, *ostavi*, *Orfen*, *ot*. Mais ce qui caractérise surtout les dialectes macédoniens, c'est le goût qu'ils manifestent pour le son *f* primitivement étranger aux langues slaves; il y remplace *v*, *h* et *hv*: *fleze* = *vleze*, *frækna* = *hvrækna*, *sfode* = *shoda*, etc. Comme on le voit par la collection Miladinov, il y a des dialectes où cette substitution est encore bien plus fréquente que dans celui des Marvatzi, c'est-à-dire des chants du Rhodope. En revanche il se distingue par une particularité grammaticale fort singulière, la désinence en *a* de quantité de noms et adjectifs masculins au nominatif; on pourrait l'expliquer quelquefois par l'amalgame du mot et de l'article postposé, mais il y a bien des cas où cette explication n'est pas admissible, par exemple au v. 41 de la pesma, où *Urfene*, au vocatif, est suivi des mots *mlada junaka*, au lieu de *mladi junače*.

II.

Note 1, p. 200.

Urfen, bil dokaral pœrv pœt naši-te dedovci ot onaja naše zemja na kraj zemja, toj s sila-ta na svirka-ta si gi prikarał prez œerno-to more. Toj pomagal na dedovci-te ni i zaptisal toja naše zemja, koja-to bila zaselena ot drugi narodi. Toj najposle kato sa šetal po naše-ta zemja i mu došlo vremja da umreje, pomolil sa na Boga da mu ne prati Mora juda da mu seče glava-ta, no da mu prati Živa juda da gu poji živa bilka, ta da ide na nebe-to i na Boga da sluguva. Gospod pročeje mu uslušel molba-ta, i v mesto da mu prati Mora juda, pratil mu Živa juda, i kato go napojila živa bilka, fœrknał na nebe-to i na Boga ošte sluguva; za tova na stara vremja naši-te dedovci ga slavili kato car što ni umrel i mu koleli seka godina Kurban, na koj-to Kurban svireli junacite, a nomi-te igrajeli hora kato pejeli naročno za tova mnogo sladki ispejeni pesni.

III.

AUTRE GLOSE SUR ORFEN.

Note 2, p. 199.

Ufren, bil junak proœujen na zeme-ta, zašto-to imal i «judna svirka»

s koja-ta pravil čudesiji; koga-to zasviril s neja i planini-te i kamene-to i sita zeme horo zaigravali. Toj bil djad (дѣд) na Sindže Krale, neguva doštere vodil za žena. Toj jedno vreme iskaral na selemet naši-te dedovce, zaselil gi na druga zeme. Toj si fœrkal i si hodil na nebe-to.

« *Ufren* était un héros fameux sur la terre, parce qu'il possédait aussi une *flûte magique*, avec laquelle il opérait des merveilles; quand il en jouait, les montagnes, les rochers et toute la terre entraient en danse. Il était le gendre¹ du roi Sindze, ayant pris sa fille pour femme. C'est lui qui autrefois conduisit heureusement au dehors nos aïeux, et les établit dans d'autres contrées. Il avait des ailes (litt. *volait*) et s'en allait au ciel.

IV.

ORFEN BRIGAND².

Note 2, p. 200.

Urfén junák bólen leží
Segá maló tri gódini,
níti umíra níti stánuva,
májka mu go pítom píta:
5 bre Urfén, míli sínu,
što grjáh ímas što bólen ležíš,
segá málo trí gódini,
níti umíras níti stánuvas? —
Urfén hi véli utgovóri:
10 oj mále, míla mále,
šta sam čuvják grjah da ímam?
Kugá béhme lúdi mládi,
lúdi mládi adžemíji,
adžemíji haramíji,
15 ta hodehme po góra zeléna,
ta sréštnahme dvamána mládi

¹ Le mot *déd* signifie aïeul, ce qui ne présente aucun sens ici.

² J'ai écrit cette pièce à Krouchovo sous la dictée d'un paysan du village voisin de Tcharvichté, appelé Kostadin Vælčan; la prononciation est exactement reproduite.

Vers 4 : *pítom*, espèce d'adverbe forgé pour renforcer le verbe *pitam*, interroger, de la racine duquel il est pris. — Vers 9 : *hi* = *î*. à elle. — Vers 11 : *čuvják* = *čovek*. — Vers 12 : *kugá* = *kogá*. — Vers 14 : *adžemi*, en turc, a le sens de novice, inexpérimenté; *harami*, dans la même langue, brigand, voleur. — Vers 24. Ce vers stéréotypé n'a pas de sens ici. — Vers 27 : *rudila* = *rodila*. — Vers 29 : *ftresja* = *Висець*. — Vers 31 : *sinu* = *sino*. — Vers 35 : *nózi* = *tozi* ou *tozji*. — Vers 38. Comme je l'ai déjà dit, le sens de cette expression, fréquemment employée, m'échappe.

de værvjáha na ótvratki,
ta gi fátih ta gi voérzah
ta gi voérzah za dva doéba
20 za dva doéba za dra bráta,
ta gi voérzah sas bjála lóza,
ta hódihme sto hódihme
segá málo trí gódimi.
Kugá sa u tam voérnalme
25 dva mládi umrjáli,
dva doéba usóhнали,
bjála lóza grózde rudila,
ta si stígnah ta nakúsih,
Katu nakúsih ljúto me ftrésja. —
30 Majka mu utgovóri:
a bre Urfén míli sínu,
Kólko si, sínu, bólen ležal,
óšte tolko da ležis
pak zdrave da ne vídiš!
35 nózi béše séstra tí Samovíla
í brat ti zmej Stojan; —
I bólen katu ležja Urfén
glava mu se pozlatí.

Orfen le héros gít malade, — il y a peu, depuis trois ans, il ne meurt ni ne peut se lever. — Sa mère l'interroge en lui demandant: — Hé Orfen, cher fils, — quel péché as-tu commis que tu gis malade, — voilà peu, trois ans, — que tu ne meurs ni ne peux te lever? — Orfen lui dit, lui répond: — O ma mère, chère mère, — est-ce que je suis homme pour avoir commis un péché? — Quand nous étions jeunes sans raison, — jeuues sans raison, sans expérience, — sans expérience, voleurs, — alors nous allions par la verte forêt, — alors nous rencontrâmes deux jeunes gens, — qui allaient en visite de noce, — et je les saisis et les attachai, — les attachai à deux chênes, — à deux chênes, à deux frères, — je les liai avec de la vigne sauvage, — puis nous cheminâmes ce que nous cheminâmes, — voilà peu, trois ans; — quand nous repassâmes par là, — les deux jeunes gens étaient morts, — les deux chênes étaient desséchés. — la vigne sauvage avait produit du raisin, — alors je m'approchai et je mangeai (du raisin); dès que j'en eus mangé, une fièvre violente me saisit. — Sa mère lui répond: — Hé Orfen, cher fils, — autant, mon fils, tu es resté malade, — autant que tu le restes encore, — et que tu ne revoies plus la santé! — Ceux-là étaient ta sœur la Samovila — et ton frère Stoian le dragon. — Et Orfen demeura si longtemps malade, — que sa tête se dora.

Je crois devoir encore, pour dernière pièce justificative, donner en traduction, mais sans me charger aucunement de l'expliquer, la première des pesmas sur Orfen, recueillie par le scribe de M. Verkovitch (en 1866, dictée par Deda Hristo, du village de Elesnica, près de Krušovo). Elle est pour partie identique à la précédente.

TRADUCTION.

He Orfen, cher fils! — Orfen est tombe malade, de cela il y a peu, — de cela il y a peu, trois années, — il ne meurt ni ne peut se lever. — Il a feint d'être malade, — pour épier sa mère. — (pourvoir) avec qui elle mange, avec qui elle boit. — avec qui elle demeure, avec qui elle¹, — avec qui elle se couche, avec qui elle se lève. — Avec un nègre il l'a trouvée. — et il a saisi un couteau tranchant, — un couteau tranchant, un sabre tranchant, — pour lui couper sa tête blonde (*rasa*). — Justement il se dispose à couper sa tête blonde, — justement il a levé le bras droit, — son bras s'est desséché, — sa bouche s'est dorée. — Sa mère le maudissait avec emportement: — He Orfen, cher fils! — Autant, mon fils, tu es demeuré alité, — autant tu le demeures encore, — et que tu ne revoies plus la santé! — Que tu mouilles de sueur trois lits, — trois lits, trois oreillers!² — Elle n'avait pas achevé de parler, — que la main d'Orfen s'est desséchée. — que sa bouche s'est dorée. — et le héros a rendu l'âme, — il a pris son vol et s'en est allé au ciel bleu. — il répond à sa mère: — ô toi mère, chère mère, — pourquoi me maudis-tu avec tant de colère? — une *juda* irrésistible m'a saisi — et s'est envolée au ciel bleu. — et on m'a accablé de traits, — et on m'a ôté la vie.

V.

Note 3, p. 202.

Prigœrna gu mlada hanka,
ta si legna na potstele
i sa sfodi s judnina Reje,
sfodila sa, zatrudnela, etc.

VI.

Note 1, p. 212.

Si mi fœrkna ta julide na nebe-tu,
ta mu dade živa juda naje svirka,

¹ *Glami sa*, mot qui m'est inconnu.
Formule d'imprécation très-fréquente.

sas svirka da si sviri na nebe-tu,
ta i Boga faljba da si fali,
ta si svirka ju neg' ustanala;
toj si sviri i si pesna peje.
Iut negu je ustanala svirka ta i pesna!
jut negu je ustanalu i taje pesna da se peje.
ut Boga sdrave, ut mene pesna. V. 2256-64.

La variante de 2,750 vers, dont j'ai parlé au texte, a été recueillie de la bouche d'un Pomak, Sait Hasimov, du village de Gorne-Drenovo, dans le Rhodope; ce dont on s'aperçoit uniquement à la substitution du nom Fetminica, pris du turc *Fatme*, à celui de Vœlkana. Quoique conforme dans l'ensemble à la pièce analysée, elle en diffère par plusieurs détails qui ne sont pas des moins curieux et par la forme de plusieurs noms propres. Il n'y est pas non plus question des *jurci*; en revanche à côté du Danube figure une autre rivière appelée *Ganevita*, dans laquelle M. Verkovitch veut voir le Gange, bien que le Gange n'ait jamais gelé, ce qui arrive à la *Ganevita reka*.

VII.

Note 2, p. 203.

Je crois à propos de donner la courte analyse d'une pièce (270 vers), remplie par les Samovilas, parce qu'elle est curieuse encore à d'autres égards.

Ilëu junak, sorti de la ville de Rojkova et chassant dans *Emila planina* (apparemment l'Hémus), arrive par hasard à une fontaine, *Gligeva bane*, où les Samovilas ont coutume de se baigner. Il y prend lui-même un bain et se désaltère, quand les Samovilas arrivent; elles sont d'abord irritées, car un sort analogue à celui d'Actéon est d'ordinaire réservé à ceux qui ont fait ce que s'est permis Ilëu, mais il paraît que la bonne mine du héros les apaise, et elles l'engagent à choisir l'une d'entre elles; il ne pourra retourner chez lui avant d'avoir eu d'elle un enfant mâle.

Le reste roule sur cet incident; on y voit aussi que les *judas* elles-mêmes sont soumises à l'empire du destin ou des *narechnicas*, leurs propres sœurs. C'est ainsi qu'elles inscrivent au livre du destin que *Ladana* ne pourra avoir d'enfant mâle, à moins d'avoir eu commerce avec Ilëu dans une certaine grotte. *Ladana* apprend ce décret, grâce à l'intervention de la lune, et au bout de vingt ans que ce commerce avait lieu sans succès, parce que c'était en dehors de la grotte. Aussitôt

Kak mi čula juda Ladana,
ni stoji nitu čeka,

« fodi, Ilču, da ideme,
da me zalibiš faf naga-ta peštera,
pa da rode mæzku dete, etc. »

Le remède agit immédiatement, aidé par un bain préalable dans une rivière, *Luna-ta reka*, avec sacrifice à celle-ci. Ilču emmène à sa maison Ladana, avec l'enfant merveilleux, né d'elle. Cet enfant, Dane vojvoda, ayant grandi, occupe la plaine de Kossovo, *Kosovo ravnu pole*, y bâtit une tour, s'empare des défilés et n'y laisse passer ni homme ni oiseau.

VIII.

Notes 1 et 2, p. 225.

Brahme, Ūra et Surina
Utgovori pile sokolovo:
Bogdane, mlada junakine,
ega ideš faf temna zandana
ega izleze ljuta zmie.
sas usta da produmaš:
« Brahme, Ūra i Surina,
na čas mi ardam starite,
i ja kurban ša vi kole,
na Grozdin den jaluva krava,
na Driin den bela psenica,
na Survin den pile. . . . »
Kak sa dumaš da mi stoiš,
da mi stoiš, da ni fodiš.
sto sa vidis da sa ni plašiš.

AUTRE TRINITÉ.

Oj Koleda, Boga, Koleda! »
Višnu Boga ni sa zazedeva;
kak, veli, zeme da zagine?¹
aku ste kail, nisam kail. —
Utgovori Boga Koleda:
Oj ti, Bože, višne¹ Bože,
joti, Bože, ni sa raz-e-devas?¹ . . . »
Višnu Boga kail stana
da gu rodi Zlatna majka,
da gu rodi na dolna-ta zeme,

¹ Višne au vocatif.

zatrudnele Zlatna majka,
zatrudnela Višnu Boga.
Izim tera ut Koleda Boga,
izim tera ut Boga Surina
da gu rodi više na nebe-tu
Fala Boga i Koleda,
Fala Boga i Surina,
faljba falet Višnu Boga
kak sa rodi na zeme-ta, etc.

IX.

TALA JUNAK, TRADITION (EN PROSE), ABRÉGÉE.

Quand Dieu créa la terre et les hommes, qui l'occupèrent peu à peu, une grande île resta seule longtemps inhabitée; il s'y trouvait une lamie, qui dévorait quiconque voulait y pénétrer. Enfin, comme cette terre était très-fertile, Dieu résolut qu'elle fût peuplée. Il chargea la lune d'inviter son frère, le soleil, à s'unir à la première femme qu'il apercevrait le lendemain matin, se lavant le visage dans la salle de réception. Ce fut *la reine* (le mari âgé de trois cents ans et sans postérité demandait en ce moment à Dieu un enfant) à qui échut cette destinée; le soleil l'enleva au moyen de ses rayons et s'unif à elle dans une forêt. Au bout de trois mois, naquit le héros Tala, ainsi nommé de ce qu'il était rouge¹ comme le feu. Rien ne lui faisait peur et il avait des ailes, dont il se servit, à l'âge de vingt ans, pour traverser la mer et aborder, au bout d'une journée, dans l'île. La nuit, comme il dormait, la lamie le surprend et lui laisse un délai de quelques heures, après quoi elle le dévorera. Mais le soleil, à sa prière, lui envoie une flèche ignée, par l'étoile du matin, qui lui recommande d'en frapper la lamie au cœur; s'il ne l'atteignait qu'à la tête, neuf autres têtes repousseraient. C'est ce qui arrive, mais parmi les quatre cents serpents dont le monstre « était vêtu, » il y en a un qui vient au secours de Tala en lui rendant la flèche, avec laquelle cette fois il tue la lamie. Les serpents à leur tour veulent le dévorer, mais ils en sont empêchés par le *grand serpent*, qui fait amitié (*pobrati sa*) avec lui. Au bout de quelque temps Tala s'ennuie d'être seul, il prie Dieu de lui donner une compagne, et Dieu lui envoie un de ses serviteurs, qui lui recommande ce qui suit: fabriquer le lendemain une charrue (*urulo*) d'or pur, y attacher deux bœufs, qui sortiront des arbres, et labourer le jardin. Le lendemain du jour où Tala a ainsi labouré le jardin, il y trouve une jeune fille, qui était née de la

¹ Je ne connais dans aucune langue un mot *talu* ayant ce sens.

terre et qui conduisait la charrue. Il lui donna le nom de *Sita* (rassasiée)¹, parce que depuis son arrivée, il n'avait plus besoin de manger; il suffisait qu'il la regardât pour être rassasié. Dieu leur envoya un palais de diamant (*elmas taši*, en turc) et ils eurent ensemble deux cents fils et deux cents filles, qui peuplèrent le pays de Tala, qu'on appela ensuite terre de Sita (*Sitka zeme*); ses habitants vendaient du blé à ceux des contrées environnantes. « Il est resté une tradition qu'on raconte encore, et d'après laquelle nous sommes venus de ce pays et avons inventé la charrue. »

X.

LE CHRIST ET LES SAMODIVAS.

Note 2, p. 233.

Grěj, sloence i mésecinko!
gori i planini da ogrěj's.
Vœv gorí-ti, kazvat, íma
monastir svetí Ilíja
i vœv monastír kilíja
i v kilíja-ta Marija,
Kojá-to j' Hristá rodíla.
Otkak je Hristá rodíla
tokó je trí dni storíla,
to je voénka izlézla.
S zlaten se rœžén podpíra,
kopríneni pelení da zbére,
deténce da si povéje,
kogá se nazád povoérna.
tja pri deténce zavári,
naréd sedat trí žení,
trí žení trí Samodívi:
edná mu ríza šíješe,
vtóra mu povój pletěše,
trétja mu šapka nížeše.

Il y a une curieuse ressemblance de nom et de récit avec le Ramayana, mais là, je crois, Sita signifie *sillon*.

RAPPORT
SUR
UNE MISSION LITTÉRAIRE EN LORRAINE,
PAR M. BONNARDOT.

Monsieur le Ministre,

Par un arrêté en date du 18 juillet 1872, vous m'avez fait l'honneur de me charger d'une mission à l'effet de rechercher, dans les dépôts publics de Lorraine, les chartes et autres documents authentiques écrits en français pendant la première période du moyen âge.

Le but principal, sinon exclusif, de ces recherches est d'arriver à établir, par l'analyse des textes originaux, les caractères du dialecte parlé dans la province de Lorraine en général et dans le pays de Metz en particulier. Une étude de ce genre n'est pas de nature à trouver place dans ce rapport; les résultats obtenus seront d'ailleurs consignés dans un travail spécial. Je dois donc me borner ici à apprécier sommairement la valeur et l'intérêt des divers documents que j'ai pu recueillir dans les dépôts publics d'Épinal, de Nancy et de Metz¹.

A diverses reprises, depuis quelques années déjà, j'avais fait la copie d'un certain nombre de pièces conservées aux archives départementales des Vosges, de la Meurthe et de la Moselle, ainsi qu'aux archives communales et hospitalières de la ville de Metz. Il s'agissait, dans cette dernière excursion, de reviser ces pièces, de copier celles qui avaient pu être laissées de côté en d'autres temps, mais qui ne méritaient pas de rester plus longtemps à

¹ Le manque de temps et les circonstances politiques m'ont empêché de compléter mes recherches par l'exploration des archives de la Meuse. Néanmoins, sans parler des titres concernant cette région et transcrits à Paris même, je possède la copie de plusieurs chartes de l'église et des abbayes de Verdun, que je tiens de l'obligeance de M. Paul Meyer.

l'écart. Il fallait enfin coordonner le tout de façon à présenter (du moins en ce qui regarde les chartes de Metz, objet particulier de mon étude) un *corpus* général et sans lacune sensible des principales pièces relatives à l'histoire, aux institutions sociales et politiques, aux mœurs et à la langue de Metz et du pays messin. Les lignes suivantes donneront une idée sommaire du double genre d'intérêt que comportent ces documents. Et, en effet, cette collection peut être envisagée sous un double aspect : aux historiens elle présentera le tableau de la vie intérieure d'une cité libre, d'une république aristocratique, commerçante et belliqueuse, émule des communes flamandes et des républiques italiennes; en même temps elle offrira aux linguistes un choix abondant de formes dialectales et d'expressions spéciales, dont la détermination précise ne sera peut-être pas sans quelque utilité pour l'étude de notre ancienne langue.

Ce rapport sera divisé en deux parties : dans la première je passerai rapidement en revue les documents lorrains proprement dits ; la seconde traitera exclusivement des chartes et titres d'origine messine.

I

LORRAINNE ET VÔGE.

Le but spécial de mes recherches était le dépouillement et la transcription des chartes d'origine messine : c'est à quoi fut employée la plus grande partie de mon séjour en Lorraine. Néanmoins, je ne pouvais passer à côté des dépôts d'archives lorrains autres que Metz, sans m'assurer s'ils ne contenaient pas quelques titres de nature à entrer dans ma collection. Il me faut avouer que, sous ce rapport, mes investigations n'ont pas été couronnées par le succès. Sauf peut-être une pièce, très-importante il est vrai, et sur laquelle je reviendrai plus bas, je crois pouvoir affirmer que les dépôts de Nancy et d'Épinal ne possèdent aucun titre d'origine messine.

Entre temps et dans la mesure où les circonstances me l'ont permis, j'ai pris copie d'un certain nombre de documents qui m'ont semblé porter avec eux un intérêt de date, de langue ou de texte. La place naturelle de ces documents serait à la suite du recueil des chartes de Metz dont il sera question plus bas. On aurait ainsi, réunie dans le même volume, la série complète des

plus anciens titres écrits en langue française de Lorraine; un autre avantage de cette disposition serait de fournir, comme dans un tableau synoptique, des éléments nombreux et variés pour l'étude comparative des sous-dialectes de Lorraine.

Considérée sous ce point de vue, l'ancienne province de Lorraine (non compris le Barrois¹) peut être divisée en cinq régions : d'abord les trois villes *évêchoises* ou mieux les cités de Metz, Toul et Verdun avec leur banlieue, sièges épiscopaux dont le reste de la province constituait le diocèse; puis la province elle-même divisée en ses deux bailliages de Lorraine propre ou *Roman-Pays* et de Vôge².

Metz. — (Voir à la seconde partie du Rapport.)

¹ Le duché de Lorraine était couvert au nord et à l'ouest par le comté de Bar. La situation topographique du Barrois laissait l'idiome de cette région plus exposé et comme ouvert aux infiltrations des idiomes voisins de Picardie et de Champagne : on ne saurait donc scientifiquement considérer le barrisien comme une pure variété du dialecte lorrain. Et d'ailleurs la réunion politique du comté (devenu duché) de Bar au duché de Lorraine ne fut accomplie que fort tard, au xv^e siècle seulement (1431). A cette date, et depuis longtemps déjà, l'influence que ce fait eût pu exercer sur le dialecte secondaire du Barrois était primée par une prédominance plus haute et d'un effet plus actif : grâce à l'extension du pouvoir royal, le dialecte de France se substituait rapidement depuis près d'un siècle aux divers parlers provinciaux, jusqu' alors égaux entre eux en dignité non moins qu'en origine.

² Administrativement, le duché comptait un troisième bailliage dit de la Lorraine allemande, lequel s'étendait au nord-est et à l'est du *Roman-Pays* et dont nous n'avions pas à nous occuper. Ce n'est pas le lieu de discuter sur le nombre et l'étendue des cantons composant ce bailliage. Nous dirons seulement que les données les plus anciennes et les plus positives s'accordent toutes pour étendre l'influence politique de Metz sur le pays environnant dans un rayon de cinq à six lieues. L'usage de la langue française, seule parlée à Metz, langue officielle de la république messine, était donc *tout au moins* prédominant, pour ne pas dire plus, sur l'usage de la langue allemande dans le territoire ainsi circonscrit. Un séjour prolongé dans le pays (antérieur aux événements de 1870) nous a permis de constater personnellement que, dans le langage des habitants de ces cantons, la dénomination d'« Allemagne » est restreinte au territoire situé au delà de la branche orientale de la rivière de Nied (appelée pour ce motif « Teutche Niet » dans la carte d'Abraham Faber, Metz, 1610), pour s'élever au nord-ouest après la jonction de cette branche avec la branche occidentale ou française. En ce qui concerne la région septentrionale de la province, pareille indication ressort de la qualification ethnique portée par deux villages voisins : Audun-le-Roman et Audun-le-Tiche, arrondissement de Briey. — Voyez entre autres documents la carte de Faber, la carte de l'*Histoire bénédictine de Metz*, celle qu'a dressée M. de Mardigny d'après un rôle de 1404 conservé à la biblio-

Verdun. — On sait quels motifs m'ont empêché de prendre connaissance par moi-même des documents relatifs à Verdun, conservés soit dans les archives communales de cette ville, soit dans le dépôt départemental de la Meuse. En attendant que des circonstances plus favorables me permettent et me facilitent l'exploration directe de ces fonds, cette lacune en l'état actuel de mes recherches, lacune provisoire, se trouve déjà être quelque peu comblée. Indépendamment des copies que j'ai prises de plusieurs pièces existant en original dans maints volumes de la *Collection dite de Lorraine* et autres manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale, pièces rencontrées au hasard de mes recherches sur Metz, — je possède la copie d'un certain nombre de documents transcrits sur les originaux par M. Paul Meyer et dont il a bien voulu me faire un généreux abandon. La plupart de ces titres sont d'origine ecclésiastique et se rapportent à l'administration des biens de l'église et des communautés religieuses de Verdun; le reste émane de l'autorité communale et a trait aux affaires intérieures et aussi aux questions de politique et d'art militaire qui tenaient une si large place dans l'existence turbulente des villes libres du moyen âge¹. On trouvera transcrites plus loin (Append. I) deux pièces concernant l'administration de la police dans la cité, et établissant le départ de cette fonction entre l'échevinage et le comte-évêque de Verdun.

Toul. — Cette ville eut avec Metz des rapports bien moins fréquents que Verdun. De ces rapports et des transactions intervenues à leur sujet, les témoignages sont naturellement gardés

thèque de Metz (*Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, année 1855), et surtout la *Special Kart der deutsch-französischen Grenzländer mit Angabe der Sprachgrenze*, de Kiepert, Berlin, 1867 (2^e édit. 1871), carte qui aurait besoin d'être révisée sur quelques points, notamment au nord du côté de Thionville. — Ce serait une étude fort importante à poursuivre que celle qui constaterait, au moyen de cartes comparatives, le recul continu de la langue allemande devant une langue romane. A ce sujet, voy. l'art. de M. G. Paris, intitulé *Romani, Romania, Romanicum*, dans la revue *Romania*, I, 1, et celui qu'a publié M. H. Gaidoz dans les *Mémoires de la Société de Linguistique*, II, 171, sous le titre *Fagne, Fangne, Hohe venn*.

¹ La plus ancienne de ces pièces ainsi recueillies jusqu'à ce moment remonte à 1226. Elle a été publiée par M. P. Meyer dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1862, p. 136. — En outre des dépôts publics, M. P. Meyer a pu mettre à profit le riche cabinet de M. l'abbé Clouet, auteur d'une excellente *Histoire de Verdun*, et dont la perte récente ne saurait être trop regrettée.

aux archives communales de Toul, de préférence à tout autre dépôt. Forcé de remettre à plus tard l'exploration de ces archives (ainsi que de celles de Verdun), j'ai dû me borner à la transcription des titres les plus importants rencontrés fortuitement soit aux archives de la Meurthe, soit dans la *Collection de Lorraine*. Ces titres appartiennent pour la majeure partie au fonds du chapitre de la cathédrale de Toul; le reste émane de l'officialité diocésaine. C'est du fonds du chapitre que sont tirées les deux pièces transcrites à l'Appendice sous le numéro II.

Le Roman-Pays (Nancy). — Parmi les dépôts d'archives départementaux, celui de la Meurthe est sans contredit l'un des plus riches et des plus importants. Le précieux fonds du Trésor des chartes de Lorraine est parvenu jusqu'à nous dans son intégralité presque absolue; il repose aujourd'hui encore dans les layettes où il fut enfermé par les gardes des archives ducales aux siècles derniers, et dans le bâtiment même du palais de la Chancellerie spécialement affecté à cet usage par les princes de la maison de Lorraine. Combien peu de dépôts peuvent se dire à ce point favorisés! Et qui ne déplore le nombre et la gravité des pertes occasionnées aux pièces d'archives par une incurie soutenue et par des translations non moins multipliées qu'arbitraires.

Et pourtant, avec des conditions aussi heureuses, ce dépôt, riche, complet, bien ordonné, tenu à jour de longue date, était resté jusqu'à ces derniers temps comme ignoré du public savant, faute d'inventaire imprimé¹. L'éminent archiviste de la Meurthe, M. Henri Lepage, n'est certes pour rien dans ce retard : l'obstacle venait d'ailleurs et de plus haut. Mais quels qu'en soient le motif et l'auteur, il nous sera permis de constater le préjudice apporté par ce long délai aux recherches de l'érudition et à la science historique.

Des pièces transcrites par nous à Nancy (auxquelles sont venues se joindre quelques copies prises à Paris sur les documents originaux conservés dans la *Collection de Lorraine*), la plus ancienne remonte à l'année 1239-40. De préférence aux titres faisant partie du Trésor des chartes ducal, j'ai choisi les actes privés d'origine seigneuriale ou conventuelle, comme serrant de

¹ Un volume est imprimé actuellement (mars 1873), mais il n'est pas encore mis dans le domaine public.

plus près le langage dialectal du canton dont ils sont originaires et aussi comme ayant plus de chance d'être inédits. Les principaux fonds dépouillés et transcrits en partie pendant notre séjour trop restreint à Nancy sont ceux des fiefs d'Aspremont, de Louppy et de Gondreville, et pour les communautés religieuses, ceux des Prémontrés de Pont-à-Mousson et de Sainte-Marie-au-Bois.

Mais de tous les documents qui constituent aux archives de la Meurthe les fonds féodaux et religieux, il n'en est point de plus ancien, *en français*, ni peut-être de plus important que l'immense feuille de parchemin très-bien conservée, d'une écriture admirable, et qui d'ailleurs se recommande par sa date de 1231. C'est une charte de franchise accordée aux habitants par les seigneurs en partie de Morville-sur-Seille¹. Pour l'étendue et l'importance, je ne saurais mieux faire que de rapprocher ce document de la célèbre *Lettre de paix* de Metz, son aînée d'environ vingt ans. Cette pièce, intéressante au plus haut degré pour l'histoire des mœurs et de la législation féodale non moins que pour l'histoire de la langue, a été publiée par M. Henri Lepage².

Un autre témoin intéressant du langage de cette époque et qui nous offre l'un des plus anciens exemples du style épistolaire au XIII^e siècle, est la lettre adressée par Simon, se disant comte de Sarrebruck et sire de Commercy, au duc de Lorraine Ferry III, en 1274. Elle est reproduite plus loin à l'Appendice III; on y remarquera les mêmes traits généraux de dialecte et de syntaxe que nous avons signalés dans la publication d'un document écrit en langue populaire de Lorraine-Vôge, et relatif à la guerre mue entre le comte de Bar et le duc de Lorraine (1337-1338)³.

¹ L'abbaye de Saint-Arnould de Metz avait de nombreuses possessions dans ce village; dès le X^e siècle Morville était partagé en deux écarts: Fourchauvigne qui était Lorraine, et Morville proprement dit ou Morvillate qui était pays messin et possédé par Saint-Arnould. Toutefois, rien dans l'acte de 1231 n'autorise à penser qu'il émane de l'autorité abbatiale; pour cette raison et malgré les apparences historiques, nous n'avons pas cru devoir le ranger dans la catégorie des documents d'origine messine.

² Dans *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 69-74 à deux col. in-8°, et dans le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, p. 121-131. — Si soigneusement qu'elle ait été faite, cette copie gagnerait à être révisée sur l'original.

³ *Romania*, t. I, p. 328-351, et t. II, p. 245-259. — Ce document porte les n^{os} 41 à 45 du volume III de la *Collection de Lorraine*. Il se subdivise en dix articles dont chacun concerne une circonscription administrative ou religieuse des bailliages du Roman-Pays et de la Vôge.

La Vôge (Épinal). — Le dépôt des archives du département des Vosges est établi dans un bâtiment neuf et bien approprié à sa destination. Il est abondamment pourvu de titres anciens et intéressants, dont la plupart provient des nombreuses communautés régulières et séculières qui florissaient dans ces cantons reculés. Au nombre des fonds de cette classe que nous avons pu dépouiller en partie, nous citerons ceux des abbayes d'Autrey, de Flabémont, de Mureau, de Bonfays, du prieuré de Relanges, du chapitre cathédral de Saint-Dyé, des chapitres nobles de chanoinesses d'Épinal et de Remiremont¹, etc. Une de ces chartes appartenant au fonds de l'abbaye de Mureau, scellée jadis du sceau de Joinville, le conseiller et l'historien de saint Louis, nous a paru mériter d'être publiée à la suite de ce rapport ainsi qu'une charte de l'abbaye de Flabémont, remarquable par certains faits de phonétique propres à cette région. (Append. IV et V.)

Une autre classe de documents, non moins importants mais d'une date plus récente que les actes d'origine ecclésiastique, comprend les franchises octroyées ou consenties aux communes vosgiennes. Ces pièces portent communément le titre de « Charte de ban, de mairie, de ville, » selon l'importance des localités où elles s'appliquent. Un certain nombre de ces actes a été publié dans les deux premiers volumes du recueil des *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, notamment les chartes du ban de Bains, de la mairie de Bruyères, de la ville de Rambervillers, et les coutumes de Remiremont, etc.². La forme la plus ancienne sous laquelle ces documents existent aux archives des Vosges n'est pas antérieure au milieu du xiv^e siècle; la majeure partie même n'est plus connue que par des copies modernes³.

Tous ces fonds d'églises, d'abbayes ou de communes, avaient

¹ De ce dernier fonds les titres sont conservés partie à Épinal et partie à l'hôtel de ville de Remiremont, jadis l'abbatiale.

² *Documents*, etc. t. I, p. 177-81, 182-3, 184-9; II, p. 169-174, etc.

³ La publication de recueils analogues à celui des *Documents... publiés au nom du Comité d'histoire vosgienne* ne saurait être trop recommandée aux savants de province. A défaut d'un comité expressément constitué pour cet objet comme à Épinal, le devoir et l'honneur de mettre au jour les titres de l'histoire locale reviennent de droit aux sociétés savantes organisées sous différents noms dans presque chaque arrondissement. De pareils travaux rendraient les plus grands services à l'érudition, pourvu toutefois qu'ils fussent bien ordonnés et que le sentiment d'une exacte critique accompagnât chez les éditeurs l'ambition légitime,

été l'objet de premières explorations lors de mes précédents séjours à Épinal. Cette année je m'étais proposé de collationner mes copies et de porter mes recherches sur d'autres fonds, plus particulièrement sur ceux provenant des maisons religieuses situées dans les cantons les plus reculés des hautes Vosges. A Bon-Moutier, à Haute-Seille, à Étival, à Senones, dans ce groupe d'abbayes, avec Moyen-Moutier au centre, posé à la frontière du duché de Lorraine et du domaine de la langue d'oïl, j'avais l'espoir fondé de rencontrer des faits particuliers de phonétique et de vocabulaire. Faits d'autant plus intéressants à relever que la situation topographique de ces cantons assure à leur langage le caractère d'une individualité plus tranchée, rendue sensible par un archaïsme plus persistant que partout ailleurs. Malheureusement l'absence d'archiviste, le défaut d'inventaire¹ et même de classement méthodique pour certains fonds m'empêchèrent de donner suite à ce projet. La bibliothèque municipale se chargea de me dédommager, et elle me fournit mieux et plus que ce que j'étais en droit d'attendre de mes recherches aux archives départementales.

¹ Le manuscrit porté au catalogue de la bibliothèque d'Épinal sous le numéro 181 renferme trois ouvrages écrits en latin à la fin du XII^e siècle². Le manuscrit s'ouvre par la *Somme* ou *Traité*

mais parfois trop empressée, de produire les témoignages de leur histoire locale. A ce sujet, je regrette d'avoir à constater que, malgré ses mérites, le recueil du comité vosgien n'est pas exempt d'assez graves imperfections. Non-seulement, dans maint texte en langue vulgaire, nombre de termes ignorés ou incompris de l'éditeur sont mal lus et partant mal interprétés; mais, ce qui a lieu d'étonner davantage, on rencontre des contre-sens pour le moins singuliers dans la traduction de documents latins. Je me considère donc comme ayant le droit de joindre à ma collection quelques documents publiés déjà dans ce recueil, et en première ligne un acte très-curieux concernant les droits de l'abbesse d'Épinal sur la mairie de Thaon. De cet acte, d'ailleurs, j'avais pris copie avant qu'il ne parût dans les *Documents*, t. I, p. 172 et suiv.

¹ La vérité m'oblige à reconnaître qu'au moment où j'écris ces lignes, un volume et demi d'inventaire est imprimé; mais, comme pour Nancy, il n'est pas encore mis à la disposition du public. Et d'ailleurs je n'aurais pas pu en profiter à Épinal en l'absence d'archiviste.

² Dans le *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques des départements*, ce manuscrit figure sous le n^o 58 (voyez t. III, Épinal, p. 322). — Il est fâcheux qu'il n'y ait pas concordance entre les deux inventaires, ou tout au moins que l'inventaire plus détaillé à l'usage de la bibliothèque municipale d'Épinal ne fasse pas mention des numéros d'ordre sous lesquels sont rangés les manuscrits décrits au *Catalogue*.

des Offices, de Jean Beleth; il se termine par un *Bestiaire* incomplet, avec des dessins en partie mutilés figurant les animaux dont il est question dans la Bible. Entre ces deux traités se place un dialogue *Anime conquerentis et Rationis consolantis*, avec traduction française¹. Cette œuvre est attribuée à tort par le manuscrit à saint Ambroise (*Dialogus beati Ambrosii anime, etc.*). L'écriture est de la fin du XII^e siècle; et comme nous n'avons ici qu'une copie de la traduction, celle-ci remonte donc par son original tout au moins au milieu du XII^e siècle. La date de cette production suffirait à elle seule pour la rendre intéressante, quand bien même elle n'attirerait pas l'attention par son caractère linguistique. Elle présente en effet un grand nombre de traits phonétiques distincts des formes propres aux autres dialectes de Lorraine qu'il m'a été donné d'étudier. Comme ce texte doit être publié prochainement dans une revue spéciale, je n'entrerai pas ici dans un plus long détail. J'ajouterai seulement que la physionomie toute particulière du dialecte, dans lequel est traduite cette longue composition philosophique et morale, concorde avec la mention inscrite en tête du manuscrit pour lui assigner l'abbaye de Moyen-Moutier comme lieu d'origine. Procédant par voie de comparaison et d'élimination successive, je me suis assuré que cette œuvre considérable est bien un témoin authentique du langage parlé au XII^e siècle dans les cantons les plus reculés et les plus élevés de la chaîne des Vosges. La lecture des fragments rapportés plus loin (App. VI), et rapprochés des documents originaux des autres régions de la province, justifiera amplement cette attribution.

II

METZ.

Considérée sous le point de vue philologique, notre collection de chartes messines se divise naturellement en deux classes : selon que le génie local les a plus profondément pénétrées, il y a lieu de distinguer entre les pièces écrites dans ce que j'appellerais volontiers le *dialecte classique* ou simplement le *dialecte*, et les pièces qui reproduisent de plus près le parler *populaire*.

La première classe comprend l'immense majorité des chartes

¹ L'existence de cette traduction a échappé à l'auteur du *Catalogue*.

proprement dites, instruments d'intérêt privé passés par-devant l'*Taman* ou notaire public.

Dans la seconde classe, outre les actes olographes tels que testaments, fondations pies, comptes et rôles censiers, états de revenus et notes de divers genres, il convient de ranger le plus grand nombre des actes officiels désignés communément sous le nom d'*atours*, huchements, prises de ban, rapports aux *Treize* et jugements rendus à la suite d'iceux par le maître échevin, rôles réglant la convocation et la tenue des *plaids annaux*, et, en un mot, toute pièce d'administration publique rendue dans un intérêt général de police, de justice, d'industrie ou de finance. Les documents de cet ordre, marqués au coin du génie populaire, soit par leur origine, soit par leur destination, sont, on le comprendra sans peine, non moins intéressants au point de vue historique et social qu'au point de vue philologique. Ce sont eux qui présentent le plus fréquemment les faits saillants de dialectisme qui assignent à l'idiome de Metz une place à part non-seulement dans l'ensemble du domaine de la langue d'oïl, mais encore dans la région plus circonscrite du dialecte lorrain au milieu de laquelle il apparaît comme englobé et vivant d'une vie à part. C'est que Metz a dû à sa position topographique et à son voisinage plus immédiat de l'Allemagne un système phonétique différent, à première vue, de celui des provinces voisines et qui lui appartient en propre ¹.

¹ Les premiers auteurs qui ont entrepris l'étude scientifique des origines de la langue française, Fallot, Diez, de Chevallet, Burguy, n'ont admis que trois dialectes pour tout le domaine de la langue d'oïl : le normand, le picard et le bourguignon, celui-ci comprenant dans une extension peu légitime les idiomes divers parlés dans l'Orléanais, l'Île de France, la Champagne et la Lorraine*. C'est le dialecte bourguignon qu'ils ont regardé comme offrant le type le plus homogène de la langue d'oïl et dans lequel ils ont choisi de préférence leurs paradigmes. Cependant M. Le Roux de Lincy avait déjà revendiqué une place distincte pour le parler de l'Île de France ainsi que pour celui de la Lorraine**. Sa démonstration, en faveur de ce dernier dialecte s'appuie sur les propres termes de la préface d'une traduction des psaumes, dont l'auteur s'exprime ainsi : « Vez ci lou Psaultier dou latin trait et translateit en romans en laingne lorene... selonc lou commun laingaige. » Or ce manuscrit est précisément écrit dans la langue de Metz, ainsi que cela sera démontré dans l'édition que j'en prépare. — En fait de dialectes, la vérité est que leur nombre égale celui des provinces, des

* On peut voir la délimitation de ces dialectes, telle que Burguy l'a tracée, dans sa *Grammaire de la langue d'oïl*, t. 1, 14-17.

** Introduction aux *Quatre Livres des Rois*, LXIX et LXXVIII.

C'est surtout au langage parlé à Metz que doit s'appliquer l'opinion, émise par Fallot, que le langage de Lorraine était « en retard¹. » Prise dans son acception scientifique cette expression (que je retiens) signifie que le dialecte en usage dans la région nord-orientale de la France était moins accessible que les dialectes du centre, par exemple, à l'évolution latente dont le développement fit de la langue d'oïl la langue française. En d'autres termes, ce dialecte est plus archaïque. Il n'est pas rare, en effet, d'y rencontrer, à une date relativement récente, maints phénomènes de phonétique, de déclinaison, de conjugaison, de syntaxe même qui ont conservé à Metz leur droit de cité, tandis qu'ailleurs ils avaient dû depuis longtemps céder la place à des formes et à des procédés nouveaux, issus soit d'une loi organique, soit, plus souvent, d'une force analogique. Sans entrer dans une analyse qui ne peut être développée ici, ce fait dûment constaté, à savoir la persistance de formes archaïques jusque dans la période extrême qui clôt l'existence de la langue d'oïl², ne suffirait-il pas à attirer l'attention sur des textes qui se recommandent par une telle particularité?

Mais voici que se présente une autre considération plus importante encore : les chartes de Metz sont antiques non-seulement de langue, mais aussi de date. Rares partout ailleurs avant 1250 (sauf peut-être sur les confins du Poitou et de la Saintonge, provinces frontières elles aussi, limitrophes des deux langues d'oc et d'oïl), à Metz au contraire les textes originaux, les documents authentiques abondent dès le premier quart du XIII^e siècle et remontent, par une suite non interrompue, jusqu'à 1210. Et l'on a de fortes présomptions de croire que des recherches bien dirigées amèneraient la découverte de titres plus anciens encore.

Même en nous bornant à ce que nous possédons à l'heure actuelle, il n'en reste pas moins avéré que les chartes de Metz sont jusqu'à présent, en leur genre, les plus anciens monuments authentiques de la langue française. Est-il besoin d'insister plus

centres politiques indépendants. Chaque province avait le sien, chacune parlait sa langue, plus ou moins différente de celle des provinces voisines, suivant le climat, la latitude et de plus, pour les contrées frontières, les influences étrangères : toutes causes que M. Littré résume sous le terme excellent de *localité*.

¹ *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIII^e siècle*, p. 51.

² Le texte patois de 1338, cité plus haut, présente plusieurs faits de ce genre.

longuement sur la valeur scientifique et l'intérêt national que cette expression : *la langue française à Metz*, reçoit des derniers événements et du destin fait à Metz par les malheurs de la patrie!

Mais, quand cet intérêt si douloureux manquerait au sujet (et plût à Dieu que la science seule fût ici en cause!), quand la publication dont les documents messins constituent le fonds principal ne pourrait faire valoir en sa faveur que des motifs d'ordre purement historique, les chartes de Metz, à les considérer en elles-mêmes et indépendamment de toute préoccupation étrangère à la science, méritent de prendre place dans la collection des *Documents inédits sur l'Histoire de France*.

En effet si, d'une part, elles offrent un puissant intérêt philologique, ce n'est pas le seul côté par lequel ces textes se recommandent à l'attention des esprits curieux d'étudier le moyen âge; et si la langue dans laquelle ils sont écrits présente des caractères particuliers, les institutions, les mœurs, les coutumes de la société qu'ils font revivre aux yeux du lecteur ne sont guère moins personnelles ni guère plus connues. Sans avoir la prétention de faire l'histoire de Metz et du pays messin par les chartes, il nous semble néanmoins que, renfermé dans les bornes voulues, l'ensemble de notre publication donnera au lecteur une notion suffisamment détaillée du milieu religieux, politique, administratif et social dans lequel se mouvait la république aristocratique de Metz pendant le XIII^e et le XIV^e siècle.

On y verra, comme pris sur le vif, le jeu du mécanisme politique, si puissant dans sa simplicité, qui fit pendant si longtemps de la cité de Metz une ville forte et riche entre toutes. De fait, Metz était un véritable État indépendant qui sut résister, durant des siècles, aux attaques incessantes auxquelles sa situation géographique l'exposait de la part de la Lorraine, de la France, et de l'Empire dont il relevait, mais de nom seulement. L'histoire de Metz est un exemple frappant de ce que peut le sentiment de l'énergie individuelle mis en jeu et aiguë par de fortes institutions municipales. A côté de l'échevinage proprement dit, divers corps, les uns électifs, les autres héréditaires, constitués sous les noms de paraiges, Treize, Sept de la guerre, Sept de la maltôte, comtes jurés, *eswardours* ou gardiens de la paix, etc., concouraient à l'administration de la cité et du territoire environnant. Chacun de ces corps avait une autorité bien définie et statuait

dans le ressort de ses attributions respectives. Dans les circonstances graves leur commun accord venait corroborer l'autorité et assurer l'exécution des mesures prises par le maître échevin au nom de l'université ou communauté des habitants. Leurs actes officiels parvenus jusqu'à nous sont nombreux et remplis de détails d'un haut intérêt historique et social; ce sont les documents qu'on a vus désignés plus haut sous les qualifications d'actes, prises de ban, rapports et jugements, etc. Les archives municipales de Metz sont naturellement le dépôt le plus riche en pièces de ce genre¹; puis viennent les différents volumes de la *Collection de Lorraine* (Metz cité, église, abbayes) conservés au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale².

C'est dans les mêmes volumes, et dans les divers fonds ecclésiastiques conservés aux archives de la Moselle, que l'on peut étudier l'administration intérieure des puissantes et riches abbayes de Saint-Vincent, de Saint-Clément, de Saint-Arnould, de Gorze, des collégiales de Saint-Sauveur et de Saint-Thiebaut, du chapitre de la « Grande Eglise » ou cathédrale de Metz, etc., dans leurs rapports avec leurs nombreux tenanciers. Les statuts qui régissent la convocation et la tenue des *plaidz annaux* abondent en détails curieux sur les mœurs du temps non moins que sur le mode d'exploitation agricole en usage à cette époque. Tout y est prévu et réglé avec une exactitude diligente : les honneurs auxquels avait droit le *maire* ou délégué de l'abbé; le nombre et la qualité des membres composant sa suite, bêtes et gens; les questions de logement, de préséance, de nourriture; et pareillement la nature et les conditions du travail à exécuter par les corvéables ou *pourterriers*. En un mot, rien de plus précieux que ces longs rouleaux pour nous faire entrer de plain pied au cœur même de la féodalité religieuse, dans ses relations avec les classes agricoles au XIII^e siècle.

Un autre ordre de documents est celui qui comprend les pièces de comptes et de finances; j'y range les rôles et registres cen-

¹ L'inventaire des archives communales de Metz, parfaitement classées et cataloguées sous la Restauration par un employé de la ville, M. Lemaire, est imprimé actuellement jusqu'à la feuille 15. Il est à craindre que le départ de l'archiviste entraîne l'ajournement indéfini du reste de l'impression.

² Le tableau et la description détaillée des sources où nous avons puisé nos textes trouvera sa place naturelle en tête de la publication des *Chartes de Metz*. Pour ce motif nous ne l'insérons pas dans ce Rapport.

siers, les prises de ban, déclarations hypothécaires et autres titres servant à constater la situation financière de la cité, des églises et abbayes, quelquefois même d'une famille ou d'un individu. Les archives communales de Metz possèdent un nombre considérable d'immenses rouleaux, dont quelques-uns mesurent près de 10 mètres de long sur environ 1 mètre de large, et qui sont remplis, parfois sur leurs deux faces, des noms des censitaires et d'indications relatives à la nature et aux conditions du cens. La prise de ban se déclarait à l'un de ces trois termes : Pâques, la mi-août et Noël, aux quatre mairies de Jurue, Outre-Seille, Port-Sailly et Porte-Moselle, sièges d'autant de parages. En général ces rouleaux ne sont point datés, mais il est assez facile de rétablir leur date à l'aide des synchronismes qu'ils renferment. J'ai copié en entier le plus ancien de ces rouleaux, qui est aussi le plus petit, quoique déjà d'une dimension assez étendue; il est daté de 1227. Deux de ces rouleaux, dits plus communément *bans de tréfonds*, existent à Paris (Bibl. Nat., ms. fr. 8708); j'en ai pris de copieux extraits; je leur assigne approximativement les dates de 1275-1280 et 1320-1330. A qui ne craindrait pas de s'imposer un labeur aussi monotone qu'il devrait être opiniâtre, le dépouillement de ces incommensurables rouleaux et celui des *Registres de la Bullette*, qui leur succédèrent, permettrait de reconstituer dans son entier l'état civil de Metz. L'économiste y trouverait des indications précises et suivies sur toutes les questions de cens, de fermage, de location et autres points d'économie domestique. Ces remarques s'appliquent aussi, mais dans une portée plus restreinte, aux censiers privés d'églises, d'abbayes, de familles et d'individus. Les pièces classées dans ce second groupe présentent une particularité qui s'explique d'elle-même : dressées à la fois pour établir à un moment donné la situation pécuniaire d'une famille ou d'un établissement religieux et pour servir de base aux opérations futures, elles portent presque toutes des surcharges et des modifications motivées par les changements successifs survenus tant dans le nom des censitaires que dans la valeur ou la nature de l'objet sur lequel était assis le cens primitif. La comparaison de ces états qui se succèdent par superposition ne serait assurément pas sans offrir un certain intérêt; toutefois nous avons pensé que le caractère plus particulier de notre travail nous permettait de laisser de côté ces modifications au rôle primitif, d'autant plus qu'elles sont presque toutes postérieures à la date de

1350, que nous nous sommes imposée comme limite. — Avant de terminer l'énumération sommaire des documents de cette classe, nous signalerons deux beaux rouleaux de tréfonds appartenant à la bibliothèque communale de Metz et remontant à la première moitié du XIII^e siècle, et surtout le registre-censier de l'abbaye Sainte-Marie (à la même bibliothèque) qui contient pendant vingt ans (1331-1350) le détail journalier des recettes et dépenses de la maison. La publication de ce manuscrit serait fort à désirer, ne fût-ce qu'à cause du grand nombre d'expressions techniques qu'il contient, et dont l'explication jetterait un jour complet et tout nouveau sur le mode d'administration et d'exploitation d'un grand domaine agricole et forestier, dans le pays messin, au XIV^e siècle. J'ai copié le journal pour l'année la plus ancienne, celle de 1331, qui se trouve précisément offrir un plus grand développement que les années suivantes.

Sur le sol du pays messin s'élevaient un grand nombre de maisons religieuses de tous ordres ¹. Les titres provenant de ces établissements constituent la partie principale des archives de la Moselle; malheureusement ils sont classés d'une façon peu intelligente et peu propre à faciliter les recherches. Cela est d'autant plus regrettable que ces fonds sont sans contredit les plus riches en documents anciens; ce sont eux qui nous ont fourni, à peu d'exceptions près, toutes nos pièces antérieures à 1230. Parmi ces pièces nous citerons seulement ici un petit registre-censier postérieur au décès de l'évêque Bertrand ✠ 1210². Il est en latin; toutefois, les noms de lieux et de personnes sont en français, ainsi que quelques feuillets sur lesquels est transcrite, en manière de statut, l'énumération des divers services qu'avaient à remplir les membres de la domesticité du chapitre cathédral. Cette partie du registre est certainement antérieure, par son original, à l'année 1210. Nous en reproduisons des extraits à l'Appendice VII.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les principales classes où l'on peut ranger les chartes de Metz, en tant qu'elles ont trait d'une façon plus spéciale à la constitution intérieure et à la vie sociale de la cité et de sa banlieue.

¹ Un atour d'avril 1304 porte le nombre des communautés religieuses du pays messin à vingt-cinq, dont quatorze communautés d'hommes et onze de femmes.

² Il y est fait mention de son anniversaire : *Pro anniversario Bertranni* (fol. 13).

Mais Metz ne vivait pas seulement à l'ombre de ses fortes murailles, et l'activité de ses habitants n'était pas contenue dans les étroites limites du pays messin. République indépendante, guerrière par nécessité et belliqueuse par humeur, Metz eut de fréquentes, ou pour mieux dire, de continuelles luttes à soutenir contre ses puissants et ambitieux voisins. Souvent même elle ne craignit pas de s'attaquer à ses évêques, dont quelques-uns, issus des maisons de Lorraine ou de Bar, ne surent pas toujours assez dépouiller, en montant sur le siège épiscopal, les rancunes et les convoitises de leur lignage. A ces démêlés se rapportent un certain nombre des pièces de notre collection, tandis que plusieurs autres nous font prendre part aux négociations des emprunts réitérés qu'entre deux guerres s'empressaient de contracter les princes de Lorraine et de Bar, souvent nécessaires, paraît-il. C'est que Metz était riche autant que forte, et de tout temps l'industrie des Lombards a prospéré dans ses murs¹.

A ces diverses classes de documents, qui se recommandent surtout par leur intérêt général, il faut ajouter les chartes proprement dites. Sous ce titre nous désignons plus spécialement tous actes d'intérêt privé, réglant les transactions intervenues entre particuliers. Cette classe, aussi nombreuse à elle seule que toutes les précédentes réunies, fournit des détails non moins précis qu'abondants sur le prix des denrées, sur le taux des loyers et des fermages, sur les différents modes de culture employés alors, et principalement pour la vigne qui embrassait à cette époque, dans la région de Metz, une surface de terrain beaucoup plus étendue que celle qu'elle y occupe de nos jours. A qui voudrait étudier par le menu ces diverses questions d'économie domestique et sociale, les pièces de cette catégorie (et à un plus haut degré encore celles que contiennent les précieux cartulaires de Saint-Vincent, de Notre-Dame-la-Ronde, de la *Grant Eglise* ou cathédrale) fourniraient une mine presque inépuisable de renseignements authentiques au premier chef.

Avant de clore cet exposé sommaire des résultats de mes recherches sur les actes écrits en français à Metz au moyen âge, il me reste à parler de deux textes qui ne sont pas de nature à entrer

¹ *Li usurier de Mez*, sobriquet donné aux Messins par le *Dit de l'Apostole*.

dans ma collection. Ces textes, contemporains l'un de l'autre mais d'importance inégale, appartiennent tous deux à la littérature sacrée. Ce sont deux traductions du *xiv^e* siècle.

L'une, écrite dans la pure langue de Metz, ainsi que nous nous réservons de le démontrer prochainement, est conservée à la bibliothèque Mazarine sous la cote T 798; elle est quelque peu connue des érudits, grâce aux citations qu'ont faites de sa remarquable préface MM. Le Roux de Lincy et Petit-Radel¹. C'est le *Psautier lorrain*. — Le second de ces textes, complètement inédit, est conservé à la bibliothèque de la ville de Metz sous le numéro 264; c'est une traduction malheureusement incomplète d'une de ces nombreuses sommes de *Virtutibus et Vitiis* que nous a léguées le moyen âge. Nous avons réussi à découvrir le texte latin suivi par le traducteur, et nous nous sommes assuré que, malgré quelques points de rencontre inévitables en pareille matière, notre texte est tout différent de celui qu'a adopté frère Laurent dans les passages de son œuvre dite *la Somme le Roi* qui ne sont pas originaux. Mais ce qui distingue surtout les fragments de Metz, c'est qu'ils sont écrits dans une langue absolument dépourvue de tout préjugé d'orthographe et de syntaxe. Les caractères phonétiques de ce morceau soi-disant littéraire seront exposés prochainement dans un travail spécial. Leur comparaison avec certaines chartes contemporaines ne permet pas de douter que ce soit un spécimen authentique du langage populaire d'alors dans ce qu'il avait de plus tranché; en un mot c'est du patois pur, ainsi que l'on pourra s'en convaincre par les extraits que nous en donnons à l'Appendice VIII.

Enfin nous mentionnerons en terminant trois autres fragments de moins d'importance, transcrits d'après des feuillets de parchemin ayant servi ou servant encore de couverture à des registres.

Le plus ancien de ces fragments faisait partie d'un recueil de chansons écrites dans un dialecte voisin de celui auquel appartient le chansonnier connu sous le nom de *manuscrit de Berne*. Il contient, dans sa partie lisible, quelques couplets de chansons qui se retrouvent ailleurs; on verra à l'Appendice IX l'attribution de ces fragments, telle que M. Paul Meyer a bien voulu l'établir à notre intention. — L'autre feuillet, malheureusement mutilé, a

¹ Le Roux de Lincy : Introduction aux *Quatre Livres des Rois*, p. xl. — Petit-Radel : *Recherches sur les bibliothèques anciennes et modernes jusqu'à la fondation de la bibliothèque Mazarine*, 1819, in-8°, p. 339.

été arraché à l'un des nombreux manuscrits de la singulière compilation connue sous le titre de *Sydrac* ou la *Fontaine de toutes sciences*. Ce manuscrit existait encore au milieu du xvii^e siècle, puisque c'est à cette époque que le feuillet en question a été rogné en haut et en bas et réduit ainsi au format petit in-4°, qui est celui du premier registre baptistaire et mortuaire de la paroisse de Magny-sur-Seille (1659-1668), auquel notre feuillet forme présentement couverture¹. Nous donnons à l'Appendice X la rubrique des articles contenus dans ce feuillet écrit à deux colonnes. Aucun des manuscrits consultés par nous à la Bibliothèque Nationale ne suit le même ordre d'articles que notre manuscrit; ils ne concordent pas davantage entre eux, sauf 1156 et 19186. Il serait intéressant de constater quel motif a pu présider à cette disparité dans les copies d'une œuvre aussi répandue que l'a été le *Livre de Sydrac*. — En dernier lieu vient un fragment de la chanson de *Girbert de Metz*, troisième branche de la geste des Loherains, dont je dois la copie à l'obligeance de mon ami et confrère, M. Alphonse Vétault, archiviste de la Marne. Le manuscrit dont il a fait partie était de grand format (hauteur 0^m,360, largeur 0^m,225), à deux colonnes par page et cinquante vers à la colonne. L'écriture est de la seconde moitié du xiii^e siècle; la langue présente les caractères du dialecte lorrain². Notre fragment contient deux cents vers consacrés pour la plus grande part au récit du combat entre Girbert et Fromondin. C'est un feuillet simple qui servait de couver-

¹ L'existence de ce fragment nous a été signalée par M. Charles Lorrain, bibliothécaire de la ville de Metz.

² Voici le relevé succinct de quelques-uns des traits les plus saillants, dont les analogues se retrouvent tous dans la langue de Metz : — diphthongaison de *á* latin en *ai* au parfait de la première conjugaison et au futur, en *ei* au participe passé et à l'infinitif de la première conjugaison (franc. *a é*) : *perjureis* 2, *armeis* 3 *montai* (troisième personne singulier) 10, *meneit* 12, *serait* 33, *estait* 69, *dureie* 75, *varais* (=verras) 78, *esgairdeir* 122; — *ei* désinence de la deuxième personne plurielle de l'indicatif et du futur : *moreis* 48, 130; *laireis* 109; *aveis*, *ireis* 187; — réduction de la diphthongue *ai* (désinence du parfait et futur) en *a* : *torna* 169, *metra* 183, *tranchera* 184; — chute de *l* dans le groupe *al*, et par suite allongement du son de la voyelle : *hiame* 64 (cf. *hiaume* 60), *aves* 94 (=alves, auves), *matalant* 110, 172; — *s* restant toujours dur même entre deux voyelles, alors qu'en français il prend le son de *z* : *baisse*, *chase*, 9; *malvaissemant* 66; *redresait* 111; — *ss*, *sc* figurés par *x* : *dexundit* 3, *dexire* 90, *croxent* 94, *desxandus* 158; — présence du *w* dans : *aves* 94, *exuwe* 112, *provesse* 140; — emploi de *an* au lieu de *en*, *passim*, et laisse 67-155 en assonance, etc.

ture à un petit registre in-4°; à part quelques lettres usées par le pli du dos du registre, il est en parfait état de conservation. On sait que déjà plusieurs fragments de la chanson de *Girbert* ont été retrouvés dans des conditions analogues au nôtre : aux trois manuscrits perdus dont l'existence n'est plus attestée que par les fragments analysés ou publiés dans la *Revue des Sociétés savantes* (4^e série, t. V, p. 441, et t. VIII, p. 274)¹, vient aujourd'hui se joindre un quatrième, celui auquel a appartenu le feuillet conservé aux archives départementales de la Marne. Ces quatre manuscrits ne dérivent en rien l'un de l'autre, ni ne remontent à un original commun. Autant qu'on peut en juger d'après un morceau de peu d'étendue, le fragment de Châlons appartiendrait à la même famille que le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, FR. 1622, dont les principales variantes sont reproduites à la suite de notre texte, à l'Appendice XI.

Toutes les pièces de notre recueil ont été copiées sur les originaux. Sauf de très-rares exceptions elles sont toutes inédites. Ces exceptions se justifient facilement à vos yeux, Monsieur le Ministre, par ce motif que le membre du Comité, auteur du rapport sur ma demande de publication, m'avait d'avance autorisé à prendre copie des titres qui pourraient se trouver déjà publiés, soit par les Bénédictins, soit par le comte Emmercy. La seule condition imposée était de recourir aux originaux, sans me contenter de retranscrire pour mon usage telle ou telle *preuve* de l'*Histoire de Metz* ou du *Parlement de Metz*. Je viens de dire que cette condition a été remplie; bien plus, je ne me suis même pas inquiété de savoir si les documents qui me passaient sous les yeux, à l'état original, avaient déjà été publiés ou non. Ce n'est qu'après copie faite que j'ai procédé à la vérification. Et voici le double résultat de cette confrontation : 1° l'immense majorité des *Preuves* sont extraites du cartulaire dit de l'*Hostel de Ville*, magnifique manuscrit conservé à la bibliothèque de Metz, exécuté avec le plus grand soin; mais qui ne remonte pas plus haut que la fin du xiv^e siècle; c'est la source commune à presque toutes les *Preuves*,

¹ L'un de ces fragments, découvert par M. de Rochambeau, a été publié en son entier dans le *Cabinet historique*, année 1867, et tiré à part. Ce fragment est écrit, non en dialecte vendômois comme semble le croire l'éditeur, mais en dialecte wallon bien caractérisé.

alors même que les Bénédictins visent les originaux; 2° les pièces déjà publiées ne s'élèvent qu'à un fort petit nombre : une douzaine au plus¹. Si j'ai un regret, c'est que les originaux des *Preuves* ne se soient pas rencontrés sous mes recherches dans une proportion plus considérable; sans doute ils n'existent plus depuis longtemps.

De tous les documents, inédits ou publiés, qui existent tant à Metz qu'à Paris, le plus important de beaucoup, sans contredit, est la célèbre *Lettre de paix*, le plus important et aussi le premier en date. La *Lettre de paix*, qui organise d'une façon officielle et définitive l'administration intérieure de la cité messine et de sa banlieue, est antérieure à 1212; elle fut confirmée en 1214 par Frédéric, roi des Romains, depuis empereur sous le nom de Frédéric II². Publiée d'abord par les Bénédictins, puis plusieurs fois dans notre siècle, les dernières éditions ne peuvent prétendre, malgré le mérite de leurs auteurs respectifs, à remplacer la première. Pour ce motif nous nous sommes cru autorisé à laisser la *Lettre de paix* figurer en tête de notre collection des *Chartes françaises de Metz*, dont elle est le plus précieux ornement³.

Les circonstances politiques, si douloureuses hélas! dans lesquelles s'est effectué mon dernier séjour à Metz, me font un devoir de témoigner ici de mes sentiments de gratitude envers les personnes qui ont bien voulu faciliter, dans la mesure des moyens restés à leur disposition, la mission dont vous avez daigné me charger, Monsieur le Ministre. Mes premières et plus grandes obligations doivent être reportées à l'administration municipale de Metz : à M. Paul Be-

¹ Depuis mon retour de Metz j'ai rencontré dans une publication de M. Raillard sur les *Ponts de Metz au moyen âge* deux atours insérés aussi dans mon recueil manuscrit. Mais, de même que les *Preuves*, ces atours ne sont pas une pure copie de l'original : ils sont extraits des *Observations séculaires* de Paul Ferry, siècle XIII^e (ms. à la bibliothèque de Metz); en outre il est évident à première vue que Paul Ferry n'a eu à sa disposition qu'une copie relativement récente. Ici donc pas plus que là nous ne sommes en contradiction avec notre programme.

² Frédéric fit un séjour à Metz durant les fêtes de Noël 1214. Cf. les actes de ce prince datés de Metz ap. *Historia diplomatica Frederici secundi*, par M. Huillard-Bréholles, t. 1, p. 345 et suiv.

³ M. Auguste Prost prépare, depuis plusieurs années déjà, un important travail sur la *Lettre de paix*. Si la publication de M. Prost avait dû précéder la nôtre, nous n'aurions éprouvé aucune hésitation à déclarer que ce document avait enfin rencontré un éditeur digne de lui; et nous n'aurions pas songé un seul instant, malgré toute la valeur d'un pareil titre, à le comprendre dans notre collection.

zançon, le digne successeur du vénéré docteur Félix Maréchal qui avait encouragé et favorisé de tout son pouvoir mes premières recherches dans des temps plus heureux, ainsi qu'à M. de Bouteillier, premier adjoint et correspondant de votre ministère, chargé plus spécialement des archives et de la bibliothèque municipales. M. Charles Lorrain, bibliothécaire de la ville, en qui la science égale la bienveillance et la modestie; son frère, M. Auguste Lorrain, l'un des administrateurs de l'hôpital Saint-Nicolas; M. Pierret, secrétaire-archiviste du même hôpital, ont droit à de chaleureux remerciements pour l'empressement avec lequel ils ont mis à ma libre disposition les richesses de leurs dépôts. Aux archives de la Moselle j'ai rencontré chez M. Richard, l'archiviste adjoint, la même obligeance que par le passé. J'ai le regret de ne pouvoir porter le même témoignage sur l'archiviste en titre, M. Sauer. Pénible aveu! je me suis trouvé dans la nécessité de recourir à l'intervention du fonctionnaire supérieur allemand pour vaincre le mauvais vouloir d'un ancien archiviste français contre un Français.

En dehors des dépôts publics, diverses collections particulières m'ont été libéralement ouvertes et m'ont fourni un appoint considérable, pour lequel ma reconnaissance est acquise à leurs généreux possesseurs: M. Clercx, ancien bibliothécaire de la ville de Metz, M. le baron de Salis, M. de Bouteillier. Ces deux dernières collections surtout sont très-importantes, et celle-ci plus riche en documents du XIII^e siècle, dont la plupart proviennent du célèbre cabinet du comte Emmery.

Au nombre des personnes qui ont bien voulu prêter à mes recherches le précieux concours de leurs lumières ou de leur appui, je dois mettre en première ligne M. le baron Louis Sers, ancien conseiller général de la Moselle. J'ai aussi de grandes obligations envers M. le comte de Puymaigre et M. Auguste Prost, si profondément versés l'un et l'autre dans la connaissance de l'histoire et des antiquités de leur pays natal.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les principaux résultats de la mission que vous avez daigné me confier. Je les aurais voulu plus grands, j'aurais désiré rapporter une récolte plus abondante; mais il convient de faire la part des circonstances et de la situation politique¹. Du moins si l'accueil qui m'a été fait n'a pas été partout

¹ L'incendie des moulins de la ville et de la direction de la police, bâtiments

celui que j'aurais préféré, je crois pouvoir affirmer que j'ai mis à profit, dans la mesure du possible, la courte durée de mon séjour à Metz¹. Actuellement, ma collection de chartes messines compte environ six cents pièces, non compris de nombreux actes cirigraphes ou transcrits en double et même triple copie, et qui fournissent des variantes précieuses pour déterminer la prononciation locale. Dans ce chiffre, les titres antérieurs au premier tiers du XIII^e siècle figurent pour plus de cinquante, indépendamment des doubles.

Quel que soit le destin réservé à Metz et aux cantons d'Alsace et de Lorraine, victimes de désastres qu'ils n'avaient pas mérités, il est au moins une consolation qui adoucit leur infortune : ils savent que la France ne les oublie pas et qu'elle les comptera toujours au nombre de ses plus chers enfants. De son côté la France sait qu'ils gardent fidèlement le pieux souvenir de la patrie. Qui pourrait encore en douter après les preuves éclatantes que les habitants de Metz (pour ne point parler de leurs voisins) viennent de donner de leur patriotisme? Est-il un argument plus puissant que celui d'une population entière abandonnant ses foyers pour ne pas abandonner sa patrie? Après un tel spectacle, qui oserait mettre en doute encore la nationalité française de ce peuple? Qu'est-il besoin de discuter plus longuement sur un fait que démontrent péremptoirement et le douloureux accident d'hier et la tradition constante des âges passés? De cette tradition les *Chartes françaises de Metz* sont les premiers anneaux : elles sont les témoins authentiques et vénérés d'une communauté de race et d'esprit affirmée par la communauté de langue!

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, votre très-humble et très-respectueux serviteur,

François BONNARDOT.

P. S. Ce rapport était achevé quand la nouvelle de la mort de

contigus au dépôt des archives, et les travaux de réparations effectués dans ce dernier local par suite de l'incendie, n'ont pas été sans jeter quelque désarroi dans mes recherches.

¹ La durée de mon séjour à Metz fut celle de la seconde quinzaine de juillet 1872. Si cette date est expressément mentionnée ici, c'est en raison du genre spécial de difficultés que j'ai rencontrées dans l'exercice de ma mission.

M. Charles Lorrain est venue nous surprendre douloureusement. La perte de l'éminent bibliothécaire de Metz, d'autant plus regrettable dans les circonstances actuelles, a été précipitée par la catastrophe dont sa ville natale est la victime expiatoire. Elle a été vivement ressentie par tous ceux qui ont pu, comme nous, apprécier l'étendue et la sûreté des connaissances de M. Lorrain, son obligeance si affable, sa modestie, peut-être trop réservée, mais qui donnait un charme plus vif aux qualités de l'administrateur, du savant, de l'homme privé et du patriote. C'est un devoir pour nous de rendre hommage à la mémoire de cet homme de bien, en reconnaissance des nombreux et importants services dont nous lui sommes redevable.

APPENDICE.

I

12 JANVIER 1313-4.

A reverent peire en Jhesucrist, lor très chier et amei signour Hanri, par la grace de Dieu evesque de Verdun, nous, li .xvii., jureis, li consaul et toute li communitéis de la citié de Verdun, honour, reverence, et aus appairilliés a faire vostre volentei en toutes bones manieres. Chiers sires, comme en vostre venue deissiés et maintenissiés que vous aviés pooir et auctoritei de rappeler en la citei de Verdun toutes manieres de fourjugiés, et nous maintenissiens que faire ne le poiés ne deviés si comme de sous des cinc cas, c'est assavoir d'omecide, de trieves brisies, de larencin, de faucetei et de fame ravie; et a la parfin vous d'une part et nous d'autre fumes ai un acort, que nuns des dis fourjugiés des cinc cas devant dis ne pooit rentrer en la ditte citei ne revenir de vostre auctoritei, tant que drois en fuit dis ou acors en fuit fais, dont nous avons vos lettres et vous aveis les nostres : pour quoi nous vous prions en grant amour, comme a nostre chier et amei signour, que nulz des dis fourjugiés des cas devant dis ou d'un des cas ne weilliés metre com tel qu'il revignent; et se en la vile fuissiés, nous vous eussiens prieri de bouche et montrei par devant foisson de bonnes gens, humlement et en amour comme a nostre boin signour, en montrant celonc la veritei les periclz et lou mechief qui en la ditte citei en pourroent venir et a toz les demorans de la ditte citei et a tout lou païx a touz jours maïx, et comment, s'ainsi estoit se vous lou faissiés, vous iriés contre nostre chairtre et contre nos anciens drois et coutumes que vous nous aveis pro-

mix a tenir et jurei : pour Dieu, sire, si lou welliés ansi faire com si dessour est escrit, a la priere des bonnes gens de la ville, pour vostre honour, et pour bien de paix et pour justice warder et maintenir. Et se ansi estoit que faire ne le vousissiés a nostre priere si com dessus est dit, se que Diex ne welle, plaixe vous a venir a Verdun : se boins acors en poit cheoir entre vous et nous, il nous plairoit mout et lou desirans ; et se ai acort n'en poons estre, que Diex ne welle, warnisseis vostre court de ceaus qui entre nous et vous doivent le droit dire des querelles qui en pourroent estre oû seroient entre vous et nous : vos raisons et les nostres oïes, nous en soumes appairillié d'oïr droit et dou tenir. En tesmognage de veritei est mix li saiel de la citei de Verdun en ces lettres, qui furent faites l'an de grace mil trois cens et tresze, lou samedi après l'Aparution on moix de janvier.

(Bibl. nat. Collection de Lorraine, vol. 982 : Verdun, n° 7.)

30 OCTOBRE 1317.

Nous Hanris, p[ar] la grace de Deu evesque de Verdun, et nous li nombres, li lignages et toute li communitelz de la citei de Verdun, faisons savoir a tous que comme on tenit Dominicle de Saulz¹ en rewart de forjugié de la citei de Verdun pour un bestens qui avoit estei en la citei de Verdun le jour de la Trinitei l'an que li meliares courroit p[ar] mil trois cens et douze, de la queil chouse li dis Dominicles de Saulz se dolloit et se tenoit a greveis de ce que on lou menoit fuers dou droit escrit en la lettre de la paix de la citei de Verdun, si comme il disoit ; et demora ceste chouze pendant ansi jusques l'an de grace Nostre Signour mil trois cens et deiz et sept ans. Lou diemenge devant feste de Toussains, fuit acordei p[ar] nous, evesquez dessus dis et ceaulz de la citei de Verdun : p[ar] comun acort et asentement, et pour bien de paix regardames et enquerimes deligenment et p[ar] grant deliberation ; et toute la boune verritei seue, nous, pour bien de paix et pour l'onour de la citei de Verdun dessour ditte, acordames et ordenames p[ar] comun assent que li dis Dominicles de Saulz soit et demourse en la citei de Verdun toutes les foix qu'il li plairoit paisiblement p[ar]mei une soume d'argent qui et estei estimee a vint livres de tournois, de laquelle il ait fait grei et paement en entier a nous, evesques, nombres et coumunitelz dessour dis, et l'en aquittons p[ar] ces presentes lettres ; et p[ar]mei se li dis Dominicles de Saulz ait quitte et quite nous et la ditte citei de Verdun de tous damages dont il les pouroit suire ne la ville, fuit de meubles fuit d'erritages, jusques a jour de la confection de ces pre-

¹ Saulx-en-Woëvre, du canton de Fresnes-en-Woëvre, arrondissement de Verdun ; et non Saulx-en-Barrois, du canton de Void et arrondissement de Commercy, qui était du diocèse de Toul.

sentes lettres; et ait promins bounement et loalument, et sor l'obligation de touz ces biens meubles et non meubles, presens et a venir, ou qu'il seroient et pouroient estre trouvei, que jamaix encontre ne viret ne feret venir ne reclameir p[ar] lui ne p[ar] autrui. En tesmougnage de verritei nous Hanris, evesques dessus dis, avons mix nostre saiel en ces presentez lettres; et nous, li nombres, li parrages et li communitelz de la citei de Verdun, avons fait mestre le saiel de la ditte citei de Verdun en ces presentes lettres avoc le saiel nostre chier et amei signour Hanri, p[ar] la grace de Deu evesque dessus dit. Se fuit fait l'an et le jour dessus dit on moix de novembre (*sic*).

(Bibl. nat. Collection de Lorraine, vol. 982 : Verdun, n° 8.)

II

AOÛT 1251.

Je Morels, chanceliers de Toul, faiz conessant a tols cels qui ces lettres verront et orront que je doing et ai donei a Uguin, chanoigne de Toul, le fil Neymeri Barat, citein de Toul, ma maison ou je demore, la quex muet dou chapitre de Toul; et si li doing et ai donei ma vigne que on appelle Marsirien, la quex siet en Bar entre la vigne Saint Mansuei¹ et la vigne dame Feliste, la quel vigne je achatai a Peron qui fu senechauls de Toul; avecque cen je li doing et a donei la terre ou li moriers est davant ma nueve maison et les douz maisonnetes selonc. Et toz ces dons li ai je fait cum a chanoigne de Toul, en tel maniere que por ces chouses davant dites li davant diz Huguins paiera a l'eglise de Toul .xx. sol. de toloiz et un meu de vin a Baiart² chascun an, le jor de mon anniversaire apréz mon decez, en tel maniere qu'il le puet doner ou vendre a chanoigne de Toul selonc la custume de l'aglise de Toul; et cil a cui il les venderoit ou denroit tenra totes les chouse davant dites et paira les .xx. sol. de toloiz et le meu de vin davant dit chascun an. Et ces chouses davant dites ne venront a davant dit Uguin jusc'après ma mort. Et en tesmoignaige de ces dons ai je ses lettres saelees donees au davant dit Uguin de mon sael et dor sael seignor Jehan, doien de Sain Gengoul de Toul³ a ma requeste. Et ces letres furent donées l'an que li miliaires corroit par mil et douz cenz et cinquante et un, en moiz d'avost.

(Arch. de la Meurthe, G¹¹ : Fonds du chap. de la cathédrale de Toul.)

¹ Bar, montagne voisine de Toul, qui changea son nom en celui de Saint-Michel après que saint Gérard y eut fondé, au x^e siècle, un prieuré et une église sous l'invocation de ce saint. Cette fondation fut réunie à la mense conventuelle de l'abbaye de Saint-Mansuy. (*Diction. topographique de la Meurthe.*)

² Rien dans le contexte n'autorise à prendre « Baiart » pour un nom de personne. Comme nom de lieu, le *Dict. topogr. de la Meurthe* (p. 166, c. 1) ne connaît sous cette dénomination qu'un moulin dit *Bayarth* en 1214, *Baiart* en 1218. Ce moulin était situé sur la Seille dans le voisinage de Bey, au canton de Nomeny, arrondissement de Nancy.

³ Saint-Gengoult, ancienne collégiale, aujourd'hui église paroissiale de Toul.

1254.

Je maistre Ugues, chanoines de Toul, faiz a savoir a touz que, en tel meniere com sire Mourels, qui fut chanceliers en l'englise de Toul, me dona après sa mort sa maison en la quel il souloit demourer, la quel muet dou chapitre de Toul, la vigne que on appelle Marsirien que siet en Bar, la terre ou li mouriers est, les douz masonetes selonc, ensi com a chanoine de Toul : tout ensi et en tel forme je doing et ai donei toutes cez choses devant dites entierement a signor Uguon, mon oncle, doien de Seint Gengoul et chanoine de Toul, ensi com a chanoine de Toul, per lou consentement dou signor Nemerî Barat mon peire; et li diz sire Ugues doiens paiera pour toutes cez choses devant dites a l'englise de Toul, chascun an, lou jor de l'anniversaire lou dit chancelier, vint sols de toullois et un meu de vin a Baiart, ensi com je en estoie tenus dou paier, et tout en tel forme com les letres, saellees sor cez choses dou sael lou dit signor Mourel chancelier qui fut et dou sael avec signor Jehan qui fut doiens de Seint Gengoul de Toul, le devisent. Et toutes cez choses devant dites, les quels je ne voil ne ne puis rapeller, ne venront a dit signor Uguon jusque après ma mort. En tesmognage de la quel chose cez letres sont saellees dou sael le dit signor Nemerî mon pere, et dou mien sael; que furent faites l'andou milliaire Nostre Segnor per mil douz cenx et cinquante quatre ans.

(Arch. de la Meurthe, G¹¹ : Fonds du chap. de la cathédrale de Toul.)

III.

20 OCTOBRE 1274.

A son très cheir signor et noble baron Pheri, duc de Loreingne et marchis¹, Simons, cons de Sarebruche et sires de Commarcey², salut et son cervise aparoilei a faire a faire (*sic*) ça volentei. Sire, je vos fas savoir que je vos clains quite des chareites et de l'avoir Jehant dit Matrel, bourjoix de Monfaucou³, les ques li baroneirs et sui aident prinrent en mon condut de Commarcey; ne des or en avent je ne vos an peux

¹ Ferri III (1251-1303).

² La *Liste généalogique des seigneurs de Commercy*, donnée par dom Calmet (*Hist. de Lorr.* I, ccxxxix) ne fait mention de l'accession des comtes de Sarrebruck à la seigneurie de Commercy qu'à une date inférieure à 1282, par Jean I, fils de Simon de Sarrebruck. — Ce comte Simon est l'auteur de notre lettre. Il avait épousé la fille unique de Simon de Broys, seigneur de Commercy, auquel il aurait succédé, laissant après lui les seigneuries de Commercy et de Sarrebruck à son fils Jean. La liste de dom Calmet comprend une lacune considérable au milieu du XIII^e siècle, et ne s'accorde pas d'ailleurs avec les données de notre document.

³ Très-probablement Montfaucou, aux canton et arrondissement de Besançon (Doubs) : la mère de Simon († 1274) était dame de Montfaucou par son mariage avec Amé de Monthéliard, seigneur dudit lieu.

rein demandeir. An tesmongnaige de la quel chosee, je ai mis mon sael an ces leitres, que furent faites l'an de grace mil doux cens et cexante et katorce, lou samedi après la saint Luc euwangelitre.

Au dos est écrit : Lettres que li sires de Monfaucon quite le duc da la prise Jehan Marceil (*sic*) de Monfaucon. — Quitance dou signour de Monfaucon.

(Bibl. nat., départ. des mss. Collection de Lorraine, vol. II, pièce 30; scellé d'un scel de cire blanche, sur simple queue de parchemin.)

IV.

AVRIL 1269.

Ge Sebillé, dame de Sausures¹, et nos Perrins et Joffrois, fil a la ditte dame, fasons savoir a tous que, com notre boens sires et peres, noble ber Joffrois, sires de Borlainmont² qui fui, dont Dex at l'arme, at doné en aumone perpetuel a l'abbé et au covent de Miroaut³. j. home a Hosselaimont⁴ a tenir a tous jors, ne des pious ne des melors, ansi com il est devisé en son testament: nos avons otroié aus davant dis abbé et convent Saufroi, qui fut fis Imeret (?) c'on dit Lumbart, avec son heritage a tenir franchement et quictement, an tel usuaire par tout, com uns de nos homes de Hosselaimont, en bois et en ban, et les avons fat tenans et prenans; et se il defaloit del davant dit Saufroi que il n'ait hoir qui peüt et vossit tenir son heritage, il an panriert un autre ne des pious ne de[s] melors, ansi com il est desus devisé, qui tanroit l'eritage. En tesmognaje de ceste choze, je davant ditte dame ai mis mon sael en ces presantes lettres; et nos Perrins et Joffrois desus nomé, por se que nos n'avons poent de sael, avons fat saeler ces lettres dor sael ai noble baron signor Jehan, signor de Jenville⁵ et senechaut de Champagne, en tesmognage de veritei. Se fui fat en l'an que li milliaires corroit par mil et dous cens et sexante neuf ans, en mois d'avril.

Au dos est écrit : Littera de Hocelenmont de novo homine⁶.

(Arch. des Vosges, série H: fonds de l'abbaye de Mureau; avec fragments du sceau de la dame de Sausures et traces du sceau de Joinville.)

¹ Sausures-les-Bulgnéville, canton de Bulgnéville, arrondissement de Neufchâteau (Vosges).

² Bourlémont, écart de Frebécourt, canton de Coussey, arrondissement de Neufchâteau.

³ Mureaux, écart de Pargny-sous-Mureaux, canton et arrondissement de Neufchâteau, ancienne abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de Prémontré.

⁴ Housselmont, canton de Colombey-les-Belles, arrondissement de Toul (Meurthe).

⁵ Joinville, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vassy (Haute-Marne).

⁶ L'expression *de novo homine* fait allusion à des donations de serfs accordées antérieurement à la même communauté. Parmi ces donations, M. H. Lepage en signale une faite en 1254 par le même Geoffroy de Bourlémont qui figure dans notre chartre (*Les Communes de la Meurthe*, I, 504).

V.

FÉVRIER 1239-40.

Sachent tut cil qui ces lettres verront que, cum descors fust intre la glise de Flabomont¹ d'une part, et les freres de la mayson dor Templein de Noroy² d'autre part, suz lo ban de Cersez³, pais en fust fayte par conseil de prodomenz en itel meniere : que li eglise de Flabomont enporte la demonure de Auviler⁴, qui est in banc de Cersez, enterinement par davant et la glise ausiment sen partie dor Temple, et si enporten l'usuare de la grange de Auviler, in banc de Cersez ensi cum, li grange l'i avoit ; et li hommen dor Temple de Mandres⁵ de latente (*sic*) dame Margarete enportent lor usuare et les terres et les prés, par la rente paant ensi cum il l'i suylent avoir et paier ; et li remenans dor banc de Cersez en totes choses : in prés et in terres, in box et in awes et in rentes, lor vait par moytié. Et li frere dor Temple de Noroy davant dit ont acompagné li glise de Flabomont in trois quartiers de terre qu'il ont ad Osenviler⁶ en itel meniere : que li eglise de Flabomont averay la moytié de la rente des trois quartiers, et li frere dor Templen l'autre moytié ; et si par aventure adveni que li terre achaüt, li englise de Flabomont averoit la moytié et li freren dor Templen de Noroy l'autre. Et en après est ad savoir que li englise de Flabomont et li frere dor Templen de Noroy doivent faire en banc de Cersez atrait de hommes en bone foy por ville estufier ; et li englise de Flabomont ne pust rien adquester in ban de Cersez, ensi cum en rentes et in possessionz, sauvez les chosez davant dittes, que li frere dor Templen de Noroy n'i aent la moytié ; et li frere dor Templen de Noroy autelment ne puent rien adquester in ban de Cersez, in rentes et in possessions, que li englese de Flabomont n'y ait la moytié. Et si est ad savoir que li englese de

¹ Flabémont, écart de Tignécourt, canton de Lamarche, arrondissement de Neufchâteau (Vosges) ; ancienne abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de Prémontré.

² Norroy-sur-Vair, canton de Bulgnéville, arrondissement de Neufchâteau, était le siège d'une commanderie de la milice du Temple. — Sur les possessions du Temple en Lorraine et notamment sur la commanderie de Norroy, cf. l'étude de M. Digot insérée dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, année 1868, pages 258 et suiv.

³ Aucune localité de ce nom ne se trouve dans la région circonscrite par les données topographiques de la pièce. Nous n'avons pu déterminer l'appellation actuelle de ce village, si tant est qu'il existe encore. M. Digot (qui paraît avoir eu connaissance de notre document par une copie postérieure ou plus probablement par une analyse sommaire dont il n'indique point l'origine) n'a pas été plus heureux que nous sur ce point ; voici ce qu'il dit (page 287) : « Une localité que l'acte nomme *Sarcel*s et que nous ne connaissons plus sous cette dénomination. »

⁴ Oviller, ferme au territoire d'Auzainvillers, sur lequel voyez note 6.

⁵ Mandres-sur-Vair, canton de Bulgnéville, arrondissement de Neufchâteau.

⁶ Auzainvillers, chef-lieu de canton du même arrondissement.

Flabomont ne puet vendre la sue partie ne engagier ne alier, ne appeller voé; et li freren dor Templen de Noroy ne puent la lor partie vendre ne engagier ne alier, ne appeller voé ne querre partie, for que par comunz concors de la glise de Flabomont et des frerez dor Templen de Noroy. Et si est ad savoir que li englese de Flabomont ne li frere dor Temple de Noroy ne puent fayre grange ne habitacion en davant dit banc de Cersez. Et si est ad savoir que se li vile multiplioit, et li grange de Auviler cressoit et multiplioit en itel maniere qu'elle presset la vile par son usuare malement, li sires Huez li Prestez de Forcellez¹ et li sires Garins Verraz de Mosturul² ont poier de la mesurier. Et por iceu que ces chozes soient fermes et estables, ju freres Freriz de Morehenges³, maistres de la chevalerie dor Templen de Lorregne, ay mis mon seaul par lo consentement de nos freres ad presentes lettres en tesmognage de verité; ky furent faytes en moix de fevrier, en l'an ke li miliars corroit par mil et deuz cens et trente nouf anz.

Au dos est écrit, d'une main du XIV^e siècle : « Lettre de l'acort de Cersez entre nous et les frerez de Noroy⁴. »

(Arch. des Vosges, série H : fonds de l'abbaye de Flabémont.)

VI.

XII^e SIÈCLE.

INCIPIT DIALOGUS BEATI AMBROSII ANIME CONQUERENTIS ET RATIONIS CONSOLANTIS.

[ANIMA.]

Anima mea in angustiis est, et spiritus meus estuat, cor meum fluctuat. Angustia animi possidet me, angustia animi affligit me. Circumdatus sum enim malis, circumseptus erumpnis, circumclusus adversis, obsitus miseris, opertus infelicitate, oppressus angustiis. Non reperio uspiam tanti mali perfugium, tanti doloris non invenio

M'anime est en anguise et mes espiriz est chauffe et mes curs est periliz. L'anguise de mon corage me possis et l'anguise de mon corage me tormente. Evironnez soui de mais, asiiez de miseres, enclos d'aversitez, avironez de chaitivetez, coverz de malaürtez, appressé d'angusses. En nul lo n'atroiz di si gran mal refugii ni de si grant dolor

¹ Forcelles-sous-Gugney plutôt que Forcelles-Saint-Gorgou, tous deux du canton de Vézélise (Meurthe). Notre attribution se fonde sur ce fait que Forcelles-sous-Gugney était une possession du Temple, relevant de la commanderie de Xugney (Vosges).

² Monthureux-sur-Saône, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mirecourt (Vosges).

³ Morhange, canton de Gros-Tenquin, arrondissement de Sarreguemines (Moselle). — Ferry de Morhange est qualifié par notre document de *maître de la chevalerie du Temple* pour la Lorraine; cependant M. Digot (*ibid.* page 287) ne fait de ce personnage qu'un simple commandeur de la maison de Norroy.

⁴ Sur quelques-uns des caractères phonétiques de ce document voy. *Romania*, II, p. 246-8.

argumentum. Evadendi calamitatis in-
dictionem non comprehendo, minuendi
doloris argumenta non colligo, effu-
giendi funeris vestigium non invenio.
Ubique me infelicitas mea persequitur,
domi forisque me calamitas mea non
deserit. Ubicumque fugero, mala mea
me insecuntur.

Ubicumque convertero me, malorum
maiorum me onera comitantur: velut
umbra corporis, sic mala mea fugere
non possum. Ego, ille homo ignoti no-
minis, homo obscure opinionis, homo
infimi generis, cognitus per me tantum,
cognitus tantum mihi, nulli unquam
male feci, nulli calumniatus sum, nulli
adversus extitit, nulli molestiam intuli,
nulli inquietus fui, sine ulla querela
apud omnes vixi. Vitam meam delere
omnes nituntur, omnes contra me fren-
dent atque insaniunt. Conserta manu
in me pericula ingerunt, ad exitium
me pertrahunt, ad periculum me ad-
ducunt, ad discrimen vocant me. Ad
salutem nullus mihi protectionem pre-
bet, nullus adminiculum subtribuit,
nullus malis meis succurrit: desertus
sum ab omnibus. Quicumque me aspi-
ciunt, aut fugiunt aut fortasse me perse-
cuntur. Intuentur me quasi infelicem,
locuntur mihi dolum verbis pacificis,
ocultam malitiam blandis sermonibus:
aliud ore promunt, aliud corde volu-
tant: opere destruunt quod sermone
promittunt. Sub pietatis habitu, animo
venenato incedunt, malitias velant suco
bonitatis. Calliditatem simplicitate oc-
cultant, amicitiam dolo simulant, atten-
dunt vultu quod in corde non gerant.

Cui credas? Cui fidem adhibeas?
Quem fidei proximum sentias? Nullus
habere fidem novit. Ubi jam fides?
Perit fides, ablata est fides, nusquam
tota fides. Si legitimum nichil est, si

provoance. Nen pues avoir demunstre-
ment d'eschaper misere, nen ai pro-
vance d'amenrir ma dolor, nen atroiz
trace de fuir la mort. Partot me porse
malaürtez, ma misere ni mi deverpist.
Ou que je fui, mé mal me porsoeve.

Ou que je me torne, li fais de mé
mas me porsevent: ne pois fuit mes ma-
neskes l'umbre de mon cors. Ju suis
homo de mesconuiz non, d'oscure co-
gnoseance, de base esclate, par moi et
a moi tam solement cognuiz. Unques
homme ma ne fis, et nulu unques ne
detrâis, unques a homo contrare ne
fui, nulu moleste n'ai fait, a nulu
n'ai esté passibles, chis toz hommes ai
viscu sen complente. Trestu s'enforcent
destrure ma vie, et fremissent et for-
senne encontre moi. Par asemblee main
portent encontre moi les periliz, et si
trahent a mon torment, si me monent
et m'apelent a perilsce. Nus ne me de-
fent a salut, nuns nen ajoste defende-
ment, nuns ni mi donent deffendeme
avec ? , nuns ne secort a mes mas : di-
viriz suiz de toz. Qui unques me vait,
ou me fuit ou par aventure me porseut.
Il m'esgardent tuit cumme chatif, et
parolent a moit ni sa quel⁽¹⁾ boisie par
pasibles paroles, par soes paroles aor-
nent lor reponue malice; altre chose
matent fors par boche et altre porpen-
sent en curs: cel qu'il prometent par
diz destruent par ovre. Si vunt par vi-
nimé corage desoz l'abit di pieté, et
cuvrent lor malice par la color de bonté.
Vossetet réponent par simplicitet, amisté
fignent par boisie et demonstrent par
viare qu'il ne funt pas en cuir.

A cu crois tu? A cu ajoste tu fai?
Quel visin sentes tu de fai? (Si loautez
est nianz et nulle vertez.) Nuns ne set
avoir foit. Ou est foit? Peri est, tollue
est, et nului nen est seüre foit. Si loau-

¹ Ms: *amicitiam q*.

veritas iudicii nulla est, si equitas abicitur, si jus non creditur, si iusticia cunctis negatur : pereunt leges avaritia judicante, cupiditatis amore jura nichil valent, pecunia et dona legibus vires tulerunt.

Ubique pecunia vincit, ubique iudicium venale est : nullus legibus metus, nullus iudicii timor est. Impunita manet male vivendi licentia. Nemo peccantibus contradicit, nec scelus ulciscitur quisquam ; omne crimen inultum manet. Iniqui salvi fiunt, innocentes pereunt ; boni indigent, improbi habundant ; scelerati potentes sunt, justi egent ; iniqui honorantur, justi decipiuntur ; iniqui letantur, justi in merore et luctu sunt. Nulla re impediende, nulla causa, nulla criminatione, nulla crimen malitia mihi obiciunt, crimen mihi imponunt, criminis nodos contra me nectunt, criminis et suspicionis locum in me convertunt, in crimen periculumque me deducunt. Obiciunt mihi crimen cujus non habeo conscientiam. Nichil exploratum est, nichil patefactum est, nichil investigatum est, nichil repertum est : non tamen quiescunt adversum me mala configere, non quiescunt falsa testimonia preparare, non desinunt accusatores obicere, iudices non [de]sinunt conscribere : testium falsa sententia ad necem innocens ducor.

.....
Vinculo servitutis addictus sum, conditionis pondere pressus, servili opere mancipatus. In algore, in nive, in langore nimio, in tempestatibus tetricis, in omni labore, in omni periculo positus, post damna bonorum, post amissionem omnium rerum, inobis et pauper effectus sum. Egeo, mendico, infelix publice posco alimoniam : nemo egenti manum porrigit. Omnes mendicantem spernunt, esurientem nec micis suis reficiunt. In os sicientis nullus distillat guttam refrigerii, nullus

tez est nianz et nulle vertez de jugement nun est, si droiture est disjetee et non est trovee : justice est deneie a toz, les lois perissent jujant l'avarice, drotures ne valent niant par amor de cuvisse, li loir et les dones portent forces as lois.

Partot vaint richace et jugement est venaus. Nulle paor n'est a lois, nulle paors n'est de jugement ; sen pone est li congiez de mal vivre. Nus ne contredist as pechanz ; nus ne vange felonie ; toz blasmes maint. Li felon sunt salf, li innocent perissent ; li bon ont disate, li prochié abundant et li escumenié sunt possant ; li felun sunt lié et onoré, li juste sunt deceü et dolanté et em plor. Sen cause et sen crime contrajetent et amatent a moi blasme, lient encontre moi lor noz, atorment en moi leu de suspiciun, en blasme et en peril me moient. Amatent a moi lou blasmes ke je ne sai del quel. Nule chose n'est esquise, nule autoritet nen est chachie nen atrove : nekédant ne reposent findre mais contra me aparelier fas tesmonege, ne cesent de contrajetir li acusor, ne finent de dampner li envioz et la fause des tesmonz : et je innocenz suy menez a mort.

.....
Amenez sui a lien de servitut, apressez par fais de serjantie, sumis a ovre de serjant. En froidor, et noif, et trop grant langor, et noires tempestez, en tot travail et toz periz sui mis ; après les damages des bins, après la perde de totes choses, soi faiz besongnos, poures et aflavilliez. J'ai besogne, je mendie, je malaürois auvertement demant mon vivre, et nus n'adrace sai main a moi bosengnant. Tuit me despisent mandiant, ne ne saolent de lor miates lou famillant. Nus n'espaut ses gottes de

mihî prebet vel modicum undæ rorem : effectus sum enim cunctis abhominabilis.

Omnes ut ulcerosum contempnunt, ut fetentem expuunt, ut leprosum tangere horrent. Jacet caro astricta ferro, jacet pressa catenis, jacet ligata vinculis, jacet vincta compedibus.

Non desunt tormenta, non desunt cruciamenta, non sunt minus supplicia. Cotidie crudescit in me sevitia, corpus meum carnifices novissime cruciatibus lacerant, inaudito genere linguarum. penarum, viscera mea et membra dilaniant. Quidquid possunt super me crudele excogitant : mille penis extortus, mille subactus tormentis, mille laceratus suppliciis. Caro mea plagis secta computruit, semper latera saniem fundunt, lacerata membra putredine defluunt. Cum fletibus sanguis manat, cum lacrimis sanguis stillat; non est solus cruer lacrimarum sed vulnerum.

Consumptus sum in dolore miser, in dolore et animus et corpus defecit. Mens jam victa est, anima preclusa dolore. Multa intolerabilia sensi, multa acerba sustinui, multa brevia pertuli : tam grave et crudele vulnus nunquam excepi. Momentaneo interitu percussus sum, inopinato vulnere oppressus sum, improvisum me in tantis malis calamitas vite conjecit. Ignorantem subito oppressit calamitas, repentinus interitus casusque me obruerunt.

.....
Sola michi mors placet, sedeo miser, expecto : mors tarde venit. O mors, quam dulcis es miseris ! Quam suavis es, o mors, amare viventibus ! Quam jocunda es, o mors, tristibus atque merentibus ! Accedat ergo ad vite magnum malum mortis grande solatium ! det finem miserie requies sepulture ! et, si non vite, certe vel mors miserie incipiat ! mors malorum omnium finem ponat, mors calamitati terminum prebeat, om-

refrigere en la boche de soillant; nuns ne denet a moi nes une petite rosee d'aigue : kar je sui fayz a toz hahynoz.

Tui me despisent cumme rugnois, et derachent cumme flarant, et enhorrisent cumme lipros.

De liens et de boes li tormant ne defaillent, ne ja n'in i ait moins. Chascun jor est plus cruirtez, et a dariens il torment; li tormentor descirent mon cors par tormant, et depecent mes entrailles et mes membres en trengre manieres des poines. Quicunqes cruer chose il puient, porpensent sor moi, par mil poines tormentetz, sumis a mil tormenz et disciriez. Ma chars est purrie, detallie par plaies, meu costet tot tens espandent porroture; meu descirit membre decorrent de porreture. Enseble les plors et les larmes decort li sans, li ques n'es pas despas des larmes mas des plais.

Je chatis sui consumez en dolor; mes cors et mes corages defait en dolor; ma pense est venue et m'anime est devant close par dolor. Mentès choses ai sofert ke ne font a sofrir, mente agres choses a sustenui, mente tenceon a portee: unques si gris et si cruir plaie ne ceû; feruz sui par subiten destruiment, et appressez par astrange plaie. La misere m'at appressei subteinement niant sapant; li subitens destruament et aventure m'ont ascravantet.

.....
La sole morz plais; mais je, chatis, entent et a la vie tart. O tu, mor, cumme es dolce a chaitis! Cum suis as vivanz amerement! Cum es joose as dolanz et as ploranz! Or aproche li conforz de la grie mort a grant mal de la vie! Li repais de sepulture done fin de misere! et si la morz de vie ne vient siveas non, la morz de misere s'encomecest et mate fin des mais et termine des miserès, et tollet tote cha-

nem calamitatem mors adimat! Melius est bene mori quam male vivere; melius est non esse quam infelicem esse. Ad comparationem miseriarum mearum feliciores esse puto mortuos quam viventes. Parcite dolori meo, queso; parcite merori meo, queso; parcite, ignoscite angustie mee; veniam date, indulgete meis doloribus; in tanto dolore contra me commoveri nolite: percussione enim meam deploro, familiarem cladem miserie mee lugeo, plura enim ministrat dolor. Non valeo consolari miser, impatiens est enim dolor meus, infinitus est enim meror meus, nullatenus linitur vulnus meum. Nullus lacrimis modus est, nullus dolorum modus est, nullus dolorum finis est; jam nulla fiducia est animi, jam ferre non potest animus, jam victus miseriis concidit animus.

tivité! Mioz est bien morir que mal vivre, et niant estre que a estre malauros. A l'esgardement des mess misereres cuie je les morz estre plus aüros que les vivanz. Les pri : aspargniz a dolor et a mon plor! pardenez a mon anguise! denez me, pardenez a mes dolors! ne voil estre commeüt encontre moi en si grant dolors? kar je plagne ma batuire, deplor ma misere, et plor la privee pastilencé di chaitivitet, et dolor m'aministre plusors choses. Je chaitis ne pois estre confortez, kar mas dolors est nianz sofranz et mes plors est sainz fin; en nule manire n'est plaie asuagie. Nule fins est as larmes et des dolors, nule fiance n'est ja de corage, ni puit ja sofrir li corages, et vencuz est et cheüz par misereres.

[RATIO.]

O homo! Quid tantum diffidis animo? Cur adeo mente debilitaris? Cur animo tantum diffunderis? Quare tanta pusillanimitate deiceris? Quare in adversis adeo fra[n]geris? Omitte tristitiam, desine tristis esse, tristitiam repelle a te, mesticie noli succumbere, noli te multum dare tristicie, repelle a corde tuo dolorem, ab animo exclude dolorem, inhibe impetum doloris. Non perseveres in dolorem, vince animi dolorem, supera mentis dolorem.

O tu, hom, por ko difies tu de ton corage, et si granment es aflavelliz par penses, et confus en ton corage, et digetiz par tant descoragement, et es humiliez en contrarioses choses? Lassez et bote en sus de toi tristace et ne soies dolanz. Ne soujeces ne ne dener leu a dolantei. Debote et esclou dolor de ton corage, retien la force de dolors. Ne perseverer mies en dolor; venc et sormonte la dolor del corage et de ta pause.

[ANIMA.]

Qualiter? quo pacto? quo modo? quemadmodum? qua ratione? qua arte? quo consilio? quo ingenio?

En quel manire? par quel covent? comment? com fattement? par quel raison? par quel art? par quel conseil? par quel engeng?

[RATIO.]

Omni opere, omni vi, omni arte, omni ratione, omni consilio, omni ingenio, omni virtute, omni instautia. Sume luctamen contra temporales molestias; esto in cunctis casibus firmus;

Partote ovre, et force, et art, et raison, et conseil, et engeng, et vertuit, et par tot enchacement. Prent lute encontre les temperauz dolantéz; soframment et par eugal corage sofrre totes contrares

patienter tolera omnia; omnia adversa æquo animo tolera. Noli singularem conditionem tuam intendere; non est a te solo tua acerbitas pensanda, non est solo a te tua consideranda calamitas: respice similes aliorum casus, intende miserias eorum quibus acerbe aliquid accidit. Dum tibi aliena pericula memoras, mitius tua portas: aliorum enim exempla dolorem relevant, alienis malis facilius consolatur homo. Quid incusas acerbissima tua decreta? Quid causa tui periculi tantum luges? Non sunt nova tua supplicia; habes exempla calamitatis: quanti tales casus, quanti talia pericula pertulerunt! Patienter ab uno ferendum est quod nullis accidit tolerabile. Pena hujus vite brevis est; et qui affligitur, mortalis. Tribulatio hujus temporis finem habet, transeunt omnia seculi hujus nec permanent. Omne quod venit stare non potest. Nichil est in hominis vita diu, nichil tam longum quod non in brevi finiatur. Habent sub celo finem suum omnia. Impossibile est ut homo sis et non gustes angustias: dolor et tristitia omnibus communia sunt. Omnia in hoc seculo eventu simili sustinemus; nemo imperpetuo expers mali est; nemo est qui in hoc seculo non doleat.

choses, nen entendre a ta sole aventure. Ne doies pas penser a ta sole adversitet ne de ta sole misere: esgarde les senblanz aventures des atres et entent les misereres d'iceous a ques avient aucune chose agrement. Quant tu rimembres les maus astrenges, plus soef portes les tiens, kar li exanple des atres t'alegent la dolor: li hom est confortez plus ligerement par astrenges mas. Por ko encuses tu tes très cruirs jugementz, et plores tant por la cause de ton peril? Teu torment ne sunt pas novel; exanple es de ta misere: quant homme unt sofert tes aventures et tes perilz? Ceu que sofraule chose est ave-nuz a menz fait a sofrir a un soframent. La poene de ceste vie est bries, et cil qui est tormentez est mortés. La tribulations de cest tens at fin, totes les choses del secle trespasent et ne mainent mies. Tot qui vient ne puit ester. Nule chose n'est longement en la vie de l'ume, ne si longé ki ne fineiscet en brif tens. Tote riens soz cel at sa fin. Ne puit estre ki soies hom et ne sofes anguisses: dolors et tristace sunt communes choses a toz. Nos sofruns toit en cest secle par senblant aventure; nuns n'est parmingnalment sens partie de mal, et que ne se doilet en cest secle.

(Bibl. de la ville d'Épinal, n° 181 (58 du Catalogue des mss.))

VII.

AVANT 1210 (ÉCRIT VERS 1220).

(Fol. 6.) Il i ait .viii. famles: li dui clostrier, li refroituriers, li char-pantiers, li mastres keus et dui keu desoz lui, et dui fornier. Chascuns doit avoir .xiiii. quartes de formant ou lo bollonc (*sic*). Chascuns doit avoir .ii. mues de vin, mais li mastres keus en doit avoir .iii. Chascuns doit avoir .iiii. fromages de hou. Chascuns doit avoir une quartele de sel, et li mastres keus. ii. Li clostrie signor Bertran¹ ait vigne, li

¹ Bertrand, évêque de Metz, ✱ 1210.

charpenterie ait vigne, et li mastres keus ait vigne, li charpenterie¹ ait .i. champ. Li .viii. famle ont .xiii. quartiers de terre. Colins de la Tor² n'ait niant en ces quartiers, mais il ait la soe moixon a Marclive.³
..... (fol. 7)

Quant .i. chanoines muert, il doivent avoir son propre chavichel et sa propre sarge et son propre lincuel, s'il valt .x.s.; et s'il nou valt, om lour doit doner .x. s.; et s'il valt muez, lor est; et se li mors n'avoit tant dou sien, li chapitles lor randerait. Quant .i. chanoines muert, sa masnie lo doit faire savoir aus famles et il (fol. 7 v°) doivent venir au cors. Li forniers i doit faire porter la bire; li famle doivent estre present au laver dou cors, por aidier a retourner, et por aidier a vestir, et por metre en bire; et quant om receoit lo cors aus eglises, il doivent aidier les signors a sostenir lo faix. Quant li cors est ou mostier Saint Piere, li famle doivent dire autretant de Patenostres com il ait de fueilles en la Grant Bible, et si doivent metre lo cors en terre. Li clostrier doivent warder lo clostre, et si doivent faire handeler lor clostre lo Grant Macredi de Pasque, et a la Commemoration saint Pol faire handeler et jonchier; et quant li vins de la collation est ou sellier, il lo doivent faire apporter ou refroiteur. Li refroituriers doit warder son refroiteur et ses napes et ses hanas, et si doit drecier les taules, et si doit wader lo jallois et la clochete et lo tinbre. Li charpantiers doit la nuit dou Grant Juesdi fa barde et la tonele et chandeliers de fust por metre sor les tables, et si doit faire fauté aux signors, et doit ovrer en oivres (fol. 8) dou chapitle, et doit metre ovriers covenables en l'uevre sor son sairemant, et doit lassier .i. d. de sa jornaie; et les esteles sont soes. Li keu doivent faire lor office en la cuisine, se mestiers estoit. Li fornier doivent eschauffer l'awe dou mandei au Grant Juesdi, et panre lo blef dou grennier p[ar] fautei. Tuit li famle doivent estre a la cene dou Grant Juesdi por servir.

(Archives de la Moselle : Fonds du chapitre de la cathédrale de Metz.)

VIII.

XIV^e SIÈCLE.

A, format in-4°.

(Fol. 35 v°, c. 1.) DES .XVI. PEICHIÉS QUE VIENNENT DE JOUER.

En geu est sovant peichié de covoitize et moult d'autres peichiés por coi on se doit garder. A moins. xvi. peichiés puet on nombrer que per okixon de geu viennent. Li premier est covoitize, qui est racine de tous

¹ La répétition du mot « charpenterie » est probablement une faute; il devrait y avoir au « refroiturie » ou plutôt « fornerie. »

² C'est sans doute le « refroituriers. »

³ Mécleuves, canton de Verny, arrondissement de Metz.

malt. Li secons peichiés est traïxon, quant il baïez a despolier celui avec qui il boit et maingut. Li tier pechié est cruautéit, car il voroit despolier son compaignon, se il peoit, jusç'ai braies, ceu que ne feroient pas lis laïrons que depollent les pallerins. Li quars est uzure grant, si con. xi. d. pour. xii. Li cinkimme est blaspheme de Dieu et des Sains, si come en laïdes parolles et en vilains saïremens. Li sisimes est li despit des commandemens de sainte Eglise. Li septime est li esclandre de son prome qu'i corrunt per mal exemple. Li utime, li omission des biens que il deust faire ou tens que il geue. Li neufuimes est sovent (c. 2) estre perjurs, quant il jure qu'i l'ait gaingnier et il l'ait perdu. Li diximes est tricherie que li uns fait ver l'autre. Li onzime, corrous. Li douzimes, laïdanges. Li trazimes est baïement. Li quartozimes est brisier les feistes et plus sovant les grans. Li quinzime est homicide que aucune fois s'antrevient. Li sozimes est ydolatrie en ceu qu'il aime muez a entendre a geu que a Deu servir.

Li gueires trepasse tous les deïx commandement. Et ancunes fois en sont feme et enfant desheriteit, et lis fis en deviennent laïrons et les filles en vont a bordel. Et por ceu est ceu pechiés non mie soulement de juer, mais de seoir et de regarder lou geu, et de loweir et de prester les chozes de coi on gue anci con ci que prest-roit l'aïpee por occire aucuns sains. Li guous peïchent en ceu qu'is crucefient Nostre Sire tant com il est an aus.

B, format in-8°.

[CONTRE L'ORGUEIL MONASTIQUE.]

(Le commencement manque.)

..... [ale-]
(Fol. 39, c. 1) veïr en sou cueur. Quant li dyables aparcent ceste presumption ou cueur de l'ermite, si ce mist une vespree en seblance d'une trop belle fame, et s'aprocha de la maisenete au prodome ansi comme elle fust assarree en desert, et ce lasse cheoir par mi l'uis leans, et faingnoit qu'elle fust moult lasse, et li requisit qu'il la lassat celle neut leans que la bestes sauvages ne la devorassent c'elle gesoit defueur par neut. Cil d'une grant pitet li otroïa. Après commansarent a parler ensemble familièrement; après les paroles vinrent li ris et li solas; après vinrent au vilains atouchemens. Que vous diroie je plus? A darriens fut pris par affection li chevaliers Jhesu Crist; et si com il s'aparilloit jai a faire lou pechei, et celle si comme uns umbres s'avanuit. Si comme li villars couroit après li, une grant multitude de dyables qui estoient venu veoir les jostes commen (c. 2) cerent a braire et arrire et a dire: « O moines! moines qui t'alenvoies en tou cueur et cudoies panre la grue on cieïl, comment es tu si tost trabucheiz en enfer? » Li malaureus out si

grant honte de ce qu'ansi avoit estei deceus qu'il laissa sa fosse, et c'en rala au monde et s'abandonna a toutes ordures, et perdit quant qu'il avoit fait de biens por l'avelement de cueur qui l'en vint.

De cest orgueil touche ci S. Augustins trois chozes por quoi elle fait merveilleusement a douteir, en religion espezialment.

.....(fol. 40 v^o. c. 1)..... Enci faisoit li abbes Moyses, qui avoit estei ou siecle uns grans pechierres et puis fut de trop grant penance : car quant li dyables lou tamptoit de elation il courroit a ces pichieis, et quant de desperation il courroit a sa biens ; dont li dist li dyables : « Tu nos a veincu : quant nos te humilions, tu t'alieves ; quant « nous t'alevons, tu te humilies. » C'est li consous lou Sage en *Ecclesiastico* : Au jor da biens que Dieus t'a fais, ne [o]blieir les maus que tu as fa[i]t¹.(c. 2)..... Donques, les considerations de sa defautes, la considerations des millours qu'il ont fait, et la petite certainnete de la bonte de² nos euvres sunt suffisant remedes contre len elation devant dite.

(Bibl. de Metz, ms. n^o 264 ; recueil factice portant au dos : « Spécimen d'anciennes écritures du vi^e au xvi^e siècle. »)

IX.

XIII^e SIÈCLE.

Ces chansons se retrouvent dans les manuscrits suivants ; les n^{os} 2, 3, 4, 5 ont été publiés.

(Fol. 1.) 1^o chanson. Deux couplets commençant respectivement par : *D'autre chose ne m'a amors meri*, et *Au comencier se doit on bien garder*.

2^o chanson, fort endommagée, commençant par : *C'est rage et d[er]verie*. A la Bibl. nat. dans fr. 844, fol. 46 ; et dans 12615, fol. 99, sous le nom de Quesnes de Bethune. Publiée d'après le ms. 12615, par Buchon, *Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française dans les provinces démembrées de l'empire grec à la suite de la quatrième croisade*, p. 421.

3^o chanson, fort endommagée, incomplète du commencement. Le premier vers devait être : *L'autrier un jor, après la Saint Denise*, de Quesnes de Bethune, dans 844, fol. 47 ; 12615, fol. 100 ; 20050, fol. 95 ; ms. de Berne, n^o 274. Publiée d'après 12615, par Buchon, ouvrage cité, p. 423.

(Fol. 1 v^o.) 4^o chanson. Le troisième couplet *Deus ! que ferai ? dirai li mon courage ?* de la pièce du même Quesnes de Bethune, qui commence par *Mout me semont amors que je m'envoie* ; dans 844, fol. 45, et 12615, fol. 99. Publiée par Buchon, d'après le second de ces mss. ouvrage cité, p. 420.

¹ *Eccl. XI, 27 : In die bonorum ne immemor sis malorum.*

² *Ms. ne.*

5^e pièce. *Cançon legiere a entendre*, du même; dans 12615, fol. 101 (Buchon, ouvr. cité, p. 423), et dans 1591, fol. 10.

6^e pièce, incomplète de la fin : *Quant voi le tans del tout renouveler*, 844, fol. 126; 12615, fol. 23; Vatican, 1490, fol. 81; dans ms. de Sienne, fol. xxxv. Sous le nom de Colart le Bouteillier, dans 844, 12615, et Vatican; anonyme ailleurs.

(Fol. 2.) 7^e pièce, incomplète du commencement : [*Bel m'est del pai que je voi restore*]; 12615, fol. 59, sous le nom de Vilain d'Arras.

8^e pièce : *Tuit mi desir et tuit mi grief torment*. Chanson du roi de Navarre, dont on a déjà une quinzaine de copies.

9^e pièce : *De bonne amor vient science et bontés*. Chanson du roi de Navarre, qui se trouve, comme la précédente et la suivante, dans presque tous les chansonniers.

10^e pièce : *Tant ai amors servie longuement*. Du roi de Navarre.

Fol. 2 v^o. Usé par le frottement, il est presque complètement illisible.

(Archives de la Moselle.)

X.

XIV^e SIÈCLE.

Voici la liste des manuscrits qui contiennent le *Livre de Sydrac* au complet :

762 (anc. 7181),	1161 (anc. 7384 ⁷⁻⁷ , Colb. 2704),
1156 (anc. 7384 ²),	19186 (anc. S'-Germ. 1671),
1157 (anc. 7384 ²⁻² , Bal. 399),	12441 (anc. supplém. 1101),
1159 (anc. 7384 ⁴⁻⁴ , Colb. 1581),	24395 (anc. S'-Victor 337),
1160 (anc. 7384 ⁵⁻⁵ , Colb. 1669),	1158 (anc. 7384 ³⁻³),

ce dernier ms. en provençal, sans numérotation d'articles. De tous ces manuscrits les seuls qui concordent entre eux sont, ainsi que je l'ai dit, 1156 et 19186. Il serait sans intérêt pour le moment de renvoyer à l'un quelconque de ces manuscrits; je préfère donner en référence le numéro respectif que chaque article du feuillet de Magny porte dans le volume publié par M. Adolfo Bartoli : *Il libro di Sidrach*. Bologna, 1868, in-8^o.

A. — FACE INTÉRIÈRE.

(Col. 1) [ccclxxx]. Seulement les derniers mots de l'article dont voici le titre dans l'ouvrage italien, cap. cccxxvi. *Lo re demanda : Se uno uomo trovasse un altro sopra la moglie?* (p. 349.)

ccclxxxvi. *Doit-on panser ou fait que li autres gens font?* — Cap. cccxxvii, *L. r. d. : De l'uomo pensare per la gente?* (p. 350.)

ccclxxxvii. *Doit li hons blamer Dieu de courous ne de perde qui li aveigne?* — Cap. cccxxviii, *L. r. d. : De l'uomo biasimare Dio per perdita o per dannaggio ch'egli abbia?* (p. 351.)

CCCLXXXIII. *Dou quel puet on avor plus d'oncr, ou du riche ou du poure?*
— Cap. CCCXXVIII, *L. r. d.* : *Di che puo l'uomo avere più lodo di dare al ricco uomo o al povero?* (p. 352.)

(Col. 2) [CCCLXXXIII]. Les dernières lignes de la question ainsi posée dans l'ouvrage italien, cap. CCCXX, *L. r. d.* : *Dee l'uomo servire a tutte genti?* (p. 353.)

CCCLXXXV. *Qui est la plus savorouse chose qui soit?* — Cap. CCCXXI, *L. r. d.* : *Quale è la più saporita cosa che sia?* (p. 353.)

CCCLXXXVIII. *Dont ist la suour des cors des gens?* — Cap. CCCXXXIII, *L. r. d.* : *Lo sudore del corpo onde escie e onde viene?* (p. 357.)

CCCCI. *Quelle choze est la plus gracieuse qui soit?* sans réponse, le feuillet ayant été coupé en cet endroit. — Cap. CCCXXXVII, *L. r. d.* : *Qual' è la più grassa cosa che sia?* (p. 359.)

B. — FACE EXTÉRIEURE.

(Col. 1) [CCCCII] Il manque la rubrique et les premiers mots de l'article qui porte en titre dans Bartoli, cap. CCCXXXVIII, *L. r. d.* : *Quale vale meglio al punto della morte o lo grande pentimento o la grande sicurtade della vita perdurabile?* (p. 359.)

CCCCIII. *Doit-on ploré les mors?* — Cap. CCCXXXVIII, *L. r. d.* : *Dee l'uomo piangere i morti?* (p. 360.)

CCCCIII. *Se nuls vint onques de l'autre siecle qui recontest riens de paradis ou d'anfer?* — Cap. CCCXI, *L. r. d.* : *Venne mai niuno dell' altro secolo che contasse di paradiso e di ninferno?* (p. 361.)

[CCCCVI]¹ *Poroit on engendrer enfent, qui n'eust que une coile?* Le commencement de la réponse manque pour la même cause qu'à CCCCII, la fin est à la col. 2 moins une ligne ou deux retranchées du haut comme à [CCCCII]. — Cap. CCCXLII, *L. r. d.* : *Chi non avesse ma ch' una coglia potrebbe egli ingenerare, per l'una grande e l'altra piccola?* (p. 362.)

¹ Ici se présente une difficulté assez considérable. D'une part l'article n'est pas numéroté dans notre feuillet; d'autre part les manuscrits français et l'ouvrage italien font suivre immédiatement cet article de celui qui porte le n° CCCCVII dans le feuillet de Magny. Comme l'article précédent est numéroté CCCCIII, il y a donc dans la suite des articles de ce feuillet une lacune qui porte soit sur le n° CCCCIV, soit sur le n° CCCCVI. Or les premières lignes de la col. 2, qui sont la fin d'une réponse, se rapportent assez bien à la question : *Poroit on engendrer...?* laquelle question précède immédiatement notre article numéroté CCCCVII, dans le texte italien et dans tous les manuscrits français sauf 1156 et 19186 qui ne comptent que pour un, et 24395. Cela étant, nous sommes donc autorisé à faire porter la lacune de Magny sur l'article qui serait numéroté CCCCIV = cap. italien CCCXLII, *L. r. d.* : *Che dee l'uomo dire quand' egli si leva o quand' egli si corica?* (p. 361), et à attribuer le n° [CCCCVI] à la question : *Poroit on engendrer...?* — L'accord en ce point du feuillet de Magny avec la plupart des manuscrits français ne doit point faire préjuger en faveur d'une communauté d'origine avec tels ou tels de ces manuscrits : les lacunes sont trop nombreuses dans les différentes copies de Sydrac et trop divergentes, pour permettre d'asseoir un jugement définitif avant d'avoir étudié et comparé tous les manuscrits dans leur ensemble.

(Col. 2, quelques lettres et mots effacés.) [c]cccvii. *Pour quoi ne puent concevoir les femes de moins de . x . a[ns] ne point engendré? — Cap. cccxlvi, L. r. d. : Gli garzoni di x anni o di meno, perchè non ingenerano, e le fanciulle simigliantemente perchè non impregnano? (p. 363.)*

cccviii. *Se li diables orent poine dois lors que il cheirent du c[iel]? — Cap. cccxlvi, L. r. d. : Anno gli diavoli pena nell'altro seculo? (p. 364.)*

[cccxi²] *Se tuit cil et toutes celles metent (2) . . . rous au monde? 1* La réponse manque. — Cap. cccxlviii, L. r. d. : *Se tutti quelli che nascieranno morranno? (p. 367.)*

(Archives communales de Magny-sur-Seille, près Metz.)

XI^e.

XIII^e SIÈCLE.

- 1^o, c. 1.) Outre s'an passe, et li dus Gerb. dist :
« Perjureis estes, maint home l'ont oï. »
Trestoz armeis del chival desxandit,
A jenoillonz devant les Sainz se mist,
5. Si ait offert un besant d'or tot fin
En l'onor Dieu et le Saint Esperit
Et de la Croix et del Perre et del Fil :
Que a honor l'an laist del champ partir.
Baisse la chase, si est en piés saillis,
10. Tantost montai sor son destrier Flori;
Et dui baron l'ont per la resne prins,
Desi a Loire l'an on meneit ansi,
An .ii. batiaus en ont les princes mis.
Outre les passent de l'autre pairt le fil :
15. En plain gravier a terre les ont mis.
Premiers parlait Gerb. li fis Gar. :

¹ Ici encore le copiste a omis de numéroter cet article qui vient à la suite d'une nouvelle lacune de trois questions dans Bartoli et les manuscrits français. La fin de cette question est très-difficile à lire, l'écriture étant usée par le frottement. Je propose de la rétablir ainsi : *S. t. c. e. t. c. meurent qui sont venus a. m.*

PRINCIPALES VARIANTES DU MANUSCRIT FR. 1622.

² Ce manuscrit est à deux colonnes, par trente vers à la colonne. Le poème de *Girbert* y commence au folio 143^d; notre fragment prend au septième vers du folio 176^b (30^e vers de la laisse) pour finir avec la laisse à la moitié du folio 177^d.

- | | |
|--|---|
| 1. et li dus li a dist. | 11. Parmi les regnes les ont .ii. vassaus pris. |
| 2. tant homme. | 13. ont les .ii. barons mis. |
| 4 bis. Si m'aït Dex et li Saint qui sunt ci! | 14. D'autre part Loire les ont passés à fil. |
| 5. .iii. besans d'or fin. | 15 bis. <i>Es chevaux montent, si ont les escus pris.</i> |
| 7. Et de sa Mere et dou Pere autresi. | 15 ter. <i>Ils s'alongierent .i. arpent et demi.</i> |
| 8. issir. | |
| 10. Et si monta sor son cheval Flori. | |

- « Je vos deffi, orguilloz Fromd.,
« Si com celui ke mon perre murtri,
« Et ke Beg., mon oncle, a tort traï,
20. « De la roïne la parolle a tort dit
« Dont el palais fut leveit li estris. »
Fromd. l'ot; son escu ait saxi,
Le destrier broche, le sanc an fait saillir;
Per les anarmes joinst l'escu a son pi,
25. Brandist la hanste dont li fers est bruni.
Li dus Gerb. li adresa Flori.
Grans cols se donent sor les escus votis,
Desor les bocles les ont frais et malmis :
[H]aubere sont fort quant maille n'en rompi.
30. [O]utre s'an passent ke nus d'iaus ne chaî.
[D]ient François : « Boin chivelier ait si. »
— « Voir, dist Fromd., mout est prous Fromd.,
« Ancor serait cuens palais se je vif. »

- Fromdin broche le destrier de Chastelle,
35. Brandist la hanste dont li penons vantelle,
Et fiert Gerb. sor la targe nouvelle;
Per mi la bocle li fraint et esquarterelle.
Dieus le gari! ceste vertus fut belle.
Il l'empoint bien, permei l'arson l'enverse,
40. Fors de l'estrier li volait le piet destre :
Por un petit ne le portait a terre.
From. escrie des plus hautes fenestres :
« Per Dieu! Gerb., ce ne poroit mie estre
« Que vos aieis ja honor an ma terre,
« Car mes fis est boins chiveliers et destres :
45. « Si saurait bien ces anemins requerre.
« Ves la roïne ke lasus vos apelle;
« Se i moreis ne sai mais qui la serve;
« Dolente an ieirt, se riens vos i voit perdre. »

50. Li dus Gerb. fut mout boin chivelier :

- | | |
|--|--|
| 17. « J. v. d. », dist il a Fromondin. | 39. Cil l'enpoint b. desor l'a. l'any. |
| 18. m'ocist. | 40. F. d. l'e. li mist le pié senestre. |
| 19. Begon mon oncle par traïson murdri. | 41. ne l'abati. |
| 22. (Manque.) | 44. nule honor. |
| 23. Le destrier hurte, le feu en fait saillir. | 45. b. chr. honeste. |
| 25. dou roit espié forbi. | 45 bis. Si set de armes tout ce qu'il en peut estre. |
| 28-29. (Manquent). | 46 bis. Et ses amis bien retenir en guerre. |
| 31. « Bon chevalier sunt cil. » | 49. Mout iert dolante, se vous i voit rien perdre. |
| 32. Ce dist Fromons : « Mout est hardis mes fiz. » | 50-56. (Manquent.) |
| 37. Desous l. b. li fant e. e. | |
| 37 bis. Li fers li passe entre bras et l'aïstele. | |

42. A bras senestre ait l'escu sorhaucié:
Li adrois anfes fut mout d'armes maniers,
Brandist la hanste, si adresse lou destrier:
Fiert Fromdin sor l'escu de quartier.
50. Li cois esclise, ne fait mie tochié,
Outre li passe très per delais le chief.
Fromondin sant ke Gerb. passeis fu.
Traite ait l'espee, si se joint a l'escu:
Hardiement est repairiés a duc.
60. Grant cois li donet permey le hiaume agu:
Pieres et flors an ait jus abatu.
Le sercle d'or li ait permey fandu.
Une grant piece li tranchait de l'escu.
Et le nasal de son hiaume abatu.
70. Ne fust li drois et Dieus ke fait vertus.
Malvaissement fut Gerb. avenu.
Mout ot grant duel Gerb. li Loherans,
Honte ot an soi; mout l'esgardent les gent.
De la bataille li estait mallement.
80. Et la roïne li cria hautement:
(Hé! Gerb., sire! je vos tieng a parant.
(Et après Dieu de ma mor a garant.
(Ne soieis mie envers Dieu mescreant.
(Que vos aieis dotance de noiant.
90. Que mais traitres ait ja dureté en cham
(Envers prodome qui a son droit le prant.
(Requier le bien a l'espee tranchant:
(Ja le varais meté et recreant.)
Li dus l'entent, si se vait rebaitant
Devers Coloigne ou il ot amor tant:
De Beatrix, la belle au cort vaillant.
Li resovient; joie en ait eü grant.
Ses piés resgardet, sor les estriers s'estant,
Brandist la hanste del roi elpiel tranchant.
55. Per les enarmes met l'escu en present.
Des esperons hurte Flori le blanc,
Et il li sant des .iiii. piés avant.

55. s. eubrache l'escu.

61. rompa.

63. fandi.

67. grant honte.

78. Duel ot en soi, et regarda sa gent.

71. Et de me honor apres Dieu a garant.

73. envers: Deu.

74. n'aieis dotance de la gent.

75. Que ja traitres puisse durer en cham.

76. Contre p. q. a s. d. entant.

79. J. l. verras vaincu e. r.

79. Li dus l'ei, si se va ramenbrant.

80. honor tant.

81 bis. Qu'il li donna s'amistie par son parant.

82. (Manque.)

83. prent son escu avant.

85. D. e. vait Flori semonant.

87. .xix. piés avant.

87 bis. Et vers: Fro. se av. admettant.

- Et vait plus tost ke .i. levreirs corant.
 Fiert Fromd. sor son escu devant :
90. Le blanc haberc li dexire et desmant,
 Permi les listes li desront et porfant,
 Permi le corz li met l'espiet tranchant.
 L'enfes s'afiche quant il navrei se sant.
 Les ayves croxent et li cuirs s'an estant,
95. Li poitriax colpe, li estriers ausimant,
 Les singles ronpent sans nuns arestemant :
 Lor se parti Fromd. de Bausant.
 Plaine sa lance l'abat Gerb. el champ,
 Puies li revint li cors an trespessant.
100. Enverseit l'ait a terre maintenant;
 (v^o, c. 1.) Sor lui se tint et mist la main au branc,
 Avas s'abasse, per lou nazel lou prant,
 A soi lou tire, tot contremont l'estant;
 Il li tranchast la teste maintenant,
105. Quant l'esgaiz saut del brollet verdoiant.
 Guill. fut el premier chief devant,
 Or li escrie a sa voi hautemant :
 « Per Deu ! Gerb., or vos vait mallemant.
 « Vos i laireis vos millor garnemant. »
110. Li dus l'entent; si tinst de matalant.
 Il redresait son hiampe per devant,
 Dieu reclamait, puies esxuwe son branc.
 Son espiet vit a la terre gisant;
 Il s'abaissait desor chival, lou prant;
115. Au redrescier ait encontrei Bausant,
 Tendit sa main, si lou prant maintenant.
 Drois vers Orleien en est torneis a tant,
 Et vint au pont; de passer fut neans :
 From. li viels, per son mal esciant,
120. Le fait gatier a grant messe de gant;
 Et d'autre pairt an furent venu tant
 Por esgairdeir la bataille et le champ.
 Li dus Gerb. a coraige avenant;
 Dieus reclamait, lou verai roemant;
125. Contreval Loire s'en est torneis fuiant,
 Et cil que chescent li sont venu devant.
 [Li] cuens Gll. li criai duremant :
93. L'anfes se sache com il n. s. s. 112. ait suet.
 94. Les armes croissent. 117. s'en est t.
 95. Li poitriax ront et l. e. a. 128. a grant masse de gent.
 96. L. s. copent et rompent maintenant. 121. an i-fut venus tant.
 100. an terre. 122 bis. *Qu'il n'i monstat nen i aüst garant*
 106. G. saut. 123 (Manque.)
 107. Qui l. e. 124. Deu reclama et se singna avant.
 110 toz tint d. matalant.

- « [Per] Deu ! Gerb., or vos vait malleant,
« [Li] blans destriers, vos porterait trop lant;
130. « [Si] ne torneis, vos moreis an fujant. »
[Li] dus l'oit, ne se vait esmaiant,
Basant guerpit, qu'ot conquis voirement
Il rat guenchi lou chief de l'aferrant;
Brandist la hanste del roit elpiet tranchant,
135. Si fiert Gll. an son escu devant;
Permi la boucle le persoie et porfant,
Le blanc haberc li deront et demant,
Selonc le cors li vait le fer passant,
De l'autre pairt s'areste en l'atre pan.
140. Cil l'enpoint bien, qui ot prowessse grant.
Tos les estriers guerpi de maintenant,
Permi la crope del boin chival corant
Le porte a terre sans nul arestemant;
Tendit sa main et le boin chival prant.
145. Car oieis ore une aventure grant :
Al retourner ait ancontret Basant,
Le boin destrier ke il covoitait tant,
Tendit sa main et per le frain le prant.
Voiant .xx. m. qui l'esgardent de gant
150. Se fiert an Loirre, sans barge et sans chalant.
(c. 2.) Teis .iii. en moient, ke ne sont mie lant,
Les .ii. an destre et lou tiers chevachant.
Li pires vaut plus de .c. mars d'argant.
155. Floris li noue tant asemeiemant
Qu'ains n'i moillait les oreilles devant.

- Vait s'ans Gerb., li prous et li honestes.
Floris li noe et l'ague li treverse.
De l'autre pairt est desxandus a terre,
Et la roïne i vint a .x. pucelles.
160. Or voit le duc, cel prant per la main destre :
« Dites, biaux niès, comant vos vait de guerre ? »
« — E non Dieu Dame ! desraison i a faite
« Li vieils From. a la chenuie teste.
« Ot fait armer de la gent de sa terre ;
165. « Ces anbuchait an un broel d'otre l'ève.

129. porte ja.
133. Si li guenchiit.
135. Et f. G. a son e. d.
136. Desoz la bocle li pesoie et p.
141. T. l. e. deguerpit m.
142. dou bon destrier
144. lo bon destrier.
147. (Manque.)

148. T. s. m. et lo bon destrier prant.
149. gent.
151. anmoinne.
134. aceemant.
157. l'awe.
160. Et v. l. d. cel prist p. l. m. d.
161. commant vait de vo guerre.
162. traizon.

- « Le traïtor avoie mis a terre,
« N'i avoit mais que del coper la teste
« Quant il me sorent tuit apresté de guerre.
« Je m'en torna fuiant permey ceste eve,
170. « Si m'aportait si boins chivas honestes. »
Ot le la dame, por un pol ke ne derve;
Per matalant son signor an apelle :
« Sire! fait elle, mout per deveis liés estre,
« Quant traïson an vostre cort a fête
175. « Fro. li viels a la chanue teste;
« Il et Gll. de Monclin et lor geste
« Mon champion vodrent coper la teste!
« Se ne m'en vange, tu ne dois pais rois estre. »
Et dist li rois : « Or lou lassiés, suer belle;
180. « .i. jor de mai, quant la rose est nouvelle,
« Manderai je mes barons de ma terre;
« Et vos, refaites les Loherans porquerre :
« Je lor metra le siege antor Bordelle.
« Se trui From., tranchera li la teste;
185. « Au traïtor ne larai doit de terre. »
— « Dieus! dist la dame, c'est rasons mal aperte.
« Vos l'aveis ci, et vos l'ireis la querre!
« Ja Dame Deu ne vos doinst tenir terre,
« S'a vostre cort n'en puis hui vengiee estre. »
190. A viel From. fut dite la nouvelle
Que de son mal se veult li rois porquerre,
Et la roïne ki anresge et anderve.
Ja veïssiés maint boin chival fors trere,
Metre tant frain et tante belle selle,
195. Haubers vestir et lacier tant vert elme,
Tantes espees sindre(nt) as costeis senestres,
Et tant conrois et tante route belle :
Quant sont ansamble, bien sont .vii. m. a elmes.
L'effors le roi ne prise une grozelle;
200. De la cort pairt, ne dignet congïe querre.

(Archives de la Marne.)

166. Mon traïtor.

167. n'i a. rien.

168. Quant me sordirent.

171. p. pou de duel ne derve.

174. C'au vostre cort traïson vi ge faire.

179. laissiez.

180. iert.

183. le Loheraue.

186. D. d. l. d. que dites vos, chaele?

188. ne vos laist t. t.

191. se vait.

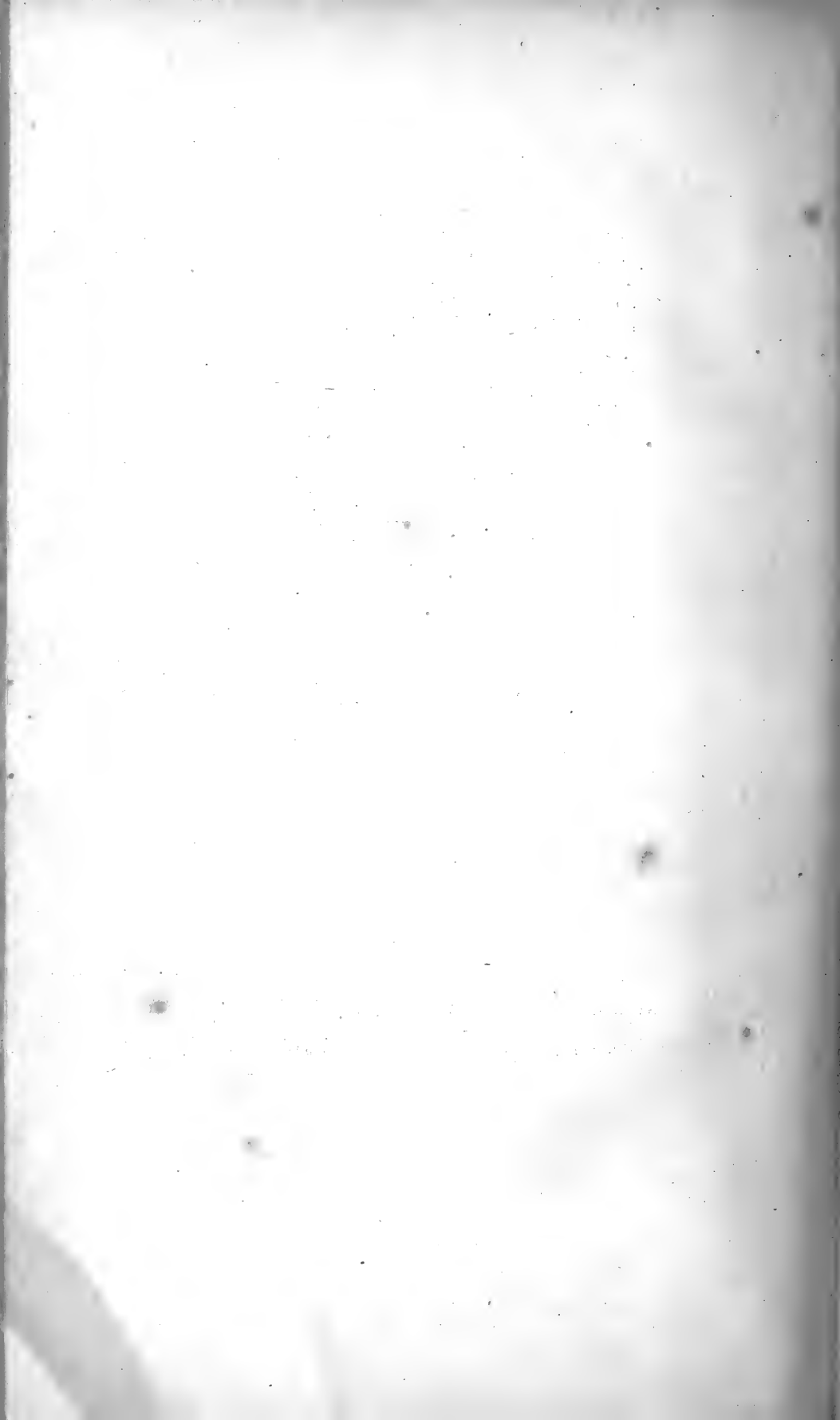
192. et derve.

192 bis. Il l'ait nonciat a la gent de sa terre.

193. Lors v.

196. Tante espee ceindre au costé senestre.

198. Com.



RAPPORT

SUR

LA PALÉONTOLOGIE DES ALPES-MARITIMES,

PAR M. ÉMILE RIVIÈRE.

19 février 1873.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser le premier rapport qui suit sur le résultat des études paléontologiques auxquelles je me suis livré jusqu'à ce jour, en vertu de la mission scientifique que vous avez daigné me confier dans les Alpes-Maritimes, par arrêté en date du 14 août 1872.

Le département des Alpes-Maritimes, constitué par quelques cantons de l'ancien département français du Var, par le comté de Nice et une portion du territoire de la principauté de Monaco annexés à la France en 1860, a été jusqu'à présent fort peu étudié au point de vue géologique et paléontologique. Parmi les travaux publiés, travaux actuellement encore peu nombreux, je citerai un mémoire de M. T. de la Bèche¹, plusieurs mémoires de A. Sismonda², une étude des fossiles nummulitiques du comté de Nice par L. Bellardi³, plusieurs monographies de M. Gény, de Nice⁴, un travail de M. de Villeneuve Flayosc, enfin une importante étude

¹ T. de la Bèche, *De la géologie de la côte et des environs de Nice jusqu'à Vintimille*. Londres, 1828.

² A. Sismonda, *Osservazioni geologiche sulle Alpe Marittime e sugli Appennini Liguri*. Turin 1841; *Bulletins de la Société géologique de France*, 2^e série, t. III et XII.

³ L. Bellardi, *Catalogue raisonné des fossiles nummulitiques du comté de Nice*. (*Mémoires de la Société géologique de France*, 2^e série, t. IV, 1852.)

⁴ P. Gény, *Mémoire relatif au diluvium marin; — Mémoires sur certaines ammonites du département des Alpes-Maritimes; Comptes rendus du Congrès scientifique de France, trente-troisième session*. Nice 1866.

géologique sur le delta du Var, en ce moment sous presse, par M. A. de Chambrun de Rosemont¹.

Dès mon arrivée dans les Alpes-Maritimes j'ai commencé mes explorations en étudiant tour à tour les localités suivantes :

Nice. — J'ai trouvé une brèche osseuse analogue à la brèche osseuse de Nice, décrite par Cuvier, non plus à la colline du Château, située entre le port et la rivière du Paillon, où on en retrouve aujourd'hui difficilement la trace, mais à l'est de la ville au quartier Lympia, au-dessous de la nouvelle route de Villefranche, dans la propriété du D^r Lefèvre. Celui-ci, dans les travaux qu'il fit faire pour la construction d'un établissement hydrothérapique, a mis à nu, à vingt-huit mètres environ au-dessus du niveau de la mer, une brèche rouge brique, compacte, très-dure, renfermant de nombreux ossements et des dents d'animaux, mais jusqu'à présent, m'a-t-il dit, aucun silex.

Dans la brèche osseuse de Nice, Cuvier décrit un os humain, « fragment de mâchoire supérieure où l'on voit une partie du bord alvéolaire avec des restes de trois mâchelières et l'alvéole d'une quatrième qui est la dernière; en arrière il reste quelque chose des ailes ptérygoïdes. Les dents étaient fort usées, et en partie cassées ou cariées avant d'être incrustées de stalactite. L'incrustation est très-mince, à grain salin et d'une teinte jaunâtre. » Mais, ajoute-t-il, « il n'appartient vraiment point au même ordre de phénomènes que la plupart des os de la brèche de Nice². »

De plus, M. Gény, le naturaliste de Nice, dont le nom forcément revient souvent sous ma plume, car il est de tous celui qui a le plus longtemps étudié les Alpes-Maritimes, a trouvé il y a quelques années dans cette même brèche du Château « un fragment de silex ouvré comparable aux silex taillés de Baussi Rossi » ou grottes de Menton³.

¹ A. de Chambrun de Rosemont, *Études géologiques sur le Var et le Rhône pendant les périodes tertiaires et quaternaires; leurs deltas, la période pluviale, le déluge.* Paris, 1873.

² G. Cuvier, *Recherches sur les ossements fossiles*, 4^e édition, 1835, tome VI, pages 384-385.

³ Gény, *Mémoire sur l'existence de l'homme avant la formation de la brèche osseuse de Nice*, page 94. (Comptes rendus du Congrès scientifique de France, 33^e session. Nice 1867.)

Cette mâchoire humaine trouvée par Cuvier, ce silex taillé recueilli dans les mêmes gisements par M. Gény, ne pourraient-ils pas permettre aujourd'hui de supposer que cette brèche aurait été formée par des accumulations de détritns dus à l'occupation de la colline du Château par des peuplades préhistoriques, et les animaux, ruminants et carnassiers, dont les ossements ont été décrits par Cuvier en cet endroit, ne seraient-ils pas contemporains de l'homme en ces mêmes lieux, ainsi que nous le voyons, soit au plateau préhistorique du cap Roux, de Beaulieu, soit dans les cavernes des Baoussé-Roussé ou de Menton.

Je me bornerai seulement ici, Monsieur le Ministre, à émettre cette hypothèse sans oser aller au delà, et n'ayant pas, du reste, non plus encore les éléments nécessaires pour le faire.

La colline du Château de Nice est formée par les couches géologiques suivantes : à la partie supérieure le subapennin, puis les argiles sénomaniennes, l'urgonien, enfin à la base le corallien métamorphique transformé en dolomies et plongeant dans la mer.

Beaulieu. — Beaulieu est un village des Alpes-Maritimes situé au bord de la mer, à peu de distance de Villefranche, entre cette localité et Monaco.

C'est dans le courant du mois de novembre dernier que j'y ai découvert une nouvelle station préhistorique des mêmes peuplades que celles des grottes de Menton. Cette station n'est pas formée par une série de grottes, mais elle est un plateau d'habitation abrité par le sommet de la montagne connue sous le nom de Roche rouge ou montagne du cap Roux, sommet dont l'altitude est de 120 mètres environ.

Le cap Roux, situé à égale distance des stations de Beaulieu et d'Eza (chemin de fer de Marseille à la frontière d'Italie), forme une avancée dans la Méditerranée divisant celle-ci en deux petites baies nommées dans le pays mer de Beaulieu et mer d'Eza. Il est formé par une roche calcaire dolomitique perforée par places par des mollusques lithophages, et présentant des failles remplies par une brèche compacte, blanche, généralement fort dure, brèche d'empâtement dans laquelle on trouve jusqu'à plus de trente mètres au-dessus du niveau de la mer des mollusques d'espèces encore actuellement vivantes dans la Méditerranée; je citerai, entre autres espèces, certains *Trochus* qui ont conservé leur colo

ration violacée, coloration tranchant nettement sur la teinte blanche générale de la brèche.

J'en ai recueilli quelques beaux exemplaires avec les fragments de brèche auxquels ils sont cimentés.

C'est au pied de cette roche qui leur forme, en les surplombant, un véritable abri, et à 28 mètres au-dessus du niveau de la mer (hauteur prise au baromètre), que j'ai découvert les nouveaux foyers d'habitation préhistorique. Ces foyers s'étendaient sur une longueur de 60 mètres et une largeur de 14 à 15 mètres, antérieurement aux travaux récemment exécutés par les ponts et chaussées pour la continuation de la route nationale n° 7, route de Nice à Monaco; ces travaux en coupant en talus le plateau du cap Roux ont mis à nu cette nouvelle station.

Dans les premiers jours du mois de juin 1872 un employé des ponts et chaussées chargé de la surveillance des travaux de la route, M. d'André, s'aperçut pour la première fois que les déblais de la tranchée renfermaient des ossements d'animaux associés à des coquilles et à des silex; il recueillit un certain nombre de ces objets, mais sans en tirer, faute de connaissances scientifiques suffisantes, d'autre conséquence archéologique ou paléontologique que de considérer « les ossements comme ayant appartenu très-probablement, dit-il, à des animaux antédiluviens ¹. »

Les fouilles minutieuses auxquelles j'ai fait procéder en ma présence pendant plus de six semaines, faisant baisser le niveau du plateau par couches de 25 à 30 centimètres d'épaisseur seulement à la fois, et faisant aussi passer au crible toute la terre au

¹ « Une découverte qui doit vivement intéresser les naturalistes et les géologues en particulier vient d'être faite au cap Roux, près Beaulieu. Depuis quelques jours que l'on a repris les travaux pour la continuation de la route nationale n° 7 de Nice à Monaco, des ouvriers occupés aux terrassements rencontrent une certaine quantité d'os d'animaux très-probablement antédiluviens, ou tout au moins ayant appartenu à une époque remontant à quelques milliers d'années si l'on s'en rapporte au temps qu'il a fallu pour que les incrustations de la pierre vive sur ces débris aient eu lieu. Quelques fragments de tibia mesurent jusqu'à 15 millimètres d'épaisseur; on trouve aussi des coquillages et des silex; deux morceaux de mâchoire de carnassiers ont les dents bien émaillées, des dents isolées d'autre genre mesurent sans être entières 7 centimètres de longueur sur 3 centimètres de largeur. Tous ces débris se trouvent sur une longueur de 25 à 30 mètres, et depuis 25 centimètres jusqu'à 4 mètres et plus de profondeur. » (Lettre du 11 juin 1872.)

fur et à mesure qu'elle venait d'être explorée, ont été pratiquées sur une largeur de 4^m,20, une longueur de 3^m,80 et une profondeur de 5^m,15, et m'ont donné dans cette masse de plus de 80 mètres cubes de déblais les résultats suivants.

Le plateau du cap Roux n'est recouvert que de rares broussailles ; sa largeur actuelle n'est plus que de 4^m,50 depuis qu'il a été coupé par la nouvelle route. Le sol a été autrefois remanié sur une profondeur de 1^m,70 pour des plantations ; cette première couche superficielle est formée par une sorte de terre végétale dans laquelle on trouve çà et là quelques silex brisés ou taillés et quelques fragments osseux provenant certainement du foyer qui lui est subjacent, et s'est trouvé entamé par les travaux de culture. On y rencontre aussi associés à des patelles et à des hélix récentes un certain nombre d'os de rongeurs appartenant au *Lepus cuniculus*.

C'est au-dessous de cette couche que commence à apparaître la partie du foyer non remaniée alors, foyer constitué régulièrement par de la cendre, du charbon, des ossements, des dents, des coquillages et des silex, en un mot par les détritits de la vie, au milieu desquels on trouve parfois quelques blocs d'éboulement provenant de la partie supérieure de la montagne à laquelle est adossé le plateau et de nombreux fragments de pierres brisées dus aux effritements de la roche.

Les ossements recueillis dans ce premier foyer, dont la hauteur est de 1^m,40, sont représentés bien plus par des diaphyses brisées et fendues par la main de l'homme, que par des fragments épiphysaires, lesquels sont en très-petit nombre. Aussi la détermination en est-elle des plus difficiles.

Les ossements et les dents appartiennent aux espèces animales suivantes¹ :

MAMMIFÈRES.

1° *Ruminants*. — *Bos primigenius*, *Cervus elaphus*, *Cervus capreolus*, *Cervus corsicus* ou *corsicanus*, *Capra primigenia*.

¹ Les dents de 7 centimètres de longueur, dont parle M. d'André, sont des dents de cheval, et le fragment osseux qu'il indique n'est autre que la diaphyse d'un os de bœuf. Quant aux dents de carnassiers, elles ne sont plus en la possession de celui qui les avait trouvées, je ne puis donc dire à quels animaux elles appartenaient.

2° *Pachydermes*. — *Equus*, une seule dent; *Sus scrofa*, deux dents molaires.

3° *Rongeurs*. — *Lepus cuniculus*, très-peu de débris.

MOLLUSQUES.

Les mollusques, divisés en mollusques marins et mollusques terrestres, sont nombreux comme espèces, mais de chacune de celles-ci, je n'ai trouvé qu'un très-petit nombre d'exemplaires, parfois même un exemplaire unique; les genres *patella* et *mytilus* prédominent surtout.

1° *Marins*. — Les mollusques marins constituent la série suivante : *Patella*, *Pectunculus*, *Pecten*, *Murex*, *Rostellaria*, *Haliotis*, *Turritella*, *Cerithium*, *Dentalium*, *Cardium*, *Mytilus*, *Trochus*, *Pleurotoma*.

2° *Terrestres*. — Les mollusques terrestres appartiennent tous au genre *Helix*.

Si les débris d'animaux sont peu nombreux, par contre les silex sont en grande abondance, soit à l'état d'éclats, soit taillés et plus ou moins entiers. Ils présentent des formes identiques à celles que j'ai signalées dans les grottes des Baoussé-Roussé, et la même taille plus ou moins rudimentaire. Les grattoirs et les racloirs sont rares; les pointes et les lames se rencontrent beaucoup plus fréquemment, on trouve aussi quelques nuclei; les éclats sont en très-grande abondance et sont un rebut de la fabrication ou proviennent d'instruments brisés. Aucun de ces silex n'appartient à l'âge de la pierre polie.

Quant aux instruments en os, ils sont à peu près nuls, et se composent seulement de deux poinçons dont la pointe est brisée, et de quelques autres ossements grossièrement taillés.

Je n'ai trouvé aucun fragment de poterie.

Immédiatement au-dessous du premier foyer on trouve une couche rouge très-friable, formée par une terre calcinée sans aucun ossement ni silex et de 15 centimètres environ d'épaisseur; au-dessous de cette couche un dépôt terreux assez meuble, gris jaunâtre, sans aucune trace de cendre ni de charbon, et de 90 centimètres d'épaisseur; ce dépôt renferme encore quelques silex taillés et des éclats, mais peu ou point d'ossements, si ce n'est un maxillaire supérieur brisé et une dent incisive, pièces appartenant

toutes deux au *Cervus elaphus*, deux dents molaires de *Capra primigenia*, et un maxillaire inférieur de *Lepus cuniculus*, enfin quelques coquilles de mollusques représentées par trois *Patella*, un *Mytilus* et quatorze *Helix*. Quelques blocs éboulés et brisés provenant de la partie supérieure de la montagne gisent aussi çà et là au milieu de cette couche.

Enfin à 4^m,25 de profondeur au-dessous de la surface du plateau se montre un second foyer constitué comme le premier par de la cendre, du charbon, des ossements, etc., mais renfermant en plus quelques débris de carnassiers. La faune que j'y ai rencontrée jusqu'à la profondeur de 5^m,15 à laquelle je suis parvenu, c'est-à-dire à 50 centimètres au-dessous du niveau de la route de Beaulieu, se compose des animaux suivants :

MAMMIFÈRES.

1° *Carnassiers*. — *Ursus spelæus*, une phalange trouvée à 4^m,60; *Hyæna spelæa*, un fragment de maxillaire supérieur gauche contenant l'avant-dernière molaire et une partie de la dernière molaire : je l'ai trouvé à 4^m,35.

2° *Pachydermes*. — *Equus*.

3° *Ruminants*. — *Cervus elaphus*, *Cervus capreolus*, *Capra primigenia*.

Dans ce second foyer les ossements sont généralement recouverts d'une gangue terreuse grise, très-difficile à détacher, et sont assez cassants. Aucun d'eux, sauf quelques phalanges, n'est entier, la plupart ont été brisés par la main de l'homme, comme dans les grottes de Menton, en trois fragments principaux, et les épiphyses très-rares sont dans la proportion de 5 à 6 p. o/o relativement aux fragments diaphysaires, lesquels ont été presque constamment fendus longitudinalement pour en extraire la moelle. Très-peu d'entre eux ont subi l'action du feu.

MOLLUSQUES.

Les mollusques sont les mêmes que dans le premier foyer ; aucun d'eux ne me paraît avoir été perforé intentionnellement pour servir de parure, mais la plupart ont dû servir à la nourriture de l'homme.

Les silex sont moins nombreux; ils affectent la même taille que dans le foyer supérieur, mais paraissent moins bien finis, plus grossièrement ébauchés; ils ne me semblent pas cependant devoir indiquer une époque différente.

Quant aux instruments en os, ils se composent de trois poinçons, dont deux ont conservé leur pointe intacte. Ils ont été taillés dans des diaphyses.

En résumé, je crois pouvoir considérer dès maintenant, d'après les résultats acquis, la station préhistorique du cap Roux comme appartenant à la même époque que les grottes de Menton. Mais elle présente avec celles-ci cette différence, que les débris d'animaux sont beaucoup moins considérables (du moins jusqu'au niveau où j'ai fait pratiquer ces fouilles), indice soit d'un séjour moins long de ces peuplades, soit d'une tribu moins nombreuse; la faune y est également beaucoup moins importante. Par contre les silex sont des plus abondants.

Je n'ai trouvé aucun ossement humain.

Le plateau du cap Roux me paraît donc avoir été à la fois un plateau d'habitation des peuplades de l'époque paléolithique, un véritable abri sous roche, ainsi que l'indiquent les foyers explorés, et un atelier de fabrication d'instruments en pierre, comme semble le prouver la quantité si considérable de silex travaillés.

La Manda. — La Manda est un hameau situé sur la rive gauche du Var, à 12 kilomètres environ de son embouchure dans la mer. C'est là qu'a été découvert, il y a près de dix-huit mois, par M. Caméré, ancien ingénieur des ponts et chaussées du département des Alpes-Maritimes, un abri sous poudingue connu dans le pays sous le nom de *grotte de Manda*, dans lequel à la suite de quelques fouilles il a recueilli un certain nombre d'ossements et de dents ayant appartenu soit à des animaux de l'ordre des Carnassiers, genres *Canis lupus* et *Canis vulpes*; soit à des animaux de l'ordre des Ruminants, genres *Bos*, *Cervus* et *Capra*.

A la suite d'une première exploration dans cette localité, je me suis entendu avec le propriétaire du terrain pour y faire pratiquer prochainement aussi des recherches, avec les ouvriers nécessaires.

Biot. — La localité de Biot, connue par ses argiles pliocènes si riches en fossiles, bien qu'elle n'ait encore été, que je sache, l'ob-

jet d'aucun travail, d'aucune monographie¹, est représentée déjà au Muséum d'histoire naturelle de Paris par un certain nombre de fossiles, provenant d'un don fait par le savant secrétaire de la Société des sciences naturelles, des lettres, et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, M. Macé. Elle m'a été spécialement recommandée avant mon départ de Paris par M. le professeur Deshayes, comme pouvant fournir aux collections du Jardin des plantes une nombreuse et importante série de fossiles de l'étage supérieur du terrain tertiaire.

En effet, dans les explorations que j'y ai faites, je suis parvenu à recueillir un nombre assez considérable de mollusques fossiles que j'énumérerai plus loin dans la liste qui comporte les principales espèces recueillies dans les différentes localités du département où j'ai retrouvé ce même étage.

Biot est situé à 8 kilomètres environ de la ville d'Antibes, au centre d'une vallée assez large qui, d'une part, vient déboucher dans la mer tandis qu'à l'extrémité opposée elle est fermée par des roches trachytiques formant massifs. Dans les champs qui l'entourent, principalement entre la rivière de la Brague et le village même de Biot, on rencontre de nombreux silex roulés et de toutes nuances, présentant par leur aspect une grande analogie avec les silex éclatés ou travaillés qui ont été recueillis soit dans les grottes de Menton ou des Baoussé-Roussé, soit dans les foyers du cap Roux, de Beaulieu. Cette localité a pu être ainsi l'une des sources principales des nombreux matériaux dont se servaient pour la fabrication de leur armes et de leurs instruments les peuplades préhistoriques qui habitaient à l'époque paléolithique le long de la Méditerranée, entre Nice et Menton.

Ces argiles affleurent presque le sol, elles sont exploitées sur une grande échelle dans le pays. Elles présentent dans quelques-uns des puits d'extraction une puissance de 25 à 30 mètres. C'est principalement dans les talus formés sur le bord de chaque puits par les matériaux qu'on retire de chacun de ceux-ci que l'on peut recueillir les fossiles, généralement bien conservés, que ces argiles renferment.

¹ Si ce n'est la collection faite après trois années de recherches assidues dans cette localité, par M. le docteur Battersby, et publiée par M. Alfred Bell, en 1870, dans le *Journal de Conchyliologie*; cette collection ne renferme pas moins de 512 espèces.

Magnan. — Magnan est un hameau formé de maisons éparses au milieu de la campagne, à 7 ou 8 kilomètres de Nice, entre cette ville et Antibes. Il doit son nom au torrent qui coule dans une étroite vallée et se jette à la mer entre le Paillon de Nice et le Var. C'est surtout sur la rive droite de ce torrent que l'on exploite en carrières certaines argiles pliocènes aussi, jaunes et sablonneuses à la partie supérieure, bleues à la base et sur une assez grande hauteur. Cinq carrières sont actuellement en exploitation dans le vallon de Magnan pour la fabrication de la brique, sur un parcours de 6 à 700 mètres.

A l'encontre de celles de Biot que je viens d'étudier et surtout de celles de Castel d'Appio dont je vais bientôt parler, les argiles bleues de Magnan sont très-peu fossilifères malgré leur épaisseur qui s'élève cependant parfois jusqu'à 20 mètres. Elles sont surmontées d'autres argiles d'un mètre et demi d'épaisseur, jaunes, friables, sablonneuses, dans lesquelles on retrouve encore, mais en très-petit nombre, quelques-unes des espèces fossiles recueillies dans les argiles inférieures. Au-dessus de cette seconde couche sont enfin les cailloux roulés formant des poudingues considérables dont la hauteur varie entre 50 et 80 mètres.

Castel d'Appio. — Bien que cette localité ne dépende plus du département des Alpes-Maritimes, mais soit située en Italie au-dessus de Ventimiglia, à quelques kilomètres seulement de la frontière, j'ai cru devoir, Monsieur le Ministre, en raison de la richesse de son gisement et sur la recommandation de M. le professeur Deshayes, l'étudier et l'explorer à diverses reprises, et j'y ai recueilli pour les collections du Muséum, plus de deux mille fossiles se rapportant à près de deux cents espèces.

Castel d'Appio, de même que les localités précédentes, est caractérisé par les argiles jaunes et bleues du terrain tertiaire supérieur ou pliocène et par les poudingues de cailloux roulés. Ces argiles forment un véritable banc, dont la partie inférieure la plus considérable est bleue et la partie supérieure est jaune et sablonneuse. Mais je ne trouve vraiment de fossilifère, comme au Magnan, que les argiles bleues, tandis que la couche jaune ne renferme guère que des *Pecten* ou peignes.

Sans entrer ici dans plus de détails sur les argiles pliocènes des Alpes-Maritimes, je me bornerai à donner ici la liste des princi-

paux fossiles recueillis dans les localités de Biot, de Magnan et de Castel d'Appio.

FOSSILES DES ARGILES PLIOCÈNES.

ANNÉLIDES.	Triton.
Serpula.	Turritella.
	Typhys.
MOLLUSQUES GASTÉROPODES.	Vermetus.
Cancellaria.	
Cerithium.	MOLLUSQUES ACÉPHALES.
Chenopus.	Arca.
Columbella.	Cardita.
Conus.	Cardium.
Dentalium.	Chama.
Erato.	Corbula.
Fusus.	Cytherea.
Mitra.	Leda.
Murex.	Limea.
Nassa.	Limopsis.
Natica.	Ostrea.
Odostomia.	Pecten.
Ovula.	Pectunculus.
Pleurotoma.	Tellina.
Pyramidella.	Venus.
Ranella.	
Ringicula.	ÉCHINODERMES.
Solarium.	Cidaris.

Passant maintenant à un autre ordre de terrains, je citerai le nummulitique de la Murtola et de la Palarea, les terrains fossilifères de Saint-Romain et de Gorbio, lesquels, nécessitant que j'y fasse encore de nombreuses recherches, seront l'objet, Monsieur le Ministre, d'un rapport ultérieur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

Émile RIVIÈRE.



RAPPORT
SUR
UNE MISSION SCIENTIFIQUE EN ALGÉRIE,
PAR M. E. DUTHOIT.

Amiens, 10 décembre 1872.

Monsieur le Ministre,

Pour remplir la mission que vous m'avez fait l'honneur de me confier par votre arrêté du 14 mai 1872, j'ai parcouru pendant trois mois les départements d'Alger et d'Oran, visitant et dessinant tous les monuments d'architecture musulmane offrant quelque intérêt.

Les chaleurs accablantes du mois d'août m'ont arrêté en chemin et m'ont empêché de faire, dans la province de Constantine, les recherches auxquelles je me suis livré dans les deux autres départements.

La province de Constantine, si riche en souvenirs romains et byzantins, ne possède, du reste, que bien peu de monuments de la bonne époque arabe, et ceux qui existent ne sont, au dire des personnes qui les ont visités, comparables, sous aucun rapport, à ceux des départements voisins.

Les voyages en Algérie sont d'ailleurs faciles et relativement peu coûteux, et, si après avoir pris connaissance des résultats de ma première exploration, vous croyez utile de faire compléter ces études, je serai trop heureux de recevoir vos ordres et de mettre la dernière main à un travail plein d'intérêt, j'ose l'espérer, pour l'histoire de l'art arabe.

J'ai donc visité les principales villes des départements d'Alger et d'Oran.

En dehors des grands centres, il ne faut point espérer rencontrer de monuments arabes.

Sans parler des nomades qui vivent sous des tentes, la popu-

lation indigène des villages habite, non des maisons, mais des sortes de tanières, amas informe et grossier de pierres seches ou de boue.

Une tanière plus grande que les autres sert de mosquée. Souvent même, les cérémonies du culte se font en plein air. Un mur, à hauteur d'appui, separe seul la mosquée découverte, dite *M Salla*, du chemin ou du ravin étroit, tortueux et accidenté qui en tient lieu dans les villages arabes.

Dans les villes, au contraire, les monuments civils et religieux ne sont point rares. Alger possède encore, outre ses mosquées, des palais et des maisons particulières excessivement remarquables. Mais, en general, les habitations particulières mal tenues, enfouies sous les immondices que la paresse et l'insouciance accumulent aux portes mêmes des maisons, ressemblent à des ruines véritables, dont les brèches sont mal dissimulées par des couches épaisses d'un fréquent badigeonnage à la chaux.

On peut dire que la plus grande partie de la vie des musulmans se passe à la mosquée.

La mosquée *Djama*, Assemblée, est, par excellence, le lieu de réunion. C'est un endroit de prière, mais c'est encore un lieu d'asile. Les pauvres et les voyageurs s'y retirent pendant la nuit. On y va le jour pour s'y reposer et dormir au frais, prendre sa nourriture et causer affaires. Le magistrat y rend la justice et le prêtre y fait l'école.

Les éléments essentiels de ces édifices sont :

1° Le *Mrab*, sorte de niche dont l'axe indique approximativement la direction de la Mecque. C'est, tournés vers cette niche, que les prêtres récitent leurs prières et que les fideles font leurs dévotions.

2° Devant le *Mrab* s'étend une salle couverte, plus ou moins grande, plus ou moins richement décorée, la *Djama*, ou une simple cour découverte (la *M'salla*). La *M'salla* est très-commune dans les villages pauvres, mais elle se rencontre fréquemment dans les mosquées les plus importantes où la cour, précédant la *Djama*, en tient lieu. Le *Mrab*, alors, n'est plus accusé que par une inflexion des marches qui séparent la *M'salla* de la *Djama*.

3° Le minaret est une tour plus ou moins élevée du haut de laquelle les prêtres d'un ordre inférieur appellent par leurs chants les fideles à la prière.

4° La fontaine d'ablutions, et des latrines publiques.

5° La salle des morts où sont déposés, lavés et ensevelis, suivant les rites, les cadavres des musulmans.

Ces dispositions se rencontrent partout, mais souvent à l'état rudimentaire.

J'ai vu de simples et grossières poteries, à demi enterrées dans le sol, faire l'office des fontaines de porphyre ou d'onyx; quelques pierres à peine équarries, formant une sorte de degré, remplacer les minarets altiers des pays plus fortunés!

Dans ces derniers, près de la mosquée, viennent se grouper des établissements de charité ou d'utilité publique qui, pour ne se trouver point compris dans l'enceinte même, font cependant partie intégrante de ce grand ensemble. Ce sont : soit des marabouts, chapelles servant de sépulture à des grands ou saints personnages; soit des logements pour les pèlerins riches et pauvres; soit des bains maures et des latrines publiques; soit des fontaines et lavoirs; soit des écoles et collèges, M'dersa, donnant aux étudiants, avec la science, le vivre et le couvert; soit encore une habitation destinée à une famille privilégiée à qui est confiée, de père en fils, la garde des saints lieux. Chaque mosquée compte quelqu'un de ces établissements, mais la réalisation la plus complète de ce programme se trouve à Bou-Médine où ils se rencontrent tous réunis.

De tous les monuments dus à la civilisation musulmane, les mosquées sont donc les plus importants, les plus riches, les plus complets, les plus curieux et, aussi, les plus nombreux; mais, à côté d'elles, se dressent encore des palais, des écoles et des bains d'un mérite moindre, et cependant bien dignes d'être remarqués et étudiés.

C'est là, surtout, qu'il est facile de constater la puissance de la mode qui, pour avoir en général moins de prise sur les mahométans que sur nous, a su cependant s'imposer à eux aussi, et laisser partout trace de son passage.

Les plans arabes varient peu ou point; mais il n'en est pas de même de la décoration dont on peut suivre pas à pas les transformations dues à des influences étrangères ou locales qu'il est facile de reconnaître.

En Algérie, de la fin du XII^e siècle au commencement du XVI^e, tous les monuments civils ou religieux appartiennent à l'école an-

dalouse. Plans, profils, sculpture, mode de construction, tout arrive directement d'Espagne. Sidi-Bou-Médine et Sidi-El-Halouny, deux savants et saints personnages, en l'honneur de qui ont été construites les deux mosquées les plus remarquables des environs de Tlemcen, étaient nés en Espagne et y avaient passé la majeure partie de leur existence.

Au xvi^e siècle, spécialement à Alger, les Turcs apportent avec eux leur éclectisme de mauvais aloi. Les esclaves nombreux employés aux constructions élevées par les deys ne sont plus seulement les mains qui exécutent; ils sont devenus de véritables architectes et imposent leurs arts, presque leur croyance, à leurs maîtres inconscients.

La mosquée de la pêcherie, à Alger, est le type le plus frappant de cet oubli complet des traditions anciennes. Construit, suivant l'opinion des uns, par un Génois, suivant l'opinion plus vraisemblable des autres, par un artiste grec, cet édifice, consacré au rite Hanefi, est une véritable église, dont le plan, en forme de croix, rappelle, à s'y méprendre, les temples chrétiens des îles grecques et spécialement ceux de l'île de Chypre.

C'est au xvi^e siècle, aussi, que l'ornementation tombe aux mains des Persans. Moins larges, moins simples que les maîtres arabes, ces artistes ont cependant laissé d'admirables spécimens de leur art national, toujours savant et de bon goût dans sa délicatesse même qui est son seul défaut.

Aux xvii^e et xviii^e siècles, la décadence s'accroît : aux Persans ont succédé les Italiens; les flottes d'Alger vont chercher à Naples, à Gènes, à Marseille, en Hollande même, des cargaisons de marbres sculptés spécialement pour elles et de carreaux de faïence faits pour tout le monde.

Ces faïences italiennes représentent toutes les divinités de l'Olympe, toutes les allégories à la mode à cette époque en Italie et en France. Quelques madones, même, se sont fourvoyées au milieu de ce chaos.

Marseille fournit de délicieux carreaux couverts de fleurs fraîches et brillantes. Sur les carreaux hollandais flottent des navires de toutes formes, tournent des moulins à vent, et s'étagent des maisonnettes bleues et violettes.

Les chapiteaux, les colonnes, les portes de marbre blanc, fabriqués en pacotille, et sans destination spéciale, ne diffèrent des

chapiteaux, colonnes, etc. etc., destinés à l'Italie que par la présence d'un croissant, quelquefois imperceptible.

Les édifices élevés avec ces éléments si disparates ne sont point cependant dénués de tout mérite; l'instinct des proportions survit encore et dissimule jusqu'à un certain point l'inexpérience et l'insuffisance, trop souvent visibles, des ouvriers indigènes.

Quelques maisons d'Alger, datant du siècle dernier, sont ravissantes, malgré tous leurs défauts. En un mot, l'art mauresque du xviii^e siècle est à l'art arabe ce que notre Louis XV est à l'art antique. Si nous tenons compte des milieux où ces styles se sont produits, nous retrouvons, avec les mêmes qualités, les mêmes défauts, la même exubérance, la même exagération qui, par la satiété, les ramènent tous deux aux sources et aux traditions antiques.

Le palais dit *Dar-Souf*, aujourd'hui affecté à la cour d'assises d'Alger, est le produit de cette réaction. Commencé dans les premières années de ce siècle, il était à peine terminé lors de l'occupation française. On y retrouve bien encore des faïences italiennes et hollandaises, des colonnes torsées, des chapiteaux mariant l'acanthé au croissant; mais l'ornementation, tout originale, ne rappelle plus en rien, ni les motifs, ni la manière de faire du siècle précédent; c'est presque de l'art arabe primitif, et, chose à noter, c'est presque la reproduction d'un art dont les spécimens manquent absolument dans la contrée. C'est là, du reste, le dernier éclat d'un astre qui disparaît. Ce palais est pour ainsi dire la première et la seule expression de cette renaissance de l'art mauresque.

Depuis la conquête, les indigènes n'ont plus rien construit. A part quelques brodeurs d'Alger, il serait impossible, je crois, de trouver en Algérie un artiste musulman.

Seuls, les Juifs, qui font tous les métiers, exercent toutes les professions, ont conservé quelques traditions artistiques. De misérables échoppes de brodeurs, d'orfèvres, de sculpteurs de meubles ou de coupeurs d'images israélites sont les derniers sanctuaires où cet art mourant ait trouvé asile.

L'originalité de ces derniers artisans se perd du reste tous les jours. Leur ambition n'est plus que de copier servilement ce qui arrive d'Europe, de déguiser leur cachet national, comme ils déguisent leurs personnes, en adoptant dans ce qu'ils ont de moins recommandables nos costumes et nos coutumes.

Une description détaillée de tous les monuments que j'ai visités

serait œuvre de longue haleine et dépasserait de beaucoup le cadre d'un simple rapport; je me bornerai donc à donner ici la nomenclature de ces monuments, en faisant toutefois précéder ce catalogue de quelques mots sur les matériaux employés dans leur construction.

Les pierres à bâtir ne font pas défaut en Algérie. Près d'Oran on exploite encore une belle carrière de pierre blanche pouvant recevoir toutes les tailles. Les pierres dures, les roches, les marbres, le granit abondent; mais les monuments construits en pierre d'appareil sont cependant fort rares.

Le minaret colossal de Mansourah (1337) n'est qu'une exception dont on ne trouve plus d'exemple avant l'arrivée des Turcs.

La pierre a été encore employée pour la construction de la mosquée de la pêcherie, à Alger, de la grande mosquée d'Oran, de certaines parties de la maison dite le Dar-Souf, à Alger; mais tous ces édifices datent du xvi^e siècle ou lui sont postérieurs.

La brique et le pisé sont les matériaux qui ont été le plus généralement mis en œuvre.

La brique rouge foncé, bien moulée et bien cuite, a ordinairement les dimensions suivantes : 26 centimètres en longueur, 12 centimètres en largeur et 4 centimètres en épaisseur. Elle est posée sur un lit épais d'excellent mortier, et les joints, qui n'ont pas moins de 3 centimètres, donnent une bonne prise aux enduits employés dans la plupart des cas.

Le pisé, véritable béton, dans la composition duquel entre, avec l'argile ou la terre à briques, de la chaux et des cailloux, se battait sur place dans des caisses de 80 centimètres environ de hauteur formant pour l'œil de véritables assises, accusées plus nettement encore à l'extérieur par la disposition de l'enduit de chaux dont on les couvrait.

Les murs construits d'après ce système sont excellents et résistent parfaitement à l'humidité. Aux environs de Tlemcen, on voit aujourd'hui encore des piscines et des citernes datant du xiv^e ou du xv^e siècle en parfait état de conservation, et servant encore à l'usage auquel elles ont été primitivement destinées.

Le bois a été généralement employé pour la couverture des monuments civils ou religieux. Le cèdre et le mélèze sont les essences qui se rencontrent le plus souvent. Ces bois sont employés en brins assez grêles et très-courts. La plus grosse pièce de charpente que

j'aie mesurée n'avait point 20 centimètres au carré, ni 4 mètres en longueur. Il est bien probable que les architectes arabes ne se sont résignés à employer des bois aussi faibles que parce qu'ils y étaient forcés, pour une cause qui pourrait bien être la difficulté des transports. Quoi qu'il en soit, cette pénurie de grosses pièces de charpente a visiblement eu une grande influence sur la disposition des plans. On remarquera, à première vue, en consultant les plans des différents édifices que j'ai relevés, que la largeur des nefs, des galeries, des pièces principales des mosquées ou des habitations est toujours, à peu de chose près, la même, quelles que soient les dimensions totales du monument ou sa destination.

Les maisons, pour la plupart, sont couvertes en terrasses composées de brins de bois de 8 à 12 centimètres de diamètre, juxtaposés horizontalement avec leurs extrémités scellées dans les murs latéraux.

Des roseaux ou des nattes sont étendus sur ces poutrelles pour recevoir une chape de terre battue d'une épaisseur variant de 40 à 80 centimètres. Ces terrasses, excellentes contre les ardeurs du soleil, ne défendent qu'assez mal de la pluie et demandent de continuelles réparations.

Quelques édifices publics sont couverts de la même façon; mais le plus grand nombre a reçu des combles à double égout qui, dans l'espèce, ne valent guère mieux que ces terrasses.

Les charpentes de ces toitures ne sont composées que de chevrons peu espacés, dont les sommets sont cloués ou chevillés entre eux, et les pieds bloqués dans la maçonnerie sans sablières ni patins. La volige maintient seule, en son plan, tout ce chevronnage que recouvrent des tuiles souvent émaillées en vert ou en brun noirâtre d'un excellent effet.

L'emploi des entrails, des pannes, faitages, poinçons, paraît avoir été totalement inconnu. C'est là, il faut le reconnaître, un détestable système de charpente, s'il est toutefois permis de donner ce nom à ces entassements de bois n'offrant ni résistance ni durée. Quelques mosquées ont cependant conservé certaines parties de leur couverture primitive, mais ces restes sont en fort mauvais état, et c'est à cette malfaçon qu'est dû, surtout, le dépérissement et la ruine des plus beaux monuments. Ces charpentes mal conçues, dont l'inefficacité et le peu de solidité sont indiscutables, sont cependant presque toujours très-savamment combinées au

point de vue décoratif. Les chevrons apparents s'enchevêtrent et s'enlacent les uns dans les autres pour former, par leurs intersections, des caissons variés de forme, enrichis de fines sculptures ou de teintes brillantes, d'un très-grand effet. Aussi, plus on est porté à admirer l'imagination féconde, la science décorative des Arabes, plus on se prend à regretter le peu de soin qu'ont pris ces artistes de donner à leurs œuvres la solidité qu'elles méritent, plus on maudit les possesseurs insoucians de ces merveilles qui les laissent se détruire et disparaître.

L'usage du fer me paraît avoir été bien restreint dans les constructions dont nous nous occupons. Des ferremets de portes, quelques grilles de fenêtres à Alger, sont les seuls spécimens de l'art de la serrurerie que j'aie à citer. Ils sont insuffisans pour se faire une opinion fondée sur le plus ou moins d'avancement de l'art de la ferronnerie avant la conquête.

Le bronze a été employé souvent et d'une manière très-remarquable. Les ouvrages de ce métal ont naturellement tenté la cupidité indigène et étrangère; mais, malgré le pillage déplorable auquel ils ont été livrés, tous n'ont point disparu.

Tlemcen et Alger ont conservé de très-belles pièces fondues ou repoussées. Le lustre colossal de la grande mosquée de Tlemcen, et la porte principale de la mosquée de Sidi-Bou-Médine, avec son marteau et ses verrous de dimensions inusitées, méritent une mention toute spéciale.

Le plâtre sculpté, refouillé, découpé, fait la décoration principale de toutes les constructions arabes. Il n'est pas possible d'évaluer la somme d'imagination que les sculpteurs ont dépensée pour la composition de cette ornementation, toujours originale et toujours variée dans son unité de principe et de moyens. Le plus léger croquis vaut mieux que la plus longue description pour faire entrevoir la science et le goût inimitables des décorateurs maures.

Il est certain qu'aux meilleures époques, c'est-à-dire du ^{xii}^e au ^{xv}^e siècle, cette ornementation sculpturale a été complétée par des applications de peintures et de dorures. Les fonds des ornements de ces époques, mieux garantis que les parties saillantes, ont conservé de nombreuses traces de coloration, le plus souvent d'un rouge vif et d'un vert glauque, qui doit avoir été primitivement bleu.

Je suis très-porté à admettre, sans toutefois vouloir l'affirmer,

qu'après le xv^e siècle la peinture des reliefs a été abandonnée. De toutes les maisons ou mosquées postérieures au xvi^e siècle que j'ai visitées, le seul palais de l'archevêché actuel m'a permis de constater la présence de légers indices de couleurs. Dans un des coins de la frise du salon, j'ai pu reconnaître des tons bleuâtres qui, eux-mêmes, pourraient bien ne pas être le fait des premiers décorateurs. On comprend, du reste, combien il est difficile d'émettre des affirmations en cette matière, si l'on songe que depuis des centaines d'années toutes ces fines et délicates arabesques sont soumises à des badigeonnages annuels, sous lesquels se confondent les creux et les saillies les plus accentués, et se perdent toutes traces de décoration peinte, alors même qu'il en aurait existé à l'origine.

J'ai pu dessiner dans la mosquée de Sidi-El-Hallouy des panneaux peints servant d'entrevous, datant certainement du xiv^e siècle; ils sont traités d'une façon très-large et dénotent de la part de leurs auteurs une étonnante facilité de main.

Un Mamber, sorte de chaire remplacée depuis quelques années dans la mosquée de la pêcherie, les plafonds de quelques habitations à Alger, ont gardé de charmantes décorations peintes, œuvres probables d'artistes persans. Il serait imprudent, avec ce peu d'éléments, de se permettre une appréciation sur le mérite des Maures comme coloristes si, à défaut de peintures, nous n'avions été assez heureux pour retrouver des édifices décorés et coloriés presque entièrement avec des faïences moulées et émaillées.

Cette décoration d'émail a parfaitement résisté aux intempéries, et les parties de certains édifices apparaissent aux regards ravis tels qu'ils sont sortis des mains des artistes, aussi frais, aussi brillants, qu'au xiv^e siècle, époque à laquelle appartiennent les plus beaux spécimens de mosaïques. Les faïences ont, à l'extérieur des édifices, joué le rôle de la peinture décorative à l'intérieur. Des portes de mosquées et de palais, des minarets, des fontaines, en sont encore totalement couverts. Employées avec plus de parcimonie dans les constructions moins luxueuses ou affectées à des services plus sérieux, leur présence, se réduisant souvent à un simple filet bleu turquoise, noir ou vert foncé, suffit à donner un cachet artistique au mur le plus monotone et le plus nu.

Les émaux qui se rencontrent le plus souvent sont le noir et le blanc, le jaune foncé et le vert; plus rarement un bleu turquoise très-fin et un pourpre foncé. Le pourpre clair, le jaune clair et le

bleu clair ne se voient que très-exceptionnellement. Le noir presque toujours reflète le ciel et produit l'effet d'un magnifique émail gros bleu.

Ces faïences sont employées par petits morceaux d'une seule couleur, formant une partie d'ornement ou de fond. Ces morceaux moulés, cuits et émaillés, sont ajustés à la lime et placés, suivant un dessin, sur des plaques de marbre ou de toute autre matière bien dressée, pour y être assemblés et reliés entre eux par un excellent mortier de chaux et de sable, et former de grands carreaux dont l'épaisseur est de 5 centimètres environ. Ces carreaux sont fixés sur les parois des édifices par des broches d'os ou de bois scellées dans les joints des briques.

Les dessins de ces mosaïques sont très-variés; s'ils reproduisent souvent des combinaisons géométriques, ils se composent encore de rinceaux et de feuillages conventionnels. Les fonds sont assez communément noirs ou blancs, et les encadrements toujours verts.

Les reliefs ont été également couverts d'émail comme nous le montre un chapiteau sculpté et coloré de noir et de jaune existant encore au minaret de la mosquée de Sidi-El-Hacen, à Tlemcen. Les mosaïques de faïences ont été en usage presque jusqu'au xvi^e siècle. Les carreaux peints à plusieurs tons, qui leur ont succédé, sont excessivement rares aujourd'hui; je n'en ai rencontré que deux échantillons : le premier à Tlemcen chez M. Lefebvre, et le second à l'archevêché d'Alger. Je ne pense même point que ces carreaux puissent être l'ouvrage des ouvriers du pays. Pour le dallage des cours on employa encore, avant l'arrivée des Turcs, de petits carreaux couverts d'un seul émail jaune, vert ou brun noirâtre sous lequel apparaît un dessin tracé en relief. L'émail, s'accumulant dans les creux, ombre ce tracé. Ces carreaux n'ont résisté que grâce à l'habitude conservée par les Arabes de marcher pieds nus. Quelques-uns de ces carreaux sont d'un dessin charmant; c'est à Bou-Médine et à Aïn-El-Hout que j'en ai vu les plus jolis échantillons.

Après le xvi^e siècle, les revêtements de faïences perdent de leur importance. Les mosaïques disparaissent devant l'invasion des carreaux européens importés par les Turcs. Ces dernières faïences ne sont point toutes sans mérite; mais, souvent, leur composition jure avec le lieu où elles sont posées, et, sous aucun rapport,

ne peuvent être comparées aux œuvres les moins réussies des émailleurs arabes.

Voilà donc les éléments principaux de construction et de décoration mis en œuvre par les architectes arabes et maures. Il ne me reste plus qu'à citer les noms des monuments où je les ai plus spécialement étudiés, monuments dont je puis fournir des monographies presque complètes.

ALGER.

1. — GRANDE MOSQUÉE DITE DE LA MARINE.

Cet édifice date du commencement du XIV^e siècle. Quoique toute sa décoration intérieure ait disparu, il est encore très-remarquable dans sa simplicité par ses grandes dimensions, la légèreté et l'élégance de ses ogives à redents. Le minaret appartient probablement à la même époque, mais il a été totalement remis à neuf et n'offre plus d'intérêt, pas plus que le portique élevé depuis la conquête le long de la rue de la Marine.

2. — MOSQUÉE HANEFI DITE DE LA PÊCHERIE.

Construite dans le courant du XVI^e siècle par un Génois ou un Grec, présente l'aspect d'une belle église en forme de croix latine. Dans l'origine, cette mosquée était entièrement décorée de peintures. Lors de la restauration, une grande partie de ces décorations a été retrouvée sous la chaux et a été reproduite consciencieusement par M. Rattier, architecte de l'arrondissement. Le M'rab a conservé toute sa décoration de plâtres découpés et ajourés, d'un effet excellent, bien qu'accusant déjà la décadence avancée de l'art arabe. Il existe encore dans cette mosquée une jolie chaire reconstruite depuis peu avec des fragments de panneaux de bois peints et dorés, du meilleur style persan. Le petit plafond placé au-dessus de l'entrée principale actuelle est également persan; il a été primitivement d'une grande richesse qu'il faut deviner sous le grossier badigeonnage qui la dissimule.

La petite galerie qui s'étend sur la façade postérieure et fait face à la poissonnerie actuelle est excessivement pittoresque.

3. — MAISON DU KASNADJI.

Actuellement palais archiépiscopal, doit avoir été commencée vers la fin du XVII^e siècle ou dans les premières années du XVIII^e. Son

plan, qui est celui de toutes les habitations mauresques, a dû subir déjà bien des mutilations, tant à cause de sa nouvelle destination que par suite du passage de deux rues qui l'ont sensiblement écorné. On peut encore cependant y admirer la cour intérieure, le double portique et le salon actuel situés au deuxième étage. Ces parties, qui ont été respectées, sont décorées de sculptures de plâtre et de marbre, de faïences et de bronzes dignes de ce qu'a produit de meilleur ce qu'on est convenu d'appeler l'art mauresque. Ce palais est menacé de destruction et doit être sacrifié au percement d'une rue. Ce serait là un acte de vandalisme impardonnable contre lequel doivent protester tous ceux qui ont conservé le plus faible respect pour les belles choses.

4. — LA MAISON DITE LE DAR-SOUF.

Est affectée aujourd'hui à la cour d'assises. Elle n'était pas complètement achevée lors de l'occupation française. Jusqu'à ces dernières années, elle a servi d'habitation à l'intendant général des armées d'Afrique. L'installation de tous ces services si différents a nécessité bien des remaniements à l'intérieur ; son plan cependant n'a point été modifié dans ses parties essentielles. Il est facile de supprimer par la pensée les cloisons, les doubles portes, les cheminées que nos besoins y ont apportées, et d'y reconnaître la maison arabe dans son ensemble le plus complet, avec tous ses services, toutes ses dépendances.

La sculpture, prodiguée partout, quelquefois jusqu'à l'abus, a un caractère très-original dont je n'ai rencontré aucun autre exemple. Les salons du deuxième étage, affectés au parquet, le vestibule et la porte d'entrée avec son auvent, méritent une mention toute spéciale. Malheureusement les colonnes de marbre de la cour intérieure et les faïences du grand vestibule ont été enlevées il y a quelques années pour en orner, m'a-t-on dit, le palais d'été du gouverneur général.

ORAN.

1. — LA GRANDE MOSQUÉE.

Immense coupole cantonnée d'une quantité d'autres plus petites, a été élevée par les Turcs à la fin du dernier siècle, aussitôt après l'évacuation d'Oran par les Espagnols. Un minaret de forme

octogonale et d'une grande élévation se dresse à quelques pas de cette mosquée.

2. — LE MINARET DU CAMPEMENT.

A peu près le seul témoin du passage des Arabes à Oran, date du xiv^e siècle, et ne paraît pas avoir trop eu à souffrir des tremblements de terre si fréquents dans cette contrée. Sa décoration, composée d'embrications et d'entrelas de briques se découpant sur des fonds d'émail, est très-élégante, mais la moitié de cette tour disparaît au milieu de constructions modernes auxquelles elle sert actuellement d'escalier de service.

TLEMCEN.

1. — GRANDE MOSQUÉE (DJAMA-EL-KÉBIR.)

La plus grande, assurément, des trois provinces, a été terminée vers la fin du xii^e siècle par Tachfin-Ali-Ben-Jousof. Le minaret ne date que de 1322. L'Espagne n'offre rien de supérieur à la décoration de la Maksudra et du M'rab. La coupole ajourée qui surmonte la Maksudra est une des conceptions les plus heureuses et les mieux réussies du génie arabe. Cette partie de l'édifice a été restaurée, pendant ces dernières années, par M. Lefebvre, architecte de l'arrondissement, dont le talent consciencieux ne peut être assez loué.

Devant la Maksudra est suspendue une couronne de lumière en bronze d'un beau travail et de dimensions colossales, malheureusement en fort mauvais état. Elle fut donnée à la mosquée en 1283 par le sultan Yarmoracen-Ben-Zeyan.

Une partie de la cour intérieure est pavée avec des tailleirs d'onx provenant de la grande mosquée de Mansourah.

2. — MOSQUÉE DE SIDI-ABOUL-HACEN.

Actuellement école franco-arabe. Cette petite mosquée qui, de toutes ses dépendances, n'a gardé que son minaret, a été construite vers 1296 par les ordres du sultan Abou-Saïd-Othman, fils d'Yarmoracen-Ben-Zeyan. La décoration du M'rab est d'une délicatesse extrême et rappelle les plus beaux morceaux de l'architecture andalouse. Les nefs sont couvertes par des charpentes apparentes d'un bon effet, mais bien détériorées. Les faïences du

minaret sont curieuses; c'est là, seulement, que j'ai retrouvé des chapiteaux et des reliefs émaillés.

3. — MARABOUT DE SIDI-BRAHIM.

Les plans des marabouts ne varient jamais. Un édicule carré, couvert par une coupole, renferme le tombeau du saint; une petite cour entourée de portiques couverts précède la chapelle. Abou-Hammou-Mouça II fit élever ce dernier, vers 1370, sur l'emplacement présumé de sa Mahakma.

Ce petit monument est le plus complet de tous ceux que j'ai rencontrés; il a gardé, entre autres choses, son soubassement de mosaïques qui est fort beau.

4. — MOSQUÉE DE SIDI-BRAHIM.

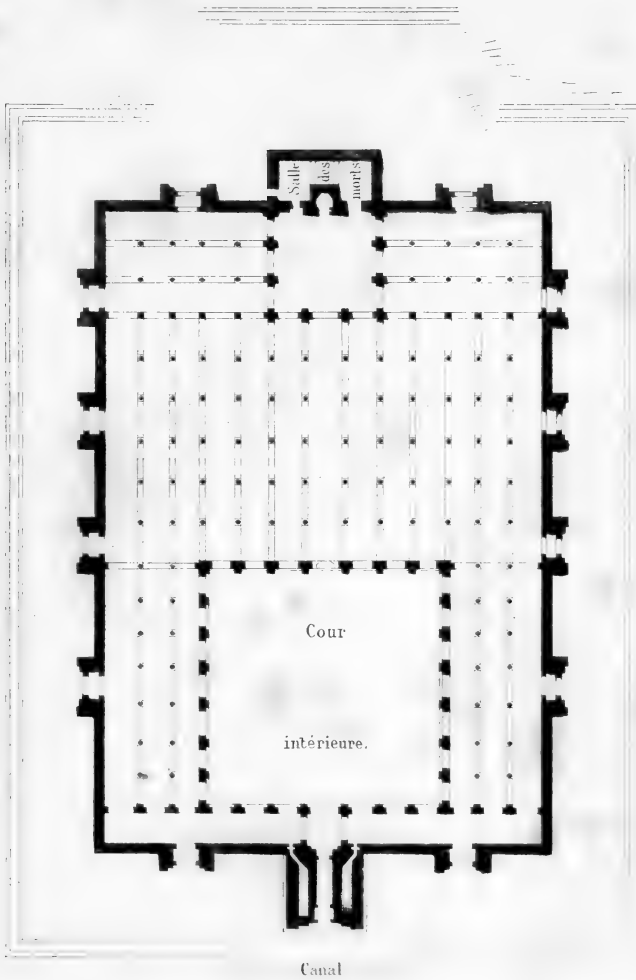
Près du tombeau, les Turcs ont élevé cette mosquée au xvi^e siècle. C'est le seul édifice consacré au rite Hanefi, à Tlemcen. Son plan a été copié servilement sur ceux des mosquées arabes du xiv^e siècle. Les nefs sont voûtées en blocages de briques et le minaret ne diffère des minarets plus anciens que par le dessin moins réussi de ses faïences.

5. — MINARET DE LA MOSQUÉE DES OULED-EL-IMAM.

Dépend de la mosquée de ce nom qui fut élevée vers 1310 par Ammou-Mouça I^{er}. Cette petite mosquée, autrefois très-richement décorée, est une véritable ruine, mais a cependant gardé quelques traces de son antique splendeur.

6. — M'DERSA TACHFINYA.

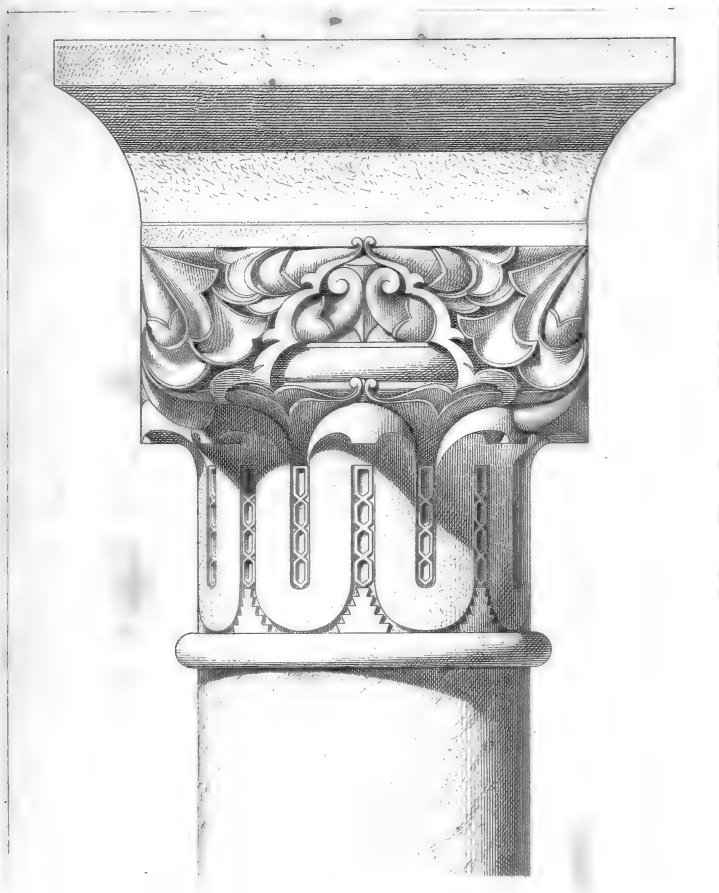
Ancien divan et Mahakma du sultan Aboul-Hacen-Ali (1335 à 1340), fut presque entièrement détruite pendant les guerres de l'Abdetouadite Abou-Hammou-Mouça contre les sultans Mérinides. Ce sultan fit installer dans ces ruines grossièrement réparées (vers 1370) une M'dersa à laquelle il attacha le souvenir de son fils et successeur Abou-Tachfin II, en la dénommant M'dersa Tachfinya. Ce palais n'a conservé de remarquable que sa porte monumentale décorée de magnifiques mosaïques de faïences, et des dallages très-riches dans quelques salles servant aujourd'hui de magasins de la ville.



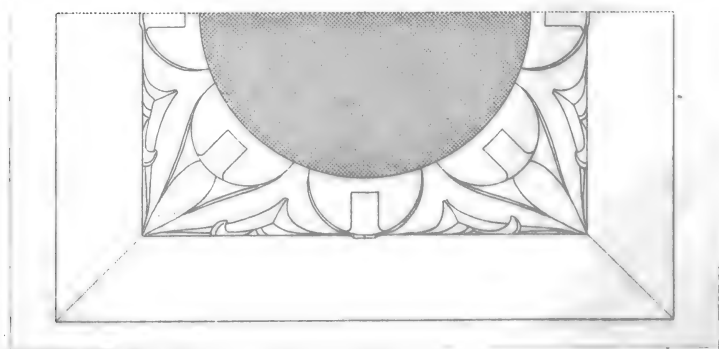
MOSQUÉE DE MANSOURAH.

Plan restitué d'après les relevés faits par M. Leclerc, Architecte à Tadmor,
pendant les fouilles exécutées par le commandeur de la mission.

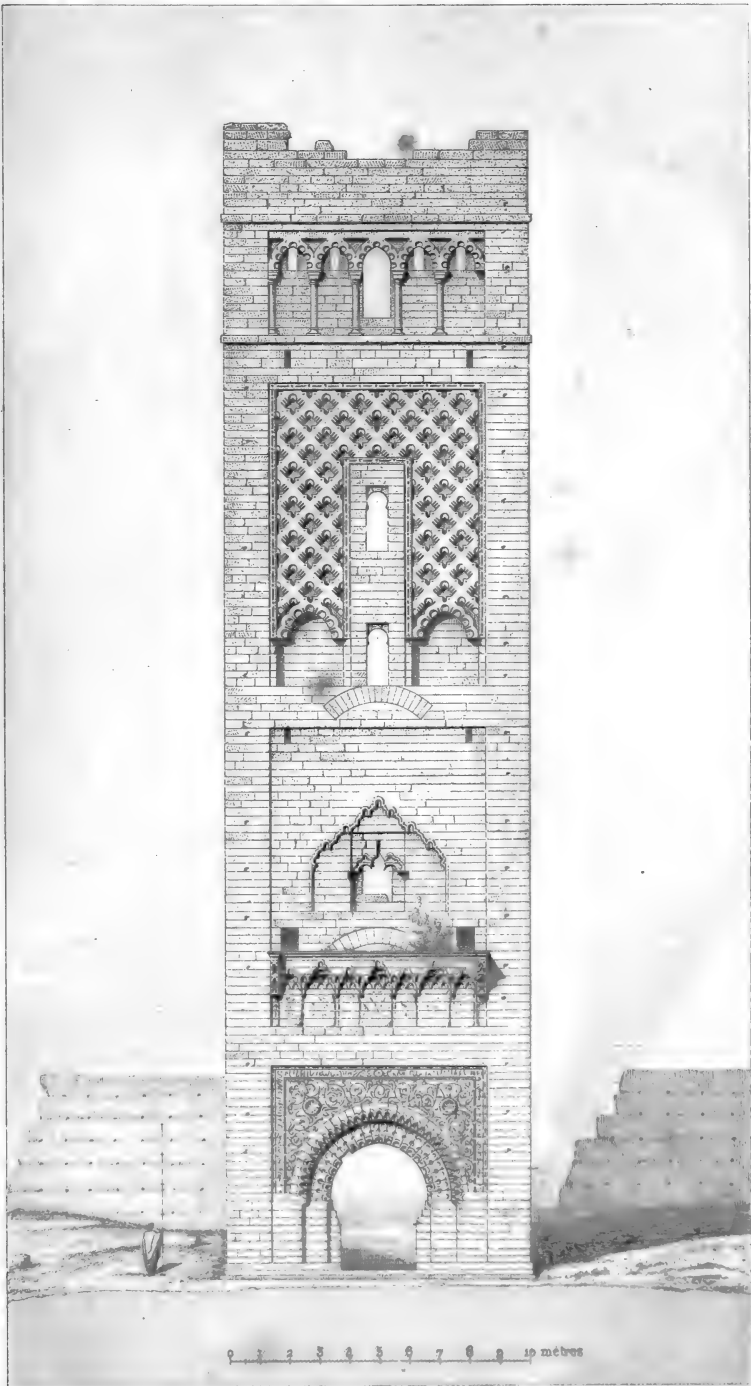




CHAPITEAU EN ONYX
provenant de la Mosquée de Mansourah, actuellement au Musée de Tlemcen



Plan du Chapiteau
Echelle de 0,01 pour mètre



MINARET DE LA MOSQUE DE MANSOUR

dessiné par M. L. Deland, d'après les notes de M. de Sacy et de M. de Volz

ENVIRONS DE TLEMCCEN.

1. — SIDI-BOU-MÉDINE.

(Mosquée. Tombeau. Palais pour loger les sultans venus en pèlerinage.
Bains. Latrines, etc.)

Cette mosquée est le type le plus complet et le mieux conservé de ce genre d'édifices. La construction est due à Aboul-Hacen-Ali qui y déploya le plus grand luxe (1339).

La décoration primitive est presque partout encore visible. Mais la partie la plus remarquable est la porte d'entrée et le porche. Des faïences très-belles recouvrent cette espèce de portail. Les vantaux de la porte principale sont revêtus de feuilles de bronze découpées à jour et ciselées, sur lesquelles des nervures de même métal dessinent des compartiments et des rosaces d'un tracé très-compiqué. Le marteau et les verrous sont à eux seuls des monuments. Des traces de dorure sont encore visibles sur toute cette ornementation de métal. Les nefs intérieures, les salles destinées au logement des pèlerins, aux écoles ou aux fontaines d'ablutions, sont voûtées en briques et offrent une très-grande variété de caissons. Des mosaïques de faïences couvrent encore presque entièrement la partie supérieure du minaret. Ces mosaïques sont fort belles et produisent un grand effet.

Dans l'enceinte de la mosquée, mais en contre-bas, est le tombeau de Sidi-Bou-Médine, mort en 1198.

Cette Kobba a été élevée par Mohammed-En-Nasser et embellie plus tard par Yarmoracen-Ben-Zeyan, puis par Aboul-Hacen-Ali, fondateur de la mosquée (1339).

Bien que gravement endommagée par un incendie, au commencement de ce siècle, elle a dû, cependant, conserver une partie de sa décoration primitive. Je n'ai pu obtenir de faire éclairer ce marabout, ni surtout le faire débarrasser de tous les oripeaux qui l'encombrent, et je rapporte le regret de n'avoir pu prendre aucun croquis de l'intérieur.

Il n'y a rien à dire des bains maures qui sont en fort mauvais état et n'offrent que peu d'intérêt.

Les latrines publiques ressemblent fort, extérieurement, à un marabout. Celles de Bou-Médine se composent d'une salle carrée couverte par une coupole; des cabinets sont disposés autour de

cette salle, qui contient encore un grand lavabo alimenté, ainsi que les bassins des cabinets, par une eau courante.

La coupole est richement décorée par des rosaces géométriques dont l'œil évidé donne passage à l'air et à la lumière. Les murs ont été couverts de plâtres sculptés dont malheureusement il ne reste que peu de traces.

La petite voûte sur plan barlong, qui couvre le passage d'entrée, permet de se rendre compte des moyens simples et peu coûteux avec lesquels les architectes arabes obtenaient les effets les plus étonnants.

Les petits palais destinés au logement des sultans venus en pèlerinage sont situés plus bas que le tombeau et devaient prendre vue sur l'un des plus magnifiques panoramas de l'Algérie. Ce ne sont plus aujourd'hui que des ruines et il a fallu tout le savoir et toute la patience de M. Lefebvre pour pouvoir en reconstituer le plan. Les trop rares fragments de décoration que nous y avons rencontrés démontrent clairement qu'ils étaient dignes de leurs hôtes et méritaient les descriptions enthousiastes qu'en ont faites les historiens arabes.

2. — M'DERSA DE SIDI-BOU-MÉDINE.

En grande partie ruinée, n'a conservé de remarquable que la coupole en charpente apparente de la salle servant encore aujourd'hui d'école, et la porte d'entrée dont on doit admirer les très-belles mosaïques de faïences assez bien conservées. Elle fait partie des établissements charitables ou d'utilité publique dont le sultan Aboul-Hacen-Ali dota Bou-Médine. Une inscription de la coupole donne la date de la construction (1347).

3. — MOSQUÉE DE SIDI-EL-HALLOUY.

Postérieure de quelques années à la mosquée de Sidi-Bou-Médine; elle a été élevée sur le même plan et dans des dimensions presque identiques par Abou-Linan-Fares, fils et successeur d'Aboul-Hacen-Ali vers 1354.

Les portiques entourant la cour intérieure conservent la majeure partie de leur ornementation de plâtre. Les nefs sont couvertes par des charpentes apparentes d'un bon effet. Les entrevous sont décorés de fines et gracieuses arabesques. Il faut encore citer la porte principale avec ses faïences et un auvent très-riche

en charpente. Les mosaïques du minaret sont fort belles et en assez bon état de conservation.

Les latrines publiques situées non loin de là rappellent beaucoup celles de Bou-Médine; elles sont une preuve nouvelle de l'art qu'apportaient partout et toujours les Arabes dans les grandes comme dans les petites choses.

4. — SIDI-BOU-ISSAC.

Ruines pittoresques d'une petite mosquée située entre Tlemcen et Bou-Médine, dans l'ancien cimetière de Si-Senousi. L'une des arcades qui faisaient communiquer la salle couverte avec la cour a gardé sa décoration de briques dont l'agencement est très-origina. Cette construction peut remonter au XIV^e siècle.

5. — MINARET DE LA MOSQUÉE DE SIDI-EL-HACEN-BEN-
MACLOUF-ER-RACHIDI.

La mosquée dont dépend ce minaret est totalement en ruine; cette tour ne tardera pas elle-même à disparaître, condamnée par sa position dans la première zone de l'enceinte de Tlemcen; elle appartient à l'école qui a construit Sidi-Bou-Médine et Sidi-El-Hallouy (1350 environ).

6. — MINARET D'AGADIR. (DJAMA-EL-ATIK.)

Grande tour isolée actuellement, a été construite en partie avec des matériaux antiques. Le soubassement, composé de pierres de grand appareil, laisse voir des inscriptions latines et des sculptures datant de la décadence romaine. Ce minaret fut élevé par Yarmoracen-Ben-Zeyan, vers 1283.

7. — PORTE DITE DE MANSOURAH.

Faisait partie d'une enceinte avancée du camp de Mansourah. C'est une construction de briques bien conservée contre laquelle s'appuyaient des courtines en béton, dont les soubassements seuls existent encore.

8. — ENCEINTE DE MANSOURAH.

Le camp de Mansourah a été construit de 1299 à 1307 par Abou-Yacoub-Youzof, sultan Mérinide du Maroc. Il fut démantelé et presque totalement détruit de 1310 à 1315, par les habitants

de Tlemcen. Aboul-Hacen-Ali, petit-fils du fondateur, le restaura ou le reconstruisit pour loger ses troupes, de 1335 à 1337. Cette enceinte, avec ses tours nombreuses, ses courtines crénelées et ses portes, est encore visible sur un périmètre de plus de cinq kilomètres.

9. — MOSQUÉE ET MINARET DE MANSOURAH.

Les murs extérieurs de cette mosquée sont seuls debout. On en retrouve encore complètement le plan, grâce aux fouilles faites par le service des bâtiments civils. Cet édifice était assurément le plus vaste, le mieux ordonné, le plus riche des contrées qui forment aujourd'hui l'Algérie française. Les mosquées de Tlemcen et des environs se sont toutes enrichies de ses dépouilles. J'ai dit plus haut que la cour intérieure de la Djama-el-Kebir de Tlemcen était pavée avec des onyx travaillés apportés de Mansourah. La grande vasque en porphyre vert qui sert de fonts baptismaux dans l'église Saint-Michel a la même origine. Le musée de la ville a recueilli des chapiteaux d'un très-beau travail et des fûts de colonnes. Les magasins des bâtiments civils en possèdent aussi, mais beaucoup de ces marbres précieux ont été débités et vendus au commerce, je n'ose dire par qui. Le minaret construit en pierres de grand appareil est le plus élevé, le plus richement décoré, le mieux conservé de tous les monuments analogues d'Afrique ou d'Espagne. La façade postérieure et quelques parties des faces latérales se sont malheureusement écroulées, menaçant d'entraîner la ruine totale de cette magnifique tour.

Une inscription gravée au-dessus de la grande porte apprend au monde que ce colosse et la mosquée dont il fait partie sont dus à la magnificence et à la piété de Aboul-Hacen-Ali, le vainqueur de Tlemcen.

Pour faire connaître et apprécier comme ils le méritent les monuments que je viens de citer, je ne me suis point contenté de les dessiner et de les mesurer ; je les ai fait reproduire par la photographie toutes les fois que la chose a été possible ; j'ai estampé moi-même ou fait estamper les décorations susceptibles d'être reproduites par ce moyen, toutes et quantes fois que nous avons pu y atteindre.

Ces relevés, ces dessins, ces photographies, ces estampages

forment un volumineux dossier qui, on le croira sans peine, n'a pas été recueilli sans fatigues. Nous ne sommes pas familiarisés en France avec 40 degrés de chaleur et nous résistons difficilement aux ardeurs énervantes du siroco. Ces difficultés inhérentes au climat seraient peu de chose cependant si l'on ne se heurtait à chaque pas contre des empêchements aussi agaçants que ridicules. On ne peut s'imaginer, par exemple, ce qu'il faut de démarches et d'argent pour découvrir une échelle, la faire transporter, la faire dresser à l'endroit précis où elle doit servir. Il m'a fallu quinze jours et des allées et venues sans nombre pour obtenir un photographe, le faire sortir de son laboratoire et le décider à m'accompagner. Pour ce, j'ai dû racheter une montre et dégauger les instruments que ce malheureux et habile homme avait donnés en gages pour subvenir aux nécessités les plus pressantes d'une nombreuse famille. Ces travaux photographiques faillirent même un jour soulever une émeute à Tlemcen où des musulmans s'imaginèrent que mes appareils, braqués sur le M'rab de l'école franco-arabe, reproduisaient les traits de leurs bambins. Dans ces contrées, il faut compter avec toutes les croyances, tous les préjugés, prendre le jour et l'heure du plus infime gardien de mosquée ou de palais. De là, une perte énorme de temps que j'eusse évitée avec quelques mots des autorités algériennes. Je n'ai malheureusement point été assez heureux pour obtenir ces lignes. L'administration n'a pas même daigné me faire remettre les seules lettres que j'eusse apportées et que j'avais déposées dans ses bureaux pour recevoir en échange des recommandations auprès des autorités locales.

Je me hâte d'ajouter que ce peu d'empressement n'a que bien faiblement entravé l'accomplissement de ma mission. L'initiative privée a fait pour moi beaucoup plus que je n'eusse pu l'espérer de la part des autorités auxquelles vous aviez daigné me recommander.

C'est un plaisir et un devoir pour moi de vous signaler le dévouement avec lequel des personnes, de qui j'étais parfaitement inconnu, se sont, par amour de l'art, mises à mon entière disposition pour le meilleur accomplissement de ma mission. Des architectes du pays m'ont aidé non-seulement de leur influence ou de leurs conseils, mais encore de leur personne, de leur argent, travaillant eux-mêmes avec moi ou me fournissant gratuitement des aides.

M. Rattier, architecte de l'arrondissement. et M. Chevalier, architecte du diocèse d'Alger, M. Viallat de Sorbier, architecte du diocèse d'Oran, et tout particulièrement à Tlemcen, M. Le-febvre, architecte de l'arrondissement, m'ont rendu les plus grands services. Non contents de me fournir tous les renseignements, toutes les notes désirables, ils m'ont ouvert leurs cartons, m'ont autorisé à y puiser à pleines mains pour y copier ou faire copier tous les dessins intéressant ma mission, — dessins et relevés qu'ils ont mis de longues années à recueillir. — Pour économiser le plus possible le temps de mon séjour en Algérie, ces artistes n'ont pas craint de se dessaisir en ma faveur de quantité de dessins originaux que j'ai pu rapporter en France et faire calquer à loisir.

Je dois ajouter enfin que, tout en ayant consacré mes jours et mes nuits à l'accomplissement le plus consciencieux de la mission dont j'étais honoré, je ne fusse point parvenu à faire le quart du travail sans le concours désintéressé de mon élève, M. René Ribollet, et des quatre architectes dont j'ai cité les noms et dont le dévouement n'a d'égal que le talent.

Si les résultats de cette mission vous paraissent dignes de la publication, j'aurai l'honneur de vous soumettre, Monsieur le Ministre, le programme d'un ouvrage sur l'architecture arabe en Algérie. Ce travail serait le complément nécessaire du grand ouvrage publié sous les auspices du ministère de la guerre en 1837, où l'archéologie arabe a été omise complètement.

Mais, avant qu'il puisse être question d'une telle publication, j'ai pensé que quelques relevés des plus beaux et des plus intéressants monuments de l'Algérie devaient trouver leur place dans les archives de la Commission des monuments historiques.

Voici les monuments qui me paraissent les plus dignes de cette distinction :

- 1° Mosquée et dépendances de Sidi-Bou-Médine;
- 2° Mosquée de Sidi-El-Hallouy;
- 3° Mrab et Maksoura de la grande mosquée de Tlemcen;
- 4° Porte de la Mdessa Tachfinya, à Tlemcen;
- 5° Mosquée et minaret de Mansourah;
- 6° Décoration du double portique et du salon actuel de l'archevêché d'Alger.

Enfin j'ai l'honneur de vous proposer de classer parmi les monuments historiques :

1° A Alger :

Le palais archiépiscopal,
La maison du Dar-Souf (cour d'assises);

2° A Oran :

Le minaret du campement ;

3° A Tlemcen :

La grande mosquée,
La mosquée de Sidi-Aboul-Hacen,
Le marabout de Sidi-Brahim ;

4° Aux environs de Tlemcen :

La mosquée de Sidi-Bou-Médine,
La mosquée de Sidi-El-Hallouy ;
Le minaret de Mansourah.

Ce dernier monument est le seul qui fasse appel et demande des secours immédiats au budget des monuments historiques. Pour éviter une ruine prochaine, la construction d'un contre-fort est absolument nécessaire. Des projets et des devis ont déjà été faits en prévision de cette restauration, dont la dépense s'élèverait à 6,000 francs environ. Si la Commission des monuments historiques voulait autoriser ces travaux, elle trouverait dans la personne de M. Lefebvre, architecte à Tlemcen, un fidèle et habile exécuteur de ses décisions.

J'ai l'honneur de vous proposer, en outre, d'autoriser une dépense de quinze cents francs pour l'enlèvement et l'encaissement de l'admirable mosaïque qui décore actuellement l'entrée de la M'dersa Tachfinya. Les constructions dont cette porte fait partie sont frappées d'alignement et doivent être démolies sous peu pour le redressement de la rue Saint-Michel. Il serait déplorable que cette décoration, l'une des plus belles qui nous restent, vînt à disparaître, alors qu'il serait facile, avec ce secours, d'en enrichir une des salles du musée du Louvre.

Enfin, après avoir mûrement étudié sur place les travaux projetés ou en cours d'exécution pour le dégagement de la grande mosquée de Tlemcen, je pense qu'il y a lieu de s'étonner des plaintes qui se sont élevées de la part des musulmans. Les parties de cette mosquée qui sont atteintes par le tracé des rues nouvelles sont en fort mauvais état et prêtes à tomber d'elles-mêmes. Elles sont du reste peu importantes et n'offrent aucun intérêt. La municipalité de Tlemcen, dont nous n'avons point à défendre tous les

actes, a, il faut lui rendre justice, agi avec prudence et sagesse dans cette affaire. Tout en décidant la démolition de quelques pans de murs branlants et pourris, encombrant la voie publique, elle a pourvu d'une manière satisfaisante à la réinstallation des divers services que ces démolitions ont pu déranger.

On peut juger, du reste, combien peu sérieuses étaient ces récriminations, si l'on sait :

1° Que les tombeaux des sultans de Tlemcen, dont la violation a été une des causes premières des réclamations, étaient enfouis sous plusieurs mètres d'immondices et n'ont été découverts que par les fouilles nécessitées par le passage de la rue;

2° Que les lieux publics à démolir sont de construction moderne, légèrement bâtis, sans style, et doivent être remplacés par une construction plus en rapport avec l'importance de la mosquée que la ville s'est engagée à faire exécuter d'après les plans de M. Viallat de Sorbier, architecte en chef des bâtiments civils dans le département d'Oran.

Sans doute, tous les édifices consacrés au culte musulman ne sont point entretenus, mais cet entretien n'est pas possible avec le budget dont peut disposer le service chargé de ces travaux. Du reste, ces monuments dont la plupart n'ont aucune valeur sont beaucoup trop nombreux eu égard à la population arabe.

Il serait à désirer que toutes les mosquées, marabouts, chapelles, sans utilité comme sans intérêt artistique, fussent abandonnés et que les 4,500 francs alloués aujourd'hui pour l'entretien de vingt-cinq monuments fussent entièrement consacrés aux quatre ou cinq mosquées principales qui méritent cette faveur par leur utilité, leurs souvenirs ou leur style.

Si ce rapport exigeait quelques éclaircissements ou quelques développements, je serais heureux de vous les fournir et, dans l'attente de vos ordres,

J'ai l'honneur de me dire avec respect, Monsieur le Ministre, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

E. DUTHOIT,

Architecte attaché à la Commission
des monuments historiques.

CATALOGUE

DES

MOLLUSQUES TERRESTRES ET DES EAUX DOUCES

DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
ET DES ENVIRONS DE PARIS,

PAR M. LOUIS PASCAL.

Ce catalogue n'a été fait qu'après de longues et minutieuses recherches, commencées dans le département de la Haute-Loire, ancien Velay, continuées, ensuite, aux environs de Paris.

Toutes les espèces qui y sont indiquées ont été observées chacune dans son habitat particulier. Je n'ai ramassé de coquilles mortes, en si grande quantité dans les alluvions, que comme indice de leur existence sur les terrains qui bordent les cours d'eau. Presque toutes les stations que j'y signale sont nouvelles.

Mes excursions aux environs de Paris ne se sont pas étendues au delà des confins du département de Seine-et-Oise. Bien que Brard¹ ait donné la description de quelques coquilles qui vivent dans la forêt de Fontainebleau², je n'ai pas cru devoir le suivre si loin. Il m'a semblé préférable de resserrer davantage le cercle de mes investigations. D'abord, parce que le mode de catalogue par département a été adopté par presque tous les conchyliologistes de province; ensuite, parce qu'il vaut mieux faire connaître, complètement, la faune malacologique d'une circonscription déterminée que d'indiquer des espèces prises un peu partout.

Je fais des excursions depuis mon enfance et je sais que, pour

¹ *Histoire des coquilles terrestres et fluviatiles qui vivent aux environs de Paris.* Paris, 1815. J.J. Paschoud, libraire, rue Mazarine, n° 22, in-12, avec 10 pl. col.

² L'hélice Strigelle, qui se trouve dans les environs de Fontainebleau, le bulime Montagnard, qui existe, m'assure-t-on, près de Meaux, n'ont pas encore été constatés dans la région de Paris.

bien observer, il ne faut pas se contenter de passer dans les localités en courant; mais, au contraire, s'arrêter, pour ainsi dire, à chaque pas. Les habitats des mollusques sont souvent fort restreints : c'est un mur de quelques mètres; ce sont des ronces et une végétation inculte; c'est un petit coin abandonné et bien ombragé; ce sont des monceaux de pierres, entourés d'herbe, une fontaine cachée sous les plantes aquatiques, les rigoles dans les prés; dans les bois, un tertre, des amas de feuilles et de branches sèches, une petite mare, etc. On chercherait, vainement, à quelques mètres de là, les espèces qui vivent dans ces réduits.

Les courses ne doivent pas être des voyages, mais des promenades. Elles disposeront d'autant mieux l'esprit à goûter le charme qui se trouve dans les études de la nature qu'elles seront moins fatigantes.

Nous n'avions pas encore le catalogue des mollusques terrestres et fluviatiles de la Haute-Loire. C'est une lacune que j'essaye de remplir. J'eusse préféré, cependant, qu'un malacologiste de ce département s'en fût chargé, dans la crainte où je suis que, depuis 1848, époque où j'ai quitté les montagnes du Velay, des recherches aient été faites et qu'il se trouve dans le pays des collections possédant des espèces que je n'aurais point signalées.

La faune conchyliologique des environs de Paris, au contraire, a été publiée trois fois : en 1767, par Geoffroy; en 1801, par Poiret; enfin, en 1815, par Brard.

Le respectable Geoffroy fut un des naturalistes les plus distingués de son temps et un des médecins les plus célèbres de Paris. Il fit le bien jusqu'à son dernier soupir. Réfugié dans le sanctuaire des sciences naturelles, il laissa éclater la Révolution sans y prendre aucune part. Tandis que le jeune Draparnaud, également un des créateurs de la conchyliologie, siégeait à la Convention, lui s'occupait à réunir les matériaux d'une monographie des vers, dont son ouvrage¹ sur les coquilles vivantes des environs de Paris devait être un des chapitres les plus intéressants.

Il est difficile de se procurer ce petit volume. Quarante-six espèces, distribuées en sept genres, y sont décrites d'après des caractères généraux, observés, avec une grande sagacité, sur l'animal

¹ *Traité sommaire des coquilles, tant terrestres que fluviatiles, qui se trouvent aux environs de Paris.* Paris, chez J.-B. Musier fils, 1767, in-12.

et sur la coquille. C'était un résultat remarquable pour le temps. Aussi le livre de Geoffroy eut-il un légitime succès. Il fut traduit en allemand, presque aussitôt son apparition, par Martini¹. Dix ans plus tard, Duchesne, peintre d'histoire naturelle, dessina et grava les coquilles dont Geoffroy avait donné les diagnoses².

L'abbé Poiret, né à Saint-Quentin (Aisne) en 1775, mort à Paris, en 1834, était venu au monde avec une telle passion pour l'étude des sciences naturelles qu'il renonça à tout pour s'y adonner entièrement, même à la carrière ecclésiastique. A pied, presque sans argent, il parcourut les provinces méridionales de la France, les Alpes et une partie de l'Italie. Obligé d'accepter, par besoin, la charge de précepteur des enfants d'un gentilhomme de Provence, il quitta ses élèves, aussitôt qu'il eut les moyens de se rendre en Afrique, où il resta deux ans à explorer les côtes de la Barbarie. De retour en France, il publia une relation de son voyage; termina le dictionnaire de botanique de l'encyclopédie, commencé par Lamarck, et fit une foule d'autres ouvrages, qui auraient dû lui ouvrir les portes de l'Institut. Son travail intitulé : *Coquilles fluviatiles et terrestres observées dans le département de l'Aisne et aux environs de Paris* (Prodrome, Paris, Soissons, an ix, in-12, 119 pages) parut vers les premiers jours d'avril 1801, trois ou quatre mois avant le tableau des *mollusques terrestres et fluviatiles de la France*, par Draparnaud. Ce sont ces deux livres qui établissent le droit d'antériorité de la nomenclature française, contesté par les naturalistes anglais, qui continuent d'employer la nomenclature de Montagu³, dont l'ouvrage sur les mollusques d'Angleterre n'a paru, cependant, que deux ans plus tard.

Poiret avait reconnu 9 genres, comprenant 74 espèces. Malheureusement, son prodrome ne fut point suivi de l'étude plus sérieuse qu'il semblait promettre. Il est certain qu'il avait commencé ce travail, car Moquin-Tandon⁴ rapporte qu'il avait vu, en 1834, dans la bibliothèque de Poiret, un exemplaire de son

¹ Nuremberg, 1767, in-12.

² *Recueil de coquilles fluviatiles et terrestres qui se trouvent aux environs de Paris*. Dessinées, gravées et enluminées, d'après nature, par Duchesne, peintre d'histoire naturelle. Paris, sans date (1776), 3 planches in-4°.

³ *Testacea Britannica, or natural history of British Shells, marine and fresh water*. London, 1803, 2 vol. in-4°.

⁴ *Hist. nat. moll.* p. 2.

ouvrage avec les figures inédites de toutes les espèces établies par lui. Cet exemplaire fut vendu, plus tard, au libraire Mediac. Qu'est-il devenu? Moins heureux que Draparnaud, il ne se trouva pas à sa mort une main pieuse pour recueillir les nombreux manuscrits qu'il laissait et publier ceux qui pouvaient offrir de l'intérêt pour l'étude des plantes et des coquilles. Comme Geoffroy, la Révolution ne le détourna pas de ses travaux favoris : et, comme lui, c'est dans le département de l'Aisne qu'il alla chercher le calme pendant les plus mauvais jours. Le premier, fort avancé en âge, fut nommé maire de Charreuve, près Soissons; le second, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de l'Aisne. Ils avaient les mêmes goûts et une égale bonté d'âme : leur existence fut aussi laborieuse que bienfaisante.

Celui qui devait reprendre leurs travaux fut, comme eux, un ami des sciences et de l'humanité. C.-P. Brard, né à Laigle en 1786, avait été l'élève et devint l'ami du célèbre Faujas de Saint-Fond. Sorti de l'école des mines avec le titre d'ingénieur, il fut appelé à diriger les mines de Servoz, en Savoie, et devint, sous la Restauration, directeur des houillères de Lardin (Dordogne).

Brard fit de fréquents voyages d'exploration. Son manuel du minéralogiste et du géologue voyageurs est le fruit de ses propres expériences. Il rapportait de ses lointaines excursions, effectuées sur un parcours de sept et huit cents lieues, des quantités considérables d'échantillons de roches, de minéraux, de fossiles et de coquilles. La collection de minéralogie du Museum d'histoire naturelle lui doit une partie de ses richesses. Il explora les bords du Rhin, la Suisse, la Savoie, le Piémont, le Dauphiné, ayant avec lui un compagnon de voyage, un domestique et un cheval, portant dans deux grandes besaces linge, cartes, marteaux, instruments, ainsi que les trouvailles journalières. Quand ils passaient dans une ville, ils soulageaient le cheval en expédiant par le roulage leur pesante récolte.

Les nombreuses publications de Brard eurent, surtout, pour but de vulgariser une foule de connaissances utiles à l'agriculture, aux arts et à l'industrie. Il fonda une école gratuite pour les ouvriers, où le père était souvent l'élève du fils. Brard cherchait à enseigner aux artisans tout ce qu'ils devaient savoir pour exceller dans leur profession. C'est avec des travailleurs comme les voulait cet homme de bien que notre industrie s'est toujours maintenue

au premier rang. On peut dire qu'il a, certainement, contribué à ce résultat.

Brard fit paraître, en 1815, son histoire des coquilles terrestres et fluviatiles qui vivent aux environs de Paris. Il y décrit 63 espèces, groupées en 18 genres, divisés eux-mêmes en 5 tribus :

- 1° Mollusques terrestres nus ;
- 2° Mollusques terrestres coquilliers ;
- 3° Mollusques fluviatiles univalves nageurs ;
- 4° Mollusques fluviatiles univalves marcheurs ;
- 5° Mollusques fluviatiles bivalves.

Avant de publier ce travail, il avait recueilli beaucoup de coquilles dans le midi de la France. Il eut l'avantage de les déterminer, pendant son séjour à Montpellier, à l'aide des exemplaires de la collection de Draparnaud, que sa veuve avait eu l'obligeance de mettre à sa disposition. Ayant continué ses recherches dans diverses autres parties de la France, il eut bientôt une collection nombreuse, qu'augmentèrent encore les dons qui lui furent faits par ses correspondants. « Je ne tardai point à remarquer, ajoute-t-il, combien les mollusques coquilliers sont nombreux et variés aux environs de Paris, j'en fis une collection séparée et je commençai le même travail que Geoffroy ne dédaigna point d'entreprendre. »

Bien que la conchyliologie ait fait, depuis 1815, de grands progrès, l'ouvrage de Brard est toujours utile à consulter. « Il se fait remarquer, dit Moquin-Tandon, par plusieurs observations anatomiques pleines d'intérêt. » On eût désiré, cependant, que l'indication des habitats fût exactement donnée. Il est des espèces dont son livre ne fait pas connaître les stations, comme, par exemple, celle du maillot cendré.

Je viens signaler les quelques épis que j'ai pu glaner dans le champ où ces trois naturalistes ont fait une si riche moisson, ainsi que mes récoltes dans une autre contrée.

J'ai suivi la classification de Moquin-Tandon¹ que je regarde comme la meilleure qui ait été faite jusqu'à ce jour. Ce savant professeur s'est montré, à mon avis, observateur judicieux, en ne conservant que comme de simples variétés une foule de mauvaises espèces, qui ne sont, en effet, que des modifications,

¹ *Histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles de France*. Paris, J.-B. Baillière, 1855, avec 54 planches dessinées d'après nature et gravées

plus ou moins nettement accusées et constantes, des types connus et bien déterminés. Ceux qui ont comparé de grandes quantités de coquilles savent qu'une même espèce présente toujours des différences de forme, de coloration, de taille; ils ont pu constater toutes les variations qui ont servi à créer, inutilement, tant d'espèces et même de genres prétendus inédits. Il reste encore à élaguer, à simplifier, même dans les espèces adoptées par Moquin-Tandon. N'ayant pu comparer mes exemplaires avec ceux d'une collection sérieuse, j'ai consulté avec utilité l'ouvrage de l'abbé Dupuy¹, si consciencieusement fait.

Je n'ai trouvé dans mes recherches aucun type nouveau, aucune espèce qui ne soit décrite. Il m'a donc paru inutile de donner les diagnoses et les figures des espèces dont je n'ai fait que reconnaître l'existence, soit dans les montagnes du Velay, soit dans les plaines de Paris, attendu que ces diagnoses et ces figures se trouvent dans les traités spéciaux. Je me suis contenté d'esquisser la caractéristique des variétés qui n'ont pas encore été signalées ni dénommées.

J'ai recueilli des quantités considérables de coquilles d'une même espèce, et de celles-là même qui passent pour être rares. Je les ai prises partout où il s'en trouvait, dans toutes les eaux, sur tous les sols, sur toutes les plantes, dans les terres basses, sur les collines, sur les montagnes assez élevées. Il m'a été facile de constater des particularités propres à certaines localités et surtout des variétés dans chaque type. La plupart de ces variétés ont été, je le répète, décrites comme espèces. De là est née la confusion qui existe dans la spécification des mollusques. Aucune autre branche de la zoologie ne présente autant d'espèces incertaines, tour à tour rejetées ou admises par les maîtres, eux-mêmes, de la malacologie.

Il m'a donc paru nécessaire d'indiquer, dans ce catalogue, les variétés les plus saillantes d'une même espèce. Je suis arrivé, en réunissant ainsi toutes les variétés que j'ai pu me procurer de la même coquille, à établir le passage de ces espèces imaginaires à un type unique et constant.

Il doit être admis que les formes fixes, les espèces réelles sont assujetties à quelques écarts, à des variations accidentelles. Mais n'en est-il pas de même pour les animaux des ordres plus élevés?

¹ *Histoire naturelle des mollusques terrestres et d'eau douce qui vivent en France.* Paris, Victor Masson, 1847. 6 fascicules, avec planches lithographiées par M. J. Delarue.

J'ai comparé des milliers de coquilles, il ne m'est jamais arrivé d'en trouver deux identiquement semblables. Toutes les fois que j'ai pu réunir dans le même type, par des séries, par des gradations de variétés, plusieurs espèces incertaines, j'ai regardé ces espèces comme de simples variétés du type dont elles procèdent. En effet, ces espèces douteuses vivent dans les mêmes habitats, on les trouve accouplées, on peut dire qu'elles naissent des mêmes pontes. Si ce ne sont pas là les preuves les plus certaines de leur unité d'espèce, c'est que l'espèce n'existe pas.

J'entends par espèce un groupe d'êtres se reproduisant, indéfiniment, identiques à eux-mêmes, avec des caractères particuliers qui les distinguent du groupe d'êtres qui leur ressemblent le plus. Toutefois, les êtres que chaque espèce engendre peuvent offrir des variations de forme, de taille et de couleur ; mais ces variations accidentelles ne font point disparaître les caractères essentiels et constants qui établissent l'espèce. En sorte que les diagnoses de l'espèce ne doivent porter que sur ces mêmes et seuls caractères spécifiques, caractères qui subsistent dans toutes les variétés de la même espèce ; tandis que les diagnoses des variétés ne doivent, au contraire, que signaler les écarts de forme, de taille et de coloration.

Je n'admettrai jamais que la variété puisse être un commencement d'espèce, par la raison qu'elle ne se reproduit pas d'une manière constante. Dans les mollusques, j'ai vu que l'animal était peu variable, tandis que sa coquille l'était beaucoup : que celle-ci soit jaune, rouge, violette ou brune, épaisse ou mince, fasciée ou non, l'hôte est toujours le même. L'espèce est immuable. Il n'est point dans l'essence de l'organisme de varier avec les changements de milieu, de s'approprier à toute nouvelle condition d'existence. Brard était certainement dans l'erreur quand il a dit, d'après Faujas de Saint-Fond :

« Les rapprochements qui existent entre les coquilles terrestres et fluviatiles vivantes des environs de Paris et certains fossiles qui se trouvent dans quelques bancs siliceux de la même contrée, ceux que l'on remarque entre telles familles de coquilles marines et telles autres qui habitent la terre sèche ou l'eau douce, sont autant de nouveaux motifs d'étudier et de comparer attentivement cette suite d'animaux, qui paraissent avoir émigré du sein des mers à une époque tellement reculée que l'influence de l'air, la nourriture, la saveur des eaux douces ou marécageuses, le sol sur

lequel ils sont forcés de se traîner péniblement, ont pu apporter des changements plus ou moins sensibles dans les diverses parties de leurs corps et par suite dans le test coquillier qui les couvre et les renferme. C'est donc, peut-être, à ces modifications lentes que sont dues les légères différences qui existent entre certaines coquilles marines et certaines coquilles terrestres ; différences qui, toutes légères qu'elles sont, n'ont pas moins déterminé le savant Lamarck à constituer de ces coquilles des genres distincts et séparés¹. »

Si les faits s'étaient passés ainsi, à ces époques si reculées dont parle Brard, nous eussions constaté au moins un exemple de ces transformations de mollusques marins en mollusques terrestres, soit dans les lieux d'où la mer s'est retirée, depuis la période historique, soit sur le littoral si étendu de l'Océan. Nous voyons tous les jours des mollusques marins, laissés vivants sur les plages par les hautes marées, périr promptement dès qu'ils sont exposés à l'air. Les organes de la respiration des mollusques marins différant essentiellement de ceux des mollusques terrestres, il s'ensuit que les premiers ne peuvent pas vivre sur la terre sèche, et les seconds dans les eaux.

Ainsi, aucun fait, aucune observation n'autorise à penser que l'organisme se prête à des changements de formes, ni par conséquent de fonctions. L'espèce est invariable ! Les lois de la nature ont une immuable fixité : la terre suit éternellement la même route dans les déserts de l'espace ; les corps bruts cristallisent, toujours, de la même manière ; la même graine donne, invariablement, naissance à la même plante, le même œuf, au même être ; et dans les degrés les plus élevés de l'échelle animale, le chien, depuis qu'il existe, n'a cessé de reproduire des chiens ; le singe, des singes. Le créateur, seul, a donné à l'homme la station droite avec l'intelligence. *Homo sapiens nosce te ipsum.* Linn.

Les deux contrées où j'ai fait de nombreuses recherches sont séparées par une distance de plus de cent vingt lieues. Elles présentent peu d'analogie sous le rapport du climat et moins encore sous le rapport du sol. La Haute-Loire est un pays montagneux, dont les vallées les plus basses sont à plus de 600 mètres au-dessus du niveau de la mer ; et les cimes les plus élevées, à près de

¹ *Hist. coq.* introduction, p. 12 et suivantes.

1,800 mètres. Dans cette partie des Cévennes septentrionales, l'hiver est long et froid. Les terres y sont granitiques, argileuses ou volcaniques. Le calcaire y est peu abondant; tandis qu'il constitue, avec la craie et les sables, la presque totalité des terrains cultivés du bassin de Paris.

Malgré des différences si profondes dans la température et la constitution géologique de ces deux régions de la France, leurs faunules malacologiques présentent une certaine identité. En effet, presque toutes les espèces que j'ai recueillies dans la Haute-Loire vivent, également, dans les environs de la capitale. Toutefois, et c'est là le véritable caractère distinctif de ces faunules, la réciproque n'existe pas : beaucoup des espèces de Paris ne se montrent point dans les montagnes du Velay. Ainsi parmi les mollusques terrestres, le cyclostome élégant, les hélices : chagrinée, chartreuse, douteuse, variable, hérissée, etc., la clausilie lisse, les maillots : ombiliqué, seigle et cendré, manquent à la Haute-Loire; et parmi les mollusques fluviatiles, les genres : Paludines, Physe, Nérite, Valvée, si largement représentés dans la Seine et dans ses affluents, ces genres, dis-je, font complètement défaut dans les eaux torrentueuses du Velay. Il est vrai que ces eaux vives et froides nourrissent de petites bythinies qu'on ne rencontre point dans les eaux vaseuses de la région parisienne. Mais ces bythinies, avec la mulette perlière, la mulette de Moquin, la mulette de Requien, l'ancyle à petites côtes, le planorbe spirorbe et la pisidie naine, sont les seules coquilles fluviatiles qui appartiennent à la Haute-Loire sans appartenir à la Seine. Quant aux espèces terrestres observées dans le Velay, sept seulement n'ont pas encore été rencontrées aux environs de Paris; ce sont : l'arion brunâtre, les limaces jayet et marginée, l'hélice strigelle, le bulime radié, le vertigo antivertigo et la clausilie douteuse¹, que je regarde comme une bonne espèce. Ces trois dernières coquilles sont particulières aux pays montagneux; par conséquent, il est à peu près certain que celles-là ne vivent point aux alentours de la capitale.

La similitude de la majeure partie des espèces que nourrissent

¹ Moquin-Tandon a considéré la clausilie douteuse de Draparnaud comme une variété de la clausilie noirâtre de Jeffreys. Cependant la première se distingue de celle-ci par son diamètre beaucoup plus grand et par l'obliquité de sa lame supérieure, profondément immergée. Aucune autre espèce de ce genre ne présente ce caractère.

les deux contrées porterait à penser que la distribution géographique des mollusques n'est pas soumise, autant qu'on l'a supposé, à l'influence de la nature minérale des localités, puisque les mêmes espèces vivent sur des sols tout à fait différents.

Si les mêmes mollusques peuvent exister sur tous les terrains, il faut constater que, sur un sol calcaire, ils ont généralement le test plus épais, tandis que sur les terres sableuses le test est plus mince, moins chargé de sels de chaux. J'ai recueilli dans les bois de Jacques, près d'Enghien, sur un terrain de sable, des hélices némorales tellement légères qu'elles pèsent dix fois moins que les mêmes hélices provenant de Meudon ou de Gentilly, localités où la craie et le calcaire constituent le sous-sol. La spire des premières offre des intervalles qui ne sont remplis que par une pellicule blanche, très-transparente. Le bord du manteau des mollusques, dans le travail d'accroissement, n'a pas sécrété partout la substance dont se forme la coquille. Les vides sont occupés par une matière animale qui ressemble à l'épiphragme de certaines hélices. L'élément organique, dans les autres parties, l'emporte sur l'élément minéral, en sorte que la coquille est tout à fait pellucide.

Les espèces des pays chauds sont généralement plus développées, plus grandes que leurs similaires des contrées froides. Les limnées voyageuses des environs du Mézenc sont trois fois plus petites que celles des environs de Paris.

Le climat a une influence très-réelle sur le stationnement des mollusques. S'il est vrai que certaines espèces, supportant des différences notables de température, habitent le nord aussi bien que le midi, il faut reconnaître que d'autres espèces ne peuvent pas s'écarter de leur zone et cessent même d'exister, dès qu'une perturbation climatérique vient à se produire dans les lieux où elles ont longtemps vécu. Ainsi l'hélice trompeuse, qu'on ne rencontre plus vivante dans le Velay, y existait du temps des douze Césars. Ce qui le prouve, c'est qu'elle a été trouvée dans un atterrissement situé à Paradis, près d'Espailly, mêlée à des monnaies d'empereurs, à des débris de poterie et de mosaïque de l'ère gallo-romaine.

D'autres faits démontrent encore que le stationnement de quelques mollusques dépend surtout du climat. Le maillot avoine, qui pullule dans les Cévennes du midi, dans l'Ardèche, le Gard, l'Hérault, etc., n'a pu supporter l'hiver dans la partie la plus tempérée de la Haute-Loire. La même coquille vit dans les environs

de Paris. M. Charbonnier, l'habile et intelligent pisciculteur, a vainement essayé d'acclimater, à Champigny, la plus grande zonite de France, la zonite Peson, qui n'a encore été observée, le plus loin du littoral de la Méditerranée, qu'à Nîmes et à Montpellier. Ces zonites se sont profondément enfoncées en terre, avant la fin de l'automne, et n'ont plus reparu.

A côté de cela, on constate des faits entièrement opposés. Bien des conchyliologistes ont réussi à introduire dans divers départements des espèces qui n'y avaient jamais vécu. Mais ces espèces sont plus vivaces et ne caractérisent aucune des zones climatiques de la France, puisqu'elles peuvent vivre aussi bien au nord qu'au midi.

Les voies rapides de communication, en facilitant le transport des denrées, ont produit l'acclimatation de plusieurs espèces de mollusques dans la banlieue de Paris. De toutes les extrémités de la France arrivent aux halles centrales des quantités considérables de fruits et de légumes. Quelque attention que les expéditeurs puissent apporter au nettoyage de leurs marchandises, ils laissent toujours quelques insectes et quelques coquilles, cachés entre les feuilles des légumes, entre les grains des grappes de raisin, ou dans le foin qui sert à envelopper. Secoués au déballage, ces voyageurs de contrebande tombent dans les détritits et sont ensuite jetés, avec le fumier, dans les champs. C'est ainsi qu'a dû nous être apporté l'hélice variable qui n'existait certainement pas, dans les environs de Paris, en 1815. Si elle y eût vécu, à cette époque, Brard, si excellent observateur, n'eût pas manqué de la rencontrer, à cause de son extrême abondance. Elle foisonne, en effet, dans tout l'arrondissement de Saint-Denis et tout autour de Paris. Cette hélice forme des chapelets innombrables sur les tiges des plantes, le long des talus des chemins de fer et sur les glacis des fortifications.

M. Charbonnier m'a assuré qu'il avait trouvé, vivants, sur les bords du canal de l'Ourcq, des bulimes venant d'Algérie. Ces mollusques sont, sans doute, apportés avec les primeurs qu'on envoie d'Afrique. Les petits pois arrivent en gousses, ils sont écosés aux halles. Les enveloppes sont ensuite répandues, avec toutes les balayures, sur le territoire de la Villette. C'est ainsi que s'explique l'existence passagère sur le sol parisien de ces mollusques exotiques, qui doivent périr pendant l'hiver.

La température a donc une grande action sur les mollusques terrestres. Le froid et le chaud excessifs leur sont également contraires. Leur corps gélatineux a besoin de la fraîcheur des nuits ou de l'humidité que les pluies répandent. Aussi sont-ils généralement nocturnes. Ils ne sortent, dans le jour, que lorsque le ciel est couvert de nuages que les rayons solaires ne peuvent percer.

La persistance de la vie est très-grande chez les mollusques. J'ai consigné dans mon journal de recherches conchyliologiques des faits vraiment extraordinaires, qui sembleraient indiquer que le rôle de ces animaux est nécessaire, indispensable dans l'économie universelle et que c'est à cause de leur utilité que la nature les a rendus pour ainsi dire indestructibles.

La plupart des mares qui se trouvent dans les terrains de sable, celles du bois de Meudon par exemple, sont susceptibles de se dessécher. Leurs aires restent des années entières privées d'eau. Quand elle y apparaît de nouveau, la population malacologique, qui a profondément dormi tout le temps que le dessèchement a duré, reprend ses habitudes ; et on est tout étonné de trouver sur les détritux de végétaux, avant même que les plantes aquatiques aient pu se montrer, tant de coquilles adultes, déchiquetant les feuilles mortes, auxquelles elles ne laissent que les nervures.

Je ramassai, le 19 mai 1872, dans le bassin d'une mare de la plaine de Velizy¹, complètement à sec, des quantités considérables de limnées allongées et de planorbes boutons. Les coquilles ne conservaient aucune humidité. Celles des limnées étaient intérieurement d'un gris blanc. Quelques-unes avaient le péristome bordé d'une bande de couleur jaune violacée. Les unes et les autres n'avaient aucune odeur. Je fus tout de suite persuadé que ces limnées étaient vivantes. Quant au planorbe, il avait fermé sa demeure au moyen d'un épiphragme très-épais, d'un blanc calcaire terne, ayant eu soin, préalablement, d'emmagasiner sa provision d'eau ; ce que je vis en cherchant à enlever la couche végétale carbonisée qui recouvrait sa coquille. Un fragment de celle-ci s'étant détaché, l'eau brilla sous le tissu de son manteau, espèce de gaine où il est enveloppé, comme un parapluie dans son fourreau. Lui aussi était vivant et respirait l'air dissous à travers l'eau. Je pris une coquille

¹ Cette mare est située à quelques mètres en avant de l'auberge dite de l'Hôtel-Dieu, sur la route de Paris à Versailles.

de limnée allongée que je cassai morceau par morceau, jusqu'au point où je rencontrai le mollusque. Il était frais, comme s'il venait de sortir de l'élément où il s'était développé. Seulement, il avait diminué de volume et n'occupait plus que le cinquième tour de la spire, laissant vide au-dessus de lui les deux derniers tours qui sont de beaucoup les plus grands. Véritable éponge, son corps diminuait de volume à mesure qu'il perdait l'eau qui enflait ses tissus.

Je crus d'abord qu'il avait respiré l'air libre, mais je ne tardai pas à m'apercevoir que la cavité pulmonaire était profondément entrée, avec la tête, dans l'intérieur du mollusque et qu'il ne pouvait respirer que l'air dissous au travers de son corps humide. Une gouttelette de cette eau, si nécessaire à son existence, resta attachée à mon doigt. Le gésier était rouge, absolument comme s'il eût contenu du sang de cette couleur.

Rentré chez moi, je mis les limnées dans une boîte, avec une note mentionnant la date de la récolte. J'en fis autant pour les planorbes et plaçai le tout dans une caisse, avec l'intention de les conserver vivants, aussi longtemps que cela serait possible.

J'en avais jeté préalablement quelques-unes dans un petit aquarium. Au bout de quelques heures, l'animal, qui était si profondément enfoncé dans sa coquille, apparut à l'ouverture. Il ne faisait encore aucun mouvement, son corps avait absorbé une quantité d'eau suffisante pour lui rendre le volume qu'il avait, avant que par une lente dessiccation il eût été réduit en l'état où je l'avais trouvé.

Après moins de dix heures, presque toutes voyageaient dans leur petit étang, étonnées de ne rencontrer ni feuilles mortes, ni aucun brin de végétal et se sauvaient du verre, allant, sans doute, à la recherche de quelque nourriture. Quatre ne donnaient aucun signe de vie. Ces dernières ne commencèrent à sortir de leur léthargie que le troisième jour.

Le 12 décembre 1872, je pris trois ou quatre des limnées mises en réserve, telles que je les avais ramassées; après avoir brisé par petits fragments les trois derniers tours de la spire, je rencontrai les mollusques plus rapetissés encore, mais toujours frais, humides et parfaitement vivants.

Le 27 février suivant, je jetai dans un vase d'eau les dernières limnées allongées de la récolte du 19 mai 1872; et, douze heures

après, presque toutes étaient vivantes. Je les croyais mortes, attendu que celles dont j'avais brisé la coquille, pour voir si elles étaient encore humides, étaient, au contraire, complètement sèches. Elles étaient accroupies, momifiées dans les quatre premiers tours de la spire. C'était une véritable résurrection que je voyais s'accomplir.

L'animal des limnées auriculaires ne pourrait pas vivre aussi longtemps hors de l'eau. La dessiccation s'opère beaucoup plus vite chez lui, parce que sa coquille n'ayant qu'une spire rudimentaire, il ne peut pas s'y resserrer en conservant quelque humidité. Dernièrement, un de ces mollusques, étant sorti de son aquarium, tomba sur le parquet. J'ignore le temps qu'il avait pu rester dans le coin où j'ai fini par l'apercevoir; mais je suis à peu près certain que ce n'est pas plus de deux mois. Il était racorni au point que l'on ne distinguait plus si c'était un mollusque ou un morceau de colle forte. J'essayai vainement de le détacher de sa coquille. Il y était tellement adhérent que j'eusse brisé ce fragile esquif plutôt que de le séparer du nautonnier qui l'avait construit. Mais voulant conserver la coquille qui est bien complète et appartient à la variété bi-canalés, je la plongeai dans l'eau, espérant que l'imbibition opérerait ce que je n'avais pu faire. Au bout de quarante-huit heures, le morceau de colle avait pris la forme du mollusque vivant. Il ne répandait aucune mauvaise odeur, mais il ne faisait pas le moindre mouvement. Si je l'eusse laissé plus longtemps dans l'eau, il est probable qu'il serait revenu à la vie, car en l'extrayant de sa demeure, je m'aperçus que le bout du tortillon était encore tout plissé.

Ces faits ne sont pas les seuls que je pourrais citer, si je ne craignais de donner un trop grand développement à ce préambule. Cependant, je ne puis résister au désir de faire connaître le plus frappant de tous. Il y a quelques jours, j'exhumai des hélices unifasciées d'une grande caisse, où elles étaient restées très-longtemps, peut-être dix ans. Elles avaient été recueillies dans le département de la Haute-Loire. Je les mis, le matin en partant à mes occupations, dans un verre d'eau pour les nettoyer; quelle ne fut pas ma surprise, quand je rentrai le soir, d'en voir une dizaine sur les bords du verre, vivantes, après un sommeil aussi prolongé!

Les fonctions de la vie peuvent donc être suspendues chez les mollusques terrestres. Pendant leur engourdissement, ils rentrent la tête dans l'intérieur du corps et peuvent rester repliés sur eux-

mêmes, tant que dure l'hiver, tant que persiste l'aridité du sol en été. Dans ce sommeil, rien ne change en eux, ils restent stationnaires. Ce qui fait que le développement de ces animaux dépend du temps plus ou moins long qu'ils passent en léthargie.

Le 4 août dernier, j'apportai, des belles forêts de chênes de l'Isle-Adam, trois hélices douteuses, jeunes. Aucune n'avait encore le péristome formé. La plus grande avait un diamètre de 7 millimètres. Je les mis dans l'escargotière où j'ai réuni des spécimens de toutes les espèces terrestres des environs de Paris. La première semaine, elles se tinrent collées après les pierres de leur rocher factice et ne bougèrent ni le jour ni la nuit. Il leur manquait les senteurs des bois où elles avaient vécu, et la fraîcheur de la rosée. J'eus recours, pour les faire sortir de leur sommeil, aux aspersion d'eau, matin et soir. Sous l'influence de cette humectation salubre, elles s'attachèrent à des feuilles de vigne et mangèrent si bien, sans désespérer, qu'au bout de trois semaines elles étaient complètement adultes, le bourrelet rose du péristome était entièrement terminé. Il est probable que si je n'avais pas eu la précaution de les obliger à se nourrir, elles seraient, aujourd'hui, ni plus ni moins avancées que lorsque je les trouvai. Ainsi l'accroissement des mollusques dépend de l'activité des fonctions de l'estomac. Il est possible d'amener à un complet développement, en cinq à six mois, la plupart des espèces.

L'argile, qui se montre peu à la surface, dans le bassin de Paris, si ce n'est dans les endroits où elle est exploitée à ciel ouvert, constitue des couches puissantes gisant au-dessous des sables et des calcaires grossiers. Ces couches, par leur imperméabilité, donnent naissance à des nappes d'eau très-abondantes. On peut en juger par la quantité innombrable de propriétés possédant des puits. On comprend facilement que, vers l'époque celtique, il y eut à la place qu'occupent aujourd'hui tant de somptueuses villas, des terres périodiquement inondées, d'affreux marécages; et que les Romains aient appelé ville de boue, Lutetia, l'antique Paris.

C'est cette disposition du sous-sol qui produit la quantité considérable de mares, d'étangs et d'amas d'eau qu'on rencontre partout, dans les bois, sur les collines et dans les vallées.

D'où vient qu'avec une telle abondance d'eau stagnante, les fièvres paludéennes soient si rares aux environs de Paris? Ne pourrait-on pas supposer que les mollusques des eaux douces, épurateurs in-

fatigables, nous préservent de cette maladie endémique dans d'autres contrées? S'il est vrai que certains cryptogames microscopiques puissent en répandre les germes dans l'air, on peut admettre que ces animaux dévorent les végétaux dangereux avant que leurs sporules aient empoisonné l'atmosphère aux alentours des mares.

L'odeur insupportable que répandent les mollusques dès qu'ils ont cessé de vivre, dès que leurs tissus se décomposent, m'avait fait concevoir des craintes; et je me suis informé, dans les endroits où j'en voyais par milliers, si on n'avait pas constaté de fréquents cas de fièvres intermittentes. Partout il m'a été répondu qu'on n'avait pas à souffrir de ce genre de maladie. J'ai vu des jeunes gens se baigner dans la Bièvre, à Antony. Ils rendaient l'eau noire comme de l'encre en piétinant la vase de cette rivière. Chaque année, on y prend des bains et personne n'a été atteint de fièvre. J'en ai vu d'autres se baigner dans la mare du Bas-Trivaux, au bois de Meudon, et n'en être pas le moins du monde incommodés.

L'été dernier, la garnison de Versailles allait à la baignade dans les pièces d'eau des jardins du palais, l'eau était affreusement sale; à aucune époque la santé de l'armée n'a été meilleure, les hôpitaux militaires étaient alors déserts.

Cependant, on sait qu'il suffit d'approcher de certains marais pour prendre aussitôt le germe de cette maladie.

Il serait bon de constater, dans les Dombes et dans la Sologne, l'état des marais pestilentiels; de s'assurer s'ils nourrissent de nombreux mollusques ou s'ils en sont privés.

C'est un fait sur lequel j'ose appeler l'attention des observateurs. Le motif qui me fait désirer que cette constatation soit faite est sérieux. En effet, s'il suffisait pour faire disparaître les miasmes délétères, de peupler les marais de mollusques fluviatiles, il serait facile d'assainir les régions infectées de ces fièvres paludéennes, qui consomment, lentement, la santé avec l'intelligence de tant de milliers d'hommes.

Dans tous les cas, je crois pouvoir assurer, dès aujourd'hui, qu'il faut se méfier des eaux stagnantes, dans lesquelles on n'a perçoit aucun mollusque.

CATALOGUE

DES

MOLLUSQUES TERRESTRES ET DES EAUX DOUCES

DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE ET DES ENVIRONS DE PARIS.

MOLLUSQUES.

VERMES (*PARTIM*), *LINN.* — MOLLUSQUES, *CUV.* —
MALACOOZOAIRE, *BLAINV.*

CLASSE I.

CÉPHALÉS OU GASTÉROPODES.

Molusca repentia, Poli. — *Céphalés*, Lam. — *Gastéropodes*, Cuv. — *Gastéropodes trachéli-podes* et *hétéropodes*, Lam. — *Paracéphalophores* et *Polyplaxi-phores*, Blainv. — *Gasteropodophora*, Gray.

TRIBU I.

CÉPHALÉS INOPERCULÉS, Moq.

ORDRE I.

INOPERCULÉS PULMONÉS, Moq.

FAMILLE I.

LIMACIENS.

Limaciens (excl. *Vitrina*), Lam. — *Limaces*, Cuv. — *Adelopneumona* (partim) Gray. — *Limacidae*, Gray. — *Limacinés* (partim), Blainv. — *Nudilimaces*, Latr. — *Arionidae* et *Helicidae*, Gray. — *Limacca*, L. Pfeiff.

GENRE I.

ARION. — *ARION*.

Limax (partim), Linn. — *Limax*, Brard. — *Arion*, Fér. — *Limax*, sous-genre *Arion*, Gray. — Vulgairement : *Loche*, *Licoche*.

LOCHEA, Moq.

Espèces.

1° ARION DES CHARLATANS, *Arion rufus*.

Limax rufus, Linn. — *Arion empiricorum*, Fér. — *A. rufus*, Mich. — Vulgairement : *Loche*, *Licoche*, *Limace rouge*, *grosse Limace*, *la rouge*.

Haute-Loire et environs de Paris. Très-commune; vit isolément dans les bois, les fossés des prairies, sur les bords des ruisseaux et dans tous les endroits frais; se tient blotti, dans le jour, sous les pierres, sous la mousse; sort au crépuscule et ne rentre dans sa retraite qu'après l'aube; sort également pendant la pluie. Sa couleur est quelquefois fugace.

Variétés.

α. Vulgaris. Tous les bois de la Haute-Loire, des environs de Paris et tous les endroits humides, où poussent les champignons, qu'il semble préférer à toute autre nourriture. — *β. Ater*. Les mêmes lieux. — *γ. Ruber*. Les mêmes lieux. — *δ. Saccineus*. Bois de l'Isle-Adam (Seine); Alleret, près Brioudes (Haute-Loire)¹. — *η. Nigrescens*. Les prairies de la Haute-Loire, au pied des murs et des rochers.

2° ARION BRUNÂTRE, *Arion subfuscus*.

Limax subfuscus, Drap. — *Arion subfuscus*, Fér.

Haute-Loire. C. c. c. Vit au pied des murs et des rochers, sous les haies qui bordent les prairies, dans les bois.

3° ARION JAUNE. *Arion flavus*.

Limax flavus, Müll. — *L. aureus*, Gmel. — *Arion flavus*, Fér. — *A. intermedius*, Norm.

Seine. C. c. Vit dans les mêmes lieux que ses congénères. Je l'ai trouvé sous les pierres le long de la Bièvre et dans les bois.

Variétés.

β. Pallidus. — *γ. Albidus*.

PROLEPSIS, Moq.

4° ARION DES JARDINS, *Arion fuscus*.

Limax fuscus, Müll. — *Arion hortensis*, Fér. — *A. fuscus*, Moq.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit par couple; je l'ai rare-

¹ Bouillet, *Catalogue des espèces et variétés de mollusques terrestres et fluviatiles observés jusqu'à ce jour, à l'état vivant, dans la haute et basse Auvergne* (départements du Cantal, du Puy-de-Dôme et partie de celui de la Haute-Loire). Clermont-Ferrand, 1836, in-8°.

ment rencontré isolé. C'est, comme les précédents, un animal nocturne. Dans le jour, on le trouve caché sous les pierres éparses dans les endroits incultes et gazonnés, au pied des murs, sous les végétaux pourris, dans les champignons, sous les feuilles humides, dans les bois, dans les prés, dans les jardins.

Variétés.

α. Fasciatus. — *β. Dorsalis.* — *ε. Griseus.* — *ζ. Niger.* — *κ. Subfuscus*, communes aux deux contrées.

GENRE II.

LIMACE. — *LIMAX.*

Limax (partim), Linn. — *Limacella*, Brard. — *Limax*, Fér. — Vulgairement : *Loche*, *Limas*.

AMALIA, Moq.

1° LIMACE JAYET, *Limax gagates*, Drap.

Haute-Loire. C. c. Vit dans les prairies, dans les lieux ombragés, au pied des murs. Comme tous les limaciens, ne sort pendant le jour, que quand il pleut.

2° LIMACE MARGINÉE, *Limax marginatus*, Müll.

Haute-Loire. C. c. c. Vit dans les lieux incultes, s'abrite, le jour, dans les trous de murailles, sous les pierres entassées au bord des chemins, des bois ou des prés.

EULIMAX, Moq.

3° LIMACE AGRESTE, *Limax agrestis*.

Limax agrestis, Linn. — *Limacella obliqua*, Brard. — *Limacellus obliquus*, Turt. — Vulgairement : *petite Loche grise*, *Loche des bois*, *Lochette*, etc.

Haute-Loire et Seine. C. c. c. C'est la plus redoutée des cultivateurs et des jardiniers. Les moyens conseillés pour la détruire sont tous inefficaces. Le meilleur serait de placer de petites bourrées de branches mortes, recouvertes d'herbes fanées, en ayant soin que le côté exposé au nord soit soulevé, de manière à leur présenter un libre accès lorsqu'elles viennent chercher un abri contre la chaleur du jour, et brûler ces bourrées quand elles en sont remplies.

Variétés.

α. Albidus. — *β. Cineraceus.* — *γ. Filans.* — *ε. Punctatus.* — *θ. Obscurus.* — *λ. Sylvaticus.* — Cette dernière variété ne se trouve que dans la Haute-Loire; les autres sont communes aux deux contrées.

4° LIMACE VARIÉE, *Limax variegatus*.

Limax variegatus, Drap. — *Limacella unguiculus*, Brard. — *Limacellus unguiculus*, Turt. — Vulgairement : *Limace tachetée*, *Limace des caves*, *Limace blonde*.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Habite les lieux frais et obscurs, les canaux souterrains, les celliers, les aqueducs, etc.

Variétés.

α. Flavus. — *β. Flavescens*.

5° LIMACE CENDRÉE, *Limax maximus*.

Limax maximus, Linn. — *L. cinereus*, Müll. — *Limacella parma*, Brard. — *Limax antiquorum*, Fér. — Vulgairement : *grande Loche grise*, *grande Limace*.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit dans les endroits très-frais, sur les bords des rivières, dans les bois; se blottit, le jour, sous les arbres abattus et couchés dans l'herbe, sous les pierres, sous les mottes de gazon et sous la mousse. J'en ai trouvé, le long du canal de la Marne, qui avaient la limacelle remplie intérieurement de cristaux brillants et épais de chaux carbonatée; et à Arcueil, dans les prés qui bordent la Bièvre, de très-grandes, ayant 15 centimètres, et ainsi développées, 2 centimètres de largeur. Elle comporte de nombreuses variétés. Je n'ai pas encore pu les déterminer.

6° LIMACE BRUNE, *Limax brunneus*.

Limax brunneus, Drap. — *Limacella concava*, Brard.

Seine. Vit le long des rivières; assez abondantes dans les mousses des talus du canal de la Marne et sur les berges de cette rivière.

GENRE III.

PARMACELLE. — *PARMACELLA*, Cuv.

Aucune des espèces de ce genre n'existe ni dans la Haute-Loire ni aux environs de Paris.

GENRE IV.

TESTACELLE. — *TESTACELLA*.

Testacella, Cuv. — *Helico-Limax* (partim), Fér. père. — *Testacellus*, Faure-Big.

Espèces.

1° TESTACELLE ORMIER, *Testacella haliotideae*.

Testacella haliotideae, Drap. — *Testacellus haliotideus*, Faure-Big. — *Testacella*

Europæa, Roiss. — *T. Galliæ*, Oken. — Vulgairement : *Limace à coquille*, *Coquillade*.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit sous terre, se nourrit de lombrics. Plus commune dans les jardins, ce qui porterait à penser qu'elle a été transportée avec les plantes du Midi.

Variétés.

β . *Flavescens*. Les Moulineaux, dans les trous de carrières abandonnées, les jardins du Grand-Montrouge, de Bourg-la-Reine, les environs d'Orsay, etc. — η . *Bisulcata*. Coteau de Chosson, plaine de Rome, Haute-Loire. Dans la Seine, les mêmes lieux que la variété *Flavescens*.

FAMILLE II.

COLIMACÉS.

Colymacées, Lam. — *Escargot*, Cuv. — *Limaçon* ou *Cochleæ*, Fér. — *Adelopneumona* (partim), Gray. — *Helicidæ*, Gray. — *Limacinés* (partim), Blainv. — *Géocochlides*, Latr. — *Helicidæ* (partim) et *Pupilladæ*, Turt. — *Helicea*, L. Pfeiff.

GENRE V.

VITRINE. — *VITRINA*.

Helix (partim), Müll. — *Vitrina*, Drap. — *Helico-Limax* (partim), Fér. père. — *Vitrinus*, Montf. — *Cobresia*, Hubn. — *Testacella* (partim), Oken. — *Hyalina*, Stud. — *Limacina*, Hartm.

HELICOLIMAX, Moq.

Espèces.

1° VITRINE DE DRAPARNAUD, *Vitrina major*.

Vitrina pellucida, Drap. — *Helicolimax major*, Fér. père. — *Vitrina Draparnaldi*, Cuv. — *V. major*, C. Pfeiff. — *Helicolimax Audebardi*, Fér. — *Vitrina Draparnaudi*, Leach. — *V. Audebardi*, Beck. — *La Transparente*, Geoffr.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. Vit dans les bois, au pied des rochers, sous les feuilles, sous la mousse et sous le lierre, dans le voisinage des pièces d'eau, sous les pierres et les vieux plâtras.

Variétés.

β . *Draparnaudi*. Bois de Meudon, du Raincy, d'Ermont, de l'Isle-Adam, de Jouy-en-Josas, de Verrières, d'Orsay, de Chevreuse, d'Igny, du Plant et à Champigny, dans les bois de Vincennes, sous le lierre des grottes, près des lacs, etc. — γ . *Depressiuscula*. Jardin du séminaire du Puy, préau du rocher de Cornéille qui fait face au coteau de Chosson, au pied du rocher d'Espailly, dans le

grottes celtiques, du côté de la Borne. — *δ. Vellaviana*. Coquille plus grande que le type, d'un vert foncé, avec de grandes rides longitudinales; ouverture dépassant les deux tiers du grand diamètre. Hauteur, 4 millimètres; largeur, 7 1/2; longueur, 9 1/2.

J'ai trouvé cette belle coquille dans les bois de Foulhol, près de Grazac (Haute-Loire).

GENRE VI.

AMBRETTE. — *Succinea*.

Neritoma, Klein. — *Helix* (partim), Linn. — *Bulinus* (partim), Brug. — *Succinea*, Drap. — *Amphibulima*, Lam. — *Lucena*, Oken, non Hartm. — *Tapada*, Stud. — *Amphibulina* et *Amphibina*, Hartm. — *Helix* (*cochlohydra*), Fér.

Espèces.

1° AMBRETTE AMPHIBIE, *Succinea putris*.

Neritostoma vetula, Klein. — *Helix putris*, Linn. — *H. succinea*, Müll. — *Turbo trianfractus*, Da Costa. — *Bulinus succineus*, Brug. — *Succinea amphibia*, Drap. — *Amphibulima succinea*, Lam. — *Lucena putris*, Oken. — *Helix limosa*, Dillw. — *Amphibulina putris*, Hartm. — *Amphibina putris*, Hartm. — *Succinea putris*, Jeffr. — *S. Mülleri*, Leach. — *L'Ambrée*, Geoffr. — Vulgairement : *l'Amphibie*, *l'Ambrette*.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit sur le bord des cours d'eau, dans les prairies, se tient sur les branches d'osier et sur les plantes qui poussent auprès des ruisseaux et des mares.

Variétés.

β. Carnea. La Glacière (Seine); le parc du château du Villars (Haute-Loire). — *γ. Brardia*. Le long du canal de la Marne, les prairies de Saint-Denis, canal du fort de l'Est, à Aubervilliers. — *δ. Webbia*. Le long de la Bièvre, de l'Yvette, de l'Yerres. — *ε. Studeria*. Les mêmes habitats. — *ζ. Drouetia*. Autour des mares des bois de Chaville, de Meudon, etc. — *η. Vitrea*. Les bords du canal de la Marne, à Joinville, le long de la Marne, à Saint-Maur-les-Fossés, les bords de la Bièvre, à Bourg-la-Reine. — *θ. Pulchella*. Prairies d'Orsay, de Chevreuse, de Longjumeau; plus commune dans la Haute-Loire, où on la rencontre le long des fossés d'irrigation des prairies, à Polignac, aux Estreys, à Saint-Vidal, à Cessac, à Vourzac, Vals, etc. — *ι. Ferrussina*. Assez commune dans les prairies des environs du Puy, à Vals notamment, rare à Paris. — *κ. Opaca*. Prairies de Vals, de Polignac, et rare à Paris, où je ne l'ai rencontrée que dans les prairies d'Orsay. — *λ. Subglobosa*. Coquille moyenne, moins allongée que le type, obèse, dernier tour de spire presque globuleux et déviant brusquement à droite. — *μ. Parvula*. Coquille très-petite, ventrue, de forme allongée et néanmoins paraissant obèse. Test peu transparent, jaune corné, stries apparentes et régulières, spire courte, très-obtuse, sommet un peu renflé, trois tours convexes, à croissance très-ra-

pide, suture nettement marquée, dernier tour égalant les deux tiers de la hauteur, ouverture peu oblique, très-ovale, bords marginaux réunis par une forte callosité, qui se prolonge sur le bord columellaire. Hauteur, 6 millimètres; diamètre, 4 millimètres. Vit sur les plantes des prairies, à la Bernarde, à Ceyssac, à Vourzac, etc.

2° AMBRETTE DE PFEIFFER, *Succinea Pfeifferi*.

Helix angusta, Stud. — *Succinea amphibia*, var. γ et δ , Drap. — *Tapada succinea*, Stud. — *Amphibulina putris*, Hartm. var. *fulva* et *elongata*. — *Helix putris*, Fér. — *Succinea putris*, Jeffr. — *S. oblonga*, Turt. — *S. Pfeifferi*, Rossm. — *S. gracilis*, Ald.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit sur le bord des eaux, se tient après les joncs, les roseaux et sur les végétaux flottants.

Variétés.

β . *Pallida*. Les prairies de Vals, près le Puy (Haute-Loire); les bords de la mare de Chaville. — δ . *Ochracea*. Bords de la mare de Chaville, bassins des jardins de Versailles, bords de la Marne, à Saint-Maur-les-Fossés, bords de la Bièvre, etc. — ϵ . *Carnea*. Coquille moyenne, régulièrement striée, couleur de chair; les bords de l'Yvette, de l'Yerres, de la Bièvre, etc. — ζ . *Intermedia*. Coquille de même taille que la précédente, allongée, très-régulière, cornée succinée, spire moins torse, stries apparentes et régulières, se rapprochant de l'*Ambrette amphibia*. Longueur, 14 millimètres; diamètre, 7 millimètres. Les prairies des environs du Puy (Haute-Loire); les prairies des bords de la Marne et de l'Yerres. — η . *Major*. Hauteur, 28 millimètres; diamètre, 9 millimètres. Les rives de la Marne, à Gravelle, à Port-Créteil, à Bonneuil, etc. — θ . *Brevis*. Animal très-noir en dessus, gris sombre en dessous. Coquille moyenne, très-colorée, spire excessivement courte, trois tours, les deux premiers ayant moins d'un millimètre de longueur et à peu près 1 millimètre $\frac{1}{2}$ de diamètre; tandis que la longueur du troisième est de 11 millimètres et sa largeur de 6 millimètres. C. c. c. dans les prairies des bords de la Marne, à Saint-Maur, Bonneuil, et dans celles que baigne l'Yerres, à Crosne, Montgeron, etc.

3° AMBRETTE DES SABLES, *Succinea arenaria*.

Succinea arenaria, Bouch. — Pot. et Mich.

Variété.

Baudonii. Les mêmes localités.

Seine. Vit dans les prairies, sur le bord des canaux d'irrigation, près des sources, se tient sous le gazon, ne monte pas après les plantes; les bords du canal de la Marne, les rives de l'Yerres, de la Bièvre, prairies de Longjumeau.

Les premiers malacologistes croyaient que les *Ambrettes* étaient des

mollusques amphibies. Il faut les observer attentivement pour ne pas partager leur erreur. S'il est vrai qu'on puisse les noyer en les maintenant longtemps dans l'eau, il est certain, aussi, qu'elles y entrent d'elles-mêmes, dans les fortes chaleurs.

Quand la température n'est pas trop élevée, les *Ambrettes* se tiennent, pendant le jour, collées sur les plantes aquatiques, sur les joncs, les roseaux, les branches d'osier; mais, si le soleil est assez ardent pour absorber l'eau que renferment leurs tissus spongieux, elles abandonnent leur station aérienne, gagnent les berges des étangs, des fossés, des rivières pour venir aspirer l'humidité de la terre. Lorsque celle-ci devient aride, elles s'avancent encore, de manière à être tout à la fois dans l'eau et à pouvoir respirer facilement l'air libre.

Pendant les chaleurs torrides que nous venons de traverser, j'ai trouvé des *Ambrettes de Pfeiffer* sous des végétaux flottants et sous de larges feuilles de nénuphars, au beau milieu de l'Yerres. Tandis que les *Limnées*, les *Planorbes* et les *Physes* descendent dans le fond des cours d'eau pendant les heures brûlantes des journées caniculaires, les *Ambrettes*, elles, se maintiennent tout à fait à la surface, mais sous des végétaux qui les dérobent à la lumière et à la chaleur. C'est un véritable bain qu'elles prennent. Elles en sortent très-enflées et reviennent sur le sol avec la fraîcheur du soir.

Ces *Colimacés* craignent également beaucoup le froid. Ce sont les premiers qui se terrent à l'approche de l'hiver. Ils s'enfoncent dans leur coquille, mais pour cela il faut qu'ils aient perdu une partie de l'eau qui rend leurs tissus plus épais; car le pied et la tête, qui ne sont jamais complètement contenus, pendant le réveil, leur rendraient ce refuge impossible. Puis ils s'enferment sous un épiphragme mince et transparent jusqu'au printemps. Il faut, pour qu'ils brisent cette cloison, que la température soit tiède.

GENRE VII.

ZONITE. — ZONITES.

Helix (partim), Linn. — *Zonites*, Montf. — *Helix*, sous-genre *Zonite*, Gray. — *Helicella* (partim), Risso.

CONULUS.

Genre *Teba* (partim), Leach. — *Conulus* (partim), Fitzing. — *Helix*, s. genre *Conulus* (partim), Charp. — *Polita* (partim), Held. — Sous-genre *Petasia* (partim), Beck. — *Zonites*, sous-genre *Conulus*, Moq.

Espèces.

1° ZONITE FAUVE, *Zonites fulvus*.

Helix fulva, Müll. — *Trochis terrestris*, var. β *Mortoni*, Da Costa. — *Helix*

trochiformis, Mont. — *H. nitidula*, Alt. — *H. trochulus*, Dillw. — *H. trochilus*, Flem. — *Teba fulva*, Leach. — *Conulus fulvus*, Fitzing. — *Petasia trochiformis*, Beck. — *Polita fulva*, Held.

Haute-Loire et environs de Paris. R. r. Vit dans les bois, au pied des arbres dont les branches sont près du sol, dans les prairies, sous les pierres, sous les feuilles mortes, sous la mousse.

Variétés.

β. *Major*. Bois du Raincy (Seine); prairies de Cessac, de Vourzac (Haute-Loire). — γ. *Alderi*. Les bois du Raincy. — δ. *Mortonii*. Bois d'Orsay, de Chevreuse, du Pilleux, etc.

APLOSTOMA.

Helix, sous-genre *Helicella*, *Aplostomæ*, *Hyalinæ*, Fér. — *Hyalinia*, Agass. — Genre *Polita* (partim), Held. — *Zonites*, sous-genre *Hyalina*, Gray. — *Zonites*, sous-genre *Aplostoma*, Moq.

2° ZONITE BRILLANTE, *Zonites nitidus*.

Helix nitida, Müll. — *H. succinea*, Stud. — *H. lucida*, Drap. — *Helicella nitida*, Risso. — *Oxychilus lucidus*, Fitzing. — *Tanychlamys lucida*, Bens. — *Helicella succinea*, Beck. — *Polita lucida*, Held. — *Zonites nitidus*, Moq.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit dans les lieux frais, les fossés desséchés et encore humides, le bord des ruisseaux, sous l'herbe et la mousse, sous les feuilles humides, etc. Se trouve dans les bois de Meudon, de Chaville, de Jouy-en-Josas, prairies d'Orsay, de Chevreuse, de Longjumeau, de Savigny-sur-Orge, etc. Dans la Haute-Loire, ce *Zonite* est très-commun dans les fossés qui bordent les routes, dans les prairies, etc.

3° ZONITE LUCIDE, *Zonites lucidus*.

Helix lucida, Drap. — *H. nitida*, Drap. — *Helicella Draparnaldi*, Beck. — *Zonites lucidus*, Moq.

Haute-Loire et environs de Paris. Assez commune. Vit dans les jardins, dans les endroits ombrés, près des ruisseaux, au pied des murs, sous la mousse, dans les prairies, sous les pierres, etc., ne grimpe jamais après les tiges des plantes, se tient constamment sur un humus très-frais et sous les vieux plâtras humides.

Variétés.

β. *Albinos*. Jardins du grand Montrouge, assez abondante. Je ne l'ai trouvée encore que dans cette commune. — γ. *Convexiusculus*. Arcueil, Bourg-la-Reine, Saint-Denis, Orsay, Longjumeau, Meudon, Versailles, etc.; les fossés qui bordent la route du Puy à Loudes et tous les environs du Puy. — δ. *Blauveri*. Les Moulinaux, le Val.

4° ZONITE CELLIÈRE, *Zonites cellarius*.

Helix cellaria, Müll. — *H. lucida*, Mont. — *H. nitens*, Maton et Rack. — *Vortex cellaria*, Oken. — *Zonites lucidus*, Leach. — *Oxychilus cellarius*, Fitzing. — *Helicella cellaria*, Beck. — *Polita cellaria*, Held. — *Zonites cellarius*, Gray. — *La Luisante*, Geoffr.

Haute-Loire et environs de Paris. Assez rare. Vit dans les bois, dans les caves, dans les canaux souterrains, sous les racines des bruyères, etc.

Variétés.

γ. *Maculosa*. Coquille moyenne, verdâtre, comprimée, avec des taches blanches irrégulières et irrégulièrement répandues dans toute la coquille, dont elles altèrent la transparence; Meudon, bords de la mare d'Ursine, bois de Chaville, les bois du Raincy, d'Orsay, du Pileux, de Bièvre, etc.; les fossés humides, les bois et les prairies des environs du Puy. — δ. *Hypozona*. Coquille de même taille, avec une bande brune, peu apparente en dessous; les bois d'Orsay; très-rare.

5° ZONITE GLABRE, *Zonites glaber*.

Helix lucida, Stud. — *H. glabra*, Stud. — *Helicella glabra*, Beck. — *Polita glabra*, Held.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. Vit dans les trous de mur, dans les fossés et dans les lieux très-frais et très-humides. Aux environs du Puy, elle est d'un beau jaune citron et a 15 millimètres de diamètre. Elle est en assez grande abondance le long du canal d'Aubervilliers et dans les fossés du fort de l'Est.

Variété.

β. *Barraudi*. Coteau de Champigny, dans les murs de soutènement.

6° ZONITE NITIDULE, *Zonites nitidulus*.

Helix nitidula, Drap. — *Oxychilus nitidulus*, Fitzing. — *Helicella nitidula*, Beck. — *Polita nitidula*, Held. — *Zonites nitidulus*, Gray.

Haute-Loire et environs de Paris. R. r. Vit dans les bois, sous la mousse humide, dans les prairies, sur la terre très-mouillée. Se trouve dans les bois du Raincy, de Meudon, de Chaville, d'Orsay, coteau des Célestins près Mantes; dans la Haute-Loire, dans les rigoles des prairies de Vourzac, de Saint-Vidal, de Polignac.

7° ZONITE LUISANTE, *Zonites nitens*.

Helix nitens, Gmel. — *H. tenera*, Faure-Big et Hartm. — *Helicella lucida*, Beck. — *Polita nitens*, Held.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. Vit dans les bois et dans les prairies, sur la terre très-mouillée, sous la mousse.

Variétés.

α. Hiulca. Les prairies de Bourg-la-Reine, d'Orsay, etc. Le type se trouve abondamment dans les prairies et terres maraîchères qui bordent la Bièvre, l'Yvette, etc., à Arcueil-Cachan, Bourg-la-Reine, Jouy-en-Josas, Orsay, Longjumeau. Dans la Haute-Loire, habite les prairies de la vallée de la Borne et sur les bords des affluents de cette rivière.

8° ZONITE STRIÉE, *Zonites striatulus*.

Helix nitidula, var. β , Drap. — *H. striatula*, Gray. — *H. radiatula*, Ald. — *Zonites radiatulus*, Gray.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. Vit dans les bois, sous les feuilles, dans les rigoles humides, dans les mousses qui bordent les ruisselets. Se trouve dans les bois de Meudon, au-dessus de la mare du Bas-Trivaux; à Chaville, au-dessus de la mare d'Ursine; dans les prairies d'Orsay, sous les feuilles; dans les bois de Lagny, du Raincy, de Sénart; et, dans la Haute-Loire, bois de Foulhol, de Saint-Vidal, etc.

9° ZONITE PURE, *Zonites purus*.

Helix nitidosa, Fér. — *H. nitidula*, β , Jeffr. — *H. pura*, Ald. — *Helicella nitidosa*, Beck. — *Polita nitidosa*, Held. — *Zonites purus*, Gray.

Haute-Loire et environs de Paris. Vit dans les mêmes lieux que la précédente.

Variétés.

β . *Viridulus*. Bois de Chaville, du Raincy. — γ . *Vitrina*. Environs du Puy.

10° ZONITE CRISTALLINE, *Zonites crystallinus*.

Helix crystallina, Müll. — *H. pellucida*, Penn. — *H. vitrea*, Brown. — *Zonites crystallinus*, Leach. — *Discus crystallinus*, Fitzing. — *Helicella crystallina*, Beck. — *Polita crystallina*, Held.

Haute-Loire et environs de Paris. R. r. Vit dans les prairies de Cessac (Haute-Loire); dans les bois du Raincy, les prairies d'Orsay, dans le tronç des arbres coupés et pourris.

Variété.

β . *Hydatinus*. Prairies de la Bernarde (Haute-Loire).

GENRE VIII.

HÉLICE. — *HELIX*.

Helix (partim), Linn. — *Helix* (partim) et *Bulimus* (partim), Drap. — *Helix*

et *Acarus*, Montf. — *Helix* et *Carocolla*, Lam. — *Helix* et *Zonites*, Gray. —
Vulgairement : *Escargot*, *Colimaçon*.

DELOMPHALUS.

Sous-genres *Helicella* (partim), Fér. — *Delomphalus*, Agass. — *Eryromphala* (partim) et *Caracollina* (partim), Beck. — Genres *Patula* (partim), Held. — *Zonites*, et *Verticillatæ*, Gray.

Espèces.

1° HÉLICE PYGMÉE, *Helix pygmæa*.

Helix minuta, Stud. — *H. pygmæa*, Drap. — *H. Kirbii*, Shepp. — *Discus pygmæus*, Fitzing. — *Eryromphala pygmæa*, Beck. — *Patula pygmæa*, Held. — *Zonites pygmæus*, Gray.

Environs de Paris. R. r. Vit dans le gazon des lieux incultes et frais, sous les feuilles mortes, dans les bois; on la trouve, le jour, sous les pierres couvertes de petites mousses, à l'ombre des arbres et des haies. Je l'ai rencontrée à Arcueil sous les pierres des carrières abandonnées et dans des excavations près de la redoute des Hautes-Bruyères, ainsi que dans les bois du Raincy, d'Orsay, de l'Isle-Adam.

2° HÉLICE BOUTON. *Helix rotundata*.

Helix rotundata, Müll. — *H. radiata*, Da Costa. — *Zonites radiatus*, Leach. — *Discus rotundatus*, Fitzing. — *Eryromphala rotundata*, Beck. — *Patula rotundata*, Held. — *Zonites rotundatus*, Gray. — *Le Bouton*, Geoffr.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit dans les bois, sous les feuilles mortes; sur le bord des ruisseaux, dans le gazon, au pied des murs et des rochers, sous les pierres; semble préférer l'écorce des arbres. Partout aux environs de Paris, et partout dans les vallées de la Haute-Loire.

Variétés.

ε. *Alba*. R. r. r. Arcueil, bois de Meudon. — ζ. *Turtonii*. Coquille plus grande, sustransparente, couleur de corne, flammules peu foncées, aplatie, discoïde. Rocher de Corneille et tous les environs du Puy. Existe aussi aux environs de Paris, à Arcueil. — η. *Sabrafala*. Coquille d'un fauve très-foncé, flammules à peine apparentes.

TRIGONOSTOMA.

Sous-genres *Helicodonta* (partim), Fér. — Genres *Helicodonta*, Risso. — *Trigonostoma*, Fitzing. — Sous-genres : *Trigonostoma*, Charp. — *Vortex*, Beck. — Genre *Gonostoma* (partim), Held.

3° HÉLICE PLANORBE, *Helix obvolata*.

Helix obvolata, Müll. — *H. holosericea*, Gmel. — *H. bilabiata*, Olivi. — *H.*

trigonophora, Lam. — *Planorbis obvolutas*, Poir. — *Helicodonta obvoluta*, Risso. — *Trigonostoma obvolutum*, Fitzing. — *Vortex obvoluta*, Beck. — *Gonostoma obvoluta*, Held. — *La Veloutée à bouche triangulaire*, Geoffr. Vulgairement : *la Bouche trigone*, le *Planorbe terrestre*.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. Cette belle coquille, que Brard donne comme très-rare, vit dans tous les bois des environs de Paris : à Clamart, au pied de la muraille qui s'étend jusqu'à Fleury, sous les tas de pierres qui sont çà et là dans le bois de Meudon; dans les bois de Jouy, au pied des murs de la propriété de M. Mettetal, dans les bois d'Orsay, de Bure, de Chevreuse, de Bièvre, d'Igny, du Pilleux, etc.

Dans la Haute-Loire, je l'ai trouvée abondamment dans les vignes qui avoisinent la plaine de Rome, dans les fentes des laves basaltiques, sur le coteau de Chadrac, en face le Roc-Percé, sous les pierres amoncelées. Il faut la chercher tout de suite après une pluie abondante. Elle sort de sa retraite pour se mettre sur les pierres. Dans le jour, elle se blottit plus ou moins profondément en terre, suivant que le temps est plus ou moins sec.

Dès que cette hélice se sent captive ou menacée, elle rentre vite dans sa demeure, en rendant par la bouche, avec de petites bulles d'air, un mucus grisâtre, qui se dépose sur le corps replié de l'animal et forme une surface plane. Puis le mollusque s'enfonce plus profondément. Le mucus, isolé, devient d'un blanc crayeux et opaque. L'eau n'altère pas cet épiphragme, très-chargé de carbonate de chaux qui ferme hermétiquement l'ouverture de la coquille. Quand le mollusque veut sortir, il humecte cette cloison avec un nouveau mucus ou la perce avec sa mâchoire. Elle redevient grisâtre, molle, se déchire, et l'animal en perd les lambeaux dans sa marche.

Variétés.

β. *Pallida*. Assez commune dans la Haute-Loire.

ARIANTA.

Sous-genre *Helicogena* (partim), Fér. — Genre *Arianta*, Leach. — Sous-genre *Cryptumphalus* (partim), Agass. — Genre *Cingulifera* (partim), Held. — Sous-genre *Arianta*, Gray.

4° HÉLICE PORPHYRE, *Helix arbustorum*.

Helix arbustorum, Linn. — *Cochlea unifasciata*, Da Costa. — *Arianta arbustorum*, Leach. — *Cingulifera arbustorum*, Held.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit dans le voisinage des eaux, sur les orties, sur les branches d'osier, sous le boublon et les plantes traçantes. N'a été trouvée dans la Haute-Loire que dans un seul

endroit, à la Beaume, près Solognac, tandis qu'elle existe, à Paris, en quantité considérable sur les bords de la Marne, de la Seine, de l'Yvette, etc.

Variétés.

γ. *Poiretia*. La Beaume (Haute-Loire). MM. Marcelin, Arnaud et Besquent. — ε. *Rufescens*. Saint-Maur-les-Fossés, Orsay, Longjumeau, etc. — ζ. *Thomasia*. Mêmes localités. — η. *Flavescens*. La Beaume (Haute-Loire). — ο. *Major*. Saint-Maur-les-Fossés. Diamètre, 25 millimètres; hauteur, 18 millimètres.

Quelquefois cette belle hélice ne présente aucune soudure, c'est-à-dire aucune reprise d'accroissement, entée sur un premier ou un second péristome. Alors la spire est très-régulière. L'animal a acquis son complet développement sans former, dans l'intervalle, un ou deux péristomes. D'autres fois, au contraire, la coquille offre de ces soudures, qui font autant de coudes. Dans les sujets qui ont plusieurs années d'existence, on remarque à l'ouverture une callosité nacrée unissant les bords de la coquille, sur lesquels on remarque un, deux, trois et même quatre plis, qui froncent le péristome.

Quelquefois les variétés *Rufescens* et *Thomasia* se trouvent réunies dans la même coquille; les premiers tours appartiennent à la variété *Rufescens* et les derniers à la variété *Thomasia*. Ce changement brusque de nuance semblerait indiquer que l'animal a dû se nourrir longtemps de la même plante, que ce n'est que lorsqu'il a changé de nourriture que sa coquille a changé de couleur.

VORTEX.

Genres *Vortex* (partim), Oken. — *Carocolla* (partim), Lam. — Sous-genre *Helicigona* (partim), Fér. — Genres : *Chilotrema*, Leach. — *Latomus*, Fitzing. — Sous-genre *Chilostoma* (partim), Charp. — Genre *Lenticula*, Held. — Sous-genre *Chilotrema*, Gray.

5° HÉLICE LAMPE, *Helix lapicida*.

Helix lapicida, Linn. — *H. acuta*, Da Costa. — *H. lapicida* et *affinis*, Gmel. — *Vortex lapicida*, Oken. — *Carocolla lapicida*, Lam. — *Helicigona lapicida*, Risso. — *Chilotrema lapicida*, Leach. — *Latomus lapicida*, Fitzing. — *Lenticula lapicida*, Held. — *La Lampe* ou le *Planorbis terrestre*, Geoffr. — Vulgairement : le *Planorbe lampe*.

Haute-Loire et environs de Paris. Très-commune dans la Haute-Loire. Je ne l'ai trouvée, aux environs de Paris, que dans la vallée de l'Yvette, d'Orsay à Chevreuse. Brard l'indique au bois de Boulogne, à Bièvre, dans les bois de Verrières et aux environs de l'abbaye d'Yerres. Elle se cache dans les trous des vieilles murailles, dans les fentes de rocher et sous les tas de pierres.

Variétés.

β. *Fulva*. Bois de Bure, près d'Orsay, les murs des prairies sur le cours de

l'Yvette. — γ . *Grisea*. Orsay, mur de l'hospice Archange, du côté de la prairie; vallée de la Borne (Haute-Loire). — ε . *Albina*. Très-rare. Environs du Puy. — λ . *Lecoquii*. C. c. dans la Haute-Loire. — μ . *Subangulata*. Coquille semblable au type comme coloration, mais en différant par son dernier tour arrondi, non caréné, mais légèrement anguleux. Les vieux murs du tour de Roderie, près le Puy. — ν . *Pyramidata*. Coquille de même grandeur et de même nuance, mais très-convexe en dessus, figurant une pyramide surbaissée, plate en dessous quoique convexe, très-fortement carénée. Environs du Puy. — σ . *Major*. Diamètre, 22 millimètres; hauteur, 7 millimètres. — π . *Minor*. Diamètre, 13 millimètres $\frac{1}{2}$; hauteur, 6 millimètres. Ces deux variétés sont communes dans toute la Haute-Loire.

LUCENA.

Genres : *Lucena*, Hartm. — *Vallonia*, Risso. — *Amplexus*, Brown. — *Zurama*, Leach. — Sous-genre *Circinaria*, Beck. — Genre *Corneola* (partim), Held. — Sous-genres : *Zurama*, Gray. — *Amplexus*, Brown. — *Glaphyra*, Albers.

6° HÉLICE MIGNONNE, *Helix pulchella*.

Helix pulchella, Drap. — *La petite Striée*, Geoffr.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit partout, dans les deux contrées, sous la mousse, sous les pierres, le long des murs, sous les feuilles mortes, dans les bois, dans les prés, etc.

Variétés.

α . *Costata*. — β . *Lævigata*.

Ces deux variétés se trouvent dans les mêmes habitats, sous les mêmes pierres; sont communes dans les deux contrées. Il y en a sur toutes les pelouses.

TACHEA.

Sous-genre *Helicogena*, *Acavæ*, Fér. — Genres : *Helicogena* (partim), Risso. — *Tachea*, Leach. — Sous-genre *Cryptomphalus*, Agass. — Genre *Cepæa*, Held. — Sous-genre *Acavus* (partim), Gray. — *Archelix* β , Albers.

7° HÉLICE NÉMORALE, *Helix nemoralis*.

Helix nemoralis, Linn. — *Cochlea fasciata*, Da Costa. — *Helicogena nemoralis*, Risso. — *Tachea nemoralis*, Leach. — *Cepæa nemoralis*, Held. — *La Livrée*, Geoffr.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit dans les bois, les jardins, les haies, les prairies, les champs, etc. Les variétés de cette espèce se comptent par centaines.

Variétés.

Les principales que nous avons reconnues sont :

β . *Fasciata*. A six bandes, est moins rare dans la Haute-Loire qu'aux environs

de Paris; à cinq, quatre, trois, deux et une bande; abonde partout. — *γ. Coalita*. Jardins du Grand-Montrouge, prairies d'Orsay, de Brunoi; Saint-Michel-d'Aiguille, près le Puy. — *δ. Interrupta*. Un peu partout. — *ε. Lurida*. Un peu partout. — *ζ. Punctella*. Un peu partout. — *η. Unicolor*. Fauve, brune, lilas, rouge, rose, etc. Prairies de Longjumeau, bois du Raincy, les bords de la Marne, etc. Dans la Haute-Loire, environs de Monastier, etc. — *θ. Albina*. Arcueil-Cachan. — *ι. Major*. Diamètre, 28 millimètres; hauteur, 18 millimètres. Un peu partout. — *κ. Minor*. Diamètre, 16 millimètres; hauteur, 11 millimètres. Cussac (Haute-Loire). — *λ. Pellucens*. Bois de Jacques, près d'Enghien. — *μ. Hybrida*. Orsay; Cussac, près Saint-Paulien (Haute-Loire). — *ν. Conica*. Coquille semblable au type, unicolore ou fasciée, très-conique. Prairies de Chaville.

7° bis. HÉLICE JARDINIÈRE, *Helix hortensis*.

Helix hortensis, Müll. — *Cochlea fasciata*, Da Costa. — *Helix fusca*, Poir. — *Tachea hortensis*, Leach. — *Helicogena hortensis*, Beck. — *La petite Livrée*, Brard.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Cette hélice, qui n'est qu'une variété constante de la précédente, a été regardée, avec raison, par Brard, comme ne formant qu'une même espèce avec la *Némorale*. Du reste, elles vivent constamment ensemble, et leurs métis sont facilement reconnaissables en ce qu'ils offrent un péristome rose, fauve ou violet. Ce sont ces coquilles qui constituent la variété *Hybrida*.

L'*Hélice jardinière* est très-commune dans la Haute-Loire et aux environs de Paris; elle vit, comme l'autre, dans les prairies, les bois, les haies, le long des chemins, dans les jardins, etc.

Variétés.

β. Fasciata. Prairies de Longjumeau, d'Orsay, bords du Rouillon, de la Molette, du Croud et de la Morée, à Stain, Dugny, bois du Raincy, etc. A bandes transparentes, Cussac, près Saint-Paulien (Haute-Loire). — *γ. Coalita*. La sous-variété à bandes, se réunissant en une seule, se trouve dans les prairies d'Orsay, qui sont au-dessous de l'hospice Archange. C'est une des plus belles coquilles d'Europe. — *η. Unicolor*. Rose, rouge, etc. Bois de Courant, près Saint-Paulien; violette, Orsay, bois du Raincy, de l'Isle-Adam, etc.; Pontoise et bois d'Écouen, Brard. — *ι. Major*. L'Isle-Adam, les carrières, avant d'entrer dans la forêt. — *κ. Minor*. Diamètre, 16 millimètres; hauteur, 11 millimètres. Cussac (Haute-Loire).

CRYPTOMPHALUS.

Sous-genres: *Helicogena*, *Acavæ* (partim), Fér.—*Cryptomphalus* (partim), Agass. — *Pomatia* (partim), Beck. — Genre *Cænatoria* (partim), Held. — Sous-genre *Acavus* (partim), Gray.

8° HÉLICE CHAGRINÉE, *Helix aspersa*.

Helix aspersa, Müll. — *H. hortensis*, Penn. — *Cochlea vulgaris*, Da Costa. —

H. variegata, Gmel. — *H. lucorum*, Razoum. — *Pomatia aspersa*, Beck. — *Cænatoria aspersa*, Held. — *Le Jardinier*, Geoffr.

Environs de Paris. C. c. c. N'existe pas dans la Haute-Loire. Vit dans les haies, le long des murs, dans les carrières de moellons, le long des talus de chemin de fer, dans les jardins, les vignes, les bois, etc.

Variétés.

γ. *Zonata*. — δ. *Flammea*. — ε. *Grisea*. — ζ. *Marmorata*. — η. *Nigrescens*. — θ. *Unicolor*. — μ. *Minor*. Diamètre, 30 millimètres; hauteur, 17 millimètres. — ν. *Tenuior*. — ξ. *Globosa*. — ω. *Conoidea*. — σ. *Major*. Diamètre, 40 millimètres; hauteur, 25 millimètres.

Toutes ces variétés se trouvent, plus ou moins abondamment, dans les environs de Paris.

L'accouplement de cette *Helice* dure très-longtemps, J'en ai vu qui ne se sont séparées qu'après quinze heures. Je trouvai, après l'acte de la copulation, deux dards de 9 millimètres de longueur, très-effilés à la pointe. Moins d'un mois après, les mêmes *Helices* s'étant de nouveau accouplées, les dards qu'elles ont rejetés n'avaient que 7 millimètres et n'étaient plus pointus. Ces pièces calcaires ne prennent quelque solidité qu'après être restées exposées à l'air quelque temps.

Le dard paraît servir à percer ou à élargir la poche copulatrice, afin que le capreolus puisse s'y introduire. Le capreolus, long filament raide, est un mélange de substances animale et minérale, formant gouttière sur chaque face. Il semble destiné à favoriser la circulation de la liqueur séminale à travers des chairs trop molles pour laisser passer un fluide, si elles n'étaient maintenues écartées.

Quand l'accouplement n'a pas lieu, les hélices, en lutinant, finissent par s'irriter et s'enfoncer réciproquement leur dard n'importe où. J'en ai retiré un qui avait été planté sous le pied, et un autre dans le dos. Quelques gouttes d'un sang épais, gris jaunâtre, s'échappèrent des blessures causées par cette arme singulière.

HELICOGENA.

Sous-genre *Helicogena*, *perforatæ*, *globosæ* (partim), Fér. — Genres *Helicogena* (partim), Risso. — *Pomatia*, Leach. — Sous-genre *Pomatia* (partim), Beck. — Genre *Cænatoria*, Held.

9° HÉLICE VIGNERONNE, *Helix pomatia*.

Helix pomatia, Linn. — *Cochlea pomatia*, Da Costa. — *Helicogena pomatia*, Risso. — *Pomatia antiquorum*, Leach. — *P. pomatia*, Beck. — *Cænatoria pomatia*, Held. — *Le Vigneron*, Geoffr. — Vulgairement : l'*Escargot de Bourgogne*.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit dans les bois, dans les vignes, dans les champs, le long des murailles, dans les carrières exploitées à ciel ouvert.

Variétés.

β. *Quinquefasciata*. Chemin de Bilhac, près la Malonteyre (Haute-Loire). —
γ. *Brunnea*. — δ. *Albida*. — ε. *Grandis*.

Ces trois dernières variétés sont abondantes sur les coteaux qui bordent le cours de la Marne, dans les plaines de Champigny, Cœuilly, la Varenne-Saint-Maur. Elles se trouvent aussi dans les bois du Raincy, de Gagny, etc. La variété *Grandis*, dans la Haute-Loire, n'a pas plus de 44 millimètres de diamètre et 38 millimètres de hauteur.

ξ. *Parva*. Haute-Loire. Diamètre, 34 millimètres; hauteur, 28 millimètres.

C'est l'espèce qui offre le plus de coquilles senestres, anomalie qui consiste dans l'inversion de l'enroulement de la spire, qui, au lieu de se faire à droite, se fait à gauche.

FRUTICICOLA.

Genres *Trochilus*, Da Costa. — *Fruticicola* (partim), Held. — Sous-genre *Acanthinula*, Beck.

10° HÉLICE HÉRISSEE, *Helix aculeata*.

Helix aculeata, Müll. — *Trochilus terrestris*, Da Costa. — *Helix spinulosa*, Lightf. — *Teba spinulosa*, Leach. — *Fruticicola aculeata*, Held. — *Helix Granatelli*, Bivon.

Environs de Paris. R. r. N'existe pas dans la Haute-Loire. Vit dans les bois, sous les feuilles entassées au pied des arbres, sous les pierres, sous la mousse. Bois de Meudon, du Raincy, de Jouy-en-Josas, de Bièvre, etc.

HYGROMANES.

Sous-genre *Helicella*, *Hygromanes* (partim) et *Aplostomæ* (partim), Fér. — Genres *Helicella* (partim), Risso. — *Teba* (partim) et *Zonites* (partim), Leach. — Sous-genre *Hygromanes* (partim) et genre *Zonites*, sect. *Verticillatæ* (partim), Gray. — Sous-genres *Eyryomphala* (partim) et *Bradybæna* (partim), Beck. — Genres *Patula* (partim) et *Fruticicola* (partim), Held.

11° HÉLICE TROMPEUSE, *Helix fruticum*.

Helix fruticum, Müll. — *H. terrestris*, Gmel. — *H. lucana*, Vallot. — *Helicella fruticum*, Fitzing. — *Bradybæna fruticum*, Beck. — *Fruticicola fruticum*, Held. — *Ulota fruticum*, Hartm. — *La grande Striée*, Geoffr.

Environs de Paris. C. c. Vit sur les tiges des plantes sèches, dans les bois, le long des rives de la Marne.

Variétés.

γ. *Rufula*. Saint-Maur-les-Fossés, l'Isle-Adam. — ι. *Maculosa*. Saint-Maur-les-Fossés. — κ. *Fasciata*. Saint-Maur-les-Fossés. — μ. *Radiatula*. Coquille sem-

blable au type, blanche, lactée, à stries longitudinales très-fines et à petites côtes saillantes et assez régulièrement espacées. Saint-Maur-les-Fossés. — *v. Conica*. R. r. r. Coquille semblable au type, blanche, lactée, très-finement striée et très-conique. Hauteur, 20 millimètres; diamètre, 19 millimètres. Saint-Maur-les-Fossés. — *o. Major*. Diamètre, 22 millimètres; hauteur, 15 millimètres. Saint-Maur-les-Fossés. — *π. Minor*. Diamètre, 16 millimètres; hauteur, 11 millimètres. Saint-Maur-les-Fossés.

12° HÉLICE DOUTEUSE, *Helix incarnata*.

Helix incarnata, Müll. — *Monacha incarnata*, Fitzing. — *Bradybæna incarnata*, Beck. — *Fruticicola incarnata*, Held.

Environs de Paris. R. r. Vit dans les bois; sous les feuilles mortes et sous les plantes traçantes, sous le lierre terrestre.

Variété.

δ. *Tecta*. Bois de l'Isle-Adam, de Montmorency. C'est la seule variété que j'aie trouvée de cette belle espèce.

ZENOBIÆ.

Sous-genres *Zenobia*, Gray. — *Helicella hygromanes* (partim), Fér. — Genres *Hygromia* et *Theba* (partim), Risso; *Teba* (partim), Leach. — Sous-genre *Bradybæna* (partim), Beck. — Genre *Fruticicola* (partim), Held. — Sous-genre *Hygromanes* (partim), Gray.

13° HÉLICE STRIGELLE, *Helix strigella*.

Helix strigella, Drap. — *H. sylvestris*, Alten. — *H. Altenana*, Gœrtn. — *Helicella strigella*, Fitzing. — *Bradybæna strigella*, Beck. — *Fruticicola strigella*, Held.

Haute-Loire. Je ne l'ai pas encore rencontrée dans les environs de Paris. Vit sur les coteaux, le long des chemins, dans les pâturages communaux; se plaît sur les terrains volcaniques et sur les terres sablonneuses. On la trouve, le jour, sur les chardons et les plantes sèches.

Variétés.

β. *Fucescens*. La Malouteyre, chemin de Billiac, Alleret, près Paulhaguet, dans le cratère d'éruption, Bouillet! — δ. *Albinos*. Chadrac, Denise, Polignac. — ε. *Strigellula*. Les mêmes localités.

14° HÉLICE CHARTREUSE, *Helix carthusiana*.

Helix carthusiana, Müll. — *H. arenaria*, Oliv. — *H. carthusianella*, Drap. — *H. bimarginata*, Gray. — *Theba carthusianella*, Risso. — *Teba carthusianella*, Leach. — *Helix Gibsü*, Leach in Brown. — *Monacha carthusianella*, Fitzing. — *Bradybæna carthusiana*, Beck. — *Fruticicola carthusianella*, Held. — Vulgairement : la Chartreuse.

Seine. C. c. c. dans tous les environs de Paris. Vit en groupe dans les

champs, sur le bord des chemins, dans les haies, dans les prairies; se tient, en plein soleil, sur les herbes hautes. Le test dans le jeune âge est mince et très-transparent; il s'épaissit, devient opaque, d'un blanc terne, quand le mollusque a plus d'un an.

Variétés.

β . *Lutescens*. L'Isle-Adam, à l'entrée du bois, sur les bords de la Marne et sur tous les coteaux qui bordent son cours. — γ . *Lactescens*. Dans tout l'arrondissement de Saint-Denis. — δ . *Minor*. Diamètre, 10 millimètres; hauteur, 6 millimètres; prairies de Fontenay-sous-Bois. — ε . *Major*. Diamètre, 19 millimètres; hauteur, 10 millimètres; environs de Saint-Denis. — ζ . *Depressa*. Coquille de même taille que le type, mais très-aplatie en dessus et offrant une carène assez prononcée. Environs de Choisy-le-Roi, d'Orly, de Villeneuve-Saint-Georges, etc. — η . *Rufilabris*. Coquille plus petite que le type; test plus mince, avec un bourrelet intérieur rouge. Coteau d'Orsay. Colline des Célestins, près Mantes. — θ . *Fucescens*. L'Isle-Adam. Coquille semblable au type, mais entièrement brune. — i . *Bicolor*. Coquille de même taille que la précédente, à bourrelet intérieur rouge ou blanc; test de couleur mi-lactescente et mi-cornée.

15° HÉLICE PUBESCENTE, *Helix sericea*.

Helix sericea, Drap. — *Monacha sericea*, Fitzing. — *Fruticicola sericea*, Held. — *Helix piligera*, Ziegl.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. Vit dans les jardins, sous les feuilles mortes, sur le bord des eaux, dans les prairies, le long des murailles, sur les orties, etc.

Variétés.

β . *Albula*. Les environs du Puy (Haute-Loire). — γ . *Major*. Bords du canal de la Marne, la Martinière, près Saclay; environs du Puy (Haute-Loire). — δ . *Minor*. Jardins du Grand-Montrouge, les berges et les talus des bords de la Marne, à Gravelle; Espally, près le Puy (Haute-Loire). — ε . *Subalbula*. A plusieurs bourrelets intérieurs; berges de la Marne, de Saint-Maurice à Gravelle.

16° HÉLICE HISPIDE, *Helix hispida*.

Helix hispida, Linn. — *Trochus hispidus*, Chemn. — *Helicella hispida*, Risso. — *Bradybæna hispida*, Beck. — *Fruticicola hispida*, Held. — *La Veloutée*, Geoffr.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit à peu près dans les mêmes lieux que la précédente.

Variétés.

β . *Fusca*. Jardins du Grand-Montrouge, Orly, Choisy-le-Roi, Villiers-sur-Marne, etc. — γ . *Cornea*. Arcueil-Cachan, jardins du Grand-Montrouge. — δ . *Subrufa*. Arcueil-Cachan, Villiers-sur-Marne; environs du Puy. — ε . *Minor*. Les Moulineaux, Villiers-sur-Marne (Seine); environs du Puy (Haute-Loire).

— ζ. *Depressa*. Coquille de même taille que le type, d'un corné pâle, très-aplatie; ombilic très-ouvert. Environs de Paris et du Puy.

17° HÉLICE PLÉBÉIENNE, *Helix plebeia*.

Helix plebeium, Drap. — *H. rudis*, Stud. — *H. lurida*, Ziegl. — *H. plebeia*, Mich. — *H. hispida*, β *depilata*, Charp. — *Bradybæna plebeia*, Beck.

Haute-Loire et environs de Paris. R. r. Vit dans les bois, dans les haies, sur les terres en friche, le long des murs; le jour, on la trouve sous les pierres; jamais, comme les précédentes, en groupe.

Variétés.

β. *Lurida*. Environs du Puy; Montgeron et tous les bords de l'Yerres, de la Marne, les Moulineaux, bois de Vincennes, Stain, colline des Célestins, près Mantes, Orsay, etc. — γ. *Major*. Coquille plus grande que le type, très-conique. Diamètre, 10 millimètres; hauteur, 6 millimètres. Bords de la Marne. — δ. *Depressa*. Coquille de même taille que le type, mais très-déprimée. Bords de la Marne.

HELICELLA.

Sous-genre *Helicella*, *Heliomanes* (partim), Fér. — Genres *Helicella* (partim) et *Theba* (partim), Risso. — *Teba* (partim) et *Zonites* (partim), Leach. — *Oxychilus*, Fitzing. — Sous-genre *Theba* (partim) et *Campylæa* (partim), Beck. — Genres *Cingulifera* et *Xerophila* (partim), Held. — Sous-genre *Xerophila* (partim), Albers.

18° HÉLICE UNIFASCIÉE, *Helix unifasciata*.

Helix unifasciata, Poir. — *H. bidentata*, Drap. — *H. striata*, var. *i*. Drap. — *H. candidula*, Stud. — *Theba candidula*, Beck.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit, en société, sur les pelouses arides, le long des chemins; aime les lieux élevés, les coteaux; se tient, le jour, sur les graminées.

Variétés.

β. *Radiata*. Environs du Puy. — γ. *Interrupta*. Jouy-en-Josas, l'Isle-Adam, bords de la Marne (Seine); Saint-Benoist (Haute-Loire). — δ. *Hypogramma*. L'Isle-Adam, coteau de Montreuil, la Varenne-Saint-Maur (Seine); Saint-Benoist (Haute-Loire). — ζ. *Alba*. Mêmes localités. — η. *Gratiosa*. Jouy-en-Josas, Champigny (Seine); Vals, Saint-Benoist (Haute-Loire). — θ. *Thymorum*. Vals (Haute-Loire); environs de Paris. — ι. *Rugosiuscula*. Choisy-le-Roi, mur extérieur de l'ancien château, Champigny, Jouy-en-Josas (Seine); les coteaux des environs du Puy (Haute-Loire). — κ. *Aniciensis*. Coquille de même taille que le type, mais un peu plus déprimée; test blanc, entouré de larges bandes brunes en dessus et en dessous, en sorte qu'il ne reste du test que deux ou trois zones blanches qui ressortent plus éclatantes, entourées qu'elles sont par deux ou trois bandes très-brunes. Il existe une sous-variété à sept bandes brunes; les deux bandes de dessus se subdivisent chacune en trois zonules. Dans toutes les sous-variétés, la bande

supérieure est constante et toujours très-large. Cette belle coquille offre une autre sous-variété, remarquable en ce que les bandes de dessus et de dessous se soudent en une seule très-brune; on n'aperçoit plus de la couleur du test qu'une zone blanche qui suit les tours de la spire et une seconde zone blanche qui entoure l'ombilic. Diamètre, 10 millimètres; hauteur, 5 millimètres. Vit sur les collines calcaires ou gypseuses qui avoisinent la ville du Puy, Anis, Ronzon, Cormail, etc.

19° HÉLICE STRIÉE, *Helix fasciolata*.

Helix fasciolata, Poir. — *H. striata*, Poir. — *H. caperata*, Mont. — *H. crenulata*, Dillw. — *H. strigata*, Stud. — *Theba caperata*, Leach. — *Xerophila striata*, Held. — *Le petit Ruban*, Geoffr.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit sur les collines calcaires, dans les champs de luzerne, sur les talus, dans le gazon, etc.

Variétés.

α. *Ornata*. Jouy-en-Josas, Grand-Montrouge, porte du Nord, à Saint-Denis, Champigny, coteaux qui bordent l'Yerres; dans la Haute-Loire, sur tous les coteaux des environs du Puy. — β. *Bizonalis*. Les mêmes localités. — ζ. *Obliterata*. Les mêmes localités. — η. *Punctella*. Les mêmes localités. — θ. *Unicolor*. Les bords de la Seine, à Villeneuve-Saint-Georges; les coteaux qui bordent la Marne, les pelouses du bois de Vincennes; dans la Haute-Loire, les localités déjà citées. — ι. *Alba*. Les mêmes lieux. — κ. *Lutescens*. Coquille moyenne, jaunâtre, avec des bandes minces et à peine apparentes. Jouy-en-Josas, le mont Valérien, bois de Vincennes, bords de la Marne. — λ. *Depressa*. Coquille de même taille que le type, blanchâtre ou jaunâtre, très-aplatie. Ombrilic beaucoup plus ouvert. Les mêmes habitats. — μ. *Monozona*. Les coteaux des environs du Puy. — ν. *Hypo-ona*. Les mêmes localités.

20° HÉLICE INTERROMPUE, *Helix intersecta*.

Helix intersecta, Poir. — *H. cælata*, Vall. — *H. striata*, var. β, Drap. — *Theba intersecta*, Beck.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit sur les pelouses, les terres arides et en pente, sur les talus, et toujours, comme l'unifasciée, en troupeaux, en groupes.

Variétés.

δ. *Grisea*. Coquille assez grande (10 millimètres de diamètre), assez déprimée (5 millimètres de hauteur), avec une bande de points et de marbrures rayonnantes en dessus, très-convexe en dessous et sans zonules. Sa couleur est le gris blanc. Orsay, les champs avant d'arriver aux bois de la côte de Launay. — ε. *Obscura*. Coquille de même taille, d'un gris très-terne, avec des taches rayonnantes en dessus et de nombreuses zonules en dessous. Bords du canal de la Marne, à Joinville-le-Pont; environs du Puy. — ζ. *Brardii*. Coquille de même taille, à bandes larges et interrompues par des lignes blanches ou grises rayonnant autour de l'ombilic. Toutes les localités déjà citées. — η. *Roseo-labiata*. Coquille semblable à la précédente, mais ayant l'ouverture colorée en rose. Orsay, les

environs du Puy. — *θ. Vulgaris*. Coquille plus grande, d'un gris clair. Grand-Montrouge, murs de l'ancien parc. — *ι. Depressa*. Coquille moyenne, plus déprimée; ombilic plus ouvert.

21° HÉLICE RUBAN, *Helix ericetorum*.

Helix ericetorum, Müll. — *H. neglecta*, Hartm. — *Helicella ericetorum*, Risso. — *Zonites ericetorum*, Leach. — *Oxychilus ericetorum*, Fitzing. — *Theba ericetorum*, Beck. — *Xerophila ericetorum*, Held. — *Le grand Ruban*, Geoffr.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit sur les coteaux, sur les pelouses arides, sur les talus des fortifications, le long des chemins, sous les haies; se tient, en été, quand les herbes sont hautes, sur les tiges des graminées; est toujours en groupe.

Variétés.

α. Trivialis. Mont Valérien, glacis de tous les forts des environs de Paris, Vanves, Aubervilliers, Choisy-le-Roi, etc.; dans la Haute-Loire, bois de la Bernarde, de Foulhol, etc. — *θ. Lutescens*, Choisy-le-Roi, Champigny, Vincennes, parc de Saint-Maur, etc. — *ι. Alba*. Aubervilliers, Champigny, etc. — *κ. Major*. Mont Valérien. — *λ. Minor*. Champigny, le Plant, le Parc, près Saint-Maur. — *π. Coalita*. Coquille semblable au type, mais à bandes plus larges et se réunissant à l'ouverture. Les localités déjà citées. — *ρ. Monozona*. Coquille de même taille que la précédente, avec une seule bande étroite en dessus. Les pelouses qui avoisinent les bois de la Haute-Loire. — *ς. Bizonalis*. Coquille semblable au type, avec deux bandes parallèles, l'une, plus large, continuée en dessus; l'autre, plus étroite et régnant au centre du dernier tour de la spire. Mont Valérien, Choisy-le-Roi, Aubervilliers. — *τ. Bicolor*. Coquille moyenne, sans bande ni points, blanche et fauve. Cette dernière couleur acquiert plus d'intensité à mesure qu'elle approche de l'ouverture. Bois de la Bernarde (Haute-Loire); bois de Vincennes, Champigny, Choisy-le-Roi, Aubervilliers, mont Valérien, etc.

HELIOMANE.

Sous-genres *Helicella*, *Heliomanes* (partim), Fér. — Genres *Theba* (partim) et *Helicella* (partim), Risso. — *Teba* (partim), Leach. — *Xerophila* (partim), Held. — Sous-genres *Heliomane* (partim), Gray, in Turt. — *Xerophila α* (partim), Albers.

22° HÉLICE VARIABLE, *Helix variabilis*.

Helix zonaria, Donovan. — *H. variabilis*, Drap. — *H. virgata*, Mont. — *H. elegans*, Brown. — *Helicella variabilis*, Risso. — *Teba virgata*, Leach. — *Xerophila variabilis*, Held.

Environs de Paris. C. c. c. Vit sur les pelouses, les talus des fortifications et des chemins de fer, sur le bord des routes, etc.; se tient, pendant le jour, en longs chapelets, sur les touffes de trèfle; grimpe sur les plantes sèches.

Variétés.

α. Fasciata. — *β. Subalbida*. — *γ. Bifasciata*. — *δ. Ochroleuca*. — *ε. Tessell-*

lata. — ζ. *Nigrescens*. — θ. *Hypozona*. — ι. *Rufula*. — κ. *Lutescens*. — λ. *Gri-sea*. — ν. *Albicans*. — ξ. *Pellucens*. — π. *Depressa*. — ρ. *Subcarinata*. — σ. *Submaritima*. Habitent le fort de l'Est, près Saint-Denis; le camp de Saint-Maur, les talus du chemin de fer de Ceinture, à Vincennes, à Grenelle, etc.

22° bis. HÉLICE MARITIME, *Helix lineata*.

Helix lineata, Oliv. — *H. maritima*, Drap. — *Theba maritima*, Beck.

Environs de Paris. C. c. c. Vit dans les mêmes lieux que la précédente; se tient également en grappes et n'est certainement qu'une variété *minor* de la variable.

Sous-variétés.

α. *Vittata*. — γ. *Maura*. — ε. *Radiosa*. — θ. *Simplex*. — κ. *Lutescens*. — λ. *Albina*.

Telles sont les sous-variétés qu'on rencontre le long des talus du chemin de fer de Vincennes, sur les terrains vagues de Grenelle, près des talus du chemin de fer de Ceinture.

GENRE IX.

BULIME. — *BULIMUS*.

Bulimus (excl. spec.), Scop. — *Pythia*, Oken. — *Bulimus*, Stud. — *Helix* (*cochlicopa*, *cochlicella* et *cochlogena*), Fér.

ENA.

Genre *Ena*, Leach. — Sous-genre *Buliminus* (partim), Ehrenb. — Genre *Merdigera*, Held. — Sous-genres *Ena*, Gray. — *Merdigera*, Albers.

Espèces.

1° BULIME OBSCUR, *Bulimus obscurus*.

Helix obscura, Müll. — *Turbo rupium*, Da Costa. — *Bulimus hordeaceus*, Brug. — *Helix stagnorum*, Pulten. — *Bulimus obscurus*, Drap. — *Lymnæa obscura*, Flem. — *Bulimus obscurus*, Stud. — *Ena obscura*, Leach. — *Buliminus obscurus*, Beck. — *Merdigera obscura*, Held. — *Le Grain d'orge*, Geoffr.

C. c. c. et en groupe dans la Haute-Loire. R. r. aux environs de Paris, où on le trouve toujours isolé. Vit dans les bois, dans les haies, dans les fentes de rocher; se plaît dans les terrains volcaniques.

Variétés.

γ. *Astierianus*. Bois de Meudon, de Chaville, du Raincy, d'Ermont, de Saint-Leu-Taverny, d'Orsay, de Chevreuse, d'Igny, coteau des Célestins, près Mantes, Villiers-sur-Marne, Thiais, Crosne, etc.; dans la Haute-Loire, sur les rochers

de lave basaltique et de brèches volcaniques, sous les haies, à Cussac, près Saint-Paulien. J'en ai trouvé un exemplaire au coteau de Chosson, près du Puy, qui a neuf tours à la spire.

BULIMULUS.

Genre *Bulimulus*, Leach. — Sous-genre *Buliminus* (partim), Beck. — Genre *Zebrina*, Held.

2° BULIME RADIÉ, *Bulimus detritus*.

Helix detrita, Müll. — *H. sepium et detrita*, Gmel. — *Bulimus radiatus*, Brug. — *Helix turbinata*, Oliv. — *Lymnæa detrita*, Flem. — *Bulimus detritus et radiatus*, Stud. — *B. sepium*, Hartm. — *Helix radiata*, Fér. — *Bulimulus radiatus*, Risso. — *Linneus detritus*, Jeffr. — *Buliminus detritus*, Beck. — *Zebrina radiata*, Held. — *Bulimus detritus*, Desh.

Haute-Loire. C. c. Vit sur les collines, dans les vignes, dans les bois, sous les feuilles mortes; s'enterre assez profondément.

Variétés.

β. *Radiatus*. — δ. *Melanorhinus*. — ε. *Unicolor*. — ζ. *Albinos*. — η. *Major*. — θ. *Minor*. Habitent les environs de Brioude.

CHONDRULA.

Helix, sous-genre *Chondrus* (partim), Cuv. — Genre *Jaminia* (partim), Risso. — *Pupa*, sous-genre *Eucore* (partim), Agass. — Sous-genre *Chondrula* (partim), Beck. — Genres *Gonodon* (partim), Held. — *Torquilla* (partim), Villa.

3° BULIME TRIDENTÉ, *Bulimus tridens*.

Helix tridens, Müll. — *Turbo tridens*, Gmel. — *Bulimus tridens*, Brug. — *Pupa tridens*, Drap. — *P. tridentata*, Brard. — *Bulimus varientatus*, Hartm. — *B. tridens*, Hartm. — *Jaminia tridens*, Risso. — *Chondrula tridens*, Beck. — *Gonodon tridens*, Held. — *Torquilla tridens*, Villa.

Haute-Loire et environs de Paris. R. r. Vit sur les coteaux, dans les fentes des rochers, sous les pierres, au pied des murs et des arbres.

Variétés.

α. *Major*. Les bords de la Marne, Champigny, environs de Pontoise (Brard); dans la Haute-Loire, butte de l'Arbousset, près d'Espailly, croix de la Paille et toute la vallée de la Borne. — γ. *Minor*. Les mêmes localités.

COCHLICOPA.

Helix, sous-genre *Cochlicopa* (partim), Fér. — Genres *Cochlicopa*, *Ferussacia* et *Vediantius*, Risso. — *Cionella* (partim), Jeffr. — *Achatina*, Menke. — *Zua*, Leach. — *Columna*, Crist. et Jan. — *Styloides*, Fitzing. — *Bulimus*, sous-genre *Folliculus*, Agass. — Genre *Glandina* 2 *Cionella* (partim), Albers.

4° BULIME BRILLANT, *Bulimus subcylindricus*.

Helix subcylindrica, Linn. — *H. lubrica*, Müll. — *Turbo glaber*, Da Costa. — *Bulimus lubricus*, Brug. — *B. lubricus et subcylindricus*, Poir. — *Lymnæa lubrica*, Flem. — *Bulimus lubricus*, Stud. — *Cochlicopa lubrica*, Risso. — *Cionella lubrica*, Jeffr. — *Achatina lubrica*, Menke. — *Zua lubrica*, Leach. — *Columna lubricus*, Crist. et Jan. — *Styloides lubricus*, Fitzing. — *Achatina subcylindrica*, Desh. — *La Brillante*, Geoffr.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. Vit dans les prairies, dans les bosquets, dans les bois, près des ruisseaux, dans l'herbe humide et sous la mousse.

Variétés.

β. *Fuscus*. Bois de Meudon, de Chaville, du Raincy, etc. — δ. *Grandis*. Au pied du mur du fort de la Briche, sous les mousses des berges et des talus du canal de la Marne, prairies d'Orsay, de Longjumeau, etc. — ε. *Exiguus*. Fossés des prairies de la Haute-Loire; prairies de Bourg-la-Reine (Seine). — ζ. *Collinus*. Les mêmes localités. — η. *Fusiformis*. Les mêmes localités.

ACICULA.

Genre *Buccinum* (partim), Müll. — *Helix*, sous-genre *Cochlicopa* (partim), Fér. — Genre *Acicula*, Risso. — *Cionella* (partim), Jeffr. — *Acicula*, Beck. — *Achatina*, sous-genre *Acicula*, Gray. — *Polyphemus*, Villa. — *Cecilioides*, Beck. — Genre *Glandina* 2 *Cionella*, Albers.

5° BULIME AIGUILLETTE, *Bulimus acicula*.

Buccinum acicula, Müll. — *Bulimus acicula*, Brug. — *Helix acicula*, Stud. — *Buccinum terrestre*, Mont. — *Bulimus acicula*, Stud. — *Achatina acicula*, Lam. — *Acicula eburnea*, Risso. — *Cionella acicula*, Jeffr. — *Styloides acicula*, Fitzing. — *Achatina acuta*, Aleron. — *Acicula acicula*, Beck. — *Polyphemus acicula*, Villa. — *Cecilioides acicula*, Beck. — *L'Aiguillette*, Geoffr.

Haute-Loire et environs de Paris. R. Vit enfoncé en terre, sous les mousses, sous les pierres, à la racine des plantes. Difficile à trouver vivant; assez commun dans les alluvions.

Aux environs de Paris, je l'ai rencontré dans les carrières abandonnées de Gentilly, dans les fossés extérieurs des forts de Vanves, de Nogent, de Rosny, à Champigny, dans les pelouses des jardins de Versailles, etc. Dans la Haute-Loire, aux Estreys, Saint-Vidal, et dans les vallées de la Borne, du Dolaizon, etc.

GENRE X.

CLAUSILIE. — *CLAUSILIA*.

Helix et Turbo (partim), Linn. — *Bulimus* (partim), Brug. — *Pupa* (partim), Drap. — *Clausilia*, Drap. — *Odostomia* (partim), Flem. — *Volvulus* (partim),

Oken. — *Clauselia*, Gray. — *Helix (cochlodina)*, Fér. — *Stomodonta* (partim), Merm.

MARPESA.

Clausilia, sous-genre *Marpessa*, Gray.

Espèces.

1° CLAUSILIE LISSE, *Clausilia laminata*.

Helix bidens, Müll. — *Turbo bidens*, Penn. — *Bulimus bidens*, Brug. — *Pupa bidens*, Drap. — *Turbo laminatus*, Mont. — *Clausilia bidens*, Drap. — *Odostomia laminata*, Flem. — *Clausilia ampla*, Hartm. — *Helix derugata*, Fér. — *Clausilia derugata*, Jeffr. — *Cl. lamellata*, Leach. — *Cl. laminata*, Turt. — Vulgairement : l'Unique de Genève.

Environs de Paris. C. c. Vit dans les bois, sous les haies, au pied des arbres, sous les feuilles, le bois mort, les mousses, et sous les pierres.

Variétés.

β. *Albinos*. Bois de Cœuilly, de Jacques, de l'Isle-Adam, Poissy, parc de la famille Halphen. — δ. *Castanea*. Coquille de même taille que le type, sans tache ni excoriation, d'une belle couleur marron. Le Plant, près Champigny¹.

IPHIGENA.

Clausilia, sous-genre *Iphigena*, Gray.

2° CLAUSILIE NAINNE, *Clausilia parvula*.

Helix parvula, Stud. — *Pupa rugosa*, var. c, Drap. — *Clausilia rugosa*, var. g, Drap. — *Cl. parvula*, Stud. — *Cl. minima*, C. Pfeiff. — *Stomodonta parvula*, Merm.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit dans tous les lieux incultes et gazonnés, dans les bois, dans les vieux murs, dans les fentes des rochers, dans les clapiers, etc.

Variétés.

β. *Minima*. Villeneuve-Saint-Georges, Montgeron, Arcueil-Cachan, etc.; tous les environs du Puy (Haute-Loire). — γ. *Agrestis*. Les mêmes localités. — δ. *Gracilis*. Les mêmes localités.

3° CLAUSILIE RUGUEUSE, *Clausilia perversa*.

Helix perversa, Müll. — *Turbo perversus*, Penn. — *Helix elongata*, Razoum. — *Bulimus perversus*, Brug. — *Papa rugosa*, Drap. — *Clausilia rugosa*, Drap. — *Helix rugosa*, Fér. — *Clausilia perversa*, Desh. — *Stomodonta rugosa*, Merm. — *La Nompaille*, Geoffr.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit dans les bois, dans les

¹ Se trouve en abondance dans les bois d'Ermenonville (Oise).

prairies, au pied des arbres, dans les fentes des rochers, sous les feuilles, le bois mort et les mousses, etc.

Variétés.

γ. Pyrenaica. Bois de Taulhac, de Mons, d'Ours, etc., près le Puy. — *δ. Minor.* Orsay, bois de Meudon, d'Ermont, de Saint-Leu-Taverny, de l'Isle-Adam, du Raincy, etc. — *γ. Reboudii.* — *δ. Modesta.* — *ε. Fallax.* — *ζ. Rupicola.* Ces variétés sont communes aux deux contrées et se trouvent dans les localités déjà citées.

4° CLAUSILIE NOIRÂTRE, *Clausilia nigricans.*

Clausilia nigricans, Jeffr.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. Vit dans les vieux murs, dans les fentes des rochers, dans les bois, sous les pierres et les feuilles mortes.

Variétés.

β. Obscura. Orsay, l'Isle-Adam, Joinville-le-Pont. — *γ. Obtusa.* Orsay, l'Isle-Adam, Joinville-le-Pont; les rochers volcaniques des environs du Puy (Haute-Loire). — *δ. Erasa.* Joinville-le-Pont.

5° CLAUSILIE DOUTEUSE, *Clausilia dubia.*

Clausilia dubia, Drap. — *Cl. advena*, Ziegl. — *Helix (cochlodina) dubia*, Fér.

Haute-Loire. C. c. Vit dans les lieux frais, près des cascades, sur les rochers.

Variétés.

α. Major. Hauteur, 16 millimètres; diamètre, 3 millimètres $\frac{1}{2}$. Cascade de la Beaume, canton de Solignac. (MM. Marcelin Arnaud et Besqueut.) — *β. Inflata.* Même habitat. — *γ. Attenuata.* Même habitat.

6° CLAUSILIE PLIGATULE, *Clausilia plicatula.*

Pupa plicatula, Drap. — *Clausilia plicatula*, Drap. — *Turbo conversus*, Alt. — *Helix plicatula*, Fér.

Environs de Paris. C. c. Vit dans les bois, sous la mousse, sous les feuilles; se réfugie sous les fagots, dans le jour, où on la trouve plus aisément et en plus grande quantité. En secouant les fagots, on la fait tomber facilement.

Variétés.

γ. Inflata. Bois du Raincy, de Saint-Leu-Taverny, de Meudon, de Chaville, de l'Isle-Adam, etc. — *δ. Attenuata.* Les mêmes lieux. — *ε. Rolphi.* Les mêmes lieux.

GENRE XI.

MAILLOT. — PUPA.

Turbo (partim) et *Helix* (partim), Linn. — *Bulimus* (partim), Brug. — *Pupa*, Lam. — *Pupa* (partim), Drap. — *Otala* (partim), Schum. — *Pupa* et *Torquilla*, Stud. — *Chondrus* et *Pupa* (partim), Hartm. — *Helix* (*cochlodonta*), Fér. — *Jamina* (partim), Risso. — *Stomodonta* (partim), Merm.

BALEA.

Genres *Odostomia* (partim), Flem. — *Balea*, Prideaux. — *Balea*, Leach. — *Fusulus*, Fitzing.

Espèces.

1° MAILLOT PERVERSE, *Pupa perversa*.

Turbo perversus, Linn. — *Pupa fragilis*, Drap. — *Clausilia parvula*, Gœrtn. — *Odostomia perversa*, Flem. — *Clausilia fragilis*, Stud. — *Helix perversa*, Fér. — *Balea fragilis*, Prideaux. — *B. perversa*, Flem. — *Balea fragilis*, Leach. — *Fusulus fragilis*, Fitzing. — *Clausilia perversa*, Charp. — *Pupa perversa*, Pot. et Mich. — *Eruca fragilis*, Swains. — *Stomodonta fragilis*, Merm.

C. c. c. dans la Haute-Loire; r. r. aux environs de Paris. Vit dans les vieux murs, dans les fentes des rochers, sous l'écorce des arbres.

β. *Simplex*. Bois de Boulogne, du côté de la porte d'Auteuil, Orsay, au pied des murs; dans la Haute-Loire, sur tous les rochers de brèches volcaniques et de basalte, à des altitudes de 1,000 mètres.

TORQUILLA.

Helix, sous-genre *Chondrus* (partim), Cuv.—Genres *Torquilla*, Stud.—*Chondrus*, Hartm.—*Granaria*, Held.—*Pupa*, sous-genre *Torquilla* (partim), Albers.

2° MAILLOT CENDRÉ, *Pupa quinquentata*.

Turbo quinquentatus, Born. — *Bulimus similis*, Brug. — *Pupa cinerea*, Drap. — *Helix cinerea*, Gray. — *Clausilia cinerea*, Risso. — *Chondrus cinereus*, Crist. et Jan. — *Torquilla cinerea*, Beck. — *Pupa quinquentata*, Desh. — *L'Antinompareille*, Geoffr.

Seine. Indiqué par Geoffroy et Brard dans les environs de Paris. Difficile à trouver. Je ne l'ai rencontré qu'une seule fois à Orsay, au pied des murs, en allant aux bois de la côte de Launay; aurait été trouvé à Savigny-sur-Orge. (M. Beyerlé?)

3° MAILLOT AVOINE, *Pupa avenaceu*.

Helix cylindrica, Stud. — *Bulimus avenaceus*, Brug. — *Pupa avena*, Drap.

Torquilla avena, Stud. — *Chondrus secale*, var. *Avenaceus*, Hartm. — *Helix avena*, Fér. — *Granaria avena*, Held. — *Pupa avenacea*, Moq. — *Stomodonta avena*, Merm. — *Le Grain d'avoine*, Geoffr.

Environs de Paris. Indiqué, également, par Geoffroy et Brard, dans la forêt de Fontainebleau. Je ne l'ai encore trouvé nulle part, ni dans le département de la Seine, ni dans celui de Seine-et-Oise.

4° MAILLOT SEIGLE, *Pupa secale*.

Pupa secale, Drap. — *Turbo juniperi*, Mont. — *Odostomia juniperi*, Flem. — *Torquilla secale*, Stud. — *Chondrus secale*, Hartm. — *Helix secale*, Fér. — *Jaminia secale*, Risso. — *Abida secale*, Leach. — *Vertigo secale*, Turt. — *Granaria secale*, Held. — *Pupa juniperi*, Gray. — *Stomodonta secale*, Merm.

Environs de Paris. C. c. c. Vit sur les pelouses des collines crayeuses de l'arrondissement de Mantes. On le trouve, pendant le jour, sous les pierres.

Variétés.

β. *Minor*. — γ. *Elongata*. — δ. *Cylindroïdes*. Habitent la colline des Célestins, près de Limay, sur la rive droite de la Seine.

SPHYRADIUM.

Sous-genres *Sphyradium* (partim), Agass. — *Papilla* (partim), Beck. — Genre *Orcula*, Held.

5° MAILLOT BARILLET, *Pupa doliolum*.

Helix coronata, Stud. — *Balinus doliolum*, Brug. — *Pupa doliolum*, Drap. — *Helix doliolum*, Fér. — *Papilla doliolum*, Beck. — *Orcula doliolum*, Held. — *Le grand Barillet*, Geoffr.

Environs de Paris. R. r. Vit dans les bois, sous les feuilles, au pied des arbres, sous la mousse, sous les pierres. Je l'ai trouvé dans les bois de Jacques, près d'Enghien, et dans les bois du Raincy.

γ. *Costulata*. Mêmes localités.

Ce maillot n'a pas encore été trouvé vivant dans la Haute-Loire, bien qu'on le rencontre mort dans les alluvions de la rivière appelée la Borne.

ODOSTOMIA.

Genres *Odostomia* (partim), Flem. — *Jaminia* (partim), Risso. — *Alæa*, Jeffr. — *Papilla* (partim), Leach. — *Torquatella*, Held. — Sous-genre *Papilla* (partim), Albers.

6° MAILLOT OMBILICÉ, *Pupa cylindræa*.

Turbo cylindræus, Da Costa. — *Pupa umbilicata*, Drap. — *Balinus uniden-*

tatus, Vall. — *Turbo muscorum*, Mont. — *Odostomia muscorum*, Flem. — *Helix umblicata*, Fér. — *Jamnia muscorum*, Risso. — *Pupilla Draparnaudii*, Leach. — *P. umblicata*, Beck. — *Eruca umblicata*, Swains. — *Stomodonta umblicata*, Merm. — *Pupa cylindracea*, Moq.

Environs de Paris. C. c. c. Vit au pied des murs, dans les endroits envahis par les orties, sous les pierres, à Lozère, près d'Orsay, en montant à la côte de Launay; colline des Célestins, près Limay, Villiers-sur-Marne.

δ. *Sempronii*. Mêmes habitats.

7° MAILLOT MOUSSERON, *Pupa muscorum*.

Turbo muscorum, Linn. — *Helix muscorum*, Müll. — *Bulinus muscorum* (partim), Brug. — *Pupa marginata*, Drap. — *Turbo chrysalis*, Turt. — *Pupa muscorum*, C. Pfeiff. — *Turbo marginatus*, Shepp. — *Jamnia marginata*, Risso. — *Alæa marginata*, Jeffr. — *Pupilla marginata*, Leach. — *P. muscorum*, Beck. — *Torquatella muscorum*, Held. — *Stomodonta marginata*, Merm. — *Le petit Barillet*, Geoffr.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit sous les pierres, dans le gazon, au pied des murs, sous les feuilles, dans les lieux incultes.

β. *Albina*. R. Montreuil, Champigny, Arcueil-Cachan, etc. — γ. *Edentula*. R. r. Arcueil-Cachan, l'Isle-Adam, Orsay, Villeneuve-Saint-Georges, Choisy-le-Roi, colline des Célestins, etc.; dans la Haute-Loire, sur les pelouses et dans les prairies. — δ. *Bigranata*. C. c. c. Dans tous les environs de Paris et dans toutes les vallées de la Haute-Loire. — ε. *Obtusa*. Coquille un peu plus petite que le type, ventrue, ouverture plus surbaissée.

8° MAILLOT TRIPLISSÉ, *Pupa triplicata*.

Pupa triplicata, Stud. — *Helix triplicata*, Fér. — *Pupa tridentalis*, Mich. — *Pupilla triplicata*, Beck. — *Torquatella triplicata*, Held.

C. c. c. dans la Haute-Loire. R. r. r. aux environs de Paris. Vit dans les prairies, sur les pelouses arides. Il se blottit dans le jour sous les pierres, sous les feuilles mortes et humides, au pied des murs. Je ne l'ai trouvé aux environs de Paris qu'à Orsay.

γ. *Biplicata*. Coquille semblable au type, mais n'ayant que deux plis; le pli columellaire manque. Prairies de Vals (Haute-Loire).

GENRE XII.

VERTIGO. — *VERTIGO*.

Vertigo, Müll. — *Pupa* (partim), Drap. — *Helix*, sous-genre *Isthmia*, Gray. — *Jamnia* (partim), Risso. — *Stomodonta* (partim), Merm.

ISTHMA.

Helix, sous-genre *Isthmia*, Gray. — Genre *Alæa* (partim), Jeffr.

Espèces.

1° VERTIGO MIGNON, *Vertigo muscorum*.

Pupa muscorum, Drap. — *P. minuta*, Stud. — *P. minutissima*, Hartm. — *Vertigo cylindrica*, Fér. — *Alæa cylindrica*, Jeffr. — *Vertigo muscorum*, Mich. — *Alæa minutissima*, Beck. — *Vertigo pupula*, Held. — *Eruca muscorum*, Swains. — *Stomodonta muscorum*, Merm. — *Vertigo minutissima*, Graëlls.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. Vit dans les lieux gazonnés, sous les tas de pierres, dans les prairies, dans les bois, sur le haut de presque toutes les collines des environs de Paris, à Châtillon, Arcueil, Vanves, Robinson, Malabry, Orsay, Champigny, etc. Dans la Haute-Loire, se tient dans le fond des vallées, dans les prairies.

γ. *Dentiens*. Prairies de Vals, en allant à Taulhac.

2° VERTIGO COLONNETTE, *Vertigo columella*.

Pupa columella, Bens; Rossm. iconogr. fig. 731. — *P. inornata*, Mich. — *Alæa inornata*, Beck. — *Cylindrus inornatus*, Hartm.

Seine. C. c. Vit sous les mousses, au pied des grands arbres, dans les parcs. Je l'ai trouvé, pour la première fois, le 14 avril dernier, dans une propriété, à Villiers-sur-Marne, ayant appartenu à l'acteur Laferrière. Doit exister dans les bois de Lalande, mais je n'ai pu y pénétrer, attendu qu'ils sont entourés de murs. Il doit être assez commun dans tous les parcs de cette localité.

3° VERTIGO PYGMÉE, *Vertigo pygmæa*.

Vertigo 5-dentata, Stud. — *Pupa pygmæa*, Drap. — *Vertigo pygmæa*, Fér. — *Helix cylindrica*, Gray. — *Alæa vulgaris*, Jeffr. — *Vertigo vulgaris*, Leach. — *Alæa pygmæa*, Beck. — *Stomodonta pygmæa*, Merm.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit dans les mêmes lieux que le mignon. Il est rare qu'on trouve l'un sans l'autre.

β. *Quadridentata*. Prairies de Vals (Haute-Loire), Orsay, Villiers-sur-Marne, e Raincy, Savigny-sur-Orge, etc.

4° VERTIGO ANTIVERTIGO, *Vertigo antivertigo*.

Vertigo 8-dentata, Stud. — *Pupa antivertigo*, Drap. — *Turbo sexdentatus*, Mont. — *Vertigo sexdentatus*, Fér. père. — *Odostomia sexdentata*, Flem. — *Vertigo septidentata*, Fér. — *Alæa palustris*, Leach. — *Vertigo antivertigo*, Mich. — *Alæa antivertigo*, Beck. — *Pupa sexdentata*, Flem. — *Stomodonta antivertigo*, Merm.

Haute-Loire. R. r. r. Prairies de Vals, sous les pierres, au pied des murs.

FAMILLE III.

AURICULACÉS.

Auriculacées (partim), Lam. — *Adelopneumona* (partim), Gray. — *Auricules*, Fér. — *Auriculadæ*, Gray. — *Auriculacés*, Blainv. — *Limnochlides*, Latr. — *Carychiadæ* (en y comprenant le *Vertigo*), Jeffr. — *Helicidæ* (partim), Turt. — *Auriculiens*, Maud. — *Auriculidæ*, Gray.

GENRE XIII.

CARYCHIE. — *CARICHIMUM*.

Carychium, Müll. — *Auricula*, Drap. — *Carichium*, Fér. — *Odostomia* (partim), Flem. — *Carychium* et *Conovulus*, Gray.

AURICELLA.

Carychium, Müll. — *Helix* (partim), Gmel. — *Bulimus* (partim), Brug. — *Odostomia* (partim), Flem. — *Auricella*, Hartm.

Espèces.

1° CARYCHIE NAINÉ, *Carychium minimum*.

Carychium minimum, Müll. — *Helix carychium*, Gmel. — *Bulimus minimus*, Brug. — *Auricula minima*, Drap. — *Turbo carychium*, Mont. — *Carychium minimum*, Fér. — *Odostomia carychium*, Flem. — *Auricula carychium*, Klees. — *Auricella carychium*, Hartm.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit dans les prairies, sur les pierres mouillées, dans les mousses qui bordent les rigoles d'arrosement, presque dans l'eau. Je l'ai trouvée dans les prairies submersibles de la Glacière, dans les herbes qui bordent les ruisselets des bois de Meudon, sur les feuilles presque converties en tourbe, dans les ruisseaux fangeux du bois de Chaville, dans les prairies de Longjumeau, d'Orsay, etc. Dans la Haute-Loire, il existe dans les prairies des environs du Puy et notamment dans celles de Ceysac.

α. *Rayianum*, *Bourguignat*. Coquille de même taille, obèse, plus ventrue, test lisse, pli pariétal plus près de la columelle.

ORDRE II.

INOPERCULÉS PULMOBRANCHES.

FAMILLE IV.

LIMNÉENS.

Orbacées (partim), Lam. — *Limnéens*, Lam. — *Pulmon's aquatiques*, Cuv.

Adelopneumona (partim), Gray. — *Limnéens*, *Limnostreæ* (moins *Ancylus*), Fér. — *Limnæadæ*, Gray. — *Limnacés*, Blainv. — *Limnocochlides*, Latr. — *Limnadæ* et *Patellidæ*, Turt. — *Limneidæ*, Gray.

GENRE XIV.

PLANORBE. — *PLANORBIS*.

Planorbe, Guett. — *Coretus*, Adans. — *Helix* (partim), Linn. — *Planorbis* (partim), Müll. — *Nautilus*, Lightf. — *Planorbis*, Drap. — *Planorbis* et *Segmentina*, Flem. — Vulgairement : *Cornet de saint Hubert*, *Lama d'eau*, *Corne d'Ammon aquatique*.

SEGMENTINA.

Genres *Segmentina*, Flem. — *Hemithalamus*, Leach. — Sous-genres *Hippeutis* (partim), Agass. — *Segmentina*, Gray. — Genre *Segmentaria*, Swains.

1° PLANORBE BRILLANT, *Planorbis nitidus*.

Planorbis nitidus, Müll. — *Helix lineata*, Boys et Walk. — *Nautilus lacustris*, Lightf. — *Helix nitida*, Gmel. — *Planorbis complanatus*, Poir. — *Pl. clausulatus*, Fér. — *Pl. nautilus*, Sturm. — *Segmentina lineata*, Flem. — *S. nitida*, Flem. — *Hemithalamus lacustris*, Leach. — *Segmentaria lacustris*, Swains. Vulgairement : le *Planorbe à trois spirales à arête*, le *Planorbe luisant*, le *Planorbe nautile*.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit dans les lacs, les mares, dans les eaux peu agitées et faiblement oxygénées, sur les lentilles d'eau, et aussi sur les feuilles et le bois morts.

α. Major. Diamètre, 7 millimètres; hauteur, 1 millimètre 3/4. Coquille d'un corne vert jaunâtre, terne. — Mares des bois de Meudon et de Chaville, principalement une petite mare sur la lisière du bois, à Bel-Ébat. — *β. Microcephalus*. — Mares des bois de Meudon. Le type est très-commun dans la Haute-Loire, notamment dans les mares et lacs des environs de Saint-Paulien.

HIPPEUTIS.

Sous-genre *Hippeutis* (partim), Agass.

2° PLANORBE FONTINAL, *Planorbis fontanus*.

Helix fontana, Lightf. — *Planorbis complanatus*, Drap. — *Helix lenticularis*, Alten. — *Planorbis fontanus*, Flem. — *Pl. lenticularis*, Sturm. — *Segmentina? fontana*, Beck. — *Planorbis nitidus*, Gray. — *Hippeutis lenticularis*, Hartm.

Environs de Paris. R. r. Vit sur les plantes aquatiques, dans les eaux tranquilles. Mare du Bas-Trivaux, bois de Meudon, mare d'Ursine, bois de Chaville, mares des environs de Montfermeil, marais de la Glacière, rigoles des prairies que traverse l'Yerres.

β. Fragilis. Les mêmes localités.

GYRORBIS.

Sous-genres *Planorbis*, Agass. — *Gyrorbis*, Moq.

3° PLANORBE MARGINÉ, *Planorbis complanatus*.

Helix complanata, Linn. — *Planorbis umbilicatus*, Müll. — *Pl. complanatus*, Stud. — *Helix lacustris*, Razoum. — *Pl. carinatus*, var. β , Drap. — *Pl. marginatus*, Drap. — *Pl. turgidus* et *Draparnaldi*, Jeffr. — *Pl. Sheppardi*, Leach. — *Pl. rombeus*, Turt.

Environs de Paris. C. c. c. Vit dans les rivières limoneuses dont le cours est peu rapide, sur les plantes aquatiques, dans les eaux les plus sales et même dans les eaux tourbeuses et infectes; pullule dans les marais de la Glacière, dans les fossés vaseux de l'arrondissement de Saint-Denis, dans les ruisselets du bois de Vincennes.

β . *Submarginatus*. Marais de la Glacière. — γ . *Typus*. Coquille d'un corné fauve ou gris, unicolore, subtransparente. Marais de la Glacière. — δ . *Ferrugineus*. Coquille de même taille que le type, plus fortement carénée, stries plus fines et plus régulières, recouverte d'une légère couche de peroxyde de fer hydraté. Fossés des environs de Saint-Denis, le ru de Montfort. — ϵ . *Major*. Diamètre, 17 millimètres; hauteur, 3 millimètres $\frac{1}{2}$. Marais de la Glacière, fossés des prairies qui bordent l'Yvette et la Bièvre.

La monstrosité, si rare, désignée par Geoffroy sous le nom de *Planorbe à vis* et par Poiret sous celui de *Turbo spiralis*, dont on ne connaissait qu'un exemplaire recueilli par Jussieu dans la rivière des Gobelins, je l'ai trouvée deux fois dans les ruisselets des bois de Vincennes et de Nogent. Toutefois, les miens sont moins scalaires que celui de Jussieu, si la figure qui se trouve dans l'ouvrage de d'Argenville¹ est exacte.

4° PLANORBE CARÉNÉ, *Planorbis carinatus*.

Helix planorbis, Linn. — *Planorbis carinatus*, Müll. — *Helix limbata*, Da Costa. — *Planorbis acutus*, Poir. — *Helix carinata* et *complanata*, Mont. — *Helix planata*, Mat. et Rack. — *Planorbis umbilicatus*, Stud. — *Le Planorbe à quatre spirales à arêtes*, Geoffr.

Environs de Paris. C. c. c. Vit dans les rivières peu rapides et herbeuses, dans les bassins, les étangs.

α . *Major*. Diamètre, de 15 à 17 millimètres; hauteur, 3 millimètres $\frac{1}{2}$. L'Yvette, à Longjumeau; la Bièvre, à Antony; fontaine de l'abbaye de Maubuisson. (Brard.) — β . *Minor*. Diamètre, 11 millimètres; hauteur, 2 millimètres $\frac{1}{2}$. L'Y-

¹ *L'Histoire naturelle écaircie dans une de ses parties principales, la conchyliologie, qui traite des coquillages de mer, de rivière et de terre, augmenté de la zoomorphose ou représentation des animaux à coquille, avec leur explication.* Nouvelle édition, enrichie de figures dessinées d'après nature. Paris, de Bure, 1757, in-4°, avec 32 et 9 pl.

vette, la Bièvre, le canal d'Écouen à Montmorency, les ruisselets des bois de Vincennes et de Nogent-sur-Marne. — γ . *Obscurus*. Coquille petite, à stries plus sensibles, à carène moins aiguë, unicolore, d'un brun noir. L'Yvette, à Longjumeau, canal d'Écouen. — δ . *Lucidus*. Coquille moyenne, d'un corné ambré, transparente, brillante, plus comprimée, carène très-aiguë. C'est le plus beau *Planorbe caréné* que j'aie vu. L'Yerres. Très-commun. — ε . *Inflatus*. Coquille de même taille que le type, ayant les tours de la spire plus arrondis, moins comprimés, surtout le dernier, la carène moins développée et moins tranchante. La Bièvre, l'Yvette, l'Orge, les ruisselets des bois de Vincennes et de Nogent.

5° PLANORBE TOURBILLON, *Planorbis vortex*.

Helix vortex, Linn. — *Planorbis vortex*, Müll. — *Helix spirorbis*, Da Costa. — *Planorbis tenellus*, Stud. — *Pl. compressus*, Mich.
Le Planorbe à six spirales à arêtes.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit dans toutes les eaux douces, dans les mares, les fossés, les rivières, les fleuves; se tient sur les plantes aquatiques et les végétaux flottants, avec lesquels il voyage. Il existe dans la Seine, la Marne, l'Oise, la Bièvre, l'Yvette, l'Yerres, dans les fossés des fortifications, à Grenelle. Dans la Haute-Loire, on le trouve dans toutes les rigoles des prairies que baigne la Borne, dans celles des bords de l'Allier et dans les fossés des prairies des environs de Brioude.

α . *Major*. Diamètre, 10 millimètres; hauteur, 1 millimètre $\frac{1}{2}$. La Seine et l'Yerres.

6° PLANORBE BOUTON, *Planorbis rotundatus*.

Planorbis rotundatus, Poir. — *Pl. vortex*, var. β , Drap. — *Pl. leucostoma*, Mill.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. Vit dans les fossés, les mares, les rigoles d'arrosage et dans les eaux dormantes.

β . *Perezii*. La Bièvre, à la Glacière. — γ . *Septemgyratus*. L'Yvette, la Bièvre, l'Orge. — δ . *Fragilis*. Marais de la Glacière, mare près de l'auberge de l'Hôtel-Dieu, plaine de Velizy; dans la Haute-Loire, fossés des prairies sur le cours de la Borne. — ε . *Major*. Diamètre, 9 millimètres; hauteur, 1 millimètre $\frac{1}{2}$.

7° PLANORBE SPIORBE, *Planorbis spirorbis*.

Helix spirorbis, Linn. — *Planorbis spirorbis*, Müll. — *Pl. acronicus*, Fér. — *Le petit Planorbe à cinq spirales rondes*, Geoffr.

Haute-Loire. Je ne l'ai pas rencontré aux environs de Paris. Geoffroy et Brard ont sans doute confondu ce planorbe avec le précédent. En effet, ils ne signalent pas le *bouton*, qui est commun dans le bassin de Paris, tandis qu'ils donnent le *spirorbe* comme y vivant. Dans la Haute-

Loire, on le trouve dans les fontaines, sur le cresson et dans les ruisselets d'eau vive.

Gyraulus.

Sous-genre *Gyraulus*, Agass.

8° PLANORBE NAUTILE, *Planorbis nautilus*.

Turbo nautilus, Linn. — *Planorbis nautilus*, Desh. — *Le Planorbis tuilé*, Geoffr. — Vulgairement : *le Planorbe à crête*.

Environs de Paris. C. c., mais difficile à trouver à cause de son extrême petitesse. Vit dans les mares, les fossés, les rivières, les ruisseaux, sur les plantes aquatiques et les détritits de végétaux en décomposition.

α. Crista. Les fossés des prairies baignées par l'Yvette, canal à Bure, fossés des prairies sur les bords de l'Orge, dans les rigoles des prairies sur le cours de la Bièvre, mares des bois de Meudon et de Chaville. — *β. Imbricatus.* Les mêmes localités.

9° PLANORBE BLANC, *Planorbis albus*.

Planorbis albus, Müll. — *Pl. villosus*, Poir. — *Pl. hispidus*, Vall. — *Pl. reticulatus*, Risso. — *Le Planorbe velouté*, Geoffr.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit dans les lacs, les étangs, les mares, les fossés des prairies, sur les plantes aquatiques. Existe dans les mares des bois de Meudon et de Chaville, dans les fossés des prairies de Bure et d'Orsay, dans la Seine, la Bièvre et l'Yvette. Haute-Loire, dans presque toutes les prairies, dans les fossés, dans le lac de Saint-Paulien.

α. Major. Diamètre, 7 millimètres; hauteur, 1 millimètre $\frac{1}{2}$. Ruisselets des bois de Nogent et de Vincennes.

10° PLANORBE LISSE, *Planorbis lævis*.

Planorbis lævis, Ald. — *Pl. Moquini*, Req.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit dans les fontaines, les ruisseaux d'eau vive, dans les mares des bois de Chaville, dans les ruisselets des bois de Vincennes, Nogent, etc. Haute-Loire, les sources dans les prairies.

α. Major. Diamètre, 4 millimètres $\frac{1}{2}$; hauteur, $\frac{1}{2}$ millimètre. — *β. Minor.* Diamètre, 2 millimètres $\frac{1}{2}$; hauteur, $\frac{1}{4}$ millimètre. Canal à Bure, petit ruisseau à la Croix-de-Berny.

Bathyomphalus.

Sous-genre *Bathyomphalus*, Agass.

11° PLANORBE CONTOURNÉ, *Planorbis contortus*.

Helix contorta, Linn. — *Planorbis contortus*, Müll. — *Helix crassa*, Da Costa. — *H. umbilicata*, Pult. — *Le petit Planorbe à six spirales rondes*, Geoffr. — Vulgairement: *Le Planorbe serré*.

Environs de Paris. C. c. c. Vit sur les végétaux aquatiques, dans les mares, dans les sources, dans les fossés, dans les rivières, à Meudon, Chaville, la Bièvre, l'Yvette, l'Yerres, la Seine, etc. Se recouvre souvent d'une couche de peroxyde de fer hydraté ou d'une pellicule végétale.

CORETUS.

Genre *Coretus*, Adans.

12° PLANORBE CORNÉ, *Planorbis corneus*.

Helix cornea, Linn. — *Planorbis purpurea*, Müll. — *Helix cornu-arietis*, Da Costa. — *Planorbis corneus*, Poir. — *Le grand Planorbe*, Geoffr. — Vulgairement: *le Cornet de Saint-Hubert*, *la Corne d'Ammon aquatique*.

Environs de Paris. C. c. c. Vit dans les rivières, les mares, les fossés; aime les eaux assez profondes.

α. Major. — Diamètre, 31 millimètres; hauteur, 14 millimètres. Mare des Bruyères, à Bellevue, sur le chemin de Meudon à Chaville; la Seine, bras de Longchamps, à l'ancien parc de Neuilly. — *β. Albinos*. La Seine, au même endroit. — *γ. Ferrugineus*. Coquille grande, couleur de rouille, surtout en dessous. Mare des Bruyères, à droite de la route de Meudon à Chaville. — *δ. Flavescens*. Coquille moyenne, d'un corné jaunâtre. La Seine, à Longchamps. — *ε. Collisa*. Coquille de même taille que la précédente, mais, au lieu d'être lisse, présente de grosses rides longitudinales coupées par des rides transversales, ce qui forme des séries de bosselures, de méplats quadrilatères. La Seine, la Bièvre, l'Yvette. — *ζ. Minor*. Diamètre, de 18 à 20 millimètres; hauteur, de 7 à 9 millimètres. Avec une bordure très-noire et assez large, entourant extérieurement l'ouverture et paraissant sur la callosité qui unit les deux bords. La Bièvre, l'Yvette, l'Orge.

GENRE XV.

PHYSE. — *PHYSA*.

Bulla (partim), Linn. — *Bulinus*, Adans. — *Planorbis* (partim), Müll. — *Bulinus* (partim), Scop. Brug. — *Physa*, Drap. — *Bullinus* (partim), Oken. — *Limna* (partim), Sow. — *Physa*, Risso. — *Physa* et *Aplexus*, Gray. — Vulgairement: *Bulle d'eau*, *Bulline aquatique*.

BULINUS.

Genres: *Bulinus*, Adans. — *Aplexa*, Flem.

1° PHYSE FONTINALE, *Physa fontinalis*.

Bulla fontinalis, Linn. — *Planorbis bulla*, Müll. — *Turbo adversus*, Da Costa. — *Bulinus fontinalis*, Brug. — *Physa fontinalis*, Drap. — *Bullinus perla*, Oken. — *Bulla fluviatilis*, Turt. — *Limnea fontinalis*, Sow. — *Bulinus fontinalis*, Beck. — *La Bulle aquatique*, Geoffr.

- Environs de Paris. C. c. c. Vit dans les eaux limpides.

β . *Inflata*. La Bièvre, la Seine, les ruisseaux et fontaines des environs de Paris. — γ . *Minor*. La Seine, la Bièvre, l'Yvette, le Rouillon, la Morée— δ . *Lepida*. Les mêmes eaux.

2° PHYSE AIGÜE, *Physa acuta*.

Physa acuta, Drap. — *Bulla rivalis*, Mat. et Rack. — *Aplexa rivalis*, Flem. — *Bulinus acutus*, Beck.

Environs de Paris. C. c. c. Vit dans les rivières, les canaux, les bassins; aime les eaux qui coulent sur un fond argileux.

β . *Subacuta*. Les ruisselets des bois de Vincennes, de Nogent, etc. — γ . *Minor*. Mêmes localités. — δ . *Ventricosa*. La Marne. — ϵ . *Gibbosa*. Même localité. — η . *Subopaca*. — θ . *Exigua*. Coquille très-petite, fauve, brillante, transparente, péristome avec un bourrelet intérieur rudimentaire; hauteur, 6 1/2 à 7 millimètres; diamètre, 3 1/2 à 4 millimètres. Même localité.

NAUTA.

Genre *Nauta*, Leach. — Sous-genre *Aplexa*, Beck. — Genre *Aplexus*, Gray.

3° PHYSE DES MOUSSES, *Physa hypnorum*.

Bulla hypnorum, Linn. — *Planorbis turratus*, Müll. — *Bulla hypnorum* et *turrata*, Gmel. — *Bulinus hypnorum*, Brug. — *Physa hypnorum*, Drap. — *Ph. turrata*, Stud. — *Limnea turrata*, Sow. — *Nauta hypnorum*, Leach. — *Aplexa hypnorum*, Beck. — *Aplexus hypnorum*, Gray.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. Vit dans les mares, les fossés, sur les plantes aquatiques.

β . *Major*. Les prairies des bords de la Bièvre, à la Glacière, à Arcueil-Cachan; prairies de Savigny-sur-Orge, des bords de l'Yerres, dans les rigoles d'arrosement; Haute-Loire, les prairies des bords de l'Allier, près de Vieille-Brioudes. — γ . *Cornea*. Les mêmes lieux. — δ . *Pulchella*. Les mêmes lieux. — ϵ . *Roseolabiata*. Coquille semblable au type, mais ayant l'ouverture irrégulièrement colorée en rose. Mêmes habitats.

Les physes sont des mollusques très-voraces; tout à la fois phytophages et carnassiers. Ayant laissé, sans nourriture, dans un verre d'eau, une centaine de physes aiguës de la variété *Exigua*, je trouvai, quelques heures après, une quinzaine de coquilles vides. Mon attention fut, dès

lors, appelée sur elles. Je les vis attaquer les moins vigoureuses. Elles les mangeaient ensuite jusqu'au dernier morceau. Je leur donnai des valvées piscinales qui eurent le même sort. Elles ne touchèrent point à des coquilles terrestres que je leur jetai mortes; mais, en revanche, elles dévorèrent, avec un grand appétit, de jeunes limnées ovales. J'ai également vu les physes des mousses se nourrir, assez longtemps, de leurs semblables, vivantes ou mortes.

GENRE XVI.

LIMNÉE. — LIMNÆA.

Auricula, Klein. — *Helix* (partim), Linn. — *Buccinum* (partim), Müll. — *Bulimus* (partim), Scop. et Brug. — *Lymnea*, Brug. — *Limneus*, Drap. — *Lymnus* et *Radix*, Montf. — *Amphipeplea* et *Lymnæa*, Nilss. — *Myxas*, *Gulnaria*, *Auricularia* et *Stagnicola*, Leach.

AMPHIPEPLEA.

Genres : *Amphipeplea*, Nilss. — *Myxas*, Leach.

1° LIMNÉE GLUTINEUSE, *Limnæa glutinosa*.

Buccinum glutinosum, Müll. — *Helix glutinosa*, Gmel. — *Bulimus glutinosus*, Brug. — *Limneus glutinosus*, Drap. — *Amphipeplea glutinosa*, Nilss. — *Limnea glutinosa*, Sow. — *Myxas Mülleri*, Leach. — *Limnæa glutinosa*, Dup.

Environs de Paris. R. r. Vit dans les rivières, les canaux, se tient sur les plantes aquatiques. Je ne l'ai pas trouvée dans les étangs et marais des environs de Paris, mais dans des eaux hautes et courantes. On la donne cependant comme n'habitant que les eaux stagnantes. Elle existe dans l'Yerres, dans la Seine, dans le canal de l'Ourcq. Dans l'Yerres, son test est d'un corné brun assez brillant et transparent.

GULNARIA.

Genres : *Radix*, Montf. — *Gulnaria*, Leach.

2° LIMNÉE AURICULAIRE, *Limnæa auricularia*.

Helix auricularia, Linn. — *Buccinum auricula*, Müll. — *Turbo patulus*, Da Costa. — *Bulimus auricularius*, Brug. — *Limneus auricularius*, Drap. — *Helix limosa*, Montf. — *Radix auriculatus*, Flem. — *Gulnaria auricularia*, Leach. — *Le Radix* ou *Buccin ventru*, Geoffr.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit dans les eaux dormantes, dans les étangs, les bassins, sur les plantes aquatiques. On la trouve également dans les torrents de la Haute-Loire, où elle se tient collée sur les pierres. Cette espèce se laisse aller au courant de l'eau; sa coquille, véritable nacelle, la transporte aussi longtemps que le molusque ne chasse pas l'air qui est renfermé dans la cavité pulmonaire.

J'en ai pêché de très-belles, dans l'Yvette, pendant qu'elles naviguaient

β. Minor. La Seine. — *γ. Collisa.* La Borne (Haute-Loire), la Bièvre. — *δ. Canalis.* L'Yvette, à Longjumeau, à Orsay, la Seine, mare de l'Écrevisse, à Chaville. — *ε. Bicanalis.* Même localité. — *ζ. Acronica.* La Seine, à Neuilly; la Borne et la Loire (Haute-Loire). — *η. Ampli.* L'Yvette; la Borne (Haute-Loire). — *θ. Hartmanni.* La Seine. — *ι. Monnardii.* La Seine.

3° LIMNÉE OVALE, *Limnæa limosa.*

Helix limosa, Linn. — *H. teres*, Gmel. — *Bulimus limosus*, Poir. — *Limneus ovatus*, Drap. — *Lymnæa ovata*, Lam. — *Limnea lineata*, Bean. — *Gulnaria ovata*, Beck. — *Limnæa teres*, Bourg.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit dans les sources, les ruisseaux, les rivières, les fossés, les bassins; s'attache aux parois des barrages, des canaux, sur les pierres et sur les plantes aquatiques.

β. Fontinalis. Marais de la Glacière, l'Yvette. — *γ. Intermedia.* La Bièvre; la Borne (Haute-Loire). — *γ bis. Intermedia collisa.* Fossés des fortifications de Grenelle à la Seine. — *ε. Pellucida.* La Seine, marais de la Glacière. — *ζ. Vulgaris.* La Seine, la Morée, le Rouillon, le Croud, la Bièvre, l'Yvette; la Borne (Haute-Loire). — *θ. Crassa.* La Seine. — *ι. Nouletiana.* La Bièvre, l'Yvette. — *κ. Glacialis.* La Borne (Haute-Loire). — *λ. Trincalensis.* La Seine, l'Yvette, l'Yerres. — *Solida.* Coquille moyenne, d'un corné blanc fauve, solide, subtransparente, spire assez courte, aiguë, bord columellaire presque droit, bord extérieur arqué. — Ouverture assez large à la partie inférieure, aiguë et canaliculée à la partie supérieure. — Bassins et ruisselets des bois de Nogent, Fontenay et Vincennes.

4° LIMNÉE VOYAGEUSE, *Limnæa peregra.*

Buccinum peregrum, Müll. — *Helix putris*, Penn. — *H. peregra*, Gmel. — *Buccinum medium*, Stud. — *Bulimus peregrus*, Brug. — *Limneus pereger*, Drap. — *Lymnæa peregra*, Lam. — *L. limosa*, Flem. — *L. putris*, Flem. — *Gulnaria peregra*, Leach. — *Lymnæa peregrina*, Maud.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit dans les rivières, les ruisseaux, les rigoles des prairies et dans les mares.

ε. Consobrina. La Borne, près le Puy, les prairies de Paulhaguet (Haute-Loire). — *η. Cornea.* Mare dans les bois de Saint-Leu-Taverny. — *θ. Rivalis.* La Borne et les prairies qui la bordent (Haute-Loire); mare des bois de Saint-Leu-Taverny. — *κ. Thermalis.* Fay-le-Froid, les prairies et les petits ruisseaux des montagnes de la Haute-Loire. — *λ. Blauneri.* Mare dans les bois de Saint-Leu-Taverny. — *μ. Marginata.* Même lieu. — *ν. Bilabiata.* Même lieu.

Cette *Limnée* n'abandonne pas les eaux pour venir sur les berges humides, comme le fait la *Limnée petite*; mais, lorsque son séjour vient à se dessécher, elle chemine, alors, tant qu'elle n'a pas retrouvé l'élément qui lui est nécessaire.

LYMNUS.

Genres : *Auricula*, Klein. — *Lymnus*, Montf. — *Stagnicola*, Leach. — *Limnophya*, Fitzing. — *Leptolimnea*, Swains.

5° LIMNÉE STAGNALE, *Limnæa stagnalis*.

Helix stagnalis, Linn. — *Buccinum stagnale*, Müll. — *Turbo stagnalis*, Da Costa. — *Bulimus stagnalis*, Brug. — *Lymnæa stagnalis*, Lam. — *Limneus stagnalis*, Drap. — *Lymnus stagnalis*, Montf. — *Limneus major*, Jeffr. — *Stagnicola vulgaris*, Leach. — *Le grand Buccin*, Geoffr.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit dans les étangs, les mares; se trouve aussi dans les rivières et les fleuves.

β. *Subfusca*. Étangs des environs de Paulhaguet (Haute-Loire). — γ. *Major*. Diamètre, 35 millim.; hauteur, 65 millim. Rivière de Morbras, M. Beyerlé! — δ. *Pumila*, La Bièvre, l'Yvette¹. — ε. *Turgida*. Mare au-dessus de la côte de Châtillon, en face de la redoute. — ζ. *Roseolabiata*. Mare du Bas-Trivaux, bois de Meudon. — η. *Fragilis*. Étangs de Chavagnac et des environs de Paulhaguet, de Brioudes (Haute-Loire); l'Yvette, à Palaiseau. — θ. *Lacustris*. Marais de la Glacière. — ι. *Elophila*. Étangs de Paulhaguet (Haute-Loire); — κ. *Collisa*. Coquille semblable à la *Lacustris*, mais avec de grosses rides transversales et longitudinales formant des dépressions, des bosselures irrégulières et de forme quadrilatérale.

La *Limnée stagnale* dépose ses œufs sur les plantes aquatiques, sur les pierres et souvent sur la coquille d'une autre *Limnée* vivante de son espèce. Ces œufs sont irrégulièrement empâtés dans une capsule cylindroïde, albumineuse, hyaline ou jaunâtre, ayant, au moment de la ponte, la consistance d'une gelée assez ferme. On aperçoit dans ce *nidamentum* de petits points ronds; ce sont les vitellus.

En 1868, vers la fin de l'été, je rapportai des mares de Meudon plusieurs de ces capsules, qui avaient environ de 35 à 40 millimètres de longueur. La largeur et l'épaisseur étaient à peu près égales et n'excédaient pas 8 à 9 millimètres. Je les mis dans un verre d'eau, sur ma croisée, en plein soleil. Je pus suivre les développements du vitellus. Les capsules perdirent peu à peu de leur consistance, se ramollirent, se liquéfièrent même en partie, en sorte que les embryons se trouvaient là dans un liquide mucilagineux qui était leur premier aliment. Avant qu'ils fussent assez forts pour percer cette enveloppe, je vis de très-petits filaments végétaux flotter dans le verre. C'étaient des zygèmes. Les jeunes *Limnées* ne tardèrent pas à courir sur ces algues; elles en léchaient le tissu. L'albumen des capsules avait conservé le germe de ces

¹ Les plus belles que j'aie recueillies viennent de la Nonnette, dans le voisinage de l'île des Peupliers, à Ermenonville (Oise).

végétaux qui, nés en même temps que les coquilles, leur présentaient une nourriture appropriée à la faiblesse de leurs organes de nutrition.

J'ai recueilli plusieurs anomalies de forme de la *Limnée stagnale* qui n'ont pas encore été signalées. Je les possède en assez grand nombre d'exemplaires. Dans les mares dont la vase est épaisse et argileuse, quelques-unes de ces *Limnées* restent enlisées, quand, par suite de sécheresse, l'eau abandonne les rives. Elles souffrent cruellement, à en juger par les contorsions incessantes qu'elles font pour se dégager d'un bourbier, d'où s'échappent des émanations infectes. Elles cherchent à se renverser, à se mettre sur le dos, comme elles ont l'habitude de le faire quand elles sont dans l'eau et qu'elles ont besoin de respirer l'air libre. Mais c'est en vain, elles restent prises dans cette fange comme dans une glu. Le bord extérieur de la coquille, dans son état normal, est droit et tranchant. Cette disposition de l'ouverture rend encore plus pénibles les efforts des *Limnées*. Aussi ne tardent-elles point à amollir le test de cette partie de leur coquille. Elles le rendent assez malléable pour pouvoir le retrousser littéralement tout autour de l'ouverture, en sorte que le péristome offre un bourrelet épais et arrondi qui donne un aspect tout particulier à cette *Limnée*.

D'autres fois, ces mollusques ont été pris et pressés en divers sens dans la boue. Leur coquille offre alors les plus singulières gibbosités. On ne distingue aucune cassure. Il a fallu que les étreintes aient augmenté lentement d'intensité et que leur enveloppe extérieure, la coquille, soit devenue molle dans les parties où une forte pression se faisait sentir. Il ne serait pas impossible que cette pression progressive ait été produite par le développement de végétaux entre lesquels ces *Limnées* se seraient trouvées placées. Mais il est certain que toutes ces bizarres déformations se sont produites sur des coquilles adultes et régulières.

Cette espèce présente une autre anomalie, assez commune et non moins curieuse. Elle consiste dans un développement plus considérable du bord extérieur et surtout de la partie centrale. Cela se produit quand le mollusque demeure longtemps attaché à un corps rond, comme une branche de bois, ce qui l'oblige à se tenir recourbé pour pouvoir saisir l'objet en dessous. Aussi, dans les individus que j'ai pu détacher soit d'une forte tige de roseau, soit de tout autre végétal rond, l'ouverture de la coquille conserve une forme cintrée. Quand le mollusque, après avoir donné cette forme arquée à son péristome, se nourrit ensuite sur une surface plane, le bec que forme le centre du bord extérieur prend une position horizontale, ce qui forme comme une spatule à cette partie de la coquille.

Il serait trop long de signaler toutes les anomalies secondaires que j'ai observées chez les *Limnées stagnales*.

6° LIMNÉE PETITE, *Limnæa truncatula*.

Buccinum truncatulum, Müll. — *Helix truncatula*, Gmel. — *Buccinum fossarum*, Stud. — *Bulimus truncatus*, Brug. — *B. obscurus*, Poir. — *Limneus minutus*, Drap. — *Helix fossaria*, Mont. — *Lymnæa fossaria*, Flem. — *Limneus minutus*, Brard. — *L. minuta*, Lam. — *Limneus truncatulus*, Jeffr. — *Stagnicola minuta*, Leach. — *Limnophysa minuta*, Fitzing. — *L. truncatula*, Beck. — *Le Petit buccin*, Geoffr.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. dans les petits cours d'eau et dans les rigoles des prairies de la vallée de la Borne (Haute-Loire); également très-abondante aux environs de Paris, où je l'ai trouvée dans des fossés à peine humides.

β. *Major*. Diamètre, 6 millimètres; hauteur, 11 millimètres. Prairies de la vallée du Puy. — γ. *Minor*. Diamètre, 3 millimètres $\frac{1}{2}$; hauteur, 7 millimètres. Marais de la Glacière, mare de Montfermeil. — δ. *Ventricosa*. Prairies de la vallée du Puy. Ruisseaux dans les champs à Villiers-sur-Marne, Cœuilly, Lalande, etc. — ε. *Oblonga*. Mêmes habitats. — η. *Microstoma*. Fossés près de la mare de Villebon, bois de Meudon. — θ. *Collisa*. Coquille de même taille que le type, avec des bosselures et des méplats. Prairies de la vallée du Puy.

7° LIMNÉE PALUSTRE, *Limnæa palustris*.

Buccinum palustre, Müll. — *Helix palustris*, Gmel. — *Bulimus palustris*, Brug. — *Helix crassa*, Razoum. — *Limneus palustris*, Drap. — *Lymnæa palustris*, Flem. — *Limneus communis* et *tinctus*, Jeffr. — *Stagnicola communis*, Leach. — *Limnophysa palustris*, Fitzing. — *Limnæa palustris*, Moq.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit dans les fossés, dans les mares, les canaux, les rivières.

γ. *Obscura*. L'Yvette, l'Yerres. — δ. *Elongata*. Ruisseaux des bois de Vincennes, rigoles des prairies sur les bords de l'Yerres, à Crosne, Montgeron, etc.; mare près Montfermeil, mares à Villiers-sur-Marne, Lalande. — ε. *Limbata*. La Bièvre, à la Glacière. — ζ. *Fusca*. L'Yvette, à Orsay, mares des bois de Meudon, de Chaville, etc. — η. *Vogesiaca*. La Borne, près le Puy. — θ. *Disjuncta*. Rigoles, dans les prairies de Bourg-la-Reine, Croix-de-Berny. — ι. *Lacunosa*. Prairies de la Bernarde (Haute-Loire); rigoles des prairies, à Savigny-sur-Orge, à Bourg-la-Reine, à la Croix-de-Berny, etc. — κ. *Flava*. Animal entièrement jaune; son appareil buccal est d'un rose très-vif et très-apparent, sous les tissus, en-dessus comme en-dessous du chaperon; corps parsemé de taches ponctiformes, également jaunes et visibles à l'aide de la plus faible loupe. Longueur, dans la marche, 14 millimètres; largeur, 6 millimètres. Coquille allongée, légèrement perforée, spire conique, aiguë à la partie inférieure, formant 6 tours convexes, séparés par une suture peu profonde. Stries très-régulières et très-distinctes. Ouverture ovale, ayant 10 millimètres $\frac{1}{2}$ de longueur, c'est-à-dire un peu plus de la moitié de la hauteur de la coquille; labiée, intérieurement, d'une bande lie de vin. Péristome simple, test rarement lisse, plus souvent il offre des méplats

et des bosselures peu saillantes; presque luisant, assez solide, d'un marron rougeâtre; perd beaucoup de sa couleur, quand l'animal en est retiré; il est alors d'un marron fauve et terne. Hauteur, 20 millimètres; diamètre, 9 millimètres $1/2$. Le dernier tour de la spire égale en hauteur les trois quarts de la coquille. Mollusque assez vif, très-vorace, vit dans les mares des bois de Montfermeil et de Sénart. — λ . *Curta*. Animal d'un gris sombre. Coquille conique, ventrue; spire très-courte; 6 tours et $1/2$ très-serrés, peu saillants, peu convexes, suture faible. Hauteur, 17 millimètres; diamètre, 10 millimètres. Test d'un brun violacé, surtout à l'intérieur. Vit dans les mêmes eaux que la précédente.

J'ai nourri presque toute une année des *Limnées palustres* dans un vase en terre. J'avais soin de changer l'eau tous les jours; car, dès qu'elle n'est plus assez oxygénée ou qu'elle est altérée par la décomposition de celles qui meurent, elles sortent du vase et se renferment dans leur coquille. Elles peuvent vivre ainsi très-longtemps, si des insectes ne viennent les dévorer. D'autres se contentent de se tenir au-dessus de l'eau, collées à la paroi du vase, à l'aide d'un peu de mucus. D'autres enfin séjournent impunément dans cette eau délétère en s'attachant soit au fond, soit sur les bords du vase. Elles font le vide, de manière à se tenir complètement isolées du milieu dangereux, le liquide n'ayant aucun contact avec leur corps, mais seulement avec leur coquille. Leur adhérence prolongée contre une surface plane finit par rendre l'ouverture de la coquille très-évasée. Puis, quand une eau pure les invite à reprendre une vie active, le travail de l'accroissement continue, et la soudure à la partie évasée produit une gibbosité qui suit le mouvement du bord droit. J'ai observé la même déformation chez les *Limnées stagnales*. Je l'ai vue se produire sous mes yeux.

8° LIMNÉE ALLONGÉE, *Limnæa glabra*.

Buccinum glabrum, Müll. — *Helix glabra*, Gmel. — *Bulinus glaber*, Brug. — *B. leucostoma*, Poir. — *Helix octanfracta*, Mont. — *Limnæa elongatus*, Drap. — *Lymnæa octanfracta*, Flem. — *L. leucostoma*, Lam. — *Limnæa elongata*, Sow. — *Stagnicola octanfracta*, Leach. — *Omphiscola glabra*, Beck. — *Limnæus glaber*, Gray. — *Leptolimnæa elongata*, Swains.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. Vit dans les fossés des prairies, dans les mares très-ombragées.

γ . *Subulata*. Prairies de Vourzac et de Cessac (Haute-Loire). — δ . *Variabilis*. Mares près de l'auberge de l'Hôtel-Dieu, plaine de Vélizy, route de Paris à Versailles. Prairies de la Glacière, où on la trouve rarement adulte. C'est la *Gingivata* (Coupil). — ϵ . *Major*. Diamètre, 6 millimètres; hauteur, 23 millimètres. Mare de la plaine de Vélizy, mare de Bel-Ébat, bois de Meudon ¹.

¹ Je l'ai trouvée dans les bois d'Ozouer-la-Ferrière (Seine-et-Marne).

GENRE XVII.

ANCYLE. — *ANCYLUS*.

Patella (partim), Linn. — *Ancylus*, Geoffr. — *Bullinus* (partim), Oken. — *Patella*, sous-genre *Crepidula*, Flem. — Vulgairement : *Mapion*, *Patelle d'eau douce*.

ANCLASTRUM.

Genre *Ancylus*, Gray. — Sous-genre *Ancylastrum*, Moq.

1° ANCYLE À PETITES CÔTES. *Ancylus costulatus*.

Ancylus costulatus, Küst.

Haute-Loire. C. c. c. Vit sur les pierres, dans les ruisseaux d'eau vive. Se trouve aux sources de la Loire, au Gerbier-du-Jonc, à près de 1,700 mètres d'altitude.

2° ANCYLE FLUVIATILE. *Ancylus fluviatilis*.

Ancylus fluviatilis, Müll. — *Patella fluviatilis*, Gmel. — *P. cornea*, Poir. — *P. lacustris*, Flem. — *L'Ancyle*, Geoffr.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit dans les eaux vives et courantes, attachée aux parois des digues, aux pierres et aux végétaux immergés.

β. *Riparius*. La Borne, le Dolaizon, près le Puy. — γ. *Capuliformis*. L'Yvette (Seine-et-Oise); le Dolaizon (Haute-Loire). — ε. *Vitraceus*. L'Yvette; le Dolaizon, près le Puy. — η. *Strictus*. La Borne, près le Puy.

VELLETIA.

Sous-genre *Acroloxus*, Beck. — Genre *Velletia*, Gray. — Sous-genre *Velletia*, Moq.

3° ANCYLE LACUSTRE, *Ancylus lacustris*.

Patella lacustris, Linn. — *Ancylus lacustris*, Müll. — *Patella oblonga*, Lightf. — *Acroloxus lacustris*, Beck. — *Velletia lacustris*, Gray.

Environs de Paris. C. c. c. Dans presque toutes les mares, dans la Seine et dans presque tous ses affluents, sur les nénuphars, entre les feuilles des roseaux, surtout près des racines, et sur les feuilles des arbres tombés au fond de l'eau.

α. *Typus*. La Seine, l'Oise, la Bièvre, mare à Arcueil, l'Yvette, etc. — β. *Moquinianus*. La Seine, à l'île Saint-Denis. — γ. *Vitraceus*. Coquille semblable au type, mais sans épiderme. Mare de Trivaux, bois de Meudon, la Seine. — δ. *Major*. Hauteur, 2 millimètres $\frac{1}{2}$; grand diamètre, 7 millimètres; petit diamètre, 2 millimètres $\frac{1}{2}$. La Seine, à l'île Saint-Denis.

TRIBU II.

CÉPHALÉS OPERCULÉS.

ORDRE I.

OPERCULÉS PULMONÉS.

FAMILLE V.

ORBACÉS.

Orbacées (partim), Lam. — *Trochoïdes* (partim), Cuv. — *Phaneropneumona*, Gray. — *Turbicines*, Fér. et Lam. — *Helicidæ* (partim), Turt. — *Cyclostomiens*, Maud. — *Cyclostomidæ*, Gray.

GENRE XVIII.

CYCLOSTOME. — *CYCLOSTOMA*.

Nerita (partim), Müll. — *Turbo* (partim), Gmel. — *Pomatias*, Stud. — *Cyclostoma* (moins les espèces aquatiques), Drap. — *Natica* (partim), Fér. père. — *Cyclostomus*, Montf.

ERICIA.

Genre *Cyclostoma*, Hartm. — Sous-genre *Ericia*, Moq.

Espèces.

1° CYCLOSTOME ÉLÉGANT, *Cyclostoma elegans*.

Nerita elegans, Müll. — *Turbo tumidus*, Penn. — *T. striatus*, Da Costa. — *T. elegans*, Gmel. — *Pomatias elegans*, Stud. — *Turbo reflexus*, Oliv. — *Cyclostoma elegans*, Drap. — *Cyclostomus elegans*, Montf. — *L'Élégante striée*, Geoffr.

Environs de Paris. C. c. c. Vit dans les bois, sur les collines, au pied des arbres, sous la mousse et le long des murs, sur tous les sols.

Variétés.

β. Fasciatum. Fleury, les Moulineaux, Champigny, la butte Pinson, bois de Jacques, bois de Saint-Cloud, de Meudon, de Saint-Germain, du Raincy, etc. — *γ. Maculosum*. Fleury, Champigny, bois de Saint-Leu-Taverny, de Montmorency, le Bourget, etc. — *δ. Aurantiacum*. Bois de Clamart, porte de Fleury, Champigny, bois de Jacques, etc. — *ε. Pallidum*. Dans toutes les localités citées. Assez rare. — *η. Violaceum*. Fleury, à l'entrée du bois de Meudon, Saint-Leu-Taverny, etc. — *θ. Ochroleucum*. Les mêmes localités. — *λ. Minor*. Diamètre, 8 millimètres; hauteur, 11 millimètres. Bois de Clamart, de Meudon, du Raincy, etc. — *μ. Lævis*. Coquille de même taille que le type, mais lisse; à peine si quelques stries spirales paraissent à la loupe; point de stries longitudinales; très-brillante, mêmes colorations que la plupart des variétés signalés

ci-dessus, mais plus vives. J'ai longtemps hésité à en faire une espèce nouvelle; mais, l'ayant constamment trouvée accouplée avec le type, je pense qu'on ne doit regarder cette belle coquille que comme une variété du *Cyclostome élégant*. Je l'ai trouvée en abondance à la porte de Fleury, au pied des murs, avant d'entrer dans le bois de Meudon, dans les carrières abandonnées de la colline des Moulinaux, dans les bois de Saint-Cloud.

GENRE XIX.

ACMÉE. — *ACME*.

Aucune espèce d'*Acme* n'a encore été trouvée ni dans la Haute-Loire, ni aux environs de Paris.

ORDRE II.

OPERCULÉS BRANCHIFÈRES.

FAMILLE VI.

PÉRISTOMIENS.

Orbacées (partim), Lam. — *Péristomiens*, Lam. — *Trochoïdes* (partim), Cuv. — *Ctenobranchia* (partim), Gray. — *Sabots* ou *Turbinés*, Fér. — *Peristomadæ* (partim), Turt. — *Paludinidæ*, Gray.

GENRE XX.

BYTHINIE. — *BYTHINIA*.

Helix (partim), Linn. — *Nerita* (partim), Müll. — *Bulimus* (partim), Poir. — *Cyclostoma* (partim), Drap. — *Hydrobia* (partim), Hartm. — Sous-genre *Bithinia*, Gray. — *Paludina* (partim), Lam. — *Bithynia* et *Leachia*, Risso. — *Bythina*, Stein.

1° BYTHINIE COURTE, *Bythina brevis*.

Cyclostoma breve, Drap. — *Leachia cornea?* Risso. — *Paludina brevis*, Mich. — *Bithinia brevis*, Dup. — *Hydrobia brevis*, Dup. — *Bythina brevis*, Moq.

Haute-Loire. C. c. c. Vit dans les ruisseaux d'eau vive, froide et très-oxygénée; se tient attachée aux pierres immergées sur lesquelles passe le courant. C'est ainsi qu'on la trouve dans les ruisseaux de la Bernarde, de Vourzac, de Foulhol, de Laval, au-dessus de Vals, etc.

β . *Saxatilis*. Ruisseau, à Laval. — γ . *Major*. Hauteur, 3 millimètres; diamètre, de 1 à 1 millimètre $\frac{1}{2}$. Ruisseau se jetant dans la Borne, au-dessus de la Bernarde.

ELONA.

Paludina, sect. *Bithinia*, Gray. — Genres *Bithynia*, Risso. — *Paludina*, Dup.

2° BYTHINIE DE LEACH, *Bythinia Leachii*.

Paludina ventricosa, Gray. — *Turbo Leachii*, Shepp. — *Paludina similis*, Des Moul. — *P. Kickxii*, Vestend. — *P. decipiens*, Mill. — *P. Michaudii*, Duv. — *Bithynia Kickxii et Michaudii*, Dup. — *Bythinia Leachii*, Moq.

Seine. C. c. c. Vit dans la Marne et dans les ruisselets des bois de Nogent et de Vincennes.

α. Elongata. Coquille de même taille que le type, mais moins ventrue. — *β. Nitida*. Coquille de même dimension, d'un corné jaune ambré ou blanc nacré, brillante et un peu transparente. Cette bythinie se recouvre d'une couche limonneuse, qui a quelquefois un 1/2 millimètre d'épaisseur.

3° BYTHINIE IMPURE, *Bythinia tentaculata*.

Helix tentaculata, Linn. — *Nerita jaculator*, Müll. — *Turbo nucleus*, Da Costa. — *Bulinus tentaculatus*, Poir. — *Cyclostoma impurum*, Drap. — *Turbo janitor*, Vall. — *Cyclostoma jaculator*, Fér. — *Lymnæa tentaculata*, Flem. — *Paludina impura*, Brard. — *P. jaculator*, Stud. — *Turbo tentaculatus*, Shepp. — *Bithynia jaculator*, Risso. — *Paludina tentaculata*, Flem. — *Bithynia tentaculata*, Gray. — *Bythinia tentaculata*, Stein. — *La petite Operculée aquatique*, Geoffr.

Environs de Paris. C. c. c. Vit dans la Seine et dans tous ses affluents, dans les canaux; se tient dans la vase.

β. Producta. Marais de la Glacière, le Rouillon, à Stain, près Saint-Denis. L'Yerres. — *γ. Ventricosa*. La Seine et presque toutes les rivières des environs de Paris. — *δ. Curta*. Les mêmes eaux.

GENRE XXI.

PALUDINE. — *PALUDINA*.

Helix (partim), Linn. — *Nerita* (partim), Müll. — *Bulinus* (partim), Poir. — *Cyclostoma* (partim), Drap. — *Natica* (partim), Fér. père. — *Vivipara*, Lam. — *Viviparus*, Montf. — *Paludina*, Lam. — *Paludina*, sous-genre *Vivipara*, Gray. — *Vivipara*, Dup. — Vulgairement : *Sabot*, *Vigneu*, *Vigneau*, *Vivipare*, *Demoiselle Vivipare*, *Luma d'eau*, *Turbo aquatique*.

1° PALUDINE FASCIÉE, *Paludina vivipara*.

Helix vivipara, Linn. — *Nerita fasciata*, Müll. — *Helix fasciata*, Gmel. — *H. ventricosa*, Oliv. — *Bulinus viviparus*, Poir. — *Cyclostoma achatinum*, Drap. — *Viviparus fluviatorum*, Montf. — *Paludina achatina*, Stud. — *P. vulgaris*, Gray. — *Turbo achatinus*, Shepp. — *Paludina fasciata*, Desh. — *Vivipara fasciata*, Dup. — *Paludina vivipara*, Moq. — *La Vivipare à bandes*, Geoffr.

Environs de Paris. C. c. c. Vit dans la Seine, la Marne, l'Oise, l'Yerres, l'Yvette, etc.; se couvre de limon.

α. Producta. Coquille de même taille que le type, mais plus effilée, moins

ventrue. La Seine, etc. — β . *Ventricosa*. Coquille de même taille, mais plus obèse, plus ventrue, conique, globuleuse. — γ . *Minor*. Coquille beaucoup plus petite que le type; cinq tours à la spire. Hauteur, 23 millimètres; diamètre, 16 millimètres. Très-belle variété que je n'ai trouvée que dans l'Oise.

FAMILLE VII.

VALVATIDÉS.

Trochoïdes (partim), Cuv. — *Ctenobranchia* (partim), Gray. — *Péristomiens* (partim), Lam. — *Sabots* ou *Turbinés* (partim), Fér. — *Peristomadæ* (partim), Turt. — *Valvatidæ*, Gray.

GENRE XXII.

VALVÉE. — VALVATA.

Valvata et *Nerita* (partim), Müll. — *Valvata* et *Trochus* (partim), Schröt. — *Helix* (partim) et *Nerita* (partim), Gmel. — *Valvata* et *Cyclostoma* (partim), Drap. — *Valvata*, Lam.

1° VALVÉE PISCINALE, *Valvata piscinalis*.

Nerita piscinalis, Müll. — *Trochus cristatus*, Schröt. — *Helix piscinalis* et *fascicularis*, Gmel. — *Nerita obtusa*, Stud. — *Turbo cristata*, Poir. — *Cyclostoma obtusum*, Drap. — *Turbo fontinalis*, Mont. — *Valvata piscinalis*, Fér. père. — *Lymnæa fontinalis*, Flem. — *Valvata obtusa*, Brard. — *Turbo thermalis*, Dillw. — *Le Porte-plumet*, Geoffr.

Environs de Paris. C. c. c. Vit dans la Seine, la Marne, l'Oise, la Bièvre, l'Yvette, l'Yerres, le Rouillon, le Croud, la Molette, la Morée, etc.

β . *Pusilla*. L'Yvette, l'Orge, etc. — γ . *Depressa*. La Bièvre, etc. — δ . *Umbilicata*. Ruisselets des bois de Nogent et de Vincennes.

2° VALVE MENUE, *Valvata minuta*.

Valvata minuta, Drap.

Seine. R. r. r. A cause de son extrême petitesse. Je l'ai trouvée tout récemment dans un canal qui vient se jeter dans l'Yvette, au pont de Bure, au-dessus d'Orsay. On ne peut la récolter qu'à l'aide d'un tamis très-fin.

3° VALVÉE DE MOQUIN, *Valvata Moquiniana*.

Valvata Moquiniana, Reyn.

Seine. Même habitat que la précédente. Me semble être une variété *Major* de la Valvée menue.

4° VALVÉE PLANORBE, *Valvata cristata*.

Valvata cristata, Müll. — *Nerita valvata*, Gmel. — *Valvata planorbis*, Drap. — *Helix cristata*, Montf. — *Turbo cristatus*, Mat. et Rack.

Environs de Paris. R. r. Vit dans les fossés des prairies de la Glacière, de Savigny-sur-Orge, dans les mares du bois de Meudon, dans les nombreuses rivières de l'arrondissement de Saint-Denis, le Rouillon, le Croud, etc.; se tient sur les végétaux en décomposition.

FAMILLE VIII.

NÉRITACÉS.

Néritacées, Lam. — *Néritacés*, Lam. — *Trochoïdes* (partim), Cuv. — *Ctenobranchia* (partim), Gray. — *Hemicyclostomes*, Blainv. — *Neritidæ*, Turt. — *Néritinéens*, Maud.

GENRE XXIII.

NÉRITE. — NÉRITA.

Nerita (partim), Linn. — *Nerita*, Drap. — *Theodoxus*, Montf. — *Neritina*, Lam.

1° NÉRITE FLUVIATILE, *Nerita fluviatilis*.

Nerita fluviatilis, Linn. — *Theodoxus Lutetianus*, Montf. — *Neritina fluviatilis*, Lam. — *N. variabilis*, Hécart. — *La Nérîte des rivières*, Geoffr.

Environs de Paris. C. c. c. Vit dans les eaux claires et courantes; se tient attachée aux barrages, aux pierres, aux végétaux immergés.

a. Major. Hauteur, 7 millimètres; grand diamètre, 12 millimètres $\frac{1}{2}$; petit diamètre, 8 millimètres $\frac{1}{2}$. La Seine. — *β. Dilatata*. La Seine. — *γ. Mittreana*. La Seine. — *θ. Batica*. L'Yvette, au pont de Bure, au-dessus d'Orsay. — *ι. Zebra*. La Seine, l'Yerres, l'Oise. — *κ. Fontinalis* (Brard). L'Essone et la Viaune. — *λ. Pallida*. Coquille assez grande, blanchâtre, ovale, globuleuse, avec des zigzags et des chevrons d'un brun violacé. La Seine, la Marne. — *μ. Sequanensis*. Coquille moyenne, à fond violacé et à taches blanches, allongée, sommet peu saillant et très-rapproché de l'extrémité postérieure.

CLASSE II.

ACÉPHALES OU PÉLÉCYPODES.

Mollusca repentia, Poli. — *Acéphalés*, Lam. — *Acéphales*, Cuv. — *Conchifères*, Lam. — *Conchophora*, Gray. — *Pelecypoda*, Car.

TRIBU.

ACÉPHALES BIVALVES.

ORDRE.

BIVALVES LAMELLIBRANCHES.

FAMILLE IX.

NAYADES.

Nayades, Lam. — *Mytilacés*, Cuv. — *Pediferia*, *Anodontidia* et *Uniodia*, Rafin. — *Phyllopora* et *Micropoda* (partim), Gray. — *Submytilacés*, Blainv. — *Anodontiens*, Maud. — *Uniodiæ*, Gray. — *Unioxidées*, Forbes et Handl.

GENRE XXIV.

ANODONTE. — *ANODONTA*.

Mytilus (partim), Linn. — *Mytilus* (partim), Geoffr. — *Limnæa* (partim), Poli. — *Anodontites*, Brug. — *Anodonta*, Lam. — *Anodon*, Oken. — Vulgairement : *Moule de chien*, *Moule crétée*, *Moule d'étang*, *Grosse moule*, *Grande moule d'eau douce*.

1° ANODONTE DES CYGNES, *Anodonta cygnea*.

Mytilus cygneus, Linn. — *Anodontites cygnæa*, Poir. — *Anodonta variabilis*, var. β , Drap. — *A. cygnea*, Drap. — *Anodon cygnæus*, Turt. — *La grande Moule des étangs*, Geoffr.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit dans les eaux dormantes et vaseuses, dans les étangs, les lacs, les fossés.

β . *Radiata*. Pièces d'eau et fossés de la terre de Chamarande, pièces d'eau sur les bords de la Bièvre, étang de Saclay, etc. — γ . *Ventricosa*. Pièces d'eau des jardins de Rambouillet, lac d'Enghien, pièces d'eau des jardins de Versailles. — δ . *Cellensis*. Étang à Coubladour (Haute-Loire). Lac d'Enghien.

Les plus grands exemplaires que j'ai pu me procurer de cette anodonte appartiennent à la variété *Ventricosa* et viennent des pièces d'eau du palais de Rambouillet. Hauteur, 10 centimètres; longueur, 17 centimètres; épaisseur, 5 centimètres. Elles pesaient, deux jours après avoir été retirées de l'eau, 298 grammes. Quelques-unes renfermaient de très-petites perles.

2° ANODONTE ANATINE, *Anodonta anatina*.

Mytilus anatinus, Linn. — *Anodontites anatina*, Poir. — *Anodonta anatina*, Lam. — *Anodon anatinus*, Turt.

Environs de Paris. C. c. c. Vit dans la Seine, la Marne, l'Oise, l'Y-

vette, l'Yvette, la Bièvre et dans presque toutes les prises d'eau de moulins.

β. *Crassiuscula*. L'Yvette. — γ. *Minima*. L'Yvette. — δ. *Rayii*. L'Yvette. — ε. *Coarctata*. L'Oise, la Seine. — ζ. *Rostrata*. La Seine, l'Yvette, l'Oise. — ν. *Arelatensis*. L'Yvette.

GENRE XXV.

MULETTE. — *UNIO*.

Mya (partim), Linn. — *Mytulus* (partim), Geoffr. — *Unio*, Phillipps. — *Linnæa* (partim), Poli. — Vulgairement : *Cancabaou*, au Puy (Haute-Loire).

MARGARITANA.

Genres : *Unio*, Oken. — *Margaritana*, Schum. — *Alasmodon*, Flem.

1° MULETTE PERLIÈRE, *Unio margaritifer*.

Mya margaritifera, Linn. — *Unio margaritiferus*, Phillipps. — *U. margaritifera*, Cuv. — *Margaritana fluvialis*, Schum. — *Unio elongatus*, Nilss. — *Alasmodon margaritiferum*, Flem. — *Unio margaritifer*, Rossm. — *Alasmodon margaritiferus*, Gray. — *Margaritana margaritifera*, Dup. — Vulgairement : *la Moule perlière*.

Haute-Loire. C. c. c. Vit dans des eaux courantes et très-oxygénées. Celle qu'on trouve dans le torrent de Freycenet, près Saugues, donne des perles de la plus belle eau. J'en ai vu de magnifiques, d'un éclat très-vif et orientées comme le sont les plus estimées. Il est probable qu'il en entre quelques-unes dans le commerce et qu'elles sont confondues avec celles qui viennent de Ceylan, des mers du Japon, des îles Philippines, des côtes de l'Arabie, du Pérou, de la Californie et de Panama. Il en est de parfaitement rondes; d'autres qui sont piriformes, sans solution de continuité ni aspérités, de couleur blanche, légèrement azurée ou faiblement jaunâtre, rose, lilas et bleue. J'ai réuni une assez grande quantité de celles qu'on appelle en bijouterie *perles baroques*, et qui ne sont ni sphériques, ni en forme de poire.

β. *Roissyi*. Torrent de Freycenet. — γ. *Elongatus*. L'Allier. — δ. *Minor*. Torrent de Freycenet.

LYMNIUM.

Genres : *Lymnium*, Oken. — *Unio*, Schum. — *Mysca*, Turt.

MULETTE SINUEUSE, *Unio sinuatus*.

Unio rugosa, Poir. — *U. sinuata*, Lam. — *U. sinuatus*, Rossm. — Vulgairement : *Moule du Rhin*, *grande Moule*.

L'abbé Dupuy et Moquin-Tandon donnent cette espèce comme vi-

vant dans la Seine. Je ne l'ai point trouvée dans ce fleuve, aux environs de Paris.

2° MULETTE LITTORALE, *Unio rhomboideus*.

Mya rhomboidea, Schröt. — *Unio littoralis*, Cuv. — *Mya crassa*, Vall. — *Unio rhomboideus*, Moq.

Environs de Paris. C. c. c. Vit dans les fleuves et les rivières. On la trouve dans la Seine, dans la Marne et dans l'Oise.

α. Normalis. Les mêmes eaux. — *θ. Subtetragonus*. Les mêmes eaux. — *ι. Draparnaudi*. Les mêmes eaux.

3° MULETTE BATAVE, *Unio Batavus*.

Mya pictorum, Mont. — *Unio pictorum*, var. *β*, Drap. — *Mya Batava*, Mat. et Rack. — *Unio Batava*, Lam. — *U. dilatatus*, Stud. — *U. Batavus*, Nilss. — *Mysca Batava*, Turt.

Environs de Paris. C. c. c. Vit dans la Seine, la Marne, l'Oise, l'Yvette, etc.

γ. Ovatus. La Seine, l'Yvette. — *δ. Ovalis*. La Seine. — *η. Sarratinus*. La Seine. — *λ. Arcuatus*. L'Yvette. — *μ. Nanus*. La Seine, l'Yvette.

4° MULETTE DE MOQUIN, *Unio Moquinianus*.

Unio Moquinianus, Dup. — *U. Moquiniana*, Merm. — *U. destructilis*, Villa.

Haute-Loire. R. r. r. Vit dans la béalière de Bonneville et sans doute dans la Borne.

β. Subtriangularis. Même habitat.

5° MULETTE DE REQUIEN, *Unio Requienii*.

Unio pictorum (partim), Drap. — *U. Requienii*, Mich.

Haute-Loire. C. c. c. Vit dans la Borne et les béalières de moulins.

α. Normalis. Béalière de Bonneville, près le rocher de Saint-Michel-d'Aiguille.

6° MULETTE DES PEINTRES, *Unio pictorum*.

Mya pictorum, Linn. — *Unio pictorum*, Phillipss. — *Mysca pictorum*, Turt. — *La Moule des rivières*, Geoffr.

Environs de Paris. C. c. c. Vit dans la Seine, la Marne, l'Oise, l'Yvette, l'Yerres, la Bièvre, etc.

γ. Flavescens. La Seine, l'Yvette. — *ε. Rostratus*. La Seine, l'Yvette. — *ζ. Limosus*. La Seine.

7° MULETTE ENFLÉE, *Unio tumidus*.

Unio tumidus, Phillipss. — *Mya ovata*, Donovan. — *Unio rostratus*, Stud. — *Mysca solida*, Turt. — *Unio tumida*, C. Pfeiff. — *U. inflata*, Hec.

Environs de Paris. C. c. Vit dans la Seine, la Marne, l'Oise, l'Yvette, l'Yerres, etc.

β. *Michaudianus*. L'Yvette, au Grand-Ménil, près Orsay, la Seine. — γ. *Arcautus*. L'Yvette, la Seine. — δ. *Acutus*. Coquille de même taille que le type, très-régulière, cunéiforme, d'un vert jaunâtre à la partie antérieure et d'un beau vert à la partie postérieure. Longueur, 65 millimètres; hauteur, 35 millimètres; épaisseur, 22 à 23 millimètres. L'Yvette, au Grand-Ménil. — ε. *Ponderosus*. Coquille plus grande et plus épaisse. L'Yvette, au Grand-Ménil.

FAMILLE X.

CARDIACÉS.

Conques, Lam. — *Cardiacés*, Cuv. — *Cardiacées*, Lam. — *Pediferia cycladia*, Rafin. — *Cyclades*, Fér. — *Conchacés*, Blainv. — *Cycladiens*, Maud. — *Cycladæ*, Gray. — *Lucinadées*, Forb. et Handl.

GENRE XXVI.

PISIDIE. — *PISIDIUM*.

Tellina (partim), Müll. — *Cardium* (partim), Poli. — *Cyclas* (partim), Drap. — *Pisidium*, C. Pfeiff. — *Cyclas*, sous-genre *Pisidium*, Charp.

1° PISIDIE DE HENSLOW, *Pisidium Henslowianum*.

Tellina Henslowana, Shepp. — *Cyclas appendiculata*, Leach. — *Pisidium acutum*, L. Pfeiff. — *P. Henslowianum*, Jen. — *P. Henslowianum*, Moq.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. Vit dans les fontaines, les fossés des prairies; se trouve dans les prairies de Polignac (Haute-Loire); sources dans les prairies d'Igny et du Petit-Bicêtre.

β. *Inappendiculatum*. Mêmes eaux.

2° PISIDIE FLUVIALE, *Pisidium amnicum*.

Tellina amnica, Müll. — *T. striata*, Schröt. — *T. rivalis*, Mat. — *Cyclas palustris*, Drap. — *Cardium amnicum*, Mont. — *Cyclas amnica*, Flem. — *C. obliqua*, Lam. — *Pisidium obliquum*, C. Pfeiff. — *P. amnicum*, Jen.

Environs de Paris. C. c. Vit dans la Seine, la Marne, l'Oise, l'Yerres, l'Yvette, la Bièvre.

β. *Flavescens*. La Seine. — γ. *Striolatum*. La Seine. — ζ. *Intermedium*. La Seine. — θ. *Inflatum*. La Seine.

3° PISIDIE DE CAZERTE, *Pisidium Cazertanum*.

Cardium Cazertanum, Poli. — *Pisidium cinereum*, Ald. — *P. Cazertanum*, Bourg.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. Vit dans les fontaines, les ruisseaux, les mares.

β. *Australe*. — Sources dans les prairies de Polignac (Haute-Loire). — δ. *Pulchellum*. Même station dans la Haute-Loire; aux environs de Paris, le Rouillon, la Morée. — ζ. *Iratianum*. Sources dans les prairies à Igny, le Petit-Bicêtre. — ι. *Major*. Hauteur, 6 millimètres; longueur, 7 millimètres; épaisseur, 4 millimètres. Sources dans les prairies de Polignac.

4° PISIDIE BRILLANTE, *Pisidium nitidum*.

Pisidium nitidum, Jen. — *Cyclas nitida*, Hanley. — *Pisidium incertum*, Norm.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c. Vit dans les mares du bois de Meudon; dans les sources, aux environs du Puy.

5° PISIDIE NAINNE, *Pisidium pusillum*.

Tellina pusilla, Gmel. — *Cyclas fontinalis* (partim), Drap. — *Pisidium fontinale*, C. Pfeiff. — *Cyclas pusilla*, Turt. — *Pisidium pusillum*, Jen.

Haute-Loire. C. c. Vit dans les petits ruisseaux et dans les sources des prairies, aux environs du Puy.

6° PISIDIE OBTUSE, *Pisidium obtusale*.

Tellina minima, Stud. — *Cyclas obtusalis*, Lam. — *C. minima*, Stud. — *Pisidium obtusale*, C. Pfeiff. — *Cyclas gibba*, Ald. — *Pisidium fontinale*, var. *obtusale*, Held. — *Cyclas fontinalis*, var. β *obtusalis*, Dup.

Environs de Paris. Vit dans les mares des bois alimentées par des sources, mare Adam, mare du Bas-Trivaux, mare d'Ursine, bois de Chaville, etc.

GENRE XXVII.

CYCLADE. — CYCLAS.

Tellina (partim), Linn. — *Chama*, Geoffr. — *Sphærium*, Scop. — *Cyclas* (partim), Brug. — *Cyclas*, C. Pfeiff. — *Sphærium*, Bourg. — Vulgairement : petites Palourdes.

1° CYCLADE RIVIGOLE, *Cyclas rivicola*.

Cyclas cornea, α, Drap. — *Cardium corneum*, var. Mont. — *Cyclas cornea*, Drap. — *Tellina cornea*, var. β, Mat. et Räck. — *Cyclas rivicola*, Leach. in Lam. — *Sphærium riviculum*, Leach. in Mörch. — *S. rivicola*, Bourg.

Environs de Paris. C. c. c. Vit dans la Seine, l'Yerres, l'Yvette, l'Oise.

α. Major. Longueur, 23 millimètres; hauteur, 17 millimètres $\frac{1}{2}$; épaisseur, 13 millimètres $\frac{1}{2}$. Brune et à bords inférieurs noirs. — *β. Canaliculata.* Coquille assez grande, d'un brun fauve, sommets plus saillants, plus détachés. — *γ. Radiata.* Coquille de même taille, à rayons obliques, minces, partant du sommet et finissant en taches noires sur le bord des valves. — *δ. Ventricosa.* Coquille de même taille, plus renflée, à bords inférieurs plus obtus, d'un brun fauve avec des zones transversales très-noires. — *ε. Compressa.* Coquille de même taille, cornée, grise, moins ventrue, à zones noires au centre des valves, avec une zone jaune aux bords inférieurs. — *ζ. Ovalis.* Coquille de même taille, plus ovale, avec les zones transversales noires et les bords inférieurs d'un beau jaune. — *η. Fasciolata.* Coquille plus petite, à zones très-minces et alternativement cornées, jaunes et noires. — *θ. Multicolor.* Coquille de même taille que la précédente, plus sphérique, fauve, noire et jaune. — *ι. Unicolor.* De même taille que la précédente, entièrement de couleur cornée fauve. — *κ. Monozonata.* Coquille de même taille, cornée, avec une zone noire très-mince. — *λ. Fulva.* Coquille de même taille, fauve, à bords inférieurs noirs et jaunes. — *μ. Flavescens.* Coquille jaunâtre, avec de petites zones cornées. — *ν. Minor.* Hauteur, 14 millimètres; longueur, 17 millimètres; épaisseur, 10 millimètres.

2° CYCLADE CORNÉE, *Cyclus cornea*.

Tellina cornea, Linn. — *T. rivalis*, Müll. — *Sphærium corneum*, Scop. — *Cardium nux*, Da Costa. — *Nux nigella*, Humphr. — *Cardium cinereum*, Mont. — *Cyclus cornea* (partim), Lam. — *Sphærium corneum*, Bourg. — *La Came des ruisseaux*, Geoffr.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. c Vit dans la Seine, la Marne, l'Oise, la Bièvre, l'Yerres, l'Yvette, le Rouillon, la Molette, le Croud, la Morée, etc., et dans la Haute-Loire, se trouve en abondance dans le lac de Saint-Paulien.

β. Scaldiana. La Seine, la Bièvre. — *γ. Rivalis.* La Seine, la Bièvre; lac de Saint-Paulien (Haute-Loire). — *δ. Nucleus.* Mare du bois de Chaville; lac de Saint-Paulien. — *ε. Regularis.* Coquille moyenne, cornée, violacée, avec une bordure marginale jaune régnant autour de chaque valve. La variété *Nucleus* semble être le résultat de la déformation du type; elle est plus renflée aux bords supérieurs que ne le comporterait le développement normal de la coquille. Cette variété, au contraire, tout en restant très-globuleuse, offre l'accroissement le plus régulier. Cette belle cyclade vit dans les mares de Trivaux, bois de Meudon et d'Ursine, bois de Chaville. — *ζ. Compressa.* Coquille de même taille que la *Rivalis*, mais beaucoup moins sphérique, plus aplatie et formant un coin surbaissé. Seine. — *η. Minor.* Semblable à la *Rivalis*, mais beaucoup plus petite. Hauteur, 8 millimètres; longueur, 9 millimètres; épaisseur, 6 millimètres. Lac de Saint-Paulien (Haute-Loire).

3° CYCLADE LACUSTRE, *Cyclas lacustris*.

Tellina lacustris, Müll. — *Cardium lacustre*, Mont. — *Cyclas canaliculata*, Drap. — *Tellina tuberculata*, Alt. — *Cyclas tuberculata*, Klees. — *Sphærium lacustre*, Bourg.

Haute-Loire et environs de Paris. C. c. Vit dans les fossés des prairies, dans les mares, dans les eaux vaseuses et dormantes.

γ . *Brochoniana*. Fossés des prairies de l'Hôpital, près le Puy. — ε . *Ovalis*. Seine, Moq. ! — η . *Mammillaris*. Mares des bois de Clamart et de Meudon, marais de la Glacière; étang à Paulhaguet (Haute-Loire).

4° CYCLADE DE RYCKHOLT, *Cyclas Ryckholtii*.

Cyclas Ryckholtii, Norm. — *Sphærium Ryckholtii*, Bourg.

Haute-Loire et environs de Paris. Vit dans les mêmes eaux que la précédente.

β . *Terveriana*. Mare de Bel-Ébat, bois de Meudon; prairies de l'Hôpital, près le Puy (Haute-Loire). — γ . *Mucronulata*. Les mêmes habitats.

Ces deux dernières espèces de *Cyclades* sont excessivement fragiles. Il est difficile de ne pas les briser entre les doigts. Pour les conserver, il faut les mettre dans des tubes de verre, en les prenant avec les plus grandes précautions.

FAMILLE XI.

DREISSÉNADÉS.

Mytilacées (partim), Desh. — *Dreissena*, Gray. — *Dreissénadés*, Dup.

GENRE XXVIII.

DREISSÈNE. — *DREISSENA*.

Mytilus (partim), Pall. — *Dreissena*, van Bened. — *Tichogonia*, Rossm. — *Congerina*, Partsch. — *Mytilina*, Cantr.

1° DREISSÈNE POLYMORPHE, *Dreissena polymorpha*.

Mytilus polymorphus (partim), Pall. — *M. Volgæ*, Chemn. — *M. Hagenii*, Baër. — *M. Volgensis*, Wood. — *M. arca*, Kickx. — *Dreissena polymorpha*, van Bened. — *Tichogonia Chemnitzii*, Rossm. — *Mytilina polymorpha*, Cantr.

Environs de Paris. C. c. c. Vit dans les eaux hautes et courantes. Se trouve dans la Seine, la Marne, l'Oise, et dans les canaux des environs de Paris.

α . *Elongata*. Coquille de même taille que le type, mais plus surbaissée; bords supérieurs très-arqués, côtés postérieurs plus allongés, bords inférieurs à peine

cintrés. Hauteur, 11 millimètres; longueur, 31 millimètres; épaisseur, 13 à 14 millimètres. L'Oise et la Marne. — β . *Ornata*. Coquille de même taille, avec des fascies brunes en zigzag à la partie antérieure des bords supérieurs, et des zones brunes, courbes et parallèles, à la partie postérieure, qui se continuent jusqu'à l'extrémité des valves.

Anomalie. — J'ai trouvé une *Dréissène polymorphe* qui, ayant fixé son byssus sur le bord de la valve droite d'une *Mulette batave*, avait été contrainte de se développer en comprimant toute la partie postérieure de ses valves, en sorte que la coquille, au lieu de figurer à la partie supérieure un arc complet, ne figure qu'un arc tronqué, le reste étant replié en-dessous. Les valves sont soudées, et au lieu d'être, inférieurement, légèrement bâillantes, présentent une ouverture circulaire ayant 7 millimètres de diamètre et donnant passage non-seulement au byssus, mais encore au siphon respiratoire et au siphon anal.

La *Dréissène polymorphe*, originaire des fleuves du nord de l'Europe, a été introduite en France par la navigation fluviale. Elle se propage dans nos rivières avec une grande fécondité. Je l'ai trouvée dans le lit de l'Oise, détourné pour la reconstruction du pont de l'Isle-Adam, en quantité considérable. Un arbre qui avait longtemps séjourné dans l'eau en était couvert. Il est probable que, comme l'*Hélice variable*, la *Dréissène polymorphe* n'avait encore été apportée ni dans la Seine, ni dans ses affluents, en 1815, époque où Brard publia son livre sur les coquilles vivantes des environs de Paris. Il est difficile d'admettre qu'une espèce si abondante ait pu échapper à ses recherches.

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

DES

MOLLUSQUES VIVANTS DES ENVIRONS DE PARIS

ET DE LA HAUTE-LOIRE.

I.

MOLLUSQUES DES ENVIRONS DE PARIS.

Genres.	Espèces.	Nomenclature.	Genres.	Espèces.	Nomenclature.	
I.	1	Arion des charlatans, <i>Arion rufus</i> .		31	H. chagrinée, <i>H. aspersa</i> .	
	2	A. jaune, <i>A. flavus</i> .		32	H. vigneronne, <i>H. pomatia</i> .	
	3	A. des jardins, <i>A. fuscus</i> .		33	H. hérissée, <i>H. aculeata</i> .	
	4	Limace agreste, <i>Limax agrestis</i> .		34	H. trompeuse, <i>H. fruticum</i> .	
II.	5	L. variée, <i>L. variegatus</i> .	VII.	35	H. douteuse, <i>H. incarnata</i> .	
	6	L. cendrée, <i>L. maximus</i> .		36	H. chartreuse, <i>H. carthusiana</i> .	
III.	7	L. brune, <i>L. brunneus</i> .		37	H. pubescente, <i>H. sericea</i> .	
	8	Testacelle ormier, <i>Testacella haliotidea</i> .		38	H. hispide, <i>H. hispida</i> .	
IV.	9	Vitrine de Draparnaud, <i>Vitrina major</i> .		39	H. plébéienne, <i>H. plebeia</i> .	
V.	10	Ambrette amphibie, <i>Succinea putris</i> .		40	H. unifasciée, <i>H. unifasciata</i> .	
	11	A. de Pfeiffer, <i>S. Pfeifferi</i> .		41	H. striée, <i>H. fasciolata</i> .	
	12	A. des sables, <i>S. arenaria</i> .		42	H. interrompue, <i>H. intersecta</i> .	
VI.	13	Zonite fauve, <i>Zonites fulvus</i> .		43	H. ruban, <i>H. ericetorum</i> .	
	14	Z. brillante, <i>Z. nitidus</i> .		44	H. variable, <i>H. variabilis</i> .	
	15	Z. lucide, <i>Z. lucidus</i> .	45	H. maritime, <i>H. lineata</i> .		
	16	Z. cellière, <i>Z. cellarius</i> .	46	Bulime obscur, <i>Bulimus obscurus</i> .		
	17	Z. glabre, <i>Z. glaber</i> .	VIII.	47	B. tridenté, <i>B. tridens</i> .	
18	Z. nitidule, <i>Z. nitidulus</i> .	48		B. brillant, <i>B. subcylindricus</i> .		
19	Z. luisante, <i>Z. nitens</i> .	49		B. aiguillette, <i>B. acicula</i> .		
VII.	20	Z. striée, <i>Z. striatulus</i> .	50	Clausilie lisse, <i>Clausilia laminata</i> .		
	21	Z. pure, <i>Z. purus</i> .	IX.	51	Cl. naine, <i>Cl. parvula</i> .	
	22	Z. cristalline, <i>Z. crystallinus</i> .		52	Cl. rugueuse, <i>Cl. perversa</i> .	
	23	Hélice pygmée, <i>Helix pygmaea</i> .		53	Cl. noirâtre, <i>Cl. nigricans</i> .	
	24	H. bouton, <i>H. rotundata</i> .		54	Cl. plicatule, <i>Cl. plicatula</i> .	
	25	H. planorbe, <i>H. obvoluta</i> .		55	Maillet perverse, <i>Pupa perversa</i> .	
	VIII.	26	H. porphyre, <i>H. arbastorum</i> .	56	M. cendré, <i>P. quinquedentata</i> .	
		27	H. lampe, <i>H. lapicida</i> .	57	M. avoine, <i>P. avenacea</i> .	
		28	H. mignonne, <i>H. pulchella</i> .	X.	58	M. seigle, <i>P. secale</i> .
		29	H. némorale, <i>H. nemoralis</i> .		59	M. barillet, <i>P. dolioolum</i> .
30		H. jardinière, <i>H. hortensis</i> .	60		M. ombiliqué, <i>P. cylindracea</i> .	
			61	M. mousseron, <i>P. muscorum</i> .		
			62	M. triplissé, <i>P. triplicata</i> .		

Genres.	Espèces.	Nomenclature.	Genres.	Espèces.	Nomenclature.		
XI.	{	63 Vertigo mignon, <i>Vertigo muscorum</i> .	XVII.	91 Cyclostome élégant, <i>Cyclostoma elegans</i> .			
		64 V. colonnette, <i>V. columella</i> .	XVIII. {	92 Bythinie de Leach, <i>B. Leachii</i> .			
		65 V. pygmée, <i>V. pygmæa</i> .		93 B. impure, <i>Bythinia tentaculata</i> .			
XII.	66 Carychie naine, <i>Carichium minimum</i> .	XIX.	94 Paludine fasciée, <i>Paludina vivipara</i> .				
XIII.	{	67 Planorbe brillant, <i>Planorbis nitidas</i> .	XX.	{	95 Valvée piscinale, <i>Valvata piscinalis</i> .		
		68 Pl. fontinal, <i>Pl. fontanus</i> .			96 V. menue, <i>V. minuta</i> .		
		69 Pl. marginé, <i>Pl. complanatus</i> .	XXI.	{	97 V. de Moquin, <i>V. Moquiniana</i> .		
		70 Pl. caréné, <i>Pl. carinatus</i> .			98 V. planorbe, <i>V. cristata</i> .		
		71 Pl. tourbillon, <i>Pl. vortex</i> .	XXII. {	{	99 Nérîte fluviatile, <i>Nerita fluviatilis</i> .		
		72 Pl. bouton, <i>Pl. rotundatus</i> .			100 Anodonte des cygnes, <i>Anodonta cygnea</i> .		
		73 Pl. nautilé, <i>Pl. nautilus</i> .			101 A. anatine, <i>A. anatina</i> .		
		74 Pl. blanc, <i>Pl. albus</i> .			102 Mulette littorale, <i>Unio rhomboideus</i> .		
		75 Pl. lisse, <i>Pl. lævis</i> .			XXIII. {	{	103 M. batave, <i>U. Batavus</i> .
		76 Pl. contourné, <i>Pl. contortus</i> .					104 M. des peintres, <i>U. pictorum</i> .
XIV.	{	77 Pl. corné, <i>Pl. corneus</i> .			105 M. enflée, <i>U. tumidus</i> .		
		78 Physe des fontaines, <i>Physa fontinalis</i> .			106 Pisidie de Henslow, <i>Pisidium Henslowianum</i> .		
		79 Ph. aiguë, <i>Ph. acuta</i> .	XXIV. {	{	107 P. fluviale, <i>P. amnicum</i> .		
		80 Ph. des mousses, <i>Ph. hypnorum</i> .			108 P. de Cazerte, <i>P. Cazertanum</i> .		
XV.	{	81 Limnée glutineuse, <i>Limnæa glutinosa</i> .	109 P. brillante, <i>P. nitidum</i> .				
		82 L. auriculaire, <i>L. auricularia</i> .	110 P. obtuse, <i>P. obtusale</i> .				
		83 L. ovale, <i>L. limosa</i> .	XXV. {	{	111 Cyclade rivicole, <i>Cyclas rivicola</i> .		
		84 L. voyageuse, <i>L. peregra</i> .			112 C. cornée, <i>C. cornea</i> .		
		85 L. stagnale, <i>L. stagnalis</i> .			113 C. lacustre, <i>C. lacustris</i> .		
XVI.	{	86 L. petite, <i>L. truncatula</i> .	114 C. de Ryckholt, <i>C. Ryckholtii</i> .				
		87 L. palustre, <i>L. palustris</i> .	XXVI.	{	115 Dréissène polymorphe, <i>Dreissena polymorpha</i> .		
		88 L. allongée, <i>L. glabra</i> .					
		89 Ancyle fluviatile, <i>Ancylus fluviatilis</i> .					
		90 A. lacustre, <i>A. lacustris</i> .					

II.

MOLLUSQUES DE LA HAUTE-LOIRE.

Genres.	Espèces.	Nomenclature.	Genres.	Espèces.	Nomenclature.
I.	{	1 Arion des charlatans, <i>Arion rufus</i> .	IV.	{	10 Vitrine de Draparnaud, <i>Vitrina major</i> .
		2 A. brunâtre, <i>A. subfuscus</i> .			V.
		3 A. des jardins, <i>A. fuscus</i> .	12 A. de Pfeiffer, <i>S. Pfeifferi</i> .		
II.	{	4 Limnée jayet, <i>Limax gagates</i> .	VI.	{	13 Zonite fauve, <i>Zonites fulvus</i> .
		5 L. marginé, <i>L. marginatus</i> .			14 Z. brillante, <i>Z. nitidus</i> .
		6 L. agreste, <i>L. agrestis</i> .			15 Z. lucide, <i>Z. lucidus</i> .
		7 L. variée, <i>L. variegatus</i> .			16 Z. cellière, <i>Z. cellarius</i> .
III.	{	8 L. cendrée, <i>L. maximus</i> .	17 Z. glabre, <i>Z. glaber</i> .		
		9 Testacelle ormier, <i>Testacella haliotideæ</i> .	18 Z. nitidule, <i>Z. nitidulus</i> .		

Genres.	Espèces.	Nomenclature.	Genres.	Espèces.	Nomenclature.	
VI.	19	<i>Z. luisante, Z. nitens.</i>	XII.	54	Carychic naine, <i>Carychium minimum.</i>	
	20	<i>Z. striée, Z. striatulus.</i>		XIII.	55	Planorbe brillant, <i>Planorbis nitidus.</i>
	21	<i>Z. pure, Z. purus.</i>	56		Pl. tourbillon, <i>Pl. vortex.</i>	
	22	<i>Z. cristalline, Z. crystallinus.</i>	57		Pl. bouton, <i>Pl. rotundatus.</i>	
	VII.	23	Hélice bouton, <i>Helix rotundatus.</i>	58	Pl. spirorbe, <i>Pl. spirorbis.</i>	
		24	H. planorbe, <i>H. obvolvata.</i>	59	Pl. blanc, <i>Pl. albus.</i>	
		25	H. porphyre, <i>H. arbustorum.</i>	60	Pl. lisse, <i>Pl. laevis.</i>	
		26	H. lampe, <i>H. lapicida.</i>	XIV.	61	Physe des mousses, <i>Physa hypnorum.</i>
		27	H. mignonne, <i>H. pulchella.</i>		XV.	62
		28	H. némorale, <i>H. nemoralis.</i>	63		L. ovale, <i>L. limosa.</i>
29		H. jardinière, <i>H. hortensis.</i>	64	L. voyageuse, <i>L. peregra.</i>		
30		H. vigneronne, <i>H. pomatia.</i>	65	L. stagnale, <i>L. stagnalis.</i>		
31		H. strigelle, <i>H. strigella.</i>	66	L. petite, <i>L. truncatula.</i>		
VIII.		32	H. pubescente, <i>H. sericea.</i>	67	L. palustre, <i>L. palustris.</i>	
	33	H. hispide, <i>H. hispida.</i>	68	L. allongée, <i>L. glabra.</i>		
	34	H. plébéienne, <i>H. plebeia.</i>	XVI.	69	Ancyle à petites côtes, <i>Ancylus costulatus.</i>	
	35	H. unifasciée, <i>H. unifasciata.</i>		70	A. fluviatile, <i>A. fluviatilis.</i>	
	36	H. striée, <i>H. fasciolata.</i>	XVII.	71	Bythinie courte, <i>Bythinia brevis.</i>	
	37	H. interrompue, <i>H. intersepta.</i>		XVIII.	72	Anodonte des cygnes, <i>Anodonta cygnea.</i>
	38	H. ruban, <i>H. ericetorum.</i>	XIX.		73	Mulette perlière, <i>Unio margaritifera.</i>
	39	Bulime obscur, <i>Bulimus obscurus.</i>		74	M. de Moquin, <i>U. Moquinianus.</i>	
	IX.	40	B. radié, <i>B. detritus.</i>	XX.	75	M. de Requien, <i>U. Requienii.</i>
		41	B. tridenté, <i>B. tridens.</i>		76	Pisidie de Henslow, <i>Pisidium Henslowianum.</i>
42		B. brillant, <i>B. subcylindricus.</i>	XXI.	77	P. de Cazerte, <i>P. Cazertanum.</i>	
43		B. aiguillette, <i>B. acicula.</i>		78	P. brillante, <i>P. nitidum.</i>	
44	Clausilie naine, <i>Clausilia parvula.</i>	79		P. naine, <i>P. pusillum.</i>		
X.	45	Cl. rugueuse, <i>Cl. perversa.</i>	80	Cyclade cornée, <i>Cyclas cornea.</i>		
	46	Cl. noirâtre, <i>Cl. nigricans.</i>	XXI.	81	C. lacustre, <i>C. lacustris.</i>	
XI.	47	Cl. douteuse, <i>Cl. dubia.</i>		82	C. de Ryckholt, <i>K. Ryckholtii.</i>	
	48	Maillot perverse, <i>Pupa perversa.</i>				
X.	49	M. mousseron, <i>P. muscorum.</i>				
	50	M. triplissé, <i>P. triplicata.</i>				
XI.	51	Vertigo mignon, <i>Vertigo muscorum.</i>				
	52	V. pygmée, <i>V. pygmaea.</i>				
	53	V. antivertigo, <i>V. antivertigo.</i>				

Sur les quatre-vingt-deux espèces, groupées en vingt et un genres, observées dans le département de la Haute-Loire, quatorze espèces, seulement, n'ont pas encore été trouvées dans les environs de Paris. Ce sont :

- | | |
|---|---|
| 1° Arion brunâtre, <i>Arion subfuscus.</i> | 8° Planorbe spirorbe, <i>Planorbis spirorbis.</i> |
| 2° Limace jayet, <i>Limax gagates.</i> | 9° Ancyle à petites côtes, <i>Ancylus costulatus.</i> |
| 3° L. marginée, <i>L. marginatus.</i> | 10° Bythinie courte, <i>Bythinia brevis.</i> |
| 4° Hélice strigelle, <i>Helix strigella.</i> | 11° Mulette perlière, <i>Unio margaritifera.</i> |
| 5° Bulime radié, <i>Bulimus detritus.</i> | 12° M. de Moquin, <i>U. Moquinianus.</i> |
| 6° Vertigo antivertigo, <i>Vertigo antivertigo.</i> | 13° M. de Requien, <i>U. Requienii.</i> |
| 7° Clausilie douteuse, <i>Clausilia dubia.</i> | 14° Pisidie naine, <i>Pisidium pusillum.</i> |

Quarante-six espèces des environs de Paris ne se trouvent pas dans la Haute-Loire. Ce sont :

- | | |
|---|--|
| <p>1° Arion jaune, <i>Arion flavus</i>.
 2° Limace brune, <i>Limax brunneus</i>.
 3° Ambrette des sables, <i>Succinea arenaria</i>.
 4° Hélice pygmée, <i>Helix pygmaea</i>.
 5° H. chagrinée, <i>H. aspersa</i>.
 6° H. hérissée, <i>H. aculeata</i>.
 7° H. trompeuse, <i>H. fruticum</i>.
 8° H. douteuse, <i>H. incarnata</i>.
 9° H. chartreuse, <i>H. carthusiana</i>.
 10° H. variable, <i>H. variabilis</i>.
 11° H. maritime, <i>H. lineata</i>.
 12° Clausilie lisse, <i>Clausilia laminata</i>.
 13° Cl. plicatule, <i>Cl. plicatula</i>.
 14° Maillot cendré, <i>Pupa quinquentata</i>.
 15° M. seigle, <i>P. secale</i>.
 16° M. barillet, <i>P. doliolum</i>.
 17° M. ombiliqué, <i>P. umbilicata</i>.
 18° Vertigo colonnette, <i>Vertigo columella</i>.
 19° Planorbe fontinal, <i>Planorbis fontanus</i>.
 20° Pl. marginé, <i>Pl. marginatus</i>.
 21° Pl. caréné, <i>Pl. carenatus</i>.
 22° Pl. nautilé, <i>Pl. nautilus</i>.
 23° Pl. contourné, <i>Pl. contortus</i>.
 24° Pl. corné, <i>Pl. corneus</i>.</p> | <p>25° Physe des fontaines, <i>Physa fontinalis</i>.
 26° P. aiguë, <i>P. acuta</i>.
 27° Limnée glutineuse, <i>Limnæa glutinosa</i>.
 28° Ancyle lacustre, <i>Ancylus lacustris</i>.
 29° Cyclostome élégant, <i>Cyclostoma elegans</i>.
 30° Bythinie de Leach, <i>Bythinia Leachii</i>.
 31° B. impure, <i>Bythinia tentaculata</i>.
 32° Paludine fasciée, <i>Paludina vivipara</i>.
 33° Valvée piscinale, <i>Valva piscinalis</i>.
 34° V. menue, <i>V. minuta</i>.
 35° V. de Moquin, <i>V. Moquiniana</i>.
 36° V. planorbe, <i>V. cristata</i>.
 37° Nérîte fluviale, <i>Nerita fluviatilis</i>.
 38° Anodonte anatine, <i>Anodonta anatina</i>.
 39° Mulette littorale, <i>Unio rhomboideus</i>.
 40° M. batave, <i>U. Batavus</i>.
 41° M. des peintres, <i>U. pictorum</i>.
 42° M. enflée, <i>U. tumidus</i>.
 43° Pisdie fluviale, <i>Pisidium amnicum</i>.
 44° P. obtuse, <i>P. obtusale</i>.
 45° Cyclade rivicole, <i>Cyclos rivicola</i>.
 46° Dreïssène polymorphe, <i>Dreissena polymorpha</i>.</p> |
|---|--|

Cinquante-trois espèces des environs de Paris n'avaient pas été signalées par Brard ni par ses devanciers. Ce sont :

- | | |
|--|---|
| <p>1° Arion des jardins, <i>Arion rufus</i>.
 2° A. jaune, <i>A. flavus</i>.
 3° Testacelle ormier, <i>Testacella haliotideae</i>.
 4° Ambrette de Pfeiffer, <i>Succinea Pfeifferi</i>.
 5° A. des sables, <i>S. arenaria</i>.
 6° Zonite fauve, <i>Zonites fulvus</i>.
 7° Z. cellière, <i>Z. cellarius</i>.
 8° Z. glabre, <i>Z. glaber</i>.
 9° Z. nitidule, <i>Z. nitidulus</i>.
 10° Z. luisante, <i>Z. nitens</i>.
 11° Z. striée, <i>Z. striatulus</i>.
 12° Z. pure, <i>Z. purus</i>.
 13° Z. cristalline, <i>Z. crystallinus</i>.
 14° Hélice pygmée, <i>Helix pygmaea</i>.
 15° H. hérissée, <i>H. aculeata</i>.
 16° H. douteuse, <i>H. incarnata</i>.
 17° H. pubescente, <i>H. sericea</i>.
 18° H. plébéienne, <i>H. plebeia</i>.
 19° H. striée, <i>H. fasciolata</i>.
 20° H. variable, <i>H. variabilis</i>.
 21° H. maritime, <i>H. lineata</i>.</p> | <p>22° Clausilie naine, <i>Clausilia parvula</i>.
 23° Cl. noirâtre, <i>Cl. nigricans</i>.
 24° Cl. plicatule, <i>Cl. plicatula</i>.
 25° Maillot perverse, <i>Pupa perversa</i>.
 26° M. barillet, <i>P. doliolum</i>.
 27° M. ombiliqué, <i>P. cylindracea</i>.
 28° Vertigo mignon, <i>Vertigo muscorum</i>.
 29° V. colonnette, <i>V. columella</i>.
 30° V. pygmée, <i>V. pygmaea</i>.
 31° Carychie naine, <i>Carychium minimum</i>.
 32° Planorbe brillant, <i>Planorbis nitidus</i>.
 33° Pl. fontinal, <i>Pl. fontanus</i>.
 34° Pl. bouton, <i>Pl. rotundatus</i>.
 35° Pl. lisse, <i>Pl. lavis</i>.
 36° Limnée glutineuse, <i>Limnæa glutinosa</i>.
 37° L. voyageuse, <i>L. peregra</i>.
 38° L. allongée, <i>L. glabra</i>.
 39° Ancyle lacustre, <i>Ancylus lacustris</i>.
 40° Bythinie de Leach, <i>Bythinia Leachii</i>.
 41° Valvée menue, <i>Valvata minuta</i>.
 42° V. de Moquin, <i>V. Moquiniana</i>.
 43° Anodonte anatine, <i>Anodonta anatina</i>.</p> |
|--|---|

44° Mulette batave, <i>Unio Batavus</i> .	49° P. brillante, <i>P. nitidum</i> .
45° M. enflée, <i>U. tumidus</i> .	50° P. obtuse, <i>P. obtusale</i> .
46° Pisidie de Henslow, <i>Pisidium Henslowianum</i> .	51° Cyclade lacustre, <i>Cyclas lacustris</i> ?
47° P. fluviale, <i>P. annicum</i> .	52° C. de Rickholt, <i>C. Rickholtii</i> .
48° P. de Cazerte, <i>P. Cazerianum</i> .	53° Dreïssène polymorphe, <i>Dreïssena polymorpha</i> .

Voici les procédés que j'emploie pour avoir des coquilles parfaitement vidées, conservant leurs couleurs, leur transparence et le brillant de l'intérieur. Après avoir choisi des coquilles bien adultes et intactes, il faut faire mourir le mollusque et le retirer pendant que ses tissus conservent encore toute leur élasticité. Si l'animal est racorni, une partie du tortillon se casse et reste dans les premiers tours de la spire. Quand la coquille est transparente, ce fragment fait tache et ne tarde pas, en outre, à se décomposer, en répandant une odeur des plus nauséabondes. Cette putréfaction produit des gaz acides qui attaquent la substance de la coquille, comme pourrait le faire le vinaigre, et l'intérieur, qui est généralement poli, luisant, devient d'un blanc mat et terne, surtout dans les espèces aquatiques.

J'ai pleinement réussi à vider les coquilles terrestres, en les jetant dans l'eau froide additionnée de poudre de camphre. Il suffit de répandre dans un bol d'eau quelques grammes de cette poudre. Bien que le camphre ne soit pas soluble dans l'eau, il empêche les mollusques de terre de sortir de leur coquille, et par conséquent d'échapper à l'asphyxie, en se sauvant hors du vase. Lorsqu'ils sont morts, leur corps n'est ni contracté, ni durci, comme cela arrive quand on les plonge dans l'eau bouillante. J'ai pu arracher, sans de trop grandes difficultés, l'animal, ainsi noyé, des espèces terrestres les moins faciles à vider. C'est un moyen très-commode; il n'altère ni la couleur, ni l'épiderme des coquilles. On arrive ainsi à en vider complètement six sur dix.

Pour les espèces qui ont un épithélium hérissé de poils, comme l'est celui des *Hélices hispide*, *soyeuse*, *plébéienne*, *planorbe*, etc., la difficulté consiste moins à extraire le mollusque qu'à conserver les poils de son enveloppe; ce n'est pas chose aisée. Ces poils sont très-fugaces; ils se détachent rien qu'en tenant la coquille entre les doigts. Ne pouvant moi-même faire une opération si délicate, j'en charge des préparateurs d'une habileté sans pareille. Jamais ils ne m'ont cassé une coquille ni fait de malencontreuses épilations. Ces préparateurs sont les *Zonites*, mollusques carnassiers qui dévorent

leurs congénères jusqu'à l'extrémité du tortillon. J'ai un laboratoire où fonctionnent vingt à trente de ces disséqueurs, d'autant plus ardents à la besogne qu'ils travaillent pour ce cher Messer gaster, jamais pour longtemps rassasié.

Les *Zonites* recherchent beaucoup l'humidité. Je les ai établies dans un aquarium, où, au lieu d'eau, je mets du sable fin recouvert de mousse, que j'humecte souvent.

Je ne livre à leur voracité que des mollusques noyés dans l'eau froide et pure, ce qu'on obtient en les jetant dans un vase plein et clos. Si ces petits cadavres sentaient le camphre, les *Zonites* n'y toucheraient pas. Il ne faudrait pas non plus leur donner à manger des mollusques vivants. Les pauvres bestioles, pour échapper à la mort, ne manqueraient pas de se coller contre les parois du vase et de rester indéfiniment dans cette position. Le vidage des coquilles se ferait trop attendre.

J'ai employé à ce travail les insectes friands de mollusques, mais avec moins de succès : ou ils ne vident pas complètement la coquille, ou ils y forment leurs chrysalides.

Louis PASCAL.



RAPPORT
SUR
L'INDUSTRIE CÉRAMIQUE EN FRANCE
ET EN ANGLETERRE,
ET PLUS PARTICULIÈREMENT
SUR LA SITUATION DE CETTE INDUSTRIE À LIMOGES,
PAR M. ALFRED TALANDIER.

Septembre 1872.

PREMIÈRE PARTIE.

On sait généralement que parmi les nations chez lesquelles le bel art industriel de la céramique a pris un grand développement, l'Angleterre est aujourd'hui la seule qui puisse faire à la France une concurrence sérieuse; mais on ne sait pas assez de quels prodigieux avantages moraux et matériels jouit l'Angleterre, combien sa puissance de production est incalculable, à quel point la terre entière est ouverte à son commerce et avide de recevoir ses produits, et à quels succès peut aspirer, dans quelque branche de l'activité humaine que ce soit, un peuple qui, fort d'une indomptable persévérance native et de la liberté qu'il a su conquérir et garder, se sent capable de tous les efforts et nourrit l'ambition de dépasser tous ses rivaux.

Naturellement doué d'autant de patience que de force de volonté, l'Anglais, convaincu que rien au monde ne l'empêchera de réussir, ne désespère jamais, ne recule jamais, s'élève dans la forte conviction qu'il accomplira demain ce qu'il n'a pu accomplir aujourd'hui, et, se hâtant lentement mais sûrement, arrive enfin au but où, bien souvent, ses rivaux lui ont laissé le prix dont il n'eût tenu qu'à eux de s'emparer.

Avec un tel peuple, la victoire n'est jamais gagnée. Il vous empruntera vos inventions, imitera vos procédés, achètera vos meilleurs modèles, soudoiera vos plus habiles ouvriers, vous battra enfin avec vos propres armes et vos propres gens, jusqu'au jour

où, dédaigneux d'un concours dont il n'aura plus besoin, il pourra vous opposer les élèves devenus maîtres que vos artistes auront formés chez lui.

Peu importe, en vérité, sous ce rapport, que la France ait tenu ou tienne plus que jamais le premier rang dans les arts, et que dans toutes les industries où le goût, la forme, le dessin jouent le rôle principal, nous soyons ou non sans rivaux. Laissons aux critiques étrangers le soin de reconnaître cette supériorité, si elle existe, et, sans nous montrer insensibles à leurs louanges, ne tombons pas dans le ridicule de nous louer nous-mêmes. La satisfaction de soi-même n'est pas seulement ridicule, elle est au plus haut point dangereuse, puisqu'elle ne peut avoir d'autre résultat que de nous endormir dans une trompeuse sécurité.

Quel éloge d'ailleurs vaut ce fait même, fait actuellement irrécusable, que c'est avec nos propres artistes que l'Angleterre nous fait concurrence. Entrez dans les galeries où sont exposés cette année les produits de la céramique anglaise, et vous y remarquerez que les plus beaux sont encore, pour la plupart, comme les années précédentes, dus à des artistes français : Solon-Milès, Carrier-Belleuse, Hurten, Lessore, Mallet et Ranvier. Mais voici un fait aussi curieux que caractéristique : le Staffordshire (c'est en Angleterre, le comté céramique par excellence) vient d'offrir à John Bright, en témoignage de son affectueuse admiration, des vases et jardinières en porcelaine faits expressément pour lui. Or, par qui croyez-vous que ces vases aient été décorés ? Point du tout, par MM. Boulmier, Solon-Milès et Mussill. Les deux premiers sont Français, et le troisième, né d'une famille allemande établie en Bohême, est, par son éducation, son goût, son long séjour à Paris, sa tradition artistique, un vrai peintre parisien. A M. Solon-Milès sont dues les belles jardinières en pâte sur pâte ; à MM. Boulmier et Mussill la décoration du vase principal.

Ce vase, haut de deux pieds environ, est de forme ovoïde, à fond turquoise. Sur le cartel qui occupe le centre du vase, M. Boulmier a représenté Cléo, muse de l'histoire, transcrivant les discours du tribun anglais. Au-dessus de cette figure allégorique, des amours supportent un médaillon contenant le portrait de l'orateur ; au-dessous, une autre figure, le Temps, symbolise sans doute l'admiration de la postérité. Ce cartel est entouré d'un

large feuillage de chêne peint par M. Müssill. De l'autre côté du vase, le même artiste a peint une magnifique guirlande de fleurs entourant le chiffre de M. Bright.

Pas n'est besoin de dire que toutes ces belles choses sont faites avec le goût, l'habileté consommée qui caractérisent les productions de ces éminents artistes.

Certes, de pareils faits, si nous n'avions besoin que d'être rassurés pour le présent, suffiraient amplement pour nous tranquilliser, et nous pourrions nous contenter de répéter avec M. Ménard : « Nous ne saurions considérer des pièces composées et exécutées par des Français comme une marque de supériorité de nos voisins. » (*Gazette des Beaux-Arts*, 1^{er} octobre 1871.) Mais il en va tout autrement : les artistes que l'Angleterre attire par l'attrait d'une rémunération supérieure, aussi bien que ceux qui, à la suite de nos discordes civiles, vont chercher, sur l'autre rive de la Manche, la sécurité, la liberté, la considération, bien tout aussi précieux que les deux autres, ne font pas seulement de belles choses en Angleterre; ils y font de bons élèves, qui peut-être, un jour, c'est la marche naturelle des choses, dépasseront leurs maîtres.

Que l'Angleterre est déjà loin du temps (1851) où elle déplorait son infériorité dans les arts industriels! Consciente, aujourd'hui, des progrès accomplis, fière de son musée de South-Kensington, de ses écoles d'art, de l'atelier de peinture que, sous le nom d'*Art-Studio*, M. Minton a récemment établi aux portes mêmes du palais de l'Exposition, et où un véritable artiste, M. Coleman, jure, par Deck et les Japonais, qu'il fondera en Angleterre une nouvelle école de peinture céramique, elle a cessé d'envier ses voisins, et l'on reconnaît à la liberté des critiques qu'elle fait de leurs œuvres, à la franchise des louanges qu'elle leur donne, qu'elle ne se sent plus la rivale humiliée d'il y a vingt ans. Elle sait d'ailleurs par où elle pêche, — manque de vivacité, défaut d'imagination, pesanteur de la faculté créatrice, — et elle le confesse hautement. Nos artistes français pêchent en général par le défaut contraire, comptent trop sur l'inspiration naturelle et pas assez sur les secours de la science et l'étude patiente des règles de l'art. « En entrant dans la grande galerie où sont exposés les tableaux des peintres français, dit le Guide officiel anglais à l'Exposition de 1872, l'esprit est soudainement frappé de la vigueur, de la liberté, de la grande variété des sujets traités, et garde une forte

impression de l'intense vitalité de l'école française. Il y règne un air général de spontanéité. Tout paraît avoir été fait avec aise. Il semble que les peintres aient travaillé avec aussi peu d'effort et autant de plaisir qu'un adolescent qui s'emporte à la course. » Certes, ce sont là de précieuses qualités et que pour rien au monde il ne faut laisser perdre; mais comme le régime que se proposent les Anglais, — instruction, travail intellectuel et artistique, — est encore plus sûr en ce qui concerne la science à acquérir qu'en ce qui concerne l'imagination à développer, tâchons de faire notre profit, — même en en prenant, s'il le faut, la contre-partie, — des sages conseils que, dans leur rapport sur l'Exposition de 1871, MM. Ch. Magniac et Soden Smith donnent à leurs compatriotes.

« La science, disent-ils, a fait son œuvre, et les résultats obtenus sont importants et précieux; mais la science seule n'élèvera jamais les produits industriels d'un peuple au plus haut point de perfection. Si l'on veut arriver à créer des produits remarquables par d'autres et de plus hautes qualités que celles qui dérivent de la science, il faut donner à l'esprit des générations nouvelles une impulsion plus décidée vers les études spéculatives; il faut cultiver la puissance imaginative, cette faculté créatrice qui seule peut imprimer un cachet d'originalité aux produits qui sortent de la main de l'homme. Or, c'est précisément par le manque d'essor de cette puissance imaginative que pèchent les artistes anglais de nos jours. Cependant, il n'y a point de route toute tracée pour atteindre à ce but : le don de l'imagination ne peut être, il est superflu d'en faire la remarque, le fruit d'aucun système d'éducation. Toutefois, le germe latent, s'il existe, peut être stimulé, et son développement peut recevoir une direction pratique et efficace. Assurément, le sol intellectuel de l'Angleterre est encore capable, comme il le fut jadis, de produire de vigoureux rejetons; mais, à moins que l'art et toutes les tendances artistiques qu'une nation peut avoir en partage ne soient cultivés avec un soin au moins égal à celui qui est donné à la culture scientifique, les objets au milieu desquels se passe notre vie peuvent être, scientifiquement et mécaniquement, presque parfaits, et manquer néanmoins de tout ce qui est de nature à élever l'intelligence humaine au-dessus des étroites considérations de l'utilité pratique.

« Il est bon que nos manufacturiers y réfléchissent : la diffusion générale de l'éducation crée une demande de produits d'une qualité

supérieure à tout ce qui s'est fait communément jusqu'à ce jour. L'Allemagne, aussi bien que la France, se ceint les reins avant d'entrer dans la lice. Le privilège de fournir au monde entier les produits manufacturés dont il a besoin est le prix qu'il s'agit de remporter. Une fois perdu, l'avantage du prestige serait singulièrement difficile à regagner.

« Ce privilège, — le marché du monde, — les manufacturiers anglais le possèdent actuellement; ils ne doivent, s'ils veulent le garder, épargner aucune peine, négliger aucun moyen, perdre aucune occasion. S'ils agissaient autrement, ils verraient bientôt les commandes s'arrêter et leur suprématie, aujourd'hui reconnue jusqu'aux extrêmes limites du globe, ignorée à tout jamais. »

La suprématie industrielle et commerciale de l'Angleterre, nous l'admettons : quant à la suprématie artistique, c'est une autre affaire; mais, pour le moment, passons, et mettons en regard de ces sages conseils ceux non moins sages que nous donne M. Viollet-le-Duc, dans son rapport sur l'Exposition de 1871.

« On s'étonnera peut-être si nous appuyons sur un point qui ne nous touche qu'indirectement. Nous insistons cependant, parce que nous avons la ferme conviction que le résultat de nos observations, fruit d'une expérience acquise chez nos voisins, est la condamnation décisive de ceux qui, chez nous, nient le bienfait du haut enseignement dans les arts ou s'appuient sur la théorie de l'*inspiration naturelle* et du *sentiment inné* de notre race.

« Un administrateur du musée de Kensington me disait, en m'expliquant le système de l'enseignement qu'on y met en pratique : « Nous sommes obligés de créer un goût artificiel chez un peuple qui n'est point naturellement artiste; vous autres Français, vous n'avez pas besoin de cet *entraînement*, car vous êtes artistes de sentiment. » Je ne répondis rien, mais je pensai qu'avant la guerre funeste qui vient de désoler notre pays un grand nombre de nos compatriotes se croyaient soldats de *sentiment* et se sont dispensés d'étudier l'art de la guerre.

« Méfions-nous aussi du sentiment en fait d'art, et pour l'art comme pour la guerre tenons-nous à la science.

« Sans doute, notre nature, nos instincts, notre éducation même nous portent plus naturellement vers les arts, et les races latines sont les héritières directes des traditions de l'antiquité et du moyen âge, mais il ne faut pas chercher bien loin des exemples

pour expliquer la décadence de certains pays, héritiers plus proches que nous encore des traditions antiques, comme la Grèce, l'Italie et l'Espagne, et nous trouverions facilement la cause de leur défaillance dans l'oubli d'instruction où ces peuples sont restés si longtemps. »

Tout cela est aussi bien pensé que bien dit, et, sans être le moins du monde éclectique, on peut approuver tout à la fois et le rapport anglais et le rapport français, qui d'ailleurs se complètent admirablement l'un l'autre.

Où, par exemple, M. Viollet-le-Duc nous paraît moins dans le vrai, et où il nous semble d'ailleurs en contradiction absolue avec les autres commissaires français, MM. A. Gruyer et Victor de Luynes, c'est quand il affirme que nous n'avons pas à craindre la concurrence de l'Angleterre.

Hélas! nous avons à craindre, au contraire, toutes les concurrences; car, pour les nations comme pour les individus, avoir été, être encore, n'est pas une raison d'être toujours; et se maintenir, se renouveler, renaître, est autrement difficile que naître, surtout quand il s'agit d'accomplir cette rénovation sans passer par la mort.

Mais laissons les digressions et montrons d'abord, par des faits, que les Anglais sont strictement dans le vrai lorsqu'ils disent que le marché du monde entier est le prix de la lutte, et que ce prix est actuellement à eux.

Je ne m'excuserai pas de donner une aussi grande importance que je vais le faire à de simples transactions commerciales. Outre que les artistes, s'ils sont moins sensibles à ces considérations que les fabricants et les commerçants, n'y sont pas non plus indifférents, il est évident que, surtout dans les sociétés démocratiques ou qui tendent violemment à le devenir, un grand développement intellectuel et artistique ne peut résulter que du développement progressif du loisir et du bien-être pour tous, autrement dit d'un accroissement et surtout d'une meilleure distribution des richesses. Or, chacun sait que cela n'est possible que par un grand et rapide échange des produits. Sans nous inquiéter donc du faux orgueil artistique de ceux qui, sous prétexte que l'art poursuit un but plus élevé, — ce qui d'ailleurs est parfaitement vrai, — pourraient s'indigner qu'on fasse, en pareille matière, intervenir des considérations de livres, sous et deniers, comparons la force de production

et d'exportation céramique de l'Angleterre avec celle de la France : des chiffres seuls peuvent donner une idée claire de l'énorme puissance contre laquelle nous avons à lutter.

FAÏENCES ET PORCELAINES.

EXPORTATIONS TOTALES DE L'ANGLETERRE ET DE LA FRANCE
PENDANT LA PÉRIODE DÉCENNALE 1861-1870.

ANNÉES.	ANGLETERRE. (Statistique anglaise.)	FRANCE. (Statistique française.)
1861.....	26,763,250 francs.	7,023,037 francs.
1862.....	30,506,175	8,094,211
1863.....	33,526,725	9,419,245
1864.....	35,550,350	9,967,116
1865.....	36,054,925	9,268,275
1866.....	41,250,475	9,294,707
1867.....	40,880,400	7,051,637
1868.....	41,063,750	7,210,017
1869.....	44,252,750	7,577,219
1870.....	42,333,725	6,104,567

IMPORTATIONS TOTALES PENDANT LA MÊME PÉRIODE.

1861.....	3,223,850 francs.	438,391 francs.
1862.....	3,484,175	1,180,163
1863.....	4,280,875	1,230,418
1864.....	3,963,925	1,261,278
1865.....	4,152,450	1,467,319
1866.....	4,156,700	1,252,903
1867.....	4,259,775	1,295,886
1868.....	3,961,575	1,087,654
1869.....	4,515,650	1,142,773
1870.....	3,760,925	738,769 ¹

Le tableau ci-dessus nous montre que, tandis que l'exportation totale de l'Angleterre est plus que quadruple de la nôtre, car depuis 1866 elle a toujours dépassé 40 millions et nous n'avons jamais atteint le chiffre de 10 millions, cette exportation, jusqu'en 1869, où elle a atteint le chiffre de 44,252,750 francs, a sans

¹ Cette dernière année est, d'après la statistique française, incomplète, les produits de provenance anglaise ne s'y trouvant pas. Mais, en ajoutant à la somme sus-indiquée, 738,769 francs, les 552,200 francs fournis par la statistique anglaise, on arrive à un total de 1,290,969 francs, qui, à peu de chose près, serait exact, si les chiffres de la statistique française l'étaient, ce qui pour nous fait question.

cesse augmenté, tandis que la nôtre, qui, en 1864, a atteint son maximum, 9,967,116 francs, a, depuis cette époque, constamment diminué. Il est vrai que nous ne croyons pas, — nous nous expliquerons bientôt sur ce point, — que l'on puisse s'en rapporter le moins du monde aux chiffres de la statistique française.

Pour montrer maintenant combien est vraie cette affirmation, que la terre entière est ouverte au commerce anglais et avide de recevoir ses produits, nous allons donner les détails de l'exportation céramique anglaise pendant l'année 1870. Vraiment on se demande avec étonnement, après avoir lu cette longue énumération de tous les pays du monde, ce que peuvent bien être les *autres pays* dont il est question à la fin de chaque tableau. Quand nos marins, nos consuls, nos voyageurs, nos négociants, rivaliseront-ils avec les Anglais? C'est de ses faïences, comme le prouvent les tableaux qui vont suivre, et non de ses porcelaines, que l'Angleterre inonde tous les marchés de la terre, et, sur les trois quarts de ces marchés, il suffirait que nos produits fussent connus pour que notre industrie y obtint la place qu'elle mérite et que déjà elle s'est faite sur quelques-uns.

COMMERCE DE L'ANGLETERRE AVEC L'ÉTRANGER.

EXPORTATION. — ANNÉE 1870.

POTERIE COMMUNE DE TERRE ET DE GRÈS.

Russie.....	199,300 francs.
Prusse.....	55,275
Hambourg.....	84,125
Hollande.....	93,650
France.....	106,175
Indes occidentales (autres que les possessions anglaises).....	74,275
États-Unis.....	206,625
Brésil.....	80,200
Inde anglaise.....	63,400
Australie.....	51,200
La Puissance ¹	48,825
Autres pays.....	345,025
TOTAL.....	<u>1,408,075 francs.</u>

¹ *La Puissance* est le nom nouvellement donné à la confédération des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, en anglais *Dominion*.

FAÏENCE.

Russie.....	723,375	francs.
Norwége.....	160,050	
Danemark.....	285,775	
Hambourg.....	1,309,950	
Hollande.....	329,150	
Belgique.....	182,500	
France.....	411,525	
Portugal, Açores et Madère.....	155,225	
Espagne et Canaries.....	124,375	
Italie et Sicile.....	557,650	
Illyrie, Croatie et Dalmatie.....	102,000	
Grèce.....	143,350	
Turquie d'Europe.....	560,275	
Valachie et Moldavie.....	269,825	
Syrie et Palestine.....	150,425	
Égypte.....	256,600	
Afrique occidentale (étrangère).....	360,200	
Java.....	670,965	
Iles Philippines.....	144,475	
Indes occidentales (étrangères).....	1,144,125	
États-Unis.....	17,113,325	
Mexique.....	133,150	
Amérique centrale.....	311,225	
Nouvelle-Grenade.....	133,225	
Pérou.....	804,050	
Chili.....	426,700	
Brésil.....	2,468,025	
Uruguay.....	331,950	
Confédération Argentine.....	865,750	
Iles de la Manche.....	169,675	
Gibraltar.....	74,075	
Afrique occidentale (anglaise).....	129,575	
Afrique méridionale (anglaise).....	454,700	
Inde anglaise.....	1,433,250	
Établissements des détroits.....	426,850	
Ceylan.....	321,650	
Australie.....	1,969,875	
La Puissance.....	2,775,825	
Indes occidentales et Guyane (anglaises).....	597,450	
Autres pays.....	981,585	
TOTAL.....	39,963,725	francs.

PORCELAINES, PARIAN, DEMI-PORCELAINES.

Russie.	42,200	francs.
Hambourg.	24,050	
Hollande.	30,050	
France.	34,500	
Égypte.	18,750	
Japon.	15,200	
États-Unis	83,675	
Gibraltar	13,575	
Afrique méridionale (anglaise).	22,025	
Inde anglaise.	198,075	
Ceylan.	26,750	
Hong-Kong	49,925	
Australie	202,225	
La Puissance.	30,175	
Indes occidentales et Guyane (anglaises).	36,675	
Autres pays	133,950	

TOTAL. 961,800 francs.

Total de la faïence. 39,963,725 francs.

Total de la poterie commune. 1,408,075

TOTAL GÉNÉRAL. 42,333,600 francs.

Revenons à notre comparaison entre les deux principales puissances céramiques, et continuons-la par le tableau de l'exportation entre la France et l'Angleterre pendant la période 1861-1870.

ANNÉES.	VALEUR des PRODUITS EXPORTÉS de France en Angleterre.	VALEUR des PRODUITS EXPORTÉS d'Angleterre en France.
1861.	1,975,950	537,950
1862.	1,958,375	1,358,975
1863.	2,665,225	1,292,525
1864.	2,514,175	1,348,425
1865.	2,253,800	1,312,575
1866.	2,543,350	1,083,875
1867.	2,473,855	1,113,200
1868.	2,130,125	886,825
1869.	2,467,900	840,375
1870.	1,609,350	552,200

Nous avons dû prendre les chiffres qui précèdent dans les documents officiels anglais. Le tableau décennal du commerce de la France est fait de telle sorte qu'il est impossible d'en déduire la somme de produits exportés de France en un pays quelconque. Nous aurions voulu faire la comparaison de l'exportation anglaise et de l'exportation française aux États-Unis et sur quelques autres grands marchés : nous avons été forcé d'y renoncer.

A l'aide des tableaux qui précèdent, nous avons formé les deux suivants, qui montrent ce que la France fournit à l'Angleterre et ce que l'Angleterre fournit à la France, comparé à ce que l'une et l'autre demandent aux autres pays. On verra par là quels excellents clients sont l'une pour l'autre ces deux nations, puisque de cette statistique il résulte que, jusqu'en 1870, la France a fourni à l'Angleterre, et l'Angleterre à la France, plus de produits céramiques que tous les autres pays du monde réunis. La différence en faveur de la France, surtout dans les années qui suivirent l'Exposition de 1862, à Londres, est considérable; mais il est visible que la concurrence des autres nations, aussi bien pour l'Angleterre que pour la France, devient redoutable, puisque, en 1870, la différence qui était *en plus*, mais qui tendait à diminuer, devient pour les deux pays une différence *en moins*. La guerre, dira-t-on, explique cela. Pas complètement; car, s'il se comprend que la France ait, en 1870, exporté en Angleterre moins de produits que ses rivales, il ne se comprend guère qu'elle ait demandé, cette année-là précisément, aux autres nations et au détriment de l'Angleterre, plus du double de ce qu'elle leur avait demandé jusqu'alors. Sans doute les statistiques des années suivantes expliqueront ce fait qui, pour le présent, n'en est pas moins assez singulier.

ANNÉES.	IMPORTATION	IMPORTATION	IMPORTATION	DIFFÉRENCE ENTRE LA FRANCE et les autres pays.
	TOTALE de D'ANGLETERRE.	DE FRANCE en ANGLETERRE.	des AUTRES PAYS.	
1861...	3,223,850	1,975,950	1,247,900	728,050
1862...	3,484,175	1,958,375	1,525,800	432,575
1863...	4,280,875	2,665,225	1,615,650	1,049,575
1864...	3,963,925	2,314,175	1,449,750	1,064,425
1865...	4,152,450	2,253,800	1,898,650	355,150
1866...	4,156,700	2,343,350	1,613,350	930,000
1867...	4,259,775	2,472,850	1,786,925	685,925
1868...	3,961,575	2,130,125	1,831,450	298,675
1869...	4,515,650	2,467,900	2,047,750	420,150
1870...	3,760,925	1,609,350	2,151,575	542,225

En faveur de la France.

En faveur des autres pays.

ANNÉES.	IMPORTATION	IMPORTATION	IMPORTATION	DIFFÉRENCE ENTRE D'ANGLETERRE et les autres pays.
	TOTALE de LA FRANCE.	D'ANGLETERRE en FRANCE.	des AUTRES PAYS.	
1861...	438,391	(1) 537,950	"	"
1862...	1,180,163	1,358,975	"	"
1863...	1,230,418	1,292,525	"	"
1864...	1,261,278	1,348,425	"	"
1865...	1,467,319	1,312,575	154,744	1,157,831
1866...	1,252,903	1,083,875	169,028	914,847
1867...	1,295,886	1,113,200	182,686	930,514
1868...	1,087,654	886,825	200,829	685,996
1869...	1,142,773	840,375	302,398	537,977
1870...	1,290,969	552,200	738,769	186,569

En faveur de l'Angleterre.

En faveur des autres pays.

(1) L'obligation où nous nous sommes vu de demander à la statistique anglaise des chiffres que la statistique française ne fournit pas nous a amené à cet étrange résultat, que le chiffre de ce que la France a importé d'Angleterre seulement (d'après la statistique anglaise) est, pour les années 1861, 1862, 1863, 1864, supérieur au chiffre de l'importation totale de la France (d'après la statistique française). C'est là un des faits, et ce n'est pas le seul, qui prouvent que les chiffres de la statistique française sont beaucoup trop faibles.

Du reste le moment est venu de nous expliquer sur un fait dont la constatation nous a tourmenté plus que nous ne saurions le dire, mais sur lequel nous pouvons aujourd'hui parler d'autant plus librement que nous avons eu le bonheur de nous rencontrer, dans notre appréciation, avec l'un des hommes les plus compé-

tents dont on puisse invoquer l'autorité, M. L. Peullier, président de la Chambre syndicale de la céramique et de la verrerie, aujourd'hui membre de la Commission permanente des valeurs et Commissaire rapporteur (pour la céramique) auprès de ladite Commission. Ce fait, c'est que la statistique française, en ce qui concerne l'exportation de nos produits céramiques, n'est absolument digne d'aucune confiance, et que les chiffres donnés, sous cette rubrique, dans le Tableau décennal du commerce de la France jusqu'en 1869, ne valent même pas la peine d'être cités.

En voyant, sur ce tableau, que les porcelaines communes étrangères étaient, à l'importation, évaluées à 3 francs le kilogramme jusqu'en 1865, et, à partir de cette époque, à 2 francs, tandis que les articles similaires français étaient, à l'exportation, évalués successivement à 1 fr. 50 cent. et 1 fr. 10 cent.; en voyant qu'il en était de même pour les porcelaines fines, et que l'article étranger était successivement évalué à 7 francs, 5 francs, 4 francs, pendant que l'article similaire français était évalué à 3 francs, 2 fr. 10 cent. et même 1 fr. 75 cent.; en constatant enfin que, malgré cette baisse continue des prix de nos porcelaines, le chiffre de notre exportation totale allait, depuis 1864, toujours en diminuant, nous avons été pris d'un véritable effroi. Une telle situation est-elle possible? nous disions-nous. Quoi! nos produits céramiques seraient inférieurs à ceux du monde entier! Quoi! M. Arnoux, de la fabrique Minton, aurait eu raison de nous dire que la belle porcelaine tendre anglaise valait trois fois plus que notre porcelaine dure! Quoi! en supposant que nos produits ne fussent inférieurs à aucun, mais qu'ils pussent être livrés à plus bas prix, notre exportation, malgré cet extrême bon marché, irait sans cesse en diminuant!

D'un autre côté, nous savions que depuis longtemps tous nos grands industriels augmentaient leur production en vue de l'étranger; que tous les ans de nouvelles fabriques se fondaient: l'état de choses indiqué par le Tableau décennal de notre exportation ne pouvait pas être vrai; et en effet il ne l'est pas.

M. Peullier, à l'obligeance duquel nous devons la communication de son rapport à la Commission des valeurs (*Session de 1871, valeurs pour l'année 1870*), a fait sur ce point la lumière la plus complète.

« Les évaluations données aux porcelaines à l'importation, dit-il, sont calculées raisonnablement.

« Quant aux porcelaines à l'exportation, les évaluations portées au Tableau général du commerce de la France sont, au contraire, et depuis longtemps, inexactes. »

Après avoir fait observer que l'industrie de la porcelaine prend tous les ans un nouveau développement et que c'est à l'exportation surtout qu'elle le doit; que ce sont, contrairement à ce qui se passe pour d'autres produits, les objets les plus importants, les plus chers, qui sont principalement exportés; que l'Angleterre, la Russie, n'achètent guère que des porcelaines fines; que les États-Unis, par leur grande consommation, entraînent, pour ainsi dire, les fabricants français dans le courant du goût de l'Amérique du nord; que la Havane, qui n'est pas mentionnée spécialement au Tableau général, reçoit annuellement des porcelaines françaises pour une valeur considérable et toutes à des prix élevés; que dans presque tous les pays, enfin, on peut constater une tendance à recevoir des porcelaines plus parfaites et plus élevées de prix, M. Peullier continue en ces termes :

« S'il est facile de constater que la porcelaine blanche est en grande partie mieux fabriquée et plus recherchée depuis l'Exposition de 1855, il faut aussi se bien persuader que ces améliorations doivent être reportées sur les prix de vente. Si les matières premières sont plus soignées, elles coûtent davantage, et si les prix de revient, si différents aujourd'hui, ont dû faire augmenter la porcelaine commune, la porcelaine fine a de plus grandes raisons encore d'augmentation, les artistes-décorateurs, les peintres habiles, étant devenus d'autant plus exigeants qu'ils sont plus rares. Une principale cause du manque d'artistes est l'absence d'écoles professionnelles. Aussi la Chambre syndicale de la céramique a-t-elle vu avec une profonde émotion que l'évaluation, déjà si inférieure à sa valeur, de 2 fr. 10 cent., donnée à la porcelaine fine ou décorée en 1868, avait été, en 1869, abaissée à 1 fr. 75 cent. Elle a nommé une commission composée de fabricants, de marchands en gros et de décorateurs pour établir de son côté, et par les moyens les plus pratiques, les évaluations nécessaires à appliquer à la porcelaine à l'exportation.

« Les expériences de cette commission ont donné les résultats suivants :

Porcelaine commune, net. 1 fr. 50 cent. le kilog.
Porcelaine fine ou décorée, net. 4 fr. 50 cent.

« Et encore de la porcelaine fine a-t-on écarté les peintures, les décors riches et les genres nouveauté, genre Sèvres, genre Saxe, etc., qui s'exportent plus pourtant qu'ils ne se consomment à l'intérieur. »

M. Peullier ajoute que ces évaluations ne pourront pas être maintenues pendant longtemps et que tout porte à croire qu'elles devront, sous peu de temps, être encore élevées; puis il donne l'exemple suivant des erreurs dont est gros le Tableau général de notre exportation céramique :

« Le Tableau général pour 1868 donne, pour l'exportation de la porcelaine commune et fine, 7 millions environ.

« Il est évident qu'il se fait en porcelaine une exportation d'au moins 15 millions.

« Exemple : Le tableau général porte, en 1868, aux États-Unis, tant pour l'océan Atlantique que pour l'océan Pacifique, une exportation de 1,240,853 francs.

« Voici les renseignements obtenus par le consulat des États-Unis, à Limoges, consulat spécialement institué pour les porcelaines de cette ville :

A New-York; en 1869.....	10,048 tonneaux.
A New-Orléans, environ.....	3,000
Total.....	<u>13,048</u>

Moyenne de la valeur des tonneaux : 300 francs.

Ce qui donne.....	3,914,400 francs.
Par le Berry et Paris.....	1,635,000
Total général.....	<u>5,549,400 francs.</u>

« Ce qui fait une différence de plus de quatre millions pour les États-Unis, en ce qui touche seulement les places de New-York et de New-Orléans. »

Nous voici enfin près de la vérité.

Mais comment les évaluations erronées qui servent de base au Tableau général de notre exportation ont-elles pu se produire? Il est triste de le dire, mais elles ne peuvent guère être que le résultat du manque de sincérité des déclarations de nos négociants. Il faut que, soit pour ne pas payer une taxe de sortie très-mi

nime, soit pour dissimuler aux douanes étrangères la qualité supérieure des marchandises exportées, les négociants français aient fait des déclarations de sortie de beaucoup inférieures à la valeur réelle des produits expédiés à l'étranger. Il faut aussi, nous regrettons d'avoir à le dire, que les Commissions des valeurs qui ont précédé la Commission actuelle aient eu bien peu d'expérience ou se soient bien peu souciées de placer au rang qu'ils méritent les produits d'une de nos plus belles industries.

DEUXIÈME PARTIE.

Les fabricants de Limoges, trompés sans doute par le programme de l'Exposition et ignorant que si leurs produits ne pouvaient être admis à titre industriel, ils pouvaient l'être à titre artistique, n'ont rien envoyé à l'Exposition de 1872. Déjà à celle de 1871, spécialement consacrée à la céramique, ils avaient été forcés, par l'impossibilité d'expédier par les chemins de fer dont les lignes étaient interceptées, de s'abstenir aussi. Voilà donc deux expositions consécutives d'où leurs produits sont complètement absents, et où, cette année par leur faute, ils laissent le champ libre à leurs concurrents anglais et à leurs émules de France, émules redoutables, les Deck, les Rousseau, les Collinot, les Houry, les de Callias, les Parvillée, les Geoffroy, les Pillivuyt. Aussi, lorsque, après avoir admiré les beaux tapis que la maison Braquenié frères d'Aubusson expose fièrement, — et la comparaison n'a rien qui lui soit défavorable, — en face même de ceux des Gobelins, on monte au salon où se trouvent les beaux produits de la manufacture de Sèvres, en face desquels on s'attend à voir ceux de Limoges, on éprouve une véritable déception.

Nous savons que, cette année, par exception, Limoges n'en souffre pas; que la reprise des affaires est telle que toutes ses fabriques sont occupées et peuvent à peine suffire aux commandes. Cependant quand l'on songe quel marché l'Angleterre est pour nous, on déplore que, si les fabricants de Limoges ont trouvé trop dispendieux d'exposer en même temps et individuellement cette année à Lyon et à Londres, ils n'aient pas imité les bijoutiers de Birmingham qui, pour diminuer leurs frais, se sont entendus pour faire une exposition collective de joaillerie. C'est là, ce nous semble, un fort bon exemple à suivre, car ce n'est pas assez que de faire de belles choses,

il faut encore que sans cesse votre nom et vos produits soient sous les yeux du public; sans quoi il vous oubliera et adressera ses commandes à vos voisins qui, mieux avisés, exposent comme objets d'art jusqu'à des piles d'assiettes, décorées, en effet, très-artistiquement et dignes, sous ce rapport, de figurer non loin des admirables peintures des Bouquet, des Anker, des Ranvier, des Benner, des Gluck, des Julien, des Schopin, des Houry et de M^{mes} Escalier et de Maussion, phalange glorieuse qui soutient si dignement la renommée de l'école de peinture céramique française.

A propos de ces éminents artistes, qu'il nous soit permis d'insister ici sur une opinion à laquelle la concurrence acharnée que se font aujourd'hui les faïences et les porcelaines artistiques donne vraiment, outre sa valeur intrinsèque, une valeur d'actualité. Cette opinion est que, autant la faïence convient au paysage, autant la porcelaine convient à la figure. Sans doute ce ne peut être là une règle générale, et nous reconnaissons que si les plus belles œuvres, dans chaque catégorie, pouvaient faire loi, il serait facile de nous accabler, en nous citant d'admirables paysages faits sur porcelaine, et de non moins admirables figures peintes sur faïence. Nous-mêmes nous nous empresserions d'ailleurs de fournir des armes à nos contradicteurs, en citant les œuvres exposées cette année même à Londres par la maison Deck et signées des noms de Ranvier, d'Anker, de Gluck; et, battu sur ce terrain par les artistes français, nous irions nous faire battre de nouveau par les artistes belges Tourteau et de Mol. Toutefois, et pour battu et content que nous serions, nous n'en persisterions pas moins à soutenir qu'en thèse générale le paysage nous paraît devoir être le principal sur la faïence, et la figure l'accessoire, tandis que sur la porcelaine c'est le paysage qui doit être l'accessoire et la figure le principal. Rien de plus curieux, à ce sujet, que la comparaison que chacun aurait pu faire, à l'Exposition, entre les meilleurs paysages sur faïence, ceux de Bouquet et de Julien, et les plus belles figures, celles, par exemple, de M^{lle} de Maussion. On dira que ce n'est pas parce qu'ils sont peints sur faïence, mais parce qu'ils sont peints par Bouquet ou Julien, que ces paysages sont beaux, et, de même, que ce n'est pas parce qu'elles sont peintes sur porcelaine, mais parce qu'elles sont peintes par M^{lle} de Maussion, que ces figures sont charmantes;

mais poussez plus loin la comparaison; examinez les plus beaux nus que l'on soit arrivé à faire sur la faïence, et dites s'ils peuvent approcher du nu sur la porcelaine. Autant le grain de la faïence sert admirablement le paysagiste, autant il rend difficile la tâche du peintre de figures. La ligne et la couleur conservent fatalement sur la faïence quelque chose de grossier; et les dieux et les déesses, dont les traits, sur porcelaine, ont vraiment une pureté ultra-olympienne, ont l'air, sur faïence, de vachers et de vachères venues au monde à une époque où l'habitude des ablutions était encore inconnue. Plusieurs fois, et notamment au Salon de cette année, nous avons été frappés de ce contraste. Quoi de plus charmant que la *Naissance de Vénus*, d'après Cabanel, par M^{me} de Cool, et que l'*Enlèvement d'une nymphe par un faune*, d'après le même, par M^{lle} Angéline Beauchard; et, d'un autre côté, quoi de comparable aux paysages de ces peintres dont le nom revient sans cesse quand on parle de faïences, Michel Bouquet, Julien, Charles Houry! Personne au monde assurément ne croira jamais que ce soit par un pur effet du hasard que les uns ont choisi la faïence et les autres la porcelaine. Il y a, indépendamment des questions d'émail cru ou cuit et de peinture sur ou sous-émail, d'autres raisons qui tiennent à la nature même de la terre employée. Sans doute le génie se joue des difficultés, et, que M^{me} Escalier peigne ses fleurs, M. Benner ses oiseaux, ses lézards, ses branches vives, M. Ranvier ses baigneuses, M. de Mol ses centaures et ses Phœbés sur faïence ou sur porcelaine, le résultat sera toujours beau; mais cela n'infirme en rien, selon nous, l'opinion que nous venons d'émettre sur la convenance particulière de l'une ou de l'autre matière à l'un ou à l'autre genre de sujet.

Si nous avons dû nous borner à l'examen des produits réunis cette année dans le palais de l'Exposition à Londres, nous nous serions trouvé, comme nous venons de le dire, dans l'impossibilité de remplir la partie de notre tâche qui concerne plus spécialement l'industrie limousine; mais il ne nous était point indispensable d'avoir sous les yeux des échantillons de cette industrie, et c'est pourquoi, après avoir commencé notre voyage en allant chercher à Limoges même les renseignements dont nous avons besoin pour écrire la partie de ce rapport qui a trait au grand centre céramique français, plus heureux que les délégués ouvriers de 1862, qui regrettèrent si fort de n'avoir pu visiter quelques

usines d'Angleterre, nous allâmes passer au milieu même du grand centre céramique anglais, le Staffordshire, une partie du temps qui nous était accordé pour notre visite à l'Exposition.

Au moment où nous arrivâmes à Stoke-upon-Trent, une petite révolution, à laquelle son caractère tout pacifique n'ôte rien de son importance, venait de s'y accomplir. M. Campbell, successeur de M. Minton dans l'administration générale de la maison Minton et C^{ie}, venait d'abolir la *fente*; autrement dit, pour ceux qui ne sont pas initiés à la signification de ce mot de la langue céramique, il venait de décider que désormais, dans sa fabrique, les ouvriers tourneurs et mouleurs ne seraient plus responsables des accidents qui peuvent survenir, durant la cuisson, aux objets fabriqués par eux, et seraient payés pour les produits tels qu'ils sortent de leurs mains et non tels qu'ils sortent du four. On comprend que ces ouvriers n'ayant rien à voir à l'aménagement et au chauffage du four, il est souverainement inique de les rendre responsables de dégâts et d'accidents qui ne dépendent point d'eux. C'est là cependant ce qui jusqu'ici s'est fait partout. A M. Campbell revient l'insigne honneur d'avoir généreusement porté la hache à la racine d'un des plus grands abus dont jamais les ouvriers aient eu à se plaindre, abus qui, du reste, a donné naissance à presque toutes les grèves des ouvriers porcelainiers. La *fente* ne s'en relèvera pas; peu à peu tous les patrons seront forcés de suivre l'exemple de la maison Minton, laquelle, par sa prudente générosité, s'est d'avance mise à l'abri de la grève qui déjà menace les maisons anglaises qui persisteraient à vouloir maintenir cet usage détesté.

Nous avons l'intime conviction que patrons et ouvriers gagneront à cette réforme; car les patrons auront d'autant plus le droit de se montrer sévères au sujet des défauts résultant réellement de l'inhabileté ou de la négligence de l'ouvrier, qu'ils n'auront plus l'injuste pouvoir de faire peser sur lui la responsabilité d'accidents de cuisson qui échappent à son contrôle; et les ouvriers, s'ils ne veulent se voir taxés de négligence ou d'inhabileté, et, à la longue, privés d'ouvrage, seront obligés d'apporter plus de soin que jamais à leur travail. Aussi le résultat nécessaire de cette réforme nous paraît-il devoir être, en même temps que de meilleurs rapports entre patrons et ouvriers, une amélioration sensible dans l'ensemble de la main-d'œuvre.

Il est pour nous avéré que l'existence d'une puissante agglomération ouvrière est favorable, ce n'est pas assez dire, indispensable au développement de toute grande industrie. Disons donc quelques mots des conditions d'existence que se sont faites les ouvriers céramistes anglais : on peut bien dire *se sont faites*, car, bien qu'ils n'aient encore, que nous sachions, donné suite à aucune tentative d'association de production, il n'en est pas moins vrai que c'est par l'association, patiemment, persévéramment pratiquée, qu'ils ont obtenu les avantages considérables dont ils jouissent. Qui peut dire même que l'idée d'abolir la *fente* fût venue à M. Campbell, s'il n'eût appris par le journal des ouvriers que la *Trade-Union* des céramistes, union très-fortement organisée, très-active et dont les différentes branches comptent, dans le Nord-Staffordshire seulement, environ 3,500 membres, se proposait de faire prochainement grève pour obtenir l'abolition de cette vieille et inique coutume, source de tant de mécontentements et d'animosités ?

Droit de réunion, droit de coalition, lois sur le travail dans les manufactures, augmentation des salaires, diminution du nombre d'heures composant la journée normale, tout, — sauf peut-être le demi-congé du samedi sans diminution de paye, lequel a été généralement concédé sous la pression de l'influence cléricale, soucieuse d'enlever leur arme la plus terrible aux partisans de la sécularisation du dimanche, — tout, disons-nous, est, pour les ouvriers, le fruit de l'association.

« Les prix de façon, écrivaient en 1862 les délégués français, n'entrent pour rien dans la concurrence qu'on nous fait; au contraire, les ouvriers anglais sont mieux rétribués que nos ouvriers français; ils sont tous logés dans la fabrique ou à ses frais; des fournisseurs les approvisionnent à des prix au-dessous des nôtres; enfin la vie de famille est à meilleur marché que chez nous. Ces renseignements nous ont été donnés par des compatriotes engagés dans des fabriques anglaises. »

Les délégués assurément furent induits en erreur lorsqu'ils affirmèrent que tous les ouvriers étaient logés dans les fabriques ou à leurs frais, et que toutes les fabriques avaient des fournisseurs pour approvisionner leurs ouvriers à des prix au-dessous des prix courants; mais il est bien certain que les ouvriers anglais font de moins longues journées, sont mieux payés, et que, grâce à leurs

associations, leur salaire, au lieu de valoir relativement moins, comme on serait d'abord tenté de le croire, en pensant à la cherté relative de la vie en Angleterre, vaut absolument et relativement plus.

Il est juste de dire, d'un autre côté, que les ouvriers anglais n'élèvent point la prétention de travailler quand bon leur semble et selon l'inspiration du moment, mais font régulièrement, constamment, sauf les cas où tout le monde chôme, leurs cinq journées et demie par semaine, lesquelles d'ailleurs leur sont payées comme six. Grâce à cette habitude de régularité, ils arrivent, bien qu'ils soient moins vifs au travail que les ouvriers français, à une production considérable, et l'on n'entend pas constamment en Angleterre, comme en France, les patrons se plaindre que les ouvriers restent quelquefois plusieurs jours sans paraître à l'atelier, ne travaillant qu'à bâtons rompus, quand il leur plaît, et perdant par leur faute, tout en faisant un tort considérable à la fabrique, beaucoup d'argent qu'ils pourraient gagner. Notez que cette habitude de régularité est contagieuse, et que les Français qui travaillent en Angleterre font aussi très-régulièrement leurs cinq journées et demie par semaine, comme les Anglais.

La journée de travail est actuellement, dans la maison Minton qui vraiment donne le ton à la plupart des fabriques, de neuf heures pour les ouvriers et de huit heures pour les peintres. A 6 heures du soir la fabrique ferme et tout le moude s'en va. Le samedi tout travail cesse à 1 heure.

D'après ce que nous a dit M. Arnoux, directeur de la fabrique, le salaire d'un bon ouvrier ordinaire est de 45 à 50 francs par semaine. Il faut alors que les salaires soient, chez MM. Minton et C^{ie}, plus élevés qu'ailleurs, ou qu'on y emploie des ouvriers de premier ordre, car cette moyenne est sensiblement plus forte que celle qui nous a été donnée, pour tout le Staffordshire, par un homme en position d'être bien informé, M. W. Owen, rédacteur en chef du *Potteries Examiner*. D'après lui, les ouvriers porcelainiers gagnent d'une à deux livres sterling par semaine, et la moyenne est de 28 à 30 shillings, ce qui fait un peu plus de 6 francs par jour. Les ouvriers manœuvres gagnent 18 shillings par semaine, 3 fr. 75 cent. par jour; les femmes les moins rémunérées, de 10 à 12 shillings, environ 3 francs. Quant aux peintres, ils gagnent d'une livre et demie à trois livres sterling par

semaine, c'est-à-dire de 6 fr. 25 cent. à 12 fr. 50 cent. par jour. Ces chiffres sont vagues, mais il est impossible d'arriver à une moyenne exacte des salaires quand on a affaire à des catégories d'ouvriers aussi différentes que le sont des ouvriers artistes, dont la profession exige des études et un long apprentissage, et des ouvriers manœuvres, qui tout simplement travaillent dans les fabriques parce que, sans apprentissage aucun, ils y trouvent à gagner un peu plus qu'aux travaux des champs ou des routes.

Selon qu'on classe les salaires par catégorie ou qu'on les prend en bloc, on arrive donc à des résultats très-différents, mais qui ne sont exacts ni les uns ni les autres. Admettons pour le moment que la moyenne du salaire d'un peintre soit, à Limoges, de 5 fr. 50 cent. à 6 francs; celle d'un ouvrier tourneur, de 4 francs à 4 fr. 50 cent.; celle d'une ouvrière mouleuse, de 1 fr. 90 cent. à 2 francs; celle d'un manœuvre, de 2 francs à 2 fr. 50 cent.; celle d'une ouvrière manœuvre, de 1 fr. 35 cent. à 1 fr. 50 cent.: il est évident que si vous faites une masse de salaires si différents, la moyenne ne sera ni celle du salaire des ouvriers artistes, ni celle du salaire des manœuvres. Sans donc rechercher une exactitude trop difficile, sinon impossible à obtenir, et prenant les chiffres ci-dessus comme moyennes approximatives, non d'un salaire unique, qui n'a pas d'existence réelle, mais des divers salaires de la porcelaine, nous regardons comme un fait absolument certain que les salaires des ouvriers anglais sont d'un bon tiers plus élevés que ceux des ouvriers français et particulièrement que ceux des ouvriers de Limoges. Mais ce n'est pas tout, car, ainsi que nous l'avons déjà dit, grâce à l'association, qui n'a à craindre en Angleterre ni les sévérités de la justice ni l'effet des préjugés dont n'a pas encore su se débarrasser la bourgeoisie française, ce salaire des ouvriers anglais est, tout à la fois, absolument et relativement plus élevé que celui des ouvriers français. En effet, tandis que les bienfaits de l'association se réduisent pour nos ouvriers à un secours de deux ou trois francs par jour en cas de maladie, ces bienfaits sont pour les Anglais aussi variés que nombreux.

D'abord les *Trades-Unions* ne sont point, comme on le croit généralement, des sociétés établies uniquement en vue de grèves à soutenir. Il est bien vrai qu'elles servent incidemment, par les secours que les ouvriers y trouvent, en cas de chômage, à alimenter les grèves; mais le but en vue duquel elles sont organi-

sées est beaucoup plus élevé et beaucoup plus compréhensif. Les *Trades-Unions* sont, en réalité, des sociétés d'assurance mutuelle contre la maladie, les accidents, les frais d'enterrement et besoins immédiats de la famille du décédé, le chômage, l'abaissement des salaires et le trop-plein du marché au travail, trop-plein auquel ces sociétés opposent l'émigration, dont elles font les frais pour ceux de leurs membres qui veulent partir pour les colonies. Entre ces sociétés, dont plusieurs sont très-riches, et nos pauvres sociétés de secours mutuels, il y a une terrible différence, et toute à l'avantage des ouvriers anglais qui, pour une somme modique régulièrement versée¹, se trouvent assurés contre presque tous les risques qu'un ouvrier peut courir.

Une autre institution qui contribue beaucoup à augmenter la valeur relative du salaire des potiers anglais, c'est celle des associations coopératives de consommation. Grâce à ces associations, les ouvriers se procurent au prix de gros ce qu'ils se procuraient jadis non pas seulement au prix de détail, mais, ce qui est autrement ruineux, au prix de crédit. Il faut dire cependant que les *Cooperative Stores* du Staffordshire sont loin d'être aussi prospères que ceux du Lancashire et du Yorkshire. Cela tient à ce que, dans les temps de prospérité industrielle, les ouvriers du Staffordshire gagnent d'assez bons salaires pour ne pas sentir, aussi vivement que les ouvriers qui travaillent le coton, le besoin de tirer le meilleur parti possible de l'argent qu'ils gagnent. Ces *Stores* n'en sont pas moins, même dans le Staffordshire, une source de bénéfices très-appreciables. Ils ont, avec les cercles ouvriers (*Working men's Clubs*) et les *Trades-Unions*, un autre avantage, celui d'initier ceux qui en sont membres à l'administration, au maniement des affaires, et de les préparer à une forme plus haute et plus difficile d'association, l'association de production. Il n'y a point encore, en Angleterre, que nous sachions, de fabriques de poteries où le principe de la participation des ouvriers aux bénéfices ait été appliqué, comme dans les houillères de Whitwood et de Methley-Junction; mais, bien que d'une façon toute bénévole de la part des patrons, le droit des ouvriers à une part des bénéfices est implicitement reconnu dans la maison Minton, où, nous a dit

¹ Cette contribution varie entre 3^d (30^e) et 1^{sh} (1 fr. 25) par semaine. Les meilleures sociétés sont naturellement celles où la contribution hebdomadaire est de 1 fr. 25.

M. Arnoux, chaque inventaire est suivi d'une distribution de gratifications aux employés et ouvriers de la fabrique. Il y a loin de là à une association véritable; mais nous ne pouvons constater que ce qui se fait et non ce que nous voudrions voir faire.

S'il n'y a pas, dans le Staffordshire, d'association entre patrons et ouvriers, il y a, en revanche, une institution dont le besoin se fait bien vivement sentir parmi nous, c'est un conseil d'arbitrage et de conciliation (*Board of arbitration*), composé de représentants élus des ouvriers et des patrons, et chargé de décider souverainement sur toutes les questions de salaires, d'engagements, de règlements d'atelier, qui menacent de troubler l'harmonie si nécessaire à la prospérité de toute industrie. Les deux articles les plus importants du contrat synallagmatique qui établit ce tribunal arbitral, sont celui qui porte que, tant qu'une affaire sera pendante, le travail continuera dans les conditions existantes, mais que la décision du conseil, une fois prononcée, remontera au jour où la contestation se sera élevée; et celui qui enjoint aux parties, comme préliminaire de conciliation, de tâcher de s'entendre pour présenter au conseil un exposé de l'affaire rédigé en commun. C'est à l'influence du journal des ouvriers potiers, *The Potteries Examiner*, qu'est due la création de ce tribunal arbitral.

Dès 1844 les ouvriers potiers du Staffordshire commencèrent à soutenir de leurs économies un journal dévoué à leurs intérêts; mais en 1864 ils se réunirent pour faire les fonds d'un journal exclusivement à eux, et en 1867 ils confièrent la rédaction de ce journal à un de leurs compagnons, M. W. Owen, ex-ouvrier tourneur. Ce journal, qui, en 1867, tirait à environ 2,000 exemplaires et n'était soutenu que par les ouvriers de quelques fabriques, tire maintenant à plus de 5,000, et bien, qu'il ait conservé son titre de *Potteries Examiner*, est soutenu par tous les corps d'état du district. Depuis deux ans, il se compose dans une imprimerie coopérative qui appartient aussi aux ouvriers. Le résultat de tous ces efforts est que le journal, qui autrefois coûtait à chaque membre de l'association 40 centimes par mois, outre son abonnement, n'en coûte plus aujourd'hui que 10 et rapportera peut-être de l'argent quand les dépenses que l'on a dû faire pour l'établissement de l'imprimerie coopérative seront couvertes.

Nous considérons l'existence d'un pareil journal comme un des traits les plus caractéristiques de l'intelligence des ouvriers potiers

du Staffordshire, de leur esprit d'ordre et de suite, de leur persévérance, et du juste sentiment qu'ils ont des nécessités de leur époque et des conditions de tout progrès économique et politique. Comment des ouvriers qui entretiennent de leur bourse des cercles, des bibliothèques, des salles de lecture, des instituts ouvriers, des associations coopératives, des *Trades-Unions* et un grand journal hebdomadaire, et ont de plus à leur portée d'excellentes écoles primaires et des écoles d'art où abondent les meilleurs modèles, — c'est du moins le cas pour l'*Art-School* de Stoke-upon-Trent, que nous avons visitée, — ne feraient-ils pas dans toutes les directions les progrès les plus sérieux, surtout quand ils ont au milieu d'eux, pour leur donner l'impulsion artistique, des peintres étrangers accomplis dans leur art.

« L'impulsion donnée, nous disait un de ces derniers, est très-sérieuse. Les Anglais prennent un grand intérêt à leur travail et sont avides de leçons et de conseils. Ils sont plus lents que nous et s'étonnent de notre fougue et de la quantité aussi bien que de la qualité du travail que nous pouvons abattre dans un temps donné. De plus ils ne comprennent pas que, même pour soi, on travaille le dimanche, de sorte qu'ils n'étudient que le soir ou dans la demi-journée du samedi. Mais si leurs progrès sont lents, ils n'en sont pas moins considérables. Ils sont avides de connaissances de tout genre. Un des peintres français récemment arrivés à Stoke, M. Ancel, donne à ses camarades d'atelier des leçons de français très-bien suivies. Du reste, la plupart des bons peintres ont déjà une teinture du français. »

Qu'ils seraient étonnés, ces ouvriers anglais, si on allait leur dire que « c'est en France et en Angleterre que l'art céramique a fait le plus de progrès, » mais que « c'est dans ce dernier pays qu'il a cessé d'être original et national ¹. »

Cessé d'être national, dans le pays où les noms de Wedgwood, de Copeland, de Minton, de Doulton, sont des *household words* dont on est aussi fier que des noms les plus célèbres dans l'histoire!

Cessé d'être original, parce que, après avoir fait du Sèvres ou du Limoges, on fait du persan ou du japonais! Mais ne fait-on que cela! Sans doute, l'imitation règne jusqu'à un certain point en Angleterre, comme partout; et il est vraiment difficile de n'imiter personne en faisant des plats, des assiettes, des théières, des

¹ Rapport de M. Viollet-le-Duc, page 20.

aigüères, voire même des porcelaines ou faïences architectoniques et décoratives.

« C'est imiter quelqu'un que de planter des choux, »

a dit Musset, se défendant lui-même d'être un imitateur de Byron, et les fabricants anglais pourraient en dire autant. Mais ce que nous devons reconnaître, nous, d'abord parce que c'est juste, et ensuite parce que le contraire ne pourrait que nous induire dans la plus déplorable des erreurs, c'est que le nombre, la variété, la richesse, la beauté des produits céramiques fabriqués aujourd'hui en Angleterre dépasse tout ce qu'on aurait pu prévoir. Que l'éducation artistique des Anglais ne soit pas encore aussi développée que la nôtre, c'est un fait; mais ils ont l'amour du beau, la passion de s'instruire et une ténacité qui ne connaît les obstacles que pour les vaincre.

« Nos écoles d'art, » ce sont les propres paroles du rédacteur des *Potteries Examiner*, « ne sont pas encore dans la situation florissante où nous désirons les voir; mais chacun ici comprend que cette question d'éducation artistique a été trop longtemps négligée, et nous pouvons, dès à présent, compter que la prochaine génération verra parmi nous une augmentation considérable dans le nombre des ouvriers artistes. Sans doute, — nous sommes forcés de l'avouer, — il n'y a encore parmi nous que trop d'ignorance et de dissipation, et c'est contre ces fléaux destructeurs que nous avons à lutter; mais, tout bien considéré, notre district est dans une bonne voie: nos ouvriers apprennent à travailler avec foi, courage et patience à leur propre émancipation et au progrès de leur industrie, et nous n'avons pas à craindre que, dans la marche glorieuse où les nations rivalisent à qui se distinguera dans les arts de la paix et de la civilisation, l'Angleterre trouve dans les *Staffordshire Potteries* un sabot pour enrayer son char. »

On peut donc affirmer que l'industrie céramique anglaise se trouve dans les meilleures conditions possibles pour jouir de tous les avantages qui résultent d'une des causes les plus actives de toute prospérité industrielle, une puissante agglomération ouvrière. Mais ce n'est là qu'un avantage entre beaucoup d'autres. Au point de vue des matières employées¹, du combustible surtout, ils sont

¹ Il en est, l'acide borique, par exemple, pour lesquelles nous sommes tributaires des Anglais.

très-favorisés par la nature ; et, après tout, il n'est pas dit qu'ils ne trouveront jamais ce qui leur a manqué jusqu'ici pour faire de la porcelaine dure, un beau kaolin à des prix abordables et une terre réfractaire capable de supporter le grand feu nécessaire à cette fabrication. Or, s'ils les trouvent, nous pouvons être sûrs de voir cesser, comme par enchantement, leurs dédains pour la porcelaine dure, dédains qui ne sont au fond que ceux du renard pour les raisins auxquels il ne pouvait atteindre.

Que les Anglais disent, en effet, qu'ils ne tiennent nullement à faire de la porcelaine dure, que le kaolin de Limoges est trop caillouteux, que celui de New-Jersey est trop éloigné, que l'un et l'autre sont trop chers, que d'ailleurs la porcelaine tendre convient mieux à la peinture, et qu'enfin la porcelaine anglaise est préférable puisqu'elle est préférée, ce qui, disent-ils, est incontestable, son prix étant plus élevé que celui de la nôtre ; tout cela est bel et bon, mais s'ils avaient pu faire de la porcelaine dure, ils en auraient fait. Voici, à cet égard, ce que nous trouvons dans l'un des rapports officiels anglais sur l'Exposition de 1871, celui de M. Arnoux.

« Il ne se fabrique point de porcelaine dure en Angleterre. MM. Minton, il y a une vingtaine d'années, essayèrent d'introduire dans notre pays la fabrication de ce genre de porcelaine. Mais, outre la difficulté qu'ils trouvèrent à se procurer une terre réfractaire qui pût supporter l'énorme chaleur nécessaire au succès de cette fabrication, l'absence d'ouvriers ayant l'expérience de procédés si différents de ceux qui sont en usage en Angleterre les força de renoncer à leur dessein.

« Nous n'avons donc, en Angleterre, qu'une sorte de porcelaine que nous appelons *China*, et qui diffère de la porcelaine dure en un point essentiel, c'est qu'elle contient, mêlée à sa pâte, une certaine proportion de poudre d'os calcinés. Ce mélange permet de cuire la porcelaine à un degré de chaleur beaucoup moins élevé, la durcit, l'empêche de se déformer pendant la cuisson, et lui donne plus de blancheur et de transparence. La poudre d'os, composée principalement de phosphate de chaux, qui n'est pas fusible et que ne décompose aucun des silicates avec lesquels elle est en contact, n'entre pas en combinaison et forme ce que l'on peut appeler l'ossature, le squelette des pièces. Doué d'une grande puissance de résistance à l'action du feu, ce phosphate

n'en est pas moins légèrement transparent, et il le devient beaucoup plus quand il est dilué dans une mixture fusible comme celle qui est faite d'argile de Cornouailles et de feldspath. Un simple essai fait avec cette pâte mélangée d'abord, puis non mélangée de couleur plus, suffit pour prouver que le phosphate de chaux donne de la blancheur à la porcelaine.

« Le phosphate est de la plus grande utilité à nos potiers, car, autrement, nous serions forcés de faire notre porcelaine d'après les procédés autrefois en usage à Sevres et à Chelsea, et ces procédés sont aussi difficiles qu'ils sont coûteux. La présence de ce phosphate de chaux est donc le signe caractéristique de notre porcelaine anglaise.

« Aux avantages énumérés plus haut, il en faut ajouter un autre, et non le moindre : c'est que nous pouvons, sur cette pâte, employer une couverte douce et vitreuse, semblable sous quelques rapports à celle du vieux Sevres, et dont nous activons la vitrification par l'introduction de borax, d'oxydes de plomb et d'autres ingrédients chimiques. Cet email, suffisamment doux pour agir comme fondant sur les couleurs employées par le peintre, s'amalgame avec elles de telle façon que la peinture semble avoir été faite *sous* et non *sur* email. C'est précisément l'apparence de fini que donne ce procédé qui fait si fort rechercher aujourd'hui le vieux Sevres. Avec de pareils avantages, il n'y a pas de raison pour que nous ne soyons pas satisfaits de notre fabrication, d'autant plus que les procédés de cette fabrication nous sont propres, et que, ayant à soutenir la concurrence de nos voisins, nous pouvons le faire avec des matières tout aussi belles et mieux adaptées que les leurs aux exigences de l'art. Ce n'est assurément pas un mince avantage, lorsque nous avons à choisir un fond de couleur pour notre porcelaine, que de pouvoir employer le bleu turquoise, le rose Dubarry et autres nuances interdites à la porcelaine dure. »

« Que la porcelaine tendre des Anglais, moins propre au service de table que notre porcelaine dure, puisqu'elle se raye facilement sous le couteau, convienne mieux aux pièces de fantaisie : que leur pâte soit plus plastique, plus mallable, moins sujette aux coups de feu : que leur email empâte moins les reliefs et conserve mieux que le nôtre la ligne et les détails : que grâce à la fusibilité de cet email ils obtiennent des couleurs d'une richesse vraiment

remarquable et d'une intensité de ton plus difficile à obtenir sur notre porcelaine où les couleurs, quoique vitrifiées, restent à la surface de notre émail dur; que le bleu turquoise, ce bleu turquoise hors duquel, paraît-il, il n'y a pas de salut, soit, dans l'état actuel de nos connaissances chimiques, interdit à la porcelaine dure, dans la couverte de laquelle il n'entre pas assez de plomb; c'est ce que, dans une certaine mesure, on peut admettre. Mais nous ne voyons réellement aucune raison pour que nos fabricants ne fassent pas, au grand feu de moufle, sur la porcelaine dure, le rose Dubarry tout aussi brillant que sur la porcelaine tendre; et nous pourrions citer des hommes du métier, et des plus compétents, qui sont d'avis que, pour y réussir, il ne faut que de l'application et de la persévérance. Quant aux autres nuances, notamment au fameux bleu turquoise, et à la richesse de ton des couleurs de la porcelaine douce, nous ne saurions admettre qu'il soit à tout jamais impossible de les obtenir, si l'on veut modifier l'émail de la porcelaine dure à l'aide de matières vitrifiables se liant complètement par leur fusibilité à cette porcelaine. C'est l'opinion de M. Lissac, délégué décorateur de Limoges à l'Exposition de 1862. « Nous ne pouvons, dit-il, changer nos matières premières; mais il n'est pas impossible de les amalgamer dans certaines et différentes proportions, comme les pâtes tendres, dans l'émail desquelles entre une certaine quantité de verre. Ce sont des recherches à faire. »

Quoi qu'il en soit de cette question d'émail et de couleurs, que nous n'avons soulevée qu'incidemment, nous avons montré que les Anglais, de leur propre aveu, n'ont renoncé à faire de la porcelaine dure que parce qu'ils n'ont pas pu en faire, et que leur enthousiasme pour la porcelaine tendre repose en partie, bien qu'ils ne l'avouent pas, sur la conviction de leur impuissance actuelle à faire de la porcelaine semblable à celle de Limoges. Gardons-nous cependant de nous réjouir de cet insuccès de nos voisins; car ce qu'ils n'ont pas fait encore, ils le feront peut-être demain: ils ont déjà su tirer un si admirable parti des matières que la nature a mises à leur disposition, que l'on peut aisément croire qu'ils ne laisseront perdre aucun des secours que le progrès des découvertes, dans le champ de la nature ou dans celui de la science, pourra leur apporter.

Au moment même où nous visitons l'Exposition de Londres, il

était incidemment question, à la Chambre des communes, d'un nouveau kaolin découvert en Irlande. C'est le 17 juillet dernier, dans un discours à l'appui d'un projet de rachat des chemins de fer irlandais présenté par lui à la Chambre des communes, que sir R. Blennerhasset a dit : « Il y aurait immanquablement un vaste accroissement de l'industrie minière en Irlande, si la houille pouvait y être distribuée à des prix inférieurs à ceux d'aujourd'hui. *Il existe en Irlande, pour ne citer qu'un exemple, un des plus beaux kaolins qui soient au monde, et avec lequel on pourrait faire de magnifique porcelaine*¹; mais il serait nécessaire pour cela qu'un abaissement des prix de transport par les voies ferrées rendit la houille abordable. »

Il faudrait bien peu connaître les Anglais pour ne pas être certain qu'ils rendront abordables et la houille et le kaolin et tout ce que l'Irlande ou l'Angleterre pourront produire ou recevoir. Déjà le marquis de Hartington, secrétaire d'État pour l'Irlande, s'est rallié, au nom du gouvernement, au projet de sir R. Blennerhasset ; la question du rachat des chemins de fer et de l'application de tarifs réduits et uniformes est à l'ordre du jour chez nos voisins, et ce n'est pas en Angleterre, comme chez nous, une question de parti : whigs et tories, libéraux et radicaux, tous voteront ensemble, on peut le prévoir, pour inaugurer dans leur pays une réforme qui sera au transport des marchandises et des voyageurs ce qu'a été au transport des lettres la réforme inaugurée en 1840 par sir Rowland Hill et imitée par nous en 1848 seulement.

Les manufacturiers anglais, du reste, nous ont prouvé qu'ils peuvent nous faire concurrence avec n'importe quelles matières ; et la rareté même de certains produits naturels, tels que la pierre à bâtir, les a poussés dans une voie très-originale, n'en déplaise à M. Viollet-le-Duc, celle de la fabrication des terres cuites et faïences architectoniques et décoratives, voie dans laquelle ils ont accompli des progrès dont il est absolument impossible de se faire une idée si l'on n'a pas vu les constructions nouvelles de l'*Albert Hall* et du *South-Kensington Museum*. A ceux qui ne peuvent aller voir de leurs propres yeux ces œuvres vraiment extraordinaires, nous recommandons la lecture des rapports de

¹ Il paraît même que quelques-uns des objets exposés cette année par la maison Mortlock et par la *Worcester Company* ont été faits avec cette nouvelle argile de Belleck (Irlande).

MM. Gruyer et de Luynes sur l'Exposition de 1871, et particulièrement les pages 95 à 98 du rapport de M. Gruyer. Il est impossible de rendre en termes plus éloquents une justice plus complète à de plus méritoires efforts.

Pour nous, d'ailleurs, et il nous paraît que les Anglais sont du même avis, il n'y a pas de matières viles. Nous n'irions point jusqu'à affirmer, avec M. Jacquemart, que « les choses sans valeur intrinsèque sont les seules qui se puissent conserver¹; » et, bien qu'il soit parfaitement exact que « l'extrême Orient, la Chine, l'Inde, la Perse, le Japon, employaient le grès et la porcelaine bien avant que la Grèce couvrit de ses élégants décors la terre grossière et perméable réservée maintenant aux plus vulgaires usages², » nous croyons qu'il n'est point vrai que « le choix des matières de l'industrie a été à l'inverse des temps³. » C'est là, selon nous, une erreur historique due tout simplement à l'ignorance dans laquelle nous sommes sur l'extrême antiquité des civilisations chinoise, indienne, persane et japonaise. Mais nous tenons, en revanche, pour certain que la façon de travailler des matières réputées fines ou grossières importe infiniment plus, au point de vue de l'art, que la finesse ou la grossièreté première de ces matières elles-mêmes. Les plus grossières en apparence peuvent, à force d'être travaillées, broyées, triturées, tamisées, lavées, acquérir, sous la main de l'homme, une finesse de grain, une beauté, dont au premier abord on ne les aurait jamais cru susceptibles.

C'est ce qui est arrivé pour certains grès cérames, pour certaines terres de couleur dont la finesse de grain et les nuances foncées et chaudes offrent au peintre des fonds sur lesquels, grâce à une palette de couleurs opaques où se trouve un très-beau blanc, l'artiste arrive à produire *sous émail* des empâtements de couleurs aussi riches et puissants que ceux de la peinture à l'huile. Et qu'on ne vienne pas nous parler d'imitation : ce n'est pas là de l'imitation de la peinture à l'huile; c'est un genre nouveau, créé avec des éléments nouveaux. La maison où se font ces belles choses est encore la maison Minton, et le peintre, M. Mussill. Nous ne croyons pas nous tromper en leur prédisant, pour l'an prochain, un grand

¹ *Merveilles de la céramique*, II, 295.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

succès à l'Exposition de Vienne. Il manque une couleur, le vermillon, à la palette dont nous venons de parler; mais M. Arnoux et M. Mussill sont hommes à le trouver.

Qu'ont de commun avec la porcelaine, nous diront les fabricants limousins, ces grès cérames, ces pâtes opaques et colorées? N'allez-vous pas aussi nous conseiller de les imiter? — Assurément non. Rien ne serait plus ridicule et plus funeste à l'industrie limousine que de méconnaître sa propre nature et les conditions artistiques de son succès. Se donner beaucoup de peine pour déguiser de belle porcelaine blanche et transparente sous une couche de couleur opaque, nous paraît insensé. Mais les objets faits avec les pâtes opaques et colorées dont nous venons de parler sont vraiment beaux, d'une beauté très-différente évidemment de celle de la porcelaine, mais qui leur est propre et qu'il est impossible de méconnaître. Ils ont un cachet tout particulier et répondent, cela est certain, à des besoins et à des goûts nouveaux. Enfin, ils montrent avec quelle habileté les Anglais savent tirer parti des matières les plus ingrates en apparence pour satisfaire, autrement mais aussi bien que leurs rivaux, aux besoins de leur temps, en donnant à ces matières, par le travail qui les épure, la forme qui les ennoblit, la richesse et la délicatesse des peintures qui les décorent, une valeur artistique tout à fait inattendue. Qu'on ne s'attache pas à imiter ces beaux produits, c'est ce que nous désirons. Ce que nous désirons plus encore, c'est qu'on n'en fasse pas injustement et imprudemment fi, mais qu'on leur donne l'attention qu'ils méritent, — et que, du reste, bon gré mal gré, ils obtiendront, — qu'on les étudie, et qu'on puise, dans les réflexions et les comparaisons dont ils pourront être la source, des idées nouvelles et des procédés nouveaux, à l'aide desquels on pourra réaliser, avec des matières différentes, le genre de beauté et d'utilité qui légitime leur succès.

Il est bon de ne pas oublier que « ce fut en examinant les produits céramiques anglais à l'Exposition de 1855, que M. Deck conçut l'idée de créer en France une poterie artistique qui nous faisait complètement défaut¹. M. Deck s'attachait-il à copier tout simplement les Anglais? Pas le moins du monde. Il se fit créateur à son tour, et il est aujourd'hui, pour les Anglais eux-mêmes, un

¹ Rapport de M. de Luynes, page 119.

maître incomparable. C'est ainsi que le génie s'inspire, et que, loin de se faire servilement imitateur, il s'élève, par la contemplation des belles choses, à de nouvelles et plus belles conceptions.

Les grandes plaques décoratives de la maison Collinot suggèrent des réflexions analogues à celles que nous venons de faire à propos de la maison Deck. Mais un exemple suffit : inutile de s'appesantir sur un point que l'histoire de tous les peuples, tour à tour imitateurs et inventeurs, a, depuis longtemps, mis en pleine lumière.

Les délégués ouvriers à l'Exposition de 1862 estimèrent à 10 p. o/o environ l'avantage que donnaient sur nous aux Anglais les grandes ressources qu'ils possèdent en combustible. Ils sont restés, croyons-nous, fort au-dessous de la vérité. La houille de première qualité coûte dans le Staffordshire de 14 à 15 francs la tonne; la qualité moyenne, de 10 à 11 francs; la houille en petits morceaux dite *slack*, 7 francs 30 cent. En mêlant le *slack* à la bonne houille, on obtient, avec une forte réduction de prix, un feu magnifique. Puis, en Angleterre, on sait économiser le combustible, « tandis qu'en Limousin, nous disait M. Arnoux, à qui nous demandions son avis sur ce point, il se fait un vrai gaspillage de combustible. » Cette opinion n'est pas seulement celle des étrangers. Un artiste dont personne à Limoges ne méconnaît le talent, M. Baylac, nous écrivait naguère à ce sujet : « Le mode de cuisson actuellement employé à Limoges, et partout ailleurs je suppose, — en cela M. Baylac se trompe, — est excessivement primitif, puisque les objets à cuire sont noyés dans les flammes qui s'échappent des foyers de combustion et qu'une proportion relativement faible du calorique produit est utilisée. Il est certain (et M. Baylac croit avoir trouvé les moyens d'opérer la cuisson dans de meilleures conditions, mais il n'a pas plus les ressources qu'il lui faudrait pour mettre ses idées à l'épreuve de l'expérience, que ne les eut le délégué décorateur de Limoges à l'Exposition de 1862, M. Lissac, pour faire ses essais de peinture sur émail au grand feu de four cuit seulement au feu de moufle), il est certain, dit-il, qu'au mode aujourd'hui en usage, il en sera substitué d'autres réalisant soit des économies de combustible, soit des économies de manœuvre, soit enfin celles qui peuvent résulter d'une diminution dans le nombre et la gravité des accidents de cuisson qui enchérissent tant les produits bons à livrer au commerce. » M. Baylac a raison,

mais nous croyons savoir que déjà, à Limoges même, on commence à entrer dans cette voie. Quant à l'Angleterre, on y est complètement entré : le rapport de M. Arnoux sur l'Exposition de 1871 en fait foi.

« Bien des améliorations, dit-il, ont été récemment introduites dans l'aménagement général de nos fabriques; plusieurs établissements nouveaux ont été construits sur des principes scientifiques dont l'application a eu principalement pour but une meilleure ventilation, l'emploi de machines à vapeur pour transmettre le mouvement aux tours et autres engins mécaniques, enfin le chauffage et le séchage des pièces au moyen de tuyaux où court la vapeur, réforme qui a permis d'abolir les séchoirs à air sec, lesquels, par l'épuisement qu'ils produisent chez ceux qui sont habituellement exposés à leur action, avaient si cruellement sévi sur la jeunesse du North-Staffordshire. Le même mode de chauffage à la vapeur a été appliqué aux presses à imprimer, et une nouvelle extension a été donnée au procédé de MM. Needham et Kite pour préparer les pâtes. Quelque mécontentement qu'aient causé les lois sur le travail dans les manufactures, lorsqu'elles ont été pour la première fois mises en vigueur, elles ont puissamment contribué à toutes ces améliorations. La consommation du charbon, bien que la quantité relative des pièces soumises à la cuisson ait constamment augmenté, a éprouvé une diminution considérable, avec réduction correspondante de l'émission de la fumée. Le barbare et ruineux mode de cuisson, en usage jusqu'aux dernières années, a été remplacé par une méthode plus rationnelle et plus scientifique, *grâce à laquelle au moins trente-trois pour cent du combustible, en poids, sont économisés.*

« Bref, nos établissements sont plus propres, mieux éclairés, plus salubres et conduits d'après de meilleurs principes économiques, état de choses très-satisfaisant lorsqu'il s'allie, comme c'est le cas, à une amélioration dans la qualité des produits et à un goût supérieur apporté à leur décoration ¹. »

¹ M. Arnoux, comme M. Bright, qui si longtemps ne vit dans les *Factory Acts* qu'une entrave à la liberté des manufacturiers, et, après s'être opposé de tout son pouvoir à ce qu'ils devinssent la loi du pays, a fini par reconnaître que les ouvriers et ceux qui prirent leur cause en main avaient raison, M. Arnoux fait, en grande partie du moins, honneur à ces lois des progrès accomplis durant les dernières années. C'est là un exemple de sincérité, d'indépendance d'esprit, aussi digne d'être reconnu et loué, qu'il est remarquable et rare.

Parmi tous les avantages dont jouit l'Angleterre, il en est un, le plus grand de tous peut-être, dont nous n'avons encore rien dit, c'est celui que représentent ces seuls mots : facilité, régularité, célérité des transports.

Qui peut mieux apprécier que ceux qui en sont privés, la tranquillité d'esprit qui peut résulter, pour des fabricants ou négociants, de l'assurance que les expéditions livrées dans la journée au chemin de fer seront enlevées au plus tard dans la nuit, et que la remise aux destinataires aura lieu aussitôt après l'arrivée des trains? Il faut avoir souffert tout ce qu'a souffert et souffre encore la ville de Limoges; avoir vu des commandes à elle adressées se rejeter vers l'Angleterre, parce que la compagnie d'Orléans refusait de transporter dans un délai un peu moindre que le temps réglementaire des quantités considérables de porcelaine demandées à jour fixe; avoir vu cette même compagnie prendre 14 jours pour délivrer un colis de Limoges à Lyon en tarif commun (notez que la distance entre ces deux villes est de 436 kilomètres, tandis que celle de Londres à Édimbourg est de 643, et cependant entre ces deux dernières villes l'enlèvement, le transport et la délivrance des marchandises prennent au plus de 30 à 40 heures. Le roulage, entre Limoges et Lyon, prenait 15 jours); il faut avoir vu la même compagnie prendre 5 jours pour transporter un colis à Bordeaux et y ajouter le délai pour la remise à domicile (le roulage accéléré prenait 4 jours); il faut avoir vu enfin les fabriques de porcelaine forcées de suspendre leurs travaux faute de combustible, pour se faire une idée juste du prix qui s'attache à la régularité, à la ponctualité, à la célérité des relations commerciales.

Combien l'Angleterre, qui cependant veut réformer comme trop lente et trop coûteuse toute son exploitation des chemins de fer, est, comparée à la France, heureusement partagée!

« La législation anglaise, lisons-nous dans l'*Enquête sur les chemins de fer*, publiée par la *Ligue pour l'extension et la liberté des voies de transport*, se contente d'un précepte : les marchandises doivent être transportées *le plus tôt possible*; elle ne fixe aucun délai de rigueur. Mais l'usage ici est supérieur à toutes les prescriptions réglementaires. En fait, les expéditions livrées dans la journée sont enlevées au plus tard dans la nuit; la remise aux destinataires a lieu aussitôt après l'arrivée des trains. Voici quelques exemples d'application :

« *Great Western*. Toute marchandise remise en gare avant 9 heures du soir est expédiée dans la nuit et délivrée au point extrême à 7 heures du matin. La distance de Londres à Bristol est de 192 kilomètres, et le délai de 12 à 14 heures.

« *De Londres à Exeter*, 313 kilomètres; délai maximum, 24 heures.

« *De Londres à Milford-Heaven*, 467 kilomètres; délai maximum, en empruntant plusieurs lignes et embranchements, 36 heures.

« *London and North-Western*, 483 kilomètres, 24 heures entre la réception et la remise.

« *Great Northern*. On reçoit et on délivre la marchandise nuit et jour; le chargement d'un train demande deux heures; on fait autant de convois qu'il faut, de façon à tout enlever. Le plus long trajet sur la ligne et ses prolongements est de 899 kilomètres. Les délais sont de 39 heures pour les denrées, et de 45 heures pour les marchandises de classes. »

Nous en passons.

« Il arrive souvent que la marchandise abonde d'une manière exceptionnelle, par exemple lorsque des navires, retardés par les vents contraires, arrivent en même temps. *La fermeture des gares pour encombrement ne s'est produite qu'une fois*; c'était à Liverpool. En prévision de la guerre entre le nord et le sud de l'Amérique, les filateurs de Manchester avaient voulu de suite emmagasiner leurs cotons. Quand la gare était pleine, on la fermait. Des expéditions ont pu être retardées d'un jour, jamais plus. La compagnie faisait la nuit les trains suffisants pour enlever les quantités reçues dans la journée. Cela dura sept jours. Il n'y a pas eu d'autre exemple de fermeture de gare en Angleterre. »

Heureusement pour l'Angleterre il en est ainsi; heureusement pour elle, ses compagnies de chemins de fer ne considèrent pas d'une façon tout à fait aussi absolue que les nôtres, que le public est fait pour les compagnies et non les compagnies pour le public. Oui, heureusement, car, qu'aurait fait, par exemple, la maison Minton, qui a ses fours à Stoke-upon-Trent et son *Art-Studio* à Londres (distance environ 230 kilomètres), si elle eût été exposée à se voir appliquer les délais que la compagnie d'Orléans inflige aux fabricants de Limoges? Il aurait fallu qu'elle fit construire des fours à Londres ou qu'elle transportât son *Art-Studio* à Stoke, où M. Coleman et les artistes qui travaillent avec lui ne veulent point

aller. L'entreprise eût été impossible. Mais nous aurons encore quelques mots à dire sur ce triste sujet. Constatons seulement que dans le discours où il a fait solennellement leur procès aux compagnies de chemins de fer irlandaises, sir R. Blennerhasset n'a rien dénoncé d'aussi scandaleux que les faits que nous avons cités et qui se sont passés à Limoges. Vraiment, il y a dans la façon dont ce centre céramique est traité par la compagnie d'Orléans de quoi faire sourire de mépris les Anglais et pâmer d'aise les Allemands.

Les Anglais, en effet, ne sont pas absolument les seuls dont nous ayons à redouter la concurrence. Les Allemands, depuis la guerre, cherchent à nous évincer de tous les marchés. Leurs articles sont inférieurs : ils s'efforcent de les améliorer; mais c'est surtout par la rapidité des transports et l'abaissement des tarifs qu'ils espèrent parvenir à nous supplanter. Dans un nombre infini de cas, le détaillant, qui ne le sait! préfère un article, même inférieur, qu'il peut livrer immédiatement, à un article supérieur qu'il lui faut attendre longtemps avant de pouvoir remplir l'ordre qu'il a reçu et toucher son argent. Il faudrait que nos rivaux fussent insensés, ce que certes ils ne sont point, pour ne pas faire entrer en ligne de compte, dans leurs calculs, les tarifs et les délais par lesquels nos compagnies de chemins de fer leur font si beau jeu.

Avons-nous enfin énuméré tous les avantages dont jouissent nos rivaux? Pas encore; car, à la publicité des transactions commerciales exposées dans des statistiques faites avec le plus grand soin, aux renseignements de toute sorte que les consuls d'Angleterre à l'étranger sont tenus de consigner dans des rapports dont nous avons vu, à notre grand étonnement, des exemplaires jusque sur les tables des cabinets de lecture du Staffordshire, à la liberté d'association qui donne tant de puissance à leur agglomération ouvrière, à l'abondance de certaines matières et notamment du combustible, à l'absence de toute entrave commerciale, à la régularité et à la rapidité des transports qui constituent vraiment la liberté du commerce intérieur, cette liberté qui, si nous n'avions en France l'habitude de faire passer la charrue avant les bœufs, aurait dû précéder la liberté du commerce extérieur, il faut ajouter encore la diffusion générale de l'instruction ordonnée par une loi qui appelle tout le corps électoral à élire les conseils (*Boards of education*) chargés de son application dans chaque localité. Ainsi, ce qui est encore pour nous une espérance, la plus haute, il est

vrai, est pour nos voisins une réalité, une loi, et une loi dont l'exécution n'est confiée qu'à eux-mêmes.

Mais c'est assez parlé de l'Angleterre. Venons à l'autre partie de notre tâche, à celle qui concerne le plus particulièrement la spécialité industrielle par laquelle le nom de Limoges, déjà célèbre dans le monde des arts par ses émaux, brille d'une gloire nouvelle et qui ne le cède en rien à la première, mais qui, comme toutes les gloires, a besoin, pour durer, de se rajeunir sans cesse aux sources éternelles du travail, de la science et de l'art.

TROISIÈME PARTIE.

Avant d'aller plus loin, qu'il nous soit permis d'offrir ici au directeur du Musée céramique de Limoges, M. Adrien Dubouché, et surtout à l'éminent fabricant qui a bien voulu nous communiquer un précieux travail fait par lui sur le développement de l'industrie céramique en Limousin, M. Henri Ardant, le tribut de gratitude que nous leur devons. Rendre hommage à qui hommage est dû est pour nous la plus douce des obligations. Nous sommes donc heureux de dire ici que sans le concours empressé que nous a donné M. Henri Ardant il nous eût été impossible de faire, dans le court espace de temps que nous avons pu consacrer à cette étude, un travail tant soit peu complet.

Raconter comment, vers 1765, M^{me} Darnet découvrit à Saint-Yrieix-la-Perche, en Limousin, une argile qu'elle crut contenir des matières savonneuses propres à nettoyer le linge;

Comment un pharmacien de Bordeaux, M. Villain, à qui des échantillons de cette argile furent envoyés, soupçonna cette terre singulière d'être le kaolin avec lequel les Chinois, depuis des siècles, et les Saxons, depuis quelques années, fabriquaient la porcelaine dure;

Comment ladite argile, traitée à Sèvres par d'habiles manipulateurs, fut reconnue pour un kaolin très-supérieur à celui d'Alençon qui avait servi aux premiers essais faits en France;

Comment MM. Grellet frères, encouragés par Turgot, intendant du Limousin, se mirent, à leurs risques et périls, à fabriquer la nouvelle porcelaine dans une manufacture de faïences où un four spécial fut établi dans ce but;

Comment ces messieurs, après avoir dépensé des sommes considérables, se virent dans l'impossibilité de continuer et obtinrent,

grâce à de puissantes protections, que leur fabrique devint une succursale de la manufacture royale de Sèvres;

Comment le roi, après avoir acheté la fabrique et l'avoir fait organiser sur le modèle de Sèvres par M. d'Arcet, de l'Académie des sciences, oublia de faire payer régulièrement la subvention promise, et comment 1789, et la guerre, et les assignats, et tout le tremblement révolutionnaire arrivèrent à point pour prendre la responsabilité de la ruine de l'industrie nouvelle, qui cependant ne fut pas si complètement ruinée, puisque, même en ces temps de troubles, de guerre et de refonte générale de nos institutions, la production qui, avant 1789, était en moyenne de 130,000 francs, ne descendit qu'à 80,000;

Comment l'initiative privée, — il faut citer ici le nom de MM. Alluaud frères, successeurs de MM. Grellet, — s'empara de cette industrie, qui ne voulait pas périr en Limousin, et, après avoir porté la production céramique, sous le règne de Napoléon I^{er}, à un chiffre de 230,000 francs, l'éleva, durant la période de paix qui suivit la Restauration, à un chiffre de 3 millions;

Comment, de progrès en progrès, cette belle industrie est arrivée à posséder, en 1872, en Limousin, près de 100 fours, dont 90 à Limoges même, lesquels, donnant un total d'environ 3,500 fournées, estimées à 2,700 francs chacune en moyenne, élèvent la production de notre grand centre céramique français à un chiffre approximatif de 10 millions de francs, auquel il faut ajouter environ 4 millions de francs, représentant le concours que la peinture et l'art décoratif apportent à cette précieuse et charmante industrie;

Oui, raconter tout cela en détail serait une belle et attrayante tâche et qui mériterait d'être accomplie, sinon avec plus de zèle, du moins avec plus de talent que nous n'en pouvons mettre à la rédaction de ce rapport. Mais, quelque intérêt que puisse nous offrir le passé de l'industrie céramique en Limousin, c'est l'avenir surtout qui nous préoccupe; et cet avenir est, de l'aveu des hommes les plus compétents, gros d'une révolution si imminente, si radicale, et qui, selon les dispositions morales et intellectuelles qu'y apporteront ceux parmi lesquels elle doit s'accomplir, sera si bienfaisante ou si funeste, qu'on ne saurait mettre trop de soin à en étudier les causes et à en prévoir les péripéties.

Des avantages dont, jusque vers le milieu du XIX^e siècle, le

Limousin a joui, pour la fabrication de la porcelaine, il en est qu'il conservera; il en est d'autres qu'il a irrévocablement perdus; d'autres enfin qu'il dépend de la population, patrons et ouvriers, de conserver ou de perdre.

Le plus grand parmi les avantages de la première catégorie est la possession de son beau kaolin. Les Anglais auront beau dire, ils auront beau faire monter jusqu'au ciel les louanges de la faïence fine et de la porcelaine tendre et de toutes les *demi* ou *semi-china*, aucune poterie au monde n'est comparable à la porcelaine faite avec le vrai kaolin. C'est de beaucoup la meilleure, la plus belle, la plus blanche, la plus translucide, la plus dure et la plus durable. Elle ne se raye point sous le couteau, comme les porcelaines anglaises, et est inattaquable, ce que celles-ci ne sont pas, au frottement et aux acides. Seule, parmi les poteries de toute sorte, la vraie porcelaine, comme le marbre, peut se présenter toute nue et gagner à se montrer, quand elle est de premier choix, sans parure et sans ornements, dans sa pureté et sa beauté natives.

Que de fabriques, en Berry et ailleurs, qui, pour se faire une réputation, ont fondé de petites succursales, où, avec un seul petit four, elles fabriquent spécialement, avec du kaolin de Saint-Yrieix, une petite quantité d'articles supérieurs destinés à leur servir d'enseigne et de réclame!

Cet avantage que lui donne son beau kaolin, Limoges paraît destiné à le conserver indéfiniment; mais les terres réfractaires nécessaires à la fabrication des cazettes ou boîtes dans lesquelles on place, pour les faire cuire, les pièces préalablement mises en couverte, abondantes autrefois dans la Haute-Vienne, sont devenues tellement rares qu'il faut les aller prendre en Berry, en Périgord et même plus loin; et le bois, qui ne manque point en Limousin, est aujourd'hui remplacé par la houille qui y manque absolument et qu'il faut faire venir de Commentry. Or, les $\frac{5}{6}$ des fours en Limousin sont aujourd'hui chauffés à la houille; $\frac{1}{6}$ seulement l'est encore au bois, et dans toutes ou presque toutes les fabriques les appareils mécaniques sont mus par la vapeur. Il est donc facile de comprendre que, le combustible étant la matière première la plus chère et la plus lourde, dans la fabrication de la porcelaine, un industriel, même en admettant que le kaolin employé ne puisse être que celui de Saint-Yrieix, a tout avantage à s'éloigner des carrières d'argile pour se rapprocher des centres houillers.

Un autre grand avantage que possède Limoges, mais qui peut lui échapper, si les industriels et les habitants du Limousin persistent à vivre dans leur *égoïsme inintelligent*, c'est la concentration sur un même point d'une puissante agglomération ouvrière. Il y a, le croirait-on, même en Limousin, des gens assez dépourvus de bon sens pour ne pas comprendre tout ce qu'ils doivent à cette population industrielle et artiste qui fait la fortune et la gloire du pays. Heureusement, ces gens-là, du moins parmi ceux qui raisonnent, sont l'exception, et l'homme intelligent, dont nous sommes heureux de pouvoir citer les paroles, ne cache point que *cette agglomération ouvrière est aujourd'hui une des seules causes sérieuses de la supériorité industrielle de Limoges*.

Qui donc, sauf les plus aveugles des hommes, peut méconnaître ce fait qu'un centre de production considérable doit, plus que ceux de moindre importance, permettre de réaliser dans la main-d'œuvre les progrès qui peuvent s'effectuer; que, de la réunion de tant d'hommes sans cesse occupés d'un seul objet, doivent nécessairement se dégager des connaissances techniques, des supériorités artistiques, une émulation, une force de goût sans lesquelles le développement de toute grande industrie artistique serait une pure impossibilité! Quoi, la concentration, sur un même point, des manufactures et des ateliers de décor, qui offrent aux étrangers la réunion de tout ce qu'ils cherchent, ne serait pas une condition favorable aux progrès de l'industrie, du commerce et de l'art! Nous aurions honte de nous appesantir sur ce point.

Mais, de même que la cuisson à la houille est venue, en détrônant le bois, contre-balancer les avantages qui résultaient pour Limoges du voisinage des carrières de kaolin, de même deux causes dont il est difficile de mesurer la puissance menacent de contre-balancer et même de détruire entièrement les avantages qui résultent pour Limoges de sa puissante agglomération ouvrière. Ces deux causes sont : l'introduction imminente des machines dans la fabrication des articles courants, et les dissentiments profonds, implacables pour ainsi dire, qui divisent la population de Limoges en deux castes hostiles, les patrons et les ouvriers.

Jusqu'ici, à Limoges comme en Angleterre, on n'a guère fabriqué à la machine que des objets très-simples, des assiettes notamment; et comme, vu le prix élevé de la houille à Limoges, les assiettes faites à la machine coûtent actuellement aussi cher

que les assiettes faites à la main, les ouvriers se persuadent volontiers qu'il en sera toujours ainsi, et que, par conséquent, l'introduction des machines dans les fabriques de porcelaines n'est qu'une fantaisie coûteuse qui sera bientôt abandonnée. C'est là, nous en avons l'intime conviction, une grave erreur. En admettant qu'aujourd'hui les fabricants n'aient pas d'avantage matériel à employer les machines, comment les ouvriers ne voient-ils pas que le moindre progrès économique ou mécanique, un léger abaissement dans le prix de la houille ou dans les prix de transport, une disposition nouvelle des fours ou séchoirs qui permette de cuire à meilleur marché, bref, une économie quelconque sur le prix de revient actuel, peut, au moment où ils s'y attendront le moins, tourner les tables contre eux et les mettre à la merci de la machine? Eh bien, il est facile de prévoir que cela arrivera. La machine aujourd'hui ne fait pas l'assiette à meilleur marché que ne la fait l'ouvrier; demain elle le fera, et ce ne sera que le commencement : après l'assiette viendra le plat, et après le plat, le bol, le saladier, la cuvette et tous les objets simples de forme qui constituent l'article courant, service de table et service de toilette. On peut être sûr que, dans cette voie, l'humanité ne s'arrêtera pour plaire à personne. La science, le génie ne connaissent ni patrons ni ouvriers; les ouvriers eux-mêmes, quand l'esprit d'invention les possède, ne se soucient non plus des intérêts de leur classe ou même des leurs propres, que ne se soucient des intérêts de la leur les inventeurs de naissance bourgeoise ou noble.

Qui ne sait l'histoire touchante et sublime de Palissy brûlant, malgré les supplications désespérées de sa femme, ses meubles et jusqu'aux planchers de sa maison, pour cuire les *rustiques figulines* qui devaient révolutionner en France l'art du potier. L'histoire des inventeurs est un peu la même partout; et, chose singulière, ces métiers, ces machines que les ouvriers ont commencé par vouloir briser, ce sont presque toujours des ouvriers qui les inventent.

Quel est l'inventeur de la navette perfectionnée? Un ouvrier, John Kay, qui, traqué de village en village comme une bête fauve et ne trouvant plus de sécurité dans son pays, vient chercher un refuge à Paris, où il meurt dans la plus profonde misère.

Quel est l'inventeur de la *spinning jenny*? Un ouvrier, Hargrave, qui, seul, sans amis, sans argent, se voit en butte à la fureur de ses compagnons qui veulent le tuer et mettent sa tête

à prix. Poursuivi de ville en ville, brisé par la douleur et la misère, il finit au *Workhouse*, parmi les vagabonds et les voleurs. Cela vaut bien, n'est-ce pas, la Bastille, où fut enfermé Palissy.

Et qu'elle serait longue la liste des ouvriers martyrs de l'invention ! Mais qu'importent les Bastilles et les *Workhouses* ! Rien ne saurait avoir raison du génie de l'homme. Celui-ci meurt misérable, mais son invention lui survit, et, reprise par d'autres, finit par conquérir le monde.

Il est donc possible que, pour la porcelaine, le jour de la machine ne soit pas encore complètement venu ; mais il est sûr qu'il viendra, et déjà il ne faut pas avoir la vue très-perçante pour le voir poindre.

D'ailleurs, comment les ouvriers ne comprennent-ils pas que les patrons, en cas de dissentiment inconciliable entre eux et leurs ouvriers, préféreraient, même à prix égal, la machine à la main ? Achetez des machines et devenez producteurs pour votre compte, diront-ils aux ouvriers dont ils n'auront plus besoin ; et ceux-ci, mais trop tard, comprendront qu'il n'y a qu'un moyen de n'être pas victime de la machine, c'est de s'associer pour la posséder.

Quant aux dissentiments actuels entre patrons et ouvriers, latents ou patents, ils sont profonds. Nous ne voulons pas nous appesantir sur ce triste sujet ; nous admettons qu'il y a des torts des deux côtés ; mais comme, selon nous, les torts des patrons sont incomparablement plus grands et moins excusables que ceux des ouvriers, et que cependant c'est toujours à ceux-ci qu'on donne tort, nous nous permettrons, comme exemple de l'égoïsme intelligent, de l'entêtement à ne rien céder, que l'on peut reprocher aux patrons, de mentionner ici que, cette année même, les ouvriers tourneurs de bols ayant, à Limoges, demandé une légère augmentation de salaire, les patrons ont mieux aimé voir la fabrication de cet article indispensable passer à leurs rivaux du Berry que d'accorder l'augmentation de prix demandée. Pour être impartial, nous devons dire que, d'après les patrons, les ouvriers tourneurs de bols ont accepté en Berry les prix qu'ils refusaient en Limousin ; mais, outre qu'il est possible que la vie soit moins chère dans le Berry qu'à Limoges, il est de notre devoir d'ajouter que, d'après les ouvriers, c'est alors qu'ils élevaient de *quatre ou cinq centimes* pour le consommateur le prix de l'article en question, que les patrons ont refusé aux tourneurs une augmentation d'un centime.

N'est-ce pas le cas ou jamais de regretter qu'il n'y ait pas chez nous, pour juger de tels différends, des conseils d'arbitrage et de conciliation élus mi-partie par les patrons et mi-partie par les ouvriers¹.

Les difficultés que nous venons d'énumérer n'épuisent pas, malheureusement, la liste de celles contre lesquelles l'industrie limousine se voit forcée de lutter. Il en est une autre, celle de toutes peut-être à laquelle le Gouvernement a le plus de puissance pour remédier, c'est la difficulté, la lenteur et le prix élevé des transports. Rien de curieux à cet égard, mais aussi rien de triste comme la série des vœux émis depuis une dizaine d'années par le conseil général de la Haute-Vienne. Tous les ans, les mêmes vœux sont repris avec une persistance moutonnaire que ne sont parvenus à lasser aucuns des refus d'un gouvernement qui savait n'avoir nul besoin de traiter avec considération un département qu'il était sûr de voir renvoyer au Corps législatif les députés les plus obstinément satisfaits. Dès l'ouverture de l'embranchement de Montluçon, qui met Limoges en communication avec le bassin houiller de Commentry, le conseil général se plaint que les tarifs ne soient pas établis dans des conditions suffisamment favorables, et, à partir de cette époque, c'est, chaque année, la même litanie de récriminations contre la compagnie d'Orléans, qui, « ne craignant aucune concurrence sérieuse à son monopole, grève nos transports de toute nature de différences considérables et fait peser sur nos produits un impôt plus lourd que celui que payent nos rivaux en industrie. » En 1868, les plaintes s'accroissent et se précisent, le rapport de la Chambre de commerce énumère des différences de tarif au préjudice de Limoges qui sont en effet des monstruosité. En 1869, il en est de même. En 1871, c'est un nouveau conseil ; mais, sur ce point, le nouveau conseil parle exactement comme l'ancien, et, nous devons le dire, hélas ! avec aussi peu de succès. Notre faible voix obtiendra-t-elle ce que tant de voix puissantes n'ont pu obtenir ?

Les obstacles naturels ou artificiels que nous venons d'énumérer et qui ont si fortement réduit pour ne pas dire annulé les avantages que l'abondance du kaolin, des terres à cazettes et du bois, sur les lieux mêmes, donnait à l'industrie limousine, sont

¹ Ce dissentiment s'est depuis terminé par un arrangement à l'amiable.

considérables. Et cependant, Limoges, laissée à elle-même, étouffée par l'unique compagnie aux tendresses meurtrières de laquelle elle se trouve livrée, oubliée ou méprisée par un gouvernement qui, ainsi que nous l'avons dit, savait pouvoir compter quand même sur l'élection de ses candidats officiels, Limoges, centre démocratique écrasé par le gros du département, a progressé et, grâce à l'énergique et puissante intervention de quelques citoyens dévoués, parmi lesquels il n'est que juste de louer tout particulièrement M. Adrien Dabouché, a fondé des écoles, un cours de chimie, un musée céramique, a étendu ses relations à l'étranger et a porté à 14 millions de francs la valeur de sa production céramique, production qui, nous pouvons le dire sans la moindre hésitation, représente aujourd'hui un intérêt vraiment national. Qu'a obtenu Limoges, en retour de tant d'efforts? — Les sévérités de tous les gouvernements, et, en dernier lieu, la prolongation indéfinie de l'état de siège.

Maintenant Limoges, plus éloignée de tout bassin houiller que la plupart des autres centres céramiques, voit sa situation industrielle sérieusement menacée.

Beaucoup plus rapprochées des mines de houille que Limoges, les usines de Foëcy, de Vierzon, de Mehun, etc., reçoivent, par le canal du Cher, à des prix à peu près insignifiants, les charbons de Commentry que le chemin de fer amène à Limoges à des prix beaucoup plus considérables; et ces mêmes fabriques ont la faculté d'expédier à Paris leurs marchandises fabriquées à un prix moitié moindre que celui payé pour les envois de Limoges à même destination. Limoges se trouve donc, par l'absence de tout canal et de toute autre compagnie que celle d'Orléans, dans l'impossibilité de discuter les tarifs qu'il plaît à une administration puissante, dont le monopole est plus absolu dans la Haute-Vienne que partout ailleurs, de lui imposer.

Il est vrai que le chemin de fer des Charentes, dont la compagnie d'Orléans, de crainte d'une concurrence qui la forçât à changer ses errements, a fait tout son possible pour empêcher l'exécution, après des luttes épiques, a été enfin accordé. Ce chemin, une fois construit, donnera à Limoges un accès prompt et peu coûteux sur l'Océan et, par suite, sur une grande partie du monde commercial; peut-être nous amènera-t-il des houilles anglaises. S'il était, de l'autre côté, prolongé jusqu'à Lyon, il nous ouvrirait

la Suisse, l'Italie et le sud-est de l'Europe. Mais son exécution marche avec une lenteur désespérante, et sa mise en activité, s'il ne se prolonge pas vers l'est, ne sera qu'un faible remède à nos maux.

La véritable conquête pour l'industrie limousine serait l'ouverture du canal dont, depuis un siècle, tous les hommes éclairés du pays ont demandé l'exécution. Ce canal, qui devait relier l'Océan au Rhin, n'est point irréalisable, comme on a voulu le faire croire aux populations intéressées. Exécuté depuis Bordeaux jusqu'à Périgueux, d'une part, et depuis Montluçon jusqu'à Strasbourg, de l'autre, il n'exigerait que la canalisation des rivières situées entre Périgueux et Montluçon, soit à peu près 200 kilomètres. Ce canal, dont le projet, comme tout ce qui est favorable à notre Limousin, est dû à la bienfaisante administration de Turgot, ne présente aucune difficulté insurmontable aujourd'hui que la science a mis de si puissants moyens à la disposition des ingénieurs. Il a fait souvent le sujet des études d'hommes spéciaux que préoccupe l'avenir des départements du centre, et, tout dernièrement, il a été l'objet d'un des vœux à la réalisation desquels le conseil général de la Haute-Vienne attache le plus de prix. Les plans et devis y relatifs existent; ils se trouvent dans les bureaux des ponts et chaussées.

Le besoin de ce canal est d'autant plus impérieux que Limoges et le Limousin, parvenus à une grande prospérité industrielle par la céramique, sont exposés, par suite du nouveau mode de cuisson et de l'introduction des machines, à voir émigrer l'industrie de la porcelaine, comme, au commencement de ce siècle, ils ont vu émigrer la fabrication des papiers. Et l'industrie de la porcelaine n'émigrât-elle pas, il devient de plus en plus difficile à Limoges de soutenir la concurrence qui lui est faite par les pays mieux favorisés sous le rapport du voisinage des gisements de houille ou de la facilité des transports.

Limoges, en effet, n'a pas seulement à lutter contre l'étranger, et, ce qui est autrement irritant, contre Sèvres qui, établissement national entretenu aux frais de tous, ne devrait être qu'une école de perfectionnement céramique; Limoges doit encore soutenir la concurrence que lui fait une province voisine, le Berry, dont le rôle nous semblerait devoir être bien plutôt de lutter, dans le monde entier, par la quantité et le bon marché de ses produits,

contre l'Angleterre que contre Limoges ; car si la matière première de ses produits est inférieure à celle de la porcelaine de Limoges, elle ne l'est point au *granit ware, stone ware, semi-china* des Anglais, qui ne sont, en définitive, que des qualités supérieures de faïence. Déjà, si nous ne nous trompons, il se fait beaucoup plus d'articles *limonades* (on appelle ainsi les assiettes, tasses, etc., ayant beaucoup d'épaisseur) en Berry qu'en Limousin, et en vérité il est dommage d'employer de beau kaolin à fabriquer de tels articles. Ce n'est pas que nous pensions que même les articles destinés au service journalier des classes les moins fortunées doivent rester les objets hideux de forme et de couleur que l'on voit encore trop souvent sur les tables de nos cabarets et auberges de campagne ; nous disons, au contraire, avec M. Philippe Burty : « On peut conclure du goût d'un peuple pour tous les arts à l'étude seule des vases ou des plats qu'il emploie journellement ¹ ; » et nous avons dit plus haut que, pour nous, il n'y a pas de matière vile. Nous désirons donc et nous espérons voir même les poteries communes participer de plus en plus au mouvement qui entraîne l'homme à perfectionner sans cesse, sous le rapport de la forme, de la couleur, de la grâce, en un mot, de l'élévation de l'idée réalisée, tous les objets destinés à son usage. Mais, si c'est une preuve de grossièreté que de conserver même aux poteries les plus communes de vilaines formes et de choquantes couleurs, c'est aussi un véritable et odieux gaspillage d'un bien précieux et qui sans doute n'est pas inépuisable, que d'employer de beau kaolin, digne de faire la plus fine porcelaine, à fabriquer des articles dont l'épaisseur fait le principal mérite.

Limoges doit donc diriger de plus en plus ses efforts vers le genre de produits dont *la beauté de sa pâte* lui fait, pour ainsi dire, une loi ; Limoges ne doit pas laisser se concentrer dans deux ou trois immenses fabriques une énorme production d'articles à bon marché ; plus que le bon marché, Limoges doit rechercher le beau, soigner sa fabrication, étudier sans cesse des formes nouvelles et toujours élégantes, s'appliquer à un genre de décors propre à faire ressortir plutôt qu'à dissimuler la beauté de sa porcelaine, ne sacrifier en un mot ni le peintre au céramiste, ni le céramiste au peintre, mais chercher la confirmation et l'extension

¹ *Chefs-d'œuvre des arts industriels*, page 10.

des succès déjà obtenus dans l'alliance de ce qu'il y a de plus beau en décor avec ce qu'il y a de plus beau en matière première et en fabrication. Tel est l'esprit qui n'a cessé d'animer les fondateurs de nos écoles et de notre musée céramiques, tel est celui qui nous dicte les conclusions auxquelles tend un travail beaucoup trop long, si ces conclusions mêmes ne devaient en faire excuser la longueur.

S'il nous est permis de le dire, la Chambre syndicale de la céramique de Limoges nous paraît être restée, dans les vœux qu'elle a adressés à M. le Ministre de l'instruction publique et à M. le Directeur des beaux-arts, fort au-dessous des besoins de l'industrie qu'elle représente, et nous avons l'intime conviction que ses vœux fussent-ils exaucés, l'industrie limousine n'en marcherait ni beaucoup mieux ni beaucoup plus mal. Si l'on veut sérieusement conjurer les périls qui menacent la prospérité industrielle de notre grand centre céramique, il faut avoir recours à des mesures plus efficaces, plus complètes, plus compréhensives.

Sans discuter ici la question de savoir s'il y a ou s'il n'y a pas d'art industriel, nous regardons comme un fait incontestable qu'il y a des industries artistiques et que celle de la céramique est une de ces industries-là. Ce point admis, il faut, de toute nécessité, reconnaître l'insuffisance des mesures qui tendraient à encourager le développement artistique d'une telle industrie, sans encourager en même temps son développement commercial. C'est le sentiment de cette double nécessité qui nous a engagé à ne pas appuyer seulement les vœux de la Chambre syndicale de Limoges, mais à les compléter, à les étendre, et, pour tout dire, à prendre deux sortes de conclusions, les unes générales et les autres spéciales.

Les premières ont trait aux conditions générales de l'industrie en Limousin, et tendent à ce qu'il plaise à M. le Ministre d'user de son influence pour :

1° Faire hâter l'exécution du chemin de fer des Charentes ; obtenir de la compagnie d'Orléans, en faveur de Limoges, des tarifs moins élevés et des délais moins longs ; enfin et surtout, faire donner suite au projet d'achèvement du canal de Bordeaux au Rhin, dont il ne reste qu'une petite portion, environ 200 kilomètres sur 800, à exécuter entre Périgueux et Montluçon ;

2° Faire donner une plus grande publicité aux opérations com-

merciales et obtenir que les statistiques qui les résument, statistiques qui sont actuellement faites, du moins pour ce qui concerne la porcelaine, de façon à tromper plutôt qu'à éclairer ceux qui les consultent, indiquent toujours, à l'avenir, et le poids ou la quantité, et la *valeur vraie* des produits importés ou exportés, aussi bien que la provenance et la destination des marchandises¹ ;

3° Faire connaître aux chambres syndicales les rapports que nos consuls ne doivent pas manquer d'envoyer au Gouvernement, comme le font ceux d'Angleterre, de Belgique et d'autres puissances, sur les industries et les marchés des pays où ils sont accrédités ;

4° Faire publier une traduction ou résumé des principaux travaux adressés à leurs gouvernements respectifs par les consuls étrangers, et une traduction ou résumé des rapports des commissaires étrangers sur les expositions internationales.

Nos conclusions spéciales, qui sont en partie celles de la Chambre céramique de Limoges, tendent :

1° A ce que la manufacture de Sèvres, « l'un des derniers vestiges, » comme le dit très-bien M. Philippe Buriy, « de ces manufactures d'État dont les produits devraient, par leur perfection, détachée de toute préoccupation de prix de revient, braver toute concurrence, » ne soit plus désormais qu'une grande école nationale de céramique, et, au lieu de faire mystère de ses procédés, comme cela n'est arrivé que trop souvent, travaille pour tous et mette à la disposition de tous ses modèles et les résultats obtenus, tant au point de vue de la forme et du dessin qu'à celui des procédés chimiques ou mécaniques, par ses savants et ses artistes ;

2° A ce que M. le Ministre, en récompense des efforts méritoires faits par de simples citoyens pour donner à Limoges une nouvelle impulsion artistique, en dotant cette ville d'un musée céramique, d'écoles de dessin et de modelage et d'une chaire de chimie pratique appliquée à la céramique, veuille bien, chaque année, faire don au musée de Limoges, non-seulement de quelques beaux produits de la manufacture de Sèvres, mais de quelques échantillons de ce que les étrangers auront récemment produit de plus remarquable, et envoie tous les ans aux écoles de

¹ Cette mesure, grâce à la Chambre céramique de Paris et à son commissaire M. Peullier, est en voie d'exécution.

Limoges des professeurs ou artistes de la manufacture de Sèvres, chargés d'initier nos céramistes à tout ce qui a pu se faire de nouveau et d'imprimer une direction de plus en plus haute au goût de nos artistes, qui, en province, ne tarde pas à se corrompre, s'il ne se retrempe sans cesse aux sources du beau ;

3° A ce que M. le Ministre, considérant qu'il ne suffit pas, pour donner une forte impulsion à l'industrie céramique, d'enseigner les arts du dessin, du modelage, de la peinture, et la chimie appliquée aux mélanges des pâtes et à la composition des émaux et des couleurs, accorde à la ville de Limoges son concours pour fonder, comme annexe au musée céramique ou à la bibliothèque de la ville, une bibliothèque spécialement consacrée à la céramique, et pour ajouter au programme des matières enseignées dans nos écoles, l'histoire de l'art, l'histoire naturelle dans ses rapports avec l'art, et les deux langues modernes qui se parlent le plus dans le nouveau monde, l'anglais et l'espagnol.

Est-il besoin d'ajouter quelques mots à l'appui de ces dernières conclusions? Qui ne sait que l'étude de la nature qui, bien comprise, aimée, devinée, est une révélation perpétuelle et la source où de tout temps ont puisé les grands artistes, contient, outre un fonds inépuisable d'inspirations, l'origine et l'explication de toutes les formes et de toutes les harmonies¹; que cependant l'étude de la nature dans ses rapports avec l'art serait incomplète si elle n'était accompagnée de l'histoire de l'art si intimement unie à l'histoire même des nations et qui seule peut donner la clef des technologies diverses, le secret de l'âme humaine à chacune de ces belles époques dont les produits semblent, tant ils sont parfaits dans leur genre et pour leur fin propre, un véritable défi au progrès. Mais ce n'est pas encore assez : à l'histoire de la nature éternelle, à l'histoire de l'art dans les temps passés, il faut joindre la connaissance du temps présent, celle de quelques-unes des principales

¹ A l'exposition de la bijouterie, cette année, à Londres, on pouvait voir une vitrine contenant des grains et des enveloppes desséchées, coques, gousses, etc., que l'on aurait pu croire destinées à une collection botanique. C'étaient tout simplement les objets naturels d'après lesquels les joailliers indiens ont dessiné les formes de bijoux de toute sorte que d'ignorants admirateurs ont attribué à la fertilité de leur imagination. Nous pouvons ajouter à cet exemple, que certaines fleurs du Japon tout récemment connues jettent un jour inattendu sur un système de décor auquel la fantaisie de l'homme a eu beaucoup moins de part qu'on ne l'a cru jusqu'ici.

langues modernes, sans lesquelles l'homme de nos jours reste aussi isolé, aussi inférieur à ses voisins, aussi étranger au monde, ou peu s'en faut, que s'il en était séparé par une barrière infranchissable.

Au point de vue du commerce international et des avantages que l'on peut tirer de l'étude des mœurs et des industries étrangères dans les expositions internationales, les langues modernes, même aux ouvriers, sont indispensables, et déjà les Anglais sont entrés largement dans cette voie en introduisant dans leur *Mechanic's Institutes* et leur *Working Men's Colleges* l'enseignement des langues modernes. Sous ce rapport, il ne nous appartient plus, malheureusement, de donner l'exemple; nous ne pouvons que suivre celui qui nous est donné, et nous ne saurions trop insister sur l'énorme importance qu'il y a pour nous à ne pas laisser s'allonger davantage la distance qui nous sépare des peuples les plus avancés.

Ce qui fait en définitive les bons commerçants, c'est la connaissance des pays étrangers, de leurs langues, de leurs idées, de leurs mœurs, de leurs besoins; ce qui fait les grands industriels, les grands artistes, les créateurs et non les plagiaires ou les simples copistes, ce sont les idées générales, les connaissances étendues et variées, les puissantes émotions, les aspirations généreuses. L'amour du beau est indissolublement lié à l'amour du juste, et jamais, plus qu'au sortir d'une époque de profonde corruption morale et de décadence scientifique et artistique, la France n'eut besoin de se retremper aux sources vives de l'amour de la nature et de l'amour de l'humanité.

Alfred TALANDIER.



RAPPORT
SUR
L'ALTÉRATION, LA CORRUPTION
ET
L'ASSAINISSEMENT DES RIVIÈRES,

PAR M. A. GÉRARDIN,

DOCTEUR ÈS SCIENCES, AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ.

Chargé par M. le Ministre de l'Instruction publique d'étudier les eaux, tant au point de vue de leur composition chimique que de la nature des êtres qui y vivent, je me propose d'examiner les eaux communes, et plus spécialement celles qui sont modifiées par leur mélange avec les eaux industrielles et ménagères.

« S'il est intéressant pour la société de connaître la nature de ces eaux salutaires dont les effets surprenants ont été tant de fois célébrés dans les fastes de la médecine, il ne l'est pas moins de connaître celles qui sont employées tous les jours pour les besoins de la vie. C'est d'elles, en effet, que dépendent la force et la santé des citoyens. L'examen des eaux communes intéresse la société tout entière, et principalement cette partie active dont les bras sont en même temps et la force et la richesse d'un État¹. »

Quand Lavoisier écrivait ces lignes, presque tous les cours d'eau étaient d'une pureté suffisante. Cependant de Thou avait dit de Saint-Denis que l'air y était grossier et les eaux mauvaises². Hallé avait reconnu qu'il s'exhalait de la Bièvre, vers son embouchure en Seine, des émanations telles que l'argenterie et la batterie de cuisine y étaient complètement noircies, malgré le soin qu'on avait

¹ Lavoisier, édit. 1865, Imprimerie impériale, t. III, p. 145.

² *Hist. lib.* VII, p. 494.

de les entretenir en grande propreté et de les tenir renfermées¹. Mais, à cette époque, l'altération des eaux était un fait rare. En règle générale, tous les cours d'eau convenaient alors aux usages domestiques.

Depuis une vingtaine d'années, l'altération et la corruption des cours d'eau ont fait de rapides progrès. Un grand nombre de rivières, jadis très-pures, sont devenues des égouts malsains. Tous les cours d'eau du département de la Seine se sont successivement infectés; il en est de même dans la plupart des départements industriels et manufacturiers.

En Angleterre, l'altération des rivières est devenue un fléau public. Le gouvernement dut intervenir, et, en 1868, la Reine nomma une commission près des hautes chambres du Parlement, *to inquire into best means of preventing the pollution of rivers*.

La Senne, à Bruxelles, la Sprée, à Berlin, sont aussi corrompues que la Vesle, à Reims, et que la Mersey et la Ribble, à Liverpool et à Manchester.

L'altération des eaux courantes est due invariablement à une même cause : les égouts qui viennent y déverser les eaux industrielles et ménagères. Cette pratique remonte à la plus haute antiquité. Tite-Live désigne le cloaque de Tarquin comme étant le *receptaculum omnium purgamentorum urbis*². Ce cloaque débouchait dans le Tibre. Les eaux sales de l'égout devaient se noyer dans la rivière, qui se chargeait de les entraîner et de les rejeter à la mer³.

Mes études se sont portées principalement sur le bassin du Croult, que j'ai examiné dans tous ses détails.

Ce bassin a pour limites :

Au sud, les hauteurs qui couronnent la partie septentrionale de Paris, Champs-Élysées, boulevard Malesherbes, rue d'Amsterdam, rue de Clichy, rue Blanche, rue des Martyrs, rue Rochechouart, faubourg Poissonnière, faubourg Saint-Denis, faubourg Saint-Martin, faubourg du Temple, rue Oberkampf, Père-Lachaise, etc.

¹ *Mémoires de la Société de médecine*, t. X, p. LXXVII.

² *Hist. lib. I*, cap. LVI.

³ Donec ab Iliaca placidus purgamina Vesta
Detulerit flavis in mare Tibris aquis.

(Ovide, *Fastes*, VI, 237.)

A l'est, les hauteurs de Pantin, Romainville, Noisy-le-Sec, le Raincy, Vaujours, Villeparisis, la Villette-aux-Aulnes, le Tremblay;

Au nord, Louvres, Sarcelles;

A l'ouest, Montmorency, Sannois, Argenteuil, Colombes.

Ce périmètre correspond exactement aux trois anciennes provinces : la France, l'Aulnay, le Parisis.

Les principales communes renfermées dans le périmètre de ce bassin sont, outre celles que nous venons d'indiquer :

Dans Paris, les 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements;

Hors Paris, Arnouville, Aubervilliers, Blancménéil, Bobigny, Bondy, Bonneuil, le Bourget, Crèvecœur, la Courneuve, Clichy, Saint-Denis, Deuil, Drancy, Dugny, Épinay, Ermont, Enghien, Garges, Saint-Gratien, Gonesse, Groslay, Levallois-Perret, Livry, Montmagny, Montmorency, Noisy-le-Sec, Saint-Ouen, Pantin, Pierrefitte, Sarcelles, Sevran, Stains, Villetaneuse, etc.

La ville de Saint-Denis est le point le plus bas de ce bassin; toutes les eaux industrielles et naturelles s'y réunissent pour s'emboucher dans la Seine. Leur abondance a beaucoup contribué à sa prospérité industrielle. L'abbé Leboeuf¹ dit que, pour ce qui est de la nature du commerce des habitants de Saint-Denis, ce qu'il a trouvé de plus ancien est un catalogue de proverbes usités à Paris vers l'an 1300; on disait alors : soie de Saint-Denis. Les *Miracles de saint Louis*, écrits en français vers 1280, font mention de la rivière Ruillon, à Saint-Denis, où on appareillait des draps. Les archives municipales de cette ville possèdent le *Livre vert*, recueil manuscrit des ordonnances des *humbles abbez de Saint-Denis en France et sires temporeux de la ville de Saint-Denis, sans personerie d'autrui*, dans lequel j'ai trouvé les ordonnances de 1299, 1336, 1382, qui règlent les professions des nombreux teinturiers, foulons et drapiers de cette juridiction. Les registres du parlement en 1353 renferment les pièces d'un procès de la part des teinturiers de Saint-Denis. Ces teinturiers préparaient, au moyen de la guède (*Isatis tinctoria, crucifère*), le bleu de Saint-Denis ou bleu de France, que l'indigo, importé d'Amérique, ne détrôna qu'après un siècle de concurrence.

Le cours d'eau le plus étendu du bassin qui nous occupe est le *Croult*.

¹ *Hist. de la banlieue ecclésiastique de Paris*, 1754, t. III, p. 241.

Cette rivière, appelée autrefois *Crodoldunus*, *Crotaudus*, *Crotanus*, *Crou*, *Crould*, prend sa source près de Louvres, traverse Gonesse, Garges, Dugny, et se jette dans la Seine à Saint-Denis; son embouchure était près du moulin de Brise-Échalas, avant que la création du canal, en 1820, la fit reporter un peu plus en aval.

Les observations géologiques que j'ai faites indiquent que le Croult a dû traverser deux grands lacs. Le premier s'étendait de Gonesse à Garges; le second, de Dugny à Saint-Denis. Le village de Stains était bâti sur le bord de ce second lac. De là lui vint son nom de *Stagnum* ou *Stagna*, qu'il portait avant le XIII^e siècle.

Le procédé employé pour dessécher ces deux lacs fut le même dans les deux cas : on établit un canal de chaque côté du lac, et entre ces deux canaux un troisième canal fut ménagé pour recevoir les égouttures des terres.

Cette distribution des eaux est indiquée avec une grande netteté dans la carte 26 du *Theatrum orbis terrarum*, par Abraham Ortelius (*Antuerpiæ*, 1598), dans le *Théâtre des Gaules*, de Boisseau (1642), et dans le *Théâtre du royaume de France*, de Le Clerc (1626).

C'est ainsi que, à la sortie de Gonesse, au moulin d'Étif, le Croult se sépare en deux branches : l'une passe à Arnouville, l'autre à Bonneuil. Ces deux branches se réunissent à Garges.

De même, à Dugny, le Croult se sépare en deux branches : l'une, appelée le Rouillon, passe à Stains; l'autre, qui garde le nom de Croult, traverse la Courneuve. Ces deux branches se réunissent à Saint-Denis, route de la Briche.

Le ruisseau qui se trouve entre le Croult et le Rouillon, au milieu de l'ancien lac, a conservé son ancien nom, la *Vieille-Mer*.

Il ne m'est pas possible de préciser l'époque à laquelle ces travaux furent exécutés. Mais ils sont certainement antérieurs au XIII^e siècle. Le trou provendier de Dugny et le canal du Croult sont mentionnés dans plusieurs actes du XIII^e siècle. Je n'en citerai qu'un seul. En 1207, Matthieu de Montmorency démolit le trou provendier de Dugny et rompit les berges du Croult, pour inonder les prairies de Henri, abbé de Saint-Denis. Simon de Montfort, arbitre dans ce différend, prononça la sentence suivante : « De præbendario aquæ Dugniaci confracto, dixi ut do-

minus M. de Montmorenciaco, de præbendario ipso destructo et de ruptura aquæ Crotaudi quod injuste fecerat, quia non debebat, sicut ipsemet recognovit, veniret in capitulum B. Dionysii et in eodem capitulo, à domino abbate et monachis similiter humiliter peteret se inde absolvi¹. »

Au XVII^e siècle, les abbés de Saint-Denis relevèrent le plan d'eau du Croult et modifièrent son tracé par le château de Marville et la Courneuve. A la même époque, suivant une transaction en date du 29 décembre 1664, passée au parlement du Châtelet entre le cardinal de Retz, abbé de Saint-Denis, et Achille du Harlay, seigneur de Stains², ce dernier releva le plan d'eau du Rouillon et lui donna son cours actuel.

¹ *Hist. généalogique de la maison de Montmorency*, par Du Chesne, 1624, p. 78.

² Je crois devoir publier ici le texte inédit de cette transaction, qui règle actuellement encore les rivières de Saint-Denis :

« Transaction passée entre messire Achilles de Harlay, procureur général du Roy, d'une part, et Hypolite Rousseau, correcteur en la Chambre des comptes, au nom et comme procureur fondé de procuration de M^r le cardinal de Rais, abbé de S^t Denis, d'autre; par laquelle, pour terminer les contestations des parties sur ce que ledit S^r de Harlay se plaignoit que les eaux qui passent par le canal ou rivière de Rouillon sortant par l'ouverture faite au bord de la rivière de Croust proche Dugny, que l'on nomme le trou provendier, causant depuis quelques années un tel débordement, que les prairies à lui appartenans le long du cours d'eau de ladite rivière de Rouillon ont été inondées par le moïen de trois petits canaux appelez busines, faites au-dessous du canal de ladite rivière de Croust pour recevoir les eaux qui viennent du village du Bourget, auxquelles on a donné cours par les prez dudit S^r de Harlay, sans aucun droit ni titre, au lieu de les laisser écouler par leur cours ordinaire, et que d'ailleurs le chenet du moulin de Romaincourt avoit été relevé : ce qui faisoit encore enfler les eaux d'avantage et les faisoit déborder dans lesdits prez, et autres prétentions dudit S^r de Harlay.

« A été convenu et accordé que ledit trou provendier demeurera réduit, suivant les procès verbaux des officiers du baillage de S^t Denis des 1 et 2 septembre et 23 décembre 1664, ainsi qu'il est à présent, savoir : de 17 pouces de largeur et de 2 pieds et pouce de hauteur, sans que ledit S^r de Harlay ni ses successeurs puissent prétendre que ledit trou provendier puisse avoir plus grande largeur ou hauteur, et sans que la rouë et chenet du petit moulin d'après de Dugny qui est sur ladite rivière de Rouillon puissent être baïssés, et sans aussi que le chenet du moulin de Romaincourt puisse être haussé, mais seront entretenus en l'état qu'ils sont à présent et dont sera dressé procès verbal, que ledit S^r de Harlay souffrira et donnera passage à toutes les eaux venant du Bourget par ses prez à l'endroit où le canal a été fait et est à présent, lequel ledit S^r de Harlay fera curer et entretenir à ses frais, sans que les busines par lesquelles lesdites eaux passent puissent estre baïssées mais seulement élargies

Dans l'intérieur de Saint-Denis, le Croult se partage en deux branches par un trou provendier qui porte la date de 1674. Ce trou provendier est à la sortie du parc de la maison d'éducation de la Légion d'honneur. L'une des branches, appelée Croult inférieur, traverse sous une voûte les cours et bâtiments de la Légion d'honneur et de l'Hôtel-Dieu. L'autre, appelée Croult supérieur, met en mouvement le moulin Choisel. Ces deux branches se réunissent à l'abreuvoir du cours Chavigny, en amont des Moulins-Réunis, que dom Félibien appelle Moulins du Dos-d'Asnes.

autant qu'il sera jugé nécessaire pour donner le cours facile et entier auxdites eaux. Que les deux petits fossez des deux petites busines qui sont à costé de la grande qui est vis à vis du cours dudit canal venant du Bourget seront curez aux frais dudit S^r de Harlay, en sorte que l'eau qui en découle vienne se rendre dans le canal qui est vis à vis de la grande busine et qu'elle n'en puisse estre détournée. Que le canal de la rivière de Rouillon à commencer du quay tirant au moulin de Romaincourt sera rendu le plus droit que faire se pourra et les sinuositez autant qu'il sera possible ostées aux dépens dudit S^r de Harlay, qui sera tenu de faire faire lesdits ouvrages et qui fournira pour cet effet le passage dans ses héritages; et le vieux cours de ladite rivière lui demeurera, et moïennant ce que dessus, pourra ledit S^r de Harlay faire construire un moulin seulement sur ladite rivière de Rouillon sur le fonds à lui appartenant, pour y moudre bled et autres grains, à la charge qu'il sera tenu de faire passer le chenet de sondit moulin à telle hauteur que les eaux venant dudit trou provendier ayent leur libre cours et ne puissent engorger le petit moulin de Dugny, étant sur ledit canal de Rouillon et appartenant audit seigneur cardinal abbé, la liberté demeurant toute entière aux habitans tant du village de Stains que des autres villages et lieux circonvoisins de venir moudre au petit moulin de Dugny et à celui de Romaincourt et à tous autres moulins dépendants tant de ladite abbaye que d'autres seigneurs ou particuliers, ainsy qu'ils ont fait par le passé et font encore à présent, sans que ledit S^r de Harlay les puisse aucunement empescher, pour quelque cause et occasion que ce soit, de moudre en tel moulin qu'il leur plaira. Sera tenu ledit S^r de Harlay de faire curer et entretenir à ses frais le canal qui passe par ses prez, ensemble ladite rivière depuis ledit canal jusqu'au moulin qu'il veut construire, et de donner cours dans la rivière de Rouillon au-dessus du moulin de Romaincourt tant aux eaux qui sortent de son moulin de Stains que des autres sources qu'il prétend faire tomber sur ledit moulin par lui projectté de construire sur ladite rivière de Rouillon, pour en fortifier le cours et, à cet effet, faire faire les canaux et ouvrages nécessaires et iceux curer et entretenir à ses dépens. Au moien de quoi toutes contestations terminées et assoupies. Passé devant Denotz et son confrère, notaire au Chatelet de Paris le 29 décembre 1664.

« Ratification de ladite transaction par ledit seigneur abbé par acte passé par devant ledit Denotz notaire le 12 mars 1665. » (*Archives nationales*, section historique LL. 1199, f. 189.)

Suivant l'abbé Lebœuf¹, ce sont ces moulins que le roi Eudes a donnés au trésorier de Saint-Denis par une charte en date du 2 mai 894².

Le Croult reçoit plusieurs affluents; les principaux sont :

Le *petit Rosne*, qui a sa source à Sarcelles, et se perd dans le Croult, près la grille du château d'Arnouville;

La *Morée*, appelée autrefois Hazeray, allant du Tremblay à Dugny par Villepinte, Blancménéil et Pont-Iblon;

La *Molette*, qui part de Bondy, traverse le Bourget, passe sous le Croult par une busine, sur la Vieille-Mer par un aqueduc, et se jette dans le Rouillon, conformément à la transaction de 1664 entre le cardinal de Retz et Achille du Harlay;

Enfin, le *ru de Montfort*, qui se jette dans le Croult à Saint-Denis, au lieu dit *l'Hermitage*.

Ce cours d'eau a subi depuis trois siècles de grandes modifications dans son tracé. D'après les cartes d'Ortelius (1598), Le Clerc (1626), Boisseau (1642), Du Val, Jollain (xvii^e siècle, sans date), Sanson d'Abbeville (1648), le ru de Montfort a trois sources à Aubervilliers : le Vivier, le Goulet de la Fontaine, et une troisième source non dénommée. La réunion de ces trois sources forme le Merderet, qui traverse Saint-Denis et va se jeter dans le Croult au moulin du Dos-d'Asnes. Une autre rivière non dénommée a ses sources à Bobigny et à Drancy, traverse la Courneuve et débouche dans le Croult près du château de Marville. Cette rivière de Bobigny a été détournée dans le Merderet au xvii^e siècle. Le Merderet a sa source à Bobigny et son embouchure au moulin du Dos-d'Asnes, sur les cartes de Jean Boisseau (1651), Sanson d'Abbeville (1679), Académie des sciences (1674-1678), Jaillot (1690), dom Félibien (1704), Delisle (1711), Jouvin de Rochefort (1714), N. de Fer (1717), De la Vigne (1725), l'abbé de la Grive (1740), etc.

Au xviii^e siècle, le Merderet cessa de traverser Saint-Denis. On le détourna dans le fossé des fortifications, démolies sous Louis XV par Ragot, bailli de Saint-Denis. Il suit le cours Ragot et se jette à l'Hermitage dans le Croult. La *Carte des départements, dressée*

¹ *Hist. ecclés. de la banlieue de Paris*, t. III, p. 244.

² *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, de Doublet, 1625, p. 810.

conformément aux décrets de l'Assemblée nationale du 13 et du 19 janvier 1790, donne le tracé du Merderet, sous le nom de ru de Montfort, de Bobigny à l'Hermitage.

Vers 1810, les sources du ru de Montfort à Bobigny ayant tari, on a reculé l'origine de ce ru jusqu'à Noisy-le-Sec.

Actuellement le ru de Montfort va de Noisy-le-Sec à l'Hermitage; il n'est alimenté par aucune source naturelle; il n'est formé que par les eaux pluviales, ménagères et industrielles des localités qu'il traverse.

A ces cours d'eau principaux il faut ajouter :

Le ru d'Enghien, formé par le lac d'Enghien; il alimente les pièces d'eau du château de la Briche, démoli pendant le siège de Paris en 1870, et les fossés du fort de la Briche;

La rivière du Coquenard, qui formait un étang de 40 arpents, desséché en 1840 pour la construction du chemin de fer du Nord;

Le ru de Villetaneuse, qui se jette dans le Rouillon à l'Hermitage;

Le ru de Stains, qui vient du parc de Stains et se perd dans le Rouillon au moulin de Romaincourt.

Près la Courneuve se trouve la fontaine Saint-Lucien, qui passe sous le Croult et se jette dans la Vieille-Mer, après avoir alimenté les fossés du château ruiné de Champ-Tourterelle.

Les cours d'eau créés récemment dans le bassin de Saint-Denis sont : le canal Saint-Denis, pourvu de douze écluses et abrégeant de vingt kilomètres le trajet par la Seine, et le collecteur du Nord, égout des 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris. Ce collecteur reçoit les eaux de la voirie de Bondy et celles de la rigole d'assainissement d'Aubervilliers. Son débit est de 43978 mètres cubes par jour. Il déverse annuellement en Seine, au pont de l'île Saint-Denis, 152208 kilogrammes de résidus, renfermant 6157 kilogrammes d'azote, et représentant une valeur théorique de plus de 5 millions de francs, s'il était utilisé comme engrais.

Le bassin de Saint-Denis est dans des conditions essentiellement favorables pour les études hydrologiques. On y trouve non-seulement un réseau de rivières présentant un développement considérable, mais encore des puits forés dans des couches géologiques différentes, des sources naturelles sulfureuses, ferrugineuses, séléniteuses, calcaires, etc.; des ruisseaux d'eau chaude

provenant de diverses usines, des eaux plus ou moins altérées par l'industrie. Des conditions aussi diverses produisent des effets curieux, qui sont devenus l'objet de mes études et que je vais indiquer brièvement.

Dès que les eaux s'altèrent, les poissons qui peuplent le cours d'eau éprouvent un malaise évident. Ils remontent à la surface, s'engourdissent et, si l'altération persiste, ne tardent pas à périr. Souvent ils se réunissent en troupes serrées vers les points où arrivent quelques filets d'eau pure. Si on les force à quitter cette station, on les voit bientôt mourir.

Le 14 août 1869, à la suite d'un orage, un égout industriel coula accidentellement dans le canal Saint-Denis. Aussitôt les poissons remontèrent à la surface à demi pâmés. Pendant vingt-quatre heures, on put les prendre à la main.

Le 25 juillet 1869, l'altération de la Seine ayant augmenté brusquement, le poisson mourut de Saint-Denis à Chatou. Vers Argenteuil surtout, le désastre fut très-considérable; sur les deux rives de la Seine, les poissons morts formèrent un banc de deux mètres de largeur moyenne sur une longueur de cinq kilomètres. Les municipalités des communes riveraines durent faire enlever et enterrer ces innombrables cadavres, dont la décomposition se faisait sentir au loin.

Le 5 novembre 1858, quand le Croult commença à s'infecter, tous les poissons périrent dans les étangs de Dugny.

La plupart des mollusques périssent dans les eaux infectées, et la décomposition de leur corps se fait en très-peu de temps. A l'air, ils peuvent se dessécher sans mourir. Ils reviennent à la vie quand on les remet dans l'eau, après plusieurs mois de léthargie. Aussi, dès qu'un cours d'eau s'infecte, les mollusques remontent le long des herbes, s'y cachent sous les feuilles et attendent que le danger ait disparu pour redescendre dans l'eau. En juillet 1869, quand les poissons moururent en Seine, les limnées restèrent cinq jours hors de l'eau et ne redescendirent que le sixième jour.

Le cresson de fontaine ne peut vivre dans les eaux infectées.

Il y a quelques années, une féculerie établie à Louvres (Seine-et-Oise) laissa écouler ses eaux industrielles dans le Croult, en amont des cressonnières de Gonesse. En quelques heures, tout le cresson fut détruit. Un procès civil s'ensuivit; le tribunal con-

damna la féculerie aux dommages et intérêts, et défendit que l'eau de féculerie fût dorénavant envoyée à la rivière. Les cressonnières, rétablies bientôt après, sont actuellement en pleine vigueur.

Si l'altération de l'eau augmente, la rivière perd sa limpidité; l'eau devient opaline, d'un gris ardoisé; la filtration ne peut lui donner de la transparence. La surface se couvre d'écumes persistantes. Dans le fond, il se forme une vase noire, épaisse et fétide, d'où les bulles de gaz se dégagent incessamment en plus ou moins grande abondance. L'eau répand alors une odeur sensible, qui me semble rappeler celle de l'acide sulfhydrique. Cette odeur n'est pas due à des sulfures, puisque je ne lui ai trouvé aucune action sur les composés du plomb ni sur l'argent.

Peu après apparaissent les sulfures et le dégagement d'hydrogène sulfuré qui agit sur les sels de plomb. Il y a peu d'années, le Croult et le Rouillon dégageaient de l'hydrogène sulfuré en abondance. Sur tout le cours de ces rivières, l'argenterie et la batterie de cuisine noircissaient en quelques heures, comme Hallé l'observait en 1790 à l'embouchure de la Bièvre. Les murailles des moulins prenaient la teinte plombée qu'on observe quelquefois dans les cabinets d'aisances mal tenus. Vainement on essayait, comme à l'Hôtel-Dieu de Saint-Denis, de se préserver de ces émanations délétères par des portes matelassées. Rien n'y faisait; l'hydrogène sulfuré se répandait partout aux environs.

On prétend que les chevaux et les vaches préfèrent les eaux altérées aux eaux pures. Il est certain que ces animaux boivent volontiers l'eau de mare. Mais il est bien certain aussi que, quand l'infection des eaux prend une certaine forme non encore déterminée, les animaux la refusent, et sont bientôt pris de tranchées, si on les force à en boire.

Dans ces conditions, l'eau a une saveur particulièrement désagréable; elle détermine des crampes d'estomac, quelquefois des nausées et des diarrhées plus ou moins persistantes. Si on a ingéré une quantité notable de cette eau, les accidents s'aggravent et la mort peut en être la conséquence.

A Gonesse, en juillet 1869, un enfant tomba dans une fosse remplie d'eau de fabrique; on le retira aussitôt; dans les premiers moments son état n'inspira aucune inquiétude; mais le lendemain il mourut en présentant les symptômes d'un empoisonnement.

A la même époque, un accident semblable arriva à un ouvrier de Stains; il tomba dans le Rouillon, put sortir de l'eau, et alla se sécher dans une maison, où il coûta sa mésaventure. Quelques heures plus tard, il succomba, malgré les soins empressés dont il fut l'objet.

La distinction entre les eaux saines et les eaux infectées ne peut reposer ni sur la couleur, ni sur l'odeur, ni sur la saveur, ni sur l'analyse chimique. En effet, les matières solides en suspension dans l'eau peuvent en modifier la couleur sans lui enlever aucune de ses bonnes qualités. L'odeur peut induire en erreur. Une eau peut être profondément altérée sans répandre aucune odeur; telles sont les eaux de papeterie, de féculerie, de sucrerie et même de boyauderie, à la sortie des fabriques.

Si on proscriit l'odeur sulfureuse, il faudrait regarder comme insalubres les eaux d'Enghien et celles de la plupart des puits artésiens de Gonesse, de Saint-Denis et d'Aubervilliers, dont la salubrité est incontestable.

La saveur est un réactif qu'on ne doit employer qu'avec la plus grande circonspection, à cause des accidents graves que les eaux infectées peuvent produire sur l'économie.

L'analyse chimique ne renseigne pas suffisamment sur l'altération des eaux. Si on tient une eau parfaitement salubre renfermée pendant quelque temps dans un flacon bien bouché, son analyse élémentaire donnera toujours les mêmes résultats, et cependant il est bien certain qu'avec le temps elle a éprouvé des modifications profondes et a perdu sa bonne qualité. Ce fait se vérifie journellement sur les approvisionnements d'eau potable que l'on embarque à bord des navires.

Chaptal était, sans doute, bien pénétré de cette vérité lorsqu'il disait que ceux qui s'occupent de l'examen des eaux ne peuvent qu'analyser le cadavre de ces liquides.

Pour esquisser à grands traits la distinction qui sépare nettement les eaux saines des eaux infectées, j'ai proposé en 1868, au conseil municipal de Saint-Denis, la définition suivante :

Une eau est saine lorsque les animaux et les végétaux doués d'une organisation supérieure peuvent y vivre. Au contraire, une eau est infectée lorsqu'elle fait périr les animaux et les végétaux

doués d'une organisation supérieure et qu'elle ne peut nourrir que des infusoires et des cryptogames.

L'année suivante, en rendant compte d'une note que je présentais à l'Académie des sciences (séance du 29 novembre 1869), M. Dumas disait :

« Il n'existe pas de meilleur moyen de fixer le caractère d'une eau que de constater si dans cette eau peuvent vivre les poissons et les plantes aquatiques. Les poissons y meurent-ils? Les plantes y dépérissent-elles? Le caractère est certain : l'eau est infectée et ne peut servir aux usages domestiques. Au contraire, si les poissons et les plantes aquatiques peuvent y vivre, on peut considérer l'eau comme bonne.

« J'avais indiqué, continue le secrétaire perpétuel, comme obligation à imposer aux cultivateurs qui se serviraient des eaux d'égout de la ville de Paris pour fertiliser leurs champs, d'avoir à ne les laisser écouler dans la Seine que lorsqu'elles auraient passé par un petit canal d'épreuve, où l'on mettrait du poisson et des plantes appropriées. Si le poisson mourait, c'est que l'eau n'était pas encore désinfectée, et il convenait de ne pas la rejeter à la Seine. La méthode est simple et à la portée de tous. Une eau peut être considérée avec certitude comme impure et malsaine quand les poissons ne peuvent pas y vivre¹. »

- Toutes les herbes vertes ne sont pas également sensibles à l'altération de l'eau.

Le Cresson de fontaine me semble la plus délicate des plantes aquatiques; sa présence caractérise les eaux excellentes. Les Épis d'eau et les Véroniques ne poussent que dans les eaux de bonne qualité.

Les Roseaux, les Patiences, les Ciguës, les Menthes, les Salicaires, les Scirpes, les Joncs, les Nénuphars, s'accommodent des eaux médiocres. Les Carex vivent dans les eaux très-médiocres.

Enfin il résulte de mes observations que l'*Arundo phragmites* est la plus robuste des plantes aquatiques. Elle survit la dernière et continue à croître et à se développer dans les eaux les plus infectes.

Parmi les mollusques, la *Physa fontinalis* ou *Bulla* ne vit que

¹ *Journal officiel*, 1869, p. 1538, col. 2.

dans des eaux très-pures; la *Valvata piscinalis*, dans les eaux saines; la *Limnæa ovata* et *stagnalis*, le *Planorbis marginatus*, dans des eaux ordinaires; la *Cyclas cornea*, la *Bitinia impura* et le *Planorbis corneus*, dans des eaux médiocres. Aucun mollusque ne vit dans les eaux infectées, ou du moins jamais je ne les ai observés vivants dans les eaux complètement corrompues.

J'ai trouvé une vérification très-nette des principes que je viens d'indiquer, en examinant les bords de la Seine dans toute la partie de son cours comprise entre l'île de la Grande-Jatte, à Neuilly, et le barrage de Bezons, c'est-à-dire sur une étendue de 20 kilomètres environ.

M. Claparède, constructeur à Saint-Denis, avait eu l'obligeance de mettre à ma disposition un des canots à vapeur en acier qu'il construisait pour la marine de l'État. Le petit vapeur franchissait rapidement les distances et bravait tous les courants; son faible tirant d'eau nous permettait de le faire approcher des atterrissements plus près qu'on n'aurait pu le faire avec un bateau ordinaire. Toutes les touffes d'herbes croissant dans l'eau ont été explorées; les mollusques attachés à ces herbes ont été examinés, et quand il était nécessaire, la drague ramenait de la vase, qui était soumise à l'analyse microscopique. Pendant toute la durée de ces excursions, l'étiage est resté constamment à 2 mètres au pont Royal.

A 200 mètres en amont de la pointe de l'île de la Grande-Jatte, dans le grand bras, la Seine présente toutes les conditions de pureté. Le fond est un sable blanc, solide; il ne répand pas l'odeur de vase. L'examen microscopique y fait découvrir des débris de végétaux en voie d'altération peu avancée. Les Crevettes d'eau, les Poissons, sont très-abondants. Les principaux mollusques sont les *Physa*, les *Unio*, les *Natice*s, les *Limnées*. Les végétaux les plus abondants sont: le Cresson de fontaine, *Juncus*, *Zanichellia palustris*, *Myriophyllum spicatum*, *Carex*, *Sparganium simplex*, *Nymphaea*, Sagittaires. Sur une pierre ramenée par la drague croît une éponge.

Depuis l'île de la Grande-Jatte jusqu'à l'embouchure du collecteur, la Seine garde le même aspect, la même faune, la même flore.

De la bouche du collecteur sort un flot noirâtre, qui s'avance jusqu'au milieu du courant. La vase recueillie à la bouche même du collecteur est grise: elle n'est pas putride. L'examen microscopique y fait voir des débris de paille, des poils, des cheveux et des trachées de plantes isolées par la digestion, comme on en observe dans les matières fécales.

Devant Clichy, sur toute la longueur du chemin de halage, est un banc d'atterrissement formé de détritiques organiques. Par moment, de grosses bulles de gaz ramènent du fond des masses noires: partout de petites bulles de gaz se dégagent abondamment: l'hélice du bateau, en agitant l'eau, fait exhaler une odeur très-forte. Absence de végétation.

Du côté d'Asnières, l'eau d'égout n'arrive pas jusqu'à la berge. On y voit les mêmes végétaux et les mêmes mollusques qu'à l'île de la Grande-Jatte. Cependant j'y ai cherché inutilement la *Physa fontinalis*.

Au pont de Clichy, la Seine forme trois bras séparés par deux îles. Dans le bras gauche, on trouve les mêmes végétaux et les mêmes mollusques que précédemment. Absence de la *Physa fontinalis*. L'eau d'égout ne paraît pas atteindre la rive gauche. Le bras du milieu est un mélange d'eau pure et d'eau d'égout. Les Crevettes y sont rares, les Limnées sont abondantes; larves de Planorbes, Sangsues, Cresson peu abondant, Sagittaires, Scirpes, Roseau à balai. La vase est grise, peu odorante, formée de matières organiques épuisées à l'état granuleux. Le bras droit a tous les caractères de l'eau d'égout. Il n'y a ni végétaux ni mollusques.

A la pointe, en aval de l'île de Robinson, il s'est formé un atterrissement de débris organiques: la vase est poisseuse, peuplée de larves rouges: odeur putride. Le microscope fait voir des débris organiques très-atténués, des lambeaux déchirés et surtout une grande quantité de poils. L'atterrissement semble être formé principalement de ces poils.

Des îles de Clichy à l'île Saint-Ouen, la masse de l'eau semble s'améliorer. Les détritiques légers continuent à flotter à la surface. Quelques végétaux (*Carex*): mais les atterrissements empêchent de faire approcher le bateau.

A l'île Saint-Ouen, dans le bras gauche, la végétation est forte. Phragmites, Sagittaires, Potamogeton: quelques Crevettes, beau-

coup de Limnées, Sangsues. Des bulles de gaz se dégagent de la vase. Dans le bras droit, quelques *Phragmites* et quelques *Carex*. Les atterrissements ne permettent pas de les approcher.

En face des premières maisons de Saint-Denis, la vase est noire, elle a une odeur de tourbe ou de vidange. Absence de végétation. Au microscope, on voit des globules de matières tinctoriales.

Dans le petit bras de l'île Saint-Denis, et surtout vers son extrémité inférieure, l'eau redevient belle et bonne. *Ranunculus sceleratus*, *Juncus compressus*, *Nymphaea*, *Polygonum aquaticum*, *Carex riparia*, *Iris foetida*, *Potamogeton*, *Sparganium simplex*, *Myriophyllum*. — Crevettes d'eau, Sangsues, larves de Libellules, Ditiques, *Bitinia impura*, *Ancilla palustris*, *Paludina aquatica*, *Planorbis albus*, *Limnæa limosa*, *Unio pictorum*, *Cyclas cornea*; et vers l'extrémité, quelques *Valvata piscinalis* et *Physa fontinalis*.

Dans le grand bras, entre Saint-Denis et l'île Saint-Denis, absence de végétation sur la rive droite, quelques herbes sur la rive gauche.

A l'embouchure du collecteur du Nord, odeur de pétrole, vase formée par les débris organiques les plus variés : poils, épiderme, trachées végétales, corps gras, plaques membraneuses.

A l'embouchure du canal, vase abondante, peu de végétation.

A l'embouchure du Croult, Sangsues noires. La vase renferme cheveux, poils, épiderme, débris végétaux, matières colorantes en plaques.

Depuis le collecteur du Nord jusqu'à Épinay, la rive gauche ne présente aucune plante aquatique; sur la rive droite, la Seine est sale; elle dégage des bulles de gaz et a une forte odeur de vase; atterrissements formés de débris organiques.

A Épinay, près du ru d'Enghien, quelques *Carex riparia* et *Arundo phragmites*, Sangsues; absence complète de mollusques.

A Argenteuil, les bords sont des marnes gypseuses. Il n'y a aucune végétation sur les deux rives.

Au pont du chemin de fer d'Argenteuil, peu de végétaux; *Carex* et *Polygonum natans*, Sangsues; réapparition des mollusques par la *Bitinia impura* et le *Planorbis corneus*.

Dans le bras gauche de l'île de Bezons, le sol est du loess. Peu de végétation : *Polygonum natans*, *Carex*, *Iris*, *Nymphaea*, *Juncus*. Dans le bras droit, *Phragmites communis* et quelques *Rumex*.

Au-dessous de l'île, en face de la première maison de Bezons,

Juncus compressus, *Iris*, *Carex*, *Phragmites*; — *Bitinia impura*, *Planorbis corneus*, *Planorbis albus*, *Planorbis carenatus*.

Pont de Bezons, peu de végétation. *Rumex*. Apparition de Têtards, de Grenouilles.

Barrage de Bezons. Le bras gauche seul est ouvert. *Phragmites* et *Nymphæa*; Limnées.

Carrière Saint-Denis. *Phragmites*, *Juncus compressus*; frai de Limnées, *Bitinia impura*, *Planorbis complanatus*.

Au delà du barrage de Bezons, l'influence de l'égout semble être nulle.

La végétation aquatique est très-forte à Chatou, Bougival, Marly, Maisons-Laffitte. Elle diminue en quantité vers Poissy, Meulan, Juziers, Mantes, où la Seine est admirablement belle.

Les égouts de Paris déversés en Seine agissent à la façon des engrais. Quand l'engrais est trop abondant, les plantes ne poussent pas: si l'engrais s'atténue, on a le maximum de fertilité; et lorsque l'engrais s'épuise, l'abondance de la végétation diminue.

On voit par ce qui précède que les végétaux phanérogames et les mollusques esquissent à grands traits les caractères des différentes eaux. Quelquefois ils manquent complètement, et quand ils se rencontrent dans un cours d'eau, ils peuvent être liés à la constitution géologique du sol, aussi bien qu'à la nature chimique de l'eau dans laquelle ils vivent.

Pour donner plus de précision à l'analyse, j'ai examiné les végétaux cryptogames et principalement les algues.

Les Cryptogames sont la base de toute création organisée. Ce sont les premiers êtres qui apparaissent, et leurs débris, agissant comme engrais, préparent les générations douées d'une organisation plus complexe. Quand les êtres supérieurs périssent, les Cryptogames, reprenant leur empire, en assiègent les débris, s'y multiplient rapidement et les décomposent à l'envi.

Parmi les Cryptogames, les algues sont particulièrement remarquables. Elles ne peuvent se développer que dans l'eau; c'est une conséquence nécessaire de l'infériorité de leur organisation. Elles s'amarront indistinctement à tous les corps solides et s'y cramponnent sans rien leur emprunter pour leur existence. Si la nature du sol est indifférente sur le développement des algues,

la nature de l'eau a sur elles une grande influence. Quand une modification se produit dans l'eau, les algues ne tardent pas à se modifier, grâce à leur fécondité et à la courte durée de leur existence. Elles sont douées d'une respiration très-active; l'oxygène qu'elles exhalent décompose rapidement les matières organiques qui infectent l'eau. Elles contribuent puissamment à l'assainissement naturel des eaux altérées par des matières organiques en décomposition.

Guidé par ces considérations, j'ai cru devoir examiner avec soin si on ne pourrait pas prendre les algues comme un réactif fidèle et caractéristique de l'état de pureté, d'altération ou d'insalubrité de l'eau. Les animalcules infusoires, souvent confondus avec les algues, peuvent servir comme elles à caractériser la qualité des eaux.

C'est ainsi que j'ai analysé les différentes rivières du bassin de Saint-Denis, après avoir constaté que ces rivières ne renfermaient ni poissons ni mollusques, et qu'il n'y poussait aucune autre herbe verte que l'*Arundo phragmites*.

Les plaintes relatives à la rivière du Croult devinrent plus vives et plus fréquentes à partir de 1858.

Consultés à ce sujet, le conseil de salubrité de l'arrondissement de Pontoise (16 janvier 1865) et le conseil d'hygiène de Seine-et-Oise (29 mars 1865) demandèrent la réglementation du Croult et de ses affluents. Cette réglementation fut établie par l'arrêté du préfet de la Seine, du 2 mai 1866, et par l'arrêté identique du préfet de Seine-et-Oise, du 2 août 1867. Le conseil d'hygiène du département de la Seine fut consulté par le préfet de police. Voici le résumé des conclusions adoptées par ce conseil, le 28 novembre 1865 :

« Dans le département de Seine-et-Oise sont exploitées, sur ce cours d'eau, plusieurs industries, telles que féculeries et distilleries de betteraves, qui le salissent et y répandent des principes d'infection. On constate facilement l'exactitude de ce fait en remontant cette rivière au delà de Gonesse. Avant d'arriver dans cette localité, l'eau du Croult est pure et potable; au-dessous de Gonesse, elle s'altère et contracte une odeur désagréable.

« A partir de cette dernière commune, les établissements de

blanchisseurs, les teinturiers et diverses autres fabriques déversent dans le Croult des liquides colorés et impurs, de telle sorte qu'il arrive à Saint-Denis dans des conditions déplorables. Dans cette ville, de nouvelles causes d'insalubrité viennent s'ajouter à celles qui résultent de l'exploitation des industries; car les eaux ménagères des maisons particulières, les eaux sales provenant du balayage d'une partie des ruisseaux de la ville, et même les urines des fosses d'aisances sont dirigées dans le Croult. On ne peut donc être surpris de la vivacité des réclamations qui ont été adressées à l'Administration, au nombre desquelles il faut placer en première ligne celle de M. le grand chancelier de la Légion d'honneur, parce que la rivière du Croult traverse la maison impériale et coule sous les fenêtres mêmes de l'infirmerie de cet établissement. Les visites faites par le conseil de salubrité ne purent que confirmer les plaintes dont l'Administration était saisie; il reconnut que toutes les mesures de précaution imposées jusqu'à ce jour n'avaient pu amener une amélioration notable, et il exprima l'avis, après une discussion approfondie du rapport fait par la commission, que le seul remède au mal était de couvrir d'une voûte la rivière du Croult dans toute la traversée de la ville de Saint-Denis ou de construire un égout latéral au cours d'eau, dans lequel seraient déversées les eaux industrielles et ménagères¹. »

Cet avis du conseil d'hygiène fut transmis par le préfet de police à la ville de Saint-Denis, qui fit observer que, si on couvrait les rivières d'une voûte, cette mesure amènerait la suppression de cent quatre-vingts établissements industriels en activité sur ces rivières et occupant trois mille ouvriers. L'exécution des travaux conseillés fut ajournée, et le conseil municipal délégua un de ses membres, M. Lelièvre, pour rechercher s'il ne serait pas possible de trouver une autre combinaison permettant de concilier les intérêts de l'hygiène, ceux de l'industrie et ceux de la ville.

L'eau du Croult a été analysée en 1868 par MM. Durand-Claye, ingénieurs des ponts et chaussées.

Cette analyse a donné les résultats suivants :

¹ Rapport général sur les travaux du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine, rédigé par M. Lasnier, secrétaire du conseil d'hygiène, 1870, p. 157.

COMPOSITION DES EAUX DU CROULT.

INDICATION DES SUBSTANCES.	DATES des PRISES D'ÉCHANTILLONS.	
	19-20 août.	1 ^{er} octobre.
	Matières volatiles ou combustibles.	
Azote.	0 ^k ,004	0 ^k ,003
Autres matières organiques.	0,209	0,202
Total partiel.	0 ^k ,213	0 ^k ,205
Matières minérales.		
Acide phosphorique, alumine.	0 ^k ,012	0 ^k ,010
Potasse	0,010	Réuni à divers.
Soude	0,026	<i>Id.</i>
Chaux	0,194	0,157
Magnésie.	0,035	Réuni à divers.
Résidu insoluble.	0,017	0,020
Divers.	0,161	0,177
Total partiel.	0 ^k ,455	0 ^k ,364
TOTAL GÉNÉRAL.	0 ^k ,668	0 ^k ,569
OBSERVATION. — Le dépôt solide laissé par 1 mètre cube de ces eaux est de 0 ^k ,035.		

M. André, ingénieur civil, a examiné l'eau du Croult au point de vue hydrotimétrique. La rivière, prise en amont de Saint-Denis, était ce jour-là, par exception, assez limpide (28 avril 1867). M. André a obtenu les résultats suivants¹ :

Titre total.	64° Hydrom.
Carbonate de chaux	0,350
Sulfate de chaux.	0,189
Sels de magnésie.	0,122
TOTAL.	0,661
Acide carbonique par litre.	0,015

¹ Notice sur les eaux de Saint-Denis et de Saint-Ouen, 1868.

Cet ingénieur ajoute :

« Les blanchisseries placées sur le Croult sont si nombreuses que, à certains moments, le titre du cours d'eau diminue considérablement; il est vrai que c'est aux dépens de sa pureté. Ainsi, le 11 juillet 1867, le Croult inférieur, à la buanderie de l'Hôtel-Dieu, avait une odeur de pourriture et marquait 45° hyd. Le même jour, le Croult supérieur, rue du Pont-Godet, avait une odeur d'œufs pourris et marquait 48° hyd. Le 17 août, au même point, même odeur, titre seulement 39° hyd. »

En 1862, M. Robinet a trouvé que le titre hydrotimétrique des puits artésiens de Saint-Denis varie entre 40° et 44° hyd.

En 1865, M. P. Morin a trouvé 44° hyd. pour les mêmes puits.

Le Croult, dans Saint-Denis, a donc à peu près le même titre hydrotimétrique que les puits artésiens de la ville, bien qu'il en diffère beaucoup au point de vue de la pureté et de la salubrité. Ce n'est donc ni l'analyse hydrotimétrique, ni l'analyse chimique qui peuvent renseigner sur la corruption et l'altération des eaux des rivières.

Quand j'ai commencé mes observations en septembre 1868, la campagne des féculeries et des sucreries venait de s'ouvrir.

Le Croult est couvert d'écumes blanches, persistantes. L'eau semble noire, mais en la puisant avec précaution dans un vase, on reconnaît qu'elle est blanchâtre. La coloration en noir est due à la vase du fond de la rivière. Elle a un goût de vase très-prononcé et très-désagréable. Elle a une odeur d'œufs pourris particulièrement répoussante, qu'on ne peut confondre avec l'odeur des eaux d'Enghien ou des puits artésiens de Stains. La vase est noire; elle a plus de 1 mètre d'épaisseur; elle a si peu de consistance qu'on ne peut, avec la drague, en ramener que des quantités insignifiantes. La surface de la vase est couverte d'une pellicule blanche, sans consistance. Le linge qu'on lave à la rivière contracte une odeur très-désagréable, qui rappelle l'odeur bien connue des algues en putréfaction. Sur ce linge, on voit des taches d'une matière muqueuse blanche que des ouvrières enlèvent avec une brosse quand le linge est sec. Sur les roues hydrauliques, il se forme des dépôts considérables de cette même matière blanche. On retrouve encore cette matière sur les vannes, les barrages, les pierres de

niveaux. Le Croult la dépose partout sans que les grilles puissent l'arrêter.

Les poissons ne peuvent vivre dans la rivière; ils moururent tous en 1858, et on n'en a jamais revu depuis cette époque.

Aucune herbe verte ne croît dans le Croult, sauf, de loin en loin, quelques Phragmites.

On peut suivre facilement l'action funeste des eaux du Croult à leur jonction avec des eaux pures, comme celles du petit Rosne à Arnouville ou celles de la Morée à Dugny. Le Cresson pousse dans les eaux pures. Au point où se fait le mélange des eaux, les extrémités de quelques branches de Cresson vont plonger dans le Croult. Aussitôt les crasses blanches s'y déposent, le Cresson jaunit et meurt.

Il m'a été impossible de trouver aucune coquille vivante dans le Croult. Je n'y ai vu aucune algue verte, ni adhérente ni flottante.

En un mot, aucun être vivant, animal ou végétal, ne paraît pouvoir vivre dans la rivière. Les animaux refusent d'en boire; les canards et les grenouilles évitent son eau empestée.

J'ai examiné au microscope, avec un grossissement de 600 diamètres, ces crasses blanches si abondantes. Ce sont des *Beggiatoa alba*, algues de la famille des Oscillariées, ordre des Nématogènes. Rabenhorst en donne le diagnose suivant¹ :

« *Trichomata simplicia, tenuissima, hyalina, muco involuta, non vaginata, libera, solitaria vel aggregata, rigida, oscillantia; cytoplasma pallidissime albidum, punctis asterisciformibus primum in fascias dispositis, deinde inordinatis notatum.* »

Il résulte de cet examen que, lorsque le Croult est assez infecté pour faire périr toutes les herbes vertes et tous les animaux aquatiques, lorsqu'il dégage l'hydrogène sulfuré en abondance, il existe encore un être vivant, et un seul être, qui s'accommode d'un pareil milieu. C'est une algue microscopique de un à trois millièmes de millimètres de diamètre. Elle est flottante dans l'eau, qu'elle rend opaline, et elle encrasse les roues hydrauliques à tel point, qu'un meunier m'affirmait en avoir détaché plus de 20 kilogrammes en réparant la roue de son moulin. Ce sont ces *Beggiatoa* qui forment, en se décomposant, cette vase tourbeuse, si abon-

¹ *Flora Europæa Algarum aquæ dulcis et submarine*. Lipsia, 1868, sect. II, p. 94.

dante, et si légère qu'il est impossible de l'enlever avec des dragues. L'analyse chimique des *Beggiatoa* indique que le soufre entre en quantité notable dans leur composition.

En août, ou, au plus tard, en septembre, le Croult commence à se couvrir de *Beggiatoa*. Cet état va sans cesse en augmentant jusqu'en mars. Alors la saison du travail se termine dans les féculeries et les sucreries. L'infection du Croult entre dans une nouvelle phase.

De tous les points du lit et des berges de la rivière s'élèvent des crasses noires qui viennent flotter à la surface. Elles s'amoncellent en amont des grilles et des barrages. Cependant, on ne peut les y arrêter. Elles se brisent contre les barrages de paille, les traversent et se reforment en aval. Elles forment sur le linge et les étoffes des taches noires adhérentes. Le lavage devient presque impossible. Les riverains ont remarqué qu'elles sont surtout abondantes quand le soleil donne sur l'eau. Elles se produisent même dans les baquets lorsque l'eau y est mêlée avec un peu de vase.

J'ai examiné ces crasses noires au microscope. Au milieu des *Beggiatoa alba* en voie de décomposition, on trouve en grande quantité une autre algue. Cette algue est l'*Oscillaria natans*, caractérisée par le diagnose suivant¹ :

« *Oscillaria primum limicola, deinde natans, pulchre æruginea, siccata chalibeo-viridis, longe radians; trichomatibus subæqualibus, plerumque leviter flexuosis, ad apicem parum attenuatis, articulis distinctis, diametro duplo brevioribus, ad genicula parum constrictis, dissepimentis granulosis, apiculo extremo recto, obtuse acutato; cytoplasmate pallide ærugineo, subtilissime granulato.* »

Les *Oscillaria natans* envahissent le Croult jusqu'au moment du curage des rivières.

Le curage dure toute la deuxième semaine de juin. Le dimanche, on détourne à Dugny le Croult dans le Rouillon. Le lundi matin, on commence le curage du Croult, qui doit être terminé le mercredi soir. Le jeudi, on ferme le trou provendier de Dugny. Le Croult reprend son cours, et le Rouillon est mis à sec. Le vendredi et le samedi, on procède au curage du Rouillon. Le troisième

¹ Rabenhorst, p. 104.

dimanche de juin, on rouvre le trou providier de Dugny et les deux rivières reprennent leur cours normal¹.

Est-il nécessaire de dépeindre ici ces rivières pendant le curage, les ouvriers souillés par cette boue noire et liquide, les tombereaux laissant derrière eux de longues traînées dans la ville de Saint-Denis, l'odeur qui se répand au loin? Les plaintes très-vives adressées à l'Administration ne sont que trop fondées.

Après le curage, l'eau coule noire pendant plusieurs jours. Souvent on est obligé de détourner de nouveau les eaux et de recommencer un second curage dans les premiers jours de juillet.

Enfin cette opération est entièrement terminée; l'eau s'est éclaircie, l'odeur a diminué, la rivière s'assainit. Quelques *Carex* commencent à pousser; on aperçoit quelques *Bitinia impura*, quelques *Cyclas cornea*. Mais bientôt, c'est-à-dire vers le milieu d'août, les féculeries et les sucreries reprennent leurs travaux; les écumes blanches reparassent, les *Carex* jaunissent, les mollusques meurent, les *Beggiatoa* reparassent, et ces accidents ramènent leur triste cortège de plaintes, de menaces, de violences, de haines, de grèves et de procès.

Telle était chaque année l'histoire du Croult et du Rouillon, histoire attestée par les plaintes des maires, des conseils municipaux, du grand chancelier de la Légion d'honneur, et par les délibérations approfondies du conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine.

L'infection de la Molette est à peu près identique à celle du Croult : une féculerie importante et une fabrique de glucose

¹ Le curage du Croult et du Rouillon se fait encore aujourd'hui conformément à la sentence arbitrale d'Amaury de Meullent et de Nicolas d'Autwilliers, réglant, en 1244, cette question entre les héritiers de Matthieu de Montmorency et l'abbé de Saint-Denis : « Item de aqua Crotani pronunciamus et arbitramur unanimiter quod, cum post siccitatem redierit ad cursum suum, non impediatur quia libere fluat, sicut ante siccitatem fluere solebat. De purgatione alveoli et jactu pronunciamus et arbitramur, verbis ipsius cartæ adhaerentes, quod servientes B. Dionysii debent et possunt purgare alveolum et jacere lutum ex utraque parte ripæ, cujuscumque fuerit terra quæ ripis adhæret, quantum longe purgator potest jacere de alveolo cum pala sua, nec aliquis potest vel debet impedire jactum. » (*Hist. général. de la maison de Montmorency*, par Du Chesne, 1624, p. 101.)

établies au Bourget y envoient leurs eaux industrielles. Ces eaux produisent des effets semblables à ceux que j'ai indiqués pour le Croult : écumes persistantes, dégagement abondant d'hydrogène sulfuré, absence de poissons, de mollusques et d'herbes vertes, sauf l'*Arundo phragmites*; vase noire, fétide, impalpable, dont l'épaisseur varie de 1 mètre à 1^m,60 dans le canal de la Molette, entre le Croult et le Rouillon.

Le mauvais état de la Molette est aggravé par les eaux de la voirie de Bondy, qui s'écoulent souvent par la Molette au lieu de suivre l'égout spécial construit pour cet usage. Il en résulte que, pendant toute l'année, la Molette est infectée par les *Beggiatoa alba*; de plus, la vase est extrêmement peuplée de larves blanches. Ces larves sont celles de l'Éristale gluante, qu'on appelle communément *vers à queue de rat*. Elles ne vivent que dans les eaux les plus corrompues, dans les mares puantes et peu profondes. Elles semblent affectionner les fosses d'aisances et les eaux de vidange croupissantes. Ces larves ne peuvent s'élever à la surface de l'eau. Elles ne sont pas conformées pour la respiration aquatique; leur corps se termine par une queue formée d'articles susceptibles de rentrer les uns dans les autres, et pouvant devenir très-longue. L'animal respire en élevant cette queue à la surface de l'eau.

En un mot, les *Beggiatoa*, quelques Phragmites et des larves d'Éristales gluantes sont les seuls hôtes de la Molette.

La Vieille-Mer passe sous le canal de la Molette. Ses eaux seraient très-belles, si les habitants de Stains n'avaient pas l'habitude de crever les berges de la Molette et de la détourner ainsi dans la Vieille-Mer, pour ne pas la laisser écouler dans le Rouillon.

Rien n'est plus variable que l'aspect de la Vieille-Mer : si elle ne reçoit pas la Molette, elle se couvre d'herbes, parmi lesquelles les *Rumex* et les *Polygonum hydropiper* se font remarquer par leur abondance. Mais si on y détourne la Molette, tout périt et la Vieille-Mer se tapisse des *Beggiatoa* de la Molette.

Le ru de Stains et le ru de Villetaneuse reçoivent chacun les eaux industrielles d'une féculerie; par conséquent, écumes blanches, vase abondante, eau opaline, hydrogène sulfuré et végétation de *Beggiatoa alba* ou d'*Oscillaria natans*; suivant la saison.

Le ru de Montfort, autrefois Merderet, a depuis plusieurs siècles une réputation d'insalubrité justement méritée. Le rapport général sur les travaux du conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine, de 1859 à 1861, p. 154, présente ainsi l'état de la question :

« L'état d'insalubrité du ru de Montfort, dans la plaine Saint-Denis, n'a cessé, depuis plusieurs années, de soulever des plaintes fondées. Elles se sont renouvelées en 1861 et ont été l'objet d'un examen approfondi de la part de notre collègue, M. Maillébiau, ingénieur en chef du département, qui nous prête un concours si éclairé et si actif.

« Le meilleur parti à prendre, conclut M. Maillébiau, pour en finir avec les nombreuses plaintes qu'on ne cesse d'adresser à l'Administration, ce sera de recourir, ainsi que le demandent MM. les inspecteurs principaux et le directeur de la salubrité, à la construction d'une voûte qui, étant restreinte aux points où cette opération serait réellement utile, n'entraînerait qu'une dépense assez modérée. C'est ce qui a déjà été pratiqué pour le cours Ragot à Saint-Denis, et ce qu'on devrait pratiquer, sans plus de retard, jusqu'à l'extrémité du parc dépendant de la maison impériale de la Légion d'honneur.

« Dans une semblable prévision, qui ne saurait manquer de se réaliser à une époque peu éloignée, il ne paraîtrait pas opportun d'imposer aux usines autorisées de nouvelles sujétions, qui leur seraient fort onéreuses. Une semblable rigueur paraîtrait d'autant moins admissible que la ville de Saint-Denis reçoit dans son sein trois autres cours d'eau infects, le Rouillon, la Vieille-Mer et le Croult, véritables égouts à découvert qui forment des causes d'insalubrité tout aussi graves que celles attribuées au ru de Montfort. Dans un avenir prochain, l'Administration supérieure se trouvera amenée à voûter, au moins dans le voisinage des centres d'habitation, tous ces cours d'eau, dont l'infection est croissante, par suite de l'extension des usines insalubres qui se multiplient dans la plaine Saint-Denis. C'est là l'objet d'une mesure générale fort utile, qui devra s'étendre au ru de Montfort et qui seule fera cesser, en leur donnant entière satisfaction, les plaintes incessantes dont le conseil est périodiquement saisi. »

Parmi les usines incriminées se trouvaient une cartonnerie et

une boyauderie. Les eaux provenant de ces établissements ont été analysées en 1868, d'après l'ordre du tribunal civil de la Seine, par M. Boutmy, chimiste expert près du tribunal.

Voici les nombres que M. Boutmy a donnés dans son rapport :

EAU SORTANT DU CANIVEAU DE LA CARTONNERIE.

Eau.....	994,30	
Matières organiques.....	1,50	
Acide sulfurique.....	1,78	} 4,20
Hydrogène sulfuré.....	0,32	
Chaux.....	0,45	
Chlore.....	0,35	
Divers.....	1,30	
TOTAL.....	1,000,00	

J'ai observé qu'à la sortie de la cartonnerie ces eaux sont claires et limpides; mais, un peu plus loin, elles se troublent, et, au pont de Crèveœur, c'est-à-dire au point où elles se jettent dans le ru de Montfort, elles sont blanches et précipitent abondamment.

Je les ai soumises à l'analyse microscopique. Les fibres de cellulose y sont rares; c'est à peine si on observe quelques trachées végétales déroulées et des débris d'épiderme facilement reconnaissables à leurs stomates. Il paraît donc incontestable qu'au moyen des fosses de décantation on arrête la cellulose qui peut être entraînée. Mais les matières organiques dissoutes ne peuvent pas être arrêtées par les grilles. Aussi ces eaux très-claires sont loin d'être salubres. Depuis la cartonnerie jusqu'au pont de Crèveœur, c'est-à-dire sur une étendue de près de 2 kilomètres, les dépôts blancs qu'on observe dans le ruisseau du Vivier ne sont autre chose que des Bactéries.

Les Bactéries sont des infusoires qui ont été signalés et étudiés par Spallanzani¹, Gleichen², Leuwenhoek³, Dujardin⁴.

Dujardin fait des Bactéries le premier genre de la famille des Vibrioniens.

¹ *Op. Phys.* I, p. 35.

² *Infus.* p. 75.

³ *Arc. nat.* p. 40 et 308.

⁴ *Hist. nat. des Zoophytes*, 1841, p. 212.

Ces infusoires sont caractérisés par leur corps filiforme roide, devenant plus ou moins distinctement articulé par suite d'une division spontanée imparfaite. Ils sont doués d'un mouvement vacillant non ondulatoire.

Les Bactéries de la fabrique de carton d'Aubervilliers sont les *Bacterium termo* (*Monas termo* de Muller), animalcules filiformes cylindriques, de deux à cinq fois aussi longs que larges, un peu renflés au milieu. Leur longueur est d'environ 3 millièmes de millimètre; leur diamètre varie de 18 à 6 dix-millièmes de millimètre. C'est le plus petit de tous les infusoires et le premier terme de la série animale. Il se montre en nombre infini dans les infusions animales et végétales. Il y forme des amas comme des essais. On a remarqué qu'il ne vit à côté d'aucune espèce animale; il est toujours seul. Dès que d'autres espèces animales viennent à se multiplier près de lui, il disparaît; mais si la dissolution, trop fétide, détruit les autres animalcules, il reparait aussi abondant qu'il était d'abord.

On a constaté qu'il ne se produit que dans les liqueurs alcalines. On trouve le *Bacterium termo* dans le pus de certaines tumeurs et dans les liquides animaux altérés par quelques maladies.

La présence de ces Bactéries explique pourquoi les cultivateurs d'Aubervilliers regardent les eaux de la cartonnerie comme funestes aux animaux et même aux végétaux, et leur attribuent la propriété d'engendrer des maladies aux mains.

Quand les eaux de la cartonnerie, venant par le ruisseau du Vivier, se mélangent aux eaux ménagères d'Aubervilliers, amenées par le ruisseau du Goulet de la Fontaine, pour former le ru de Griveron et déboucher dans le ru de Montfort, les Bactéries disparaissent complètement. Les *Beggiatoa alba* apparaissent; mais ils sont bien moins abondants que dans le Croult, le Rouillon, la Molette, le ru de Stains et le ru de Villeteuse. Ils rendent l'eau un peu opaline et se déposent sur les corps immergés.

La présence des *Beggiatoa*, dans ce cas, me semble intéressante pour deux motifs: d'abord, on voit qu'ils succèdent aux Bactéries dès que l'eau éprouve une très-légère amélioration; en second lieu, je dois faire remarquer que, si les *Beggiatoa alba* sont caractéristiques pour les eaux de féculerie, la réciproque de cette proposition n'est pas vraie, les *Beggiatoa alba* pouvant se trouver dans

des eaux infectées qui ne sont pas mélangées de jus de pomme de terre.

J'ai dit qu'une boyauderie envoyait aussi ses eaux industrielles au ru de Montfort. Analysées par M. Boutmy, par ordre du tribunal civil de la Seine, ces eaux renfermaient :

ANALYSE DE L'EAU DE LA BOYAUDERIE DE CRÈVECŒUR.

Eau.....	998,75
Matières organiques.....	0,50
Matières minérales.....	0,75
TOTAL.....	<u>1,000,00</u>

Je les ai analysées au microscope. En sortant de l'usine, elles sont claires et limpides, peu odorantes; elles n'entraînent que des quantités insignifiantes de débris de boyaux. Mais elles tiennent des matières putrescibles en dissolution. En effet, si on porte en aval de l'égout de la boyauderie des sangsues ou des vers rouges qui vivent en amont, on voit tout de suite ces animaux manifester une grande souffrance et périr après quelques instants.

Aucune herbe ne pousse dans le ru de Montfort en aval de cet égout. Le ru répand d'abord l'odeur de bouillon gâté, un peu plus loin l'odeur de cadavre. L'eau reste cependant limpide et incolore; elle coule sur un fond vert émeraude du plus bel éclat.

En écartant avec beaucoup de précaution la matière verte dont l'épaisseur est inappréciable, on trouve une couche mince d'un beau rouge, et au-dessous, la vase noire, volumineuse, sans consistance. Les corpuscules verts qui tapissent le lit de la rivière sont les *Euglena viridis*, les corpuscules rouges sont les *Euglena sanguinea*. Je ne saurais expliquer pourquoi les Euglènes rouges se trouvent au-dessous des Euglènes vertes au lieu d'être mélangées sur un même niveau. Il m'est impossible, faute de preuves, de décider si la couleur est due à l'âge des Euglènes ou au milieu dans lequel elles se trouvent.

Dujardin fait des Euglènes le troisième genre de la famille des Euglénéiens. Les Euglènes sont des infusoires généralement colorés en vert ou en rouge et de formes très-variables. Le plus souvent, ils sont oblongs, fusiformes ou renflés au milieu pendant la

vie, contractés en boule dans le repos ou après la mort. Leur longueur varie de 9 à 5 centièmes de millimètre. Vers l'extrémité antérieure, ils ont un ou plusieurs points rouges, de là leur nom d'Euglènes. D'une entaille en avant part un filament flagelliforme au moyen duquel ils nagent librement dans l'eau. S'ils éprouvent quelque gêne, ils se courbent et se renflent. Étant alors privés de mouvement, on peut les confondre avec les végétaux, d'autant plus qu'ils respirent l'acide carbonique et exhalent l'oxygène.

Au delà du pont de Crèvecœur, le ru de Montfort, chargé des eaux de la cartonnerie, de la boyauderie, d'une mégisserie, d'une usine pour l'exploitation des têtes de mouton, des eaux ménagères d'Aubervilliers, etc., renferme, d'après les analyses de M. Boutmy, expert du tribunal :

Eau.....	997,95
Matières organiques.....	0,45
Matières minérales.....	1,60
TOTAL.....	<u>1,000,00</u>

Les êtres que j'y ai observés sont les Euglènes et les Rotifères, les *Beggiatoa alba* et l'*Oscillaria viridis*. Déjà j'avais constaté la présence de l'*Oscillaria viridis* et des Euglènes dans le Croult à Gonesse, au point où les *Beggiatoa alba* commencent à paraître. Ils indiquent donc une altération un peu moins complète que celle qui est caractérisée par les *Beggiatoa*.

Le ru d'Enghien est très-pur à la sortie du lac d'Enghien. Avant la guerre, il recevait dans son parcours les eaux d'une fabrique de colle forte et de gélatine. Ces eaux, chargées de matières animales, ont, comme les eaux de boyauderie, la propriété de favoriser le développement des Euglènes, qui sont assez abondantes depuis l'embouchure de cet égout jusqu'à la verrerie du Coquenard. Dans ce trajet, les herbes poussent en grande quantité dans le ru. Les eaux arrivent assainies par la végétation au parc de la Briche, où elles alimentent un étang. Les carpes vivent dans cet étang, mais elles périssent à 500 mètres en amont. Elles ont péri dans l'étang

un jour où l'on avait faucardé toute l'herbe du ru; pour éviter le retour d'un pareil accident, les paysans ont l'habitude de faucarder le ru seulement par parties et jamais en totalité.

Ce ru d'Enghien est un bel exemple d'une rivière infectée qui redevient saine un peu plus loin, présentant ainsi quelque analogie avec ce que j'ai déjà signalé à propos de la Seine, entre Clichy et Chatou.

La guerre de 1870 amena de grands changements dans les eaux du bassin de Saint-Denis. Dès le mois d'août, les usines, menacées par l'invasion, suspendirent leurs travaux. Le génie militaire établit des barrages et détourna les rivières pour mettre de l'eau dans les fossés des fortifications de Saint-Denis.

En septembre, l'ennemi, arrivant devant Paris, rompit les berges du canal de l'Ourcq, dont les eaux s'écoulèrent dans le Croult. Un vaste lac se forma au nord-est de Paris, s'étendant de Dugny à Saint-Denis et de Stains vers le Bourget. Dans les premiers jours de février, on fit écouler les eaux, et, un peu plus tard, on rétablit les rivières dans leur cours primitif. Les environs de Saint-Denis présentaient alors un triste spectacle. Partout on voyait des monceaux de ruines; les machines gisaient brisées dans les décombres des usines effondrées par les obus et l'incendie.

Dans le Croult, on chercherait inutilement les *Beggiatoa* et les *Oscillaria natans* des années précédentes. Ces algues sont remplacées par des *Zygnema* et des *Spirogyra*.

Rabenhorst donne aux *Zygnema* le diagnose suivant ¹ :

« Massa chlorophyllosa, initio effusa, subhomogena, postea distincte granulosa, aut per cellulæ lumen distributa, granula amylacea duo centralia involvens, aut in corporibus duobus (in quaque cellula) plus minusve distincte stellatim radiantibus, juxta nucleum centralem granum amylaceum unicum involventibus collocata. »

Et aux *Spirogyra* ² :

« Cæspites libere natantes, sæpissime longe lateque expansi, plerumque valde lubrici, molles, læte vel saturate virides. Cellulæ vegetativæ cylindricæ, fasciis chlorophyllosis spiralibus 1-2, fructiferæ ventricosoinflatæ. »

¹ *Flora Europ. Alg.* section III, p. 248.

² *Ibid.* p. 232.

Le Rouillon est dans le même état que le Croult.

La vase du canal de la Molette n'a pas été enlevée, mais elle s'est tassée. Les Éristales gluants ont disparu. En coulant sur la vase, la Molette s'altère suffisamment pour empêcher le Cresson de pousser en aval de sa jonction avec le Rouillon.

Le ru de Montfort est presque à sec et disparaît sous une végétation abondante. Les Euglènes sont rares. Les Bactéries ont disparu. Au moment de la reprise des travaux de la cartonnerie, les eaux sont caractérisées par le *Vibrio bacillus* et le *Vibrio lineola*, termes inférieurs de la série des Oscillariées, qui disparaissent après la jonction du ruisseau du Vivier et du ruisseau du Goulet de la Fontaine.

Les observations qui précèdent montrent que l'examen microscopique des infusoires et des algues peut caractériser les eaux corrompues, altérées ou saines.

Une eau est-elle altérée par des matières animales en décomposition, on est sûr que les Euglènes apparaissent, et leur abondance est proportionnelle à la quantité de matière animale que l'eau entraîne. C'est ainsi que, pendant le siège de Paris, les Euglènes de la Bièvre nous ont annoncé l'établissement des boucheries ennemies à Jouy-en-Josas, et nous indiquaient approximativement la quantité de sang qu'on y laissait écouler.

Les algues qui se plaisent dans les eaux corrompues sont des algues blanches, dépourvues de chlorophylle verte. Si la corruption est complète, les algues blanches sont très-petites, sans ramification et même sans articulation. Les *Beggiatoa alba* sont le terme inférieur et constant de cette série.

On est certain de trouver le *Beggiatoa alba* en très-grande quantité dans les eaux de féculerie. On le trouve, mais en moins grande abondance, dans les eaux d'égout. Je l'ai vu sur la rive droite de la Seine, depuis Clichy jusqu'à Argenteuil, sur les atterrissements dépourvus de végétation qui sont déposés par les collecteurs de Clichy et de Saint-Denis.

Si la corruption de l'eau n'est pas complète, en d'autres termes, si les eaux ne sont qu'altérées par la présence des matières organiques en décomposition, les algues renferment de la chlorophylle verte, mais leur organisation est très-simple. Elles sont dépourvues de ramification; tantôt ce sont des globules isolés ou réunis dans

une masse gélatineuse, tantôt des filaments à végétation terminale dont les articulations sont d'autant moins visibles que l'altération de l'eau est plus grande.

Enfin, si les eaux sont saines, les algues sont plus ou moins volumineuses, chargées de chlorophylle; leur structure est complexe, les articulations sont bien marquées, et souvent les cellules fructifères sont distinctes des cellules végétatives.

MM. Mille et Durand-Claye, ingénieurs des ponts et chaussées, chargés de créer le service d'utilisation des eaux d'égout dans la plaine de Gennevilliers, m'invitèrent à appliquer l'analyse microscopique à divers échantillons d'eau qu'ils me présentèrent.

Parmi ces échantillons se trouvaient plusieurs flacons d'eau d'égout conservés depuis cinq ans. Dans chacun de ces flacons, l'eau était devenue limpide. Il s'y était formé une végétation verte qui remplissait environ le tiers du flacon. Cette végétation est composée principalement de deux algues: l'une est l'*Oscillaria viridis*, l'autre est une *Palmella*, cellule elliptique, formée d'une masse gélatineuse incolore enveloppant des globules d'un vert intense.

La présence de ces algues prouve que les eaux d'égout se sont améliorées depuis qu'elles ont été recueillies. Ce fait semble d'abord paradoxal, mais je l'ai vérifié plusieurs fois. Il est bien certain que l'eau d'égout, qui se corrompt si complètement dans les premiers temps qui suivent sa mise en flacon, peut s'améliorer spontanément sous l'influence de l'air et de la lumière.

Les marins ont souvent signalé un fait semblable dans l'eau embarquée pour l'alimentation. Cette eau, conservée dans des fûts, se gâte d'abord, puis elle redevient potable. Ce fait ne dépendrait-il pas de ce que les êtres vivants dans l'eau éclairée et aérée d'une rivière périssent quand, étant emprisonnés, ils sont privés d'air et de lumière? Leurs cadavres altèrent les eaux, réduisent les sulfates, qu'ils transforment en sulfure. Plus tard, de nouvelles générations se substituent à celles qui ont péri. Ces nouvelles générations, appropriées au milieu dans lequel elles se développent, absorbent les débris organiques, se les assimilent et les transforment en matières vivantes. Et c'est ainsi que l'eau du collecteur, conservée pendant cinq ans dans des flacons au laboratoire d'essai, à Clichy, a pu retrouver la limpidité, perdre son odeur et s'élever jusqu'à la qualité d'une médiocre eau potable.

Comme les observations microscopiques exigent une habitude longue à acquérir, on m'invita fréquemment à rechercher s'il n'y aurait pas possibilité de doser l'altération et la corruption des eaux, au moyen d'un réactif chimique, tel que le permanganate de potasse, souvent préconisé pour cet usage.

C'est en 1858 que M. Monnier a proposé l'emploi du permanganate de potasse pour doser les matières organiques contenues dans l'eau, en se fondant sur la propriété que possède ce sel d'être décoloré par les corps avides d'oxygène.

On prépare ce réactif en dissolvant dans un litre d'eau distillée 1 gramme de permanganate de potasse pur et cristallisé, soit 1 milligramme par centimètre cube. On porte l'eau à essayer à la température constante de 65 degrés; on acidule par 2 millièmes d'acide sulfurique, et l'on verse le réactif goutte à goutte. A cette température, l'oxydation des matières organiques marche rapidement, et, lorsque la teinte rosée du réactif persiste, on lit sur la burette le volume versé.

Dans la pratique, ce réactif m'a présenté deux inconvénients. D'abord, sa dissolution est rose. Il est impossible de distinguer la couleur rose dans des eaux colorées comme celles des rivières que j'ai étudiées. En second lieu, le permanganate de potasse indique le degré d'oxydabilité des matières organiques plutôt que l'état de décomposition dans lequel elles se trouvent et l'influence qu'elles exercent sur l'eau.

Cependant l'étude de l'emploi du permanganate de potasse m'a conduit à une conclusion importante. Il est bien certain que le permanganate de potasse se décolore parce qu'il oxyde les matières organiques. Ces matières en dissolution ou en suspension dans l'eau sont donc plus ou moins avides d'oxygène. S'il en est ainsi, elles doivent absorber facilement l'oxygène dissous dans l'eau.

Si une eau renferme sa proportion normale d'oxygène dissous, cette eau est certainement saine et probablement bonne. Elle doit pouvoir entretenir la vie des poissons et celle des herbes vertes.

Quand la quantité d'oxygène dissous diminue, les poissons dont la respiration est active ne peuvent plus vivre, tandis que ceux dont la respiration est moins active peuvent résister. C'est ainsi que, quand une rivière commence à s'infecter, l'Anguille survit aux autres poissons. Il en est de même des autres animaux. La Sang-

sue noire vit dans des eaux où la Crevette d'eau meurt instantanément. Les *Unio pictorum* périssent avant la *Cyclas cornea* ou la *Bitinia impura*. La *Physa fontinalis* et la *Valvata piscinalis* exigent des eaux aérées, tandis que le *Planorbis corneus* vit dans des eaux très-médiocres.

La diminution dans la proportion d'oxygène dissous dans l'eau influe aussi sur les végétaux. Les algues d'une organisation supérieure, c'est-à-dire les algues pourvues de chlorophylle, ramifiées, bien articulées, ne se trouvent que dans les eaux très-aérées. Elles affectionnent les cascades, les châteaux d'eau, les eaux courantes dont la surface se renouvelle constamment. Les algues unicellulaires, au contraire, se trouvent dans les eaux dormantes et dans les eaux dépouillées d'une partie de leur oxygène par les matières organiques en décomposition.

D'après ce qui précède, j'appellerai *eaux altérées* les eaux qui ont perdu une partie de la quantité d'oxygène qu'elles pouvaient dissoudre normalement, et *eaux corrompues* celles qui sont dépourvues d'oxygène dissous par suite de l'altération des matières organiques.

Guidé par ces considérations, j'ai recherché s'il y avait de l'oxygène dissous dans les eaux que l'opinion publique regarde comme étant notoirement infectes.

Je n'ai trouvé aucune trace d'oxygène dissous dans les eaux de cartonnerie, de boyauderie, de féculerie, de vidange, dans la mare ou abreuvoir d'Aubervilliers, dans les flaques d'eau stagnante des fabriques de poudrette, des fabriques d'engrais, des usines de débouillage d'os, des tanneries, des routoirs, etc.

Il n'y a pas non plus d'oxygène dissous dans le Croult, le Rouillon, la Molette, le ru de Stains, le ru de Villetaneuse, quand les *Beggiatoa alba* abondaient dans ces cours d'eau.

M. Dehayrin n'a pas trouvé d'oxygène dans les étangs de l'école de Grignon. Ces étangs sont alimentés par le ru de Gally, qui reçoit les égouts de Versailles et les eaux industrielles d'une féculerie et d'une sucrerie.

MM. Mille et Durand-Claye, ingénieurs du service des eaux d'égout, ont constaté l'absence de l'oxygène dans les gaz qui se dégagent de la vase de la Seine en aval du collecteur de Clichy.

De même, dans d'autres circonstances, M. Boussingault, M. Pasteur, M. Berthelot, ont reconnu que le vin ne renferme pas d'oxygène

dissous, et ont rapporté à l'influence de l'absorption de l'oxygène la perte de qualité que le vin éprouve par la vidange.

Le problème qui m'occupe entre ainsi naturellement dans une nouvelle phase. La salubrité, l'altération et la corruption des eaux sont intimement liées à la présence ou à l'absence de l'oxygène dissous. En dosant la quantité d'oxygène dissous dans une eau mélangée à des eaux industrielles ou ménagères, on doit avoir la cote exacte des qualités hygiéniques de cette eau et de l'influence bonne ou mauvaise qu'elle peut avoir sur les êtres vivants.

Mais ici les difficultés redoublent. Les procédés actuellement employés pour doser l'oxygène dissous exigent un outillage volumineux, compliqué, fragile. L'opération est longue et laborieuse, ainsi qu'on peut voir dans les *Études sur le vin*, où M. Pasteur a employé le procédé de M. Boussingault pour rechercher l'oxygène dissous dans le vin ou le moût de raisin.

Ce procédé est inapplicable à la question qui m'occupe; l'expérience enseigne vite que les eaux de rivière qui reçoivent des eaux industrielles ne peuvent pas se conserver en vases clos ni être transportées, parce qu'elles s'altèrent très-rapidement.

Pour doser l'oxygène dissous dans les cours d'eau, il faut pouvoir opérer sur place, en pleine campagne; l'expérience doit se faire instantanément; en un mot, il faut faire ce dosage par une liqueur titrée. Un pareil procédé est seul assez rapide, assez précis, supprimant les corrections thermométriques et barométriques.

En observant que pour doser l'oxygène il faut un corps très-oxydable, et que, de plus, il faut que ce réactif ne forme de précipités avec aucun des corps que les eaux saines, altérées ou corrompues peuvent renfermer, je suis arrivé à reconnaître qu'un seul corps possède ces propriétés.

Ce corps est l'hydrosulfite de soude, découvert, il y a quelques années, par M. Schutzenberger, docteur ès sciences, chef du laboratoire de perfectionnement à la Sorbonne.

Le 14 octobre 1872, M. Schutzenberger et moi, nous avons présenté à l'Académie des sciences la note suivante, qui a été insérée au *Compte rendu*.

Une des propriétés les plus intéressantes de l'hydrosulfite de soude est la rapidité avec laquelle il absorbe l'oxygène. Aussi

peut-on l'employer avec avantage pour absorber l'oxygène d'un mélange gazeux. Il ne salit pas les éprouvettes comme le pyrogallate de potasse et agit plus énergiquement.

La solution absorbante s'obtient facilement en remplissant de bisulfite de soude à 20° de l'aréomètre de Baumé un flacon de 100 grammes environ contenant des copeaux de zinc, et en laissant réagir, à l'abri de l'air, pendant vingt ou vingt-cinq minutes. Il est inutile de purifier l'hydrosulfite en le précipitant par l'alcool.

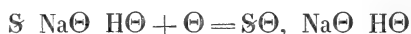
En raison de ces propriétés, cette préparation peut servir à doser avec beaucoup de rapidité et une exactitude suffisante l'oxygène dissous dans l'eau par la méthode des liqueurs titrées.

Le nouveau procédé que nous proposons, M. Schutzenberger et moi, est fondé sur les réactions suivantes :

L'hydrosulfite de soude $S^2 O^2$, NaO, HO, ou $S Na^{\ominus} H^{\ominus}$ (nouvelle notation) ne diffère du bisulfite de soude que par deux équivalents ou un atome d'oxygène. En présence de l'oxygène libre, il absorbe ce corps instantanément et se change en bisulfite,



ou



D'un autre côté, il existe des matières colorantes, telles que le bleu d'aniline soluble de M. Coupier, qui sont instantanément décolorées par l'hydrosulfite de soude et qui résistent à l'action du bisulfite.

Ceci posé, si à un volume déterminé d'eau (1 litre d'eau, par exemple), bien purgé d'air et légèrement teinté au moyen du bleu Coupier, on ajoute, en évitant l'accès de l'air, de l'hydrosulfite de soude étendu, on observe que quelques gouttes suffisent pour amener la décoloration. Si, au contraire, l'eau est aérée, la décoloration ne se produit que lorsqu'on a ajouté assez d'hydrosulfite pour absorber l'oxygène dissous.

Le volume du réactif nécessaire est proportionnel à la quantité d'oxygène dissous dans l'eau, et il suffit pour rendre le procédé sensible d'employer un hydrosulfite assez étendu pour que 10^{cc}, par exemple, correspondent à 1^{cc} d'oxygène.

Si le réactif était susceptible de se conserver, il ne resterait plus qu'à déterminer une fois pour toutes et directement le volume d'oxygène que peut absorber un volume connu de la liqueur. Mais,

en raison même de sa grande altérabilité à l'air, il est nécessaire de titrer la liqueur au moment de s'en servir.

On y arrive facilement de la manière suivante. D'après les observations de MM. Schutzenberger et de Lalande, l'hydrosulfite décolore une solution ammoniacale de sulfate de cuivre en ramenant l'oxyde cuivrique à l'état d'oxyde cuivreux. Le sulfite et le bisulfite sont sans action tant qu'il reste un excès d'ammoniaque.

On prépare donc une solution de sulfate de cuivre fortement ammoniacale, contenant une quantité de sulfate de cuivre telle que 10^{cc} de cette liqueur correspondent, au point de vue de l'action sur l'hydrosulfite, à 1^{cc} d'oxygène. Le calcul par équivalent fournit le nombre que l'expérience directe a vérifié.

Voici comment on opère :

Une demi-heure avant le dosage, on remplit aux trois quarts avec de l'eau ordinaire un flacon de 60 à 100 grammes contenant une spirale formée avec une feuille de zinc et quelques morceaux de grenaille de zinc. On ajoute 10^{cc} d'une solution de bisulfite à 20° Baumé. On achève de remplir avec de l'eau et l'on bouche avec un bouchon de caoutchouc ; on agite plusieurs fois. Au bout de vingt à vingt-cinq minutes, le réactif est prêt.

D'une part, on verse dans une petite éprouvette à pied 20^{cc} d'une solution de cuivre, que l'on recouvre d'une couche d'huile. D'autre part, dans un bocal à large ouverture, on introduit 1 litre d'eau à essayer, et l'on couvre également d'une couche d'huile, après avoir teinté en bleu très-clair, au moyen de quelques gouttes de dissolution de bleu Coupier. On puise l'hydrosulfite dans une pipette de 50 à 60^{cc} divisés en dixièmes. On laisse couler peu à peu le réactif dans le sulfate de cuivre ammoniacal, en agitant légèrement avec une baguette jusqu'à décoloration ; puis avec la même pipette on laisse couler l'hydrosulfite dans l'eau à essayer, jusqu'à décoloration. On a soin de maintenir le bout inférieur de la pipette au-dessous de la couche d'huile pendant ces deux opérations.

Supposons que l'on ait employé, pour décolorer les 20^{cc} de sulfate de cuivre ammoniacal, 17^{cc},5 d'hydrosulfite.

Nous savons que ces 20^{cc} correspondent à 2^{cc} d'oxygène. Si, d'autre part, le litre d'eau a exigé 36^{cc},4, on posera la proportion

$$\frac{17,5}{2} = \frac{36,4}{x}$$
$$x = \frac{36,4 \times 2}{17,5} = 4^{cc},16 \text{ d'oxygène dissous dans 1 litre d'eau.}$$

Il reste une petite correction, relative à l'hydrosulfite nécessaire pour décolorer le bleu employé. Mais cette dose peut se déterminer très-approximativement une fois pour toutes.

Ces expériences, une fois qu'on en a l'habitude, se font très-rapidement et avec une exactitude suffisante. Elles n'exigent qu'un outillage très-portatif et peuvent s'exécuter sur place, à la campagne, dans un bateau, partout enfin où l'on a intérêt à rechercher la richesse de l'eau en oxygène dissous.

Par la découverte du dosage de l'oxygène dissous, je me trouve en possession de trois méthodes différentes pour apprécier le degré d'altération ou d'infection des cours d'eau. Ces trois méthodes sont :

- 1° L'observation des herbes vertes et des mollusques aquatiques ;
- 2° L'examen microscopique des algues et des infusoires ;
- 3° Le dosage de l'oxygène dissous.

J'ai voulu voir si ces trois méthodes s'accordaient entre elles et j'ai choisi pour champ d'expérience la rivière de Vesle, de Reims à Braisne.

J'ai parcouru les bords de la Vesle par Cormontreuil, Fléchambault, Saint-Brice, Macau, Compensé, Muizon, la Tuilerie, Jonchery, Fismes, Bazoche et Braisne, c'est-à-dire sur une longueur de 60 kilomètres environ, une première fois en avril 1873, quand les eaux étaient très-hautes; une seconde fois, en août de la même année.

Le débit de la Vesle ne dépasse jamais 6 à 8 mètres cubes par seconde. En été, il peut descendre à 0^mc,600 et même 0^mc,200.

Le cube journalier des égouts de Reims est de 19000 mètres cubes.

D'après les analyses de MM. Maridort et Mangon, la composition moyenne de ces eaux d'égout est la suivante :

Matières organiques. . .	0 ^k ,833	} par mètre cube.
Matières minérales . . .	0,907	
TOTAL	1 ^k ,740 dont	{ 0,940 en suspension. 0,800 en dissolution.

Par suite de cette composition, 30000 kilogrammes environ

d'impureté, dont 15000 kilogrammes de dépôt solide, viennent souiller la Vesle.

La rivière de Vesle n'a qu'une pente très-faible, dont l'effet est brisé par les barrages des nombreuses usines établies sur son cours. En aval de Reims, elle coule sur un terrain tourbeux et presque de niveau avec les marais qui forment ses rives. Nulle part, elle n'est encaissée.

A Cormontreuil, en amont de Reims, la Vesle est limpide; elle coule sur un fond de sable et de calcaire. Il y a peu de vase. Les poissons y vivent au milieu des Charas, du Cresson, des Iris. Les Crevettes, les *Cypris faba*, sont abondantes. Les eaux sont certainement saines. Cependant je n'y ai trouvé aucune coquille, ni aucune trace de frai de mollusques sur les herbes. Je ne sais à quelle cause on doit attribuer cette absence de mollusques.

La température de l'eau a oscillé entre 10 et 11 degrés et la pression barométrique entre 75 et 76 centimètres pendant toute la durée de ma première excursion.

L'examen à l'hydrosulfite de soude donne 11^{cc} d'oxygène par litre depuis Cormontreuil jusqu'à Fléchambault.

A Fléchambault, faubourg de Reims, un bras de la Vesle traverse des teintureries. L'eau est colorée, le poisson disparaît. Il en est de même du Cresson et des Charas. Sur les bords, on trouve quelques touffes de *Sparganium simplex*.

Depuis Fléchambault jusqu'à la porte de Paris, l'oxygène dissous diminue. Il descend de 11 à 9^{cc} par litre. Cette diminution se produit d'une manière très-régulière à mesure que la distance augmente. Entre la porte de Paris et Saint-Brice, la Vesle reçoit les cinq égouts principaux de Reims. La végétation est nulle vers l'embouchure des égouts; elle est très-active quand l'eau d'égout est diluée dans l'eau de la Vesle; ce qui confirme l'observation faite précédemment sur les eaux de Seine.

A Saint-Charles, on exploite quelquefois les eaux d'égout par le *tuillage*. Cette opération consiste à faire arriver l'eau d'égout sur une aire plane, bien battue. Les bassins de tuillage présentaient une surface totale de 8316 mètres carrés. On étendait de la paille sur cette aire; l'eau coulant très-lentement et sur une faible épaisseur à travers la paille maintenue par quelques piquets, abandonnait à cette paille les matières organiques qu'elle tenait en suspension. Une fermentation active s'opérait sur toute la surface de

laire. La paille devenait un engrais précieux pour les vignes, mais très-médiocre pour les autres cultures. L'examen microscopique m'a montré qu'il s'y développe une quantité très-considérable de *Beggiatoa alba* et d'*Oscillaria natans*. Les bassins de touillage n'améliorent pas sensiblement les eaux d'égout. A la sortie, comme à l'entrée, ces eaux ne peuvent se charger d'oxygène dissous. Ces bassins, créés en 1852, sont à peu près abandonnés depuis 1861.

A Saint-Brice, les eaux de la Vesle sont complètement infectées. Les *Beggiatoa alba* s'y développent en abondance; le soleil active leur décomposition. Les *Oscillaria natans* s'élèvent du fond de la rivière et couvrent toute la surface des eaux dormantes d'une épaisse couche noirâtre. Au premier abord, cette couche semble solide. Souvent les animaux ont cru pouvoir s'y élancer comme sur de la terre ferme. Parfois aussi, des voyageurs étrangers ont été, en ce point, victimes de la même erreur.

A la sortie de Saint-Brice, la quantité d'oxygène dissous dans un litre d'eau de Vesle n'atteint pas 1 centimètre cube; en plusieurs points, elle est nulle.

A partir de Saint-Brice, les tourbières et les clôtures particulières empêchent de suivre les bords de la Vesle. Je n'ai pu rejoindre la Vesle que 6 kilomètres plus loin, par la route.

Au moulin de Macau, les *Beggiatoa* et les *Oscillaria natans* ont à peu près disparu; le lit de la Vesle est couvert de longues algues blanchâtres. Ces algues sont les *Hypheothrix*.

Les *Hypheothrix* ont le diagnose suivant ¹ :

« Trichomata simplicia, articulata, plus minus distincte vaginata, tranquilla, fasciculata, vel in stratum plus minus membranaceum, non radians, dense intricata, vel coalita. »

Les *Hypheothrix* de la Vesle appartiennent à la *forma pallida*, « trichomatibus gelatinosis, pallidissimis, laxè intricatis. »

En amont du moulin de Macau, l'eau tient en dissolution 7^{cc}, 4 d'oxygène par litre.

Au moulin, la rivière fait tourner une turbine, et par suite de l'agitation il se dégage une grande quantité de gaz. Lors de ma visite, les cuivres ne noircissaient pas beaucoup; mais il paraît qu'à certains moments les cuivres et surtout l'argenterie noircissent très-rapidement.

¹ Rabenhorst, *Flora Europæa Alg.* p. 75.

A la sortie de la turbine, l'oxygène dissous s'élève à 10^{cc} par litre, mais cette quantité diminue rapidement; elle n'est que de 8^{cc}, 5 à l'extrémité du jardin du moulin.

Au moulin Compensé, les bords de la rivière sont garnis d'une puissante végétation de *Sparganium simplex*. Les *Hypheothrix* ont à peu près complètement disparu. En amont et en aval de la roue hydraulique, le titre en oxygène dissous est de 8^{cc} par litre.

A Muizon, même végétation. Les *Hypheothrix* ont entièrement disparu. Il existe, dans les déversoirs et dans tous les points où l'eau est un peu stagnante, des algues vertes très-abondantes, qui forment dans l'eau une gelée transparente. Ce sont des *Spirogyra*.

La Vesle marque à Muizon 8^{cc} d'oxygène par litre.

A 4 kilomètres au delà de Muizon, la Vesle traverse le beau et grand domaine de la Tuilerie.

A la Tuilerie, je n'ai trouvé que 7^{cc}, 2 d'oxygène par litre. J'ai répété plusieurs fois l'expérience pour m'assurer du résultat. Depuis Saint-Brice, où j'avais trouvé le minimum 0^{cc}, 5, le titre en oxygène dissous avait toujours été en s'élevant. Mais il n'y a aucune incertitude possible: le titre s'abaisse de près de 1^{cc} par litre entre Muizon et la Tuilerie.

Sur la rive droite de la Vesle, à la Tuilerie, se trouvent de grands étangs sans communication avec la Vesle. Ils sont très-peuplés de poissons: l'eau de ces étangs marquait 8^{cc}, 2 au bord en eau dormante, 8^{cc}, 8 en eau courante, pour la proportion d'oxygène dissous. Dans le jardin de la Tuilerie, quelques drains forment une source qui coule en cascade et donne 9^{cc}, 32 d'oxygène par litre.

Entre la Tuilerie et Jonchery, la diminution dans la proportion d'oxygène dissous s'accuse de plus en plus nettement.

En amont du moulin de Jonchery, l'oxygène dissous descend à 4^{cc}, 6, et même, près du lavoir, dans la retenue du moulin, à 4^{cc}, 2 d'oxygène par litre.

En aval du moulin, le titre remonte à 5^{cc} par litre en plein courant, au-dessous de la roue. Les *Spirogyra* sont très-abondants.

Malgré la limpidité de l'eau, les habitants du moulin se plaignent beaucoup de la rivière. Ils affirment qu'elle est plus mauvaise qu'au moulin Compensé et qu'à Muizon. L'analyse par le dosage de l'oxygène dissous justifie ces plaintes.

A Fismes, sur la rive droite, la Vesle marque de 6^{cc}, 44 à 7^{cc} d'oxygène par litre. Des usines sur la rive gauche y altèrent un

peu la composition de l'eau. La végétation y est très-belle, bien que moins abondante qu'à la Tuilerie et à Jonchery. Les Charas, les Iris, reparaissent. Il y a aussi quelques Nénuphars.

Dans les prairies qui bordent la Vesle à Fismes, en aval des moulins, les grenouilles sont très-abondantes. Continuation de l'absence complète de mollusques sur tous les végétaux immergés.

A 4 kilomètres en aval de Fismes, est le moulin de Bazoche. A partir du déversoir de ce moulin, la Vesle redevient ce qu'elle est avant Reims. Les poissons et les écrevisses s'y trouvent en abondance. Le Cresson de fontaine y pousse; les *Spirogyra* sont très-peu abondants.

En amont du déversoir de Bazoche, l'eau marque 8^{cc} d'oxygène par litre; en aval, 10^{cc}, 5.

Enfin, à Braisne, toute trace d'infection a disparu; la Vesle marque 11^{cc} d'oxygène par litre. Cet état se continue jusqu'à l'embouchure de la Vesle dans l'Aisne.

Après avoir parcouru les bords de la Vesle quand les eaux étaient très-hautes, il était intéressant de les revoir à la suite des sécheresses et des chaleurs. J'ai refait, en août 1873, la même excursion, en m'arrêtant aux mêmes stations. La température de l'eau était de 18 degrés, et la pression barométrique a oscillé entre 76 et 77 cent. de mercure.

Les végétaux n'ont pas changé, ils occupent les mêmes stations qu'en avril. Les *Beggiatoa alba* et les *Oscillaria natans* règnent depuis les égouts de Reims jusqu'au moulin de Macau. Les *Hypheothrix* s'étendent depuis le moulin de Macau jusqu'à Muizon. Les *Spirogyra* sont moins abondants qu'en avril. Ils dominent depuis Muizon jusqu'à Fismes. Les mollusques manquent complètement sur les herbes.

Les effets de l'infection sont plus énergiques qu'en avril. Au moulin de Macau et au moulin de Jonchery, les cuivres et l'argenterie noircissent rapidement.

L'oxygène dissous a notablement diminué : à Cormontreuil, je trouve 8^{cc} d'oxygène par litre; à Fléchambault, 7^{cc}; à Saint-Charles et à Saint-Brice, l'oxygène dissous fait complètement défaut. Au moulin de Macau, le titre remonte à 1^{cc}, 5. Il y a 2^{cc} d'oxygène par litre au moulin Compensé et à Muizon. En aval de la Tuilerie, le titre redescend à 1^{cc}, 6; à Jonchery, il tombe à 1^{cc}, 2; il remonte en

s'approchant de Fismes : de 2^{cc},3, en amont des moulins de Fismes, il s'élève à 3^{cc},7 en aval. A Bazoche, le titre est de 6^{cc},4 en amont, et 7^{cc},5 en aval du déversoir; enfin à Braisne, le titre remonte à 8^{cc},2 d'oxygène par litre.

La Vesle est facile à étudier, et on peut avoir une grande confiance dans le résultat des observations, car elle ne reçoit aucun affluent notable sur tout son cours (si ce n'est l'Ardre, qui se jette dans la Vesle en amont du moulin de Bazoche). Son débit étant peu considérable, et plusieurs moulins étant placés sur son cours, la masse de l'eau est bien homogène, et les analyses sont parfaitement comparables.

Le tableau suivant donne le résumé de ces analyses.

OXYGÈNE DISSOUS DANS 1 LITRE D'EAU DE VESLE SUR DIFFÉRENTS POINTS DE SON COURS.

STATIONS.	DATES DES OBSERVATIONS.	
	Avril 1873.	Août 1873.
	A Cormontreuil.....	11 ^{cc} ,0
En aval de Fléchambault.....	9 ,0	7 ,0
A Saint-Brice, en aval des égouts de Reims.....	0 ,5	0 ,0
Moulin de Macau.		
{ en amont.....	7 ,4	1 ,5
{ en aval.....	8 ,5	1 ,7
Moulin Compensé.....	8 ,0	2 ,0
Muizon.....	8 ,0	2 ,0
La Tuilerie.....	7 ,2	1 ,6
Jonchery.		
{ en amont du moulin.....	4 ,6	1 ,2
{ en aval du moulin.....	5 ,0	1 ,4
Fismes.....		
{ en amont du moulin.....	6 ,44	2 ,3
{ en aval du moulin.....	7 ,0	3 ,7
Bazoche.....		
{ en amont du moulin.....	8 ,0	6 ,4
{ en aval du moulin.....	10 ,5	7 ,5
Braisne.....	11 ,0	8 ,2

Il est bien évident que l'amélioration naturelle de l'eau de la Vesle s'accuse nettement jusqu'à Muizon. A partir de Muizon, cette amélioration cesse, et l'altération va en augmentant jusqu'à

Jonchery, où l'on observe un minimum d'oxygène dissous. A partir de Jonchery, l'amélioration se produit progressivement, et à Braisne la Vesle rentre dans l'état normal. L'oxygène dissous augmente, puis il diminue, et augmente de nouveau, passant ainsi par des maximum et des minimum, à peu près comme la quantité d'eau qu'absorbent les substances déliquescents, ainsi que E. Desains la démontré.

Ce phénomène peut être attribué à trois causes :

1° L'envasement de la Vesle est si rapide que de fréquents curages sont indispensables depuis Saint-Brice jusqu'à Muizon. Au delà de Muizon, tous les détritrus de l'égout s'étant déposés, le curage se fait rarement. A Jonchery, on ne le fait jamais.

2° Les algues caractéristiques des eaux altérées ne peuvent plus vivre dans les eaux améliorées : elles périssent, et leurs débris causent une nouvelle altération de l'eau.

3° La végétation très-abondante dans les eaux de la Vesle améliorée spontanément donne une grande quantité de détritrus dont la décomposition altère l'eau.

L'examen microscopique des algues fait voir que la Vesle passe par l'état d'infection caractérisée par les *Beggiatoa alba* et les *Oscillaria natans*; son amélioration est caractérisée d'abord par les *Hypheothrix* et ensuite par les *Spirogyra*. Ces faits sont absolument analogues à ceux que j'ai observés sur les rivières de Saint-Denis. Je crois qu'ils se produisent partout, quelle que soit la cause de la corruption et de l'altération d'une rivière.

Berthollet avait pour maxime : « Quand on veut tenter une expérience, il faut avoir un but et partir d'une hypothèse¹. » Mon but, c'est l'assainissement des rivières du bassin de Saint-Denis. Mon hypothèse, que je ne pouvais pas démontrer complètement en 1868, était celle-ci :

Les matières organiques en voie de décomposition sont essentiellement oxydables. En enlevant l'oxygène dissous dans un cours d'eau, elles y rendent la vie impossible pour les êtres doués d'une organisation supérieure. Elles réduisent les sulfates, les transforment en sulfures, et sont la cause des émanations d'hydrogène

¹ *Statique chimique*, p. 5.

sulfuré d'autant plus abondantes dans le bassin de Saint-Denis que , les terres étant gypseuses, les eaux sont naturellement séléniteuses.

Si donc, au lieu d'abandonner les eaux industrielles à la fermentation putride dans des fosses de décantation d'une grande profondeur et d'une petite surface, on divise ces eaux pour les exposer à l'action oxydante de l'air sur une grande surface, les matières organiques dissoutes s'oxyderont à saturation; on pourra alors les faire écouler à la rivière sans qu'elles y produisent les inconvénients incontestables qu'elles y causent.

A l'appui de cette hypothèse, on peut se rappeler que, à l'Exposition universelle de 1867, on faisait tomber en cascade l'eau qui sortait de l'aquarium marin. Cette eau, reprise par des pompes, était de nouveau rendue à l'aquarium. De même, avant l'établissement des chemins de fer, les pêcheurs des Vosges transportaient les truites vivantes par toute la France, en les mettant dans des caisses dont l'eau était sans cesse battue par une roue à palettes, mise en mouvement par une corde qui s'enroulait sur l'axe d'une des roues de la voiture.

En effet, par l'agitation à l'air, l'eau reprend facilement de l'oxygène, comme le prouvent les déterminations suivantes, que j'ai établies avec soin :

VARIATIONS DE LA QUANTITÉ D'OXYGÈNE DISSOUS DANS 1 LITRE D'EAU
AVANT ET APRÈS SA CHUTE.

26 déc. 1872.	Bois de Boulogne.	{	Canal, au-dessus de la grande cascade.	9 ^{es} ,66
			Grande cascade, au rocher sur lequel l'eau se brise.	10 ,70
10 nov. 1872.	Chantilly.	{	En amont du déversoir du grand lac.	8 ,96
			En aval du déversoir.	10 ,20
3 oct. 1872.	Gonesse.	{	Puits artésien, à la sortie du tube.	2 ,40
			<i>Id.</i> après une chute d'un mètre.	4 ,10
21 nov. 1872.	Aubervilliers.	{	Puits foré de M. Maricot, à la sortie.	3 ,00
			<i>Id.</i> à la surface du réservoir.	3 ,25

L'aération de l'eau et l'oxydation des matières organiques dissoutes doivent se faire sans frais, d'une manière automatique, indépendante de la négligence des ouvriers.

Pour résoudre le problème ainsi posé, je ne vois qu'un seul procédé possible : *il faut répandre les eaux très-divisées sur un terrain préalablement drainé.*

Répandre les eaux sur la terre est un procédé essayé depuis longtemps. M. Dailly est, je crois, le premier qui l'ait conseillé pour les eaux industrielles. Joignant l'exemple au précepte, M. Dailly répandit sur ses terres les eaux de sa féculerie de Trappes (Seine-et-Oise) et annonça que ces eaux agissaient à la façon des engrais. A Trappes, l'espace ne manquait pas. 4 hectares de terrain étaient destinés à recevoir les eaux de la féculerie, où l'on n'exploitait que 200 setiers de pommes de terre par jour : la solution trouvée par M. Dailly donna de bons résultats.

Il n'en est plus de même quand l'espace manque. Ainsi, dans une féculerie située à Colombes (Seine), les eaux sont dirigées vers une prairie où elles s'infiltrent dans le sol, essentiellement sableux. Dès qu'elles arrivent sur le gazon, les herbes périssent et deviennent noires, comme si le feu les avait carbonisées. Par mégarde, on les laissa atteindre des massifs d'arbres : les arbres périrent aussitôt. Elles s'infiltrèrent lentement, répandent une odeur très-désagréable, et le sol devient si rapidement étanche, qu'il faut changer le lieu où se fait l'absorption au moins deux fois par semaine.

L'eau infiltrée suit dans le sable des chemins inconnus. Elle finit par atteindre des puits très-éloignés de la fabrique et en corrompt complètement l'eau.

L'eau de féculerie n'éprouve aucune amélioration dans son trajet souterrain ; elle devient, au contraire, beaucoup plus infecte qu'au moment de son absorption.

A Louvres (Seine-et-Oise), des effets semblables se sont produits. Les eaux d'une féculerie, auxquelles on avait interdit l'écoulement par Goussainville vers les cressonnières de Gonesse, ont été dirigées vers une carrière abandonnée, où elles se perdaient au hasard. Pendant deux campagnes, tout alla bien ; mais, à la troisième année, ces eaux dans un état de corruption complète firent leur apparition dans des galeries occupées par des champignonnières. Tous les champignons périrent, et l'on dut renoncer à leur culture.

A Herblay, à la Villette-aux-Aulnes, au Tremblay, où les eaux de féculerie sont répandues sur le sol, la terre devient rapidement étanche et les eaux infiltrées sont détestables.

C'est pour ce motif que les puits perdants sont irréalisables.

Il y a donc quelque chose à ajouter au procédé de M. Dailly pour empêcher les graves accidents observés.

Dans ce but, j'ai proposé de drainer le terrain sur lequel l'opération doit se faire. Le drainage est indispensable au point de vue mécanique, comme au point de vue chimique. En effet, en drainant, on donne à l'eau un libre écoulement, on la conduit où l'on veut, on préserve les nappes d'eau souterraines et les propriétés voisines. De plus, le drainage est un procédé d'oxydation énergique, ainsi que M. Chevreul l'a démontré; il doit permettre d'oxyder, sans dépense, les matières organiques dissoutes, et de les préserver de la fermentation putride.

Je crois être le premier qui ait utilisé ces propriétés du drainage pour l'assainissement des eaux industrielles.

Depuis mes premières expériences à ce sujet en 1868, l'emploi du drainage artificiel du sous-sol dans l'utilisation agricole des eaux d'égout s'est beaucoup répandu. En Angleterre, M. Bailey Denton exécute de grands travaux d'assainissement et d'épuration des eaux par cette méthode, qu'il appelle : *Méthode de la filtration intermittente*. Parmi ces applications, on peut citer celle qui vient d'être faite à Merthyr-Tydvil, ville industrielle de 100,000 âmes, comté de Glamorgan, pays de Galles, dont toutes les eaux industrielles et ménagères sont traitées par la *filtration intermittente*, c'est-à-dire par colmatage sur un terrain drainé¹.

Pour trancher la question de priorité, il suffit de rappeler que ma première communication à ce sujet est du 29 novembre 1869, M. Dumas ayant eu alors la bonté de présenter à l'Académie des sciences une note que je lui avais adressée sur l'assainissement des eaux industrielles par colmatage sur un terrain drainé. Cette note insérée au Compte rendu fixe avec certitude la date de mes expériences.

Sans insister davantage sur cette question de priorité, je continue mon exposé.

L'examen de la rivière du Croult m'avait prouvé que la fécule-

¹ Voir les *Annales des ponts*, t. V, 1873. *Situation de la question des eaux d'égout et de leur emploi agricole en France et à l'étranger*, par M. A. Durand-Claye.

rie de MM. Boisseau, Bonnevie et Lucy, à Gonesse, située le plus en amont sur la rivière, était la première cause de l'altération et de la corruption de l'eau de cette rivière. En effet, à partir de cette féculerie, les herbes vertes, les poissons, les mollusques, disparaissaient et les *Beggiatoa alba* apparaissaient.

Cette fabrique peut exploiter par jour 400 hectolitres de pommes de terre, représentant un poids de 28000 kilogrammes et fournissant 7000 kilogrammes de fécule et de fleurage et 21 kilogrammes de jus envoyé à la rivière. La quantité d'eau nécessaire pour cette manipulation est de 130000 litres par jour, qui se subdivisent ainsi :

Eau nécessaire pour le râpage.....	100000 litres.
Eau de débouillage et de lavage.....	30000
TOTAL.....	<u>130000</u>

La quantité totale d'eaux envoyées journellement au Croult, après séjour dans de grandes fosses, est donc :

Jus de pommes de terre.....	21000 litres.
Eau de fabrication.....	130000
TOTAL.....	<u>151000</u>

A côté de l'usine, sur le bord de la rivière, est un terrain de 2000 mètres de surface. Ce terrain est argileux, et, à une profondeur de 60 centimètres, on trouve une nappe d'eau souterraine. C'est sur ce champ que nous avons tenté l'épuration par oxydation.

En répartissant 151000 litres de liquide sur 2000 mètres de surface, chaque mètre carré doit recevoir 75 litres de liquide, dont 10 litres $\frac{1}{2}$ de jus de pommes de terre à oxyder pour chaque journée de travail.

La durée de la campagne est de 200 jours au plus. Chaque mètre carré doit donc absorber ou oxyder, dans une campagne, $200 \times 75 = 15000$ litres, qui se décomposent en

Eau de fabrication à absorber.....	12900 litres.
Jus à oxyder.....	2100
TOTAL.....	<u>15000</u>

Est-il possible de faire absorber à un sol drainé 75 litres d'eau par mètre carré en vingt-quatre heures et de lui faire oxyder plus de 10 litres de jus de pommes de terre dans le même temps ? Telle est la question que M. Boisseau et moi nous nous sommes posée dès le commencement de l'année 1869, avant d'entreprendre les travaux de drainage pour la campagne suivante. Nous n'avons trouvé nulle part la solution de cette question, et cependant nous avons consulté un grand nombre d'ouvrages et interrogé des cultivateurs connaissant le drainage. En l'absence de tout renseignement sur des expériences antérieures, nous avons pris le parti d'expérimenter nous-mêmes.

Le terrain destiné à ces essais a une forme rectangulaire. Nous l'avons partagé en deux parties égales, par un fossé perpendiculaire au Croult. Ce fossé, qui sert de colateur, se partage, au bord de la rivière, en deux branches en forme de T. Aux deux extrémités de ces branches se trouvent les égouts destinés à déverser l'eau de colature dans la rivière. Les drains ont été placés à 2 mètres de distance les uns des autres et à une profondeur de 35 centimètres. Ce sont des tuyaux de terre de 8 centimètres de diamètre.

En août 1869, nous avons essayé le fonctionnement de la disposition employée. En quelques jours, nous avons pu constater les faits suivants :

1° L'absorption de l'eau était complète; elle était même trop rapide. Il était impossible d'irriguer tout le terrain en un jour. Un mètre carré de terrain drainé dans les conditions indiquées peut absorber beaucoup plus de 75 litres d'eau.

2° Le procédé est efficace. Quand les drains débitent lentement l'eau de féculerie, cette eau perd sa couleur rouge, elle se décolore presque complètement. Sur la rivière les écumes ont diminué. Les herbes vertes ne périssent pas dans le Croult en aval de la féculerie.

Il y avait donc lieu de persévérer dans la voie trouvée, en améliorant autant que possible. M. Boisseau arrêta le travail de la féculerie et abaissa les drains à 55 centimètres de profondeur. Il établit autour du terrain une goulotte en bois élevée au-dessus du sol, ayant une pente insensible et recevant toutes les eaux de la fabrique. Dans cette goulotte, on a ménagé de distance en distance de petites ouvertures. En débouchant ces ouvertures, l'eau s'écoule en filets minces et tombe dans des gouttières mobiles formées de

lames de zinc légèrement concaves, placées les unes au bout des autres. Pour changer la distribution de l'eau, il suffit de retirer un ou plusieurs morceaux aux gouttières longues et de les placer à la suite des gouttières courtes. De cette façon, on fait varier facilement leur longueur et leur direction, et l'on peut répandre l'eau également sur tout le terrain.

Depuis que ce procédé d'assainissement est employé à Gonesse, M. Boisseau augmente chaque année sa fabrication, ainsi que le prouve le relevé d'inventaire, qu'il a bien voulu m'autoriser à faire connaître.

RELEVÉ D'INVENTAIRE DE LA FÉCULERIE DE GONESSE.

ANNÉES.	POMMES DE TERRE tonnes.	PRODUIT.		EAU de fabrication.	QUANTITÉ totale de liquide envoyé sur le terrain.	QUANTITÉ de liquide reçu par mètre carré pendant la campagne.
		FÉCULE et FLEURAGE.	JUS.			
1868-1869..	1800	?	?	?	?	?
1869-1870..	2233	548,6	1684,4	11165	12849,4	6,425
1870-1871..	chômage	?	?	?	?	?
1871-1872..	2900	587,6	2312,4	14500	16812,0	8,406
1872-1873..	4500	911,8	3588,2	22500	26088,2	13,044

Pour l'année courante 1873-1874, la quantité de pommes de terre s'élèvera à 6000 tonnes environ. Chaque mètre carré de terrain recevra, pendant cette campagne, de 17 à 18 mètres cubes de liquide.

Il y avait lieu de craindre qu'une si grande quantité de jus de pommes de terre n'infestât la terre et n'amenât bientôt la saturation. L'expérience a montré que cette crainte n'était pas fondée. La terre est restée belle, parfaitement saine, et sa fécondité est très-grande. Dès que les travaux de féculerie s'arrêtent, elle est mise en culture. Il est impossible de donner une idée, même approximative, de la valeur des récoltes, parce que M. Boisseau, pour exciter l'émulation de ses ouvriers, a partagé le terrain en parcelles, qu'il leur abandonne gratuitement. Chacun cultive

comme il veut. Les ouvriers, ayant reconnu que l'eau de féculerie, dans les conditions où nous pouvions la leur livrer, est un excellent engrais, se disputèrent l'eau, à tel point que M. Boisseau dut intervenir et régler la quantité d'eau à laquelle chaque lot de terrain avait droit. Sur ce terrain on cultive toutes les plantes potagères; les pois, les haricots, les oignons, les navets, les carottes, donnent de très-bons résultats. Les récoltes d'artichauts, en 1872, ont été remarquables. Au moment de la reprise des travaux de féculerie, fin d'août, les artichauts étaient en pleine végétation. Sur le terrain qu'ils occupaient, nous avons répandu l'eau de la fabrique. Après avoir vu, à Colombes, le gazon brûlé par l'eau de féculerie, nous pouvions croire que les artichauts, plantes très-déliçates, ne pourraient pas résister à l'épreuve à laquelle nous les soumettions. Il n'en a rien été. Tous les artichauts ont survécu, et, grâce à la douceur de la température, on a pu en cueillir jusqu'au mois de février.

Le terrain traité par l'eau de féculerie ne convient pas aux pommes de terre. Chaque année, on en fait quelques planches. Elles donnent des tiges de 1^m,45 de longueur, et les tubercules sont de mauvaise qualité et en petite quantité.

Il résulte de ces expériences que les eaux de féculerie peuvent affecter deux états bien distincts.

A la sortie de l'usine, avant toute fermentation, elles sont inodores, et complètement inoffensives pour les végétaux sur lesquels on les répand. Si, au contraire, on les conserve dans des fosses de décantation, elles deviennent très-odorantes et font périr tous les végétaux. Ces deux états, si profondément tranchés, se succèdent l'un à l'autre dans un intervalle de quelques heures. A mon avis, les féculiers doivent mettre tous leurs soins à ne jamais laisser leurs eaux à l'état de stagnation. Ils doivent s'appliquer à les rendre parfaitement courantes sous une faible épaisseur. Cette précaution a pour effets de faciliter le dépôt de la fécule et de déterminer l'oxydation par l'air. On reconnaît que les eaux sont bien aménagées quand elles se colorent rapidement par l'action oxydante de l'air. Elles se purifient d'autant mieux en s'infiltrant dans le sol que leur couleur est d'un brun plus intense. Les eaux qui se putréfient sont blanchâtres, opalines, et ne s'améliorent guère en traversant la terre.

A la sortie des drains, l'eau de colature s'écoule dans le fossé qui a été creusé au milieu du terrain. J'ai fait établir un fossé et non pas un drain collecteur, pour augmenter l'oxydation à l'air. A l'extrémité du fossé, l'eau tombe en cascade dans le Croult. Elle s'est presque complètement décolorée. Sa couleur est un peu ambrée. Elle n'a pas d'odeur, et sa saveur n'a rien de repoussant.

Après avoir reçu l'eau de féculerie drainée, le Croult charrie quelques écumes blanches. Mais il ne présente aucun des signes de l'infection putride qui soulevait naguère de si justes plaintes.

Le 23 avril 1870, on venait de terminer la première campagne pendant laquelle l'eau de la féculerie de Gonesse avait été épurée. M. Lelièvre, membre du conseil municipal de Saint-Denis, et moi, nous parcourions les bords de la rivière pour nous rendre compte des résultats obtenus. Quel changement relativement aux années précédentes ! Aucune plainte ne nous fut adressée ; au contraire, tous les riverains que nous interroignons se félicitaient de l'amélioration de la rivière.

Et, en effet, les *Beggiatoa*, les *Oscillaria natans*, n'avaient pas reparu ; des milliers de poissons venaient d'éclorre dans cette rivière, où l'on trouvait à peine, depuis douze ans, quelques sangsues noires. Au lieu d'une vase noire et infecte, on voyait en beaucoup d'endroits un fond de sable blanc. Les herbes aquatiques commençaient à paraître. Enfin, dans le jardin de la cartonnerie de MM. Cohen frères, au moulin Févon, commune de la Courneuve, nous avons trouvé dans le Croult les premières branches de cresson de fontaine. Nous avons cueilli ces premières tiges de cresson, et nous les avons offertes à M. Giot, maire de Saint-Denis, pour lui annoncer qu'enfin l'assainissement du Croult, qu'il réclamait depuis douze ans avec une infatigable sollicitude, était définitivement acquis.

Il existe sur le Croult plusieurs autres usines qui en altèrent la pureté. A Gonesse, en aval de la féculerie, se trouvent une teinturerie et une grande sucrerie. La teinturerie colore les eaux, mais la couleur ne tarde pas à se précipiter. A mon avis, elle ne peut que salir la rivière, sans pouvoir déterminer la corruption de l'eau. Les eaux de la sucrerie altèrent davantage la pureté

du Croult. Elles y produisent ce que toutes les sucreries produisent sur les rivières dans lesquelles elles déversent leurs eaux : elles engendrent des Hyphéothrix, identiques à celles que j'ai signalées dans la Vesle, au moulin de Macau et au moulin Compensé. J'ai fait voir que ces Hyphéothrix succèdent aux *Beggiatoa* quand l'eau s'améliore, et précèdent les *Spirogyra*, précurseurs de l'assainissement parfait¹.

A Dugny, il y a une teinturerie et une féculerie. La teinturerie colore surtout l'eau du Rouillon ; la féculerie, moins importante que celle de Gonesse, envoie directement ses eaux au Croult sans les soumettre à aucune épuration. La féculerie de Dugny fait reparaître des écumes sur le Croult, elle en abaisse beaucoup la qualité ; mais le Croult, à Dugny, est assez beau pour pouvoir supporter cette féculerie, à condition toutefois que ses eaux n'arriveront pas au Croult à l'état de fermentation putride.

Malgré l'affluence des eaux industrielles de ces quatre établissements et des eaux ménagères des communes de Gonesse, Arnouville, Bonneuil, Garges, Dugny, la Courneuve, etc. on convient que l'état du Croult, à son entrée à Saint-Denis, est satisfaisant. Ce fait est attesté par une délibération du conseil municipal de Saint-Denis, en date du 20 mai 1870 ; il est prouvé journellement par l'absence des plaintes et par la cessation des procès. Si on parcourt le cimetière de la maison d'éducation de la Légion d'honneur, on voit que jusqu'en 1868 une mortalité considérable régnait chaque année dans cet établissement au mois de juin. Cette mortalité, attribuée à l'action funeste de la rivière par les médecins de cet établissement, a cessé dès que le Croult, assaini, s'est peuplé de poissons, d'herbes vertes et de mollusques.

Depuis 1869, les herbes poussent dans le Croult avec une vigueur telle qu'elles y sont gênantes. Si on ne prend soin de les faucher constamment, elles encombrant le lit de la rivière, barrent le courant et élèvent le plan d'eau.

En mai 1870, les mesures n'avaient pas encore été prises contre ce développement inattendu des herbes. La rivière s'est obstruée,

¹ Les eaux de cette sucrerie sont assainies maintenant par colmatage sur une prairie drainée. Avant d'être envoyées sur la prairie, les eaux de débordage déposent dans des fosses la terre et les radicules qu'elles entraînent. Le dépôt qui se forme dans ces fosses est un amendement précieux pour certaines terres.

le niveau s'est élevé, et la pression de l'eau a déterminé une rupture de berges au lieu dit les *prés de Marville*. Plusieurs escouades d'ouvriers sont occupées pendant tout l'été à faucarder ces herbes et à les rejeter sur le bord. Cependant on doit observer que l'abondance des herbes diminue d'année en année, comme si le limon accumulé pendant douze années d'infection et incomplètement enlevé par les curages commençait à s'épuiser. Ces herbes sont principalement les Charas, les *Myriophyllum*, le Cresson bâtard, et souvent le Cresson de fontaine.

Une végétation aussi forte ne peut manquer de convenir au développement des mollusques; aussi les mollusques sont-ils très-abondants dans le Croult. Les plus abondants sont : *Physa fontinalis*, *Cyclas cornea*, *Limnæa ovata*, *Limnæa stagnalis*, *Valvata piscinalis*, Pisidies, *Planorbis corneus*, *Planorbis vortex*, *Planorbis marginatus*.

Les principaux crustacés sont les Crevettes et les *Cypris faba*.

Les algues du Croult varient avec la qualité des eaux. Dans les derniers mois de la campagne des féculeries et des sucreries, les *Hyphoethrix* dominant. Dès que cette campagne est terminée, les *Spirogyra* leur succèdent; puis on trouve les *Cladophora*, qui ont le diagnose suivant :

« *Fila articulata*, varie ramosa; cytioderma plerumque crassum, lamellosum; cytioplasma parietale. Propagatio fit zoogonidiis cytioplasmatis divisione simultanea et multipartita ortis, quæ jam intra cellulam matricalem vivide se agitant, postea e cellulæ ruptura apicali vel laterali examinant, ciliis vibratoriiis binis vel quaternis prædita sunt, denique sine fecundatione germinant¹. »

En plusieurs endroits j'ai établi sur le Croult de petites cressonnières; elles me servent de témoins de la qualité de l'eau. Le Cresson vient-il à jaunir, aussitôt on redouble de précautions à la féculerie et à la sucrerie de Gonesse, et, au besoin, on suspend le travail pendant quelques jours pour laisser à la terre drainée le temps de bien s'aérer.

A différentes époques, et en différents points, en 1872 et 1873, j'ai dosé l'oxygène dissous dans le Croult, en employant le procédé par l'hydrosulfite de soude, que nous avons fait connaître, M. Schutzenberger et moi.

¹ Rabenhorst, *Fl. Eur. Alg.* sect. III, p. 333.

OXYGÈNE DISSOUS DANS 1 LITRE D'EAU DU CROULT.

STATIONS.	DATES DES OBSERVATIONS.							
	1872.		1873.					
	3 octobre.	18 décembre.	9 janvier.	15 janvier.	10 mars.	22 mai.	20 septembre.	
Gonesse.	avant la féculerie.	7,4 ^{cc}	8,0 ^{cc}	8,2 ^{cc}	8,0 ^{cc}	9,0 ^{cc}	9,0 ^{cc}	9,0 ^{cc}
	avant la sucrerie	5,2	6,2	6,0	6,0	5,0	6,0	6,0
	à la sortie de la ville.	3,2	3,0	3,5	4,5	5,0	5,0	5,2
Arnouville.	3,5	4,0	4,5	5,0	6,0	5,5	4,6	
Garges.	à l'entrée.	4,5	6,3	5,5	5,5	8,0	6,5	7,0
	à la sortie.	6,0	8,0	7,0	6,5	9,0	8,0	7,5
Dugny.	moulin Crété de Palluel.	7,2	8,5	8,0	8,5	9,3	8,4	8,6
	aux pierres de niveau.	5,0	4,5	6,6	6,0	8,6	7,6	8,0
Saint-Denis.	moulin Basset	5,0	5,3	7,0	6,2	9,0	9,5	9,0
	impasse Choizel.	4,2	4,5	5,0	4,5	6,0	7,0	7,0

Le titre de l'oxygène dissous diminue dans la traversée de Gonesse. A partir d'Arnouville, il remonte, et atteint un maximum à Dugny, au moulin de M. Crété de Palluel, où le Croult reçoit la Morée, dont le titre en oxygène dissous varie entre 10^{cc} et 8^{cc} par litre. Un peu plus bas, le Croult reçoit les eaux de la féculerie et de la teinturerie de Dugny; son titre baisse de nouveau. Il se relève dans la partie comprise entre Dugny et Saint-Denis. A l'entrée de Saint-Denis, au moulin Basset, le titre passe par un second maximum. Les usines en aval du moulin Basset abaissent de nouveau le titre dans la traversée du parc de la maison de la Légion d'honneur. Au delà de ce parc, le Croult est abandonné aux 200 établissements industriels établis sur ses bords, et ayant, depuis un temps immémorial, la jouissance de ses eaux. Il est peu intéressant d'y suivre les variations brusques produites par le débouché d'un égout ou d'un puits artésien.

Le succès de mes expériences sur l'assainissement de l'eau de

féculerie à Gonesse m'a engagé à répéter les mêmes opérations à la féculerie du Bourget.

Les industriels ne s'accordaient pas au sujet de la théorie des expériences de Gonesse. La plupart en attribuaient le succès à la simple filtration des eaux à travers la terre, et n'admettaient pas la nécessité de l'oxydation.

M. Antheaume, propriétaire de la féculerie du Bourget, était un de ceux qui pensaient que la filtration à travers le sol suffit pour l'épuration. Il avait vu, à Gonesse, combien était considérable la quantité d'eau que les drains pouvaient débiter.

Dans son jardin il installa des drains, distants de 2 mètres et à 50 centimètres de profondeur, sur une surface de 500 mètres carrés. Ce drainage fonctionna pendant la campagne de 1871-1872. L'expérience eut pour résultat de faire mourir de beaux arbres fruitiers, qui furent atteints par l'eau de féculerie. Ces eaux, non oxydées, entraient en putréfaction dans la terre et répandaient une odeur détestable. La rivière la Molette, qui recevait les eaux de colature, resta aussi infecte qu'avant l'emploi du drainage.

Pendant l'été de 1872, M. Antheaume se procura 1 hectare de terrain à 200 mètres de distance, et à un niveau plus élevé que l'usine. On fut obligé d'établir des pompes de refoulement pour envoyer l'eau au terrain par des tuyaux en grès Doulton.

Le terrain a une forme rectangulaire; il est situé au point le plus élevé de la colline sur laquelle le Bourget est bâti. Le sol est sableux, léger, facilement perméable à l'eau.

La féculerie du Bourget, comme celle de Gonesse, peut râper 400 hectolitres de pommes de terre par jour. Le terrain destiné à l'assainissement étant, au Bourget, cinq fois plus grand qu'à Gonesse, il y avait lieu de donner plus d'espacement aux drains. Je fis placer ces drains à 10 mètres de distance les uns des autres et à 1 mètre de profondeur. Je les fis déboucher dans un colateur creusé au milieu du champ.

L'eau de féculerie, amenée par les tuyaux de grès, se répand dans une goulotte en planches qui encadre le terrain. Le mode de distribution de l'eau est réglé de la même façon qu'à Gonesse.

Au commencement de la campagne 1872-1873, deux petits accidents vinrent retarder les expériences. La pompe de refoule-

ment se trouva un peu trop faible pour envoyer sur le terrain la totalité des eaux de la fabrique. Une voiture pesamment chargée fit crever le tuyau de terre au passage d'un chemin vicinal. Ces deux réparations successives firent perdre du temps; l'épuration des eaux ne se fit régulièrement qu'à partir de décembre 1872; l'assainissement de la Molette en fut retardé de deux mois.

J'ai dosé la quantité d'oxygène dissous dans l'eau de la Molette à diverses époques.

Avant d'arriver au Bourget, la Molette ne renferme que 5 à 6 centimètres cubes d'oxygène par litre, à cause du mauvais état du curage, et surtout à cause des eaux vannes qu'elle reçoit souvent de la voirie de Bondy.

OXYGÈNE DISSOUS DANS 1 LITRE D'EAU DE LA MOLETTE.

STATION.	DATES DES OBSERVATIONS.				
	Octobre 1872.	9 janvier 1873.	10 mars 1873.	22 mai 1873.	20 sept. 1873.
Au point où la Molette passe au-dessus de la Vieille-Mer.	0 ^{cc} ,00	5 ^{cc} ,32	8 ^{cc} ,00	4 ^{cc} ,8	7 ^{cc} ,5

L'amélioration de la Molette est incontestable. Les *Beggiatoa* y ont complètement disparu à partir du mois de décembre, dès que le drainage de la féculerie du Bourget eut commencé à fonctionner régulièrement. La fabrique de glucose, dont les eaux ne sont pas encore épurées, y fait pousser les *Hypheothrix*, caractéristiques des eaux médiocres, mais éloignées de la fermentation putride.

Les deux expériences de Gonesse et du Bourget prouvent que les eaux de féculerie s'assainissent par le colmatage sur un terrain drainé. L'effet est d'autant meilleur que l'on divise l'eau davantage. Aussi je prie les industriels qui veulent employer mon procédé, d'avoir grand soin de faire tomber l'eau goutte à goutte sur tout le terrain, et d'éviter de former des ruisseaux. Par le moyen des ruisseaux ou rigoles sur un terrain drainé, on a la filtration, mais

on n'obtient pas l'oxydation complète, qui me semble indispensable pour l'assainissement.

En un mot, si l'on se propose d'arrêter des matières en suspension, on peut distribuer l'eau par des rigoles. Mais si l'on veut assainir une eau chargée de matières organiques dissoutes, il faut absolument employer le procédé que nous avons établi à Gonesse et au Bourget, c'est-à-dire distribuer l'eau par des gouttières en filets très-minces, et les répandre sur tout le terrain.

Deux autres expériences que j'ai faites, l'une à Crèvecœur, sur des eaux de lavage et de cuisson de têtes de mouton, l'autre à Aubervilliers, sur des eaux de cartonneries, confirment l'exactitude de la règle pratique que je viens d'indiquer.

Nous avons dit que la Molette se jette dans le Rouillon. Le Rouillon se sépare du Croult au trou provendier de Dugny, et reçoit la Molette en amont du moulin Neuf de Stains. Une féculerie établie à Stains y envoie ses eaux en amont du moulin de Romaincourt. Le Rouillon se dirige ensuite vers Saint-Denis; il y pénètre vers la Double-Couronne-du-Nord, et, après avoir fait tourner le moulin de la Truie et les moulins Gémeaux, il se réunit au Croult près du moulin Saint-Pol et de la route de la Briche.

J'ai dosé l'oxygène dissous dans un litre d'eau du Rouillon en différents points de son cours.

OXYGÈNE DISSOUS DANS 1 LITRE D'EAU DU ROUILLON.

STATIONS.	DATES DES OBSERVATIONS.				
	Octobre 1872.	Janvier 1873.	Mars 1873.	Mai 1873.	Septembre 1873.
Entre Dugny et la jonction de la Molette	5 ^{cc} ,0	8 ^{cc} ,6	8 ^{cc} ,0	8 ^{cc} ,0	8 ^{cc} ,3
Au moulin Neuf de Stains	3 ,0	6 ,0	8 ,6	7 ,0	6 ,4
A l'entrée de Saint-Denis	0 ,0	2 ,0	3 ,0	5 ,8	5 ,2

La jonction de la Molette abaisse toujours le titre de l'oxygène dissous dans le Rouillon. La féculerie de Stains, quand elle est en

activité, abaisse de nouveau le titre de l'oxygène dissous. Aucun travail n'a pu être entrepris pour assainir les eaux de la féculerie de Stains : le manque de terrain en est la seule cause. Cette féculerie est entourée de toute part, et jusqu'à présent aucun voisin ne consent à laisser traverser son patrimoine par des eaux industrielles, pour leur faire gagner un terrain convenable à l'épuration.

La Vieille-Mer coule entre le Croult et le Rouillon. Elle s'est maintenue cette année dans un bon état.

OXYGÈNE DISSOUS DANS 1 LITRE D'EAU DE LA VIEILLE-MER.

STATIONS.	DATES DES OBSERVATIONS.				
	Octobre 1872.	Janvier 1873.	Mars 1873.	Mai 1873.	Septembre 1873.
Au pont de la Molette.	9 ^{cc} ,00	9 ^{cc} ,00	10 ^{cc} ,00	10 ^{cc} ,00	8 ^{cc} ,50
A l'entrée de Saint-Denis.	6 ,66	6 ,66	8 ,00	9 ,00	7 ,50

Le titre en oxygène dissous est toujours plus considérable au pont de la Molette qu'à Saint-Denis. Cela tient à ce que la Vieille-Mer reçoit, dans son trajet, la fontaine Saint-Lucien, dont l'eau reste dormante dans les fossés de Champ-Tourterelle. Elle reçoit aussi un petit embranchement du ru de Montfort. La Vieille-Mer et la fontaine Saint-Lucien n'offrent qu'un intérêt médiocre, ces cours d'eau étant généralement d'une pureté suffisante.

Ru de Montfort. Parmi les établissements qui altéraient le plus le ru de Montfort, on citait toujours en première ligne la cartonnerie d'Aubervilliers. Dans l'examen que j'avais fait des eaux de cette fabrique, en 1869, j'avais constaté la présence du *Bacterium termo*. Il y avait donc urgence à procéder à l'assainissement des eaux de cet établissement.

Les premiers travaux dans ce but furent commencés en juillet 1870. La guerre les arrêta. Ils furent repris et terminés en 1871. M. Maricot et ses deux gendres et associés, MM. Lourdelet et

Schæffer, cherchèrent d'abord à réduire la quantité d'eau qu'ils devaient renvoyer au dehors. Dans ce but, ils firent servir deux fois la même eau à la dilution de la pâte. Ils parvinrent ainsi à n'avoir que 15 mètres cubes à rejeter chaque jour. Je n'avais donc à traiter que 15000 litres d'eau par jour, mais, par compensation, ces eaux étaient chargées à saturation.

Devant l'usine se trouve une grande cour. On pouvait disposer de 900 mètres carrés pour le traitement de l'eau. Je fis placer dans ce terrain 15 drains parallèles, distants les uns des autres de 1^m,50. Les drains ont 8 centimètres de diamètre, ils sont à 60 centimètres de profondeur. Parallèlement à ces drains, et à égale distance de deux drains consécutifs, je fis tracer des rigoles dans le sol parfaitement nivelé, avec une pente très-faible. L'eau de la cartonnerie fut envoyée dans ces rigoles. Je ne pouvais pas procéder par dispersion comme à Gonesse et au Bourget. En effet, le travail de la cartonnerie est continu, tandis que la féculerie ne dure que l'hiver. Répandre les eaux concentrées de la cartonnerie sur des plantes cultivées, c'était les faire périr très-probablement. D'un autre côté, ces eaux étaient extrêmement troubles. La filtration m'a semblé plus indispensable que l'oxydation. Je ne pouvais pas descendre les drains plus bas que 60 centimètres, à cause du niveau du ruisseau à la sortie de l'usine. Il fallait absolument éviter d'avoir recours à des machines élévatoires pour relever l'eau au niveau du bief de sortie.

En Angleterre, on place les drains au-dessous des rigoles. Je crois cependant qu'il est préférable de faire alterner les rigoles et les drains. Avec la disposition que je recommande, on augmente la distance que l'eau doit parcourir, on modère l'écoulement, qui a toujours une tendance à être beaucoup trop rapide, et le drain appelle le liquide vers les racines des plantes en culture. Ces racines sont des épurateurs très-actifs. L'infiltration verticale, à la méthode anglaise, ne présente pas ces avantages.

Quand le terrain de la cartonnerie fut ainsi préparé, et qu'on eut ouvert à la sortie des drains un fossé colateur, on commença à distribuer l'eau dans les rigoles. L'infiltration se fit bien, les drains fonctionnèrent régulièrement pendant quelque temps, puis ils cessèrent de donner. Un dépôt considérable de pâte de carton s'était produit dans l'intérieur des drains, bien qu'on ne retrouvât pas de pâte dans la terre que l'eau avait traversée.

En rapprochant ce fait d'autres faits semblables que j'ai observés dans les eaux de féculerie, de photographie et autres, je ne peux l'attribuer qu'à un phénomène de pseudosolution. La pâte de cartonnerie renferme une quantité notable de colle adhérente après les vieux papiers. Tant que ces matières sont en dissolution, elles empêchent la précipitation complète de la cellulose; mais, viennent-elles à être détruites par l'action oxydante des drains, la pâte peut se précipiter et former peu à peu dans les drains les dépôts que nous y avons trouvés. Il a donc fallu chercher et trouver un moyen pratique de détruire cette pseudosolution.

Il y a dans la cour de l'usine une fosse étanche, construite en maçonnerie. Cette fosse avait été prescrite par le conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine, pour la décantation des eaux de la fabrique. Elle a une capacité de 108 mètres cubes. Nous avons partagé cette fosse en deux parties égales par une solide muraille. Quand une des deux parties est pleine, on y ajoute un hectolitre de chaux, que l'on a éteinte et délayée dans l'eau. On brasse, et on abandonne l'opération à elle-même dans un repos complet. Pendant ce temps, le second bassin se remplit. Il met trois jours à se remplir. Après trois jours de repos, on pompe l'eau du bassin traitée par la chaux. Cette eau est claire, jaune ambré quand il fait froid, verte quand il fait chaud; elle est sans odeur. Au fond du bassin on trouve un dépôt abondant; on recueille ce dépôt. L'analyse a montré qu'il est riche en pâte de carton. MM. Maricot, Lourdelet et Schæffer estiment que l'on retrouve dans cette opération environ 7 p. o/o de matière première, de telle sorte que l'exploitation des résidus est assez lucrative pour couvrir largement les frais de l'épuration de l'eau. L'épuration des eaux de cartonnerie, par ma méthode, n'impose aucun sacrifice aux industriels qui veulent bien se donner la peine de la faire, et la meilleure preuve que je puisse en donner, c'est que MM. Maricot et C^{ie} sont parfaitement décidés à continuer l'épuration de leurs eaux, quand même un égout, dont la réalisation est prochaine, viendrait les leur enlever.

L'eau pompée dans le bassin est reçue dans une rigole en béton Coignet que M. Lourdelet fit construire avec le plus grand soin. Sur cette rigole se trouvent quinze petites vannes en bois. On lève celles de ces vannes qui se trouvent en face des raies dans les-

quelles on veut envoyer l'eau. Celle-ci s'infiltré lentement dans la terre. Après l'action de la chaux, elle ne renferme plus de pâte, mais elle tient encore en pseudosolution des crasses très-fines qui se précipitent sous l'influence de l'air. En les examinant au microscope, on les voit agitées du mouvement brownien, dont elles donnent un exemple remarquable. Ces parcelles microscopiques, qui se précipitent à l'air, forment dans chaque raie un dépôt, qu'il faut enlever de temps en temps pour empêcher la surface du sol de devenir étanche.

Une culture est évidemment nécessaire pour assainir la terre, en enlevant ce que l'eau de cartonnerie peut lui abandonner. Nous pensions que peu de plantes pourraient s'accommoder de cette eau. Nos appréhensions n'étaient pas fondées. Les ouvriers y ont planté des artichauts, des citrouilles, des haricots, etc. et tout pousse avec une vigueur remarquable.

Ce résultat inattendu s'est expliqué ensuite par l'examen microscopique des eaux de colature. En effet, dans le fossé colateur, l'eau verdit et donne des écumes vertes dont les poules sont très-friandes. Cette matière verte n'est autre chose que des essaims d'Euglènes, nourris par la gélatine provenant des vieux papiers.

On peut maintenant examiner avec la plus scrupuleuse attention tout le ruisseau du Vivier, depuis la cartonnerie jusqu'au ru de Montfort. On n'y trouvera plus de Bactéries. A peine sortie des drains, l'eau peut dissoudre de l'oxygène. Dès la mare d'Auber-villiers, elle tient en dissolution 2 centimètres cubes d'oxygène par litre.

Les Euglènes, abondantes à la sortie des drains, font place aux Rotifères et à des larves d'insectes. Tant il est vrai que la matière organisée nourrit les êtres organisés, et que les êtres d'une organisation inférieure sont remplacés par des êtres d'une organisation plus élevée, dès que l'amélioration du milieu le permet.

Sur le ru de Montfort se trouve un autre établissement, signalé maintes fois comme contribuant au mauvais état du ru; je veux parler de l'usine de M. Artus, pour l'exploitation des têtes de mouton.

Les eaux provenant de cette usine renferment de la chaux, du sang, du suint et le débouillage des têtes de mouton. J'ai entrepris l'épuration de ces eaux en suivant toujours le même procédé.

M. Artus acquit en face de son usine un terrain faisant partie d'un établissement de maraîcher. Ce terrain n'est séparé de l'usine que par le ru de Montfort. La terre y est de l'humus pur. Les drains sont placés perpendiculairement au ru de Montfort, qui sert de colateur.

Les eaux industrielles, recueillies dans un réservoir étanche, sont élevées par une pompe et dirigées par des goulottes en bois vers l'extrémité du terrain. Elles s'y répandent dans une rigole parallèle au ru et se divisent dans des raies parallèles aux drains. Ces raies alternent avec les drains, suivant la règle que j'ai expliquée plus haut. Malgré cette disposition, l'absorption est peut-être un peu rapide. Cependant j'ai conseillé de ne pas modifier la disposition actuelle, parce que la terre perdra peut-être plus tard un peu de sa perméabilité.

L'aération du sol par les drains se fait très-bien. A aucune profondeur on ne trouve de trace de fermentation putride, et cependant l'appareil fonctionne depuis plus d'un an.

Le terrain drainé est cultivé en potager. Les eaux industrielles, magnifique engrais liquide, ne touchent jamais les feuilles; elles ne font que baigner les racines. Les résultats sont incontestables. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les cultures obtenues sans peine par M. Artus avec celles que les maraîchers ses voisins produisent à grand renfort de fumier et d'arrosages.

En 1868, au début de mes recherches, la question de l'assainissement des eaux industrielles et ménagères s'imposait partout, en France et à l'étranger.

On proposait en même temps la décantation, la filtration, l'épuration chimique et l'utilisation agricole. Dans tous les cas où on l'a essayée, l'utilisation agricole s'est affermie de plus en plus, tandis qu'après des expériences dispendieuses, les autres procédés d'épuration ont été reconnus insuffisants.

Depuis un an ou deux, on admet la nécessité du drainage pour clarifier les eaux, pour les diriger et empêcher les infiltrations. A mon avis, le drainage des terrains arrosés par les eaux d'égout est plus utile au point de vue chimique qu'au point de vue mécanique.

C'est ici le point essentiel et fondamental de mes expériences.

Le drainage étant, d'après ma méthode, un agent d'oxydation aussi énergique qu'économique, il est facile aujourd'hui d'assainir les eaux industrielles, de les rendre inoffensives et de faire ainsi disparaître les graves inconvénients qui depuis si longtemps ont appelé les recherches des savants.

A. GÉRARDIN.

RAPPORT
SUR
UNE MISSION SCIENTIFIQUE
EN BRETAGNE,
PAR M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Troyes, le 16 mai 1873.

Monsieur le Ministre,

Pendant la mission en Bretagne, que vous m'avez fait, l'année dernière, l'honneur de me confier, j'ai cherché à éclaircir, par l'étude des documents manuscrits conservés dans les archives et les bibliothèques, l'histoire de la langue néo-celtique parlée dans cette province et l'origine des quatre dialectes entre lesquels cette langue se partage aujourd'hui : les dialectes de Tréguier, de Léon, de Cornouailles et de Vannes.

Le plus important des documents que j'ai étudiés est le cartulaire de Landevennec, conservé à la bibliothèque de la ville de Quimper. Il va être l'objet principal de ce rapport, que d'autres rapports suivront prochainement.

Antérieurement au xv^e siècle, auquel appartiennent le *Catholicon* de Lagadeuc et probablement la *Vie de sainte Nonne*, nous sommes réduits, pour l'étude de la langue néo-celtique parlée dans notre Bretagne, à recueillir les noms propres épars dans les chartes. Le *Cartulaire de Redon* est le document le plus étendu que l'on puisse consulter sur les formes de la langue bretonne continentale antérieurement au xi^e siècle. Il a été publié par M. de Courson dans la collection des Documents inédits. Vient ensuite le *Cartulaire de Landevennec*¹. Ce manuscrit, inédit encore pour la plus grande

¹ Landevennec (Finistère), arrondissement de Châteaulin, canton de Crauzon. Ce nom de lieu, écrit dans le cartulaire *Lan-tevennic* et *Lan-teguennoc*, veut dire territoire de *Tevennic* ou *Teguennoc*. *Tevennic* ou *Teguennoc* est un nom

partie, a été écrit vers l'année 1050, ou, pour parler plus exactement, sous l'abbé Élisuc, nommé en 1047. Quelques additions, faites dans les siècles suivants, ne peuvent se confondre avec le texte primitif du XI^e siècle.

Le cartulaire de Landevennec commence par une Vie de saint Guénolé, attribuée à Gurdestin, abbé de Landevennec au IX^e siècle, et qui me semble plutôt être une paraphrase de celle que les Bollandistes ont publiée sous le nom de cet abbé¹. M. de Laborderie a donné divers extraits de la Vie de saint Guénolé contenue dans le cartulaire de Landevennec². Après cette Vie arrive une liste des abbés de Landevennec (fol. 140 v^o), puis un recueil d'actes (fol. 141 r^o et suiv.). Ces actes, d'une authenticité souvent fort contestable, ont été écrits au milieu du XI^e siècle, sauf quelques notes marginales, jusqu'au folio 163. Sur les folios 163-164 se trouvent des additions du XIII^e siècle. Enfin, au folio 164 verso, on lit une liste des comtes de Cornouailles, écrite en partie au XI^e siècle, suivant des notes manuscrites de M. de Laborderie, que M. A. de Blois, si connu par ses travaux sur l'histoire de Bretagne, a bien voulu me communiquer. Je pencherais à croire cette liste toute postérieure à la date de la principale partie du cartulaire.

C'est des actes écrits au XI^e siècle que je me suis particulièrement occupé. Je n'y ai relevé que deux exemples de mots bretons traduits en termes exprès :

1^o *Rodoed carn id est vadum corneum*, fol. 156 r^o;

2^o *Quæ accepit in ditatione* (lisez *dotatione*) *id est enep guerth a viro suo*, fol. 160 v^o.

Mais l'intérêt de ces passages est beaucoup diminué par le fait qu'ils se lisent déjà dans les extraits du cartulaire de Landevennec publiés par D. Morice³. Toutefois le second a été reproduit incomplètement par le savant bénédictin, dont les transcriptions sont loin d'être toujours rigoureusement exactes. Il a passé le mot *ditatione*.

Le grand intérêt des actes compris dans la partie du cartulaire

d'homme qui paraît dérivé du gallois *tewyn*, « tison, torche, » variante d'*etewyn*, dans le vocabulaire comique *itheu*, en breton armoricain *eteo*. (Cf. *Grammatica celtica*, 2^e édit. p. 1080.)

¹ Mars, t. I, p. 246.

² Voir, dans la *Biographie bretonne*, les remarquables articles publiés par ce savant sur Clément, Gradlon, Gurdestin, Gwennolé.

³ *Preuves*, t. I, col. 337, 338.

de Landevennec qui date du xi^e siècle se trouve dans les noms propres si nombreux qu'elle contient. Tandis que le cartulaire de Redon a été écrit à l'extrémité orientale du diocèse de Vannes, le cartulaire de Landevennec est l'œuvre d'un moine qui habitait l'extrémité occidentale du diocèse de Quimper, sur la frontière du diocèse de Léon. Si les différences dialectales qui se font remarquer aujourd'hui existaient au xi^e siècle, elles devraient distinguer la langue bretonne de chacun de ces deux cartulaires; cette langue devrait montrer les caractères du vannetais dans le cartulaire de Redon, ceux du dialecte de Cornouailles avec une tendance à se rapprocher du léonais, dans le cartulaire de Landevennec. Or c'est ce qui n'existe point.

Voici une liste alphabétique de noms de personnes contenus dans les actes du cartulaire de Landevennec écrits au xi^e siècle. J'y ai intercalé les noms d'abbés écrits par la même main au folio 140 verso :

- | | |
|---|---|
| Aediunetus, fol. 141 v ^o . | Blennivet, episcopus, fol. 152 r ^o . |
| Aelam, <i>cinquième abbé de Landevennec</i> , fol. 140 v ^o . | Blinliuguet, fol. 162 r ^o . |
| Agustin, presbiter, fol. 159 v ^o (nom bas-latin). | Budic, comes Cornubiensis, fol. 155 r ^o . |
| Alanus, comes nobilis Cornubiensium partium, fol. 162 v ^o . | — comes, fol. 159 v ^o , 160 v ^o , 161 r ^o . |
| — comes, fol. 162 r ^o . | Cadnou, <i>quinzième abbé de Landevennec</i> , fol. 140 v ^o , 161 v ^o . |
| — dux Britanniae, fol. 161 v ^o . | Caradoc, fol. 162 r ^o . |
| — dux Britonum, fol. 150 v ^o , 152 r ^o . | Caraduc, fol. 149 v ^o . |
| Alarum, <i>femme de Diles</i> , fol. 160 v ^o . | Catgualion, fol. 162 r ^o . |
| Alfret, archidiaconus, fol. 159 v ^o . | Catmaglus, fol. 143 r ^o . |
| Amalgod, fol. 151 r ^o . | Catwaran, <i>moine</i> , fol. 149 v ^o . |
| Amalgog, fol. 152 v ^o . | Chenmarchoc, fol. 152 v ^o . |
| Amedr, fol. 152 v ^o . | Clemens, <i>nom des dixième, onzième et douzième abbés de Landevennec</i> , fol. 140 v ^o . |
| Benedic, <i>septième abbé de Landevennec</i> , fol. 140 v ^o . | — fol. 157 v ^o . |
| Benedictus, episcopus, <i>fils du comte Budic</i> , fol. 161 v ^o . | Conocanus (sanctus) fol. 157 v ^o . |
| — comes et episcopus partium Cornubiensium, fol. 162 r ^o . | Cunianus, vir nobilis, fol. 145 r ^o . |
| Berdwalt, fol. 144 v ^o . | Daniel, fol. 159 v ^o . |
| Biabilius (sanctus), fol. 154 r ^o . | Dereic, <i>laïc</i> , fol. 149 v ^o . |
| Bidian, fol. 159 v ^o . | Diles, vicecomes, fol. 152 v ^o , 159 v ^o . |
| Bili, fol. 162 r ^o . | Domin, <i>moine</i> , fol. 149 v ^o . |
| Blennivet, <i>seizième abbé de Landevennec</i> , fol. 140 v ^o . | Edmeren, fol. 145 v ^o . |
| | Elisuc, <i>dix-septième abbé de Landevennec</i> , fol. 140 v ^o . |
| | Encat, vir nobilis, fol. 153 v ^o . |
| | Euhuarn, vicecomes, fol. 161 v ^o . |
| | Gradlon, testis, fol. 162 v ^o . |

- Gradlonus, rex Britannie, fol. 141 v°, 142 r° et v°, 143 r°, 144 r°, 146 r°, 147 v°, 153 r°.
 Guenhael, *deuxième abbé de Landevennec*, fol. 140 v°. (*Voyez* Wenhael.)
 Guethencar, fol. 159 v°.
 Guingualoëus, *premier abbé de Landevennec*, fol. 141 r°. (*Voyez* Wingualoëus.)
 Guloet, *quatrième abbé de Landevennec*, fol. 140 v°.
 Gurcar, fol. 159 v°.
 Gurdilec, *huitième abbé de Landevennec*, fol. 140 v°.
 Gurdistin, *sixième abbé de Landevennec*, fol. 140 v°.
 Gurlowen, monachus, fol. 62 v°.
 Haelchodus, comes, fol. 149 v°. (Nom franc.)
 Haerweu, fol. 162 r°.
 Harnmeini, fol. 154 v°.
 Harthoc, Harthuc, transmarinus, fol. 143 v°, 144 r°.
 Hedrenn, episcopus, fol. 152 r° et v°, 157 v°.
 Heianguethen, fol. 159 v°.
 Hepwou, vir indolis, fol. 148 r°.
 Herlewinus, *fils du comte Haelchodus*, fol. 149 v°. (Nom franc.)
 Hethmeren, *laïc*, fol. 149 v°.
 Heuchomarc, *moine*, fol. 149 v°.
 Hoelechec, *laïc*, fol. 149 v°.
 Howel, comes, fol. 152 v°.
 Huardou (sanctus), fol. 158 r°.
 Huarwethen, episcopus Sancti Corentini, fol. 148 v°.
 Huon, fol. 152 v°.
 Jestin, vicecomes, fol. 152 v°, 157 v°.
 Johan, *nom des neuvième et treizième abbés de Landevennec*, fol. 140 v°.
 Judhael, comes, fol. 152 r°, 157 v°.
 Junargant, mulier, fol. 158 v°.
 Juthoven, archiepiscopus, fol. 152 r°.
 Licamanu, fol. 162 r°.
 Liusuc, fol. 151 r°.
 Loesgoret, *moine*, fol. 149 v°.
 Loweswethen, fol. 162 v°.
 Maeluc, fol. 154 r°.
- Maelucum, presbiter, fol. 162 v°.
 Martinus (sanctus), fol. 154 r°.
 Matmunuc, *troisième abbé de Landevennec*, fol. 140 v°.
 Morbretus (sanctus), fol. 156 r°.
 Mormanus, fol. 154 v°.
 Morwethen, fol. 162 r°.
 Numinoae, comes, fol. 157 v°.
 Nut, fol. 152 v°.
 Nuvenoae, fol. 152 v°.
 Orscandus, episcopus, fol. 162 r°.
 Pritient, vicecomes, fol. 152 v°.
 — fol. 154 r° et v°.
 Ratianus (sanctus), fol. 147 v°.
 Rett, nobilis transmarinus, fol. 153 v°.
 Retcar, *moine*, fol. 149 v°.
 Ridetwet, præpositus, fol. 149 v°.
 Riocus (sanctus), fol. 147 r°.
 Rivelen, fol. 148 r°, 162 r°.
 Rivelenus, fol. 144 r°.
 Rothberth, fol. 157 v°. (Nom franc.)
 Ruantrec, fol. 148 r°.
 Salutem, fol. 162 r°.
 Segneu, *quatrième abbé de Landevennec*, fol. 140 v°.
 Tanvoud (sanctus), fol. 145 r°.
 Telent, fol. 162 r°.
 Tutgualus (sanctus), fol. 148 v°.
 Uhelveu, presbiter, fol. 162 v°.
 Urfer, fol. 159 v°.
 Urvoet, abbas Sancti Tutguali, fol. 148 v°.
 Vidett, *femme d'Alain, comte de Cornouailles*, fol. 162 v°.
 Warhenus, vir nobilis, auctor atque pin-
 cer[n]a regis Gradlonis, fol. 146 r°
 et v°.
 Wenhael, *deuxième abbé de Landevennec*, fol. 156 v°. (*Voyez* Guenhael.)
 Wenlouen, *femme*, fol. 154 v°.
 Wenruant, fol. 154 v°.
 Werec, fol. 152 v°.
 Wethenoc, *moine*, fol. 149 v°.
 — fol. 151 r°, 152 v°, 157 v°.
 Wiconius (sanctus), fol. 143 v°.
 Wingualoëus, *premier abbé de Landevennec*, fol. 141 v°, 142 v°, 143 r° et
 v°, 145 r°, 147 r°, 147 v°, 155 r°.

Wingualoeus, *le même abbé*, fol. 140 v°, 141 v°, 142 r°, 147 r°, 153 r° et v°, 154 r°, 156 v°, 158 v°, 161 v°, 163 r°. Wiawaloeus, *le même*, fol. 142 v°. (Voyez Guingualoeus.)
 Wrmacelon, *comes Cornubie*, fol. 148 v°. Wrmeini, *vir indolis*, fol. 145 r°.

De cette liste de noms propres, la plupart composés ou dérivés, on peut conclure l'existence des noms communs ou adjectifs à signification connue qui suivent :

Aer, *bataille*, (encore usité en gallois) dans Haer-weu, avec l'h parasite. (*Grammatica celtica*, 2° édit. p. 909), dans Ri-detwed.
 Argent, *argent*, dans Jun-argant¹. Dilec, *incapable de se cacher*, en gallois dilech, dans Gur-dilec.
 Arthoc, Arthuc, *semblable à un ours*, en gallois Arthog, écrit Harthoc, Harthuc avec l'h parasite. Diles, *certain*, sûr. (*Grammatica celtica*, 2° édit. p. 834.)
 Blen, *commencement, bout*, en vieux gallois blain ou blaen (*Grammatica celtica*, 2° édit. p. 100), dans Blen-livet, Blenn-livet, Blin-liuguet, dont le dernier terme paraît un nom abstrait identique à l'infinitif gallois llywed, gouverner; comparez le breton armoricain levezoun, pouvoir.
 Cand, *blanc*, dans Ors-candus.
 Budic, *victorieux*, en gallois buddug, dérivé de bud, victoire.
 Cad, *combat*, dans Cad-nou, écrit plus bas Cat.
 Car, *ami*, dans Gur-car, Ret-car.
 Caradoc, caraduc, *aimable*.
 Cat, *combat*, dans Cat-maglus, Cat-gualion, Cat-waran. (Cf. Cad-nou.)
 Cat[h], *chat*, précédé de l'article dans Encat[h].
 Chen[t], *antérieur*, dans Chen-marchoc.
 Cum, *doux, bon*, aujourd'hui cun, dans Maelu-cum pour Maeluc-cum?
 Detwed, *sage*, en moyen gallois detwyd (*Grammatica celtica*, 2° édit. p. 909), dans Ri-detwed.
 Ed, eth, dans Ed-meren, Heth-meren; le dernier, écrit avec l'h parasite, semble être le breton moderne ed, blé; mais pourrait être identique au gallois aeth, aith, *ajonc, épine*.
 Grad, *gré, faveur*, dans Grad-lon.
 Guen, guin, wen, win, *blanc*, qui paraît employé comme particule intensive dans Guen-hael, Guin-gualoeus, Wen-hael, Wen-louen, Wen-ruant, Win-gualoeus². (Cf. *Wenuc*, aujourd'hui *gwennek*, dans *Chnec-Wenuc*, fol. 160 r°.)
 Guethen, *fort, souple*, guezn dans le *Catholicon*, d'où Huar[n]-wethen, Wethenoc sans g initial; et avec g initial, Heian-guethen.
 Gur, *préfixe intensif*, dans Gur-car, Gur-dilec, Gur-distin, Gur-lowen, Wrmacelon, Wr-meini.

¹ *Jun-arc'hant* signifierait aujourd'hui « marais d'argent. » Peut-être iun est-il identique au latin *juncus*, et *Jun-argant*, nom de femme, a-t-il voulu dire « joue d'argent. »

² *Gualoeus* a probablement la même racine que le gallois *gwladur*, « gouverneur, souverain, » et signifierait « puissant. » Cette racine paraît en effet identique à celle du latin *valere*. *Guin-gualoeus* = **Vindo-valēos* voudrait dire « très-puissant. » Cf. *gual* dans *Tut-gual*.

- Hael, *généreux, cordial, dans* Guen-hael, Jud-hael¹.
- Hedr, *hardi, depuis* hezr, her, *dans le dérivé* Hedrenn.
- Ho, *préfixe signifiant « bien, » dans* Howel.
- Huarn, *et par contraction* harn, *fer (plus anciennement* hoiarn), *dans* Huar[n]-wethen, Eu-huarn, Harn-meini.
- Ian, *pour* gan[t], *dans* Bid-ian, *variante du suivant.*
- Ient, *pour* gent, *fil, dans* Prit-ient.
- Liusuc, *nombreux, abondant (en gallois, lluosoc), dérivé de* lius, *aujourd'hui* lies, *plusieurs.*
- Loes, *loi (aujourd'hui* les-enn), *dans* Loes-goret.
- Lowen, *louen, gai, dans* Gur-lowen, Wen-louen; *par contraction, lon, dans* Grad-lon.
- Lowe, *lionne (en gallois* llwes), *dans* Lowes-guethen.
- Magl, *mael, serviteur, dans* Cat-maglus, Maeluc, Maelu[c]-cum, Wr-maelon.
- Marc, *cheval, dans* Heucho-marc.
- Marchoc, *cavalier, dans* Chen[t]-mar-choc.
- Mat, *bon, dans* Mat-munuc.
- Meini, *pluriel gallois de* maen, *Pierre, dans* Wr-meini. (*Grammatica celtica, 2^e édit. p. 101, 284.*)
- Meren, *collation, dans* Ed-meren, Heth-meren.
- Mor, *grand, aujourd'hui* meur, *dans* Mor-bretus, Mormannus, Mor-wethen (*joue dans ce dernier mot le rôle de particule intensive*). Cf. *Grammatica celtica, 2^e édit. p. 95, 825.*
- Nou *pour* gnou, *fil? dans* Cad-nou. (*Grammatica celtica, 2^e édit. p. 137.*)
- Nut, *aujourd'hui* neud, *fil.* (Cf. *Grammatica celtica, p. 95.*)
- Ors, *ours, dans* Ors-cant.
- Prit, *temps, dans* Prit-ient.^{*}
- Ri, *roi (Grammatica celtica, 2^e édit. p. 98), dans* Ri-detwet, Ri-velen. *
- Ruant, *gouvernant (plus anciennement, roiant = * rég-anto-s; au xv^e siècle, roen; aujourd'hui, roué, roi) dans* Ruaut-rec, Wen-ruant.
- Tut, *gens, dans* Tut-gual.
- Uhel, *haut, dans* Uhel-veu.
- Wel *pour* gwel, *vue, dans* Ho-wel.
- Weu, *apte à (en gallois* gwiw), *dans* Haer-weu, Uhel-veu.

Les noms de lieux composés contenus dans le même cartulaire nous fournissent les mots simples que voici :

- Bot, *propriété, dans* Bot-Tahauc, fol. 144 v°; Bot-Frisunin, fol. 147 r°, etc.
- Bud, *victoire, dans* Pull-Bud-Mael, fol. 158 v°.
- Caer, *village, dans* Caer-Balavan, fol. 143 r°; Caer-Restou, fol. 154 v°; Caer-Tanett, fol. 154 v°; Caer-Thnou, fol. 154 v°; Caer-Wern, fol. 145 v°.
- Carvan, *mâchoire, dans* Pul-Carvan, fol. 142 r°.
- Cheneu, *petit d'un animal, dans* Gur-cheneu, f° 143 v°.
- Chnech, *montée, éminence, colline, dans* Chnech-Crasuc, fol. 144 v°; Chnech-Samsun, fol. 153 r°; Chnech-Wenuc, fol. 160 r°.
- Cloedou, *clôtures, fol. 154 r°.*
- Coett, *bois, dans* Penn-Coett, fol. 147 v°; Lan-Coett, fol. 154 v°.
- Cum, *doux, bon, dans* Tref-cum, fol. 143 r°.
- Dant, *dent, dans* Dant-Enes, fol. 154 r°; cf. Dant-Hir, fol. 154 r°. (Dant-Enes id est Terenes eo quod Maeluc Dant-

¹ *Iud* paraît un dérivé de la racine sanscrite, *yudh*, « combattre. » *Iudhael* signifierait donc « généreux guerrier. »

- Hir, pater Pritient Liusuc dedit sancto Wingualoeo, quando eum liberavit ab infirmitate dentis sui.)
- Enes, *île, dans* Enes-Hir, fol. 143 r°; Rach-Enes, fol. 143 r°; Dant-Enes, fol. 154 r°.
- Guern, *aune, dans* Penn-Guern, fol. 147 v°. (*Voyez* Wern.)
- Guolch, *lavage, dans* Guolch-Ti, fol. 154 v°.
- Hir, *long, dans* Enes-Hir, fol. 143 r°; cf. Dant-Hir, fol. 154 r°.
- Hoiarnuc, *qui a rapport au fer, dans* Lan-Hoiarnuc, fol. 143 v°.
- Laed, *lait, dans* Laed-Ti, fol. 154 v°, 156 r°.
- Lan, *territoire, dans* Lan-Coett, fol. 154 v°; Lan-Eluri, fol. 153 v°; Lan-Hoiarnuc, fol. 143 v°; Lan-Ratian, fol. 147 r°; Lan-Tref-Harthoc, fol. 143 v°, etc.
- Les, *cour, dans* Les Buduc, fol. 160 r°; Les Radenuc, fol. 145 v°, etc.
- Mael, *serviteur, dans* Pul-Bud-Mael, fol. 158 v°; Lan-Tref-Mael, fol. 145 v°. (*Plus anciennement, magl. Cf. Catmaghus.*)
- Maes, *champ non clos, dans* Ran-Maes, fol. 156 v°.
- Melin, *moulin, dans* Tnou-Melin, f° 153 r°.
- Neugued, *Newed, nouveau, dans* Pluev-Neugued, fol. 162 v°; Tref-Newed, fol. 157 r°.
- Pen ou Penn, *bout, dans* Pen-Coett, fol. 147 v°; Pen-Duan, fol. 143 v°; Penn-Guern, fol. 147 v°; Penn-Ros, fol. 153 v°.
- Pluev, *paroisse, dans* Pluev-Crauthou, fol. 143 r°; Pluev-Enewr, fol. 160 r°; Pluev-Neugued, fol. 162 v°. *Comparez le gallois* plwyf.
- Pull, *trou, dans* Pull-Bud-Mael, fol. 158 v°; Pull-Carvan, fol. 142 r°.
- Radenuc, *Rattenuc, abondant en fougère, dans* Les Radenuc, fol. 145 v°; Les Rattenuc, fol. 143 r°.
- Ran, *Rann, partie, dans* Ran-Maes, fol. 156 v°; Rann-Retian, fol. 153 r°.
- Rett, *gué (?) dans* Talar-Rett, fol. 153 v°. *Comparez* Rett, *nom d'homme*, p. 528.
- Ros, *tertre, dans* Ros-Catmagli, fol. 143 r°; Ros-Mewr, fol. 154 r°; Ros-Maelloc, fol. 154 r°; Ros-Serechin, fol. 143 r°; Penn-Ros, fol. 153 v°, etc.
- Talar, *sillon, dans* Talar-Rett, fol. 153 v°.
- Tanett, *brûlé, dans* Caer-Tanett, fol. 154 v°.
- Thnou, *Tnou, vallée, dans* Caer-Thnou, fol. 154 v°; Thnou-Sulcat, fol. 155 r°; Tnou-Laian, fol. 160 r°; Tnou-Melin, fol. 153 r°; Tnou-Mern, fol. 145 r°.
- Ti, *maison, dans* Guolch-Ti, fol. 154 r° et v°; Laed-Ti, fol. 154 v°, 156 r°; Ti-Ritoch, fol. 143 v°.
- Tref, *village, dans* Lan-Tref-Harthuc, fol. 143 v°; Tref-Les, fol. 143 v°; Tref-Newed, fol. 157 r°; Tref-Pul-Crauthou, fol. 143 r°, etc.
- Turch, *porc mâle, dans* Plebs-Turch, fol. 147 v°.
- Wern, *aune, dans* Caer-Wern, fol. 145 v°. (*Voyez* Guern.)

Aux indications que nous donnent, sur la langue parlée en Cornouailles au xi^e siècle, les chartes du cartulaire de Landevennec, on peut ajouter celles que fournit une charte contemporaine conservée en original aux archives d'Ille-et-Vilaine, fonds de Saint-Sulpice, et dont j'ai dû l'indication et la communication à l'obligeance de l'archiviste du département, M. Quérénet. Cette pièce concerne le prieuré de Locmariaker, près de Quimper; un des témoins est l'évêque de Quimper, Orscant, 1029-1064; un des donateurs est

le comte de Quimper, Alain Cagniart, frère d'Orscant, et mort peu de temps avant lui. Cette pièce peut être considérée comme inédite¹.

Voici la liste des noms d'hommes bretons contenus dans ce document original :

Adoere.	Haeloc.
Alanus.	Haerveu.
Armedan.	Harscoet.
Chadoret.	Hedrevedo.
Chenvut.	Hedrowal.
Corduthal, monacha.	Hoel.
Croch, <i>surnom de Rimeren.</i>	Irispo.
Cundiern.	Judichael Guidett.
Edmeren.	Ludloguen.
Gleumarhuc.	Matguethen.
Glewian.	Morvan, vicecomes.
Gradelon.	Ninuon.
Guidett, <i>surnom de Judichael.</i>	Orscant, episcopus.
Guigoedon.	Perenes, mab Chenvut.
Guigonus de Roca.	Reveren.
Gurchi.	Rimeren Croch.
Gurgar.	Ronvallon.
Gurhedre.	Salamon, filius Reveren.
Gurloen, capellanus.	

De cette liste de noms propres, la plupart composés, on peut conclure l'existence des mots simples à signification connue qui suivent :

Aer, <i>combat, dans Haer-veu.</i>	marhuc, <i>Glew-ian. (Grammatica celtica, 2° édit. p. 109.)</i>
Bud, <i>victoire, dans Chen-vut. (Cartulaire de Redon, Chen-bud.)</i>	Grad, <i>grâce, faveur, dans Grade-lon.</i>
Cad, <i>combat, dans Chad-[v]oret.</i>	Guethen, <i>fort, souple, dans Mat-guethen.</i>
Cant, <i>blanc, dans Orscant.</i>	Gur, <i>particule intensive, dans Gur-chi, Gur-gar, Gur-hedre.</i>
Car, <i>ami, dans Gur-gar.</i>	Hael, <i>généreux, dans le dérivé Haeloc et le composé Judic-hael.</i>
Chi, <i>chien, dans Gur-chi.</i>	Har[n] <i>pour huarn, fer, dans Har[n]-scoet.</i>
Chen[t], <i>antérieur, dans Chen-vut.</i>	Hedr, <i>brave, dans Hedre-vedo. (Cart. de Redon, Heder-wedoi, Hedre-wedoe.)</i>
Cun, <i>haut, dans Cun-diern.</i>	
Ed, <i>blé? dans Ed-meren.</i>	
Enes, <i>île, dans Per-enes, nom d'homme, primitivement nom de lieu.</i>	
Gleu, <i>glew, fort, brave, dans Gleu-</i>	

¹ Morice, *Preuves*, t. I, p. 390, n'en a donné qu'un extrait, et dans cet extrait les noms bretons sont fort inexactement reproduits.

Ho, particule signifiant « bien, » dans Ho[w]el.	Mor, grand, dans le dérivé Morvan, précédemment Morman.
Ian pour gan[t], fils, dans Glew-ian.	Ors, ours, dans Ors-cant.
Loen, et par contraction lon, gai, dans Gur-loen, Grade-lon.	Per, poire, dans Per-enes.
Mab, fils.	Ri, roi, dans Ri-meren.
Marhuc, cavalier, dans Gleu-marhuc.	Scoet, bouclier, dans Har[n]-scoet.
Mat, bon, employé comme particule in- tensive dans Mat-guethen.	Tiern, seigneur, dans Cun-diern.
	Wel, vue, dans Ho-[w]el.
	Weu, apte à, dans Haer-veu.

Les noms de lieux composés contenus dans la même charte nous fournissent les mots simples que voici :

Bihan, petit, dans Coit-bihan.	Guenn, blanc, dans Caer-guenn.
Chenech, montée, tertre, éminence, dans Chenech-Turmur.	Les, cour, dans Les-Coit.
Caer, village, dans Caer-guenn.	Loscheit, brûlé, dans Cher-loscheit.
Chelen, houx.	Maen, pierre, dans Maen-Tudi (a lapide que dicitur Maen-Tudi).
Cher, var. de Caer, dans Cher-cavalloeth, Cher-loscheit, Cher-taneth, etc.	Plo, paroisse, dans Plo-Erle.
Chors, roseaux, dans Pen-chors.	Pen, bout, dans Pen-chors.
Coit, bois, dans Coit-bihan et Les-coit.	Taneth, brûlé, dans Cher-taneth.

On peut comparer les mots contenus dans ces listes aux noms bretons conservés dans la partie ancienne du cartulaire de Redon ; il sera, je crois, impossible d'arriver à établir l'existence des dialectes actuels à l'époque où ces documents ont été écrits, c'est-à-dire au XI^e siècle.

Les seules différences importantes tiennent à ce que la langue des mots bretons du cartulaire de Landevennec est en général plus récente que la langue des actes les plus anciens du cartulaire de Redon. C'est la conséquence naturelle de ce que les actes du cartulaire de Redon ont été copiés au XI^e siècle et non rédigés vers cette époque, comme ceux du cartulaire de Landevennec. Ainsi *Gratlon* (cartulaire de Redon) est plus ancien que *Gradlon* (cartulaire de Landevennec), car il a conservé une tenue primitive, *t*, changée depuis en la moyenne *d*; *hoiarn, roiant* (cart. de Redon), avec la diphthongue *oi* = *é*, ont précédé *ruant, huarn* (cart. de Landevennec), qui ont contracté en *u* (prononcez *ou*) cette diphthongue archaïque¹. A leur tour les noms contenus dans la charte

¹ Nous devons cependant, pour être juste, signaler comme fort archaïque le composé *Cat-maglus* du cartulaire de Landevennec. *Cat-maglus* aurait été en gaulois *Catu-magulo-s*. Le second terme, fréquent dans le cartulaire de Redon, y a vocalisé son *g* et s'y écrit *mael* ou *mail*. Cf. *Grann. celtica*, 2^e édit. p. 102, 817.

citée plus haut ont souvent un caractère moins ancien que les noms du cartulaire de Landevennec : *Howel, Mormanus, Gurcar, Gurlowen, Haerweu, pluev* du cartulaire de Landevennec, sont devenus dans la charte *Hoel, Morvan, Gurgar, Gurloen, Haerveu, plo*. A plus forte raison, les noms se montrent dans la charte sous une forme beaucoup plus moderne que dans les actes anciens du cartulaire de Redon. Ainsi la finale *oi, oe*, si fréquente dans le cartulaire de Redon, se réduit à une seule voyelle, *o*, dans la charte : *Erispoe* devient *Irispo*; *Heder-wedoi* ou *Hedre-wedoe* devient *Hedre-vedo*. *Ninmon*, du cartulaire de Redon, est écrit *Ninvon*, avec *v* au lieu de *m*, dans la charte. Mais l'importance de ces faits est chronologique et n'a pas de relation avec la géographie des dialectes.

Dans un second rapport, j'examinerai à quelle date commencent à paraître ceux des caractères distinctifs du dialecte de Vannes, qu'il est possible de reconnaître dans les monuments écrits.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

RAPPORT
SUR
UNE MISSION SCIENTIFIQUE

AUX
VIVIERS-LABORATOIRES DE CONCARNEAU,
PAR M. G. POUCHET.

25 mai 1873.

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu, à la demande de M. le professeur Coste, me charger d'une mission scientifique aux viviers-laboratoires de Concarneau. J'y ai passé les mois de janvier et de février 1872. Je me suis appliqué à l'étude des changements de couleur, parfois très-rapides, que l'on observe chez un certain nombre de poissons, où cette faculté était à peine soupçonnée des naturalistes. Mes études ont porté à la fois sur la constitution anatomique des parties de l'organisme qui sont le siège de ces changements, et sur les influences qui les provoquent. Ces recherches ont été consignées dans plusieurs communications à l'Académie des sciences, et dans un mémoire qu'elle a renvoyé, sur la demande de M. Coste, à la Commission du prix de physiologie.

PARTIE ANATOMIQUE.

Les différentes colorations qu'offrent les animaux sont dues à des causes multiples. On savait, par exemple, depuis longtemps déjà que les couleurs métalliques des plumes des oiseaux ou des ailes des papillons sont causées par des phénomènes d'interférence analogues à ceux des réseaux et des lames minces. Mais il est encore une autre cause physique qui joue un grand rôle dans la coloration des animaux et dont on n'avait pas tenu compte, je veux parler d'une sorte de *fluorescence*, assez semblable à celle du

pétrole. Cette fluorescence existe avec une intensité au moins égale dans un grand nombre de tissus, dans le derme de l'homme et des mammifères, dans le cartilage et dans des corpuscules microscopiques répandus en grande abondance chez les poissons, les reptiles, les batraciens. Ces corpuscules, qui sont jaunes par transparence et qui deviennent d'un beau bleu d'azur quand on les place sur un fond absorbant pour la lumière, sont la cause de la coloration bleue intense qu'on trouve chez un grand nombre de poissons (vieille, grondin, chabot, callionyme, maquereau, sardine, etc.). Ces corps fluorescents sont bien distincts des minces lamelles microscopiques étudiées pour la première fois par Réaumur et qui produisent l'aspect argenté des poissons, *brillant* quand elles sont disposées en nappes les unes à côté des autres, *mat* quand elles sont confusément entassées dans les cellules du tissu.

A côté de ces colorations dues à une constitution physique spéciale, couleurs en quelque sorte *sine materia*, il en est d'autres d'un caractère tout différent et qui sont dues à la présence dans la substance vivante de « bases colorantes » ou *pigments*, qu'on en peut extraire par l'analyse immédiate. Ces pigments sont tantôt liquides et à l'état de dissolution réciproque dans la matière vivante, et tantôt sous forme de granulations très-fines. Ils sont contenus le plus souvent dans des éléments anatomiques ou cellules douées de contractilité. Tantôt ces cellules sont rétractées sur elles-mêmes et sphériques, tantôt elles s'étendent et envoient de tous côtés des prolongements qui leur donnent une forme rameuse. Quand elles sont revenues sur elles-mêmes, ces cellules, que j'appelle *chromoblastes*, ont un diamètre trop petit dans la plupart des cas pour produire une image sensible sur la rétine humaine; elles sont par conséquent sans influence pour modifier à notre vue la couleur de la peau de l'animal. Les chromoblastes viennent-ils au contraire à étendre leurs ramifications, ils couvrent alors un espace plus grand, ils présentent un diamètre sensible, ils impressionnent par conséquent la rétine et communiquent, pour notre œil, à la peau de l'animal la nuance du pigment qu'ils renferment. L'animal pourra donc devenir alternativement foncé ou clair (si l'on suppose un pigment noir) sans que la quantité de matière colorante ait changé, mais uniquement parce qu'elle est plus ou moins étalée. Qu'on imagine une feuille de papier blanc placée à 15 ou 20 mètres, on n'y distinguera point une gouttelette d'encre

grosse comme une tête d'épingle, parce que, à cette distance, un corps d'aussi petit diamètre ne fait plus sur la rétine une image assez grande pour être perçue; mais qu'on vienne à étaler cette gouttelette sur le papier, on aura une tache parfaitement visible sans que la quantité d'encre ait varié.

Si l'on ajoute à cela que, sous la peau du même animal, on peut trouver des chromoblastes contenant des pigments de diverses couleurs et qu'ils peuvent être les uns et les autres à divers états de contraction; si l'on réfléchit que les nuances dues à ces changements peuvent se combiner aux effets d'argenteure, d'interférence et de fluorescence que j'ai signalés plus haut, on verra combien l'étude des colorations animales est complexe, et l'on comprendra comment elle était si peu avancée.

Nos connaissances en ce qui touche l'histoire des « bases colorantes » elles-mêmes n'étaient guère plus complètes; tout au plus savait-on quelque chose du pigment noir ou mélanique qui existe dans l'œil et qu'on trouve fréquemment aussi dans certaines tumeurs dites *mélanoses*. Sans approfondir ce sujet, qui est surtout du ressort de la chimie, j'ai montré que, pour les animaux comme pour les plantes, on pouvait établir deux séries de couleurs: l'une, que les botanistes appellent *xanthique*, comprenant le rouge, le jaune et tous les tons orangés intermédiaires; l'autre, beaucoup moins répandue, appelée *cyanique*, comprenant le bleu et le violet. Les couleurs de cette seconde série, chez les animaux, se présentent habituellement dans des conditions entièrement différentes de celles où l'on rencontre les pigments de la première classe.

Quant au pigment rouge, qui est très-répandu et qui sert en quelque sorte de type à la série xanthique, on peut signaler, au nombre des particularités intéressantes qu'il offre, son extrême solubilité dans la créosote, à laquelle il communique une belle nuance rouge. Avec l'acide sulfurique concentré, on le voit, avant de disparaître, passer par l'orangé, le jaune, puis le vert, le bleu, le violet, parcourant ainsi toute l'échelle chromatique, d'une extrémité à l'autre du spectre. Ce pigment est entièrement soluble dans un mélange à parties égales d'alcool à 90° et d'éther bouillants, d'où on peut ensuite l'extraire par évaporation. Traité par l'alun, puis la benzine, il donne un liquide dichroïque bleu ou vert par transparence et rouge à la lumière réfléchie.

Les chromoblastes chargés de pigment se montrent de très-bonne heure chez la plupart des poissons. J'en ai suivi l'apparition chez des embryons de labre qui n'avaient point encore quitté le singulier nid que font ces animaux : dès le second jour de l'éclosion ou même dès le premier, ces embryons, qui sortent de l'œuf à un état fort peu avancé, m'ont offert des chromoblastes de deux couleurs, des jaunes et des noirs.

Les chromoblastes chargés de pigment, étant ordinairement contractiles, sont aptes, par conséquent, à présenter des changements de forme sous l'influence de l'électricité. Toutefois, comme ils sont également soumis, ainsi que je le montrerai plus loin, à l'influence des nerfs, il est difficile de faire la part des deux actions. L'exemple le plus remarquable que j'aie trouvé de l'influence de l'électricité sur les chromoblastes m'a été fourni par les petits grondins alors qu'ils mesurent seulement 35 ou 40 millimètres de long. Ils sont tout noirs grâce à un grand nombre de chromoblastes chargés de pigment foncé qu'ils ont sous la peau (ceux qui leur donneront plus tard la belle couleur rouge que l'on connaît ne sont pas encore développés); dès que l'influence du courant électrique se fait sentir, la peau de ces jeunes grondins pâlit, et les chromoblastes rétractés ne forment plus qu'un fin sablé de points noirs sur leurs chairs transparentes. Le même effet se présente quand on plonge l'animal dans certains liquides où il doit mourir. C'est là d'ailleurs un phénomène très-général chez les poissons : la mort s'accuse par une lividité parfois très-prononcée, résultant de la contraction des chromoblastes, qui étaient au contraire dilatés pendant la vie.

PARTIE PHYSIOLOGIQUE.

La connaissance des faits qui viennent d'être exposés était nécessaire pour expliquer ce qui va suivre. Je me suis attaché à baser partout sur des recherches anatomiques précises et sur une étude complète de la constitution des tissus l'étude des phénomènes physiologiques dont ils sont le siège et que je me proposais d'éclaircir, en recherchant quelles influences provoquent chez les poissons les changements de couleurs si remarquables et si rapides qu'ils offrent parfois :

Les zoologistes n'étaient pas sans connaître les variétés de nuances que présentent certaines espèces, mais ils les attribuaient

pour la plupart à l'âge ou à la profondeur à laquelle vivent les animaux. Parmi les pêcheurs, c'est une croyance commune que les poissons prennent la couleur du fond où ils vivent. En somme, on n'avait pas paru jusqu'à ce jour attacher beaucoup d'importance à ces modifications, dont l'étendue était d'ailleurs considérablement exagérée par les récits qu'en faisaient les marins. Mon attention, toutefois, fut appelée d'une manière sérieuse sur ce sujet par MM. Gerbe et Guillou.

L'étude que j'entreprenais offrait des difficultés d'un genre tout particulier. Cette étude repose en effet sur des appréciations nécessairement individuelles, puisqu'il s'agit de couleurs : il n'y a pas de vérification possible par les instruments, ou du moins elle demanderait un manuel opératoire beaucoup trop délicat pour être pratique. D'un autre côté, l'appréciation des couleurs, comme tout phénomène subjectif, est essentiellement susceptible d'erreur; et les chances d'erreur augmentent encore quand les comparaisons à faire sont successives, fussent-elles séparées par un espace de temps très-court. Le seul moyen d'observation était donc la comparaison simultanée des nuances *sur le même fond*, afin d'éviter toute influence de contraste; il est alors très-aisé, pourvu qu'on ait une vue normale, d'apprécier la valeur relative que peuvent avoir deux tons. Chaque fois que cela a été possible, j'ai procédé ainsi, prenant d'abord les animaux dans des conditions identiques, puis, après leur avoir fait subir des influences diverses, les remettant sur le même fond pour comparer les tons et les nuances qu'ils avaient pris séparément.

J'ai employé, en général, dans mes essais préparatoires, des cuvettes de verre placées sur des fonds artificiels faits soit avec des papiers, soit avec des étoffes de couleur. Dans des expériences entreprises plus en grand, les poissons sur lesquels j'opérais étaient mis alternativement dans des vasques à fond brun et à fond clair. Les premières avaient un fond de ciment couvert d'une végétation d'algues brunâtres très-propres à absorber la lumière. Les vasques claires étaient simplement sablées avec du sable très-blanc. Les jeunes turbots, poissons qui ont principalement servi à mes recherches, paraissent se plaire sur le sable et s'en couvrent volontiers le corps en le projetant avec leurs nageoires et leur queue. Quand ils se déplacent ensuite, ils emportent parfois sur eux un peu de ce sable, qui modifie leur aspect : toute

grossière que soit une semblable cause d'erreur, j'ai cru devoir la signaler.

Une autre difficulté était de traduire dans un langage scientifique rigoureux les changements de couleur observés. Comme ils se passent généralement dans la gamme du gris au noir, la photographie eût pu servir à les fixer et ensuite à les mesurer avec une précision qu'on pouvait rendre assez grande. N'ayant pas ce moyen à ma disposition, j'ai dû recourir aux procédés ordinaires de représentation; M. Alfred Guillou a bien voulu m'aider de son pinceau, et j'ai pu ainsi fixer, par des peintures à l'huile exécutées sous mes yeux, les différences que j'observais.

Quand on dit, comme les pêcheurs, qu'un poisson prend la couleur du fond où il est, il y a exagération évidente. L'animal ne dispose nécessairement que des bases colorantes représentées par les pigments de ses chromoblastes. Les changements qu'il offre sont forcément limités à la combinaison de ces pigments entre eux et avec la couleur propre des tissus environnants. C'est le pigment noir qui joue le principal rôle, en rabattant plus ou moins les couleurs franches des autres pigments. On ne doit pas dire que les animaux prennent la nuance du fond où ils vivent: ils harmonisent seulement le ton de leur peau avec celui du fond, ils lui donnent, pour parler le langage de la peinture, une valeur égale, la nuance restant différente.

Le nombre des espèces où les changements de cette sorte existent est probablement considérable. Outre les pleuronectes, comme les turbots, les soles, les plies, qui y paraissent tous plus ou moins sujets, j'ai retrouvé la fonction chromatique aussi accusée, quoiqu'avec quelques différences, chez le chabot, la blennie, l'anguille, le callionyme, etc. Dans cette étude, en effet, comme dans celle de toute autre fonction, on ne tarde pas à découvrir que les phénomènes, lorsqu'on les envisage dans plusieurs espèces à la fois, ne sont plus aussi simples qu'ils l'avaient paru d'abord, lorsqu'on les avait découverts chez une espèce déterminée. L'animal où la fonction chromatique s'est présentée à moi avec le plus de netteté et en quelque sorte à l'état schématique, où elle s'est montrée le mieux dégagée de toute complication étrangère, est sans contredit le turbot.

Quand le turbot n'a que 6 centimètres de long environ, il se distingue à peine, par sa couleur, du sable sur lequel il vit. Par-

fois il s'en couvre, en ne laissant passer que les yeux, ou même s'y enfonce d'un seul coup pour y disparaître tout entier comme l'équille. Son agilité semble être en raison inverse de sa taille. Quand il est jeune, ses mouvements sont vifs, saccadés : il progresse dans l'eau par bonds rapides. Mais à mesure qu'il grandit, il prend une allure plus reposée, et quand il est adulte, il ne se remue ordinairement qu'avec une certaine lenteur; il échappe mal aux poursuites et se laisse facilement prendre. Il est doué d'une force considérable et d'une vitalité qui résiste aux plus graves accidents. Un turbot jeté sur des dalles humides y peut demeurer plusieurs heures, et ne paraît point avoir trop souffert quand on le remet à l'eau. Cette particularité, favorable à l'expérimentation, n'est pas la seule que présente le turbot : on peut impunément pratiquer sur lui de grandes plaies et des lésions considérables; il en guérit dans la plupart des cas. Enfin il se prête admirablement, en raison même de sa forme, aux vivisections : les organes profonds, la moelle, les nerfs, sont facilement accessibles, à cause du peu d'épaisseur des masses musculaires latérales. Voici le mode opératoire que j'ai généralement suivi : on prend une planche de liège ayant à peu près la largeur de l'animal, on y place le turbot sur un linge mouillé plié en plusieurs doubles, on le fixe au moyen d'un filet, ou par des tours de bande, ou par un autre linge bien tendu dans lequel on pratique une fenêtre au niveau de la région à opérer. On est ainsi maître de disposer la planche à son gré, de l'incliner ou de la tourner pour se mettre dans la position la plus favorable, et on peut à la rigueur se passer du secours d'un aide.

Le turbot, quand il mesure seulement 10 centimètres de long, offre déjà un double mode de coloration, probablement propre à deux variétés. Je désignerai l'une par l'épithète de *maculée*, l'autre par celle de *granitée*. Dans cette dernière la coloration est due à la répartition uniforme de taches noires ou brunes, sensiblement de même dimension et de même écartement, sur toute l'étendue du côté gauche (ce qu'on appelle vulgairement le dos de l'animal). Dans la variété *maculée*, les taches forment des groupes distincts ayant leur place déterminée et constante chez les individus. Ces taches offrent généralement une facilité à changer de ton plus grande que le reste de la peau; elles noircissent rapidement alors que les parties voisines n'ont pas encore subi la même modification.

En général, il m'a paru que, chez les turbots de la variété maculée, la fonction chromatique était plus accusée que chez ceux de la variété granitée. Il est remarquable, en outre, que ces deux variétés ne se distinguent pas seulement par un arrangement spécial des taches, mais par le ton général de la peau, qui est verdâtre chez les granités et plutôt rougeâtre chez les maculés. Et quand on met les animaux sur un fond clair, ils arrivent à la valeur de ce fond, les premiers dans une nuance olivâtre, les autres dans une nuance rosée.

Lorsqu'on se propose de faire des recherches sur les changements de coloration des poissons, il importe de choisir avec soin les individus sur lesquels on doit opérer. Tous ne sont pas également propres aux expériences, et, dans celles qu'on institue, ne sont pas comparables. On se rend facilement compte, soit en tourmentant les animaux, soit en les mettant quelques instants d'un fond sur un autre, de leur *aptitude chromatique* plus ou moins grande. Les très-petits turbots dont la taille ne dépasse pas 6 ou 7 centimètres paraissent peu susceptibles de changer de couleur; il est probable que la fonction est aussi moins active chez l'animal adulte. La plupart de mes expériences ont porté sur des individus qui avaient de 10 à 20 centimètres de long. De plus, il importe que la fonction soit entretenue pour garder toute son intensité. Un turbot vivant depuis longtemps sur le sable, et placé sur fond brun, peut prendre jusqu'à cinq jours pour devenir foncé. Replacé alors sur le sable, il lui faut deux jours pour revenir à sa couleur primitive; mais si alors on le met de nouveau sur fond brun, il acquerra en deux heures environ la teinte qu'il n'avait eue la première fois qu'au bout de cinq jours.

On devra donc prendre la précaution de placer les animaux qui doivent servir aux expériences dans des conditions telles qu'ils se trouvent d'eux-mêmes alternativement sur fond clair et sur fond brun, à courts intervalles. Ces conditions se sont trouvées réalisées, par une sorte de hasard, sous mes yeux. Une cinquantaine de petits turbots avaient été mis dans une vasque flottante à fond de planches, où l'on avait jeté quelques pelletées de sable. Celui-ci, peu à peu, s'était accumulé dans un des angles de la vasque où les turbots, de leur côté, se pressaient les uns sur les autres. Le reste du fond, rempli d'algues, avait une teinte vert obscur: chaque fois qu'un des turbots venait s'y poser, on le voyait tran-

cher d'abord vivement sur ce fond verdâtre par sa couleur claire, puis il devenait brun. On appréciait aisément le changement qui s'était produit en lui quand il retournait avec ceux qui étaient restés sur le sable, au milieu desquels il dessinait tout d'abord une tache foncée, qui peu à peu s'effaçait. Ces animaux, forcés ainsi de changer de couleur presque chaque fois qu'ils changeaient de place, étaient dans d'excellentes conditions pour la recherche physiologique; c'est sur eux que j'ai fait la plupart de mes expériences.

L'étude quelque peu attentive de la fonction chromatique devait rapidement conduire à cette conclusion, qu'elle est, au moins en partie, soumise à l'influence du système nerveux. Le fait, que j'avais pu constater autrefois en Afrique, de l'arrêt de la fonction chromatique du caméléon pendant le sommeil; cet autre fait que la coloration des poissons, comme celle des seiches, change dans beaucoup de cas quand on les irrite, étaient des indications suffisantes. Il arrive parfois que ces changements de couleur se produisent avec une rapidité extrême à la simple vue d'un objet extérieur, et comme il semble difficile, dans ce cas, d'attribuer le changement à l'influence directe de l'objet sur les chromoblastes, on est conduit à en rapporter l'origine à l'impression que la vue de cet objet a produite sur le cerveau. La seule difficulté est de spécifier la part que prend à ces modifications la volonté de l'animal. Est-ce par un acte volontaire qu'il fonce sa peau sous l'influence d'une inquiétude? ou bien est-ce chez lui un acte involontaire, comme la contraction et la dilatation des capillaires de la peau qui amène la pâleur ou la rougeur sur le visage de l'homme?

Le moyen de mettre en évidence le rôle du cerveau dans la fonction chromatique était de supprimer les impressions rétiniennees. Si les chromoblastes étaient directement influencés par les radiations lumineuses, ou, en d'autres termes, par les propriétés actiniques du milieu, l'ablation de la rétine n'aurait aucune conséquence. Si, au contraire, la rétine gouverne la fonction chromatique, on observera aussitôt dans celle-ci une perturbation manifeste.

Le plus simple pour supprimer l'action rétinienne était d'enlever les yeux. Le résultat est tel qu'on pouvait le prévoir : l'animal prend une teinte à peu près intermédiaire à celle qu'il avait sur fond noir et sur fond de sable, et cette teinte ne change

plus, soit qu'on le mette sur un fond, soit qu'on le porte sur un autre ¹.

J'ai voulu ensuite rechercher si l'ablation d'un seul œil n'aurait pas une influence plus marquée sur les changements de coloration d'un côté que de l'autre. On sait que ces changements unilatéraux sont fréquents chez le caméléon, où ils peuvent être rapprochés de la propriété dont jouit à un haut degré cet animal de faire mouvoir ses deux yeux indépendamment. Mais il fallait, pour cette recherche, prendre aussi d'autres poissons que le turbot, chez lequel le côté gauche (ce qu'on appelle le dos) est en rapport avec les deux yeux. Je n'obtins, tant sur le turbot que sur d'autres espèces, que des résultats douteux ou complètement négatifs.

Après avoir constaté que la fonction chromatique avait son point de départ, soit dans les impressions rétiniennes transmises au cerveau, soit dans l'activité propre de celui-ci, il semblait naturel d'attribuer aux nerfs le rôle de conducteurs reliant les chromoblastes de la peau aux centres perceptifs ou du moins à quelque partie de l'encéphale dépendante de ceux-ci. Les sections étant le mode naturel indiqué pour s'assurer de l'existence réelle de ce nouveau rôle des nerfs, j'en ai pratiqué un certain nombre sur la moelle, le trijumeau, les nerfs rachidiens, le nerf latéral, le grand sympathique, le réseau nerveux sous-cutané. Voici, d'une manière générale, le procédé suivi dans ces expériences. Je prenais, dans la vasque flottante dont il a été parlé plus haut, un certain nombre de turbots longs de 12 à 17 centimètres, et je les plaçais dans une vasque à fond brun, d'où on les tirait pour les opérer. La section nerveuse faite, on les jetait dans une autre vasque à fond recouvert de sable blanc. Si la théorie de la conductibilité nerveuse était exacte, l'animal devait immédiatement pâlir de toute la région qui restait soumise à l'encéphale, tandis que, l'influence n'étant plus transmise aux chromoblastes de la région relevant du nerf sectionné, ceux-ci devaient rester étalés et la région garder sur fond clair la couleur foncée qu'avait auparavant l'animal. C'est ce qui arrive en effet.

¹ Les mêmes expériences, répétées depuis à Vienne, où M. le professeur Stricker avait bien voulu mettre son laboratoire à ma disposition, m'ont donné, avec diverses espèces d'eau douce (genres *Carassias*, *Aspius*, etc.), des résultats non moins nets. Toutes ces espèces deviennent plus foncées par suite de l'ablation des yeux.

La voie de transmission à laquelle on devait tout d'abord songer était la moelle. Je pratiquai à plusieurs reprises la section de la moelle sans aucun résultat : le turbot, paralysé de l'arrière-train, continue de se mouvoir avec aisance au moyen des ondulations qu'il imprime à la partie antérieure de son corps et de ses nageoires. Il faut l'observer avec soin pour découvrir que la paralysie est réellement complète. Le résultat des essais tentés fut que la moelle n'est pas le conducteur nerveux entre le cerveau et les chromoblastes de la périphérie. Je pus seulement noter un certain trouble de la fonction chromatique dans toute la région du corps en arrière de la lésion : il y apparaît des marbrures comme celles qu'on voit se produire chez le turbot à l'approche de la mort, et qu'on retrouve d'ailleurs après toutes les opérations graves sur cet animal.

Quoique le nerf latéral des poissons soit regardé comme un conducteur de sensibilité et non de mouvement, on pouvait se demander, en raison de sa distribution à la peau, s'il n'avait pas une influence sur le changement de couleur de celle-ci. J'ai pu m'assurer qu'il n'en est rien.

La section du nerf trijumeau qui se rend à la peau de la face me donna, au contraire, les résultats les plus décisifs. Mon attention avait été attirée de ce côté par un cas fortuit qui se présenta. M. Guillou m'avait fait remarquer dans le vivier un turbot de taille moyenne, pouvant mesurer de 35 à 40 centimètres, dont la tête était toute pâle, tandis que le reste du corps offrait les mêmes mouchetures que les autres turbots du bassin. Je pensai à une lésion du trijumeau, laquelle existait en effet, ainsi que je pus m'en assurer par la suite. Je pratiquai donc sur un certain nombre de jeunes turbots soit la section du nerf à la sortie du crâne, soit la section de ses branches, et en particulier de la sous-maxillaire. Le succès fut complet. Des turbots pris sur fond brun et jetés, après avoir subi la section du trijumeau, dans des vasques sablées, pâlirent de tout le corps, excepté de la face qui resta foncée et comme couverte d'un masque.

La section des nerfs rachidiens m'a donné des résultats non moins nets que celle du trijumeau. Elle offre toutefois une particularité intéressante et d'ailleurs en rapport avec ce que j'avais déjà vu du rôle négatif de la moelle. Pour que la section de ces nerfs influence la fonction chromatique, il faut qu'elle porte au-

dessous du point où ils reçoivent le filet du grand sympathique qui leur est destiné.

C'est donc le grand sympathique qui gouverne la fonction ; mais il semblait assez difficile d'atteindre directement ce nerf. Logé avec l'aorte et la veine cave dans le canal vertébral inférieur, il forme autour de ces deux troncs vasculaires, qui portent et rapportent tout le sang du corps, un véritable plexus entre des ganglions non symétriques disposés de place en place. La coexistence de ces divers organes dans le canal vertébral, et l'impossibilité de les isoler de manière à agir séparément sur l'un d'eux, étaient pour les expériences à faire une cause de complication fâcheuse et à peu près insurmontable. On devait craindre d'interrompre toute circulation en arrière du point où l'on atteindrait le nerf, ce qui arrive en effet. L'expérience consiste à pratiquer sur le côté droit (ce qu'on appelle le ventre de l'animal) une incision jusqu'à la colonne vertébrale. On introduit alors, à l'aide d'une pointe mousse, dans le canal vertébral, un tampon de papier de soie imbibé d'un caustique. L'opération est faite, comme d'ordinaire, sur des animaux foncés, qu'on met ensuite sur le sable. Le résultat ne se laisse pas attendre, et en moins d'une heure le turbot est exactement partagé au niveau de la plaie en deux moitiés de couleur tranchée : la région postérieure garde sa coloration foncée et toute la partie antérieure pâlit. Mais l'animal ne survit que deux jours environ aux désordres considérables qui ont été la suite de cette manœuvre.

L'impossibilité d'agir isolément sur le grand sympathique dans le canal vertébral m'engagea à pratiquer la section du nerf au voisinage de ses origines vers la tête. L'opération n'offre pas de très-grandes difficultés, et on arrive aisément à mettre le nerf à découvert et à le sectionner dans une certaine étendue. La section faite du côté gauche n'amène d'autre trouble que la formation de ces marbrures que j'ai signalées en parlant de la moelle, ôtant seulement à la fonction chromatique l'uniformité habituelle. Ceci n'a d'ailleurs rien de contradictoire avec les résultats que donne la section du grand sympathique et de ses branches plus loin en arrière. Ce n'est pas le seul exemple que l'on ait, en physiologie, d'une action localisée sur une partie seulement du trajet de ce nerf. On sait depuis longtemps que les manifestations qu'il provoque à la périphérie varient suivant la hauteur à laquelle on le

coupe. Le fait que la section des nerfs rachidiens, pour amener la paralysie des chromoblastes, doit être pratiquée au-dessous du point où ces nerfs reçoivent le grand sympathique, suffit à mettre l'action de celui-ci hors de toute contestation.

J'ai parlé jusqu'à présent des altérations produites par les sections nerveuses, sans en préciser le caractère exact et en me bornant à indiquer la perturbation immédiate amenée par elles. Quand on suit pendant un certain temps les animaux sur lesquels on a pratiqué ces sections, non plus tenus en expérience, mais replacés dans les conditions ordinaires, on remarque que tantôt la région isolée de l'influence cérébrale se détache en foncé, et tantôt en pâleur sur le ton général du corps. Ces différences tiennent probablement à ce que, après un temps assez court, les régions paralysées prennent une *teinte moyenne* comme celle que revêtent sur la totalité de leur surface les turbots aveuglés. Alors, selon que l'animal est placé sur un fond brun ou lumineux, selon qu'il est foncé ou pâle, la région paralysée se détache en clair ou en sombre. C'est surtout en observant concurremment un certain nombre d'animaux opérés de section nerveuse, placés ensemble dans la même vasque, que j'ai constaté ces différences dans la *valeur* relative des parties paralysées et non paralysées, sous des influences encore mal déterminées, mais qui n'en sont pas moins très-réelles. Ces animaux étaient, en général, gorgés de nourriture et tous en fort bon point; comme le fond était brun, ils étaient tous très-foncés, quoique dans des nuances différentes, les uns tirant au brun verdâtre et les autres au brun rougeâtre; la taille n'était pas la même pour tous et non plus la disposition des taches, les uns appartenant à la variété granitée et les autres à la maculée; tous avaient été opérés et offraient des paralysies locales plus ou moins étendues. Or, à certains moments, sans que rien ait changé en apparence dans les conditions purement matérielles où vivaient ces animaux, la région paralysée de leur peau se détachait nettement en clair sur leur teinte générale, tandis qu'à d'autres moments, d'autres heures, d'autres jours, elle était à peine marquée ou même nullement distincte. Et comme ces particularités se présentaient les mêmes chez tous, on était amené à penser qu'elles se produisent sous une influence actinique encore indéterminée, soit que cette influence se fasse sentir sur la région non atteinte, soit qu'elle agisse sur la région paralysée. C'est un point qui reste à éclaircir.

J'ajouterai que, quand on parle de *paralysie des chromoblastes*, soit de tout le corps à la suite de l'ablation des yeux, soit d'une région délimitée à la suite d'une section nerveuse, il ne saurait s'agir d'une modification comparable à celle qui atteint un muscle soustrait à l'influence des centres nerveux. On ignore absolument si quelque changement intime suit, dans les chromoblastes, la section des nerfs qui les animent. Le mot *paralysie*, en parlant des chromoblastes, ne doit être entendu que d'une abolition *relative* de leurs mouvements; j'ai pu m'assurer que des turbots aveuglés depuis plusieurs semaines restaient capables de modifier leur couleur si on les tourmentait ou si on leur faisait quelque nouvelle opération grave.

En résumé, Monsieur le Ministre, j'ai montré que les impressions reçues par la rétine sont susceptibles de retentir au loin dans l'économie, j'ai montré en particulier que les poissons peuvent changer rapidement de couleur suivant les qualités actiniques du milieu ambiant. Cette idée que les sensations venues du dehors auraient, comme on l'a prétendu pour le caméléon et comme le disent les pêcheurs, une influence directe sur la coloration des animaux, n'est pas nouvelle : déjà Perrault avait institué sur des caméléons donnés à M^{lle} de Scudéry des expériences dans ce sens. J'ai vérifié le fait signalé par J. Stark, qu'on pouvait provoquer expérimentalement des changements considérables dans la couleur des poissons en portant alternativement ces animaux sur fond clair ou foncé. J'ai démontré enfin, par des expériences décisives, que le point de départ de cette faculté est la rétine, dont les impressions, communiquées au cerveau, réagissent sur les chromoblastes de la peau, et que les nerfs règlent cette action par l'intermédiaire du grand sympathique.

Ces études nouvelles sur la fonction chromatique n'ont pas seulement de l'intérêt pour la physiologie générale, en donnant un exemple parfaitement net du retentissement possible des impressions rétiniennees sur d'autres systèmes anatomiques de l'économie; elles ont également leur importance au point de vue de la zoologie générale et des théories professées par M. Darwin. On ne peut s'empêcher, en effet, de songer à rapprocher, d'ailleurs avec toute la réserve nécessaire en ces sortes de sujets, l'*hypothèse* par laquelle M. Darwin explique le mimétisme (c'est-à-dire ces ressemblances extraordinaires que nous offrent certains animaux et

les objets qui les entourent) des *faits* qui établissent chez certains êtres l'existence d'une sorte de mimétisme passager tendant à effacer à chaque instant le contraste chromatique entre l'animal et le fond sur lequel il est posé.

On a vu que l'habitude a une influence remarquable sur la fonction, et qu'un turbot vivant depuis quelques mois sur un fond avec lequel il était harmonisé met beaucoup plus de temps à modifier sa nuance qu'un autre turbot où ces changements étaient en quelque sorte journaliers. On comprend qu'une fonction capable d'être ainsi retardée par une simple suppression de quelques mois soit susceptible d'être complètement abolie dans certaines circonstances, par exemple si l'espèce n'avait pas eu pendant plusieurs générations l'occasion de l'exercer. On conçoit dès lors qu'une même souche puisse donner naissance, sur des aires géographiques différentes, à deux races, l'une très-foncée, l'autre très-claire, qui auraient toutes deux perdu la fonction chromatique, et où les partisans des idées de M. Darwin ne manqueraient pas de voir des exemples frappants de mimétisme persistant.

Je cite ces aperçus sous toute réserve et parce qu'ils s'offrent en quelque sorte d'eux-mêmes à l'esprit en présence des idées qui tendent depuis quelques années à modifier si profondément l'ancienne opinion de Cuvier sur l'origine des espèces. Je ne prétends nullement avoir donné ou même seulement indiqué la solution d'un problème de zoologie générale; je me suis fait, au contraire, dans les recherches que vous avez bien voulu encourager, Monsieur le Ministre, une loi constante de me tenir exclusivement sur le terrain de l'anatomie et de la physiologie générales.

Agréé, Monsieur le Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

G. POUCHET.

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..

... ..
... ..
... ..

RAPPORT
SUR
UNE MISSION DANS LE MIDI DE LA FRANCE

À L'EFFET
DE CATALOGUER LES MANUSCRITS HÉBREUX QUI S'Y TROUVENT,
ET EN ITALIE
POUR RECUEILLIR
DES DOCUMENTS HÉBREUX CONCERNANT L'HISTOIRE DES RABBINS FRANÇAIS,

PAR M. NEUBAUER.

ORLÉANS.

La bibliothèque d'Orléans possède un rituel de prières (סדר) selon le rite *ashkenazi*, exécuté à אמיספורט par Éliézer ben Abraham מינדן, en l'année 5532 A. M. = 1770 A. D. (le 20 thammouz).

TOULOUSE.

A Toulouse on ne conserve qu'un rouleau du livre d'Esther. Le musée de cette ville possède une inscription hébraïque provenant de Narbonne (de Mato Pézoul, voir le catalogue du musée de Narbonne par M. Tournal, p. 51), dont voici le texte et la traduction :

ציון קבר
הנכבד דון
וידאל ש[למה]¹
נתן נ"ו

« Inscription tumulaire de l'honoré Don Vidal Salomon Nathan ; que son âme repose au paradis. » M. Oury, rabbin à Toulouse, a

¹ Les lettres entre crochets sont plus petites que les autres.

reproduit, mais non très-correctement, le texte hébreu de cette inscription (*Arch. isr.* 1862, p. 203 sqq.). Le savant rabbin croit que cette inscription a trait à la mort du fameux rabbin Don Vidal M'naḥem ben Salomon, de Perpignan, en s'étonnant toutefois que le prénom *M'naḥem* n'y figure pas. Don Vidal est mort à Perpignan, et non à Narbonne. Voici la suscription d'une lettre manuscrite (Ms. de Parme, de Rossi, n° 1348) relative à la mort de Don Vidal : « Don Astruc de Lunel (en hébreu Abba Mari, fils de Moïse, auteur du *Minḥath Q'naoth*) écrit à Perpignan, à l'occasion de la mort des deux grandes lumières, savoir : le savant parfait Don Vidal Salomon, en hébreu M'naḥem fils de Salomon, et le savant érudit Don Bonet Crescas de Lunel, en hébreu M'shoullam fils de Makhir. Don Astruc prie la communauté de fixer un jour consacré au deuil pour pleurer la mort de ces deux savants, et en même temps pour se lamenter sur le décret du roi de Majorque, ordonnant « de brûler les livres saints et de dépouiller les juifs de leurs biens. » Il est facile d'inférer de ce document que la simple épithète « honoré, » qu'on lit dans l'inscription de Toulouse, ne peut se rapporter à une célébrité comme Don Vidal de Perpignan. Le nom de Nathan qu'on y lit est probablement le nom de famille de Salomon ; en effet, le copiste du manuscrit iv, 1, à Turin, renfermant des traités d'Al-Ghazzali, s'appelle Y'huda fils de Salomon Nathan (en langue vulgaire Maître Bongodos Nathan).

Au musée de Toulouse se trouve encore un sceau bilingue, hébreu et langue d'oc, dont j'ai mis l'empreinte à la disposition de M. J. Derenbourg, membre de l'Institut, qui en fera une communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

NARBONNE.

Narbonne ne possède aucun manuscrit hébreu, mais on y voit quelques inscriptions hébraïques dont les traductions, un peu vaguement faites, sont insérées dans le catalogue de M. Tournal. Voici le texte et la traduction du n° 205 (Cat. p. 51) :

נשלם בנין ההיכל והארון וכותל מזרחית בחדש טבת שנת חמשת אלפים
 לראות בבנין בית המקדש וישוב את שביטנו ויקבץ נדחנו כמו שכתוב
 וקבצך מכל העמים אשר הפיצך יי אלהיך שמה אם יהיה נדחך בק
 יקחך • בטחו בו בכל עת שפנו לפניו לכבכם אלהים מחסה לנו סלה

« Le tabernacle, l'arche et le mur de l'orient furent achevés au

mois de tebeth (décembre-janvier) de l'année 5000 (lacune) = 1240 (?). Que Dieu nous accorde de voir la construction du Temple de Jérusalem, qu'il ramène nos captifs et qu'il assemble nos dispersés, selon qu'il est écrit. . . (puis des citations bibliques qui sont littéralement rendues dans le susdit catalogue). — Quant à l'inscription portant le n° 206, et dont le catalogue reproduit la traduction de M. Bloch, rabbin de Bordeaux, « laquelle ne diffère presque pas de celle qui a été publiée (?) par M. Ernest Renan, » nous n'avons pas pu la lire; il est probable que, à l'époque où la traduction en fut faite, l'inscription était moins détériorée. La troisième inscription, portant le n° 207 du catalogue, est également dans un mauvais état; voici les mots que nous en avons pu déchiffrer :

ציון קבר
בר יוסף
הפנים
לעלמו
א שנת
תתו

Le musée de cette ville possède également un sceau bilingue, dont l'empreinte se trouve entre les mains de M. Derenbourg.

AVIGNON.

On conserve à la bibliothèque d'Avignon un abrégé du rituel intitulé *Beth Yosseph* par Joseph Qaro, fait par Joseph, fils d'Abraham טמוןטיליץ. L'ouvrage porte le titre de *Sepher Orhot hayyim*. Il est en caractère rabbinique avec des points-voyelles, et fut écrit par Immanuel fils de Gad דמיליאב.

PERPIGNAN.

Perpignan possède un manuscrit hébreu qu'il ne m'a pas été donné de voir, le bibliothécaire étant décédé peu de jours avant mon arrivée dans cette ville. M. Alart, l'archiviste de cette ville, auquel je me suis adressé à défaut de bibliothécaire, m'a dit qu'il se trouve dans l'impossibilité momentanée de le découvrir. D'après la description de M. Alart, le manuscrit ne serait autre chose qu'une espèce d'inventaire de prêts d'argent. Le savant archiviste m'a montré un registre de notaire de 1261, qui se trouve

dans les archives de Perpignan, et renfermant une certaine quantité de signatures hébraïques. M. Alart a classé tous les documents se rapportant aux juifs, qui se trouvent à Perpignan, pour les publier un jour.

CARPENTRAS.

J'ai trouvé à Carpentras : 1° un fragment d'un rouleau du Pentateuque, Genèse xxxix à Exode xxv, 25; les *Taghin* y sont très-rares, et le plus souvent sur la lettre η ; on y remarque des corrections interlinéaires (voir notre description des rouleaux conservés dans la bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg : *Aus der Petersburger Bibliothek*, Leipzig, 1866, p. 31, et *Journal Asiatique*, 1865, t. I, p. 536); 2° un fragment (de B'rakhoth et P'sahim) du livre halakhique, connu sous le nom d'Al-Fassi, avec des notes marginales. — Le musée de cette ville conserve quelques fragments des inscriptions tumulaires suivantes :

<i>a</i>	מצבת קבורה
<i>b</i>	מצבת יוסף בן משה
<i>c</i>	מרת דיננה בת
<i>d</i>	ביילה בת
<i>e</i>	שלמה בן מכיר

NÎMES.

La bibliothèque des villes du Midi la plus riche en manuscrits hébreux est celle de Nîmes. Outre des fragments de la Bible, le dictionnaire de R. David Qamhi et des ouvrages de Maïmonides, on y trouve des livres liturgiques des différents rites, parmi lesquels il en est deux qui sont assez rares. M. Weyl, le rabbin de Nîmes, a publié, d'après mes notes, dans le *Courrier du Gard*, la description des manuscrits de cette ville.

MARSEILLE.

Enfin la bibliothèque de Marseille possède une Bible en deux volumes, qui me paraissent de provenance algérienne.

PARME.

En Italie, les bibliothèques de Parme et de Rome m'ont fourni d'assez précieux documents pour l'histoire des rabbins français.

En premier lieu, j'ai examiné les commentaires sur différentes parties du Thalmud de Babylone, composés par le fameux Don Vidal, de Perpignan, dont j'ai parlé plus haut. Ce savant est un des rabbins français qui, après le célèbre R. Salomon fils d'Isaac, de Troyes (plus connu sous le nom de Raschi), mérite le plus d'attention, soit par ses nombreux travaux, soit par son rôle de modérateur dans la lutte entre les rabbins orthodoxes qui voulaient interdire l'étude des livres philosophiques et ceux qui se déclaraient pour la culture de ces études. Cette lutte, qui eut lieu vers 1300, s'étendit à toutes les communautés juives du midi de la France et de la Catalogne, dont Montpellier et Barcelone furent les centres. Je ne m'appesantirai pas sur ce sujet ici, attendu qu'il sera traité d'une façon très-détaillée dans le tome XXVII de l'*Histoire littéraire de la France*. Notre M^{na}hem, en effet, dans ses commentaires sur le Thalmud, s'abstient autant que possible des discussions casuistiques, dont sont remplis les ouvrages du même temps, et qui sont assez stériles. Il suit plutôt, d'un côté, l'exemple de Rashi pour l'explication littérale des passages thalmudiques, et, d'un autre côté, celui de Maïmonides, en donnant un résumé de la *halakhah* et le résultat final pour la pratique religieuse. Une faible partie seulement de ces commentaires a été imprimée. La bibliothèque de Parme est la seule qui les possède complètement, en six gros volumes manuscrits (n^{os} 3551 à 3556). — Les commentaires bibliques de notre rabbin, ainsi qu'on le verra dans l'*Histoire littéraire*, renferment des gloses provençales comme on en rencontre très-rarement chez les rabbins de ce pays. Je n'en ai trouvé d'autres que dans un seul manuscrit à Parme, qui renferme un commentaire sur Job, fait par un élève du poète Joseph Ezobhi, à Perpignan (vers 1260). Malheureusement, ce manuscrit est incomplet; il y manque le commencement et la fin. L'écriture est des plus difficiles que j'ai vues. — Nous connaissons l'histoire de la lutte acharnée, que nous avons mentionnée, entre les rabbins du midi de la France, par la collection des lettres d'Abba Mari (Don Astruc de Lunel), qui fut imprimée à Presbourg en 1841, sous le titre de *Minhath Q'naoth*. Outre que l'édition foisonne de fautes d'impression, on y trouve de nombreux passages inintelligibles ou du moins très-équivoques. Parme possède un exemplaire manuscrit de cette collection, qui ne renferme pas moins de treize lettres de plus que l'édition, savoir : deux au mi-

lieu et onze à la fin. En outre, le texte d'un grand nombre de lettres est plus étendu dans le manuscrit que dans l'édition. J'ai pris copie de toutes ces additions, et leur contenu aura sa place à l'article que l'*Histoire littéraire* consacrera à Don Astruc de Lunel. Les leçons du manuscrit, pour les noms propres de personnes et surtout de villes, diffèrent très-souvent de celles de l'édition; celles du manuscrit sont pour la plupart préférables. J'ai également trouvé des fragments manuscrits du même ouvrage au Vatican et à Turin; j'en ai pris note pour les variantes; mais je n'ai pu découvrir le manuscrit d'après lequel l'édition a été faite; je présume qu'il doit se trouver dans une collection privée, car tous les manuscrits que je connais diffèrent de l'édition quant à l'ordre des lettres.

Outre ces manuscrits, si importants pour l'histoire des rabbins français, je dois en mentionner un autre à Parme, non moins important pour l'histoire des juifs à Narbonne. Comme son titre *Milhemeth Miçwah*, « guerre du commandement, » l'indique, le manuscrit portant le n° 155 renferme une espèce de controverse en cinq parties. Il n'est pas complet et se trouve en très-mauvais état. L'auteur en est, d'après Wolf, R. Meir, fils de Siméon, qui, d'après le passage suivant (fol. 24) ומן החורבן ועד היום שנת המשיח (fol. 24) ופרט האלף החמישי הרי אלף וקצ'ד וממיתת אותו האיש לחשבונם אלף ורמ'ה הרי שהיה ס"ח שנה קודם החורבן, le composa en 1245. La première partie de cet ouvrage, qui est très-mutilée, s'occupe spécialement des revendications de certains droits que possédaient les juifs à Narbonne. Notre rabbin soutient une discussion devant le gouverneur de Narbonne, qui d'ailleurs était assez bien disposé pour les juifs, en présence des chefs des communautés juives de Narbonne et de Capestang. Le gouverneur ayant adressé des remontrances aux juifs de ce que, contre les règles de la loi divine et de la loi de l'État, ils prêtent de l'argent à intérêts, leur propose d'abandonner toutes réclamations des intérêts des capitaux prêtés jusqu'alors, de se contenter de la revendication du capital seulement, et de cesser dorénavant de faire des prêts à intérêt. Le rabbin prouve « que la loi divine défend l'usure, mais non les intérêts. Quant à la loi sociale, dit-il, il est nécessaire que le paysan ait recours à l'emprunt, ce qu'il n'a jamais pu faire sans intérêts, même en s'adressant à vos hommes riches. Non-seulement le paysan a besoin d'emprunter, mais aussi les seigneurs

et même le grand roi de France. Ses gouverneurs, en effet, ne sont pas restés deux ans de suite dans ce pays sans contracter de grands emprunts. Beaucoup de places fortes auraient été perdues pour le roi, si son agent fidèle, un juif de notre ville, ne lui avait procuré de l'argent à un taux élevé. Si donc les grands seigneurs sont obligés d'emprunter à gros intérêts, à plus forte raison le paysan, pour pourvoir au plus nécessaire, doit avoir recours à ce moyen. En effet, dans les codes (קודרי) de l'empereur que vous surnommez le saint empereur, se trouvent des lois sur le prêt à intérêt; on y permet de 2 à 3 p. o/o annuellement. Ces lois sont estimées et en vigueur chez vous. Si le prêt sans intérêt était possible, pourquoi faire des lois sur ce sujet? » La pièce finit avec les mots ועוד הארכנו בתשובה אלה למעלה : « Nous en avons parlé longuement plus haut. » Malheureusement, comme je l'ai dit, le manuscrit est incomplet, et cette partie manque justement. Quelques feuilles plus loin, notre rabbin donne le texte d'une supplique qu'il avait l'intention d'adresser en français au roi. Il y rappelle avec hardiesse que tous les hommes sont créés à l'image de Dieu, et que par conséquent Dieu est le père de tous; que, tout homme devant mourir, l'homme ne doit pas opprimer son semblable. Notre rabbin énumère ensuite l'injustice des ordonnances du roi contre les juifs. A la fin de cette pièce, il continue à rappeler que le roi devrait au moins faire respecter les privilèges accordés par le roi Charles (Martel ?) aux juifs, lorsqu'il conquit ce pays. Un certain nombre de juifs, en effet, se trouvaient parmi ses soldats et dévouèrent leur vie pour la cause du roi. C'est un fait connu et écrit chez nous, ainsi que dans les « obédiences » (בבית האובדיאנסים), que, lorsque le roi Charles se trouvait devant Narbonne, pendant la guerre contre les Ismaélites (Sarrasins), son cheval fut tué sous lui. Les Sarrasins allaient le saisir; aucun des généraux du roi ne descendit de son cheval pour le lui offrir, de peur que, restant sans monture, il ne fût à la merci de l'ennemi. Un juif cependant, un des plus vaillants soldats, sauta de son cheval, y fit monter le roi, et lui-même fut tué. Le roi, après avoir chassé les Sarrasins et pris possession de Narbonne, récompensa la famille du juif tué, en lui donnant des domaines dans notre ville. On dit même qu'il lui donna le tiers de la ville; il accorda de plus des privilèges aux autres juifs, avec le consentement de ses vassaux et des prélats. En effet, tous les rois depuis Charles jusqu'à

ce jour respectèrent les privilèges mentionnés, et pour récompense de cette fidélité Dieu leur a toujours accordé la victoire. Il n'est pas à ma connaissance qu'une chronique quelconque mentionne l'acte de dévouement du juif envers son roi; M. Tournal, dans son catalogue, rapporte que, sous Charles Martel, un des trois quartiers de Narbonne, désigné sous le nom de la Grande-Juiverie, était affecté aux israélites, et qu'ils en avaient le gouvernement. Il est possible que le Qalonymos dont il est question dans une charte à Toulouse, datée de Narbonne 1195, et dont parle le fameux voyageur Benjamin de Tudèle, ainsi que son petit-fils Qalonymos (qui joua un grand rôle dans la lutte mentionnée ci-dessus entre les rabbins du Midi, et sur le sceau duquel M. de Longpérier a fait dernièrement une communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres) soient des descendants de la famille de ce juif qui s'est fait tuer pour sauver le roi. — Les autres parties de ce manuscrit sont consacrées à la controverse religieuse.

Outre les manuscrits mentionnés, j'ai pris copie d'un chapitre qui a trait à la persécution des juifs à Blois, en 4931 A. M. = 1171 A. D., sous le gouverneur Thibault, et d'un autre qui relate une autre persécution à Reims, sous le règne du roi Robert en 4767 A. M. = 1507 A. D. Le nom du martyr dans ce tragique épisode est R. Jacob, fils de Yquthiel, avec sa femme Hannah.

ROME.

J'ai pris note des ouvrages manuscrits de B'rakhyah Naqdan, de *Profatius Judæus* (Jacob ben Makhir), de Moïse fils de Thibbon, d'Estori Parhi, de Lévi ben Abraham et d'autres rabbins français, qui se trouvent à Parme et au Vatican. Cette dernière bibliothèque possède une grande partie des écrits de Lévi ben Abraham, de Villefranche-aux-Confiants, écrits qui ont provoqué principalement la lutte entre les rabbins du midi de la France. Il s'y trouve une seconde révision d'une partie de son livre *Liyyath Hen*, dont Assemani ignore le titre et l'auteur. C'est M. Steinschneider qui, le premier, a attiré l'attention sur le véritable auteur de ce livre. Cette révision fut faite par l'auteur à Arles (ארלדי), nom qu'Assemani a mal lu et mal écrit ארצידיה. — J'ai trouvé dans cette même bibliothèque la traduction française d'une élégie composée à Troyes en 5048 A. M. = 1238 A. D.: c'est le premier morceau

français en caractères hébreux qui soit connu, car jusqu'à présent on n'a trouvé que des gloses et des vocabulaires. Ce morceau, que je n'ai pas encore pu déchiffrer entièrement, sera publié dans la *Romania*. — Je n'énumérerai pas ici les nombreuses dates pour la composition des ouvrages des rabbins français que j'ai pu rectifier dans Assemani, puisqu'il en sera question dans les différents articles que l'*Histoire littéraire* consacrera à ces rabbins.

Les collections de Casanate, de l'Angelica et de Barberini, toutes les trois à Rome, ne m'ont fourni qu'une faible récolte pour mes études sur les rabbins français. Dans la première de ces collections, on trouve quelques écrits des rabbins français, qui existent également dans de nombreuses bibliothèques.

MILAN.

J'ai trouvé à Milan, à l'Ambrosiana (n° 134), le commentaire sur le Pentateuque du fameux Joseph Caspi ou de l'Argentière. Il porte le titre de ספר הסוד « livre de mystère, » titre que Joseph mentionne dans ses autres écrits, et il fut composé, d'après l'épigraphe, à Arles (domicile de l'auteur), en l'année 5077 A. M. = 1317 A. D. L'auteur y promet la continuation sur les prophètes. L'ouvrage n'est pas complet : il y manque le commencement de la préface ; mais heureusement une date y est conservée, d'après laquelle nous pouvons fixer l'année de la naissance de notre Joseph. Il dit lui-même au commencement du commentaire : « Il y a deux ans que je me suis rendu en Égypte, âgé de 31 ans ; » or, ce voyage ayant eu lieu en 1315, notre auteur était né en 1284, comme M. Zunz l'a bien deviné sans preuves positives.

TURIN.

Il ne me reste qu'à parler de la bibliothèque de Turin. Là, comme je l'ai mentionné, j'ai eu l'occasion de prendre les variantes d'un fragment du *Minhath Q'naoth* et des notes sur des ouvrages astronomiques de *Profatius Judæus*. La bibliothèque de cette ville conserve un manuscrit unique, d'après mes connaissances, renfermant une grammaire hébraïque, dont les conjugaisons sont expliquées en français, et à la suite de cette grammaire

se trouve un vocabulaire hébraïco-français; le tout est pourvu de points-voyelles, ce qui fixe la prononciation des mots. Comme on verra par le commencement que nous donnerons ici, le titre en est מעין קדש « source sainte. » L'ouvrage est anonyme; mais R. David Qamhi y étant cité dans la préface sans la formule וְזֶה, qu'on emploie pour les morts, nous pouvons en tirer peut-être la conclusion que l'auteur de cette grammaire fut antérieur à 1200.

Voici le commencement de la grammaire :

שמעו עמים מחמד ספרי	כי כל שפתי קדש אפקוד
כל שרשי תורה שבכתב	שם הם מנהו אות לא אפקוד
על ראש דוברים בלשון עברי	ראש ומצוה אותו אפקוד
מעין קדש אקראהו	בית אנשי שם אותו אפקוד

אשר נשיא יחטא • במוצא המבטא אמחנו מספרי ... וזה סודו אשר ערכתי
כתחלה כתבתי כל הבנינים שלמים וחסרים עם כנוייהם למען ירוץ
קורא בהם ואחר מלאתי כל השרשים כדרך מקרא ומליצה פסוקים
פסוקים על סדר אלפא ביתא ולא תמצא בכ"ד ספרים שלא תמצא
בספר הזה שרשו

Voici un spécimen de la première conjugaison :

פעל הקל		
פקד	קוּנְטָא	ליחיד נסתר
פקדת	קוּנְטָאש	ליחיד נמצא
פקדתי	קוּנְטָי	למדבר בעצמו
פקדו	קוּנְטָיִרַט	לרבים נפרדים
פקדתם	קוּנְטָאָטַש	לרבים נמצאים
פקדנו	קוּנְטָאָטַש	למדברים בעצמם
פקדה	קוּנְטָא	לנקבה נסתרת
פקדת	קוּנְטָאש	לנקבה נמצאה
פקדתן	קוּנְטָאָטַש	לנקבה נמצאות

Le vocabulaire, comme l'auteur le dit, est disposé alphabétiquement, et chaque mot hébreu est cité avec la phrase biblique

dans laquelle il figure. L'explication française se trouve tantôt à gauche, tantôt à droite de l'hébreu. En voici un spécimen :

טית

אלניאיר ככש יובל למכוח

אלניאייר נחשבנו כצאן טבה

אלניאורש והעולם קוראין בוקיורש למכחים נמכרנו

אלניאריושש ונשינו למכחות למבח

אלילניאמנט

וממבח: אם התרחצתי

כמי שלג או בשחת

פלונגרש מוי תמבלני ואויבי טובל

בשמן רגלו: טבעתי

אייפונדריוש בקל

ביון מצולה ארני

טבע בפעל כהפעל

בארץ הטבעו מעלם

פורט אפונדריוש

ויצקת להם טבעות

אניאש

ולא יסורו מעל טבור

לזטנבריל ר"ל

הארץ: טהרנו כמי

אמצעית הארץ

טוהר ואל תשבית

ניטטי

עוד מטהרנו: טוב

לזכיון

הארץ תאכילנו תעביר

טוכך על פנינו ונשבעה

ונהיה טובים: מטוח פיליי

נטאיא נוש בקל

כנפעל בדגוש

נוטרא נטאיאמנט

טון כיון

ריקש ר"ל עשירים

ומלאים

Je dois mentionner encore que, outre les manuscrits connus, au Vatican et à Parme, du commentaire de Raschi sur le Thalmud de Babylone, il existe à Turin trois manuscrits du même ouvrage, d'une grande importance pour la langue française du XI^e siècle. On trouve très-peu de ces manuscrits dans les bibliothèques italiennes. M. Darmesteter, espérons-le, les mettra à profit pour ses études sur le français dans les auteurs juifs.



RAPPORT

SUR

UNE MISSION DANS L'EST DE LA FRANCE, EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE,

POUR L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DES RABBINS FRANÇAIS,

PAR M. NEUBAUER.

Bien que la mission qui m'était confiée n'eût trait qu'à des recherches dans les bibliothèques de la Suisse et dans celle de Munich, j'ai cru bien faire, pour être le plus complet possible, de me rendre à Vienne, à Pesth, à Berlin et à Hambourg; cette dernière ville possède l'importante collection *Uffenbach*.

SENS.

Je n'ai trouvé aucun manuscrit hébreu à Sens, ville natale des célèbres rabbins connus sous le nom de Thossaphistes.

DIJON.

Le musée de Dijon conserve quelques fragments d'inscriptions tumulaires que je reproduis ici :

N° 85.	ציונה בת הר' שמואל
N° 86.	אסתר בת הקר' יצחק
N° 87.	יצחק בר אהרן
N° 88.	שמחה בת ר' שמשון

N° 89.	... בִּזְיֵהוּשָׁנָע הנר יוסף
N° 90.	מ בה שבע בה [יעקב]
N° 91.	הר' שמשון בהר' מנחם
N° 92.	ר' מנחם בן הקד' יצחק

Ces fragments furent trouvés dans le mur du *Castrum Divionum*.

LYON.

La bibliothèque de Lyon possède les manuscrits hébreux suivants :

N°s 3 et 5 sont une concordance biblique incomplète.

N° 4 est le texte des Hagiographes, savoir : les Psaumes, Job, les Proverbes, les cinq Meguilloth, Daniel et Esdras, avec la Massorah.

N° 6 renferme une espèce de dictionnaire hébreu-latin et latin-hébreu, avec une table des abréviations en usage chez les commentateurs de la Bible, composé par François Bouton.

N°s 7 et 8 contiennent des partis du *Yad hazaqah* de Maïmonides. Le n° 7 en renferme la neuvième et la dixième partie, et a appartenu à Hillel fils d'Isaac הילל; il le vendit à R. Ḥayyim המכונה חייים. Le n° 8 *b* renferme la première partie, écrite par B'rakhoth hak-kohen, fils de Joseph, fils de M'bhorakh, fils de B'rakhoth hak-kohen, pour R. Sheriyah hal-Levi, fils de 'Obhadyah; la copie en fut faite à Alep (נהר קיקיון) במדינת צובה דעל נהר קיקיון (מוהבה), et achevée le 15 sh'bhat (décembre-janvier) 1558 Sel. = 5137 A. M. = 1377 A. D. Le manuscrit appartenait à Farrag-Allah Ibn Reshid-Allah. Le n° 8 *q* en renferme la septième partie; la copie en fut achevée par le même B'rakhoth pour Raçon, fils de R. Eliyyah, le lundi 4 kaslev (novembre) 1795 Sel. = 1384.

Le n° 9, comprend trois volumes renfermant le *Zohar* sur la Genèse, l'Exode et les Nombres; le deuxième volume (Exode) fut achevé en 5309 A. M. = 1548. En voici l'épigraphe : וכאן אלפראנ : מנה יום ר"ה שבט שנת ש"ה וכתב מפחות בן רחם על שם בנימ' מאיר החבר בגננימ' עבדיה החבר יצו. — Le troisième volume fut achevé le 6 de sh'bhat (décembre 5304 A. M. = 1543 A. D., par Éléazar, fils de Salomon זיתון. Ces trois volumes appartenaient à M'naḥem Romano.

N° 10 est le commentaire de Lévi, fils de Gersom, sur les premiers prophètes; le manuscrit est incomplet.

Le n° 11 renferme le traité astronomique du fameux Abraham Zakkouth, cité par Auguste Ricius dans son ouvrage : *De motu octavæ sphaeræ*¹, sous le nom de *Magna compositio*. Le titre hébreu est החבור הגדול. Abraham mentionne dans la préface les tables astronomiques de R. Isaac Ibn Sid, ḥazan à Tolède (c'est le collaborateur d'Alphonse le Sage), celles de R. Jacob Ibn Thabbon, surnommé Profacio (פרופאסיו), qu'il trouve confuses, et celle de R. Jacob Poël; il dit en outre que R. Yehudah Ibn Verga, son contemporain, est d'accord avec R. Yehoudah Ibn Rosh. Les tables de Zakkouth commencent avec l'année 1473 (comme celles imprimées en caractères hébreux sous le titre de *Los canones de las tablas de Zacut*, qui forment probablement une partie de notre ouvrage), et non en 1493, comme Delandine et Hænel le prétendent dans leurs catalogues². Le manuscrit est très-rare, et peut-être unique; car il est encore très-douteux si l'ouvrage astronomique de notre auteur, que M. Schorr mentionne³ comme se trouvant en Crimée, est identique avec celui de la bibliothèque de Lyon. M. Schorr dit, en effet, en parlant de l'ouvrage astronomique en question : « Je n'ai pas eu le temps d'y jeter un coup d'œil. »

Le n° 12 renferme plusieurs traités de médecine; en voici les titres d'après l'index qui se trouve à la première page du manuscrit :

1° מאמר ב' לאנלוקן « le deuxième chapitre adressé à Glaucon, » identique sans doute au manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 1117, 5.

2° גדרים לארנאבט באשפיקולום « règles d'Arnaud [de Villeneuve]

¹ Paris, 1521, fol. 32 et 33.

² *Mss. de la bibliothèque de Lyon*, t. I, p. 116; *C. Lugd.* p. 191, 6.

³ *Kerem Hemel*, t. VIII, p. 63.

sur le *speculum*; c'est probablement un extrait de l'ouvrage *Speculum medicinae*.

3° הנהגת הבריאות לארנאט « du régime de la santé, » du même Arnaud¹.

4° פראטיקא ארנאודינא « la pratique d'Arnaud. » C'est peut-être une traduction ou un extrait du *Breviarium practicae*, que Gesner attribue à notre Arnaud.

5° מאמר בעין מספר מושיע « chapitre sur l'œil, extrait du livre de Moshif'a. » C'est le chapitre *De ægritudinibus ocalorum*, par Ibn Mesue (Jean de Damas), imprimé dans les *Opera*, p. 221 de l'édition de Venise, 1589.

6° ארסיס לנכטייר « sur les poisons, » de Gautier.

7° גידוא קצר « abrégé de Guido. » Ce traité, d'après le commencement, que je reproduis plus loin, n'est autre que celui intitulé *Formalium auxiliorum vulnerum et ulcerum*, et que Gesner attribue à Gui de Chauliac. Voici le texte et la traduction du commencement du traité de Gui : זה תוכן העורים הנאות העשותם במורכות והשחונים אשר יסד בשנת י"ג לחשבונם בעיר החולל פאריש לעל יד מא' גידוא דקאליאח רופא אומן במלאכת היד ורב בהכמות הרפואה מהכמי מונטיפישלייר. « Voici les formules des remèdes qu'on doit employer contre les plaies et les ulcères, composées en l'an 13 de l'ère chrétienne (1413) dans la fameuse ville de Paris, par maître Gui de Chauliac, célèbre chirurgien et médecin de Montpellier. » Le traité est divisé en quatre chapitres et est suivi d'un index intitulé : מעלות הרפואות להכם גידוא « Les degrés des remèdes par Guido. » La traduction en fut faite à Arles, par Asher fils de Moïse, de la famille Olobrega (Valabrégue, לבית אולובריגא), sur la demande d'un de ses amis (le nom n'en est pas donné, להפצר אהר, מיוחד מן היהודים); elle fut achevée le dernier jour du mois de siwan (mai) 5228 = 1468. L'ouvrage en question, à en juger d'après le titre² et l'épilogue (ונכאן נשלם ספר גידוא המקצר), est un abrégé d'un grand ouvrage de Gui, peut-être des deuxième et septième traités de sa *Grande chirurgie*; en tout cas, notre ouvrage ne peut être identifié avec le septième traité de la *Grande chirurgie*, comme le docteur Astruc le veut³. L'index que nous

¹ Voir le manuscrit 1128, 4, de la Bibliothèque nationale.

² Voir ci-dessus.

³ *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier*. Paris, 1767, p. 190.

voyons à la fin de l'abrégé est identique avec celui intitulé *De gradibus medicinarum*, imprimé à la fin de la *Cirurgia Guidonis de Cauliaco*. Si la date de 1413, qu'on lit dans le manuscrit hébreu, est exacte, et nous n'avons aucune raison d'en douter, Gui aurait atteint un âge assez avancé. En 1348, en effet, nous le trouvons médecin du pape Clément VI; supposons que Gui fût déjà célèbre à l'âge de vingt ans; il aurait atteint, en 1413, l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

8° Un traité de Lanfranc, commençant par les mots *צריך שתדע כי בכל פועל איזה שיהיה ראוי לך שתהיה (כוננתך) לפעול בכריאות* : « Il faut que tu saches agir, pour rétablir la santé d'un malade, selon la nature de la maladie. » Ce commencement ne s'accorde ni avec la *Petite chirurgie* ni avec la *Pratique* de Lanfranc. Je suppose que l'hébreu est un abrégé de cette dernière. Il est divisé en sept chapitres: Ce traité n'est pas sans importance pour la rectification d'une erreur grave commise par le Catalogue des manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale; il y est dit, à propos de la Chirurgie de Lanfranc (n° 1183) : « Ce traité semble avoir été composé (et non traduit) en hébreu. » L'auteur de cette notice a jugé d'après le langage pur et presque classique du traducteur, et il a été surtout trompé par le nom de « Léon Franco » qu'on trouve dans la plupart des manuscrits. M. Littré, dans son article sur Lanfranc¹, s'étonne avec raison de cette erreur, en disant : « Nous ne savons ce qui, dans la traduction, a pu suggérer cette opinion à l'auteur de la notice. » Le manuscrit de Lyon porte, en effet, le titre de *אלנפרנקינא Alanfrankina* dans l'index, et au commencement du traité *ליאפרנקינא Leanfrankina*. La première forme est analogue au nom d'*Alanfranc*, qu'on trouve dans la traduction française par Guillaume Ivoire². Léon Franco n'est qu'une corruption d'un copiste, soit par inadvertance, soit pour donner à ce nom une forme hébraïque.

9° *שורגיאה לגורדו*, la troisième partie de la chirurgie (?) de Bernard de Gourdon.

Je dois ajouter l'observation suivante : le manuscrit en question étant mal relié, et n'ayant à ma disposition aucun catalogue des

¹ *Histoire littéraire de la France*, t. XXV, p. 294.

² M. Littré, *ibidem*.

BÂLE.

Je n'ai pas pu voir tous les manuscrits de la bibliothèque de Bâle, tous n'étant pas en place; mais, à en juger d'après le catalogue écrit, il n'y a que le glossaire hébraïco-français, dont M. Darmesteter a donné la description¹, et le *מכלל יופי*, qui semble être une copie faite sur l'édition de Salonique, qui aient de l'intérêt pour l'histoire des rabbins français.

J'ai remarqué, à la cathédrale de cette ville, deux inscriptions tumulaires en hébreu, que je crois devoir donner dans mon rapport, bien que je ne sois pas certain qu'elles aient trait à des juifs français. Les voici :

N° XV, 304.

ציון הלו לראש ר'
יעקב בר דוד הנהרג
שנפטר בשם טוב
ביום השבת ונקבר
א' באלול צ לפק
נשמתו כגן עדן עם
שאר צדיקי עולם
אמן אמן
אמן
סלה

« Ce monument est placé au chevet de Jacob, fils de David, qui fut assassiné; Jacob est mort, ayant une bonne réputation, le sabbath, et fut enseveli le 1^{er} d'éloul (août) de l'année [50]90 A. M. = 1330 A. D.; que son âme soit au paradis avec les autres justes. Amen. »

N° XIV, 30.

המצבה הזאת
שמתי לראש
שמעון בר
הלוי הנפטר
כד בניסן ביום
שנת ה'תקצ"א
נשמתו צרורה
בצורר החיים
א סלה

¹ *Romania*, t. I, p. 172.

« J'ai placé ce monument au chevet de Simon, fils de , le lévite, mort le 24 nissan, le , en 4491 [ou 4471 A. M. = 1231 ou 1211 A. D.]. Que son âme soit liée dans le faisceau de la vie. Amen. »

Il est probable que ces deux pierres font partie des 534 inscriptions tumulaires en hébreu que Tonjola¹ a vues, en 1658, sur les murs de la ville de Bâle; il ne m'a pas été possible de me procurer l'ouvrage de Brucker pour constater si ces deux inscriptions sont déjà publiées.

MUNICH.

La bibliothèque de Munich, dont la précieuse collection a été assez imparfaitement décrite par M. Lilienthal², m'a fourni des dates pour les différents ouvrages de Jacob, fils de Makhir³, dont il sera fait usage dans l'*Histoire littéraire de la France*. J'ai pu constater que l'ouvrage intitulé *דרך אמונה* « chemin de la fidélité⁴, » attribué à R. Meir de Rothenbourg, mort à Ensisheim (Haut-Rhin), en 1293, n'est pas de cet auteur. Outre que le fameux livre cabalistique *Zohar* y est cité plusieurs fois (notre rabbin ne s'occupait point de la cabbale), l'auteur mentionne aussi *les Guerres de Dieu* de Levi, fils de Gerson, ouvrage composé en 1329.

Cette bibliothèque est la seule qui possède quelques poèmes du poète provençal connu sous le nom de *Gorni*; c'est sous ce nom qu'Abraham de Béziers lui adresse des réponses en vers. M. le docteur Steinschneider, qui, le premier, avait attiré l'attention sur les poésies de Gorni, rapporte⁵ que l'auteur en est Jacob, fils d'Abraham, d'Aires (אירש, dans le département de l'Hérault). Or, Gorni, selon l'heureuse conjecture de ce savant, est bien « d'Aires, » גרן signifiant « aire. » Nous savons, en effet, que les juifs provençaux se plaisaient à traduire les noms des villes par leur signification hébraïque : ainsi Montpellier est appelée par eux הר ההר « montagne de la montagne; » Aix = עיר המים « ville d'eaux; » Nîmes = קריית יערים « ville des forêts » (traduction du mot *nemus*), et Orgon, d'après la conjecture ingénieuse de M. de Longpérier, אונב

¹ Voir *Ulrichs Sammlung*, p. 203.

² Voir *Allgemeine Zeitung des Judenthums*, années 1838 et 1839.

³ *Profatius Judæus*.

⁴ Cod. 24.

⁵ *Hotham Thokhnith*, Amsterdam, 1865.

« la ville d'hysope. » Le poète Gorni signe, dans deux de ses poèmes, Isaac hag-Gorni Ibn Abraham de Lucq (département des Basses-Pyrénées), tandis que M. Steinschneider l'appelle Jacob. J'ai cru expliquer cette erreur¹ par le fait qu'un copiste aurait placé en tête des poésies de Gorni, dans le manuscrit de Munich, ר"י מייארש. Or, l'abréviation de ר"י peut être lue *R. Isaac* aussi bien que *R. Jacob*. M. Steinschneider, en parcourant le manuscrit, se sera borné au titre que le copiste a donné, et ne se sera pas aperçu que le poète signe de son nom à la fin de deux poèmes. J'ai examiné le manuscrit en question pour corriger la copie de ces poèmes que j'ai fait exécuter par un copiste assez peu versé dans cette littérature (l'écriture en est d'ailleurs d'un caractère oriental et assez difficile à lire), et je n'y trouve aucun titre en tête des poèmes. L'erreur de M. Steinschneider reste donc inexplicable. J'éprouve le regret de dire que les deux pièces que ce savant a publiées de notre poète sont également remplies de fautes. Je n'en citerai que quelques-unes des plus frappantes : page 5, ligne 5, הקימוני au lieu de הרימוני; ligne 8, כהפרד au lieu de להפרד; ligne 17, תשכח au lieu de תשכח. Page 6, ligne 7, אביט au lieu de אביא qui ne donne aucun sens; l. 8, le manuscrit porte נבלי; l. 10, עצליק dans le manuscrit, le point signifiant *deletur*. Page 4, l. 2, יסמכך dans le manuscrit, il faut probablement lire יסמכו; l. 10, ועלתה au lieu de ויאתה. Les détails sur les poèmes de Gorni ainsi que sur sa controverse avec Abraham de Béziers seront donnés dans les articles de l'*Histoire littéraire de la France*.

Le manuscrit portant le n° 36 contient, si je ne me trompe, des gloses sur les quinze livres d'Euclide, de Levi ben Gersom (Léon de Bagnols), qui sont peut-être identiques avec celles mentionnées par Joseph del Medigo².

VIENNE.

Le manuscrit CVIII de la bibliothèque de Vienne renferme quelques pièces d'Abraham de Béziers; ces mêmes pièces se trouvent dans le *Divan* de notre Abraham, manuscrit du musée Britannique à Londres, dont il sera fait usage pour l'article que l'*Histoire littéraire de la France* consacra à ce poète. •

¹ *Monatsschrift* de M. Frankel et Graetz, 1871, p. 514.

² *Melo Chofnaim*, de M. Geiger, p. 12 du texte hébreu.

BIELITZ.

M. Halberstam, à Bielitz (Autriche), a eu l'obligeance de mettre à ma disposition les manuscrits de sa riche bibliothèque qui ont trait aux rabbins français. En premier lieu, je dois placer le manuscrit du *Minhath Q'naoth* d'Abba Mari, fils de Joseph¹, qui est à peu près identique avec le manuscrit de Parme. En second lieu vient un commentaire sur Job, d'un rabbin de la Provence, contenant un grand nombre de gloses provençales; ce commentaire n'est nullement le même que celui que j'ai eu l'occasion d'examiner à Parme, mais il me semble que les deux commentateurs anonymes sont contemporains. J'ai pris note de toutes les gloses de ce manuscrit, qui trouveront leur place dans l'article qui sera consacré à ces deux auteurs dans l'*Histoire littéraire de la France*.

Dans la collection de M. Halberstam se trouvent deux manuscrits renfermant des collections halakhiques. L'une est faite par un rabbin français du Nord ou des provinces rhénanes; des mots français y sont employés simultanément avec des mots allemands; cependant les premiers y sont plus nombreux. La formule pour la lettre de divorce est datée : « Worms, 5067 [A. M. = 1307 A. D.]; » le compilateur cite le fameux Éléazar de Worms avec l'épithète « mon maître. » Feu M. Luzzatto, à qui ce manuscrit appartenait, a cru y reconnaître le livre halakhique intitulé ספר האסופות « *Collectanea*, » qui a pour auteur R. Yehuda, fils de Jacob, de Carcassonne. Cette erreur est rectifiée par M. Halberstam, sur la reliure du manuscrit. Il est étonnant que M. Luzzatto, ayant vu que le compilateur ne cite que des autorités françaises du Nord, et qu'il n'emploie jamais un mot provençal ou catalan, ait pu identifier cette compilation avec celle d'un rabbin du midi de la France. L'œuvre du rabbin de Carcassonne, en effet, se trouve dans la bibliothèque de M. Gunzburg, à Paris².

La seconde compilation, qui est intitulée ספר הנייר ou ספר פאפיר « livre de papier, » semble être faite par un rabbin à Condé-sur-Aisne (?), à en juger d'après la formule de la lettre de divorce, qui est datée de l'année 5079 = 1319 à קונדס (Condes) sur les rivières באאיווא (אאיווא? Aisne) et יילא (יילא? Vesle). La plupart

¹ Voir ci-dessus p. 555.

² Voir *Ham-Maguid*, t. XII, p. 405.

des décisions halakhiques y sont citées au nom de R. Baroukh Ḥayyim, fils de R. M'naḥem, disciple de R. Samson (de Sens[?]). La copie en fut exécutée en octobre-novembre de l'année 5152 A. M. = 1391 A. D., par Y'houdah, fils de Jacob, מיוורמנטון (de Vermenton[?] département de l'Yonne) pour R. Joseph, fils de R. Ma-thathiah¹. Mentionnons encore un commentaire inconnu sur le *Cuzari* de Y'houdah hal-Levi, fait, à l'âge de 17 ans, par un Provençal, Jacob fils de Ḥayyim (קמראט ויראל פריצול en provençal), en l'année 5182 A. M. = 1422. L'auteur était élève de R. Salomon, fils de M'nahem (Frat Maimon), comme les deux autres commentateurs du même livre, savoir : Salamon, fils de Y'houdah (Salomon Vivas, de Lunel) et Nethanel, fils de Neḥemyah Caspi. Ce commentaire est intitulé ביה יעקב « Maison de Jacob, » et j'en ai vu deux exemplaires, l'un chez M. Halberstam, et l'autre chez M. le docteur Kayserling, rabbin à Pesth.

BERLIN.

On ne possède pas beaucoup de manuscrits à Berlin, et dans ce petit nombre il n'y a que le n° 516 qui puisse nous intéresser pour les recherches sur les rabbins français. Ce manuscrit contient des Thossafoth de R. Pereç, fils d'Eliyyah, de Corbeil, sur le traité Babha M'cia du Thalmud de Babylone. Ces Thossafoth ne sont pas identiques, à en juger d'après la fin que j'ai copiée, avec ceux qui se trouvent dans le manuscrit Opp. 379, à Oxford. Les premiers sont rédigés par des rabbins postérieurs à R. Pereç, puisque celui-ci y est quelquefois cité. Nous possédons, en effet, peu de Thossafoth de première main, circonstance facilement explicable, si l'on se rend compte de l'absence complète de toute méthode dans le Thalmud, et plus encore dans les commentaires sur ce vaste ouvrage.

HAMBOURG.

J'ai trouvé dans la riche collection de Hambourg :

1° Le commentaire de R. Salomon, de Troyes (Rashi), sur le traité Babha Bathra du Thalmud de Babylone, manuscrit sur vélin d'une assez ancienne écriture, et digne d'être consulté par

¹ Voir, pour ces deux manuscrits, les notes de M. Rabbinoicz, à la fin du second volume des *Varie lectiones in Mischnam et in Talmud Babylonicum*.

M. Darmesteter, quand il fera l'édition des gloses françaises de ce rabbin: ce manuscrit porte le n° 63.

2° A la marge du manuscrit 21, manuscrit qui renferme des Halakhoth d'Alfassi avec le commentaire de Mord'khai, fils de Hillel, se trouve: a, le commentaire sur ces Halakhoth des traités Brakoth, Thaanith et M'guillah, par R. M'shoullam, fils de Moïse, fils de Yehoudah, de Beziers, commentaire intitulé ספר השלמה, livre de la perfection, et qui se trouve en entier dans la bibliothèque de M. Gunzburg, à Paris: b, le commentaire sur les mêmes Halakhoth de Brakhoth par R. Yonathan, de Lunel. Ce manuscrit fut copié par Nthanel, fils de Nehemyah Caspi¹ (dont le nom provençal, Bonseñor Massif de l'Argentiere, בונסניור מאסיף דל'ארגנטיירה, se trouve également dans ce manuscrit), pour maître (מאיר n'est pas l'abréviation מאי, comme M. Duker le croit dans son catalogue manuscrit de la collection hébraïque de Hambourg, mais de מאיר מורדכאי Todros Nathan, d'Avignon. Cette copie fut achevée à Arles le 18 septembre 1454.

3° Un fragment du livre *Joséph le Zelateur*², lequel est plus complet dans certaines parties que le manuscrit de Paris: ce manuscrit porte le n° 80³.

4° Des gloses sur le Pentateuque par des rabbins français: la compilation en fut faite en l'année 1276.

5° Une explication allegorique de la table, du candélabre et des autres ustensiles qui se trouvaient dans le Temple de Jérusalem, composée par R. Samuel Ibn Thabbon: ce manuscrit porte le n° 70.

6° Le n° 123 contient des traductions d'œuvres médicales par Abraham Abhigdor, fils de M'shoullam, de Montpellier: a, du traité sur les vins d'Arnaud de Villeneuve: la traduction en fut achevée en l'année 5141 A. M. = 1381 A. D.: b, du chapitre sur la fièvre rouge, de Geraud de Solo (identique probablement à l'ouvrage contenu dans le manuscrit hébreu 1123, 2, de la Bibliothèque nationale).

Je n'ai trouvé aucun manuscrit hébreu dans les villes de l'Est que j'ai visitées à mon retour. D'après une communication de

¹ Voir ci-dessus, p. 573.

² Voir *Histoire littéraire de la France*, t. XXI, p. 509.

³ Voir Zunz, *Zur Geschichte*, p. 86.

M. Darmesteter, Troyes possède un fragment de la Bible que je n'ai pas pu voir.

P. S. — M. de Longpérier a eu l'obligeance de faire venir le manuscrit de Perpignan, que je n'ai pas pu voir sur place; il ne contient qu'un registre des prêtres de l'année 1413, et n'a d'importance que pour quelques noms propres qui y sont inscrits. En voici quelques exemples : Abram Massif Kohen; Bonfos Mosif (מוסיף, מוסיף)¹; Isaac Abram Momit (ממיט)². Isaac s'y écrit presque toujours יצק. Le nom de קרשקש s'y trouve assez souvent. — M. de Longpérier a fait une communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres³ sur les deux sceaux bilingues qui se trouvent à Toulouse⁴ et à Narbonne⁵.

¹ Voir, sur ce nom, la communication de M. de Longpérier dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1872, p. 237.

² *Ibidem*, p. 238.

³ *Ibidem*, 1873, p. 230.

⁴ Voir ci-dessus, p. 552.

⁵ Voir ci-dessus, p. 553.

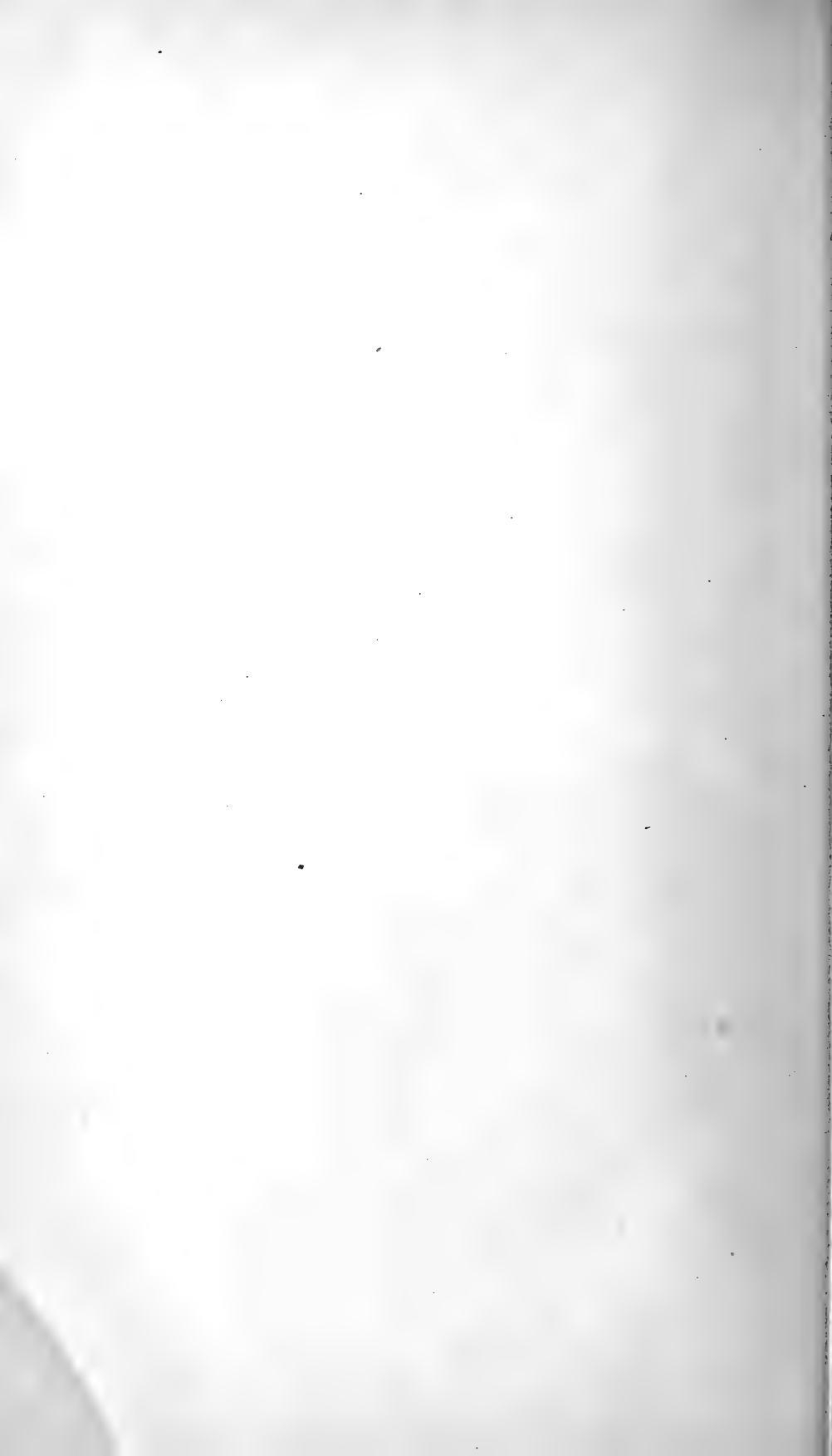


TABLE DES MATIÈRES

SUIVANT L'ORDRE DANS LEQUEL ELLES SONT PLACÉES DANS CE VOLUME.

	Pages.
Cinquième rapport sur une mission en basse Bretagne, ayant pour objet des recherches sur les traditions orales des Bretons Armoricaïns, contes et récits populaires, par M. F.-M. LUZEL.....	1
Premier rapport sur une mission littéraire en Macédoine, par M. Auguste DOZON.....	51
Rapport sur une mission scientifique en Suède et en Norwège, par M. Eugène MOUTON.....	81
Rapport sur l'éclipse du 12 décembre 1871, observée à Schoolor (Indoustan), par M. J. JANSSEN.....	103
Nouveau mémoire sur la chronologie des éponymes athéniens postérieurs à la cxxii ^e olympiade, par M. Albert DUMONT.....	125
Deuxième rapport sur une mission littéraire en Macédoine, par M. Auguste DOZON.....	193
Rapport sur une mission scientifique en Lorraine, par M. BONNARDOT....	247
Rapport sur la paléontologie des Alpes-Maritimes, par M. Émile RIVIÈRE.	293
Rapport sur une mission scientifique en Algérie, par M. E. DUTHOIT....	305
Catalogue des mollusques terrestres et des eaux douces du département de la Haute-Loire et des environs de Paris, par M. Louis PASCAL.....	327
Rapport sur l'industrie céramique en France et en Angleterre, et plus particulièrement sur la situation de cette industrie à Limoges, par M. Alfred TALANDIER.....	409
Rapport sur l'altération, la corruption et l'assainissement des rivières, par M. A. GÉRARDIN, docteur ès sciences, agrégé de l'Université.....	461
Rapport sur une mission scientifique en Bretagne, par M. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE.....	525
Rapport sur une mission scientifique aux viviers-laboratoires de Concarneau, par M. G. POUCHET.....	535
Rapport sur une mission dans le midi de la France, à l'effet de cataloguer les manuscrits hébreux qui s'y trouvent, et en Italie, pour recueillir des documents hébreux concernant l'histoire des rabbins français, par M. NEUBAUER.....	551
Rapport sur une mission dans l'est de la France, en Suisse et en Allemagne, pour l'histoire littéraire des rabbins français, par M. NEUBAUER.	563

THE HISTORY OF THE

REPUBLIC OF THE UNITED STATES

OF AMERICA

FROM 1776 TO 1876

BY

W. H. CHAPMAN

NEW YORK

1876

THE HISTORY OF THE

REPUBLIC OF THE UNITED STATES

OF AMERICA

FROM 1776 TO 1876

BY

W. H. CHAPMAN

NEW YORK

1876

THE HISTORY OF THE

REPUBLIC OF THE UNITED STATES

OF AMERICA

FROM 1776 TO 1876

BY

W. H. CHAPMAN

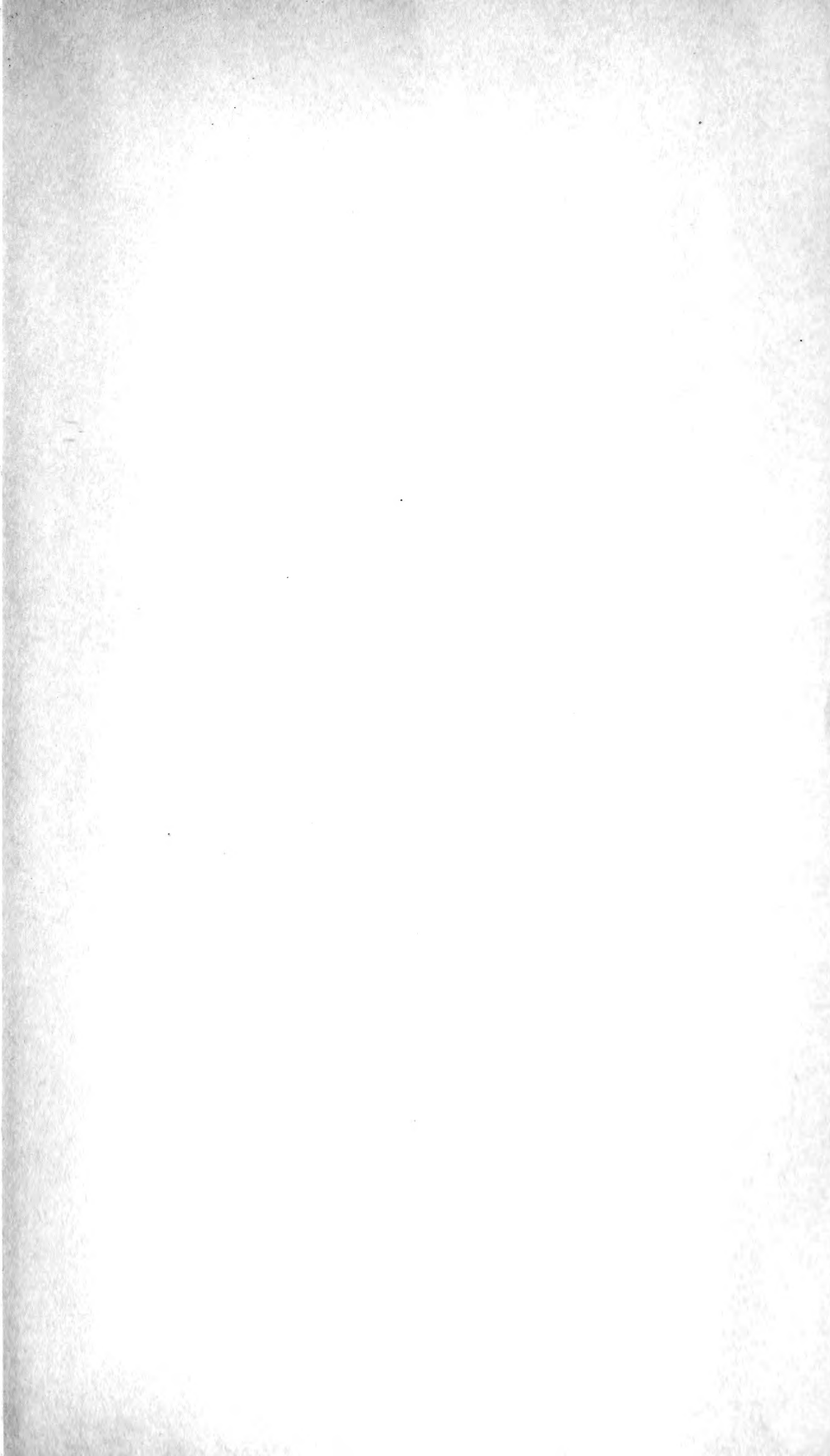


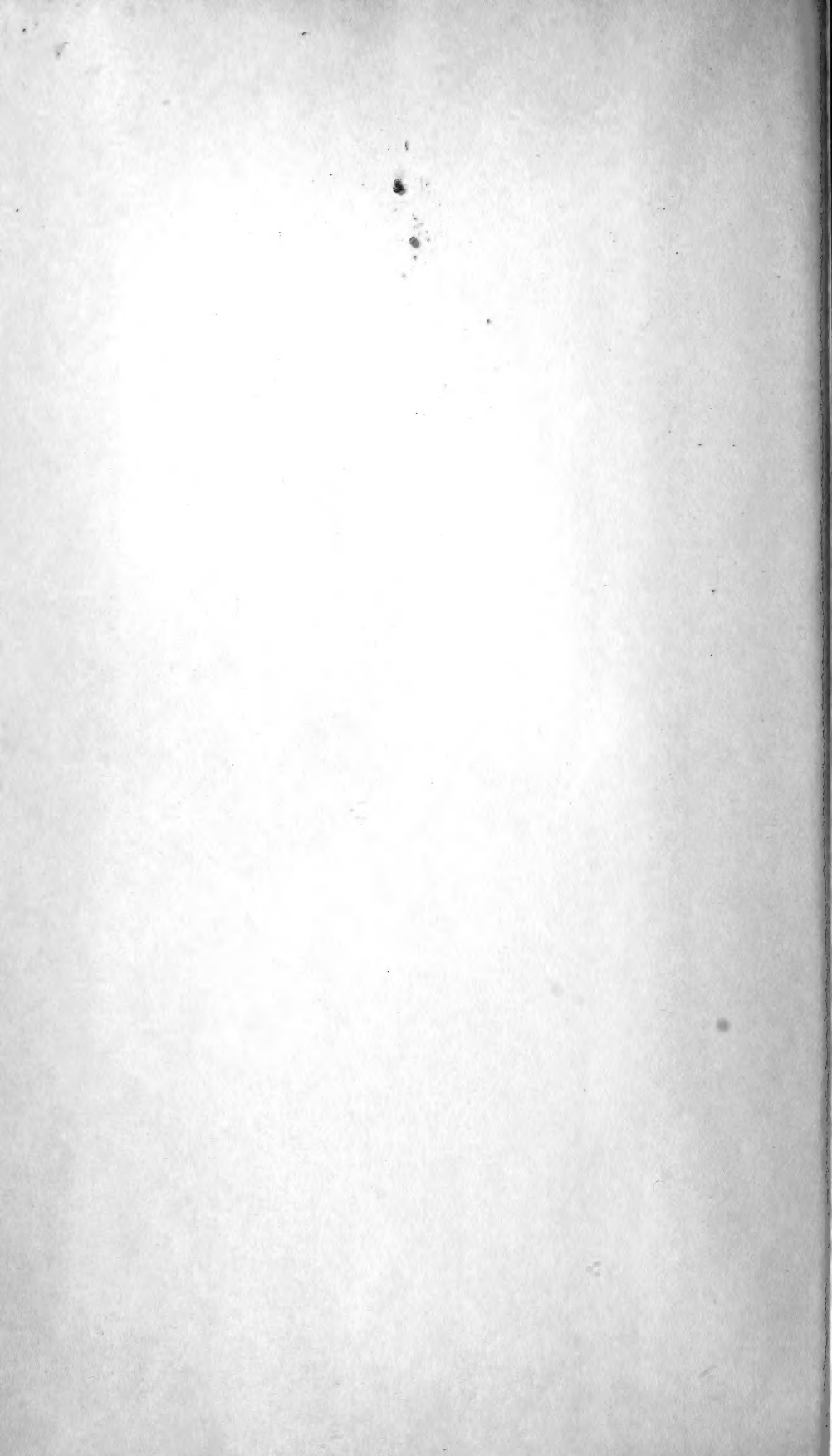
LES ARCHIVES DES MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES
se vendent au prix de 9 francs le volume.

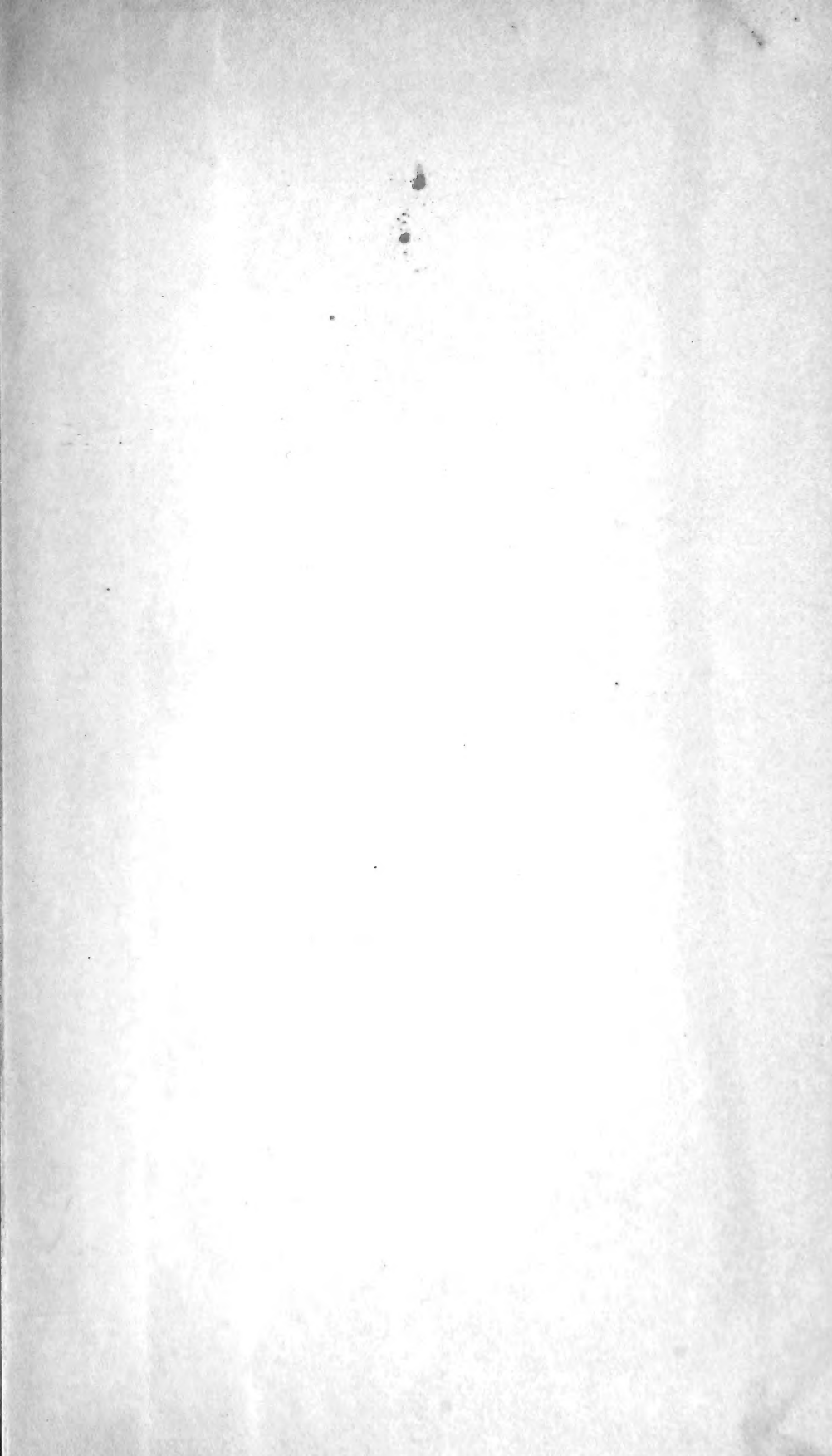
ON SOUSCRIT A PARIS,
CHEZ FRANCK ;
RUE RICHELIEU, N° 67 ;
ET CHEZ A. DURAND, RUE CUJAS, N° 9.











SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES



3 9088 01298 7830